

Molenbeek-Saint-Jean – Sint-Jans-Molenbeek
Composition du Conseil Communal – Samenstelling van de Gemeenteraad

Françoise	Schepmans	Bourgmestre	Avenue de la Liberté 94
Ahmed	El Khannouss	Echevin	Rue Louis Corhay 35
Sarah	Turine	Echevine	Avenue Brigade Piron, 155
Patricia	Vande Maele	Echevine	Rue Ferdinand Elbers 31
Abdelkarim	Haouari	Echevin	Boulevard Louis Mettwie 71/74
Karim	Majoros	Echevin	Rue du Chien Vert 8 bte A
Jan	Gypers	Schepen	Jean Dubrucqsaan 65/8
Ann	Gilles-Goris	Echevin	Rue des Quatre-Vents 63
Olivier	Mahy	Echevin	Boulevard Belgica, 38
Annalisa	Gadaleta	Schepen	Darimonstraat 33
Christian	Magérus	Conseiller communal	Rue Alfred Dubois 10/5
Jamal	Ikazban	Conseiller communal	Boulevard Belgica 8
Abdellah	Achaoui	Gemeenteraadslid	Vrijheidslaan 83/6
Houria	Ouberri	Conseillère communale	Rue Duydelle 14
Mohammadi	Chahid	Conseiller communal	Rue des Campanules 8/1
Badia	El Belghiti	Conseillère communale	Boulevard du Jubilé 143
Pierre	Vermeulen	Gemeenteraadslid	Edmond Machtenslaan 57/6
Paulette	Piquard	Conseillère communale	Rue des Dauphins 11
Jamel	Azaoum	Conseiller communal	Rue de Courtrai 68
Amet	Gjanaj	Conseiller communal	Rue du Sonnet, 8
Jef	Van Damme	Gemeenteraadslid	Edingenstraat 10
Khadija	El Hajjaji	Conseillère communale	Rue Verrept-Dekeyzer 40
Olivia	P'tito	Conseillère communale	Rue de l'Intendant 113
**Dina	Bastin	Conseillère communale	Boulevard Louis Mettwie 85/40
Michel	Eylenbosch	Conseiller communal	Avenue des Amandiers 14/2
Danielle	Evraud	Conseillère communale	Boulevard Louis Mettwie 71/39
Mohamed	El Abboudi	Conseiller communal	Rue du Hoogbosch 102
Lhoucine	Aït Jeddig	Conseiller communal	Rue de Courtrai 64
Dirk	De Block	Conseiller communal	Rue Houzeau de Lehaie 20 bte A
Dirk	Berckmans	Gemeenteraadslid	Nijverheidskaai 29/4
Michaël	Vossaert	Conseiller communal	Rue de la Sonatine 91
Nader	Rekik	Conseiller communal	Avenue de la Liberté 93
Farida	Tahar	Conseillère communale	Avenue Brigade Piron 31/8
Hassan	Rahali	Conseiller communal	Gemeenteplaats 31
Shazia	Manzoor	Conseillère communale	Rue Joseph Genot 56
Tania	Dekens	Gemeenteraadslid	Onafhankelijkheidstraat 102/3
Georges	Van Leeckwyck	Conseiller communal	Avenue des Tamaris 2/5
Leonidas	Papadiz	Conseiller communal	Avenue du Scheutbosch 28/9
Roland	Vandenhove	Conseiller communal	Rue Osseghem 192
Laurie	Carême-Palanga	Conseillère communale	Avenue du Condor 23/13
Youssef	Lakhloufi	Conseiller communal	Rue Isidoor Teirlinck 36
Khadija	Tamditi	Conseillère communale	rué Fernand Brunfaut 33
Hassan	Ouassari	Conseiller communal	Place Communale 14
Hicham	Chakir	Conseiller communal	Quai de Mariemont, 28/0001
**Lazare	Mbulu Azanga	Conseiller Communal	Rue Reimond Stijns 2/0004
Jacques	De Winne	Gemeentesecretaris	Moestuïn 18 1702 Groot-Bijgaarden

** Monsieur Léonard a démissionné le 18/04/2016, remplacement par Monsieur Mbulau Azanga le 18/04/2016

** Madame Bastin : présidente suppléante au conseil communal depuis le 18/04/2016 en remplacement de Mr. Luc Léonard

ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Madame Françoise SCHEPMANS, Bourgmestre

- Coordination de la politique communale – Secrétariat général – Archives
- Police – Sécurité
- Affaires légales (protocole, affaires juridiques, contentieux, médiation communale)
- Instruction publique francophone
- Petite Enfance
- Crèches francophones
- Cultes et laïcité
- Participation
- Culture française
- Métropole culture 2014
- Maison des cultures et de la cohésion sociale (MCCS)
- Centre communautaire maritime (CCM)
- Château du Karreveld (Moka)
- Musée communal
- Monuments
- Bibliothèques francophones
- Festivités
- Egalité des chances

Monsieur Ahmed EL KHANNOUSS, Echevin

- Emploi
- Développement économique
- Economie sociale
- Sports
- Relations internationales

Madame Sarah TURINE, Echevine

- Jeunesse
- Cohésion sociale et dialogue interculturel
- Tutelle sur la LES asbl.
- Accueil Temps libre

Madame Patricia VANDE MAELE, Echevine

- Personnel communal et Prévention au travail

Monsieur Abdelkarim HAOUARI, Echevin

- Finances
- Taxes communales
- Economat

Monsieur Karim MAJOROS, Echevin

- Logement et Propriétés communales
- Habitat, logements temporaires (transit et hôtel social)
- Tutelle sur l'Agence Immobilière Sociale

Monsieur Jan GYPERS, Echevin

- Travaux Publics
- * Mobilité : compétence jusqu'au 22/02/2016 - délibération du Collège Echevinal du 22/06/2016
- Projets subsidiés (Contrats de quartier, Programme des grandes villes,...)
- Ateliers communaux

Madame Ann GILLES-GORIS, Echevine

- Action sociale
- Etat civil – Démographie
- Seniors
- Epicerie sociale
- Tutelle CPAS
- Santé
- Tourisme
- Cimetière

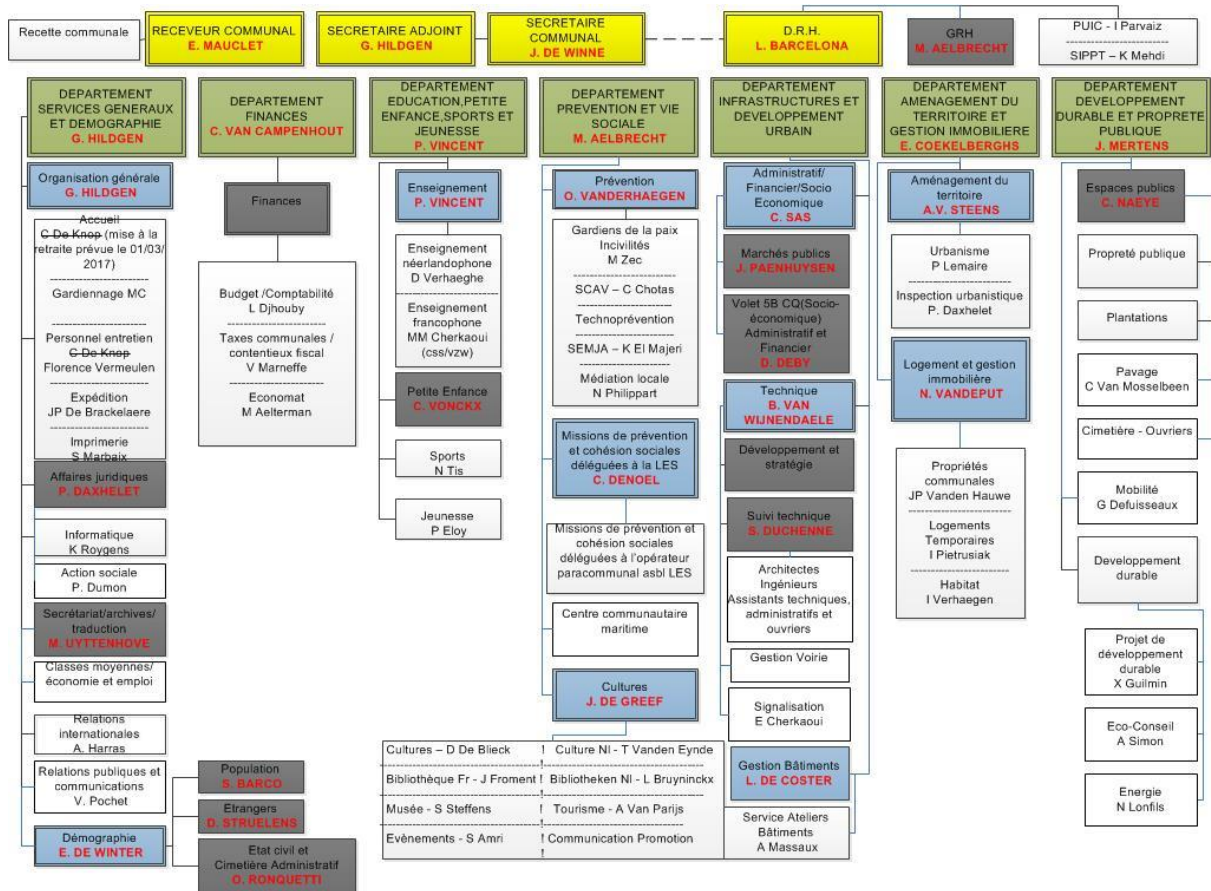
Monsieur Olivier MAHY, Echevin

- Propreté publique
- Charroi
- Métallurgie
- Urbanisme (Permis de bâtir – Aménagement du territoire – P.P.A.S – Cadastre et Permis d'environnement)
- Informatique
- *Mobilité : compétence par délibération du Collège Echevinal du 22/02/2016

Madame Annalisa GADALETA, Echevine

- Développement durable
- Environnement
- Eco-Conseil
- Plantations (Espaces verts)
- Ecologie
- Biodiversité
- Energie
- Bien-être animal
- Affaires néerlandophones
- Culture néerlandophone
- Bibliothèque néerlandophone
- Instruction publique néerlandophone
- Crèches néerlandophones

ORGANIGRAMME



RAPPORT ANNUEL 2015 - 2016

1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016

RECEVEUR COMMUNAL

A. Caisse communale

RECEVEUR COMMUNAL

A. CAISSE COMMUNALE

I. MISSIONS :

L'activité d'un service de recette est complexe et variée. Le côté comptable est illustré par l'établissement des comptes annuels et par l'exécution rigoureuse du budget communal.

D'autres tâches administratives relèvent à la fois des domaines comptable et juridique comme le précisent les éléments repris ci-dessous.

II. ACTIVITES :

1. Situation de caisse

- Balance de synthèse des comptes généraux.
- Détail des comptes financiers généraux et particuliers de la classe 5 du bilan.

Chaque mois, une situation de trésorerie est établie et présentée au Collège des Bourgmestre et Echevins, lui faisant connaître l'état systématique de tous les comptes financiers ouverts au nom de la commune.

Les vérifications trimestrielles de caisse sont soumises au Conseil communal.

2. Opérations aux guichets

a) Recettes :

Encaissement :

- de redevances marchés des mardis et jeudis.
- des loyers des propriétés communales
- des taxes communales
- des redevances relatives aux inhumations
- des produits des redevances dues pour les services octroyés à la population
- des amendes appliquées par les bibliothèques
- des redevances pour le placement de panneaux de signalisation
- des amendes administratives
- des redevances pour les stations de plein air pendant les vacances
- des recettes de la cellule de stationnement

b) Dépenses :

Liquidation :

- de salaires, traitements, régularisation de traitements et prêts sociaux accordés au personnel en espèces.
- de mandats payables en espèces (économats, écoles, crèches, etc...)

3. Perception des taxes communales

- a) Etablissement et envoi de 1.498 avertissements - extrait de rôle au 31/7/2016.
- b) Emargement des paiements dans les rôles et comptabilisation mensuelle en comptabilité budgétaire et générale des recettes, dégrèvements et irrécouvrables éventuels.
- c) Envoi de 784 rappels sur base des taxes enrôlées.
- d) Envoi de 508 sommations recommandées sur base des taxes enrôlées. Tenue à jour des poursuites (par signification de commandements et saisies) à entamer à charge des redevables de taxes (280 contraintes à huissier).

Les opérations décrites aux points a, b, c et d sont entièrement informatisées.

- e) Gestion des dossiers «faillites», « collectif de dettes » et suivi des dossiers de taxes en contentieux. 128 déclarations de créance ont été envoyées entre 1/8/2015 et 31/7/2016.
- f) Depuis septembre 2015, une Cellule Stationnement, affectée au service de la Caisse communale, procède au recouvrement de 'Taxe stationnement' impayée de 2010 à 2014.

4. Paiement des mandats

Le paiement des fournisseurs se fait actuellement au moyen de fichiers signés de manière électronique et envoyés par Belfius. Pour les paiements par BNP Parisbas Fortis et les autres banques de la Commune (Optimabank, CBC, KBC, ING...) le système « ISABEL » est utilisé depuis fin 1998. Une nouvelle migration vers un logiciel plus performant s'est opérée en 2011, permettant à plusieurs personnes de consulter et de préparer les opérations financières en même temps. Le Receveur communal contrôle chaque mandat ainsi que ses annexes et effectue personnellement les paiements.

5. Correspondance

Echange de correspondance avec notaires, avocats et huissiers pour ventes immobilières, successions, faillites, etc... Les notaires appliquent strictement l'article 324 du code des impôts sur les revenus et l'article 93ter du code de la TVA ce qui a pour conséquence un échange de correspondance de ± 3.064 lettres par an.

A cela s'ajoute la correspondance des avocats, des médiateurs, pour des demandes dans le cadre d'un règlement collectif de dettes (volontaire/judiciaire) ce qui représente environ +/- 800 demandes par an pour lesquelles environ 130 lettres de réponse ont été renvoyées.

Edition des droits constatés: +/- 4.274 (les sanctions administratives, les permis d'urbanisme, les loyers pour les salles communales,...)
Pour les cumuls d'infractions 11.300 dossiers et SAC 1643 dossiers soit 12.943 dossiers ont été traités. La « correspondance journalière » s'élève à environ 300 lettres par an.

6. Gestion des rémunérations du personnel

La liquidation des traitements mensuels, primes et pécules de vacance du personnel communal, ainsi que le paiement des pensions des anciens membres du personnel (dossiers transférés à l'ONSSAPL-SDPSP), soit \pm 1.800-2.000 liquidations de rémunérations par mois se fait par le service de la Recette communale après vérification des données délivrées par le service des traitements.

A cela s'ajoute la gestion des dossiers «récupération de traitements régularisés» ainsi que celle des prêts sociaux accordés par l'Autorité communale aux membres du personnel dans le besoin, ceci nécessitant un suivi de la récupération des prêts échelonnée sur plusieurs mois.

7. Saisies et cessions sur rémunérations

Gestion des dossiers de saisies et de cessions sur rémunérations. Cette matière nécessite un suivi régulier de chaque cas comprenant, entre autres, la vérification de la conformité de la procédure entreprise par le créancier, l'avertissement des saisis et l'établissement des déclarations de tiers - saisi, la comptabilisation des retenues légales, le paiement mensuel des diverses retenues aux créanciers, la clôture du dossier après réception de la mainlevée.

Cette gestion est semi – informatisée. Le traitement informatique couvre l'établissement des paiements aux créanciers. Les dossiers quant à eux restent traités manuellement.

8. Bancontact

Les guichets de la recette communale ont été pourvus du système de paiement BANCONTACT, afin de faciliter les transactions financières pour la population.

C'est également notre service qui a été à l'initiative du placement d'autres terminaux BANCONTACT notamment dans les services de la Population, des Passeports, de l'Etat Civil.

9. Gestion de différents dossiers

Gestion des justificatifs en matière de subsides fédéraux et régionaux pour les plans stratégiques de sécurité et de prévention.

10. Divers

a) Confection de diverses attestations pour:

- les déclarations fiscales
- les départs pour l'étranger
- etc...

b) Contrôle de l'utilisation des subsides octroyés aux A.S.B.L., ceci en vertu des articles 3 et 7, al. 1er, 1°, de la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle des sociétés subsidiées.

c) Les archives :

Tenue selon des prescriptions légales des :

- comptes
- mandats
- droits constatés
- confirmations des documents etc...

11. Trésorerie

Le Receveur communal assure personnellement le suivi de la gestion de trésorerie sous la surveillance du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Pour la période du 1er août 2015 au 31 juillet 2016 nous avons enregistré pour les opérations de placement des intérêts d'un montant total de € 5.763,49 (provenants de chez Belfius, KBC, BNP Parisbas Fortis, ING, Optimabanque , CBC banque et Record Banque) .

Par contre, vu les difficultés de trésorerie rencontrées nous avons dû enregistrer du 1/08/2015 au 31/07/2016 : 175.135,36 € d'intérêts sur avances à court terme auprès des banques Belfius, BNP Parisbas Fortis, CBC et Brinfin.

DIRECTION RESSOURCES HUMAINES
DRH

- A. GRH - Gestion Ressources Humaines

- B. PUIC - Plan d'Urgence et d'Intervention
Communal

- C. SIPPT – Service Interne de Prévention et de
Protection au Travail

DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

DRH

A. SERVICE GESTION RESSOURCES HUMAINES - GRH

I. MISSIONS :

Le service des ressources humaines a pour mission de mettre en œuvre la politique de gestion des ressources humaines en accompagnant le parcours professionnel de chacun, au service de l'administration et de ses membres, dans le respect des différents statuts.

Sa mission s'articule en trois axes principaux :

- Le recrutement ;
- Le parcours professionnel ;
- L'accompagnement des personnes et des équipes.

Le service des ressources humaines a également pour mission, en collaboration avec les interlocuteurs concernés, de contribuer à la qualité de l'environnement de travail de tous les membres du personnel (relations sociales, relations interpersonnelles et conditions matérielles).

En ce sens, le service veille, plus particulièrement, à proposer des réponses aux demandes d'aide sociale, à assurer des avantages à l'ensemble des membres du personnel et à contribuer à l'organisation de certains moments de convivialité.

Pour accomplir ses missions et soutenir les responsables à mettre en œuvre la dimension de ressources humaines qui leur appartient, le service s'appuie sur des outils statutaires et développe des outils de gestion. Parmi ceux-ci, la formation occupe une place privilégiée.

Le service des ressources humaines exécute des tâches suivantes en matière d'administration du personnel :

- Suivi des dossiers administratifs du personnel communal (environ 1250 agents) ;
- Le traitement des données relatives aux salaires et aux primes ainsi qu'à leur calcul ;
- Les déclarations au service des contributions pour le précompte professionnel et les déclarations trimestrielles et paiements à l'ONSS ;
- L'établissement des contrats de travail, du registre du personnel, de divers documents sociaux (fiche de paie, compte individuel, attestation de vacances ...) ;
- Elaboration des statuts administratifs et pécuniaires du personnel Communal ;
- Elaboration et gestion des cadres et des organigrammes du personnel ;
- Elaboration des règlements internes ;
- Gestion administrative des dossiers d'évolution de carrière, de promotion ;
- Gestion des dossiers de pension, des allocations familiales et de naissance du personnel communal ;
- Tutelle du personnel du CPAS relative aux affaires personnelles ;
- Gestion des contentieux relatifs au personnel ;

- Gestion des relations avec les syndicats ;
- Gestion des absences et des prestations supplémentaires.

Mais aussi d'un point de vue du développement des Ressources humaines il est chargé de :

- Gérer les recrutements ;
- Gérer les évaluations des collaborateurs ;
- Organiser la formation continuée des collaborateurs (construction méthodologique d'un Plan Communal de Formation pluriannuel) ;
- Description des fonctions et élaboration de profils de compétence ;
- Soutien au management et à la gestion de projets ;
- Gestion des demandes de mobilité interne ;
- Gestion des candidatures d'emplois.

II. ACTIVITES :

Le Service du GRH travaille sous la direction de la directrice des Ressources Humaines.

Effectif du Service GRH au 31/07/2016 : 13 personnes

- 1 Directeur (A7) qui gère parallèlement le département « Prévention et vie sociale »
- 1 Conseiller-adjoint (A4)
- 1 Secrétaire d'administration (A1)
- 2 Secrétaires administratifs (B1)
- 1 Assistant administratif chef (C4)
- 5 Assistants administratifs (C1)
- 2 Adjoints administratifs (D1)

Le Service du GRH est chargé de la gestion de l'Espace Saint Remy et des équipes d'entretien des écoles communales et de la Maison Communale.

1. Les membres du personnel :

Au 31 juillet 2016, l'administration communale compte 1223 membres du personnel (1087,8 travailleurs équivalents temps plein)

Le nombre d'agents par rapport à l'année précédente a légèrement diminué, s'expliquant par les départs à la pension, démissions, licenciements et fins de contrat à durée déterminée.

Le nombre d'agents contractuels subventionnés, reste équivalent, suite au mouvement des entrées et sorties, tout en respectant le nombre de points attribués par la Région de Bruxelles-Capitale.

Six agents sous contrat CPE sont entrés en fonction au mois de mai 2016.

Une demande d'engagement d'ACS « contrats d'insertion » a été faite auprès d'Actiris suite à la nouvelle mesure mise en place.

Il s'agit de CDD d'un an subventionnés par la Région Bruxelloise.

Répartition du personnel par statut au 31 juillet 2016 :

STATUTS	NOMBRE D'AGENTS
ACS	164
CONTRACTUELS	724
CPE	10
STATUTAIRE	325
	1223

Répartition linguistique du personnel au 31 juillet 2016 :

GL	NOMBRE D'AGENTS
Francophones	1092 (89%)
Néerlandophones	131 (11%)
	1223

Répartition du personnel par sexe au 31 juillet 2016 :

La part d'agents par sexe a diminué de façon équivalente par rapport à l'année dernière

GL	NOMBRE D'AGENTS
Agents Féminins	699 (57%)
Agents Masculins	524 (43%)
	1223

Répartition du personnel par temps de travail au 31 juillet 2016 :

TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE D'AGENTS
Temps plein	852 (69,66 % (dont 381 F et 471 H))
Mi-temps	35 (2,86 % (dont 30F et 5 H))
4/5ème temps	68 (5,56 % (dont 51 F et 17 H))
I.C. complètes et congés sans solde	12 (0,98 % (dont 8 F et 4 H))
Autres temps partiels	256 (0,98 % (dont 229 F et 27 H))
	1223

69,66 % des membres travaillent à temps plein au 31/07/2016.

Les hommes sollicitent des interruptions de carrière dans une moindre mesure.

2. Absences pour raisons médicales :

Le Service GRH s'occupe de la gestion de l'absentéisme et soumet les agents communaux au contrôle médical, en collaboration avec un service externe.

Le nombre total de jours d'absence pour maladie pour les 1223 membres du personnel s'élève à 39.122,5.

Le nombre total de jours d'absence pour accident de travail s'élève à 1.893,5 jours
Le nombre total de jours d'absence pour congé de maternité/paternité s'élève à 3.408 jours (260 nommés + 3.148 contractuels).

Par ailleurs, le GRH travaille en partenariat avec le service externe pour la prévention et la protection au travail, qui offre une assistance professionnelle pour la réalisation de la politique de bien-être via la surveillance de la santé des travailleurs et la gestion des risques en faisant passer au personnel qui y est soumis, des examens médicaux, reprises de travail, vaccinations ainsi que les sélections médicales.

3. Pointeuses :

L'horaire flexible a été instauré au Service Cultures ainsi qu'au service de la Division prévention (Cellule de veille (accompagnement socio-éducatif et le Pont – Prévention de la criminalité et accueil en matière de toxicomanie).

Les agents communaux des services administratifs décentralisés se sont vus bénéficier de l'horaire variable, suite à la décision du Collège Echevinal du 22/06/2015. Cette disposition s'est également étendue aux ouvriers de la Cellule Incivilité (CE du 23/08/2016).

En collaboration avec le Service Informatique, 20 pointeuses « Gsm » vont être installées dans les écoles communales ainsi que dans 3 locaux occupés par les gardiens de la paix.

4. Recrutements, promotions et départs :

- Nominations définitives :
 - 1 Ingénieur industriel,
 - 1 Secrétaire administratif.
- Promotions définitives :
 - 2 Secrétaires techniques chefs
 - 1 Assistant technique chef
 - 2 Assistants techniques
 - 9 Conducteurs d'équipe
- Stage en vue d'une nomination définitive :
 - 1 Fonctionnaire de prévention
- Promotions à l'essai :
 - 3 Directeurs,
 - 7 Conseillers adjoint,
 - 2 chefs de division technique
 - 5 chefs de division
 - 1 architecte principal
- 56 personnes ont quitté l'Administration communale suite à des démissions, licenciements, mises à la retraite, décès...

5. Demandes d'emploi :

2.128 demandes d'emploi ont été traitées par le Service du GRH; dont des candidatures spontanées et des réponses aux offres d'emploi.

6. Stagiaires scolaires non rémunérés :

134 demandes ont été traitées par le Service GRH et 58 stagiaires ont été accueillis dans divers services tous services confondus.

7. Organigramme :

La DRH, en collaboration avec le Service GRH a revu l'organigramme et a réorganisé les départements 4, 5, 6 et 7.

Certains services ont été déplacés vers d'autres départements.

8. Procédures disciplinaires :

Deux procédures disciplinaires ont été traitées par le Service GRH et ont donné lieu à des sanctions disciplinaires.

9. Formations :

Le Service du GRH a traité 479 demandes de formation

Formations gratuites et obligatoires :

a) La formation gratuite dispensée par l'E.R.A.P. pour les Agents entrants en fonction est suivie par les nouveaux collaborateurs

b) La formation gratuite dispensée par l'E.R.A.P. pour les Gardiens de la Paix (obligatoire conformément à l'Arrêté Royal du 15 mai 2009) a été suivie par tous les agents.

c) La formation CAP obligatoire pour Chauffeurs (obligatoire conformément à l'Arrêté Royal du 04/05/2009) est suivie par les agents concernés par la disposition.

d) Les agents « Secouristes Industriels » suivent la formation organisée par l'ERAP. La formation est gratuite pour les niveaux D et E.

Autres formations :

a) Une formation « équipiers de première intervention en milieu scolaire » a été mise en place et sera suivie par les agents des écoles communales dès le mois de septembre 2016.

b) Une formation interne « Informatique Word de base » pour les gardiens de la paix a été acceptée par le Collège des Bourgmestre et Echevins du 06/06/2016. La formation aura lieu au mois de septembre 2016.

c) La formation SAC (Constatateurs) : tous les agents ont suivi la formation, conformément à l'A.R. du 21/12/2013 en dehors de 4 (3 agents malades et 1 agent néerlandophone qui suivra la formation en novembre 2016.

d) La formation SAC (Sanctionneurs) : l'Administration Communale dispose d'un agent sanctionneur qui sera secondé par un agent qui suivra la formation en novembre 2016.

10. Relations avec les syndicats :

Le Service GRH organise les réunions du comité de concertation syndicale (agenda, convocations, protocoles....). 6 réunions du comité de négociation ont eu lieu durant la période du 01/08/2015 et le 31/07/2016.

11. Projets :

La DRH finalise le plan de formation qui sera opérationnel dans les mois à venir.

B. SERVICE PLAN D'URGENCE D'INTERVENTION COMMUNALE - P.U.I.C.

I. MISSIONS :

P.U.I.C.

Le plan d'urgence d'intervention communal a pour but d'établir les mesures à prendre et d'organiser des secours en cas d'évènements calamiteux, de catastrophes ou de sinistres, c'est-à-dire en cas de situation d'urgence telle que définie par l'Arrêté Royal du 16 février 2006, « tout événement qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des conséquences dommageables pour la vie sociale et qui nécessite la coordination des disciplines afin de faire disparaître la menace ou de limiter les conséquences néfastes... ». L'AR précité a été pris en exécution de l'article 2 ter de la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile.

P.A.S.U.C.

Le Plan d'accompagnement Social et d'urgence communal est un service qui s'inscrit dans les orientations générales du PUIC auquel il est fonctionnellement rattaché. Dans cet ordre d'idées, il assure un service de garde disponible 24h/24 permettant d'intervenir sur différents problèmes pouvant se produire sur la commune, et assure par-là même un relais entre les autorités communales et la police.

Il est sollicité chaque fois qu'une situation jugée urgente survient sur le territoire de la commune sans que la phase communale soit déclenchée par le Bourgmestre en vertu de l'AR du 16 février 2006 :

- Intervention dans tous les bâtiments communaux en cas de vol, incendie, inondation ou autres problèmes urgents.
- Intervention sur tout le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean en cas d'incendie, risques d'effondrement d'habitations, ou autres risques (affaissement de la chaussée, tronçons gelés).

- Un dispositif est également mis en place pour la prise en charge des victimes qui peuvent être évacuées suite à divers problèmes (inondation, incendie, etc) et qui doivent nécessiter un hébergement d'urgence dans des logements de transit ou l'hôtel social, selon des critères d'admission précis et sous la responsabilité d'une commission composée de membres du PASUC (Plan d'accompagnement social des urgences communales) et du SCAV (Service communal d'aide aux victimes).
- Ce dispositif permet donc d'assurer l'aide sociale et psychologique, hébergement temporaire et l'aide dans les démarches administratives.

II. ACTIVITES :

P.U.I.C.

- Elaboration d'un plan d'urgence d'intervention général pour l'ensemble du territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean
- Mise en place des différentes structures pour le bon fonctionnement en cas de crise (Centre de presse, Centre de coordination, centre d'accueil, centres d'hébergement...)
- Participation aux réunions d'organisation et de sécurité en vue de se préparer de manière coordonnée à des événements importants sur la commune (Concerts, manifestations ...)
- Participation mensuelle aux réunions de concertation intercommunales avec les fonctionnaires de la planification d'urgence des quatre autres communes de la zone Ouest Jette, Berchem, Ganshoren, Koekelberg en présence du fonctionnaire de la planification d'urgence / Coordination Mobilité, participation aux réunions et aux exercices organisés par les services du gouverneur de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale.
- Etude et analyse des risques particuliers existant sur la commune.

P.A.S.U.C.

- Mise en place des procédures d'interventions des différents services communaux.
- Elaboration des plannings de garde.
- Gestion administrative des dossiers.
- Actualisation de la liste des contacts.
- Participation au niveau des gardes.
- Réunion entre les différents services appelés à intervenir afin d'améliorer l'efficacité et la coordination de ceux-ci.

Types d'interventions (liste non exhaustive) pour lesquelles le service est le plus fréquemment sollicité principalement de nuit et lors des jours fériés :

Fuites de gaz, incendie, inondation, corniches menaçantes de tomber, événement nécessitant le relogement d'une ou plusieurs familles, problèmes de voirie....

Nombre d'interventions entre les mois d'août 2015 et juillet 2016 : 69

C. SERVICE INTERNE DE PREVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL – S.I.P.P.T.

I. MISSIONS :

Les missions du service ont été définies dans l'Arrêté royal du 27 mars 1998 relatif au Service interne pour la Prévention et la Protection au Travail et intégrées depuis lors dans le Code sur le Bien-être au travail. Le service interne a pour mission d'assister l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'élaboration, la programmation, la mise en oeuvre et l'évaluation de la politique déterminée par le système dynamique de gestion des risques définis dans le Code sur le Bien-être au Travail

II. ACTIVITES :

Participer à l'identification des dangers et donner des avis sur l'évaluation des risques, le plan global de prévention et le plan annuel d'action;

Participer à l'examen des causes des accidents du travail;

Donner un avis sur les différents thèmes qui concernent l'ensemble du code sur le bien-être au travail, y compris le travail avec des tiers;

Rendre des avis sur la rédaction des instructions et l'information, l'accueil et la formation des travailleurs;

Être à la disposition des personnes présentes dans l'entreprise pour toutes les questions qui relèvent de l'application de la législation;

Participer à l'application des mesures à prendre en cas de danger grave et immédiat, à l'élaboration des procédures d'urgence interne et à l'organisation des premiers secours.

L'exécution de l'examen des lieux de travail et des postes de travail, de sa propre initiative, à la demande de l'employeur, des travailleurs ou du comité; au moins une fois par an, réaliser un examen approfondi des lieux de travail et des postes de travail;

Examiner les accidents du travail et les incidents ainsi que réaliser toutes les autres enquêtes jugées pertinentes pour l'amélioration du bien-être des travailleurs;

Procéder ou faire procéder à des analyses et des contrôles;

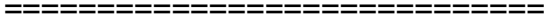
Prendre connaissance des procédés de fabrication, des méthodes de travail, des procédés de travail et des composantes de l'organisation du travail et les examiner afin de proposer des mesures en vue de réduire les risques;

Tenir à jour la documentation relative à la législation, les documents prescrits, l'inventaire de certains appareils, produits dangereux et préparations et points d'émission relatifs à la pollution de l'air et de l'eau;

Rédiger les rapports mensuels, les rapports trimestriels, les rapports annuels et les fiches d'accidents du travail;

Suivre la procédure de la "politique de prévention" classique;

Tenir à jour les communications données aux pouvoirs publics



DEPARTEMENT SERVICES GENERAUX
ET DEMOGRAPHIE

DIVISION ORGANISATION GENERALE

- A. Accueil
- B. Gardiennage Maison Communale
- C. Personnel Entretien
- D. Expédition
- E. Imprimerie
- F. Affaires Juridiques
- G. Informatique
- H. Action Sociale
 - I. Secrétariat – Archives – Traduction
- J. Classes Moyennes – Economie et Emploi
- K. Relations Internationales
- L. Relations Publiques et Communications

DIVISION DEMOGRAPHIE

- A. Population
- B. Etrangers
- C. Etat Civil et Cimetière

DIVISION ORGANISATION GENERALE

A. SERVICE ACCUEIL ET PERSONNEL ENTRETIEN

I. MISSIONS

Le service s'occupe de l'accueil et de la logistique et a pour but de donner une image de marque de la Maison Communale et d'orienter le public vers le service adéquat. Depuis septembre 2015, le service s'est installé dans les nouveaux locaux situés près de la porte d'entrée et face à l'ascenseur. Depuis quelques mois, toute personne souhaitant accéder à un des services communaux installés dans le bâtiment doit se présenter au guichet du service et se faire inscrire avec sa carte d'identité dans un répertoire qui reprend ses coordonnées, son heure d'arrivée et le service demandé. Nous devons prévenir le service de son arrivée.

II ACTIVITES :

La gestion de l'affichage interne et externe:

- pose et enlèvement des affiches aux valves
- pose et enlèvement des avis à la population
- exécution de la nouvelle réglementation du pavoiement de la Maison Communale.

Gestion de la nouvelle centrale téléphonique qui nous renvoie toutes les communications non réceptionnées par les services du bâtiment.

Gestion de l'affichage et du fléchage interne de la Maison communale.

Gestion et mise à disposition des clés des différents locaux.

La gestion des réservations des 4 salles de réunion via le calendrier Outlook.

La gestion logistique des réunions, concerts, expositions et événements divers.

Coordination de tous les intervenants :

Avant les réunions ou événements : préparation de la salle, prévoir le matériel, les boissons, la présence des gardiens.

Après les réunions ou événements : remise en état de la salle, récupération du matériel.

La gestion et la livraison des marchandises et du matériel pour les réunions ayant lieu hors de l'Administration Communale (Travaux publics, bibliothèques, musée communal, CCM, Cellules pédagogiques, salle du Sippelberg, academie, Karreveld, écoles...

Il y a en moyenne 50 réservations par semaine.

En plus il y a :

- les réservations hebdomadaires :

Réunions du Collège

Réunions de la Direction

Réunions de Mme la Bourgmestre avec les forces de Police

Réunions « Pool communication »

Réunions des gardiens de la Paix

Réunions Service Presse

- les réservations bimensuelles :

Réunions CLDI

Réunions service Urbanisme (concertation)

Réunions de la cellule de formation

- Réservation mensuelle :
Le concert de l'Heure Musicale.

- les réservations annuelles :
Réunions et inscriptions pour la fête du Sacrifice
Inscriptions pour le dîner de printemps (Action sociale)
Inscriptions pour le dîner de Noël (Action sociale)
Inscriptions pour la réservation pour le voyage annuel des seniors (action sociale)
Inscription pour l'obtention des chèques-taxis (Action sociale)
Inscription par le service Accueil pour le petit déjeuner Oxfam.
Réservations des salles pour les épreuves annuelles de l'Académie de Musique.

- Les réservations occasionnelles
Réservations et préparations des salles de l'Administration pour des évènements culturels organisés par l'Administration ou par le privé.

Le Service Accueil est opérationnel et fournit à environ 200 personnes physiques par jour des renseignements concernant les services communaux (heures d'ouverture, situation au sein du bâtiment, divers renseignements) ainsi que l'orientation du public vers le service adéquat, en moyenne 200 renseignements et réponses par voie téléphonique aux questions posées par la population et orientation vers le service concerné.

Accompagnement et soutien des personnes à mobilité réduite pendant leurs démarches administratives.

Réception d'envois postaux et colis.
Réception des offres lors des adjudications publiques.

Accueil de la population pour le service Urbanisme.

Communication aux services concernés des petites anomalies constatées : problèmes d'ascenseur, d'électricité, problème d'hygiène, travaux de réparation, de peinture, d'entretien, de déménagements.

Organisation pour la sortie des containers.

Depuis fin mai 2010, le service s'occupe de la mise à disposition de vélos au personnel communal.

Un « pool voitures » a été créé au mois de mai 2014.

A ce pool, qui comptait 4 voitures, se sont ajoutées 3 TWIZZY. Le service peut donc mettre à disposition 7 véhicules motorisés. (le suivi de la mise à disposition, la vérification de l'entretien de la voiture, l'emploi des cartes essence, les amendes...)

D. SERVICE EXPEDITION

I. MISSIONS

Le service de l'expédition a en charge la gestion du courrier entrant et sortant, ainsi que tout ce qui touche à la logistique de la commune.

A également en charge la présence à diverses activités.

D'un point de vue de son organisation : la division s'articule comme suit :

La coordination générale de la division s'articule autour d'un expéditionnaire C3 qui assure la gestion générale et 3 huissiers dont une dame, ainsi que d'une cellule de 2 chauffeurs (qui lorsqu'ils ne roulent pas, font fonction de huissier) dont un qui a été transféré à la propriété publique, une personne détachée dans un cabinet ministériel. Qui fait un total de 5 personnes, toutes statutaires.

Point de vue gestion, le service gère

- Traitement du courrier entrant
- Dispatching du courrier dans les divers services
- Gestion des envois et enlèvement postal
- Gestion du chargement de la machine à affranchir
- Gestion de la cellule chauffeurs
- Gestion du pliage et insertion des envois massifs
- Planning des présences à certaines activités.

II. ACTIVITES

Traitement du courrier et dispatching courrier entrant et sortant,

Ouverture du sac postal (tous les jours) tris du sac avec pose du cachet du jour et dispatching dans tous les services y compris les délocalisés.

Reprise du courrier qui doit être expédié le jour même.

Encodage des recommandés ainsi que tout autre courrier sortant

Chargement machine affranchir

Responsable du chargement de la machine à affranchir

Cellule chauffeurs

Répartition des diverses tâches journalières

Pliage et insertion du courrier

Le service assure le pliage et l'insertion des gros envois qui représente une grosse quantité journalière, qui nécessite la présence des huissiers

Ce courrier passe ensuite au timbrage

Présence aux activités

Aux conseils et sections

Aux mariages

Les dépôts de gerbes et présence requise aux manifestations protocolaire

E. SERVICE IMPRIMERIE

I. MISSIONS

- Impression des documents pour tous les services et avis pour la population
- Montage et imposition des documents et mise en format
- Confection de livre ou registre pour l'état civil & service population

II.ACTIVITES

Copieur N&B :

Secrétariat :	166011 copies
Virement Mobilité :	185521 copies
Virement Instruction Publique :	50000 copies
Communication :	350800 copies
Population & état civil	33085 copies
Coordination Crèches	122000 copies
Molenketjes	21230 copies
Affaires Juridiques	2000 fardes
Eco Conseil	25100 copies
Incivilité	750 SRA3 autocollants
Action Sociale	54770 copies

Copieur Couleurs :

Impression de 420.035 SRA3

Plotteur Grand format

172 DC Decaux
850 A2
100 A1
25 A0

RELIURE :

10 Registres livres d'or
35 Dossiers à doubles coutures (état civil pour le palais de justice).
20 Réparations des registres état civil
5 Actes Notarials
30 Confections de farde pour l'expédition
8 Registres du Conseil
12 Registres du Collège

Plastification :

1100 ex

BROCHAGE :

42.000 chemises 170 gr A3.
310.000 toutes boîtes.
50.000 avis à la population.

Assembleuse avec finition : 1.250.000

PRE-PRESSE :

Tous montages d'imposition ou retouche pour divers Services d'A6 à SRA3 et grands formats

F. SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES

1. POLICE ADMINISTRATIVE

I.MISSIONS

La cellule SAC réceptionne et gère l'ensemble des dossiers transmis au Fonctionnaire Sanctionnateur de la commune de Molenbeek-Saint-Jean en vertu de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales.

Cette cellule réceptionne et introduit la procédure légale afférente à ce type de dossier, prenant contact avec les contrevenants pour leur transmettre les procès-verbaux établis à leur charge, instruit les dossiers auprès des services communaux pouvant fournir une information utile et prépare finalement les décisions d'infliction de l'amende à soumettre au Fonctionnaire Sanctionnateur. Ce dernier analyse les pièces lui transmises, auditionne éventuellement les contrevenants à leur demande et prend une décision.

La cellule suit par la suite l'envoi des documents confirmant l'amende administrative et formalise les démarches relatives à l'inscription de l'amende auprès des services financiers.

Elle répond à toutes questions utiles relatives aux SAC, tant pour le personnel communal que les tiers et assure le suivi des amendes infligées.

Le service se charge également des contacts utiles pour le recouvrement des impayés en matière de SAC et collabore étroitement avec les services de la Caisse communale et de l'huissier mandaté à cet effet. Le service fait alors suite utile jusqu'à clôture du dossier.

II.ACTIVITES

Les tâches attribuées aux gestionnaires du service sont les suivantes :

- Traitement administratif de dossiers en matière de sanctions administratives communales (encodage, recherches RN - DIV, contacts contrevenants, rédaction de courriers, instruction du dossier, rédaction de décisions en matière de SAC, gestion du paiement, gestion du recouvrement judiciaire avec huissier de justice, gestion de l'irrecouvrable / non-valeur avec le service du Receveur communal).
- Encodage des dossiers dans le Registre des Sanctions administratives communales
- Accueil et réception téléphonique
- Répondre concrètement aux questions en matière de SAC - Informations dossier aux Contrevenants
- Archivage – Classement

III. STATISTIQUES D'ACTIVITE SUR LA PERIODE CONCERNEE

Les présentes statistiques vous sont transmises pour les dossiers ouverts sur la période concernée et comptabilisés expressément. L'ensemble de ces dossiers sont encodés dans un registre des sanctions administratives communales dont le régime est fixé par un arrêté royal du 21 décembre 2013.

Ce fichier reprend une série d'informations sur tous les contrevenants connus du service. Ce registre est déclaré auprès de la Commission de la Vie Privée.

Nombre de dossiers ouverts en matière de SAC : 14.071 dossiers (comptabilisation non définitive car période juin – juillet toujours en cours d'encodage)

La cellule SAC se charge également du recouvrement des dossiers impayés au profit du Receveur communal, ce qui représente actuellement plusieurs milliers de dossiers complémentaires.

Recouvrement dossiers par huissiers – gestion dossiers auprès huissier :

+/- 5000 dossiers envoyés pour les impayés (2011-2012)

Préparation dossiers à envoyer à huissier : +/-2000 dossiers pour la période 2014

2. AFFAIRES JURIDIQUES

I.MISSIONS

Le service des Affaires Juridiques traite des dossiers précontentieux et contentieux concernant des litiges opposant la Commune à des particuliers ou d'autres personnes morales de droit public ou privé.

Le service juridique réceptionne et répond aux divers actes signifiés à la commune et procédant à l'entame d'un contentieux judiciaire.

Il donne également, des avis juridiques aux services communaux demandeurs, les aide à rédiger des documents (courriers, arrêtés de police, cahiers de charges, délibérations des autorités communales, ...) concernant leurs matières et les épaulé lorsque ceux-ci rencontrent des difficultés dans l'exécution de certaines des missions qui leur sont dévolues ou lorsque des représentants juridiques de tiers interviennent auprès d'eux.

Le service juridique reste à la disposition des autres services communaux lorsque ces derniers se retrouvent confrontés à des questions d'application pratique des textes législatifs régissant leurs domaines d'activités.

Il tente alors de fournir aux demandeurs les solutions juridiques pratiques convenant au mieux aux intérêts des services et de la commune en son ensemble.

Le service juridique tient également, lorsque ces informations lui sont transmises, une mémoire des actes principaux de la commune de Molenbeek-Saint-Jean et de ses autorités en conservant tous les actes notariés, les décisions de police administratives, une copie des conventions, contrats et règlements provenant des services,...

Le service juridique tente effectivement de conserver copie des actes principaux liant juridiquement la commune aux tiers.

Le service juridique se charge également de la gestion et du suivi des assurances de la commune et de tous les dossiers pouvant impliquer ses responsabilités civile et pénale.

II.ACTIVITES

Aperçu des matières principales traitées par le service des Affaires juridiques - Contentieux

Marchés publics :

- Relecture des documents de marché ;
- Assistance aux services communaux dans les différentes phases du marché (lancement, tutelle, analyse des offres, attribution, exécution du marché, fin de marché, contentieux) ;
- Gestion des recours introduits par le pouvoir adjudicateur ou par un soumissionnaire devant les autorités judiciaires et administratives et leurs suites
- Passation des différents marchés publics de services juridiques ;

Convention / Contrat / Règlements communaux :

- Relecture des différents contrats conclus par la Commune ainsi que des règlements communaux ;
- Rédaction des projets de convention et de règlements ;
- Assistance aux services communaux dans l'exécution des contrats et des règlements ;

Droit civil :

- Occupation précaire, temporaire, tous les types de baux (de résidence, commercial...)
- Mitoyenneté et troubles de voisinage ;
- Dommages causés à des tiers ou subis par la Commune ;
- Questions relatives à la propriété ou aux divers droits réels ;
- Questions relatives aux droits d'emphytéose, de superficie ou servitude ;
- Privilèges, hypothèques et sûretés ;
- Actions directes ;

Récupération des créances – Dégâts au domaine public :

- Gestion des dossiers relatifs aux dégâts causés au domaine public suite à des accidents de roulage (demande d'informations à la police, demande aux services communaux le montant du dommage subi, constitution de partie civile devant le Tribunal de Police en vue de la réparation du dommage, suivi de la récupération en collaboration avec le service de la Caisse communale...)

Dossiers Développement urbain :

- Assistance dans toutes les phases des marchés publics ;
- Lancement et gestion des procédures d'expropriation dans le cadre des contrats de quartier ;
- Relecture de conventions dans le cadre de marchés publics et de contrats de quartier et assistance sur toute question de droit civil (notamment la mitoyenneté, les troubles de voisinage, les dommages subis ou causés par les chantiers) ;
- Analyse des preuves d'assurances des entrepreneurs afin de vérifier s'ils respectent les prescriptions du cahier spécial des charges ;

Contentieux devant le tribunal de Police :

- Récupération des créances relatives aux accidents de roulage ayant causés un dommage au domaine public ;
- Recours en matière de sanctions administratives communales;

Dossiers Instruction Publique :

- Avis et assistance sur toute question relative au droit de l'Enseignement, aux procédures disciplinaires, aux problèmes de gestion des écoles, aux avis de la chambre des recours ;
- Gestion des recours devant le Conseil d'Etat ;
- Relecture des notes adressées au personnel des écoles et des différents courriers ayant un quelconque aspect juridique et émanant de la Commune ;

Dossiers Urbanisme

- Gestion des recours en matière de permis d'urbanisme introduits, soit par les demandeurs de permis, soit par la Commune auprès du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Conseil d'Etat ;
- Avis juridique sur toute question liée au droit de l'urbanisme ;

Dossiers Environnement

- Gestion des recours en matière de permis d'environnement introduits, soit par les demandeurs de permis, soit par la Commune auprès du Collège d'environnement, du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Conseil d'Etat ;
- Avis juridique sur toute question liée au droit de l'environnement ;

Taxes régionales et précompte immobilier

Soutien juridique au service des propriétés communales - analyse et vérification des documents émanant du SPF Finances (déclarations, avertissements-extrait de rôle,...) et introduction des éventuelles réclamations.

Police administrative : arrêtés et ordonnances de police

- Relecture et rédaction des projets d'arrêtés de police administrative
- Rédaction et suivi administratif des ordonnances de police (en collaboration et sur demande des autorités communales et/ou de police)
- Soutien aux autorités communales (Bourgmestre) en matière de police
- Soutien aux auditions devant le Bourgmestre
- Gestion du contentieux administratif suivant mesure de police administrative (recours Conseil d'Etat ou procédure comme en référé en matière urbanistique)
- Relation avec le Parquet de Bruxelles

Sanctions administratives communales et RGP – Aspects juridiques pour le Fonctionnaire sanctionnateur.

- Coordination de la cellule SAC
- Suivi et participation active aux groupes de travail de coordination interzonaux et régionaux (GTI)
- Relecture des décisions et motivation juridique
- Mise en place et suivi des procédures – Formation suivie de l'équipe
- Actualisation juridique en la matière
- Fonctionnaire sanctionnateur et signature des décisions en matière de SAC
- Relation avec le Parquet de Bruxelles
- Modifications du Règlement Général de Police
- Contact avec les services de police pour les suites « enquête EPO »
- Gestion du Registre légal des SAC (contacts avec DIV, RN, Commission Vie Privée, Police,...)
- Statistiques et suivis auprès des services émetteurs

Coordination entre la police et la commune

- Suivi des réunions de collaboration avec les services communaux et de police
- Contact avec les services de police en matière de SAC et de police administrative communale (générale ou spéciale) – Urgences à la demande des services de police (ordonnances, émeutes, rassemblements...)
- Divers Police (informations générales)

Droit social et sécurité sociale

- Contentieux en matière de droit social et sécurité sociale (licenciement, indemnisation, procédure Tribunal du Travail)
- Contentieux en matière d'accidents de travail (gestion des recours suite à refus Ethias devant le Tribunal du Travail)
- Relations et suivi dossiers avec l'avocat de la commune (constitution dossier, relais dossier, informations, relecture de conclusions, instructions, facturation...)
- Avis à la demande des services communaux

Droit pénal – constitution de partie civile – citation

- Constitution de partie civile ou citation sur demande du Parquet et à la demande des autorités suite à agressions du personnel, dégradations (im) mobilières, ...

Infractions urbanistiques

- Gestion des procédures pénales en matière d'infractions urbanistiques devant le Tribunal Correctionnel
- Suivi et gestion du dossier avec l'avocat de la commune (informations, relecture de conclusions, instructions, facturation...)

Suspension d'autorisations communales (étalages...)

- Mise en branle des procédures de suspension / retrait des autorisations communales et notification aux tiers.

Relations Finances – Caisse communale

- Suite des demandes de la Caisse communale (bordereaux, ...)
- Gestion et collaboration financière en matière de SAC (bordereaux, paiements, non-valeur/irréouvrable)
- Gestion des recouvrements judiciaires (huissiers de justice, Justice de Paix)

Mobilité

- Avis Mobilité (signalisation, demande informations, SAC...)

A.S.B.L. – associations – droit des sociétés

- Soutien juridique pour toutes questions y relatives et soutien à la création d'asbl communales.

Droit disciplinaire :

- Avis et assistance du service des Ressources Humaines et de l'Instruction Publique dans les dossiers de procédures disciplinaires ;
- Gestion des contentieux y relatifs ;

- Relecture et, dans certains cas, rédaction de la motivation justifiant la procédure disciplinaire et la sanction ;
- Relecture des courriers adressés aux intéressés ;

Actes notariés

- Constitution des dossiers relatifs aux ventes/acquisitions d'immeubles ;
- Collaboration / contacts avec les notaires désignés par la commune ;
- Constitution et gestion de la mémoire notariale de la commune ; gestion des actes de propriété ;
- Soutien juridique pour toute question liée aux propriétés de la commune ;

Droit administratif et droit communal

- Avis divers et soutien juridique aux services communaux : interprétation application, relais

Logement

- Avis et soutien juridique à la relecture de documents établis ;
- Gestion et suivi des dossiers contentieux liés à la problématique de logements inoccupés (action en cessation en matière de logements inoccupés)

Assurances

- Relais et point de contact communal en matière d'assurances ;
- Gestion des diverses assurances annuelles contractées par la commune et assistance de l'Inspecteur de l'assureur lors de visites des bâtiments (Incendies et périls connexes (+- 175), véhicules automoteurs (+-113), Tous risques électroniques, Tous risques, RC scolaire, TR Œuvres d'art, assurances Loi, RC Générale, Assurances mandataires...) ;
- Gestion et suivi des dossiers liés aux sinistres bâtiments et véhicules communaux ;
- Suivi des dossiers en matière de RCO (responsabilité civile obligatoire) – Sinistres aux tiers ;
- Suivi et gestion du marché public en matière d'assurances ;
- Prise et gestion des assurances occasionnelles à la demande des services communaux (TRC, RC, expos, fêtes, dîners, événements culturels, voyages à l'étranger, déplacements et voyages scolaires, journées sportives, élections,...) ;

Gestions administratives et juridiques diverses

- Récupérations créances diverses (Morgue, SIAMU, DDP, loyers, frais scolaires,...) ;
- Gestion des amendes type perceptions immédiates suite à la commission d'infractions avec véhicules immatriculés au nom de la commune ;
- Réception des attestations assurances incendie des établissements accessibles au public ;

III STATISTIQUES D ACTIVITE SUR LA PERIODE CONCERNEE

Les présentes statistiques vous sont transmises pour les dossiers ouverts du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016 et comptabilisés expressément. Les nombreux avis rendus en phase précontentieuse ne sont pas comptabilisés précisément et doivent s'estimer à plus d'une cinquantaine, toutes matières confondues.

Afin de présenter une information réelle de la gestion des dossiers, il est à noter que les divers contentieux nous confiés pouvant chevaucher plusieurs années d'activités, leur traitement / suivi est à ajouter aux nouveaux dossiers ouverts sur une période déterminée.

Le service juridique, dans le souci d'une continuité du traitement des dossiers antérieurs, doit s'assurer que les précédents soient suivis et clôturés, ce qui peut mettre en exergue une charge de travail diffusée sur une période plus importante que l'année déterminée par le présent rapport.

De plus, il est également à préciser que certains contentieux peuvent présenter une dimension multiaxiale, en ce qu'un même contentieux peut présenter une intervention juridique dans plusieurs branches de droit (le parfait exemple à cet égard peut être concrétisé, notamment, par le dossier FC BRUSSELS – RWDM – ROYAL WHITE STAR, qui ne recouvre pas moins de 4 branches de droit (aspects urbanistiques, aspects civils et conventionnels, aspects pénaux, aspects administratifs...)).

Conventions – Contrats = 72

Règlements communaux et d'ordre intérieur = 12

Droit social = 22

Droit de l'enseignement = 13

Expropriation = 5

Mitoyenneté = 8

Sinistres – chantiers communaux = 5

Troubles de voisinage = 1

Marchés publics – Exécution = 36

Concessions et marchés publics = 3

Constitution de partie civile – Dégâts domaine public et divers = 8

Police administrative = 148

Logement : 1

Recours SAC – Tribunal de Police = 10

ASBL : 5

Contentieux Etat civil : 3

Contentieux responsabilité civile commune : 3

Droit intellectuel : 8

Dossiers plus importants recouvrant plusieurs matières de droit (dossiers volumineux) =

8 dossiers (SCHOLS, DRIESEN, WINDEKIND, RWDM, FC BRUSSELS, BEB, caméras de surveillance, White Star Bruxelles – Gestion des dossiers relatifs au Stade Edmond Machtens, TECHNOTRA – Tazieaux n°6-8).

Suspension autorisation communales : 4

Avis juridiques divers = dossiers non comptabilisés avec précision

Actes notariés : 18

Urbanisme :

- Recours auprès du Gouvernement de la RBC : 10
- Recours par la Commune auprès du Gouvernement de la RBC : 0
- Recours auprès du Conseil d'Etat : 4

Environnement :

- Recours auprès du Collège d'environnement : 10
- Recours par la Commune auprès du Gouvernement de la RBC : 8
- Recours auprès du Conseil d'Etat : 1
- Cessation environnementale : 1

Assurances :

- Accros : 28
- Responsabilité civile objective : 43
- Responsabilité civile : 28
- Mariages blancs : 12
- Récupérations : 37
- Sinistres bâtiments : 40
- Contrats automobiles : 113
- Contrats bâtiments : +- 175
- Assurances diverses (expos, voyages...) : 20
- TRC : 7
- Visites/réunions avec des inspecteurs d'assurances : 20

G. SERVICE INFORMATIQUE

I. MISSIONS

Le service informatique a en charge la coordination administrative et technique informatique de l'ensemble de l'administration communale et de ses services extérieurs.

II. ACTIVITES

PARTIE ADMINISTRATIVE

Suivi des dossiers :

- Achat de matériel informatique et de logiciels au cours de chaque exercice budgétaire
- Achat de fournitures pour PC (logiciels, matériel complémentaire)
- Gestion du matériel entrant et sortant
- Gestion des interventions pour réparations du matériel
- Maintenance du matériel informatique
- Maintenance, extension et sécurisation des réseaux informatiques communales.
- Gestion de l'installation du matériel informatique dans les secrétariats des écoles néerlandophones, les crèches, les bibliothèques, les services communaux.

PARTIE INFORMATIQUE

1. Audit de nouvelles applications

- Constitution du dossier d'analyse
- Test des programmes à partir d'exemples pré calculés et écolage pour les utilisations (très important)
- Période de travail en parallèle (durée à déterminer) et comparaison des résultats obtenus
- Exploitation

2. Maintenance et exploitation des applications

Les logiciels sont constamment sujets à modifications et améliorations pour les raisons suivantes :

- apparition de cas non prévu lors du développement des logiciels
- modifications imposées par les nouvelles versions des systèmes d'exploitation
- adaptation des programmes suite à des changements imposés par la loi
- amélioration des programmes (rapidité d'exécution)
- modifications dues au transfert sur un nouveau système

3. Gestion du système et des PC de l'administration communale, les secrétariats des écoles néerlandophones communales, les crèches, les bibliothèques.

Le service informatique s'occupe, pour tous les services de l'administration communale, de la gestion des serveurs, du système AS400, PC qui se trouvent dans les différents services.

L'implémentation de la téléphonie VOIP (opérationnel pour juillet 2016).

4. Maintenance technique.

Le service informatique s'occupe, pour tous les services de l'administration communale, des réparations techniques sur les pc, les imprimantes, ...

5. Formation

Auto-formation pour les membres du service

6. Elections

Nihil

H. SERVICE ACTION SOCIALE

I. MISSIONS

1. Contrôle des pointages des demandeurs d'emploi à temps partiel
2. Les personnes handicapées
3. Les pensions
4. Les seniors
5. La santé
6. Les Chèques taxi
7. Consultations des nourissons
8. Conseil consultatif communal des aînés
9. Fonds des calamités en cas des calamités naturelles
10. La journée sans crédit
11. Contributions
12. Démarches sociales et divers

II. ACTIVITES

1. CONTRÔLE POINTAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI A TEMPS PARTIEL

La validation des formulaires C3 pour le contrôle des travailleurs à temps partiel et la validation de l'attestation de résidence formulaire C66 bis délivrée par l'ONEM.

2. LES PERSONNES HANDICAPEES

Introduction des demandes de reconnaissance et d'allocation pour personnes handicapées : **718** dossiers dont **705** dossiers francophones et **13** dossiers néerlandophones.

Introduction des demandes de carte de stationnement : **98** dossiers dont **94** dossiers francophones et **4** dossiers néerlandophones.

Recherches des héritiers en vue des paiements d'arrérages de l'allocation handicapée.
Contacts avec le Service Public Fédéral Sécurité Sociale.

3. LES PENSIONS

Introduction des demandes de pension : G.R.A.P.A (Garantie de revenus aux personnes âgées), O.N.P. (travailleurs salariés) et I.N.A.S.T.I (travailleurs indépendants) : un nombre total de **115** dossiers dont **110** francophones (95,65 %) et **5** dossiers néerlandophones (4,35%). Il s'agit de **48** dossiers pour travailleurs salariés et travailleurs indépendants dont **44** francophones et **4** néerlandophones et **67** dossiers G.R.A.P.A. dont **66** francophones et **1** néerlandophone.

Pour les personnes qui ont atteint l'âge officiel de retraite, le droit à la pension est automatiquement examiné par l'Office National des Pensions, la Tour de Midi.

Le service Action Sociale reste à la disposition de la population pour les aider à compléter les nouvelles demandes.

Délivrance du document en vue d'obtenir le calcul provisoire de pension.

Recherches des héritiers en vue des paiements d'arrérages de pension.

Contacts avec l'O.N.P. et l' I.N.A.S.T.I.

4. LES SENIORS

Organisation :

Une excursion d'un jour à Mons – Capital Européen de la Culture 2015 avec déjeuner à Kain, pendant 5 jours durant la période du 8/9/2015 au 16/9/2015. Il y a eu **624** participants.

D'un repas de Noël avec un DJ, à la salle des fêtes du « Sippelberg », pendant 5 jours durant la période du 9/12/2015 au 16/12/2015 pour **1247** participants.

D'un dîner de printemps avec DJ, à la salle des fêtes du « Sippelberg », pendant 5 jours durant la période du 19/4/2016 au 27/04/2016 pour **1059** participants, des inscriptions des pensionnés participants au dîner de Noël, dîner de printemps et l'excursion.

Ces divertissements sont proposés aux Seniors par le Collège des Bourgmestre et Echevins. Les Seniors sont invités à payer 5,00 Euro pour le repas du printemps, 10,00 Euro pour l'excursion et le repas de Noël est actuellement gratuit.

Enquête, même à domicile du demandeur, pour le placement des appareils de télé-vigilance, constituer les dossiers et la gestion administrative des 43 appareils placés. Prendre contact avec le Centre du Service à Domicile (C.S.D) pour le placement et le retrait des appareils, les factures, etc....

5. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA SANTE

Le service LOGO offre une supervision pour développer une politique de la santé. C'est dans ce cadre-là qu'est mise en place la Semaine de la Santé le samedi 21 mai 2016 une soirée intergénérationnelle avec asbl « Gun Ganna » et des activités informatives et éducatives afin d'informer et de sensibiliser la population à différentes approches de la santé les 23, 24, 25 et 26 mai 2016 à la salle des fêtes Sippelberg.

6. CHEQUES TAXI

Gestion des chèques-taxi communaux et régionaux : budget, correspondance, attribution, préparation et organisation de la remise des chèques, réglementation et vérification annuelle de chaque dossier.

Délivrance des « chèques-taxi » communaux : **268** personnes ont bénéficié de cet avantage (32 chèques d'une valeur de 2,50 € par chèque)

Délivrance des « chèques-taxi » régionaux, l'octroi déterminé par le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale et octroi des subsides) : **468** personnes bénéficient de cet avantage, 16 chèques d'une valeur de 5 €/chèque.

7. CONSULTATIONS DES NOURRISSONS

Octroi de subside trimestriel à 4 consultations de nourrissons :

Femme Prévoyante, chaussée de Gand, 122

Femme Prévoyante, rue de Bonne, 65

Femme Prévoyante, avenue Brigade Piron 144

Reine Fabiola, rue de l'Intendant 188

8. CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AINES

Réunion avec les commissions et participation aux diverses activités.

9. FONDS DES CALAMITES EN CAS DES CALAMITES NATURELLES

Coordination en cas des calamités naturelles reconnues sur le territoire de la commune, constitution des dossiers pour l'obtention d'une indemnisation du Fonds des Calamités auprès du Ministère des Affaires Intérieures.

10. LA JOURNEE SANS CREDIT

« Journée Sans Crédit » - Organisation de l'évènement qui a eu lieu à l'Administration Communale du 23 au 27 novembre 2015 inclus. Il s'agit d'une sensibilisation contre l'achat par crédit. L'évènement a eu lieu en collaboration avec le service de médiation de dettes du SALS et du CPAS. et le Centre d'Appuis.

11. CONTRIBUTION

Une permanence de déclaration - exercice d'imposition 2016 revenus de l'année 2015, s'est tenue du 2 mai au 24 juin 2016 au Centre Communautaire Maritime, rue Vandenboogaerde 93 à Molenbeek-Saint-Jean pour aider les contribuables à compléter leur déclaration fiscale.

12. DEMARCHES SOCIALES ET DIVERS

Des démarches ont été réalisées pour aider des Molenbeekoïses en difficulté en fonction des disponibilités du service. La plupart du temps, les démarches s'inscrivaient dans une collaboration avec d'autres structures.

Calcul des subsides (fixés annuellement par le Collège Echevinal) accordés à des amicales de Pensionnés et à des œuvres philanthropiques.

Recherches, mise à jour du fichier des pensionnés, délibérations du Collège Echevinal et du Conseil Communal, courrier divers.

I. SECRETARIAT – ARCHIVES – TRADUCTION

SERVICE SECRETARIAT

I. MISSIONS

Le Service du Secrétariat Communal est chargé de la préparation des affaires qui sont soumises au Conseil communal et au Collège des Bourgmestres et Echevins. Il assure la réception hebdomadaire des dossiers qui doivent être soumis au Collège, établit l'ordre du jour des séances et après la séance, note les décisions que le Secrétaire communal a actées, puis veille à ce que les services communaux puissent disposer des extraits. Il rédige les procès-verbaux des séances et assure la transcription de ceux-ci. Il veille également à la tenue des registres aux délibérations et à l'émargement des approbations de la Tutelle.

Le même travail est effectué mensuellement pour les réunions du Conseil communal, avec en plus, la préparation des convocations à expédier aux conseillers communaux et la correction, la mise en page et l'impression des comptes-rendus des séances publiques.

La gestion des séances du Collège des Bourgmestres et Echevins et du Conseil communal se fait de manière informatisée avec l'aide d'un logiciel spécifique.

Cela a pour effet que les services communaux ont accès dès l'établissement du procès-verbal du Secrétaire, à leurs décisions sous forme d'extraits.

II.ACTIVITES

Réunions du Conseil, du Collège et des Commissions

	2015	2016
Conseil communal	5 séances.	8 séances.
Conseil communal extraordinaire	-	1 séance.
Collège échevinal ordinaire	18 séances.	28 séances.
Collège échevinal extraordinaire	3 séances.	3 séances.
Commissions réunies	4 séances.	5 séances.

Le secrétariat communal se charge de l'enregistrement journalier du courrier de l'Administration communale à l'aide d'un programme informatique spécifique.

Autres activités :

- Suivi des dossiers relatifs aux distinctions honorifiques pour les habitants de la Commune, à transmettre au Ministre du Travail, ainsi que la remise des diplômes aux Lauréats du Travail.
- Constitution du répertoire des délibérations du Conseil communal et du Collège Echevinal.
- Mise en page du rapport annuel, la déclaration et le dépôt légal à la Bibliothèque Royale de Belgique.
- Courriers divers (demandes de renseignements et correspondance avec les mandataires communaux, demandes de consultation de documents administratifs, courriers du Secrétaire Communal et toute autre correspondance, vérification de toute la correspondance soumise à la signature de Monsieur le Secrétaire communal).
- Traitement des questions écrites, interpellation, motions des Conseillers Communaux et la publication sur le site internet de la commune
- Délivrance de documentation concernant la Commune pour le public, les étudiants et autres chercheurs qui en font la demande.
- Relations avec les intercommunales et autres organismes pour les désignations des mandataires communaux au sein des diverses assemblées, les conseils d'administration, les assemblées générales et les démissions des membres désignées par la commune et la déclaration au Service Public Régional de Bruxelles
- Le traitement des démissions et désignations des conseillers communaux au sein du conseil communal
- La tenue des archives relatives aux mandataires communaux.
- La gestion des appels téléphoniques entrants jusqu'au mois de novembre 2015, cette tâche a été reprise par le service Accueil.
- La communication aux services communaux des diverses directives internes.
- La tenue des dossiers relatifs à la transparence et au cumul des mandats des mandataires communaux et le dépôt au Cour des Comptes.

- La tenue du registre des publications et la publication des ordonnances et règlements communaux.
- La tenue à jour des dossiers des mandataires communaux, depuis leur installation jusqu'à leur démission.
- La gestion des demandes de consultation des documents administratifs introduites par des particuliers.
- Elaboration du recueil des ordres des services et les avis.
- La gestion du BOS – CIRB : un système de gestion des autorisations des accès aux applications du BO Secrétariat, interventions au niveau des utilisateurs (personnel communal et conseiller communaux), changements dans l'organigramme des services, mutation du personnel...
- Organisation d'une formation BO Secrétariat pour les utilisateurs demandeurs
- Gestion PLONE : programme à utiliser pour les adaptations, changements, publications, fermetures des services, activités ... sur le site communal.

SERVICE ARCHIVES

I.MISSIONS

Le service des Archives communales est chargé de la gestion des documents produits par les services de l'Administration communale. Cette gestion signifie la conservation ou, dans certains cas précis, l'élimination des documents d'archives, ainsi que leur mise en valeur via le Musée communal, des publications ou des expositions.

Le service des Archives communales s'adresse donc, d'une part, aux différents services communaux soit pour les conseiller dans la gestion quotidienne de leur documentation, soit pour l'organisation de versement d'archives statiques ou pour la recherche de documents anciens. D'autre part, il reçoit et conseille des personnes extérieures aux services communaux (chercheurs, étudiants, élèves ou autres particuliers) désireux de réaliser une recherche ou qui simplement souhaitent obtenir une information en rapport avec la commune.

II.ACTIVITES

1°) Reclassement, inventariage et reconditionnement de divers fonds

Durant la période 2015-2016 le service des Archives a poursuivi son travail de reclassement de la série des dossiers de bâtisse du fonds Urbanisme qui devrait se poursuivre dans les années à venir, vu la grande quantité de documents.

En parallèle le reclassement, l'inventariage et le reconditionnement des dossiers personnels du fonds GRH a été continué. La série « Sortants » devrait être terminée pour la période 2016-2017.

2°) Versements

Trois versements ont été réalisés pour la période 2015-2016 :

- Un important versement de 237 boîtes de la Caisse communale, pour un total d'un peu plus de 26 mètres linéaires
- Un versement d'une dizaine de boîtes du Service de l'Urbanisme
- Un versement d'une dizaine de boîte de l'école Tijl Uylenspiegel

Il est à prévoir d'importants versements pour la période 2016-2017, vu le déménagement en préparation des différents services de la Démographie ainsi que de la Caisse communale, prévu pour le dernier trimestre de 2016.

3°) Demandes des services communaux et des particuliers au service des Archives

Suivant la mission du service des Archives de rechercher les informations et dossiers anciens pour le compte des services communaux, nous avons répondu à 485 demandes sur la période 2015-2016. Les départements qui ont effectué la majorité de ces demandes sont les services de l'Urbanisme, le service Population, l'Etat Civil, le GRH, l'Instruction Publique et le Cadastre.

De plus, 58 demandes de particuliers et généalogistes ont été traitées par le service des Archives, concernant majoritairement des recherches généalogiques.

4°) Formation

Suite à la formation « Docsafe » suivi par l'un des membres du service des Archives durant la période 2014-2015, ce dernier a dû réaliser un travail de fin d'études. Le travail a été remis en février 2016 et défendu avec succès. Pour rappel, cette formation, la seule dispensée en Belgique, va permettre au service des Archives de se pencher de manière plus concrète, dans les années à venir, sur la problématique de la gestion et de la conservation des documents numériques, produits et reçus dans la commune.

5°) Participations

Le service des Archives poursuit ses collaborations tant au niveau de l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, avec la participation aux réunions du groupe de travail dédié aux archives communales, qu'avec le Groupe de Travail et d'Information Archives de la région bruxelloise, où nous participons à diverses réunions de travail en vue de l'instauration des bonnes pratiques de gestion archivistique dans les différentes communes et CPAS.

SERVICE TRADUCTION

I. MISSIONS

En sa séance du 19 février 2014, le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé de créer le service de traduction. Durant la période de référence, le service était composé de 2 traducteurs (Secrétaires d'administration, niveau A1), jusqu'en septembre 2015, et d'une traductrice à partir d'octobre 2015 jusqu'à présent.

Le Service a pour mission de traduire, relire et corriger les textes fournis par les collaborateurs des autres services de l'administration et des cabinets. Il s'agit de textes de nature très différente : textes techniques, juridiques, administratifs, informatifs, journalistiques, ...

Le service doit aussi veiller à et donner des conseils en ce qui concerne le style et le copyriting pour les publications comme : Molenbeek Info, brochures, flyers, etc.

II. ACTIVITES

La traductrice du service s'occupe de la traduction, de la relecture et de la correction des textes et documents suivants :

- les délibérations du Collège des Bourgmestre et Echevins et du Conseil communal,
- les Cahiers Spéciaux de Charges de marchés publics de travaux, de services et de fournitures,
- les rapports d'analyse, les études de sol et les autres documents éventuels à annexer aux cahiers spéciaux de charges,
- les règlements communaux, procès-verbaux, mises en demeure, les auditions et autres textes juridiques,
- les conventions et les contrats entre la Commune et des partenaires,
- Les publications telles que le « Molenbeek Info », « l'Agenda culturel », la newsletter hebdomadaire, les textes pour le site internet communal, les brochures, les flyers, les affiches...,
- ➔ Les traductions du journal communal, le « Molenbeek Info » et celle de « l'Agenda culturel », qui en fait partie, ont été confiées à une autre employée communale, et ce, suite au départ d'un traducteur du service en septembre 2015. Cependant, en absence de cette personne ou lorsqu'elle n'a pas le temps, différentes personnes collaborent pour la traduction des textes.
- les rapports annuels,
- le Plan PUIC (Plan d'Urgence d'Intervention Communale),
- les communications par courrier ou par e-mail,
- les textes des discours (par exemple de la Bourgmestre), etc.

La plupart de ces textes sont à traduire du français vers le néerlandais. Certains textes sont traduits du néerlandais en français. Depuis le mois de janvier 2015, le service utilise un logiciel de traduction, le « SDL Trados Studio 2014 », géré par le CIRB (Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise).

J. CLASSES MOYENNES – ECONOMIE ET EMPLOI

I. MISSIONS

L'activité économique locale

En ce domaine, l'objectif est de promouvoir l'essor commercial et industriel de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

A cet effet, le service a pour mission essentielle :

- d'organiser la concertation avec les acteurs du terrain et de les informer ;
- de promouvoir la notoriété de l'activité économique du territoire communal ;
- de faciliter les démarches administratives des indépendants et chefs d'entreprises.
- de proposer des initiatives susceptibles de promouvoir le commerce et l'activité économique à Molenbeek-Saint-Jean.

Contrats de quartier commerçants

Depuis 1998, la Région bruxelloise a créé, en collaboration avec les communes, des associations ayant pour but de revitaliser les quartiers commerçants. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a lancé en 2005, suite à une évaluation des 'Contrats de noyaux commerciaux', une réforme en profondeur de ce dispositif, appelée 'Contrats de quartier commerçant'.

Cette réforme réaffirmait l'importance du commerce pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers. Il est donc nécessaire, pour préserver cette fonction dans un milieu urbain dense, de mener une politique transversale de réhabilitation urbaine, traitant simultanément de renforcement de l'activité économique, de l'aménagement d'un espace public de qualité, d'une accessibilité renforcée du quartier au bénéfice de tous, du maintien des liens sociaux entre les habitants et les commerçants, de la sécurité et de la propreté des lieux, et ce afin de renforcer l'attractivité du quartier.

Le Plan stratégique régional donnait au dispositif des 'Contrats de quartier commerçant', mené en partenariat tant avec les communes concernées qu'avec les acteurs privés, des objectifs communs et précis.

Molenbeek-Saint-Jean comptait trois contrats de quartier commerçant:

1. Atrium Molenbeek-Center : chaussée de Gand, de la Porte de Flandre à l'intersection du chemin de fer (rue Alphonse Vandenpeereboom)
2. Atrium Karreveld : chaussée de Gand, du chemin de fer (rue Alphonse Vandenpeereboom) jusqu'au carrefour boulevard Louis Mettewie.
3. Atrium Chaussée de Ninove : chaussée de Ninove, de la Place de la Duchesse de Brabant jusqu'au carrefour Boulevard Louis Mettewie/boulevard du Prince de Liège.

En 2013, une nouvelle restructuration visant à regrouper les antennes et à diviser la Région de Bruxelles-Capitale en 5 zones, de sorte que toutes les communes puissent profiter sur tout leur territoire des actions d'Atrium, a vu le jour.

Notre zone comprend les communes suivantes : Koekelberg, Jette, Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe, Anderlecht, Forest et Molenbeek-Saint-Jean. Le siège de notre zone est situé à Molenbeek-Saint-Jean, boulevard Léopold II, 184d.

Depuis 2014, un travail de longue haleine pour dissoudre et liquider les a.s.b.l. des 3 anciennes antennes a été entamé. A ce moment c'est chose faite pour les antennes Karreveld et Chaussée de Ninove, celle de Molenbeek-Centre sera remodelée en asbl (para)communale.

L'animation commerciale

Une attention particulière est apportée à l'animation commerciale dans le cadre des fêtes de fin d'année.

Les associations de commerçants

Cette année l'accent a été mis sur la création de nouvelles associations de commerçants. Les autres qui existaient déjà avaient besoin de prendre un second souffle, ont reçu l'appui et l'aide conditionnels de notre service et de l'Agence Atrium.

Réglementation en matière d'heures de fermeture obligatoires et de repos hebdomadaire

La loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services, règle les heures de fermeture obligatoires et le repos hebdomadaire.

Dans ces deux domaines, le service remplit un rôle d'informateur auprès des nouveaux exploitants, et parfois d'intermédiaire avec les agents de quartiers, responsables de faire respecter les lois en ces matières.

Les activités de commerce ambulant

L'exercice de toute activité ambulante sur le domaine public, de même que l'organisation de toute activité ambulante sur le domaine privé, est soumis à une autorisation préalable de la Commune.

L'activité ambulante, et foraine d'ailleurs (mais nous n'en comptons pas actuellement), a été complètement revue et encadrée par la loi du 04/07/2005 et ceci afin de lui donner un regain ; un des points forts étant, en plus de la vente de produits, l'ouverture vers la vente de services.

1/ Les marchés publics

Trois marchés hebdomadaires se déroulent sur le territoire de la Commune :

- le dimanche : géré par un concessionnaire.
Depuis son origine, ce marché se tient place Communale.
- le mardi matin: place de la Duchesse de Brabant.
- le jeudi matin: le plus important des trois et d'une grande diversité de produits, il s'étend aux alentours de la maison communale : rue du Comte de Flandre, parvis Saint-Jean-Baptiste, pourtour de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste + une petite extension vers la rue de l'Avenir. Il est idéalement desservi par les transports en commun (métro et bus 89) et attire une foule considérable.

Le service assure la gestion des marchés du mardi et du jeudi. L'organisation et la surveillance sont assurées par les placiers, qui, en collaboration avec les services de police et de la voirie, contribuent au bon déroulement du marché.

2/ Les occupations de la voie publique

En dehors des marchés, l'exploitation d'un emplacement de la voie publique doit être autorisée au préalable par les autorités communales.

A cet effet, une demande détaillée doit être introduite auprès du service ; le descriptif précis de l'endroit souhaité, ainsi qu'un planning horaire, doivent être proposés (exception faite pour les glaciers dont l'activité est déambulatoire).

Pour cette période, une demande individuelle, vente spécifique de nougat artisanal, a obtenu un avis favorable.

Un périmètre restreint aux abords du stade de football accueille également de manière occasionnelle des ambulants dont l'activité est liée au déroulement de matches.

Pour les marchés, comme pour les occupations de la voie publique, la gestion administrative comprend la surveillance du respect des textes de lois sur l'activité ambulante ; des vérifications sont faites régulièrement via consultation des données de la Banque Carrefour des Entreprises.

Les cartes ambulants électroniques sont maintenant généralisées et les seules en circulation, offrant un système de contrôle rapide et efficace grâce au QR-code. Les pièces comptables sont établies en regard de chaque recette relevant des règlements de taxes ou droits de place relatifs à ces activités.

Le commerce ambulant comporte un troisième volet : la vente au domicile du consommateur, mais les demandes sont plutôt rares.

Afin de garantir la protection du consommateur, il s'agit de veiller à ce que les démarcheurs soient titulaires d'un certificat de bonnes vie et mœurs ou soient autorisés à ce type de vente par le parquet.

Les débits de boissons

Conformément à la Loi du 15.12.2005 relative à la simplification administrative, toute personne désireuse d'ouvrir un débit de boissons (et pour autant qu'il y soit vendu de l'alcool) doit en obtenir préalablement la patente et l'autorisation des autorités communales.

Le service rassemble les éléments nécessaires afin de présenter au Collège un dossier complet lui permettant de statuer, en l'occurrence :

- l'accusé de réception de la déclaration urbanistique attestant de la conformité des lieux ;
- le certificat de moralité du demandeur ;
- un avis favorable du service communal de l'hygiène ;
- le rapport favorable du service des pompiers ;
- un extrait intégral de la Banque Carrefour Entreprises ;
- le contrat d'assurance incendie ;
- le bail commercial ;
- l'acquittement des frais de dossier de 50.00 EUR

Les certificats de moralité :

Lorsqu'un résidant molenbeekois veut ouvrir un café ou un restaurant dans une autre commune que la nôtre, il doit leur fournir un certificat de moralité émanant de notre commune.

Celui-ci s'obtient sur présentation de la carte d'identité ; la demande transite par le service de la population qui vérifie que le demandeur ne soit pas dans un cas d'exclusion prévu à cet effet par la loi.

Les personnes qui résident dans la commune et qui souhaitent travailler dans l'HORECA pour le compte d'un tiers devront également venir retirer un certificat de moralité.

Dans tous les cas, les certificats de moralité sont délivrés dans un délai maximal de deux jours ouvrables ; le prix de 10.00 EUR est fixé par le règlement des taxes communales.

Les patentes :

Elles sont également nécessaires pour les personnes qui veulent proposer à la consommation des boissons spiritueuses (titrant plus de 22°) sur notre territoire, par exemple lors d'une soirée publique dans une salle de fête située à Molenbeek-Saint-Jean ou encore lors du marché de Noël organisé par la commune.

Si elles ne sont pas domiciliées à Molenbeek-Saint-Jean, ces personnes doivent fournir un certificat de moralité obtenu auprès de la commune de leur domicile.

La délivrance de ces patentes est soumise aux mêmes conditions et coût que les certificats de moralité.

Les établissements de jeux de hasard

Etablissements de Classe III :

Des jeux de hasard ne peuvent être installés que dans des débits de boissons (code NACEBEL : 56.30 sous-classe 56.301 « cafés et bars ») et uniquement de type « bingo ». Les exploitants de salons de thé n'ont pas cette possibilité.

Pour obtenir la licence de Classe C auprès de la Commission des jeux de hasard, les exploitants doivent retirer auprès de notre service une attestation signée par la Bourgmestre.

Etablissements de Classe IV :

Depuis l'entrée en vigueur, le 01/01/2011, de la loi sur les jeux de hasard du 10 janvier 2010, les agences de paris et librairies (*) qui engagent des paris sportifs sont devenus une nouvelle classe d'établissements de jeux de hasard, à savoir : classe IV, et doivent détenir une licence, F2.

Afin d'obtenir de la commission des jeux de hasard l'octroi de cette licence, ils doivent entre autres joindre à leur demande un avis favorable de la Bourgmestre qu'ils obtiennent via notre service, après notamment l'accord des services de police.

Les cafés ou les salons de thé ne peuvent pas engager de paris.

Le nombre d'établissements de cette catégorie est limité selon un quota national.

(*) Les librairies ne sont soumises à l'avis préalable de la commune que lorsque qu'un espace séparé est réservé aux jeux.

Les bureaux privés de télécommunication et magasins de nuit

Ce règlement est en vigueur depuis le 6 juin 2010, il règle les dispositions spécifiques aux magasins de nuit et aux bureaux privés pour les télécommunications. Le contrôle et l'octroi des autorisations d'exploiter un tel commerce est effectué en étroite collaboration avec plusieurs services communaux dont la Cellule socio-économique, les Taxes et l'Urbanisme.

Indemnités compensatoires de pertes de revenus

Anciennement appelée « Fonds de participation » sous l'autorité du Service Public Fédéral, cette matière a été transférée lors de la 6^{ème} réforme de l'Etat au Service Public Régional de Bruxelles, plus précisément la section Bruxelles Economie Emploi.

La procédure est toutefois restée la même et offre, moyennant quelques démarches et sous certaines conditions, une compensation aux commerçants lésés.

Le CAALUC

Cette Commission d'Attribution Apolitique des Locaux à Usage Commerciaux qui comprend des membres d'Atrium et des services des Propriétés communales et de l'Economie-Classes moyennes examine les dossiers des personnes désireuses de louer un bien communal pour y établir un commerce.

II.ACTIVITES

L'activité économique locale

Hormis la gestion administrative des dossiers en cours (+/- 160 ambulants abonnés + 60 volants, 25 phone- et 15 night-shops 90 débits de boissons, une dizaine de commerçants itinérants, ...) de nombreuses demandes sont traitées directement lors de visites au guichet, par correspondance (emails) ou par téléphone.

Contrats de quartier commerçants

Le service a établi une collaboration étroite avec ATRIUM et joue un rôle d'intermédiaire entre cette agence régionale et les autres services communaux ou la Police.

L'animation commerciale

Alors que, depuis plusieurs années, l'accent principal est mis sur l'organisation du marché de Noël au Château du Karreveld, en collaboration avec le service de la Culture française, cette année, d'autres initiatives ont vu le jour.

Ainsi par exemple le service a collaboré à la nouvelle édition de la start-up Molengeek qui a eu lieu dans le Centre d'Entreprise de notre commune.

Les associations des commerçants

Grâce à de nombreuses réunions, dont en moyenne 3 à 4 réunions-marathon le soir (même jusqu'à 23h30) par association, 2 nouvelles associations de commerçants ont vu le jour : Maritime et Duchesse ; celle du Karreveld qui était agonisante a repris une deuxième foule et Molenbeek-Centre a reçu un sérieux coup de pouce.

Réglementation en matière d'heures de fermeture obligatoires et de repos hebdomadaire

Pour 2016, le Collège a fixé, en sa séance du 02/03/2015, les dérogations suivantes :

PÉRIODES DÉROGATOIRES DE 7 JOURS		DATES À LAQUELLE LA DÉROGATION EST OCTROYEE
Lundi 14/03	Dim. 20/03	Dimanche 20/03, ouverture nationale BRICO
Lundi 18/04	Dim. 24/04	Dimanche 24/04, ouverture nationale BRICO
Jeudi 05/05	Mer. 11/05	Fête des mères 08/05
Mer. 08/06	Mardi 14/06	Fête des pères 12/06
Vendr. 01/07	Jeudi 07/07	Début soldes d'été 01/07
Lundi 25/07	Dim. 31/07	Dimanche 31/07 ouverture nationale BRICO
Lundi 05/09	Dim. 11/09	Dimanche 11/09, ouverture locale BRICO
Vendr. 16/09	Jeudi 22/09	Semaine européenne de la mobilité + dimanche sans voiture 18/09
Samedi 01/10	Vendr. 07/10	Sunday Shopday 02/10/2016

Jeudi 27/10	Mercre. 02/11	Toussaint 01/11 et 02/11 (défunts)
Samedi 03/12	Vendr. 09/12	Avant-fêtes + St-Nicolas 06/12
Samedi 10/12	Vendr. 16/12	Avant-fêtes
Samedi 17/12	Vendr. 23/12	Avant-fêtes
Samedi 24/12	Vendr. 30/12	Noël 25/12
Samedi 31/12	Vendr. 06/01/17	Nouvel An 01/01 + début soldes hiver 03/01/17

Les marchés

Outre l'accueil des marchands et le courrier relatif à quelque 160 emplacements, le service se charge, en collaboration étroite avec le service de la Recette communale, des modalités de paiement des redevances des marchands abonnés, qui s'élèvent chaque trimestre à environ € 90.000 ainsi que de l'enregistrement des sommes perçues auprès des marchands occasionnels (qui représentent près de € 13.000 par trimestre). Pour le marché dominical une concession a été attribuée à une firme privée.

Ouverture de débits de boissons, délivrance de certificats de moralité et de patentes

Entre le 01/08/2015 et le 31/07/2016, 12 demandes d'ouverture de débit de boissons ont été enregistrées ; 101 certificats de moralité et 9 patentes ont été délivrés pendant cette même période.

Les établissements de jeux de hasard

Toujours du 01/08/2015 au 31/07/2016, 7 attestations ont été délivrées pour les établissements de classe III, et aucune pour les établissements de classe IV.)

Les bureaux privés de télécommunication et magasins de nuit

De juillet 2015 à aout 2016, aucun night-shop ni phone-shops n'ont été régularisés.

Indemnité compensatoire de perte de revenus

Toujours pour cette même période, aucune demande d'indemnité compensatoire n'a été transmise à Bruxelles Economie Emploi.

Le CAALUC

Le commerce installé dans le bien communal situé chaussée de Gand, 163 a ouvert ses portes et constitue un atout pour le quartier.

Le nouveau bâtiment au coin de la chaussée de Gand et la rue du Comte de Flandre étant en fin de construction, une campagne de publicité a été lancée afin d'attirer de bons candidats pour ce commerce.

En outre, un nouveau dossier a été ouvert pour le rez-de-chaussée commercial situé rue du Comte de Flandre 67.

Le dossier pour la place Communale, 28-29-30 est toujours à l'étude.

Partenariat avec l'asbl TYN pour le projet TYN Academy

L'association Talented Youth Network est une association molenbeekoise dont l'un des objectifs est de conseiller les jeunes en terme d'orientations académiques et professionnelles en valorisant leurs talents.

L'association a soumis au service Emploi leur projet TYN Académie qui est une plateforme d'apprentissage axée sur la notion d'entrepreneur social.

Cette formation s'est adressée à une dizaine de jeunes âgés de 16 à 20 ans en situation d'échec scolaire et issus de milieux « défavorisés ».

Durant ces sessions d'apprentissages qui se sont étendues sur plusieurs week-ends durant 3 mois, une dizaine de jeunes ont pu bénéficier de diverses formations (leadership et dynamique des groupes, marketing/communication et relations publiques, techniques de présentation, asservité et intelligence émotionnelle, gestion financière, etc.).

Octroi d'un subside de 2.500€ à l'a.s.b.l TYN pour le projet MYND

Ce projet consiste à organiser un salon dédié aux entreprises et associations qui se consacrent à la formation, au développement et à l'épanouissement des jeunes dans leur diversité et leurs talents. Collaboration avec le service Jeunesse.

Octroi d'un subside de 1.500€ à l'a.s.b.l Mission Locale de Molenbeek-St-Jean

Ce subside est octroyé à l'occasion du triple anniversaire de la Mission Locale de Molenbeek-St-Jean : 20 ans de la Mission Locale, 15 ans de Molenbeek Formation et 10 ans du Restaurant Social.

Octroi d'un subside de 2.000€ à l'a.s.b.l. « Le Trait d'Union »

Cette association est active dans différents domaines d'activité, à savoir la recherche d'emploi et de formation, médiation scolaire, aide et accompagnement des demandeurs d'emploi, travail social administratif, création de plusieurs ateliers citoyens sur des thématiques récurrentes et organisation d'autres activités pour la population molenbeekoise.

Octroi d'un subside de 1.000€ à l'a.s.b.l. Solidarité Savoir pour le projet 'Entreprendre au féminin'

Le projet « Entreprendre au féminin », développé par l'asbl Solidarité Savoir, vise à accompagner durant une année un groupe de 3 à 5 femmes souhaitant développer un projet en économie 'classique' ou sociale sur la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Dans le cadre de ce projet, l'asbl propose aux participantes les services suivants :

- un accompagnement gratuit, individuel, personnalisé et/ou une réorientation,
- l'organisation d'ateliers, de formations et de rencontres collectives,
- la mise en relation avec des volontaires possédant une expertise dans l'entreprenariat.

Introduction d'un projet local auprès d'Actiris dans le cadre des Maisons de l'Emploi

La subvention octroyée par Actiris pour ce projet s'élève à € 25.000 projet « Cap Employeurs ». Les € 25.000 permettront entre autre d'engager une personne à mi-temps pour réaliser les tâches en lien avec le projet (réalisation d'un cadastre des employeurs locaux, analyse des besoins des entreprises en terme, organisation de rencontres et d'évènements à destination des employeurs).

Participation à la journée Décllic organisée par l'ABPM

Pour la cinquième année consécutive, la commune a participé à la Journée Décllic organisée par l'association ABPM sur le site de Tour & Taxis. Lors de ce salon, qui en est à sa septième édition, des centaines d'étudiants et de demandeurs d'emploi ont été invités à découvrir différents stands de métiers représentés et animés par des professionnels issus de domaines aussi divers que l'art, l'ingénierie, la santé, la finance, la fonction publique et le droit, etc. Différentes animations ont été organisées tout au long de la journée : atelier de présentation à un entretien d'embauche, création d'entreprise, atelier 'avoir confiance en soi', etc. Participation financière de 2.000€.

L'EMPLOI

I. MISSIONS

Ce service a pour mission principale d'initier des projets de mise à l'emploi en partenariat avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle de la commune :

- Activer les synergies de collaboration entre les acteurs : emploi /formation / économie sociale de la commune
- Organiser des activités destinées aux chercheurs d'emploi
- Créer et publier des outils d'orientation
- Mettre en place un service d'orientation à destination du public
- Recherche de partenaires public-privé : projets de mise à l'emploi et / ou de formation

Dans une volonté d'efficacité et d'efficience, le service emploi et les partenaires collaborent dans le cadre de la maison de l'emploi, dans le but commun d'aider les chercheurs d'emploi bruxellois à développer une carrière professionnelle, et les employeurs à trouver des solutions au niveau de leurs recrutements.

Dans le cadre de cette collaboration, les partenaires de la Maison de l'emploi de Molenbeek mettent en œuvre ensemble une série d'actions et de services repris et précisés dans un plan Actions.

Contexte

La Maison de l'Emploi est le regroupement virtuel d'opérateurs actifs en matière d'emploi et d'insertion socio-professionnelle sur le territoire communal molenbeekoïse qui développent des actions, projets communs au travers d'un Comité de pilotage. Ce dernier se compose de représentant(s) de chaque partenaire constitutif de la Maison de l'Emploi, à savoir :

- L'antenne d'Actiris
- La Mission locale
- La Commune
- L'ALE
- Le CPAS

II ACTIVITES

Introduction du projet local 2015 : « Cap employeurs »

Le projet vise à permettre d'établir des contacts avec les employeurs afin d'organiser des rencontres, des événements à destination de ceux-ci en vue de promouvoir les activités de la Maison de l'emploi et de ses membres, les services auxquels ils peuvent avoir accès auprès des partenaires de la Maison de l'emploi et les différentes mesures d'aide à l'emploi. A cette fin, Actiris a octroyé une subvention d'un montant de € 25.000 qui a permis l'engagement d'une chargée de projet à mi-temps, l'acquisition d'une base de données « employeurs » et le financement des « Midis de l'Horeca ».

Midis de l'Horeca : Intégrée au projet « Cap employeurs »

Les « Midis de l'Horeca » est un dispositif permettant d'établir le lien entre les professionnels de l'Horeca et les apprenants de deux restaurants sociaux de la commune de Molenbeek : les Uns et les Autres et AFT'heure, en fin de formation en vue de leur permettre un accès direct au monde du travail dès la fin de leur formation.

Promotion de la mobilité interrégionale-projet inter-Maisons de l'emploi : « Jobility

« Jobility » est un projet qui vise à éliminer l'obstacle de la crainte connue par le public cible concernant la mobilité locale, infrarégionale d'une part, d'autre part, vise à donner des connaissances suffisantes du néerlandais au public cible pour pouvoir défendre une candidature à un emploi demandant une connaissance élémentaire du néerlandais.

Des modules de 3 à 4 mois seront organisés. Ces modules combinent des activités d'apprentissage du néerlandais et de mobilité à destination de chercheur d'emploi peu qualifiés tout en remobilisant ce public, l'outillant et travaillant sur les attitudes et le savoir être.

Parallèlement à ces modules, des actions de sensibilisation à l'apprentissage et à la connaissance des langues, comme atout complémentaire dans la recherche d'emploi, seront assurées pour l'ensemble des chercheurs d'emploi.

La subvention octroyée par Actiris pour ce projet s'élève à €40.000. La subvention permettra de financer les modules de formation en néerlandais, les frais de transport, la communication et catering.

« STIB au féminin »

Prise de contact afin d'organiser une campagne de recrutement en collaboration avec la STIB à destination des femmes. Avec la participation de la maison de l'emploi une séance d'information sera organisée avec la STIB. L'objectif est de pouvoir mettre à l'emploi un maximum de femmes qui correspondent aux profils de la STIB.

Une concertation avec les partenaires est nécessaire afin d'élaborer un fichier de coordonnées nécessaire au bon déroulement.

Focus emploi 1080 : « Une semaine dédiée à votre recherche d'emploi »

La commune avec les partenaires de la maison de l'emploi, organise 1 semaine dédiée à la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi molenbeekois. Le choix du secteur se fait en fonction des possibilités d'embauche. Des ateliers d'informations sur les formations, les procédures de sélection, l'outillage nécessairesont organisés.

L'objectif est de permettre au demandeur d'emploi d'être correctement outillé et sensibilisé pour pouvoir enfin postulé dans les meilleures conditions.

La semaine comprendra les activités suivantes :

- Ateliers, outillage : cv, savoir être, relooking interview.....;
- Job day (rencontre demandeurs d'emploi-employeurs), ateliers d'information sur les formations, animations... ;
- Rencontre professionnels ISP.

Projet local 2016 « Web search for jobs @ Molenbeek »

Ce projet consiste à développer un atelier d'outillage informatique destiné au public de l'ensemble des partenaires de la Maison de l'emploi.

Au travers de cet atelier, les participants auront la possibilité d'être accompagnés pour:

- Apprendre à rechercher des offres d'emploi sur internet (sur le site d'Actiris notamment,...) ;
- Utiliser une adresse mail en vue de postuler en ligne (création d'une adresse, aide pour l'ajout de pièces jointes,...) ;
- Toutes autres fonctionnalités utiles à la recherche d'emploi.

Il s'agira de modules souples qui pourraient accueillir les chercheurs d'emploi dans un délai restreint pour les rendre autonome au plus vite dans leur recherche d'emploi.

Ce projet part d'un constat dressé par l'ensemble des partenaires de la Maison de l'emploi.

En effet, il y a une réelle nécessité à outiller les chercheurs d'emploi qui rencontrent des difficultés à utiliser les espaces numériques mis à disposition par les partenaires de la Maison de l'emploi à leur intention (Self zone d'Actiris, Table emploi de la Mission locale, Espace emploi du CPAS).

La subvention octroyée par Actiris pour ce projet s'élève à €25.000. La subvention permettra de subventionner les modules d'outillage informatique, la communication et les frais généraux.

Projection « Bureau de chômage »

Projet de sensibilisation qui a pour objectif d'amener les participants à engager une réflexion sur le thème du contrôle des chômeurs, et, de permettre aux participants de partager leur point de vue au travers d'un débat organisé à la suite de la projection. Le montant engagé pour cette projection s'élève à €700.

Pièce de théâtre « Plus jamais pauvre »

Projet de sensibilisation qui a pour objectif d'amener les participants à engager une réflexion sur le thème de la précarité et de l'emploi, et, de permettre aux participants de partager leur point de vue au travers d'un débat organisé à la suite de la représentation. Le montant engagé pour cette représentation s'élève à €2100.

Plateforme autocréation d'emploi de Molenbeek - « Create your job »

Projet qui vise à permettre aux chercheurs d'emploi de disposer localement d'une information sur les acteurs de l'autocréation d'emploi.

Des ateliers où le chercheur d'emploi peut rencontrer les différents acteurs de l'autocréation d'emploi ont été organisés le 20 septembre au CCM. Ces ateliers ont accueillis près de 80 personnes en quête d'information pour un projet de création d'emploi.

Groupe de découverte, d'échanges entre agents des partenaires Maison de l'emploi

Projet qui vise à connaître le fonctionnement des services d'acteurs locaux ou régionaux ayant un lien avec l'emploi ou l'insertion professionnelle, à contribuer à améliorer l'orientation et l'offre de services offerts au public.

Le service emploi de l'administration communale de Molenbeek a accueillis 3 groupes composés des travailleurs en insertion professionnelle du CPAS, d'Actiris, de l'ALE et de la Mission Locale de Molenbeek et leur a présenté le fonctionnement et les activités du service. A cet effet un montant de € 70 pour le catering a été engagé.

Rencontre « jeunes- Monde du travail »

Préparation et prise de contact pour proposer aux jeunes des rencontres avec des intervenants venant témoigner de leurs parcours personnelles et ou de leurs métiers ; Mettre en place des visites d'entreprises à destination des jeunes.

Mise en place des groupes de travail thématiques

Projet qui consiste à mettre en place des groupes de travail regroupant les travailleurs de terrain des membres de la maison de l'emploi. Ceux-ci viseront à permettre un échange d'expériences, de bonnes pratiques sur la base de thématique de la communication non violente : gestion de conflits.

Des animations et des formations sont proposées aux membres des partenaires de la maison de l'emploi.

La formation « gestion des conflits » a été dispensées 15 travailleurs sociaux membres de la maison de l'emploi : Actiris, CPAS, ALE, Mission locale par un membre du service emploi.

Renforcement des collaborations avec les acteurs de la jeunesse implantés à Molenbeek.

Projet qui vise à favoriser les interactions avec les acteurs de la jeunesse en vue de développer des projets au bénéfice des jeunes chercheurs d'emploi.

Des contacts ont été pris en ce sens.

Permanence sociale

Une permanence sociale emploi a été instaurée le jeudi matin sans RDV.

C'est un service de première ligne qui consiste à orienter les personnes dans les différents services de l'emploi qui existent sur notre territoire.

Ecoute et conseils sont dispensés.

Nous envoyons les CV reçus aux services des candidatures. Plus ou moins 80 personnes ont été reçu en permanence emploi entre janvier 2016 et octobre 2017.

Subsides

Octroi d'un subside de 1.500 euros à l'asbl TYN (Talented Youth Network).

TYN est une asbl qui a notamment comme objectif de conseiller les jeunes en termes d'orientations académiques et professionnelles en valorisant leurs talents.

Le subside est octroyé pour le projet TYN académie de l'asbl. Ce projet consiste en une plateforme d'apprentissage dédiée aux jeunes incluant des demandeurs d'emploi autour de la notion d'entreprenariat social. L'activité est proposée à 12 personnes sélectionnées.

K. RELATIONS INTERNATIONALES

Rapport pas introduit

L. SERVICE RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

I. MISSIONS

Le service Communication a pour travail principal la valorisation de l'image de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean auprès des journalistes et partant, auprès de la population molenbeekoise et du public au sens large.

Cette mission passe par la diffusion de communiqués de presse et par la disponibilité du service envers les journalistes : gestion des demandes d'interviews, relais des demandes de renseignements. Le service fait le lien entre la presse et les membres du Collège, habilités à s'exprimer au nom de la Commune.

L'organisation de conférences de presse et d'inaugurations fait également partie de la mission du service Communication.

Le service Communication assure également la mise à jour quotidienne du site Internet communal (www.molenbeek.be) et la gestion du portail culturel (www.culture1080cultuur.be). Il contribue aussi à la page Facebook

« I like Molenbeek », au journal communal « Molenbeek-Info » et à son supplément « Agenda culturel ».

Le service Communication est également chargé, dans le cadre du PGUI-PUIC, de la gestion de la Discipline 5 « Information de la population et des médias » (D5). La D5 s'exerce non seulement en cas de déclenchement du plan d'urgence communal, mais également en dehors de toute période de crise. Il est donc primordial de tenir à jour le « Plan mono disciplinaire d'Information à la population et aux médias (PII) » : plan théorique, actualisation de l'équipe D5, organisation de la logistique, développement des compétences, entretien d'un réseau de contacts (homologues à différents échelons ou dans les autres disciplines, interlocuteurs spécialisés).

Enfin, le service Communication s'implique dans d'autres projets communaux en synergie avec d'autres services (ex. : vérification des projets d'imprimés communaux, création graphique, information aux riverains...).

II. ACTIVITES

D'août 2015 à juillet 2016, voici les activités qu'a menées le service Communication.

Communication à la presse :

Le service Communication s'est occupé de la diffusion de 46 communiqués et dossiers de presse.

Il faut compter aussi l'organisation de 6 conférences de presse et la participation aux 14 inaugurations que voici :

- 28 août 2015 : inauguration du bâtiment communal mixte (crèche et logements) et de la nouvelle école communale francophone n°6, rue de Bonne - quai de Mariemont ;
- 10 octobre 2015 : inauguration festive du bâtiment Saint-Rémy et du parc Saint-Rémy
- 6 octobre 2015 : inauguration officielle de l'Espace Paul Halter – boulevard Machtens
- 26 octobre 2015 : inauguration officielle du nouveau Hall d'Accueil de la Maison communale

- 13 novembre 2015 : conférence de presse sur l'exposition des 150 ans de l'Académie de Dessin et des Arts visuels de Molenbeek-Saint-Jean
- 17 novembre 2015 : inauguration officielle des toitures rénovées et du parc restauré du château du Karreveld, en partenariat avec Beliris ;
- 20 novembre 2015 : inauguration festive de la nouvelle école communale néerlandophone De Knipoog – rue de la Semence ;
- 21 janvier 2016 : inauguration officielle de la Piscine communale olympique Louis Namèche – rue Van Kalck, en collaboration avec Beliris et Molenbeek Sport
- 23 janvier 2016 : réouverture festive de la Piscine communale olympique Louis Namèche – rue Van Kalck, en collaboration avec Beliris et Molenbeek Sport
- 27 janvier 2016 : inauguration officielle de l'Espace Hôtelier Belle-Vue – quai du Hainaut
- 11 février 2016 : conférence de presse sur le programme des 70 ans de l'immigration italienne à Molenbeek
- 26 février 2016 : conférence de presse sur le projet de Règlement communal d'Urbanisme Zone place Communale
- 18 mars 2016 : inauguration officielle du bâtiment communal mixte Merchtem (crèche, service Jeunesse et locaux associatifs) – parc Bonnevie
- 1^{er} mai 2016 : conférence de presse sur la journée MolenSplash, en collaboration avec Brussels by Water
- 4 mai 2016 : inauguration officielle du Parc Marie-José restauré, en collaboration avec Beliris
- 20 mai 2016 : conférence de presse sur les 10 ans de la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale
- 22 mai 2016 : inauguration festive du parc du Karreveld restauré (Apér'O Park)
- 10 juin 2016 : inauguration officielle du bâtiment communal mixte Gand/Flandre (logements et espace horeca) – chaussée de Gand
- 11 juin 2016 : conférence de presse sur le lancement du challenge PlayandPeace tournée du bidon de lait de 365 jours pour Bruxelles, en collaboration avec les initiateurs de PlayandPeace
- 11 juin 2016 : inauguration officielle des Galeries funéraires restaurées du Cimetière communal, chaussée de Gand, en collaboration avec le bureau ORIGIN

Événementiel :

Le service Communication s'est occupé de la coordination de deux événements :

- 27 octobre 2015 : Soirée d'Accueil des Nouveaux Habitants, au Château du Karreveld
- 27 janvier 2016 : Soirée des Prix 2015 des Molenbeekois de l'Année (1^{ère} édition), au Château du Karreveld

Site Internet et Facebook

Le service Communication a continué à s'occuper de la maintenance du site Internet www.molenbeek.be et de la gestion de son contenu. Cette gestion se fait en étroite collaboration avec les autres services communaux.

En effet, le site Internet (nouvelle mouture lancée en avril 2015) fonctionnant avec le système de gestion CMS (Content Management System) Plone, les services sont habilités à modifier eux-mêmes le contenu. Au niveau de la fréquentation du site, le chiffre moyen est de 7000 sessions par semaine.

Complémentaire au site Internet, on trouve la page Facebook « I like Molenbeek » et la page « I like Molenbeek NL ». Nourris d'articles, de photos et de vidéos traitant de l'actualité de proximité de Molenbeek-Saint-Jean, ce canal de communication a vu son audience continuer de progresser, en nombre de « like » et de fréquentation.

Portail Internet communal « culture1080cultuur »

Actif depuis 2012, ce portail communal (www.culture1080cultuur.be) repose sur l'envie d'entraîner le public dans la dynamique culturelle qui anime Molenbeek-Saint-Jean. Le site Internet, bilingue, se caractérise par deux types de contenu : un agenda rassemblant des informations sur les activités culturelles et récréatives qui se passent à Molenbeek, et un répertoire des associations et lieux culturels à Molenbeek.

La conception CMS du site (Content Management System) permet aux associations d'ajouter elles-mêmes du contenu, gratuitement et en quelques clics, sur base d'un login et d'un mot de passe.

Le portail, depuis 2014, permet également l'envoi d'une newsletter bilingue aux abonnés qui en font la demande (inscription gratuite par e-mail).

Pour la période concernée par le présent rapport, onze newsletters ont été envoyées et le nombre d'abonnés est de 431 personnes. Au niveau de la fréquentation du portail, le chiffre moyen est de 620 sessions par semaine.

Discipline D5 du PGUI : Information de la population et des médias

Le service Communication continue de développer le « Plan mono disciplinaire d'Information à la Population et aux médias » (PII) dédié à la Discipline D5.

Ce travail de « Plan D5 » a couvert plusieurs volets :

Rédactionnel :

- Mise à jour du Manuel de base (d'après la Loi et les différentes circulaires), des fiches-réflexes et des documents utiles pour l'équipe D5.
- Mise à jour des rubriques informatives dans le site communal (information préalable aux habitants), sur base notamment des outils développés par le Service Public Fédéral de l'Intérieur (ex. portail Info-Risques).
- Mise à jour des contacts presse.

Stratégique :

- Formation Planicom continuée (gestion de crise) et implication dans Planu.be (Association Professionnelle des Fonctionnaires Planificateurs d'Urgence)
- Participation au colloque sur les 10 ans de la Planification d'urgence (Namur, 16/02/2016) afin de présenter la collaboration originale entre les communes de la zone de police Bruxelles Ouest
- Réunions de coordination et partage d'expériences entre ces cinq communes (5 à 6 réunions par an)
- Présentation de la D5 au Collège échevinal de Jette
- Visite du Call center professionnel IPG à Louvain, avec lequel une convention a été signée par la commune en cas de besoin
- Visite au Centre de Crise d'Anvers

Opérationnel :

- En novembre 2015, information à la population via le site Internet et la page Facebook « I like Molenbeek », et information au Centre de Crise fédéral via les Services du Haut fonctionnaire de l'agglomération bruxelloise, pendant la période d'alerte terroriste au niveau 4 (fermetures des écoles, événements annulés, etc.)
- Le 18 mars 2016, participation au déclenchement du PGUI de Molenbeek, suite à la mise en place d'un périmètre de sécurité lors de l'arrestation de Salah Abdeslam, rue des Quatre-Vents : mise en place de l'équipe stratégique (Dir-Info, Dir-Info bis, rédacteurs, traducteurs, porte-parole, call-takers). Débriefing
- Les 22 et 23 mars 2016, suite aux attentats de Zaventem et du métro Maelbeek, information à la population (fermetures des écoles, événements annulés, etc.) via le site Internet et la page Facebook « I like Molenbeek »
- Information à la population via le site Internet et la page Facebook « I like Molenbeek » suite aux fortes pluies du 23 juin 2016 (fermeture des parcs, collecte des encombrants endommagés)
- Participation à un exercice de terrain à Jette (29 avril 2016)
- Préparation d'un exercice D5 table-top à Jette

Feuillets « Info-Riverains »

Le service Communication réalise régulièrement des feuillets d'information sur les chantiers de voirie, les opérations de propreté publique, les mesures liées aux festivités (ex. Hommage Brigade Piron) ou aux décisions communales (ex. campagne d'information sur la Prime Logement 2016). Pour la période concernée, nous dénombrons 35 toutes-boîtes.

=====

DIVISION DEMOGRAPHIE

A.SERVICE POPULATION

I. MISSIONS :

Tenue des registres de Population et tâches qui y sont liées:

- Introduction dans ces registres de toute modification concernant l'état des personnes inscrites dans la commune
- Edition de documents divers sur base des informations contenues dans lesdits registres : attestations, certificats, extraits, etc.
- Changements d'adresses ;
- Délivrance de cartes d'identité,
- Délivrance de permis de séjour ;
- Délivrance de permis de conduire ;
- Délivrance de passeports internationaux ;
- Enregistrement des cohabitations légales, des déclarations de dernières volontés et de dons d'organes et de celles en matière d'euthanasie ;
- Délivrance des permis de travail ;

Affaires électorale:

- Gestion des informations relatives aux électeurs.
- Préparation pratique des diverses élections.

Casier judiciaire:

- Gestion des données
- Editions des bulletins de renseignements et extraits de casier judiciaire.

II. ACTIVITES :

Les conditions de travail du service population sont directement influencées par l'importante évolution démographique que connaît notre commune depuis des années :

95.414 habitants au 1^{er} Janvier 2015

88.452 habitants au 1^{er} Janvier 2010

78.581 habitants au 1^{er} Janvier 2005

71.257 habitants au 1^e Janvier 2000

La croissance démographique correspond à une augmentation de 10,3% entre 2000 et 2005 ; 12,6% entre 2005 et 2010 ; 7,9% entre 2010 et 2015 et donc de 33,9% en 15 ans. En 2016, la croissance démographique continue puisque nous avons enregistré au 1^{er} janvier, 96.246 habitants ce qui correspond à 0,9% en un an.

Le cadre lui est passé de 30 personnes au 01/09/2000, à 38 au 01/01/2005, à 41 personnes au 01/01/2010 pour diminuer à 36 personnes au 01/01/2015 soit une diminution de 1/6. En 2016, le cadre a encore été réduit d'une unité.

Il est par ailleurs clair que le problème est amplifié par le caractère totalement inadapté de nos locaux, beaucoup trop exigus pour recevoir un public de plus en plus nombreux. Le déménagement vers de nouveaux locaux, prévu pour 2016, sera une solution à ce problème.

La généralisation informatique des différentes procédures (cartes d'identité, passeports, permis de conduire) implique un changement drastique des méthodes de travail mais soumet le service population à de nombreuses pannes et contraintes liées à des accès web et aux logiciels imposés par d'autres organismes.

Pour faire face à ces tâches, le cadre du service depuis le 01/08/2014 est théoriquement de 41 personnes.

En réalité, Au 31 juillet 2016, 34 personnes étaient effectivement en service (dont 5 à temps partiel et 3 à mi-temps).

La répartition était la suivante :

- 4 agents de niveau A (3 statutaires, 1 contractuelle) ;
- 3 agents de niveau B (contractuelles) ;
- 17 agents de niveau C (7 statutaires, 10 contractuels) ;
- 10 agents de niveau D (6 statutaires, 4 contractuels).

Au 31 juillet 2015, 35 personnes étaient effectivement en service (dont 6 à temps partiel et 3 à mi-temps).

La répartition était la suivante :

- 4 agents de niveau A (3 statutaires, 1 contractuelle) ;
- 2 agents de niveau B (contractuelles) ;
- 17 agents de niveau C (7 statutaires, 10 contractuels) ;
- 12 agents de niveau D (7 statutaires, 5 contractuels).

Au 31 juillet 2014, 37 personnes étaient effectivement en service (dont 5 à temps partiel et 2 à mi-temps).

La répartition était la suivante :

- 4 agents de niveau A (3 statutaires, 1 contractuelle) ;
- 2 agents de niveau B (2 contractuelles) ;
- 18 agents de niveau C (8 statutaires, 10 contractuels) ;
- 13 agents de niveau D (6 statutaires, 7 contractuels).

L'activité du service durant cette période a été marquée par les données statistiques suivantes:

01/08/2015 - 31/07/2016	
Nombre de nouvelles Inscriptions (dossiers)	3.825
Nombre de mutation internes (dossiers)	1.656
Nombre de radiation d'office	539
Nombre de Cartes d'identités	21.871
Nombre de Kid's EID	4.699
Nombre de Passeports	9.547
Nombre de Permis de conduire	6.227

Les Recettes suivantes ont été enregistrées :

Recettes 2015 - 2016	
Recettes Population	759.250,03
Recettes Passeports	259.440,00
Recettes Permis de conduire	29.215,00

B.SERVICE ETRANGERS

I. MISSIONS :

Le service des Etrangers est chargé de la gestion des dossiers de ressortissants étrangers séjournant sur le territoire de la commune.

Il traite :

1) Les étrangers ayant droit au séjour, temporaire, permanent ou illimité :

Ils sont inscrits :

- au Registre des étrangers
- au Registre d'attente 5 (candidats réfugiés).
- au Registre d'attente 6 pour citoyens de l'Union Européenne (depuis le 01/06/2008)

2) Les étrangers ne bénéficiant pas d'autorisation de séjour :

Il s'agit des étrangers :

- présents sur le territoire de la commune pour une période dont la durée n'excède pas trois mois
- en séjour irrégulier ou illégal sur le territoire
- entrés en Belgique sans autorisation de séjour provisoire et sollicitant cette autorisation depuis la commune
- ayant introduit un recours contre une décision prise par l'Office des Etrangers de ne pas leur accorder le droit au séjour
- frappés d'une décision d'éloignement prise par le Secrétaire d'Etat ou son délégué.
- Inscrits au Registre d'attente 9 (mariages et/ou cohabitations légales de complaisance).

Le personnel du service assure l'accueil des usagers aux guichets prévus à cet effet. Il prend également en charge la mise à jour des informations enregistrées au Registre national et le courrier émanant de l'Office des Etrangers.

La vérification et le contrôle de ces informations doivent être effectués avant de pouvoir les utiliser au moyen du système informatique communal et par les différentes Banques-carrefour.

II. ACTIVITES

Contrôle de paiement de redevances

L'arrêté royal du 16/02/2015, paru au Moniteur Belge le 20/02/2015, d'application depuis le 02/03/2015, impose le paiement d'une redevance couvrant les frais administratifs du traitement d'un dossier de séjour par l'Office des Etrangers et ce pour différents types de demandes, en ce compris le regroupement familial avec un belge.

Les européens et les membres de leur famille, ne sont pas touchés par cette mesure, tout comme les ressortissants suisses, certains travailleurs turcs relevant de la Décision 64/732/CEE du Conseil de l'Europe du 23 décembre 1963, les personnes relevant d'un court séjour, les réfugiés reconnus et les membres de leur famille, les candidats réfugiés bénéficiant de la protection subsidiaire et les membres de leur famille, les personnes déplacées (afflux massifs en cas de crises humanitaires, de conflits, etc...), les personnes souffrant d'une maladie grave, les victimes de la traite des êtres humains, les enfants mineurs non accompagnés et les enfants handicapés de plus de 18 ans en regroupement familial avec un résident en séjour illimité.

Le montant de la redevance varie de 60, 160 ou 215 euros selon le type d'immigration et est intégralement versé sur un compte de l'Office des Etrangers.

Les employés du Service des étrangers sont tenus, préalablement à toute demande de séjour soumise à paiement, d'en vérifier les modalités ainsi que de la communication structurée correcte qui doit y figurer.

En cas de non paiement ou de paiement partiel de la redevance, l'Administration communale a pour devoir d'émettre une non prise en considération de la demande de séjour dont les voies de recours sont immédiatement dirigées contre elle.

Afin d'éviter cette situation, il a été procédé à un affichage informatif auprès des guichets et à la distribution de feuillets reprenant le procédé à respecter.

Les employés de la cellule des primo-arrivants, déjà amenés à fournir des explications multiples et parfois pointues, voient depuis la mise en place de cette redevance, leur travail de communication se compliquer considérablement.

Beaucoup d'avocats et d'associations sociales ne sont à l'heure actuelle toujours pas au courant de l'obligation de paiement d'une redevance. Bon nombre de requêtes écrites parviennent encore sans preuve de paiement.

Etrangers d'un Etat membre de l'U.E. et membres de leur famille

Les ressortissants d'un Etat membre de l'U.E., de l'Espace Economique Européen, leurs conjoints, leurs ascendants et leurs descendants célibataires et âgés de moins de 21 ans ou à charge restent inscrits au registre des étrangers pendant 5 ans avant de pouvoir solliciter l'inscription au registre de population, ce même si le séjour est devenu illimité.

Pendant ces 5 ans le délégué du Secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration a la possibilité de revoir leur situation et peut mettre fin au séjour si les conditions d'immigration prévues par la loi ne sont plus remplies.

A compter du 11 juillet 2013, tous les ressortissants de l'UE bénéficient d'un droit de séjour permanent à condition d'avoir séjourné dans le Royaume pendant une période.

La période transitoire relative à l'occupation des travailleurs bulgares et roumains n'a plus été reconduite au-delà du 31 décembre 2013. En conséquence les inscriptions de ressortissants roumains en particulier, sont toujours très importantes. Ces derniers, bien « conseillés » au préalable, se déclarent majoritairement associés actifs ou aidants d'indépendants pour accéder à la carte de séjour « E ».

A ce titre, le Bureau Long Séjour - UE de l'Office des Etrangers a fortement affiné ses outils pour endiguer les multiples tentatives de fraude à l'emploi, leur permettant ainsi de mettre fin au séjour de nombre d'entre eux en collaboration avec le Secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration.

Le service doit toujours faire face à un afflux important d'usagers européens et membres de leur famille. Il lui faut appliquer des directives manquant parfois de limpidité. Cette combinaison a pour effet de compliquer considérablement le travail du guichetier ainsi que ses rapports avec un public déjà difficile.

Le manque de cohésion dans les normes et dans la procédure conduit au phénomène suivant: de nombreux ressortissants européens, travailleurs ou membres de leur famille, non soumis à l'obligation de paiement de la redevance, introduisent demandes sur demandes de séjour, malgré les refus qui leur sont notifiés.

On constate toujours que certains ressortissants européens se domicilient en Belgique afin de permettre à leur famille d'introduire une demande de regroupement familial.

Ils se soustraient ainsi à la législation beaucoup plus contraignante d'un autre Etat où des problèmes économiques ou sociaux se posent.

Ainsi, le service voit arriver de nombreux résidents depuis les pays qui souffrent de la crise économique demander le séjour en Belgique.

Les dossiers d'ascendants de ressortissants U.E. et ceux de leur conjoint qui sont à leur charge sont souvent très complexes. Les actes présentés doivent être minutieusement examinés, leurs légalisations et traductions contrôlées.

Ce travail rigoureux est vécu dans des conditions de stress intense pour le service. Les refus de prise en considération d'actes étrangers non conformes entraînent des réactions vives des usagers qui émettent des réticences ou qui éprouvent de réelles difficultés à se mettre en règle.

L'arrêté royal du 13/02/2015, modifiant l'arrêté royal du 08/10/1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers est entré en vigueur le 08/03/2015. Il vise principalement à l'exécution de la loi du 19/03/2014.

Cette loi, désormais applicable, permet le séjour à d'autres membres de la famille du citoyen de l'Union européenne. Il s'agit des partenaires de fait sans cohabitation légale mais avec relation durable dûment attestée, les membres de la famille qui sont à charge du ressortissant de l'Union ou qui font partie de son ménage (frère, sœur, oncle, tante, cousin, belle-sœur, etc...) et les membres de la famille dont le citoyen de l'Union doit impérativement prendre soin en raison de graves problèmes médicaux.

L'analyse approfondie de documents étrangers évoquée plus haut et qui est nécessaire afin d'établir les liens entre personnes s'en retrouve à nouveau complexifiée.

Etrangers non UE-membres de la famille d'un belge

En ce qui concerne l'application de la loi du 8 juillet 2011, modifiant la loi du 15 décembre 1980, apparue au Moniteur belge du 12 septembre 2011, entrée en vigueur le 22 septembre 2011, le service continue à assumer toutes les difficultés liées à l'augmentation des conditions prévues au regroupement familial pour les membres de famille non-UE d'un belge ainsi que de l'interdiction de se faire rejoindre par leurs ascendants.

Etrangers non-européens

Depuis le 8 juillet 2016, les membres de la famille des ressortissants de pays tiers qui étaient durant 3 ans sous carte A temporaire avant de voir reconnaître un séjour illimité avec carte B doivent désormais attendre 5 ans pour obtenir le séjour illimité. En conséquence de quoi, l'Office des Etrangers pourra mettre fin à leur séjour pendant 5 ans également.

Cette modification législative entraîne une nouvelle charge de travail pour le service. Les usagers concernés doivent se présenter deux années de plus à nos guichets pour solliciter la prorogation de leur séjour. Cela représente également deux années supplémentaires de suivi administratif de ces dossiers à effectuer.

En matière de regroupement familial entre ressortissants de pays tiers, on constate encore une augmentation des demandes de séjour à partir du territoire belge alors que la procédure normale passe par la levée d'un visa auprès du poste diplomatique belge compétent à l'étranger.

Pour ce qui est des conjoints ou partenaires, les requérants, tous en séjour irrégulier, se marient ou font acter une déclaration de cohabitation légale en Belgique avec un non-européen déjà établi (en ce compris dans notre commune) et estiment ensuite à tort qu'un droit de séjour leur sera automatiquement reconnu.

La procédure est très complexe et peu claire.

Elle passe par une requête écrite à adresser à l'Office des Etrangers par l'intermédiaire de l'Administration communale. Cette dernière est tenue de vérifier si l'ensemble des documents prévus par la loi sont fournis avant de la transmettre à l'Office.

Plusieurs problèmes mettent l'Administration communale en difficulté dans la gestion de ces dossiers.

La majeure partie des avocats ne s'en sortent pas dans leur lecture des exigences légales et ne joignent pas l'entièreté des pièces à fournir, obligeant ainsi la commune à établir une non prise en considération de la demande dont les voies de recours sont dirigées contre elle.

Lorsque certains avocats introduisent une requête complète, ce qui est marginal en l'espèce, il arrive pour le plus souvent que l'Office des Etrangers estime une des pièces comme irrecevable et invite l'Administration communale à émettre un refus dont les recours sont également à sa charge. Cette invitation de l'Office intervient plusieurs mois après transmission du dossier, ce qui rend quasiment impossible pour le service d'établir une décision valablement motivée en fait et en droit.

Malgré plusieurs contacts pris avec l'Office dans le but de mieux collaborer en la matière, la situation ne change pas.

Afin d'éviter des frais de procédure à l'encontre de l'Administration communale et dans le meilleur intérêt des parties, le service prenait contact avec les différents cabinets d'avocats afin que les requêtes soient les plus complètes possibles.

A l'heure actuelle, vu la recrudescence de ce type de requêtes non conformes qui parviennent au service et l'inaction des conseils des usagers concernés, il n'y a plus d'autre alternative possible que d'établir des non prise en considération de ces requêtes. Etant donné le flou juridique régissant cette matière, rédiger l'acte de non prise en considération ainsi que l'acte de notification relève d'une haute complexité et demande plusieurs heures de travail.

Pour les enfants mineurs d'âge, l'Office des Etrangers semble être plus souple dès lors qu'une procédure d'adoption est en cours ou que les liens de filiation sont établis.

En matière de séjour temporaire, les usagers inscrits au Registre des étrangers avec une autorisation de séjour temporaire sont toujours tenus d'en demander la prorogation à l'Office des Etrangers via l'Administration communale.

Le délai de réponse tourne autour des 1 à 2 mois et demi.

Le titre de séjour des intéressés est souvent périmé, empêchant ainsi leurs autres démarches administratives d'aboutir ou même à une perte d'emploi.

Ceci représente encore une autre situation de stress pour les guichetiers.

Etudiants

Les étudiants bénéficient d'une autorisation de séjour provisoire (visa d'études).

Leur titre de séjour est, sauf exceptions, valable au 31 octobre de l'année.

Le renouvellement se fait sur production de documents attestant le passage des examens, l'inscription à la nouvelle année académique et une déclaration de prise en charge.

Cette période est particulièrement lourde pour les guichetiers du service qui sont tenus de vérifier des cycles, niveaux et équivalences d'études. Ce travail n'est pas évident d'autant plus que cette matière est très particulière.

Au surplus, le service est toujours confronté à la présentation de faux documents attestant les passages aux examens et ou à leur réussite.

En cas de doutes relatifs aux cycles d'études, de non présentation aux sessions d'examens ou d'hésitation sur l'authenticité des pièces présentées, le dossier doit être transmis au Bureau Etudiant de l'Office des Etrangers pour analyse et décision.

Les dossiers des étudiants présents depuis plus de 6 années doivent tous être soumis à l'Office.

De fait, ici également, les conflits avec le public sont nombreux.

Candidats réfugiés

Les personnes de nationalité syriennes (candidats réfugiés, protection subsidiaire inscrits au registre des étrangers, établis en Belgique inscrits registre de population, en séjour irrégulier au registre 9 - mariage de complaisance ou déclaration de cohabitation légale de complaisance) et d'origine syrienne (réfugiés reconnus) sont passés d'un nombre de 227 au 31/07/2015 à 892 au 14/07/2016.

Les ressortissants syriens posent encore assez bien de soucis à nos guichets.

Ne parlant que l'arabe classique, ils tentent de trouver parmi les usagers présents aux différents guichets des personnes pouvant leur servir d'interprètes momentanés, entravant ainsi la bonne marche des services.

Ces derniers tentent par tous moyens d'obtenir des passeports.

Avant février 2015, les candidats réfugiés syriens ont exigé que le service opère des modifications de leur identité déclarée au moment de la demande d'asile afin de pouvoir se voir délivrer un titre de voyage par l'Arrondissement Administratif de Bruxelles-Capitale.

Devant l'impossibilité pour l'Administration communale de répondre à ces demandes sans la production d'un passeport syrien valable, les tensions aux guichets, tout comme parmi les usagers traducteurs temporaires qui se retrouvent involontairement au beau milieu d'un conflit, ont été vives.

Depuis février 2015, le Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides octroie de manière plus importante le statut de réfugié ONU aux ressortissants syriens et leur procure une attestation relative à leur identité. Ceci a pour effet de faciliter la délivrance des titres de voyage et relève ainsi *de facto* la pression exercée sur les guichetiers

Depuis le 8 juillet 2016, les étrangers qui sont reconnus réfugiés **ne se voient plus délivrer un titre de séjour illimité mais bien un titre de séjour temporaire valable 5 ans**. Pendant cette période de 5 ans, l'étranger reconnu réfugié entrera en ligne de compte pour l'obtention d'un titre de séjour illimité (5 ans à dater de la demande d'asile). Durant cette période de 5 ans, l'Office des Etrangers a la possibilité de retirer ou d'abroger le statut de réfugié.

En procédure normale, les documents de séjour sont prorogés de mois en mois, ceci après vérification de la recevabilité au registre national, et de l'introduction éventuelle d'un recours suspensif contre la décision de refus de séjour.

En cas de doute, l'autorisation de prolonger le séjour est demandée par e-mail / téléphone auprès de l'Office des Etrangers.

Dans tous les cas, un rapport établissant la résidence effective est demandé aux Services de police.

Il est à noter que le titre de séjour provisoire (attestation d'immatriculation), doit toujours être confectionné à la machine à écrire sur un support carton, ce qui prend un temps considérable. A épuisement du stock, une personne du service doit se rendre à l'Office des Etrangers par ses propres moyens afin d'y réceptionner des cartes vierges, ce qui est loin d'être idéal en matière de sécurité.

Des titres de séjour biométriques sont délivrés aux candidats réfugiés ayant obtenu la protection subsidiaire et/ou étant reconnus comme réfugiés ONU.

On constate également que les ex-candidats réfugiés de longue date, régularisés par l'Office des Etrangers désirent changer de nom et de prénom dès l'obtention de séjour. Le fait qu'ils aient été en possession d'un titre de séjour pendant plusieurs années avec leur identité initiale et qu'ils essayent de la changer brusquement dès régularisation nécessite l'envoi de leur dossier au Bureau des Fraudes de l'Office des Etrangers.

N'étant pas considéré par l'Office comme prioritaire, un délai de 6 mois au minimum est à prévoir pour le traitement du dossier.

Etrangers en situation irrégulière

Le service est tenu de procéder à un certain nombre de formalités à l'égard des personnes séjournant sur le territoire de la commune, bien qu'elles ne soient pas inscrites au Registre des étrangers et qu'elles ne possèdent pas d'autorisation de séjour.

L'article 9bis de la loi du 15/12/1980 permet de solliciter une autorisation de séjour auprès du bourgmestre de la localité de résidence lors de circonstances exceptionnelles et à la condition que l'étranger dispose d'un document d'identité.

La demande est transmise à l'Office des Etrangers pour décision.

Les requêtes sont encodées dans le système informatique SAPHIR, une enquête de résidence est demandée.

Après réception de l'enquête, si cette dernière est positive, un accusé de réception doit être établi. Si elle s'avère négative, une décision de non prise en considération doit être notifiée.

L'article 9 ter de la loi du 15/12/1980 prévoit lui une régularisation de séjour pour motifs médicaux. Ces demandes ne transitent pas par l'Administration communale.

Le service est toujours confronté à une charge importante de travail en cette matière

Une grande partie des personnes régularisées ne portent soudain plus les mêmes données d'identité que celles reprises sur leurs demandes.

Les responsables du service doivent évaluer la situation du demandeur, déterminer s'il y a possible fraude, interpréter les instructions de l'Office des Etrangers tout en appliquant une législation peu claire.

Au surplus de la situation décrite plus haut, le service est confronté à des demandes de regroupement familial pour les personnes régularisées, gonflant une fois de plus la charge de travail à assumer.

Nous constatons et subissons également le traitement peu cohérent de l'Office des Etrangers en matière de séjour lié à l'article 9 ter. Les décisions sont très souvent mal motivées voire erronées ou incomplètes.

Pour ajouter à la confusion, ces décisions font l'objet de retraits constants, nous obligeant à délivrer des titres de séjour aux usagers et de devoir les retirer peu de temps après. Nous sommes aussi dans l'obligation de radier les intéressés pour perte de droit au séjour et de solliciter l'annulation de cette radiation au Registre National lors d'un retrait de décision.

Il n'est pas rare de voir des dossiers comportant 4 ou 5 décisions et retraits de celles-ci. Il est très difficile pour les guichetiers d'exécuter et d'expliquer aux usagers ces instructions de l'Office.

Les intéressés ne comprennent plus où ils en sont dans leurs dossier. Ils se voient à plusieurs reprises notifier un ordre de quitter le territoire et retirer leur titre de séjour.

Les décisions contradictoires interviennent dans un délai très rapproché. Il arrive souvent d'obtenir plusieurs instructions différentes en une semaine.

Il est à souligner que les agents traitants de l'Office des Etrangers ne s'en sortent plus eux-mêmes dans les dossiers 9ter, tant les dossiers ont fait l'objet de multiples décisions contraires.

Cet état de fait a été signalé à l'Office à ses services Contrôles Communes et Régularisations Humanitaires lors de réunions ou de visites.

Nous n'avons pas observé de changements ni obtenus d'explications nettes à ce jour.

CI électronique pour étrangers

Le passage à la biométrie a nécessité la modification des guichets existants afin de pouvoir prélever les empreintes digitales et de consigner la signature électronique des usagers.

Cette modification a dû se faire au détriment de la sécurité des guichetiers. La vitre de séparation a dû être amputée par le bas pour l'installation des packs biométriques. Les usagers étant maintenant en contact direct avec l'agent communal.

Le manque de sécurité lié à la biométrie a donné lieu à plusieurs incidents.

Plusieurs tentatives d'atteindre physiquement les guichetiers ou de les filmer à l'aide d'un téléphone portable ont eu lieu.

Il est à déplorer que les services de police n'ont pas souhaité acter de procès-verbaux suite aux plaintes des employés.

Accueil téléphonique

Les demandes de renseignements par téléphone continuent toujours d'augmenter. La grande majorité des appels émanent de notre CPAS. Elles proviennent également de particuliers ou de leurs avocats, d'organismes sociaux, de l'Office des Etrangers et de divers cabinets. Ces appels nécessitent un temps considérable aux employés, retardant le travail interne.

L'accueil téléphonique pourrait à lui seul mobiliser un employé à temps plein. Il est à noter que le remplacement des anciens téléphones a provoqué des perturbations importantes. Le service n'a pas été joignable durant plusieurs semaines.

Informatique

Les pannes et soucis informatiques se font ressentir au quotidien. Le matériel installé aux guichets du rez-de-chaussée (cellule suivi) est dans un état déplorable et n'a toujours pas fait l'objet d'une solution définitive malgré des demandes réitérées. Les conditions de travail s'en voient sérieusement alourdies.

Modifications législatives

La législation a été modifiée en matière de séjour (loi du 4 mai 2016, MB du 27 juin 2016, entrée en vigueur le 7 juillet 2016) et occasionnera encore une charge supplémentaire de travail.

La période de séjour temporaire pour le regroupement familial entre non européens passe de 3 à 5 années. Les usagers concernés devront se présenter deux années de plus à nos guichets pour solliciter la prorogation de leur titre de séjour. Il faudra également assurer deux années supplémentaires de suivi avec l'Office des Etrangers.

S'agissant des citoyens de l'Union, ces derniers ne devront plus faire de demande pour l'obtention du séjour permanent. En effet, la reconnaissance de ce statut de séjour devra faire l'objet d'une analyse d'office par les communes lors de la demande de renouvellement de leur attestation d'enregistrement (« carte E »). Nous attendons la parution de l'Arrêté royal quant à la procédure qui, comme on bien l'imaginer, engendrera un travail compliqué et délicat à nos guichets.

Un nouveau titre est inséré dans la Loi au niveau des fraudes : des examens de proportionnalité auront lieu et les communes qui devront fournir l'appui nécessaire à l'Office des Etrangers.

Ici également, un suivi devra être assuré et réclamera du temps de travail.

Sous peu, 51 articles seront insérés à la loi du 15 décembre 1980 concernant la sécurité nationale et l'ordre public.

Il faut raisonnablement s'attendre à ce qu'une participation active du service soit requise.

Au surplus de tout ceci, la circulaire ministérielle du 16 juin 2016 relative aux amendes administratives, parue au MB du 14 juillet 2016, est entrée en vigueur le 24 juillet 2016. Une amende de 200 euros sera infligée par l'Office des Etrangers après rapport et avertissement de l'Administration communale.

Cela concernera :

- l'étranger non européen dont le passeport ou le visa n'est pas cacheté par les postes frontières aériennes, maritimes et terrestres.
- l'étranger non européen dont le passeport national n'est pas en cours de validité
- l'étranger non européen membre de la famille d'un citoyen de l'Union qui n'a pas fait de demande de séjour par le biais d'une annexe 19 ter dans les 3 mois à compter de l'entrée en Belgique.
- l'étranger UE qui n'est pas en possession d'un passeport national ou d'une carte nationale valable
- l'étranger UE qui n'a pas fait de demande de séjour par le biais d'une annexe 19 dans les 3 mois à compter de l'entrée en Belgique.
- l'étranger UE qui n'a pas déclaré sa présence sur le territoire dans les 10 jours par le biais d'une annexe 3ter.

Tout ceci constituera une tâche supplémentaire considérable.

Il faudra procéder au constat de l'infraction, interroger l'usager au guichet, lui adresser une lettre d'avertissement et enfin transmettre ces informations à l'Office des Etrangers. On peut donc s'attendre à une augmentation d'usagers et de temps d'attente aux guichets des primo-arrivants ainsi que de la charge de travail pour les employés en charge du Court Séjour.

Travailleurs saisonniers

Chaque année, le service est confronté à l'arrivage massif de ressortissants roumains engagés comme travailleurs saisonniers pour la cueillette des pommes et des poires. Une déclaration de présence doit leur être délivrée et un numéro bis attribué (**numéro d'identification par la Banque Carrefour de la sécurité sociale**).

Entre le 01/05/2016 et le 30/09/2016, 497 personnes se sont présentées à nos guichets pour l'obtention et le retrait de ces documents.

Conseil du Contentieux des Etrangers

En cas de recours, l'Administration communale est régulièrement citée devant le Conseil du Contentieux des Etrangers depuis le 01/06/2008, date à laquelle la compétence de certains refus lui a été déversée. Afin de diminuer les frais de représentation, le responsable du service traite ces dossiers, établit une note d'observation et représente la commune devant le Conseil du Contentieux des Etrangers.

Le travail, hautement complexe, nécessite une réfutation complète en fait et en droit des requêtes en annulation. Des heures, parfois des jours entiers, doivent être consacrés à la recherche d'arguments, de normes et de jurisprudences afin de défendre au mieux les intérêts de l'Administration communale.

La procédure étant majoritairement écrite, il suffisait auparavant de représenter l'Administration communale en s'en tenant au contenu de la note d'observation. A l'heure actuelle, les juges du Conseil du Contentieux des Etrangers, remarquablement bien informés du contenu des dossiers, peuvent interpellier les parties à s'expliquer de manière détaillée sur leur position et à répondre aux arguments des avocats de la partie adverse.

Partant, une audience doit être correctement préparée et l'ensemble du dossier maîtrisé dans ses moindres aspects.

Les nouvelles conditions de forme imposées par le Greffe du Conseil de par l'arrêté royal du 26/01/2014 rendent toujours la tâche encore plus délicate.

La note d'observation communale, en réplique au recours, doit être envoyée exclusivement par courrier électronique dont le format ne permet pas la reproduction de la signature de Madame la Bourgmestre ni celle de Monsieur le Secrétaire communal. Le service de l'informatique ne souhaite pas fournir l'outil permettant la conversion de fichiers.

Le Greffe du Conseil exige que la note d'observation lui soit transmise par voie électronique sans signature de Madame la Bourgmestre ni celle de Monsieur le Secrétaire communal, laissant comme seule option d'en conserver une copie signée dans les archives du service.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le service est actuellement composé de 15 employés, dont deux chefs de cellule (primo-arrivants et suivi) et un chef de service.

Le responsable de la cellule suivi assure aussi la fonction d'adjoint au chef de service.

Trois employés ont quitté le service entre la mi-août et la mi septembre 2016. Deux sont à présent employés par l'Administration communale de Tubize. Une a interrompu sa carrière durant une année pour préparer son CESS.

Malgré l'apport de deux employées, encore à former, entées en fonction début octobre 2016, le service est en sous-effectif par rapport à la charge de travail.

Le service a été dans l'obligation de reprendre nombre de matières autrefois dévolues au Service de la Population : prises en charges (600/an), cartes de voyage pour enfants (confection et délivrance / 984 déjà janvier 2016), renouvellement des CI B, E et F et participation à l'accueil général.

Le service a tourné en sous effectif important d'octobre 2014 à juin 2015. Le service doit régulièrement ouvrir jusqu'à 7 guichets, (le lundi, 300 à 350 personnes se présentent au service des étrangers, avec un record en février 2016 de 452 personnes).

Depuis le 01/06/2008, les ressortissants de l'UE doivent bénéficier d'une inscription immédiate. Il en va de même pour les roumains et bulgares dont les mesures liées aux autorisations de travail n'ont pas été reconduites. La collecte du numéro national et l'ensemble des formalités administratives sont effectuées sur le champ. Il en résulte à un engorgement important aux guichets.

Pour les autres ressortissants, les délais d'inscription sont de 1 à 2 mois environ. (entre la réception de l'enquête de police pour vérification de résidence et le jour arrêté de l'inscription définitive dans nos registres).

La nécessité croissante de personnel aux guichets entraîne du retard dans le traitement et la finalisation de dossiers en cours.

Les guichets 18 à 21 sont chargés du suivi des dossiers des ressortissants étrangers après leur inscription, de la délivrance de certificats, de la confection de cartes de séjour, de mises à jour au Registre national et de la diffusion de toute information relative au séjour.

Malgré le manque de personnel, les guichetiers assignés supportent actuellement une charge de plus de 4.000 usagers par mois.

Le travail, de nature complexe, s'effectue en conditions difficiles.

Les files importantes et le manque de locaux adaptés fait que l'énerverment et l'agressivité s'instaurent plus facilement.

L'apport des gardiens d'espaces publiques constitue une aide considérable.

Le public est mieux aidé et orienté, sachant que ce dernier est particulièrement difficile et délicat.

La fatigue physique, nerveuse et morale du guichetier n'est absolument pas à négliger.

Le fait d'ouvrir plus de guichets d'accueil a pour tendance de réduire le temps d'attente mais ne parvient pas à résorber complètement la masse d'usagers présents dans les étroits couloirs réservés au public du service.

Pendant la période du 1 août 2015 au 31 juillet 2016, le bureau des étrangers a inscrit 2011 ressortissants de l'Union européenne dont 1099 ont obtenu le séjour permanent. 490 personnes non européennes ont été inscrites en regroupement familial avec un belge ou un citoyen de l'Union européenne, 709 non européens avec droit de séjour. 345 personnes ont été radiées d'office pour une destination inconnue.

Le personnel du service des étrangers est amené à de fréquentes rotations de fonctions. Les formations, pourtant nécessaires et utiles, ne peuvent difficilement avoir lieu faute de temps imparti à exercer toutes les fonctions.

Vu la complexité du travail, les employés du service doivent, dans la mesure du possible, pouvoir répondre à toute question posée, tant sur le plan des instructions de la tenue des registres de la population, du registre national que sur le plan des dispositions du séjour, l'établissement, l'éloignement des étrangers. Les connaissances ne sont acquises qu'après deux ans au minimum.

Le rapport de synthèse du service de contrôle de l'Office des Etrangers, effectué le 28/04/2016, a confirmé la bonne gestion du service et a souligné la qualité du travail effectué par l'équipe.

ORGANIGRAMME DU SERVICE

Le personnel du service des Etrangers se compose actuellement de 15 agents :

- un conseiller adjoint,
- deux secrétaires administratifs,
- neuf assistants administratifs,
- deux adjoints administratifs,
- une auxiliaire administrative

C.SERVICE ETAT CIVIL ET CIMETIERE

I. MISSIONS :

Le service de l'Etat Civil a pour mission:

- l'établissement des actes d'Etat Civil (naissances, reconnaissances, adoptions, mariages, divorces, obtention de la nationalité belge et transcription de jugements divers);
- la réalisation de recherches généalogiques et d'archives;
- la bonne tenue et la conservation en bon état des registres contenant les dits actes;
- l'organisation des cérémonies relatives à la célébration des centenaires, des noces d'or, de diamant, de brillant et de platine;
- la gestion administrative du cimetière (établissement de contrats de concession et application des règlements y relatifs).

Le service du Cimetière a pour mission:

- la tenue des registres des défunts situés dans le cimetière;
- l'informatisation des registres;
- la mise à jour des plans;
- l'entretien du Cimetière;
- la gestion du dépôt mortuaire;
- l'inhumation ou l'exhumation des défunts, ou la mise en columbarium de l'urne contenant leurs cendres;
- les renseignements sur l'emplacement de sépultures;
- les renseignements généalogiques.

II. ACTIVITES :

Remarque préalable: pour des raisons inhérentes au caractère annuel des registres de l'état civil les données ci-après concernent l'année civile 2015.

En 2015 le service de l'Etat civil a procédé à l'établissement des dossiers et à la rédaction de:

- 07 actes de naissance d'enfants nés à Molenbeek-Saint-Jean;
- 409 actes de déclaration de mariage de couples désireux de se marier à Molenbeek-Saint-Jean;
- 385 actes de mariage de couples ayant célébré leur union à Molenbeek-Saint-Jean;
- 446 actes de décès de personnes décédées sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean;
- 353 actes d'acquisition de la nationalité belge demandée par des habitants de Molenbeek-Saint-Jean (318 dossiers furent introduits);
- 395 actes supplétoires (divorces de mariages célébrés à Molenbeek-Saint-Jean, décès d'habitants de Molenbeek-Saint-Jean constatés sur le territoire d'autres communes, reconnaissance d'enfants, adoptions simples et plénières, transcription d'actes d'état civil dressés à l'étranger et concernant des ressortissants belges domiciliés à Molenbeek-Saint-Jean, ...).

Le service de l'Etat civil a également organisé la célébration de:

- 08 centenaires;
- 21 noces d'or;
- 13 noces de diamant;
- 06 noces de brillant;
- 01 noce de platine;

Outre la rédaction des actes, la constitution des dossiers et la tenue des registres, l'Etat civil a encore fourni un nombre élevé de tableaux statistiques et d'attestations.

Le service du Cimetière a procédé à:

- 91 fosses ordinaires 5 ans;
- 34 concessions 15 ans;
- 18 concessions 50 ans pleine terre;
- 16 caveaux 50 ans;
- 27 columbariums 5 ans;
- 7 columbariums 15 ans;
- 2 columbariums 50 ans;
- 47 dispersions;
- 2 enfants (Pelouse des Etoiles);
- 0 pelouse d'honneur;
- 3 exhumations;
- 117 passages de défunts à la morgue;
- 21 scellés de cercueil pour un départ vers l'étranger;
- 1 champ d'urne 5 ans;
- 2 champs d'urne 15 ans;
- 1 champ d'urne 50 ans;

=====

DEPARTEMENT FINANCES

FINANCES

A. Budget - Comptabilité

B. Taxes communales – Contentieux Fiscal

C. Economat

DEPARTEMENT FINANCES

FINANCES

A.SERVICE BUDGET - COMPTABILITE

Cellule Budget

I. MISSIONS :

- Confection du budget communal
- Modifications budgétaires (art.15 du R.G.C.C.) et transferts (art.10 du R.G.C.C.)
- Contrôle et engagement des bons de commande
- Veiller au respect strict du résultat budgétaire, suite à la mise sous plan d'assainissement
- Contrôle budgétaire sur toute pièce engageant financièrement l'administration communale
- Collaboration avec le Receveur communal en matière de demandes d'emprunts sur base du marché de service

II. ACTIVITES :

Le budget 2015 a fait l'objet de modifications soumises au Conseil communal, en sa séance du 21.10.2015 et approuvées par l'Autorité de tutelle.

Le budget 2016 a été voté par le Conseil communal en sa séance du 3 mars 2016 et approuvé par l'autorité de tutelle par expiration du délai d'approbation.

Contrôle budgétaire

Toute pièce administrative ayant une implication financière pour l'administration communale est soumise à un contrôle budgétaire (respect de la loi sur les marchés publics, article budgétaire et disponibilité de crédits budgétaires).

Cellule Comptabilité

I. MISSIONS :

- Gestion de toutes les pièces comptables et préparation de celles-ci au paiement par le Receveur communal
- Contrôle des budgets et comptes des Fabriques d'églises

II. ACTIVITES :

DEPENSES

a) Enregistrement des factures dans le facturier d'entrée

Toutes les factures payables par notre administration doivent être enregistrées dans un facturier d'entrée qui regroupe les factures par fournisseur.

Les données introduites sont les suivantes :

- Montant de la facture
- Descriptif des fournitures et/ou des travaux
- Référence de la facture
- Date de la facture
- Date d'échéance de la facture

Les factures ainsi enregistrées sont ensuite transmises au service qui a engagé la dépense pour y être visées pour réception par l'agent chargé du contrôle des fournitures ou des services prestés.

b) Imputation des dépenses

Après réception, les factures et autres pièces de dépenses doivent être renvoyées au service de la comptabilité avec tous les documents justificatifs de la régularité de la dépense qu'elles entraînent. Le service procède à l'imputation aux comptes budgétaires et généraux.

L'imputation aux comptes généraux consiste à enregistrer la charge et les mouvements du bilan liés à la dépense. L'enregistrement aux comptes budgétaires consiste à y porter la somme réellement due suite à l'engagement et, le cas échéant, à corriger l'engagement.

Toutes ces opérations sont reprises dans le grand-livre des dépenses.

c) Etablissement des mandats de paiement

Les mandats de paiement mentionnent :

- 1° la date de leur émission
- 2° l'exercice en cours
- 3° l'article budgétaire
- 4° l'exercice d'origine
- 5° la nature de la dépense
- 6° le numéro d'engagement
- 7° les ayants droits
- 8° la somme à payer

Toutes les pièces justificatives sont jointes au mandat de paiement qui est alors soumis à la signature des personnes visées à l'article 250 de la loi communale. Les mandats dûment signés sont remis à la caisse communale pour paiement.

FABRIQUES D'EGLISES

Contrôle des budgets, comptes et modifications budgétaires des fabriques d'églises suivantes :

- Saint-Jean-Baptiste
- Saint-Vincent de Paul
- Evangélique Luthérienne
- Eglise Anglicane unifiée
- Communauté Israélite de rite Sépharadite
- Résurrection
- Saint-Rémi
- Saint-Charles Borromée
- Sainte-Barbe

B.SERVICE TAXES COMMUNALES – CONTENTIEUX FISCAL

I. MISSIONS

Le service des taxes et du contentieux fiscal est chargé des tâches suivantes :

A. Application des règlements-taxes votés par le Conseil communal

La liste des règlements-taxes actuellement d'application s'établit comme suit :

- Affichage public
- Agences de paris aux courses de chevaux
- Chambres meublées dans les établissements hôteliers ou de type appart-hôtels et logements garnis
- Constructions et reconstructions
- Distribution d'imprimés publicitaires non adressés
- Emplacements dans les gares à marchandises
- Emplacements de parking
- Entreprises liées principalement au commerce de véhicules d'occasion
- Entreprises mettant à disposition des appareils de télécommunication contre rétribution
- Etablissements bancaires et assimilés
- Etalages et terrasses
- Immeubles totalement ou partiellement inoccupés et immeubles inachevés
- Locaux affectés à l'accomplissement d'actes de commerce
- Logements et commerces surnuméraires
- Logements déclarés insalubres ou inhabitables
- Magasins de nuit

- Nuisances visuelles et environnementales aux façades ou aux toits et activités économiques portant atteintes à la santé publique
- Occupation temporaire du domaine public à l'occasion de travaux de bâtisse
- Panneaux publicitaires
- Pompes distributrices de carburants
- Résidences non principales
- Salles de fêtes, de spectacles et de divertissements
- Surfaces de bureaux
- Terrains non bâtis

La mise en œuvre des règlements-taxes implique une série de tâches administratives et sur le terrain :

- Encodage et mise à jour des données relatives aux redevables dans le logiciel ONYX, ce qui implique des recherches au Registre National en ce qui concerne les personnes physiques et au Moniteur Belge ou autre base de données en ce qui concerne les entreprises ;
- Elaboration et envoi des formulaires de déclaration aux redevables ;
- En cas d'absence de déclaration, de déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise: notification au redevable, par lettre recommandée, du recours à la procédure de taxation d'office, conformément à l'ordonnance du 3 avril 2014 relative à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes communales ;
- Confection des rôles principaux et complémentaires via le logiciel ONYX ;
- Rédaction d'un projet de délibération par rôle (NB : les rôles sont arrêtés et rendus exécutoires par le Collège au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'année d'imposition) ;
- Transmission au Receveur communal du rôle rendu exécutoire, accompagné d'un accusé de réception du rôle ainsi que de deux bordereaux de recouvrement (NB : en vertu de la Nouvelle Loi communale, le Receveur communal est chargé de la perception, le cas échéant par voie de recouvrement forcé, des impôts communaux. De ce fait, le service de la Recette se charge de l'envoi des avertissements-extraits de rôle aux redevables et du recouvrement des taxes communales).

La gestion des dossiers entraîne un échange conséquent de correspondance et d'entretiens avec les redevables ou leurs conseils et implique de nombreux échanges d'informations avec d'autres services communaux (Recette communale, Urbanisme, Cellule de coordination socio-économique, Cellule Logement,...).

Un agent communal est chargé, en particulier, du travail de terrain pour le service des taxes. A ce titre, il est amené à effectuer le recensement de certaines matières taxables (par exemple, les panneaux publicitaires présents sur le territoire de la commune) ; à clarifier, le cas échéant, auprès des redevables, les éléments contenus dans leurs déclarations ou à faire compléter les formulaires de déclaration ; à repérer les ouvertures et fermetures de commerces tels que night-shops, phone-shops ou autres entreprises ; à vérifier les situations de cessations / reprises d'activités commerciales.

A. Instauration, renouvellement, modification et abrogation de règlements-taxes/redevances.

Le service des taxes soumet au Collège des Bourgmestre et Echevins et au Conseil communal des propositions en ce qui concerne la création de règlements-taxes/redevances et suggère, le cas échéant, des modifications/adaptations aux règlements existants. Il propose, s'il y a lieu, le renouvellement desdits règlements au Collège et au Conseil.

Le service des taxes s'occupe également d'élaborer les documents relatifs à la publication des règlements-taxes/redevances destinés à être affichés aux valves de la Commune.

Il communique ensuite à la société informatique en charge de la gestion du logiciel ONYX les nouveaux règlements à implémenter et toute modification à effectuer aux données existantes.

B. Gestion, en collaboration avec la Cellule de coordination socio-économique¹, des demandes d'autorisation de placement d'étalages de marchandises et de terrasses.

L'agent communal présent sur le terrain relaye, auprès du service des taxes, les demandes des commerçants pour l'obtention d'autorisations de placement d'étalages ou de terrasses.

Ces demandes sont ensuite instruites par la Cellule de coordination socio-économique.

Sur base des rapports administratifs établis par ladite Cellule, le service des taxes rédige les projets de délibérations à soumettre au Collège des Bourgmestre et Echevins en ce qui concerne les autorisations ou refus de placement d'étalages de marchandises ou de terrasses sur la voie publique.

Le service des taxes notifie ensuite au demandeur l'autorisation ou le refus du Collège, en précisant, s'il s'agit d'une autorisation, les conditions précises auxquelles celle-ci est soumise.

Les autorisations de placement d'étalages et de terrasses sur la voie publique entraînent la débiton d'une taxe.

C. Contentieux fiscal

Le service est également amené à gérer l'ensemble du contentieux fiscal généré par l'application des règlements-taxes communaux.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 3 avril 2014 relative à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes communales, le redevable a la possibilité d'introduire une réclamation contre l'imposition dont il fait l'objet auprès du Collège des Bourgmestre et Echevins.

S'il en fait la demande dans sa réclamation, le redevable a également la possibilité d'être entendu par le Collège ou les personnes auxquelles il aura délégué cette compétence.

Le Collège a décidé, au mois de juin 2014, de déléguer cette compétence à un échevin et à plusieurs agents communaux.

¹ NB: La Cellule de coordination socio-économique n'existe plus en tant que telle. Les demandes d'autorisation de placement d'étalages de marchandises ou de terrasses sont désormais traitées par deux ex-agents de ladite Cellule ayant intégré depuis mars 2016 le service Inspection de l'Urbanisme. La procédure reste cependant identique.

Le service s'occupe de l'envoi des accusés de réception des réclamations aux redevables, des invitations de ces derniers aux auditions, de la retranscription des auditions dans un procès-verbal, de la rédaction des projets de délibérations au Collège, chargé de statuer sur les réclamations.

Est également instituée une Commission du contentieux fiscal traitant des recours relatifs aux taxes communales.

Cette Commission est chargée d'une part, d'analyser les dossiers (vérification de la recevabilité de la réclamation, vérifications d'informations auprès d'autres services si nécessaire, ...) avant l'audition éventuelle et d'autre part, d'émettre un avis préalable à la prise de décision du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Le contentieux fiscal ou ayant trait aux règlements-taxes, porté devant les juridictions judiciaires ou administratives, est également géré par le service des taxes-contentieux fiscal en raison de l'intégration d'une juriste en son sein.

Elle gère par conséquent le suivi de ces dossiers, en collaboration avec les avocats désignés par la Commune.

D. Autres missions

Outre les activités décrites ci-dessus, le service des taxes est également désormais chargé du traitement des dossiers de demande de prime au logement.

Dans ce cadre, le service doit/devra :

- informer les personnes sur les conditions de la prime (réponse aux appels téléphoniques, mails,...),
- vérifier que le dossier de demande de prime est complet et dans la négative, envoyer un accusé de réception de dossier incomplet au demandeur,
- proposer périodiquement un projet de délibération au Collège des Bourgmestre et Echevins reprenant un certain nombre de dossiers afin de faire approuver les demandes de primes,
- transmettre les délibérations vers le service des Finances pour l'établissement de mandats et ensuite paiement par la Caisse communale.

II. ACTIVITES :

A. Application des règlements-taxes votés par le Conseil communal

Entre le 1^{er} août 2015 et le 31 juillet 2016, 66 rôles (principaux et complémentaires) ont été établis.

Pour rappel, les rôles doivent être arrêtés et rendus exécutoires par le Collège, au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'année d'imposition.

Par contre, d'un point de vue comptable, il faut savoir que les droits établis dans les rôles sont comptabilisés aux recettes de l'exercice financier au cours duquel les rôles sont rendus exécutoires. L'exercice financier correspond à l'année civile.

B. Instauration, renouvellement, modification et abrogation de règlements-taxes/redevances

- Création du règlement-taxe sur les emplacements de parking (pour 2016 à 2018 inclus). Renouvellement de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour 2016.

- Modification de 2 règlements-redevances (pour 2016 à 2018 inclus) :
 - Règlement sur les activités ambulantes (adaptation du montant de la redevance).
 - Règlement sur les droits de place sur les marchés (renouvellement et adaptation du montant de la redevance).

- Modification de 6 règlements-taxes (pour 2016 à 2018 inclus) :
 - Règlement sur les chambres meublées dans les établissements hôteliers ou de type appart-hôtels et sur les logements garnis (augmentation des taux par nuitée occupée dans les établissements hôteliers ou de type appart-hôtels).
 - Règlement sur les locaux affectés à l'accomplissement d'actes de commerce (augmentation des taux pour les locaux commerciaux d'une superficie de 200 m² et plus).
 - Règlement sur les pompes distributrices de carburants (augmentation des taux).
 - Règlement sur les entreprises liées principalement au commerce de véhicules d'occasion destinés à la vente en Belgique ou à l'exportation (augmentation du montant du plafond de la taxe).
 - Règlement sur l'occupation temporaire du domaine public (refonte complète du règlement).
 - Règlement sur les logements déclarés insalubres ou inhabitables (refonte complète du règlement).

- Modification du règlement établissant une prime liée à l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier pour 2016 (prise en considération de l'avis du Conseil Consultatif du Logement, extension du champ d'application de la prime au logement intergénérationnel, modification du formulaire de demande de prime, approbation de modèles d'attestation AIS et logement intergénérationnel).

C. Gestion des demandes d'autorisation de placement d'étalages de marchandises et de terrasses sur la voie publique.

- 38 dossiers de demandes d'autorisation ont été traités, impliquant autant de délibérations au Collège des Bourgmestre et Echevins et de courriers de notification de la décision d'autorisation ou de refus aux demandeurs.

D. Contentieux fiscal

Comme expliqué dans la première partie du présent rapport, le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé de déléguer sa compétence en matière d'audition des redevables à un échevin et à plusieurs agents communaux.

La Commission chargée du contentieux fiscal en matière de taxes communales est composée de tous les agents du service des taxes et du contentieux fiscal.

Pendant la période visée par le présent rapport, le service des taxes et du contentieux fiscal a réceptionné 156 réclamations contre des taxes communales.

4 dossiers ont fait l'objet d'un recours devant le Tribunal de Première Instance.

E. Autres missions

Le nombre de dossiers traités dans le cadre de la prime au logement pour l'année 2016 ne pourra être établi que dans le courant de l'année 2017.

C.SERVICE ECONOMAT

I. MISSIONS :

Commande de fournitures et de matériel pour l'ensemble des services communaux en application de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

II. ACTIVITES :

Ont été établis :

- 1676 bons de commande

Ont été faits :

- 2 adjudications ouvertes
- 1 procédure négociée avec publicité
- 1 procédure négociée directe avec publicité
- 5 marchés via une centrale des marchés
- 94 marchés de procédure négociée
- 1 marché conjoint avec le CPAS

L'Economat administratif assure :

- Les commandes des fournitures de bureau pour tous les services, la gestion du stock des fournitures, ainsi que les commandes de matériel et de mobilier.
- La distribution des fournitures de bureau.
- La centralisation des commandes des écoles, des académies de dessin et de musique, l'exécution des marchés en vue d'acquérir les fournitures, l'établissement des délibérations et des bons de commande.
- Les commandes d'équipements pour les ouvriers (application du règlement général sur la protection du travail)
- Les commandes des uniformes pour les messagers, les gardiens de la Paix et les stewards du service mobilité.
- La tenue de la caisse de débours des frais effectués par les écoles communales et les services communaux.
- Les commandes des crèches communales.
- Les commandes pour la cellule de lutte contre l'exclusion sociale.
- Les commandes des bibliothèques communales.
- Les commandes pour le service des projets subsidiés, des propriétés communales, de l'hôtel social et les logements de transit.

- Les commandes pour la Maison des Cultures et de la cohésion sociale, le musée communal et les archives.
- Les commandes pour le service mobilité
- Les commandes de fournitures pour l'organisation des loisirs aux personnes du 3^{ème} âge.
- La réception des revues et des périodiques, l'enregistrement de ladite documentation et la transmission des pièces dans les services intéressés.
- Les contacts avec les fournisseurs.
- La constitution des dossiers de paiement des factures relatives aux commandes effectuées par le service.
- La gestion des mouvements des factures dans les différents services et l'établissement de rappels aux services qui tardent à retourner lesdites factures.
- Les demandes de nouveaux raccordements Proximus, les modifications de lignes existantes, la gestion des problèmes de téléphonie ainsi que la vérification des factures.
- La gestion de la téléphonie interne et de la téléphonie mobile c'est-à-dire la rédaction des décisions du Collège préalables à la demande de nouveaux abonnements ainsi que la vérification du montant des factures et le recouvrement des montants non justifiés par les titulaires d'un G.S.M.
- Les commandes de matériaux et fournitures pour les divers ateliers communaux, le service de la propreté publique et les services des plantations et cimetièrè.
- Les insertions dans la presse des annonces pour le recrutement du personnel et les avis d'enquête publique.

=====

DEPARTEMENT EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE

A . DIVISION ENSEIGNEMENT

A.1. Enseignement néerlandophone

A.2. Enseignement francophone

B. Petite Enfance

C. Sports

D. Jeunesse

DEPARTEMENT EDUCATION **PETITE ENFANCE** **SPORTS - JEUNESSE**

DIVISION ENSEIGNEMENT

A.1. SERVICE ENSEIGNEMENT NEERLANDOPHONE

I. MISSIONS :

La *Communauté scolaire 1080* - en abrégé CS 1080 - appartenant à l'Administration scolaire de Molenbeek-Saint-Jean, consiste en 5 écoles primaires communales.

- La CS 1080 a pour but une collaboration de qualité avec l'Échevine de l'Enseignement Annalisa Gadaleta, le Service de l'Enseignement public, la Cellule pédagogique et les directions des écoles résultant en un enseignement renforcé pour les enfants. Dans cette optique, l'augmentation de la base des écoles et l'usage plus efficace des moyens jouent un rôle important.
- La CS 1080 vise à uniformiser des systèmes comme par exemple le logiciel administratif et pédagogique, en concertation avec l'école individuelle qui pourrait y ajouter éventuellement des particularités spécifique à l'école.
- La CS 1080 s'occupe d'une capacité de gestion augmentée relative à la gestion administrative, matérielle et financière, la gestion du personnel, la gestion de soins, la gestion IT, la gestion de la direction.
- Le directeur de l'école primaire communale veille avec le directeur coordinateur et l'équipe scolaire à l'accomplissement du projet pédagogique de la CS 1080, spécifique à chaque école.
- Le 15 février 2016, le nouveau bâtiment scolaire situé rue de la semence 30 a été pris en service par l'école Tijn Uylenspiegel et son implantation de Tijn. L'école a changé son nom en « De Knipoog » et dans le futur elle offrira place à 170 élèves des maternelles et 250 élèves des primaires.
- Jusque fin décembre 2014 la gestion et l'organisation de l'accueil extrascolaire étaient également de ses compétences. Depuis le 1^{er} janvier 2015, ces activités ont été confiées à l'asbl De Molenketjes, ainsi que 3 crèches et des semaines des activités aux pleines de jeux.

Les écoles primaires néerlandophones au sein de la *Communauté Scolaire 1080*

Ecole Windroos, rue de Courtrai, 52

Ecole Regenboog, rue Ulens, 83

Ecole Windekind, rue J.B. Decock, 54

Ecole Paloke, Chaussée de Ninove, 1001

Ecole De Knipoog, Rue de la Semence, 30

Ecole De Boomhut, Rue des Béguines, 101 (Paloke).


II. ACTIVITES :

a) Le nombre du personnel

- *écoles primaires enseignement primaire:*
 - 5 directeurs équivalents temps plein + 1 directeur de coordination équivalent temps plein "Communauté Scolaire 1080"
- 50 titulaires de classes d'enseignement primaire, équivalents temps plein
- 6 enseignants spéciaux de gymnastique, équivalents temps plein
- 6 enseignants de religion et de moral, équivalents temps plein
- 5 employés administratifs, équivalents temps plein
- 0,5 coordinateur d'IT, équivalent temps plein (mi-temps)
- 3 coordinateurs de soins, équivalents temps plein
- dont à charge de la commune: 32/24 divisés entre des divers titulaires de classes, 51/36 heures d'employés administratifs, 13/36 coordinateurs de soin
- *Écoles maternelles*
 - 39 titulaires de classes d'enseignement maternelle, équivalents temps plein
 - 1,5 puéricultrices, équivalents temps plein (écoles maternelles)

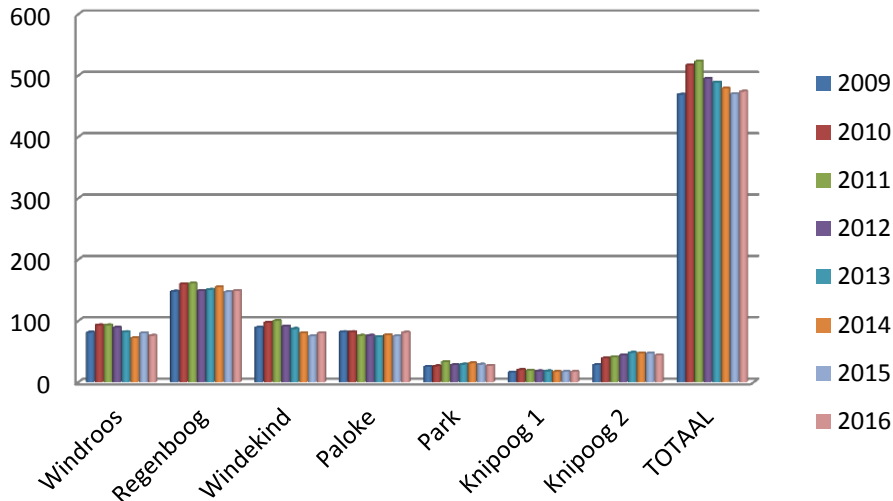
b) Nombre d'élèves

- Maternelles



	APERCU COMPTAGE MATERNELLE 1 FEVRIER								
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Windroos	81	93	93	89	82	72	80	76	
Regenboog	148	160	161	149	151	155	147	149	
Windekind	89	97	100	91	87	80	75	80	
Paloke	82	82	76	76	74	77	75	81	
Park	25	26	33	28	29	31	29	27	
Knipoog 1	16	20	19	18	18	17	17	17	
Knipoog 2	28	39	41	44	48	47	47	44	
TOTAAL	469	517	523	495	489	479	470	474	

Aperçu comptage - Maternelle 01.02



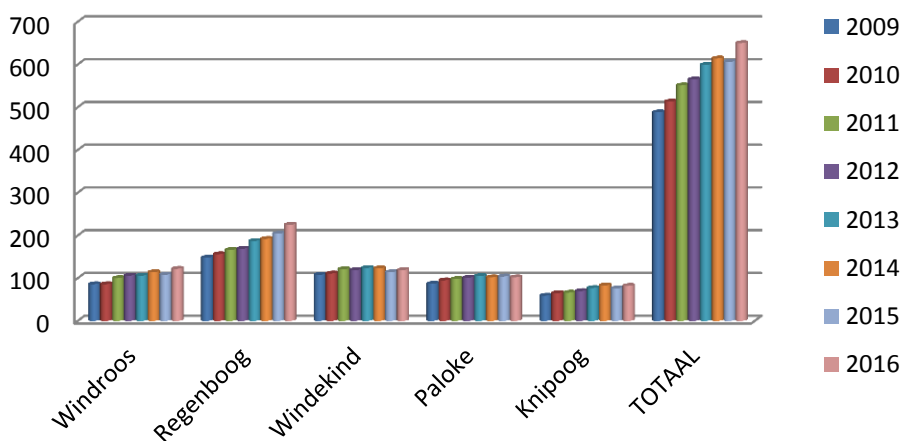
- Primaires



APERCU COMPTAGE PRIMAIRE 1 FEVRIER

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Windroos	86	86	100	106	106	114	108	122
Regenboog	148	156	166	169	187	192	204	225
Windekind	108	111	121	119	124	123	114	119
Paloke	87	95	98	101	105	102	104	102
Knipoog	59	65	66	70	77	83	76	82
TOTAAL	488	513	551	565	599	614	606	650

Aperçu comptage primaire



c) Activités supplémentaires

Accord de partenariat entre la commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'asbl TADA (ToekomstAtelierDel'Avenir) pendant 3 ans à partir du 1 janvier 2016.

Le samedi, TADA organise dans l'école De Knipoog des activités éducatives, libres et parascolaires pour des enfants motivés entre 10 et 14 ans provenant des quartiers bruxellois, défavorisés sur le plan socio-économique.

Pendant 2,5 ans, les élèves reçoivent des "cours", donnés par des experts passionnés provenant d'un large éventail de disciplines (tels que des avocats, des médecins, des agents de police, des journalistes, des architectes, etc.).

Les enfants qui y participent sont sélectionnés dans toutes les écoles fondamentales néerlandophones de Molenbeek-Saint-Jean. Approximativement 60 élèves molenbeekoïses ont entamé leur premier "cours" en janvier.

d) La Cellule pédagogique

La cellule pédagogique fait partie du service d'enseignement public. Elle offre du soutien aux écoles de Molenbeek-Saint-Jean en reprenant la coordination des initiatives relatives au réseau et au-delà du réseau.

Les écoles de la *Communauté Scolaire 1080* sont dirigées en continu en concertation avec l'administration scolaire, les directeurs des écoles, les employés coordinateurs au sein de la *Communauté Scolaire*, relatifs aux soins, IT, l'administration, les personnes de confiance des groupes du travail, les services communaux de l'enseignement et autres.

La CS 1080 représente l'enseignement communal de Molenbeek-Saint-Jean au sein de plusieurs plateformes d'enseignement.

Afin d'attribuer à un bon fonctionnement et facile à gérer de la *Communauté Scolaire*, la secrétaire coordinatrice soutient le directeur coordinateur en préparant et en exécutant diverses tâches, telles que:

- l'administration du personnel
- l'organisation matérielle et logistique (commandes, travaux à réaliser, fournitures, budgets)
- l'administration générale (téléphone, réunions, courriers, ...)
- les formations
- la concertation et la collaboration avec le directeur de la coordination, les directions des écoles, les acteurs externes, ...

Elle est en même temps au courant du fonctionnement des écoles et des secrétariats de celles-ci, des tâches quotidiennes fixes et des tâches supplémentaires imposées de la part du département, du pouvoir organisateur et des directions d'écoles.

A.2. SERVICE ENSEIGNEMENT FRANCOPHONE

I. MISSIONS :

Enseignement proprement dit

La gestion des établissements et services suivants :

- I. Ecoles primaires et maternelles
- II. Institut Machtens - Enseignement communal de Promotion sociale
- III. Enseignement artistique communal : Académie de Musique et des Arts de la Parole et Académie de Dessin et des Arts Visuels
- IV. Discriminations positives
- V. Centre de Promotion de la santé à l'Ecole
- VI. Services accessoires (déjeuners - études et garderies)

Ecoles, élèves et divers

- VII. Transport d'élèves, cars communaux
- VIII. Stations de plein air

II. ACTIVITES :

EFFECTIF DU PERSONNEL

I. Enseignement fondamental

a) Classes primaires

- 14 directions
- 3 conseillères pédagogiques
- 1 conseiller en éducation physique
- 1 conseillère artistique

Instituteur-titulaire : 4273 périodes, soit l'équivalent de 178 emplois temps-plein et 1 période

Maître d'éducation physique : 327 périodes

Maître de langue moderne (néerlandais) : 109 périodes

Cours de morale : 86 périodes de maître spécial

Cours de religion catholique : 90 périodes de maître spécial

Cours de religion islamique : 224 périodes de maître spécial

Cours de religion protestante : 64 périodes de maître spécial

Cours de religion orthodoxe : 60 périodes de maître spécial

Cours de religion israélite : 2 périodes de maître spécial

Emplois d'aide à la gestion pédagogique ou administrative : 24 périodes

Cours d'EPA : 21 périodes de maître spécial

Périodes octroyées pour l'organisation d'un encadrement différencié :

Instituteur – Maître d'adaptation : 518 périodes

Education physique : 23 périodes

Instituteur maternel : 84 périodes

Educateur : 72 périodes

b) Classes maternelles

2 directions

99,50 titulaires dont 2535 périodes

Instituteurs en immersion néerlandais : 52 périodes

8 puéricultrices ACS (4/5 T) et 2 puéricultrices nommées à temps plein

167 périodes organiques de psychomotricité

39 périodes ACS de psychomotricité

c) Personnel PTP

3 assistantes aux institutrices maternelles (4/5 temps)

2 assistantes aux institutrices maternelles (1/2 temps)

1 assistante aux institutrices primaires (4/5 temps)

2 assistantes aux institutrices primaires (1/2 temps)

d) Personnel administratif.

16 secrétaires

4 assistantes sociales

II. Institut Machtens – Enseignement communal de Promotion sociale CTSI-CTSS et supérieur de Promotion sociale.

1 directrice

19 chargés de cours

2 surveillants-éducateurs (1 mi-temps)

1 éducatrice économe

III. Enseignement artistique communal

Académie de Dessin et des Arts Visuels

1 directeur

1 assistant-administratif

1 surveillante-éducatrice

1 intervenant

20 professeurs

Académie de Musique et des Arts de la Parole

1 directeur

34 professeurs

1 secrétaire

1 surveillant-éducateur

Accueil extrascolaire

4 coordinatrices (temps plein)

11 coordinateurs à partir de janvier 2016 (7 temps plein)

123 animateurs

8 éducateurs accueillants

I. ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES

Organisation des écoles communales au 1.9.2015 (section maternelle et primaire mixtes).

- **ECOLES DE REGIME LINGUISTIQUE FRANCAIS**

Ecole 1, La Rose des Vents, rue des Quatre-Vents 71
Ecole 2, Ecole Emeraude, rue Le Lorrain 94
Ecole 5, L'Ecole Chouette, place de la Duchesse 27
Ecole 6, Rue de Bonne 105
Ecole 7, Ecole Arc-en-Ciel, rue de Ribaucourt 21
Ecole 8, Les P'tits Marcoux, rue du Gulden Bodem 2
Ecole 9, Ecole Augusta Marcoux, rue du Gulden Bodem 4
Ecole 10, La Cité des Enfants, rue Ransfort 76
Ecole 11, Aux Sources du Gai Savoir, chaussée de Ninove 1001
Ecole 12, Aux Sources du Gai Savoir, rue Paloke 31
Ecole 13, L'Ecole qui Bouge, rue De Koninck 63
Ecole 14, La Flûte Enchantée, rue de la Flûte Enchantée 3
Ecole 15, Les Lutins du Petit Bois, avenue Carl Requette 18
Ecole 16, L'Ecole du Petit Bois, avenue Carl Requette 20
Ecole 17, Les Tamaris, avenue du Condor 1
Ecole 18, Korenbeek, rue du Korenbeek 133
Ecole 19, Korenbeek, rue des Béguines 101

- **FREQUENTATION SCOLAIRE** (au 15 janvier 2016)

Primaire : 3.472 francophones

Maternel : 2.361 francophones

II. INSTITUT MACTENS ENSEIGNEMENT COMMUNAL DE PROMOTION SOCIALE (CTSI- CTSS) SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE.

L'école technique du soir organise les cours suivants :

- a) Bachelier en Tourisme : 3 ans
- b) Section langues : anglais, néerlandais, français
- c) Informatique : modules trimestriels
- d) Auxiliaire de l'enfance

Les cours, formant un cycle de 3 années, comptent 691 personnes inscrites en moyenne au cours de l'année scolaire 2015/2016.

Formations en convention :

Conventions avec Bruxelles-Formation (techniques de vente et néerlandais commercial)

III. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE COMMUNAL

ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS DE LA PAROLE

L'Académie de Musique et des Arts de la Parole est un établissement communal d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, de régime linguistique francophone, subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Deux domaines d'enseignement sont proposés : le domaine de la musique (cours individuel et en groupe) et le domaine des Arts de la Parole.

Elle comporte un bâtiment central (rue Kindergeluk 1) et des annexes : à l'école 8 (rue du Gulden Bodem 2), à l'école 9 (rue du Gulden Bodem 4), à l'école 11 (chaussée de Ninove 1001), à l'école 16 (avenue Carl Requette 20), à l'école Tamaris (avenue du Condor 1) et à la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale (rue Mommaerts 4).

En tout, 739 élèves ont été inscrits pendant l'année académique 2015/2016.

ACADEMIE DE DESSIN ET DES ARTS VISUELS

Il s'agit d'un établissement communal d'enseignement secondaire artistique, à horaire réduit, de régime linguistique francophone, subventionné par la Communauté française.

Le bâtiment de l'Académie est situé rue Mommaerts 2A.

Pour l'année académique 2015/2016, on a enregistré l'inscription de 565 élèves.

IV. DISCRIMINATIONS POSITIVES

Pour lutter contre le nombre important d'échecs scolaires et pour aider les enfants, dont la langue d'origine n'est pas le français, des moyens en personnel et en fonctionnement sont accordés à certaines de nos écoles depuis 1989.

En 2015/2016 des aides complémentaires ont été octroyées, sur base des articles 8 et 9 du décret 30.06.1998, aux écoles 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 13 et 19 :

- € 288.955,00 en subvention de fonctionnement
- 5,5 ETP ACS et 2 ½ sur les subventions de fonctionnement (articles 7, 8 et 9)
- 1 logopède : 15 périodes

a) Réduction de la taille des groupes-classes et/ou mise en œuvre d'une pédagogie différenciée.

- instituteurs primaires supplémentaires pour les écoles 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 13 et 19
- soutien sportif en primaire à partager entre les écoles 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 13 et 19
- remédiation, en particulier par des diplômés en logopédie.

b) activités pédagogiques et culturelles :

- Ecoles 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 13 et 19
- sorties culturelles (19 € par élève)
- équipement des écoles (informatique, bibliothèques d'écoles)

c) une bibliothèque, accessible aux élèves des écoles 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 13 et 19 pendant et en dehors des heures de classe, est située chaussée de Gand 163 A pour des raisons d'espace disponible. Elle est animée par trois personnes TP.

V. CENTRE DE PROMOTION DE LA SANTE A L' ECOLE

I) MISSIONS

Depuis le Décret du 20 décembre 2001, émanant du Gouvernement de la Communauté française, le Centre PSE a pour mission de veiller au bien-être des élèves des écoles communales. Le centre est actif dans le domaine de la santé publique et, plus particulièrement, le secteur préventif du premier degré.

Cette mission présente plusieurs volets :

- la tutelle sanitaire des élèves par le biais des visites médicales ;
- le rattrapage gratuit des vaccinations auprès des élèves de 6^{ème} et 2^{ème} années primaires selon les directives précises de la Communauté française ;
- la surveillance des maladies contagieuses au sein des établissements scolaires ;
- la mise sur pied de « projets-santé » au sein des écoles en collaboration avec les enseignants et les assistantes sociales.

Le centre est composé de :

1. deux médecins généralistes engagés chacun à 2/3 temps ;
2. de 4 infirmières francophones prestant un temps plein ;
3. d'une infirmière néerlandophone à mi-temps ;
4. d'une employée administrative à temps plein ;
5. d'une femme d'ouvrage prestant 24 h/semaine.

II) ACTIVITES

1. Visites médicales

Durant cet exercice, les infirmières scolaires ont planifié, du 14 septembre 2015 jusqu'au 21 juin 2016 inclus, les examens médicaux des élèves des écoles communales francophones soit **5.775** enfants inscrits au 1er janvier 2016. Chaque matin, elles réalisent les examens biométriques des élèves : taille, poids, urine, vue, ouïe...

Sont soumis aux bilans de santé : - les élèves de 1^{ère} et de 3^{ème} maternelle ;
- les élèves de 2^{ème} et 6^{ème} primaire.

Sont soumis à un examen sensoriel de la vue à l'école : les élèves de 4^{ème} année primaire.

Les examens des élèves de 3^{ème} maternelle sont plus approfondis et des réunions avec le PMS sont mises sur pied pour aider les enfants en difficultés d'apprentissage.

Ce sont donc au total **2.959** enfants âgés de 3 à 14 ans qui ont bénéficié d'une visite médicale cette année. Conformément au Décret de la Communauté française, **11** enfants primo-arrivants ou enfants n'ayant jamais passé de visite médicale ont été examinés. De plus, **544** élèves de 4^{ème} année primaire ont bénéficié d'un test approfondi de la vue (visibilité à distance).

2. Vaccinations

En application du Décret de la Communauté Française, l'équipe du PSE a organisé des séances de vaccination contre :

le méningocoque C : **10 élèves** de 2^{ème} primaire ont été vaccinés ;

le vaccin trivalent Rougeole - Rubéole - Oreillons : **295** élèves de 6^{ème} primaire ont reçu le vaccin ;

le tetravac (di te per) : **67** élèves de 2^{ème} primaire ont reçu le vaccin.

3. Travail administratif

Les 5.775 dossiers médicaux des élèves sont constitués par les infirmières et l'employée administrative (collecte de données, préparation, statistiques). Depuis novembre 2006, le Centre PMS dispose d'un programme informatique appelé « IMS +2 », très utile dans la gestion administrative des visites médicales.

4. Visite aux écoles

Chaque après-midi, les infirmières se rendent dans les écoles pour :

- organiser et effectuer le suivi des visites médicales (contact avec les parents, l'assistante sociale de l'école) ;
- soigner les petites blessures ;
- surveiller les maladies contagieuses et, si nécessaire, prendre les mesures de Prophylaxie adéquates ;
- participer aux réunions « Accueil mamans » en collaboration avec les assistantes sociales ;
- organiser et réaliser les projets d'éducation à la santé dans les classes.

5. Surveillance en matière de maladie contagieuse grave

Comme chaque année, l'équipe a remis sur pied le plan d'urgence en cas de méningite bactérienne mais aucun cas ne nous a été signalé cette année.

En matière de pédiculose, les infirmières réalisent des dépistages au sein des classes chaque fois qu'un cas est signalé.

Le FARES nous a signalé 2 cas de tuberculose active : l'un à l'école 7 et l'autre à l'école 1.

Les infirmières ont procédé au dépistage des élèves et membres du personnel concernés. Aucun cas secondaire n'a été décelé.

6. Projets-santé

Cette année, dans la salle d'attente du PSE, les infirmières ont organisé des animations-santé, sur des thèmes aussi nombreux que variés :

- 6 P : puberté ;
- 2 P : alimentation équilibrée ;
- 3 M : brossage des dents ;
- 1 M : lavage des mains.

7. Projets « Incendie »

Des exercices d'évacuation se sont déroulés dans quelques établissements.

8. Permanence aux stations de plein air

Pendant les congés scolaires, les infirmières assurent une permanence à la station de plein air pour soigner les petites blessures.

VI. LES SERVICES ACCESSOIRES

a) Déjeuners

La surveillance payante des enfants qui ne rentrent pas chez eux est organisée les matins, midis, soirs et mercredis après-midi dans les diverses écoles en dehors du temps scolaire.

Le traiteur désigné par le Collège échevinal leur sert un repas complet ou une ration de potage, selon ce qu'ils demandent.

b) Etudes et garderies

L'étude de 15.30 à 16.30 heures fait partie de l'accueil payant dans toutes les écoles et permet à de nombreux enfants de faire leurs devoirs dans des bonnes conditions.

Le système de garderies payantes, avant et après les heures normales de classe et le midi, est étendu à toutes les écoles primaires et maternelles et fonctionne aux heures suivantes, du lundi au vendredi :

- matin de 7.00 à 8.00 heures
- midi de 12.00 à 13.15 heures
- soir de 15.30 à 18.00 heures
- mercredi de 13.15 à 18.00 heures

Un service payant de garderie est également organisé pendant les congés scolaires dans une ou plusieurs écoles.

Les services de garderies et de surveillance du déjeuner sont assurés soit par le personnel enseignant, sous forme de prestations supplémentaires, soit par des animatrices d'accueil.

VII. TRANSPORT D'ELEVES - CARS COMMUNAUX

Les cars communaux ont assuré, durant l'année scolaire, le transport des élèves vers le Centre de Promotion de la Santé à l'Ecole, le Centre ADEPS de la Forêt de Soignes et, pendant les vacances, vers les plaines de vacances.

VIII. STATIONS DE PLEIN AIR

Pendant les vacances de Pâques et d'été, l'Administration communale organise deux cures de jour, ouvertes aux enfants qui fréquentent une école de la commune ou qui habitent la commune : l'une à l'école n° 15 « Les Lutins du Petit Bois », avenue Carl Requette, 18 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, pour les enfants fréquentant l'enseignement maternel, l'autre à l'école 16 « L'école du Petit Bois », avenue Carl Requette, 20, pour les enfants fréquentant l'enseignement primaire.

Ces colonies sont inspectées et subventionnées par l'O.N.E.

Une redevance journalière de € 6,00 est demandée aux deux premiers enfants. A partir du troisième enfant la redevance journalière est de € 3,00 pour les enfants du primaire et de € 2,70 pour les enfants de maternelle.

Le montant comprend un petit déjeuner, un potage à midi, une collation à 15h30, les animations, excursions ainsi que les droits d'entrées pour les activités extérieures et tous les transports.

Il n'y a donc pas de repas chaud à midi. Les enfants doivent apporter leur pique-nique.

B. PETITE ENFANCE

I. MISSIONS :

La Cellule de coordination travaille en collaboration avec l'ONE et Kind&Gezin, elle s'occupe du côté technique de la gestion des différentes crèches communales, tant francophones que néerlandophones et du suivi des dossiers des nouvelles crèches à construire, y compris les réunions de chantier etc... .

Les tâches de la Cellule comprennent également la recherche vers l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants dans les crèches communales et les contrôles des crèches privées, maisons d'accueil, haltes d'accueil et garderies.

La cellule collabore activement à l'élaboration des attestations de qualité des différentes crèches francophones. Ces attestations sont délivrées par l'ONE et forment la base de l'octroi des subsides.

La Cellule de coordination des crèches gère tout ce qui concerne le fonctionnement des crèches, la gestion du personnel, sert de relai entre les crèches et les différents services communaux pour la maintenance des bâtiments, fait appel aux firmes privées avec accord du Service de l'Economat en ce qui concerne les réparations de machines, se charge d'établir et d'introduire les dossiers pour les demandes de subsides auprès de l'ONE, de la COCOF pour les nouvelles constructions, de Feder.

La Cellule s'occupe également d'établir les budgets ordinaires et extraordinaires des différentes crèches francophones en matière d'acquisition de matériel, c'est-à-dire qu'elle établit les fiches techniques, les analyses d'offres, les rapports d'analyses... Tout cela en étroite collaboration avec le Service de l'Economat.

II. ACTIVITES :

A. INTERVENTIONS TECHNIQUES

Dans la période du 01.08.2015 au 31.07.2016, la Cellule a fait appel 180 fois au Service des Travaux publics en partenariat avec le Service des Ateliers communaux ou à diverses firmes privées, pour procéder à diverses réparations, entretiens, renouvellements ou enlèvements au sein des crèches francophones comme «Louise Lumen», «Reine Fabiola», «Les Petits Poucets» et le Prégardiennat «Les Petites Alouettes», ainsi qu'au sein des crèches néerlandophones comme «Arion», «Het Molentje» et «Harlekijntje». Cette dernière a subi de gros problèmes d'infiltration en décembre 2015 et des travaux sont encore en cours à ce jour.

Les services les plus souvent concernés auxquels la Cellule fait appel sont :

Travaux Publics
Menuisiers
Plombiers
Privé (réparation machines)
Electriciens
Belgacom
Serrurier
Informatique
Plantations
Hygiène
Déménageurs
Vitrier
Pavage-Egouts
Peintres
Propreté publique

B. AUTRES

La cellule a instauré le 'Comité des Directions', des réunions trimestrielles avec les directions des crèches et du préguardiennat. Ces réunions permettent de créer une collaboration entre les crèches, de se dépanner l'une l'autre en cas de besoin avec du matériel ou des conseils, de partager son expérience et son enthousiasme. La Cellule transmet, dans la mesure du possible, les demandes dans les divers services concernés et suit les dossiers.

Un des objectifs atteints est de créer un inventaire du matériel de chaque crèche et de redistribuer le matériel au lieu de l'acheter ou de le stocker inutilement. La cellule a ainsi pu faire plusieurs milliers d'euros d'économies.

La Cellule de Coordination a établi, avec les crèches francophones et en étroite collaboration avec l'ONE, les derniers projets pédagogiques 2016-2019.

En tenant compte de la société actuelle toujours en mouvement, des législations nouvelles, des règles de plus en plus sévères, cela n'a pas simplifié la tâche des directions pour présenter un projet équilibré et de qualité.

Le lay-out s'est fait par les soins de la cellule.

Les attestations de qualité pour Reine Fabiola, Louise Lumen, Les Petits Poucets et Les Petites Alouettes sont valables jusqu'en 2019.

En parallèle, après un travail de longue haleine, un nouveau règlement d'ordre intérieur a vu le jour en partenariat avec les différentes crèches francophones et l'ONE.

La Commune avait pendant la période d'août 2015 à juillet 2016 six chantiers de constructions en cours.

Le total des nouvelles places créées est de 226, dont 162 places francophones et 64 nouvelles places néerlandophones. La Cellule participe régulièrement aux réunions de chantier et aux discussions diverses lorsque les dossiers en cours l'exigent.

Autres dossiers traités pendant la même période sont :

- La crèche Reine Fabiola, avenue Jean Dubrucq 90, a dû être évacuée en urgence à partir du 5 novembre 2015 suite aux risques de chute des terrasses du bâtiment « Vendôme » annexé à la celle-ci.
Ayant une capacité de 72 enfants temps plein, donc environ 90 en comptant les enfants inscrits à mi-temps, la Commune a, en consultation et avec accord de l'ONE, opté pour occuper provisoirement le nouveau bâtiment sis rue d'Enghien 51 à partir du 16 novembre 2015 afin de permettre à 42 enfants d'être pris en charge. Les autres enfants ont dû être répartis temporairement dans les autres crèches (7 à Louise Lumen, 7 aux Petits Poucets et 15 au Prégardiennat « Les Petites Alouettes »).
En date du 16 février 2016, le nouveau bâtiment chaussée de Merchtem, avec accord de la Commune et de l'ONE, a été mis à disposition et a pu accueillir 36 enfants de la crèche Reine Fabiola, ce qui a permis de regrouper en un même lieu les enfants qui avaient été répartis en surnombre dans les autres crèches.
Finalement, le bâtiment « Vendôme » a été sécurisé et la crèche Reine Fabiola a enfin pu reprendre possession de ses lieux en date du 13 juin 2016.

- Le Conseil Communal a décidé en 2014 de confier à l'asbl 'Molenkids' la gestion des nouvelles crèches francophones sur son territoire, notamment les crèches sises rue d'Enghien 51 et rue de Geneffe 22.
Suite à la mise sous tutelle de la Commune, il a été décidé en décembre 2015 de dissoudre l'asbl «Molenkids» et de confier l'ensemble des futures crèches francophones à l'asbl «Olina» afin de centraliser la gestion des crèches francophones au sein d'une seule association.

L'association sans but lucratif «Olina» va gérer toutes les nouvelles et futures crèches francophones construites par la Commune, notamment, les trois crèches suivantes :

- 1) la crèche située rue d'Enghien n°51, avec une capacité de 36 enfants, dont la date d'ouverture a été postposée à fin septembre 2016;
 - 2) la crèche située rue de Geneffe 22, avec une capacité de 48 enfants, dont la date d'ouverture est prévue fin 2016;
 - 3) la crèche située quai des Charbonnages n°86, avec une capacité autorisée de 48 enfants, dont la date d'ouverture est prévue fin 2018.
- De même, la Cellule organise sur le plan administratif, différentes réunions avec l'ONE afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour les places 'agrées' dans les crèches, vu que le nombre de places agrées est la base de calcul des subsides octroyés.

La Cellule s'investit également dans une collaboration intense avec le Service des Travaux Subsidiés, des consultations intra-services sur les nouvelles constructions, les taux de subsidiation, l'agrément des places par l'ONE, l'équipement des nouveaux bâtiments, l'aide à la recherche de nouveaux subsides, l'élaboration des différentes pistes existantes et à créer pour l'exploitation optimale des crèches.

C. SERVICE SPORTS

I. MISSIONS :

La mission dévolue au Service des Sports peut se développer en 6 points :

1. Secrétariat de l'Echevinat des Sports.
2. Information et orientation du public quant à l'offre sportive communale existante.
3. Promotion du sport, des associations et des clubs sportifs communaux.
4. Information et gestion des subventions aux associations et clubs sportifs.
5. Tutelle sur l'A.S.B.L. "Molenbeek Sport", suivi de la gestion de l'infrastructure sportive communale.
6. Acquisition et octroi de coupes et médailles.

II. ACTIVITES :

1. Secrétariat de l'Echevinat des Sports.

Participation et soutien au secrétariat de l'Echevin des Sports :

- secrétariat général;
- préparation et gestion des dossiers, collèges et conseils communaux;
- accueil de la population, gestion et suivi des interventions.

2. Information et orientation du public quant à l'offre sportive communale existante.

Les citoyens s'adressent au Service des Sports communal lors de la recherche d'une activité physique et sportive ou d'un club, le service s'efforce alors de les orienter selon la discipline qui les intéresse.

A cet effet, une base de données est tenue à jour régulièrement à travers les contacts que le service entretient avec les clubs sportifs, lors des préparations de manifestations notamment et en consultant les différentes publications disponibles.

3. Promotion du sport, des associations et des clubs sportifs communaux.

La promotion du sport en général auprès de la population molenbeekoise et celle des clubs et associations sportifs molenbeekoises, en particulier, se fait en relayant les activités des uns et des autres, mais aussi à travers de différentes participations ou d'organisations de manifestations à caractère sportif.

3.1. Projet Sport-seniors.

La part de la population de plus de 50 ans représente 26% de la population totale, soit plus d'un habitant sur quatre (24% d'hommes et 28% de femmes), soit environ 25000 résidents. Ce public constitue donc un défi de santé publique considérable.

Conformément à sa mission de promouvoir les activités physiques et sportives auprès de tous les publics molenbeekoises, et de concert avec le Service de l'Action Sociale, le Service des Sports a organisé une journée d'activités physiques et sportives gratuites, le mardi 24 mai 2016, entre 10h00 et 17h00, à destination des « + de 50 ans ».

Elle s'est déroulée dans le cadre de la semaine de la Santé qui a eu lieu entre le samedi 21 et le jeudi 26 mai 2016.

Ces différentes activités ont eu lieu sur le site sportif de la piscine Louis Namèche. Dans la continuité de cette opération, le Service des Sports échaude un projet sportif à destination des seniors.

Une étude de pertinence a déjà été réalisée, en s'appuyant notamment sur le concours de l'Action Sociale et du Conseil Consultatif des Aînés.

Il s'agira de proposer à ces publics un large panel d'activités au choix : gym douce, coordination, aquagym, cyclotourisme, self defense, randonnée, etc...

Ce projet serait dirigé par la Commune.

D'autant plus qu'à Molenbeek, la promotion de l'activité physique et sportive des seniors n'apparaît pas encore dans les plans d'action communaux.

Afin de financer ce projet, nous recherchons des partenaires.

Différents contacts au niveau politique ont déjà été établis : CPAS, Commune, Région de Bruxelles Capitale.

Actuellement, le projet suit son cours.

3.2. Les Mérites sportifs communaux.

La Cérémonie de Remise des Mérites Sportifs Molenbeekoïse a eu lieu le 29 janvier 2016, en la salle des fêtes du Sippelberg.

Nous estimons le nombre de convives à environ 300 personnes.

Le règlement d'attribution s'inspire largement de celui qui a été édicté par la Fédération Wallonie Bruxelles.

Par ailleurs, nous avons constitué un jury composé :

- de l'Echevin des Sports ;
- du chef du Service des Sports de la Commune ;
- d'un représentant de la presse sportive bruxelloise ;
- d'un représentant de l'ADEPS.
- d'un représentant de la VGC.

Sa mission étant de sélectionner les nominés dans 13 catégories différentes, parmi les candidats proposés par les clubs et associations sportives.

A l'issue de cette soirée, 13 lauréats sont récompensés.

Voici ci-dessous, la liste des mérites et prix qui ont été attribués :

- Le Mérite sportif catégorie entraîneur-éducateur-formateur ;
- Le Mérite sportif catégorie bénévole - dirigeant ;
- Le Mérite sportif catégorie arbitre ;
- Le Mérite sportif individuel masculin ;
- Le Mérite sportif individuel féminin ;
- Le Mérite sportif collectif féminin ;
- Le Mérite sportif collectif masculin ;
- Le Mérite sportif espoir féminin ;
- Le Mérite sportif espoir masculin ;
- Le Prix de l'éthique sportive ;
- Le Prix du club de l'année ;
- Le Prix de l'Echevin des Sports ;
- Coup de cœur du jury.

Il est à noter également que l'animation de la soirée a été assurée par Eby Brouzakis, journaliste sportif et chroniqueur à la RTBF.

DJ Vaso et Final FX Dance School ont assuré l'animation artistique de la soirée.

Un buffet gratuit a été servi également aux convives.

3.3. Réalisation d'un court métrage.

Le service des sports a commandé auprès de la société « Cactus Audiovisual » la réalisation d'un court métrage consacré au mouvement sportif molenbeekois.

Sa production s'est déroulée durant les mois de février et mars 2016.

Ce reportage a été réalisé afin de mettre en exergue la richesse et la vitalité du sport molenbeekois ; afin, aussi, de valoriser l'image de la commune mise à mal par les médias.

De jeunes sportifs et techniciens ont donc été interviewés. Il s'agit de Sakina Ouzraoui Diki (FC Molenbeek Girls), Elias Quoidbach (DACM (athlétisme)), Nele Van Campfort (CNBA (Natation)), Tanguy Cosyns (Daring Hockey Club), Wenke Thewis (coach - Basket Club "Le Foyer"), Amal Amjahid (CENS Academy - Jiu-Jitsu Brésilien), Mohamed Boulef (kick-boxing).

3.4. Play and Peace.

L'association « Oranje In Brussels », représentée par son fondateur M. Unico Van Kooten a organisé une action de communication, une conférence de presse et un tournoi international de football, le 11 juin 2016. Cette opération se nomme « Play and Peace ».

Le Service des Sports a été partenaire de cet évènement. Ce partenariat s'est traduit par la mise à disposition gratuite de l'infrastructure sportive du Sippelberg lors de l'évènement ainsi que par l'organisation de multiples réunions.

De nombreux contacts ont également été noués par le Service des Sports entre les différents acteurs, partenaires du projet et personnalités politiques, journalistiques et sportives : M. Mbo Mpenza (ancien Diable Rouge), Mme An De Kock (URBSFA), M. Rachid Madrane (Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles), Mme Fadila Laanan (Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale), M. Rudi Vervoort (Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale), l'asbl L.E.S., le Cabinet de Mme Schepmans, le Service Communication de la Commune, etc.

Le Service des Sports s'est avéré l'interface majeure entre l'organisateur principal et les différents acteurs du projet.

Quatre « sélections nationales » ont pris part au tournoi : l'Allemagne, la Belgique, la France et les Pays-Bas.

Cet évènement a marqué en fait le démarrage officiel de la « tournée du bidon de lait » (opération de collecte de fonds) de 365 jours.

L'objectif de cette opération est de récolter suffisamment d'argent afin d'établir un petit terrain de football (« Cruyff Court ») à Molenbeek.

Cette campagne vise également à rassembler les Molenbeekois autour d'un but commun, à développer le dialogue social et à élaborer une stratégie « unité dans la diversité » par le biais d'initiatives sportives concertées à Molenbeek.

Au jour d'aujourd'hui, la campagne suit son cours.

3.5. Le Trophée de la Commune sportive 2015.

La Commune de Molenbeek-Saint-Jean a participé à la 19^{ème} édition du Trophée de la Commune sportive organisé à Mouscron, le samedi 26 septembre 2015, parmi 61 autres communes de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Une équipe officielle de 22 sportifs molenbeekoïses a pris part aux épreuves de natation (13^{ème}/40), jogging (24^{ème}/41), vtt (41^{ème}/45), pétanque (7^{ème}/48), mini-foot (17^{ème}/49), badminton (36^{ème}/36) et de tennis de table (19^{ème}/28). L'Echevin des sports a quant à lui pratiqué le tir à l'arc (48^{ème}/50), comme le veut la tradition.

Les Maisons de quartier « La Goutte d'Huile », « MQ2 » et « MQ3 », la L.E.S. ainsi que le club molenbeekoïse Cens Academy ont pris part à l'évènement en accompagnant l'équipe officielle à Louvain-la-Neuve. Ils étaient près de 145 personnes à emprunter les cars mis à leur disposition gratuitement pour rejoindre le site.

Au classement général, notre commune s'est hissée à la 14^{ème} place.

Enfin, concernant la participation des molenbeekoïses aux activités physiques et sportives proposées à Mouscron, notre commune a décroché la 4^{ème} place.

Tout ceci a permis à notre Commune de se hisser à la 4^{ème} place de sa catégorie, soit les communes bruxelloises et wallonnes de plus de 20.000 habitants sur 11 participantes.

4. Information et gestion des subventions aux cercles et associations sportifs.

Le Service des Sports informe régulièrement les clubs sportifs communaux des nouveaux subsides régionaux ou communautaires et autres appels à projet. Il essaie de promouvoir les partenariats notamment à travers les opérations, campagnes et initiatives organisées par l'Adeps.

Concernant les subsides aux organismes sportifs sur la période considérée (entre le 1^{er} août 2015 et le 31 juillet 2016), la Commune a accordé les subsides suivants :

35 subsides ordinaires pour un montant total de € 56.630,00.

28 subsides extraordinaires pour un montant total de € 41.616,00.

Ceux-ci sont destinés à soutenir les initiatives sportives développées par ces cercles et associations à l'intention de la population molenbeekoïse.

5. Tutelle sur l'A.S.B.L. Molenbeek Sport, suivi de la gestion de l'infrastructure sportive communale.

5.1. Le service des sports assure le suivi des comptes, du budget et des tarifs pratiqués par l'A.S.B.L. « Molenbeek Sport », qui a en charge la gestion de l'infrastructure communale.

A ce titre, il participe à l'étude menée sur l'opportunité de la création d'une Régie communale en charge des infrastructures sportives, en lieu et place de l'asbl existante. Il suit également les dossiers de rénovation et de création des infrastructures sportives communales et participe aux négociations en vue de l'établissement du plan pluriannuel d'investissement en infrastructures sportives de la CoCof.

Le 21 janvier 2016 a eu lieu l'inauguration officielle de la piscine communale, en présence notamment de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et Président de Beliris, M. Rudi Vervoort, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Mme Françoise Schepmans, Bourgmestre, M. Ahmed El Khannouss, Echevin des Sports et Président de l'asbl Molenbeek Sport et de M. Jan Gypers, Echevin des Travaux Publics.

À cette occasion, le Service des Sports a fourni deux plaques commémoratives ainsi que quatre affiches exposant aux convives les différentes phases des travaux réalisés. La réouverture officielle s'est déroulée le 23 janvier 2016. Différentes activités ont dès lors été organisées gratuitement à l'attention des publics présents.

La responsable du service participe également, de par sa présence au comité de suivi du Hall des sports Heyvaert, à sa gestion et à la constitution de son programme, dont les éléments clés sont les activités de quartiers et la promotion de la santé. Enfin les membres du personnel communal au sein du Hall dépendent également directement du service des sports.

5.2. le Hall des Sports Heyvaert

MISSIONS :

Le Hall des Sports Heyvaert, dont la gestion quotidienne a été confiée à l'ASBL Molenbeek Sport, a pour mission la promotion du sport auprès des Molenbeekois, et en particulier auprès des habitants du quartier Heyvaert et des environs.

Le Hall propose des activités sportives (et exceptionnellement culturelles) aux habitants, avec la possibilité d'un tarif social tout en prônant le dialogue interculturel et la cohésion sociale.

ACTIVITES :

Le Hall des Sports Heyvaert propose 4 salles polyvalentes à la location. Une dizaine d'écoles, une vingtaine d'associations et une dizaine de personnes privées les utilisent donc par ce biais-là.

Mais le Hall organise également ses propres activités, à tarif démocratique. Lors de la saison 2015-2016, quatorze activités étaient proposées : bodysculpt, boxe anglaise, boxe féminine, boxe thaïlandaise, capoeira, cross training, groupe de parole, gymnastique, hip-hop, karaté, futsal, multisports, parkour et psychomotricité. Un peu plus de 400 personnes différentes ont participé à ces activités, dont approximativement 90% de molenbeekois.

Lors de chaque congé scolaire, des stages multisports sont organisés pour accueillir les plus jeunes, de 4 à 12 ans. Entre 35 et 50 enfants y participent, répartis en 3 ou 4 groupes d'âge.

Le Hall des Sports œuvre également pour une ouverture vers le quartier, notamment en participant aux fêtes de quartier, aux réunions du Comité de quartier, au jardin collectif, ainsi qu'aux événements organisés autour du Hall, comme le Brussels Canal Run.

Le Hall apporte entre autres une bonne aide logistique pour la réalisation de tous ces projets : prêt de matériel sportif, de tables, de chaises, mise à disposition de locaux pour des réunions, mise à disposition de vestiaires...

La gestion journalière est assurée par une équipe de 8 employés communaux (3 administratifs, 1 régisseur technique, 3 accueillants, 1 agent d'entretien) complétée par un agent d'entretien employé par l'ASBL Molenbeek Sport, ainsi que un ou deux travailleurs sous un contrat de travail article 60 (selon la période).

6. Acquisition et octroi de coupes et médailles.

Le Service des Sports acquiert et octroie des coupes et médailles pour les manifestations sportives organisées sur le territoire communal.

Il est également chargé de l'acquisition et de l'octroi de coupes et médailles pour tous types de manifestation au nom du Collège des Bourgmestre et Echevins

D. SERVICE JEUNESSE

I. MISSIONS :

1. Informer et orienter le public quant aux diverses activités et stages pour les jeunes
2. Réfléchir, rassembler et travailler la thématique de la Jeunesse
3. Organiser des festivités, des activités et réaliser des projets socioculturels pour la jeunesse
4. Aide scolaire
5. Conseil de jeunes
6. Ludothèque communale Speculoos
7. Service Accueil Temps Libre (ATL)
8. Subventions aux associations et groupements de jeunes

II. ACTIVITES :

Construit dans le cadre du Contrat de Quartier Cinéma – Belle-Vue, le Service Jeunesse, la Coordination ATL et le Conseil des Jeunes ont déménagé dans un nouveau bâtiment situé rue de Geneffe 20 au mois de janvier 2016.

Ce bâtiment est composé de :

- 2 bureaux (un pour l'animateur du Conseil des Jeunes et un pour le Service Jeunesse et la coordination ATL)
- une grande salle polyvalente de 100 m²
- une salle polyvalente de 85 m² (divisible en 2 salles séparées)
- une salle polyvalente de 50 m² (divisible en 2 salles séparées)
- 2 salles qui ont été louées à l'asbl ABEF qui y a déposé son siège social et organise ses activités d'école de devoir

Ce nouveau bâtiment permettra de mettre à disposition des salles polyvalentes pour l'organisation d'activité et événements à destination des jeunes molenbeekoïses.

L'inauguration de ce bâtiment a eu lieu le 18 mars.

1. Informer et orienter le public quant aux diverses activités et stages pour les jeunes

Le Service Jeunesse informe les parents quant aux activités et aux stages pour les enfants disponibles sur le territoire de la commune et dans les communes limitrophes.

2. Réfléchir, rassembler et travailler la thématique de la Jeunesse

2.1. Groupe de Travail Jeune/Police

Suite aux états généraux de la Jeunesse, un groupe de travail Jeune/Police a été créé dont la mission est d'harmoniser la relation entre les jeunes et la police.

Il est composé de représentants de la Police, d'associations travaillant avec les jeunes et de jeunes intéressés par cette problématique.

2.2. Promouvoir les Cultures à Molenbeek

L'asbl Promouvoir les Cultures à Molenbeek a organisé en 2014 l'événement Métropole Culture auquel le Service Jeunesse a participé.

En 2015-2016, l'asbl travaille sur les Cultures à Molenbeek et organise de nombreuses activités interservices. Le Service Jeunesse y participe pour y développer des projets culturels pour et autour de la jeunesse.

2.3. Dialogue Interculturel

Le Service Jeunesse prend part au travail du Dialogue Interculturel.

Ce groupe travaille sur le rapprochement entre les peuples et une série d'actions concrètes dont l'organisation des moments conviviaux autour de 3 grands objectifs : outiller, valoriser et décroiser.

Après plusieurs rencontres avec différents acteurs du secteur associatif, religieux, interculturel, Sarah Turine, échevine du dialogue interculturel, a pris l'initiative de lancer un groupe de travail autour du dialogue interculturel.

Ce groupe de travail est composé de : Conseil consultatif des Mosquées de Molenbeek, l'UPJB, la Synagogue Beth Hilel, les Amis de la Morale Laïque, l'Unité Pastorale de Molenbeek-centre, LES absl, la Maison des femmes, le Foyer, le Jardin Ensoleillé, la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de Molenbek, le Conseil des jeunes, El Kalima, Co-exister, Conseil consultatif des Aînés, Service Jeunesse, Cefoc et le Cabinet Turine.

Les objectifs de ce groupe de travail sont notamment :

- Organisation d'évènements (fêtes, séminaires, projection de films, conférences, ateliers, formations,...) avec différents partenaires, qu'ils soient communaux ou associatifs.
- Réflexion globale autour des enjeux concernant le dialogue interculturel

2.3.1. ORGANISATIONS DE REPAS CONVIVIAUX INTERCULTURELS

Repas de Noël interculturel décembre 2015

Encouragé par le succès de la rupture du jeûne interculturelle organisée en juin 2015, le groupe de travail de dialogue interculturel a décidé d'organiser un repas de Noël interculturel le jeudi 17 décembre 2015. Près de 350 personnes ont pris part à cet évènement, qui s'est déroulé au Centre Communautaire Maritime.

Pâques juive interculturelle avril 2016

Toujours au Centre Communautaire Maritime, ce sont près de 400 personnes qui ont assisté à cette Pâque juive interculturelle. Le repas a été préparé par des associations molenbeekoises et par la synagogue Beth-Hilel. Des personnes de différentes origines et cultures se sont retrouvées à table et ont pu chanter et festoyer ensemble.

Rupture du jeûne interculturelle juin 2016

Toujours dans un souci de rapprochement, la rupture du jeûne a cette fois pris place au sein de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste. 600 personnes ont pris part à ce repas mais qui était beaucoup plus que ça. Différentes chorales de différentes cultures se sont partagées la scène. Les différentes communautés se sont retrouvées et ont partagé un moment fort.

2.3.2. ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS DIVERS (CONFÉRENCES, SÉMINAIRES...)

Conférence de Latifa Ibn Ziaten (janvier 2016)

La Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de Molenbeek a reçu une invitée de taille : Latifa Ibn Ziaten, la mère d'Imad Ibn Ziaten, le militaire tué par Mohammed Merah en France.

Depuis la mort de son fils assassiné, elle sillonne l'Europe pour livrer un message de paix et de vivre ensemble. C'est dans cette optique là que Molenbeek l'a accueillie. Elle a rencontré des parents d'enfants partis en Syrie. Mais elle a également délivré un message fort de vivre ensemble devant une salle comble à la MCCA.

Yassine Belattar joue son spectacle à Molenbeek

L'humoriste français Yassine Belattar s'est produit gratuitement les vendredi 22 et samedi 23 janvier au Centre Communautaire Maritime (CCM), à Molenbeek, avec l'objectif d'aider à améliorer l'image de la commune. A travers son spectacle inédit, Yassine Belattar a rendu hommage à Molenbeek et aux Molenbeekois qui se sont souvent retrouvés, ces derniers mois, au cœur de l'actualité à cause des attentats du vendredi 13 novembre. 600 personnes sont venues applaudir cet artiste.

Projection du film Dough

Le film Dough, une comédie sur les relations entre juifs et musulmans, a été projeté à deux reprises, en partenariat avec Imaj et le Centre Communautaire Laïc Juif. Les deux séances ont été suivies d'un débat avec des jeunes de Molenbeek et des jeunes de la communauté juive.

Journée lieux de culte portes ouvertes à Molenbeek

En signe d'ouverture et afin de répondre au climat islamophobe croissant, près de 20 des 22 mosquées molenbeekaises ont décidé de participer, ces samedi 4 et dimanche 5 juin, à un inédit week-end portes ouvertes. Lors de cet événement, les Bruxellois ont été invités à assister à différentes prières, à participer à divers ateliers thématiques et à discuter avec des responsables religieux devant un thé à la menthe et quelques pâtisseries orientales.

L'objectif était donc de permettre aux curieux de la capitale de visiter le même jour des lieux de culte catholiques et musulmans, le tout dans un souci d'encouragement à la multiculturalité.

3. Organiser des festivités, des activités et réaliser des projets socioculturels pour la jeunesse

3.1. Place aux Enfants (17 octobre 2015)

L'opération Place aux Enfants consiste à amener les enfants âgés de 8 à 12 ans à découvrir le temps d'une journée les activités de la vie économique, politique, sociale, culturelle et sportive. Les élèves des classes de 5^{ème} et 6^{ème} primaires des écoles francophones de la commune ont été invités à visiter plus de 10 lieux de la Région bruxelloise.

3.2. Ras el Hanout « Le Procès de la Jeunesse » (16 & 17 octobre 2015)

En 2014, le Service Jeunesse avait soutenu l'asbl Ras El Hanout pour l'encadrement artistique d'un projet d'expression théâtrale émanant d'un groupe de quatorze jeunes âgés de 15 à 20 ans désireux de s'exprimer autour du thème de la jeunesse.

Une saynète, « Le Procès de la Jeunesse », avait été présentée dans le cadre du Festival Jeunesse en mars. En 2015, la saynète fut transformée en format long par l'asbl Ras El Hanout et les jeunes du Pôle Jeunesse et 2 représentations de la pièce ont eu lieu à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale suivies de débats organisés par les jeunes du Conseil des Jeunes.

3.3. Spectacle de Yassine Belattar (22 & 23 janvier 2016)

Suite aux évènements tragiques du 13 novembre 2015 à Paris et leur impact sur la commune de Molenbeek, l'humoriste, animateur radio et producteur français, Yassine Belattar a émis le souhait de venir à la rencontre des jeunes de Molenbeek et de présenter un spectacle humoristique interactif traitant des questions identitaires qui a pour objectif d'amener le débat sur les questions identitaires mais aussi de valoriser l'image de la commune.

3.4. Projection du film « Dough » (2 & 9 mars 2016)

Organisé en partenariat avec Imaj (Insitut de la mémoire audiovisuelle juive), 2 projections du film « Dough » ont été organisées dans le cadre du Festival du Film Juif de Bruxelles au cinéma l'Aventure. Dans la salle étaient présents des jeunes de Molenbeek et de la communauté juive qui ont vu le film et participé, par la suite, à un débat.

3.5. Stage (vacances de Printemps et mois de juillet 2016)

Le Service Jeunesse, en collaboration avec l'asbl Nos Arts, a organisé des stages durant les vacances scolaires de printemps (du lundi 28 mars au vendredi 1er avril 2016 et du lundi 4 avril au vendredi 8 avril) et durant le mois de juillet (du 04 au 08, du 11 au 15 et du 25 au 29 juillet 2016)

3.6. Portes Ouvertes / Fête de Quartier Bonnevie (7 mai 2016)

Lors de la journée de la Fête de Quartier Bonnevie, le Service Jeunesse a organisé une après-midi portes ouvertes (information, visites, ateliers créatifs) afin de faire connaître ses nouveaux bâtiments au public du quartier.

3.7. Espace Etude (du 23 mai au 30 juin)

Vu que de nombreux jeunes sur la commune sont à la recherche d'un espace d'étude, le Service Jeunesse a ouvert les portes de sa grande salle pour les accueillir durant leur période d'étude et de leur offrir une salle d'étude calme pour pouvoir travailler et étudier.

4. Projet Aide scolaire

Très bonne évaluation annuelle du projet d'aide scolaire mené en partenariat avec l'asbl Atouts Jeunes. Un espace coaching et méthode de travail a été mis en place par le partenaire en plus de la remédiation scolaire.

L'objectif du projet est notamment de favoriser l'implication des familles dans la scolarité, mais aussi de permettre aux écoles de mieux comprendre la réalité du quartier, des familles tout en visant l'autonomie du jeune dans son parcours scolaire.

Une vingtaine de jeunes suivent la remédiation et le coaching. Les cours dispensés sont : français, néerlandais, anglais, mathématiques et sciences. Ceux-ci se donnent à l'école communale 13, les lundis, mardis et jeudis.

5. Conseil des Jeunes

5.1. ELECTIONS

• Promotion / Recrutement > Car-Wash (5 & 13 septembre 2015)

Lors des précédentes élections, certains parents de jeunes ont reproché n'être pas assez informés des missions et actions du Conseil des Jeunes. Pour les rencontrer, le Conseil a organisé une action « Car-Wash », des espaces de discussion et de présentation du Conseil ont été installés sur l'espace public (Place Communale et au Park Village) pour les adultes pendant que les jeunes lavaient leur voiture.

• Préparation / Bilan (25 > 27 septembre 2015)

Afin d'organiser les élections du prochain Conseil des Jeunes et de faire le bilan des activités de l'année 2015, les jeunes sont partis un week-end en mise au vert à Amsterdam.

- Elections

Les élections du Conseil 2016 étaient initialement prévues entre le 12 octobre et le 28 novembre 2015 (recrutement, présentation, campagne, vote...). Seulement, suite aux événements tragiques ayant eu lieu à Paris le 13 novembre et leurs conséquences pour la commune de Molenbeek, la campagne a dû être interrompue et les élections ont été repoussées en 2016.

La campagne électorale s'est désormais déroulée du 1er au 17 février 2016 avec différentes rencontres dans les locaux d'organisations molenbeekoises afin de permettre aux candidats de rencontrer un maximum de jeunes et une soirée / meeting organisée le mardi 16 février 2016 dans les locaux du Service Jeunesse.

Les élections proprement dites ont eu lieu du jeudi 18 au samedi 20 février. 7 bureaux de vote se situaient sur tout le territoire de la commune (dont un mobile).

Le nombre des votants a augmenté de 30% par rapport à l'année dernière malgré les attentats (augmentation du niveau de sécurité, campagne électorale entrecoupée de pauses...) mais grâce à une mobilisation importante des jeunes.

- Prise de fonction

Le nouveau Conseil des Jeunes a rencontré le Conseil Communal et a prêté serment le mercredi 20 avril 2016.

- Axes de travail du nouveau Conseil des Jeunes

Le Conseil des Jeunes 2016 a décidé de travailler pendant son mandat sur 2 problématiques : les plannings familiaux et les jobs d'étudiants.

Pour préparer leur travail, ils sont partis en week-end de travail à Paris du 13 au 15 mai 2016 et ont été rendre hommage aux victimes du Bataclan.

5.2. Avis du Collège / Propositions du Conseil des Jeunes

L'une des missions du Conseil des Jeunes était de réfléchir et de donner un avis au Collège sur l'abaissement de l'âge des Sanctions Administratives Communales. Le Conseil avait présenté un avis en mai 2015 et le Collège, qui c'était engagé à se pencher sur la question, est revenu vers le Conseil des Jeunes en novembre 2015.

- Le Conseil avait rendu un avis négatif à l'encontre du rabaissement de l'âge des Sanctions Administratives Communales de 16 ans à 14 ans.

- Avis du Collège : Le Collège maintiendra l'âge de 16 ans

- Il propose de renforcer le travail de prévention en chargeant les Gardiens de la Paix d'effectuer un travail de prévention ou de sensibilisation auprès des Jeunes qui commettent des incivilités.

- Avis du Collège : De l'évaluation de la première année de l'application du nouveau RGP, il ressort que toutes les sanctions administratives concernant des jeunes mineurs ont été dressées par des agents de police et non par des gardiens de la paix (pour manque de respect et insulte). Il nous semble plus opportun de demander au groupe de travail jeunes-police de se pencher sur cette problématique.

- De mettre au programme des écoles primaires un programme de prévention et de sensibilisation aux incivilités

- Avis du Collège : Un flyer a été réalisé par la zone de police. Il sera utilisé pour de la sensibilisation dans les écoles communales.

- De charger la commune de renvoyer, vers les associations de l'aide à la jeunesse, les jeunes entre 14 et 18 ans, qui commettent des incivilités et les faire participer à la vie de leur commune.
 - Avis du Collège : Il est malheureusement impossible de mettre en pratique cette proposition : Si le jeune a moins de 16 ans, aucun procès-verbal ne peut être réalisé (dans le cadre du RGP et donc des incivilités). Dès lors il n'est pas possible de demander aux gardiens de la paix ou aux agents de police de renvoyer de façon systématique un jeune de moins de 16 ans vers une association pour qu'il participe à la vie de la commune. Cependant, il va de soi que les agents de police, comme les gardiens de la paix peuvent informer les jeunes et leurs parents sur l'existence des associations.

- De modifier la procédure de traitement des SAC et d'y enlever la possibilité d'une sanction pécuniaire pour les jeunes en dessous de 18 ans.
 - Avis du Collège : c'est impossible de modifier la procédure au niveau de la commune car elle dépend d'une loi fédérale.

- De créer un organe indépendant de la commune afin d'offrir une garantie de la bonne tenue de chaque procédure.
 - Avis du Collège : la fonctionnaire sanctionnateur ainsi que le médiateur sont, de par leur fonction, indépendants. Comme pour la proposition précédente, cet organe dépend d'une loi fédérale et ne peut être modifié au niveau de la commune.

- De charger deux professionnels des comportements humains (Psychologue et ou Sociologue) d'établir un diagnostic de la jeunesse et d'identifier les solutions qui seraient les plus pertinentes pour les jeunes.
 - Avis du Collège : Organiser un séminaire avec des experts sur ces questions-là est tout à fait intéressant.

Parallèlement à ces activités propres, le Conseil des Jeunes a également pris part à de nombreux événements et groupes de réflexion :

- Animation des débats lors de la pièce de l'asbl Ras el Hanout « Le Procès de la Jeunesse » (les 16 & 17 octobre 2015)
- Rencontres avec les Conseils des Jeunes des communes d'Uccle et d'Ixelles afin d'aborder des questions organisationnelles propres aux Conseil des Jeunes (28 octobre 2015).
- Organisation de l'événement Bruxitizen (débats et ateliers pour et avec les jeunes de 16 à 25 ans sur des questions de société) en collaboration avec l'Agence Alter (18 novembre 2015).
- Présentation du Conseil des Jeunes à des délégations étrangères (marocaines et sénégalaises) en collaboration avec le Service des Relations Internationales (novembre 2015).
- Présentation du Conseil des jeunes lors de la conférence organisée par Droit des Jeunes « Sois grand et tes droits » (1er mars 2016).
- Participation au Groupe de travail de Dialogue interculturel (Repas de Noël – Pâques rupture du jeune)
- Conscientisation citoyenne dans le cadre de ce projet à participer au « Citizen Bar », tenu par les jeunes lors de l'évènement Couleur Café (1er > 3 juillet 2016)

6. Gestion de la Ludothèque communale intergénérationnelle «Speculoos»

L'année 2015-2016 a été particulièrement mouvementée à la ludothèque : une animatrice remplacée durant son congé de maternité et qui passe à 4/5ème ETP ; une chute de balcons de l'immeuble de la ludothèque qui entraîne de grosses frayeurs, notre délocalisation provisoire et la modification d'une série d'activités; des attentats qui perturbent la vie à différents niveaux; des grèves qui chamboulent nos trajets et ouvertures ; la fin de contrat d'un animateur... malgré tout cela, tous les efforts ont été fournis par l'équipe pour assurer un maximum les ouvertures et les accueils récurrents et en place. Beaucoup de projets ont continué ou ont même émergé. Ils ont été menés avec beaucoup de professionnalisme et dans le souci du public.

6.1. Les membres

En 2015 (août > décembre), 25 familles se sont inscrites ou ré- inscrites à la ludothèque ; en 2016 (jusqu'au mois de juillet), ce sont 73 familles qui se sont inscrites ou ré-inscrites (112 l'année passée), ce qui fait un total de 98 nouvelles (ré-) inscriptions.

Sur la période qui nous concerne, un total de 62 établissements se sont inscrits (56 l'année dernière et 40 celle d'avant), 308 familles (451 l'année dernière et 317 l'année d'avant) et 80 membres d'établissements sont des membres actifs.

6.2.Types d'accueil proposés par la ludothèque

Pour tous nos accueils, une diminution flagrante de nos fréquentations due à la fermeture de la ludothèque pendant 2 mois complets.

De plus, étant donné que tous les balcons de l'immeuble ont dû être sécurisés, il était interdit d'utiliser l'entrée principale. Nous avons dû passer par les garages et les caves de l'immeuble pour accéder aux locaux de la ludothèque (ceci de mi-janvier à mi-avril 2016), accès bien peu pratique et agréable.

Pour la sécurité des enfants, nous avons délocalisé les ateliers pour lesquels ils n'étaient pas accompagnés d'un parent (3-5 et 6-9 ans les mercredis) jusqu'à Pâques.

Il en a été de même pour les animations pour les groupes : on a proposé de se rendre sur place, dans les structures demandeuses. Ce n'est que fin avril que la situation générale est revenue à la normale et que toutes les activités ont repris dans nos locaux, comme avant.

6.2.1.1. La salle de jeux

Est ouverte trois après-midis par semaine et environ un samedi après-midi tous les 15 jours. Pour tous. Les enfants de moins de 8 ans devant être accompagnés d'un adulte. D'août 2015 à juillet 2016, 1799 personnes ont fréquenté la ludothèque (2777 l'année dernière, 2480 l'année d'avant). Il y a eu 2 mois complets de fermeture de la salle de jeux due à la chute des balcons de l'immeuble, ce qui explique la diminution des fréquentations.

La salle de jeunes pour les 10 ans et plus: c'est la 2ème année pour cette salle de jeu'nes spéciale 10+. Un succès ! Il y a eu jusqu'à 20 enfants différents pour cette salle de jeu'nes, mais la moyenne de fréquentation est de 8.5 enfants par séance.

Quelques animations ont eu lieu dans les locaux de la salle du Parc St Rémi géré par l'asbl « Jes ».

Fréquentation : 207 présences, mieux que les 158 présences de l'année précédente.

6.2.1.2.Un atelier pour les adultes

Un mardi par mois, (gratuit pour les membres de la ludothèque) une thématique spécifique en relation avec l'éducation des enfants est abordée (jeux, créatif, santé,...).

Le principe: suivi d'un petit-déjeuner partagé, les mamans intéressées viennent à la ludothèque afin de passer un moment convivial et d'échanges entre adultes (les enfants n'allant pas encore à l'école pouvant les accompagner). L'objectif est multiple : qu'elles prennent goût aux jeux et qu'elles en assimilent les règles afin qu'elles puissent y jouer ensuite en salle de jeux avec leurs enfants, qu'elles échangent entre elles et avec les animatrices afin de créer du lien et apprendre à mieux se connaître, aborder une thématique ou réaliser une activité qui les intéressent et qui rentre dans le cadre du soutien à la parentalité.

Cette formule a moins bien fonctionné que l'année dernière; nous sommes passés de 12 mamans à la 1ère séance à une moyenne de 3 mamans par la suite (après 2 annulations et reprise en janvier).

6.2.1.3. Des ateliers hebdomadaires pour les enfants

Les ateliers sont encadrés par 1 ou 2 animateurs en fonction du nombre d'enfants inscrits (ou présents) et peuvent être bilingues – même s'ils ont tous eu lieu en français, de par la totalité du public francophone inscrit. On a instauré un système de liste d'attente, et les familles qui savent que leur enfant ne pourra pas participer à l'atelier nous préviennent ; on peut dès lors contacter un enfant de la liste d'attente et lui donner la place libérée. Tous les parents ne le font pas, mais malgré tout cela arrive de plus en plus.

– Atelier pour les 3 à 5 ans :

L'atelier accueille 12 enfants et une fois par mois des seniors du Home Séquoïa. Durant la période d'inaccessibilité des locaux, ces ateliers se sont déroulés à la Maison de Quartier Libérateurs et pour les ateliers intergénérationnels, ils se sont déroulés dans le home.

Fréquentations : 238 présences d'enfants (311 en 2014-2015) et 48 présences de seniors (pour 9 ateliers sur l'année), 32 seniors l'année précédente (sur 9 ateliers également).

– Atelier pour les 6 à 9 ans :

10 enfants sont inscrits par trimestre. Ils ont aussi eu lieu à la Maison de Quartier Libérateurs durant la période d'inaccessibilité des locaux.

Il y a eu un total de 166 présences (243 en 2014-2015).

6.2.1.4. Un accueil de groupes

Les groupes scolaires (environ 18-20 participants par séance) sont accueillis les vendredis matin ou certains lundis matin ou après-midi, sur rendez-vous. 31 groupes (dont 26 francophones et 9 néerlandophones) (contre 30 groupes l'année dernière) ont été accueillis (ou nous sommes allés dans les classes), ce qui équivaut à 399 participants contre 347 l'année dernière (enfants et parfois parents ou adultes) : 316 francophones et 83 néerlandophones.

Certains groupes reviennent 2 fois sur l'année afin de bénéficier d'animations différentes et d'un suivi. Cette année, nous avons dû annuler quelques groupes et quelques uns ont aussi annulé de leur côté (maladies, locaux inaccessibles, grèves, attentats, manque de personnel sont autant de causes d'annulation de part et d'autre).

8 dates sur l'année n'ont pas été réservées (sur 39 dates possibles au total).

Les groupes extra-scolaires sont accueillis sur rendez-vous les lundis des vacances scolaires à raison de 2 groupes possibles par jour.

Pour la période concernée, 19 groupes ont bénéficié d'une animation (dont 6 associations néerlandophones et 13 francophones) ce qui fait 257 enfants accueillis (314 l'année dernière). Le mois d'août est chaque année moins sollicité par les associations ; celles-ci sont souvent fermées à cette période.

6.3. Les partenariats « longue durée »

6.3.1.1. Avec l'asbl Ludo : participation au « Label Ludo ».

Depuis 2010, chaque année, les membres de notre ludothèque et d'autres ludothèques de la fédération Wallonie-Bruxelles votent sur une période de 2 mois environ, pour l'élection du jeu familial de l'année.

Ludo asbl coordonne aussi l'événement des « rencontres Jeu t'aime » qui n'a pas pu avoir lieu non plus cette année en raison du niveau de sécurité maximal qui implique une interdiction de rassemblements de trop nombreuses personnes. Ce sont eux également qui organisent le « Ludoweekend ».

6.3.1.2. Avec l'asbl « Lire et Ecrire » : le projet « En jeux », démarré il y a 5 ans, a pris fin en décembre 2015, mais Lire-et-Ecrire a trouvé un autre financement pour garder l'animatrice en charge du projet. Avec quelques adaptations, il a été possible de continuer notre partenariat.

6.3.1.3. Avec le Home Séquoïa : un groupe d'environ 6 séniors participe régulièrement (environ 1 fois par mois) à l'atelier des 3-5 ans durant l'année et parfois avec les 6-12 ans durant les vacances scolaires. C'est depuis 2009 que ce partenariat est en cours !

6.4. Les partenariats « one shot »

6.4.1.1. Avec BroM (Brede School Molenbeek) et l'ATL (Accueil Temps Libre) : deux fois par an, en septembre et en mai, on participe au « marché du temps libre » : soit avec un stand d'information, soit avec un stand de jeux qui donne un aperçu de ce que l'on peut faire à la ludothèque. Cette année, on a également participé à l'organisation et a prêté des jeux pour la « journée jeux d'extérieur » qui s'est déroulée sur la Place Communale le 13 avril.

6.4.1.2. Avec l'asbl JES : l'évènement « Boekentassenrock » dont l'objectif est de faire découvrir aux enfants des 5^{ème} et 6^{ème} primaires, les différents endroits à Molenbeek qui proposent un accueil extra-scolaire cette année. On y participe depuis 2009. En juin 2016, l'évènement a eu lieu « à l'ancienne » et un groupe d'une vingtaine d'enfants a pu découvrir une activité « jeux de société » à la ludothèque.

D'une autre manière, la salle du parc Saint-Rémi qu'il gère, nous a été prêtée pour les animations avec les 10+ quelques vendredis lorsque nous ne pouvions utiliser nos locaux.

6.4.1.3. Avec la maison de repos et de soins « Clos Saint-Rémi » : n'a pas été poursuivi.

6.4.1.4. Avec le Campus Saint-Jean : une animation jeux a eu lieu dans leur école pour tous les élèves secondaires primo-arrivants ; pour cela, il a fallu aller présenter les jeux aux professeurs à l'avance et les rendre maîtres d'un jeu le jour-même, en plus de l'équipe qui s'est rendue sur place.

6.5. Les nouveaux partenariats

6.5.1.1. Avec la CCCA – Mix-Ages (Commission du Conseil consultatif des Aînés – axe intergénérationnel et interculturel: Une belle dynamique a débuté avec le groupe Mix'Agés ; il y a eu une sortie intergénérationnelle durant les congés d'automne au Musée du Jouet, une rencontre avec les mamans lors d'un petit dé-JEU-ner, une visite lors de la Journée Mondiale du Jeu et une sortie lors des congés d'été au Parc Pairi Daiza. La machine est lancée, il ne suffit plus que de continuer à l'alimenter...

6.5.1.2. Avec le home Acacias : des échanges ont eu lieu avec l'animateur du home qui est venu avec ses seniors à la Journée Mondiale du Jeu, mais le projet de mini-série web avec la ludo a dû être postposé à la rentrée par manque de temps.

6.5.1.3. Avec Entr'Âges, la ligue de l'Enseignement et le home Acacias: un projet d'une semaine intergénérationnelle était prêt pour la semaine d'automne 2015 (projet déjà en vue début 2015 mais qui n'avait pas vu le jour pour cause d'incompatibilité d'agendas) ; malheureusement, ça devait se passer à la ludo qui a dû fermer du fait de la chute des balcons. Une journée a été consacrée à la thématique malgré tout, mais le stage a été transformé et d'autres animations extérieures (sans les seniors) ont pris place.

6.5.1.4. Avec le CCM : un partenariat a eu lieu pour des activités lors de la 2^{ème} semaine de Printemps et les 2 premières semaines de l'été. Une évaluation doit encore avoir lieu.

6.5.1.5. Avec la crèche Reine Fabiola : il était prévu qu'un petit groupe d'enfants âgés entre 18 et 36 mois vienne à la ludo 1 fois par mois pour profiter d'une sortie, d'un autre lieu et de jeux adaptés et différents de ceux de la crèche. La crèche a également dû déménager provisoirement : les enfants n'ont donc pas pu venir sur place. On remet ça à l'année prochaine.

6.6. La participation aux fêtes et aux évènements extérieurs:

Nos participations restent très ciblées et choisies :

- Le 20 septembre 2015 a eu lieu la fête « Embarquement immédiat » lors de la journée sans voiture en partenariat avec l'Ecole de Cirque et les associations et habitants du quartier. Nous y proposons comme l'année dernière aussi bien un espace destiné aux petits (moins de 5 ans) qu'un espace jeux d'extérieur et surdimensionnés. Ces 3 espaces constituaient un ensemble dédié à tous les âges qui avait tout son sens dans la fête. 559 personnes sont passées par notre stand (contre 338 personnes l'année dernière et 230 l'année d'avant).

- Le 30 novembre 2015, était prévu notre participation au festival « Les rencontres Jeu t'aime » – évènement qui, entre autre, clôture le concours du « label ludo ». En partenariat avec Ludo asbl et Yapaka ! ainsi que le secteur des ludothèques de la Communauté Française et beaucoup d'autres ludothèques de Bruxelles ou de Wallonie. Cet évènement a dû être annulé suite aux attentats de Paris du 13 novembre.

6.7. Les stages et animations de vacances

Pour pouvoir accueillir le maximum de publics différents et proposer des activités variées, les semaines de vacances suivent toujours le même canevas horaire :

- Les lundis : 2 animations pour groupes sur réservation, une le matin et une autre l'après-midi.
- Les mardis : 2 ateliers en parallèle : un pour les 3-5 ans et un pour les 6-12 ans.
- Les mercredis : salle de jeux pour nos membres.
- Les jeudis : des sorties intergénérationnelles pour 10 familles environ (enfants+ parents / grands-parents).
- Les vendredis : 2 ateliers en parallèle : un pour les 3-5 ans et un pour les 6-12 ans.

Ont été organisées cette année :

- Eté 2015 : 4 semaines d'activités en août (+ 4 en juillet)
- Automne 2015 : 1 semaine d'activités + 1 stage « spécial » inter-G (modifié)
- Hiver 2015/2016: 2 x 3 jours d'activités
- Carnaval 2016 : 1 semaine d'activités
- Printemps 2016 : 1 semaine d'activités (au lieu de 2 habituellement)
- Eté 2016 : 3 semaines + 3 jours d'activités en juillet (+ 4 en août)

Les fréquentations pour ces périodes s'élèvent à 232 enfants pour les ateliers 3 à 6 ans (258 l'année dernière), 303 enfants pour les ateliers 6 à 12 ans (321 l'année dernière) et 158 enfants et 88 adultes pour des sorties intergénérationnelles. (205 enfants et 57 adultes l'année dernière); ce qui fait un total de 781 personnes (adultes et enfants confondus) qui ont bénéficié d'une activité contre 879 l'année dernière. Le nombre de jours d'activités à tenir en compte est de 33 jours cette année et de 34 jours l'an passé (toutes activités confondues : ateliers et sorties intergénérationnelles ; ne sont pas comptés les jours de salle de jeux ni les animations pour les groupes extérieurs).

Lors des congés scolaires de 2 semaines ou plus, un(e) étudiant(e) est engagé(e) (et 2 par mois pour le mois d'août l'année dernière et 3 cette année en juillet pour pallier l'absence d'un animateur qui a fini son contrat) afin de renforcer l'équipe déjà en place, et ainsi garder notre capacité d'accueil.

6.8. Les jeux : manutention, prêts, logiciel...

Le nombre de jeux de société, jouets, jeux géants, jeux sportifs et/ou d'extérieur, jeux multimédia et accessoires de jeux s'élève à 1981 pièces (100 de plus que l'an passé). Parmi ce total, 147 jeux sont en « retrait » (soit cassés, perdus ou non-rendus).

Nos catalogues, au nombre de 5 : jeux de société, jeux « alpha », jeux d'extérieur et sportifs, jouets et jeux surdimensionnés sont actualisés au fur et à mesure de nos acquisitions ou de nos pertes.

Le nombre total de jeux prêtés entre le 1er août 2015 et le 31 juillet 2016 est de 910 (1.335 l'an dernier ; à relativiser avec nos 2 mois de fermeture toujours).

Nous avons commandé très peu de jeux cette année ; nos armoires en sont remplies et comme nous en prenons soin, il y a très peu de pertes.

Une animatrice-ludothécaire a fait tout le suivi des modifications en cours pour le programme PMB LudoTech que l'on utilise pour la gestion des membres, des prêts et de notre collection de jeux : de multiples réunions, tests et échanges avec le groupe pilote ont eu lieu.

Les matinées-jeux prennent place environ tous les 15 jours hors vacances scolaires et sont un réel apprentissage qui permet à tous d'intégrer les règles des jeux. Celles-ci sont donc devenues prioritaires et importantes à garder dans l'agenda.

Elles permettent aussi la « sélection du mois » qui met en avant une dizaine de jeux sur un thème choisi par l'animatrice référente. Ces jeux sont dès lors plus sollicités lors des salles de jeux et permet au public d'être tentés d'apprendre de nouveaux jeux et ne pas forcément rester sur ses acquis. Ce « coup de projecteur » fonctionne très bien et sera à nouveau poursuivi l'année à venir.

6.9. Les dossiers et demandes de subsides

Une demande de subside a été rentrée au secteur ludothèques de la Commission Communautaire Française (Cocof) pour des dépenses en lien avec l'activité ludothèque que l'on propose pour l'année 2016 ; Nous n'avons pas encore le montant attribué pour notre ludothèque à ce jour. Nous avons obtenu un subside de € 2.085,00 l'année dernière (2.224.00 € en 2014).

6.10. Les projets spécifiques

Encore une fois, les différents événements qui ont eu lieu durant cette année nous ont plus mis des bâtons dans les roues qu'autre chose.

Les projets « extras » ont plutôt été mis entre parenthèse, étant délocalisés hors du quartier durant 2 mois et devant faire face aux nombreux rebondissements qui ont rendu cette année assez particulière.

Les newsletters de la ludothèque ont continué à paraître : une en septembre 2015, une autre en janvier 2016 et la 3^{ème} en juin 2016. Le rythme est resté le même que l'année dernière.

La création d'une page Facebook a vu le jour et nous a permis, durant notre absence des locaux, de tenir nos membres informés (en tout cas pour ceux qui visitaient notre page et même si c'était le tout début) de l'évolution des événements.

La participation de notre public à l'élection du Label Ludo qui récompense chaque année un jeu de société moderne et familial s'est réitérée ; par contre, les formulaires n'ont pas été comptabilisés : ils sont restés dans la ludo qui a dû fermer au public au moment de la remise des votes.

Pour l'événement du 6 décembre, nous avons dû annuler la venue du Grand Saint.

De retour dans nos locaux et ayant tout juste retrouvé un accès à la rue (fini les caves et le garage), nous avons organisé des portes-ouvertes le 25 mai dans le cadre de la Journée Mondiale du jeu 2016. Environ 150 personnes sont passées à la ludothèque cet après-midi-là (contre 144 l'an passé).

On a pu obtenir l'accord du syndic afin de l'organiser à l'extérieur comme l'année dernière! Les jeux géants et d'extérieur étaient placés dehors sur le chemin privé, à l'abri du trafic des voitures et des jeux de société étaient placés à l'intérieur.

Un succès: beaucoup de passages de tous les âges, une vraie après-midi intergénérationnelle autour du jeu!

Le projet de prêt de « malles » de jeux n'a rien donné cette année.

On a mis en route la réalisation d'un nouveau flyer ; celui-ci n'est toujours pas finalisé ; on espère voir sortir la nouvelle mouture pour septembre.

6.11. Les formations

La coordinatrice a suivi 2 formations : « Mener des réunions efficaces » et « Organiser et animer un temps pédagogique pour mon équipe » ; 1 personne de l'équipe s'est rendue au ludoweekend : week-end destiné à tester un maximum de jeux et les évaluer afin de dégager une sélection de 5 jeux finalistes pour le label ludo. Cela permet de rencontrer d'autres personnes ayant un intérêt particulier pour le jeu et d'échanger sur le sujet, ainsi que d'apprendre un bon nombre de jeux afin de savoir s'il est intéressant de se les procurer ou pas, histoire de ne pas faire d'achat décevant ou inutile.

6.12. Les stagiaires et prestataires

Nous n'avons accueilli cette année aucun stagiaire ou prestataire. Par contre, une senior bénévole est venue quelques jeudis en salle de jeux.

La salle Reine Elisabeth est disponible.

Conclusions et objectifs généraux pour l'année 2016 – 2017.

Une année 2015-2016 bien chaotique, c'est le moins qu'on puisse dire !

Malgré toutes les embûches, nous avons poursuivi tant qu'on pouvait sur le même rythme, sans baisser les bras.

Même si la vie est faite de hauts et de bas, c'est plus simple de naviguer quand la mer est calme ; on aspire à une année 2016-2017 avec moins de remous et tout autant de projets.

Quelques « extras » qui étaient en ligne de mire pour l'année écoulée n'ont pas vu le jour : le projet de la fresque intergénérationnelle sur le mur extérieur de la ludo a été remballé dans les cartons ;

des travaux de réparation des balcons sont encore à prévoir dans les années à venir. L'élargissement de la salle de jeux pour un public encore un petit peu plus âgé (14+, 16+ ?) est aussi remis à plus tard...

On espère pour l'année 2016-2017, en plus de garder nos activités « habituelles » et qui constituent notre « fonds de commerce », à savoir l'ouverture de la salle de jeux, les ateliers, les animations de groupes, les activités des congés scolaires,... nous aimerions pouvoir boucler le nouveau flyer, retrouver une personne afin de compléter l'équipe d'animation, continuer les partenariats déjà en place et qui fonctionnent bien, participer au tout nouveau festival des familles organisé par différents services communaux, prendre part avec les enfants de la ludo à la mini-série web en partenariat avec le home Acacias, opérer la migration du logiciel PMB et en profiter pour remettre un peu d'ordre dans nos données, et ... encore jouer !

7. Gestion de la Coordination « Accueil Temps Libre »

Depuis juin 2014, la coordination ATL est rattachée au Service Jeunesse.

En 2014-2015, l'ATL a principalement travaillé à l'évaluation du précédent plan quinquennal (dénommé Programme CLE II 2010-2015) ; à la préparation du nouveau plan quinquennal (dénommé Programme CLE III 2015-2020) ; et à la poursuite des projets de fond (réunions CCA, soutien à la formation du personnel, information de l'offre d'accueil extra-scolaire existante aux familles).

En 2015-16, ces points ont évolué et d'autres projets se sont ajoutés.

7.1. Evaluation Programme CLE II et préparation du Programme CLE III

L'Etat des Lieux et l'Analyse des Besoins (2015) ont permis d'évaluer le Programme CLE II (2010-15) et sur cette base, de rédiger le nouveau Programme CLE 2015-20.

Celui-ci se fixe comme objectifs principaux :

- d'améliorer la communication,
- d'exploiter les possibilités d'utilisation des locaux,
- d'accompagner le processus de formation des accueillants.

Ce programme a été validé au niveau communal (en CCA, en Collège et au Conseil Communal), et au niveau de l'ONE (en Commission d'agrément ainsi que par le Conseil d'Administration).

Le plan quinquennal actuel est donc fixé jusqu'en 2020. Concrètement, cela signifie que les opérateurs participants peuvent poursuivre leurs activités en étant subsidiés par l'ONE.

7.2. Projets de fond

7.2.1. CCA

Entre septembre 2015 et août 2016, trois CCA ont eu lieu (pour valider l'évaluation du Programme CLE II et approuver le Programme CLE III, ainsi que pour la réalisation du plan d'action 2016-17 et l'approbation du rapport annuel).

7.2.2. Soutien à la formation des accueillants

Les coordinatrices ATL s'attellent à mettre en place, dès cette année, un accompagnement du personnel accueillant via un contact direct avec les personnes de terrain ou leur responsable.

7.2.3. Information aux familles et aux associations

Suite aux différents changements de personnel et de localisation des services ATL, les coordinatrices ont veillé à ce que leurs coordonnées soient accessibles et correctes partout.

Une mise à jour a été effectuée et un listing reprenant toutes les offres d'accueil extra-scolaires à Molenbeek a été développé afin de réaliser un outil d'information à destination des familles.

Peu connu, le travail ATL nécessite un travail d'information spécifique.

7.3. Collaborations

La coordination ATL a été sollicitée à plusieurs reprises par différents partenaires, (tels que d'autres services communaux, des structures d'accueil situées sur le territoire communal et une autre située en dehors de Molenbeek), pour collaborer sur différents projets.

7.3.1. Présentation ATL à une délégation étrangère (novembre 2015)

Le Service Jumelage a fait appel à l'ATL afin de présenter l'Accueil Temps Libre tel qu'il existe en Belgique francophone, à une délégation marocaine en visite à Molenbeek.

7.3.2. Buitenspeeldag (avril 2016)

A l'initiative de la VGC, cet événement vise à inciter les enfants à jouer dehors en leur proposant des activités de plein air et en mettant des jeux à leur disposition sur l'espace public.

Ce projet a été porté pendant quelques années par BroM (BReede scOol Molenbeek, l'équivalent néerlandophone du service ATL), avant qu'une réelle collaboration s'installe, cette année, avec l'ATL.

Toute l'organisation de l'évènement s'est donc faite conjointement et a rassemblé de nombreuses associations et attiré des enfants et des familles sur la Place Communale et au Karreveld.

8. Subventions aux associations

8.1. Subsidés ordinaires

La Commune a accordé à chaque association et groupement de jeunes, qui ont rentré les formulaires de demande de subside, une aide financière pour les activités organisées durant l'année 2015 : 99ème Unité Mettewie FSC, asbl Association Bruxelloise d'Entraide et de Formation, asbl Association de la Jeunesse Molenbeekoise, l'AMO Atouts Jeunes, asbl Cens Academy, Chiro Jijippeke, vzw D'Broej Centrum West, vzw D'Broej Vereniging Marokkaanse Jongeren, les Faucons Rouges de Molenbeek, asbl Foyer des Jeunes, asbl La Goutte d'huile, asbl Itinéraire et Dialogue, asbl Notre Coin de Quartier, asbl La Porte Verte-Snijboontje, asbl l'Oranger, asbl Ras El Hanout, Scouts & Gidsen – Scogimo, asbl Trait d'Union, l'asbl TYN, asbl Avicenne, Circus Zonder Handen.

Le montant total octroyé aux dites associations s'élève à 20.300,00 EUR.

8.2. Subsidés extraordinaires

Des subsides exceptionnels sont également octroyés durant l'année pour des projets spécifiques. Les associations suivantes ont été subventionnées pour une somme globale de 5.400,00 EUR : asbl Ras El Hanout, vzw D'Broej Centrum West, asbl Nos Arts, asbl MolenRom, Urban Compagny, asbl Voice of Angels, vzw D'Broej Vereniging Marokkaanse Jongeren, asbl Nos Arts, Paroisse Saint-Charles Borromée, Racont'Art.

=====

DEPARTEMENT PREVENTION **ET VIE SOCIALE**

DIVISION PREVENTION

- A. Gardiens de la Paix
- B. SCAV – Aide aux Victimes
- C. Techno - Prévention
- D. SEMJA – Service d’Encadrement des Mesures Judiciaires Alternatives
- E. Médiation Locale

DIVISION MISSIONS DE PREVENTION ET COHESION SOCIALES DELEGUEES A LA LES

- A. Missions de prévention et cohésion sociales déléguées à l’opérateur para-communal asbl LES Juridiques

CCM – Centre Communautaire Maritime

DIVISION CULTURES

- A. Cultures
- B. Culture Néerlandophone
- C. Bibliothèque Francophone
- D. Bibliothèques Néerlandophones
- E. Musée
- F. Tourisme
- G. Evènements
- H. Communication Promotion

DIVISION PREVENTION

PREVENTION

La Coordination

Le pôle Coordination est principalement composé du fonctionnaire de prévention, de l'évaluatrice interne et de la Coordinatrice administrative et financière attachée à la gestion financière des subsides. Y est aussi attaché, le chargé de la Cellule Radicalisation (voir infra).

Le pôle Coordination poursuit des missions globales de gestion de subsides, d'évaluation des actions liées à la Prévention ainsi que de maintien de relations avec les pouvoirs subsidants et les autorités communales.

A1. Le Fonctionnaire de Prévention.

I. MISSIONS

Dans le cadre de ses missions, il assure :

- La gestion directe de tous les dispositifs liés à la Prévention prévus dans l'organigramme communal;
- Le pilotage des différents plans de prévention
- La gestion intégrale des subsides
- La participation au Conseil de Gestion, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la LES avec voix consultative;
- La participation au comité de Direction de la LES relative aux dispositifs de prévention délégués à l'asbl;
- Le développement de projets préventifs spécifiques (PLP, Ribaupôle...).
- Le relai entre les autorités politiques, le secteur associatif, les équipes de terrain et les pouvoirs subsidants.
- ..

II. ACTIVITES

Durant l'année 2015-2016, le Fonctionnaire de prévention a poursuivi ses activités en accord avec ses missions, tel le suivi du partenariat local de prévention (PLP); les différentes réunions de travail hebdomadaires au sein du comité de Pilotage; du Conseil zonal de Sécurité; de la Concertation sociale dans le cadre du programme de cohésion social communal ; etc.

Vu l'actualité, les missions se sont également orientées vers le développement du dispositif de prévention de la radicalisation mais également le renforcement du dispositif Gardiens de la Paix où l'évolution de la gestion administrative et financière intègre de nombreux subsides.

A2. L'Évaluatrice Interne.

Sur base de l'arrêté royal du 10/06/1966, mise en œuvre par les circulaires du 19 septembre 1996 et du 20 avril 1999, l'évaluatrice interne est chargée de l'évaluation permanente, qualitative et quantitative, des différents projets et actions menés au sein du service Prévention.

I. MISSIONS

Sous la responsabilité du fonctionnaire de prévention et en collaboration avec les agents de prévention, l'évaluatrice assure les missions suivantes :

- Le soutien méthodologique et conceptuel des équipes
- La transmission et échange d'information aux services
- La rédaction des supports et autres rapports d'activités (Evaluation)
- La production et mise en œuvre des outils d'évaluation

Pour les accomplir, elle :

- Participe au comité de rédaction du DLS (Diagnostic Local de Sécurité)
- Participe aux réunions de travail transversales en interne et à l'externe
- Synthétise le contenu des observations et en fait part, périodiquement, aux collaborateurs
- Elabore des outils de suivi et d'évaluation pour les projets, co-construit et met en place des procédures qualité
- Co-rédige les rapports annuels, élabore des fiches, des vade-mecum, des notes stratégiques,...
- Participe à l'élaboration et à l'animation des modules de formation en matière de gestion de projet.
- Assure le backup pour le fonctionnaire de Prévention.
- ...

II. ACTIVITES

Durant l'année 2015-2016, l'évaluatrice interne a accompli les activités suivantes:

- Participation aux réunions mensuelles des alphas
- Gestion de la base de données des équipes
- Participation aux groupes de travail/Echanges de pratiques Evaluateurs internes, au niveau zonal et régional
- Analyse statistiques dans le cadre de l'approche intégrale et intégrée/ Données policières- des GDP- des TSR
- Suivi méthodologique des différents services de prévention : tableaux de bord et canevas de rapport d'activité.
- Production et présentation aux équipes de différents outils de gestion de données collectées sur le terrain
- Compilation des différents rapports d'activités (PSSP, PIPP et DLS)
- Réunions hebdomadaires FP/EI
- Rencontre inter-service Prévention/ les services de la LES
- participation aux comités de suivi (Région/Intérieur)
- Réunion de concertation des acteurs de la prévention (Plateforme Prévention):

A3. La coordinatrice administrative et financière

Elle a pour fonction d'assurer la gestion et le suivi des subventions octroyées à la commune dans le cadre de sa politique de prévention. Notamment la gestion intégrale des subsides liés à la Prévention (7 subsides), celle des conventions y compris la définition des lignes de conduite développées dans les conventions.

I. MISSIONS

- Constituer et rédiger les rapports financiers destinés à justifier les subsides liés à la prévention et à l'égalité des chances (volet communal) dans les délais prescrits ;
- Répondre aux demandes ponctuelles ou spécifiques d'information ou de clarification des pouvoirs subsidiants (décompte provisoire, système ICT) ;
- Informer la recette communale des montants à inscrire en recouvrement, en droit constaté ou à mandater
- Collecter et centraliser les données budgétaires liées au coût du personnel financées par les plans de prévention afin de :
- Assurer la mise à jour et le monitoring des tableaux de bords financiers des plans ;
- Assurer la mise à jour et le monitoring des outils internes de gestion du personnel ;
- Réfléchir à une répartition optimale des frais de personnels entre les différents plans existants ;
- Assurer la gestion administrative de subsides à verser à des organismes tiers (Forum belge, CLDB, Transit...)
- Connaître et se tenir informer des évolutions de la législation et des directives financières en matière de politique de prévention
- Gérer et assurer le suivi des procédures de marchés publics en collaboration avec le service Economat de la commune
- Participer à la préparation du budget communal et de la LES

II. ACTIVITES

Durant l'année 2015-2016, la coordinatrice administrative et financière a accompli différents actes en rapport avec les missions ci-haut précisées.

A. GARDIENS DE LA PAIX

L'équipe des gardiens de la paix a pour mission (Loi du 15 mai 2007) une présence préventive, visible et rassurante, dissuasive pour les auteurs et sécurisante pour les victimes potentielles. Son action dynamique et proactive s'exerce sur l'ensemble des espaces publics, autour des écoles, des arrêts et stations de transports publics, et tout lieu jugé sensible.

Son objectif principal est de mener sa mission par des opérations (voir dispositifs) spécifiques, délimitées et fixées en concertation avec les partenaires impliqués dans la lutte contre l'insécurité ou toute forme d'incivilité (RGP) allant jusqu'à enrayer certains phénomènes de petite criminalité. Son action concerne tout usager de l'espace public avec priorité de sécuriser et d'assister toute personne en détresse (séniors, enfants ou victimes potentielles).

Composition du service:

Au 31 juillet 2016, l'effectif global de l'équipe atteint le niveau 77 gardiens se répartissant comme suit :

- | | |
|---|----|
| - Coordinateur : | 01 |
| - Gardiens de la paix constatateurs : | 19 |
| - Gardiens de la paix: | 46 |
| - Agents de prévention (logements sociaux): | 12 |

La localisation des brigades: L'équipe est actuellement déployée en quatre brigades et couvre tout le territoire communal selon les secteurs ci-après ;

Brigade	Localisation	Périmètre d'intervention
Maritime	60 Bd Léopold II	Entre place Sainctelette/ Simonis/Belgica
Centre	04, rue F.Brunfaut	Centre historique
Duchesse	Place de la Duchesse	Heyvaert / gare de l'ouest/ Sippelberg et tous les sites des logements sociaux.
Karreveld	Bd Mettewie	Tout le haut de Molenbeek y compris le cimetière
Dispatching	15 rue Comte de Flandres	Programmation des équipes, centrale radio, et logistique

Mouvements du personnel :

Le principe de la rotation des gardiens par rapport aux secteurs opérationnel, a prévalu en 2015 et 2016. Les gardiens et les adjoints aux chefs d'équipes changent de brigade tous les 12 mois accomplis.

Formation:

La loi du 30 janvier 2014, modifiant la loi sur les gardiens de la paix, a attribué de nouvelles tâches telles que :

- La prévention et la gestion non violente des conflits verbaux sur la voie publique qui ne nécessitent pas de coercition ;
- L'exercice d'activités d'information et de prévention dans les parties communes des logements sociaux ;
- L'accompagnement des rangs d'écoliers.
- Les gardiens peuvent désormais exercer leur mission sur la voie publique et les lieux accessibles au public.

La nouvelle loi implique une certaine qualité de profil (secondaire supérieur accompli) et de formation. Fin 2015, les Gardiens de la Paix constatateurs ont reçu une formation (mise à jour) suite à la promulgation de la nouvelle loi en matière de sanctions administratives du 24 juin 2013 (S A C).

De même, tous les Gardiens ont eu un recyclage de leur brevet BEPS et recevront une formation de base en informatique afin de développer leur compétence en matière de gestion de rapport.

I. MISSIONS

Ce service a pour mission de veiller à :

- La sensibilisation du public, à la sécurité et à la prévention de la criminalité;
- L'information des citoyens en vue de garantir le sentiment de sécurité ainsi que l'information et le signalement aux services compétents des problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie.
- L'information des automobilistes au sujet du caractère gênant ou dangereux du stationnement fautif et la sensibilisation de ceux-ci à l'utilisation correcte de la voie publique, ainsi que l'aide pour assurer la sécurité de la traversée des enfants, d'écoliers, de personnes handicapées ou âgées.

- L'exercice d'une surveillance de personnes en vue d'assurer la sécurité lors d'évènements organisés par les autorités.
- Une présence dissuasive en vue de prévenir les conflits entre personnes, en incluant l'intervention non violente en cas de constatation de conflit verbal entre personnes.
- L'accompagnement d'enfants scolarisés qui se déplacent en groupe, à pied et à vélo, de leur domicile à l'école et inversement.
- ...

Dans l'exécution de sa mission, le service s'appuie sur la collaboration des services sociaux communaux et sur partenariat efficient avec les services extérieurs, sur base de conventions tels:

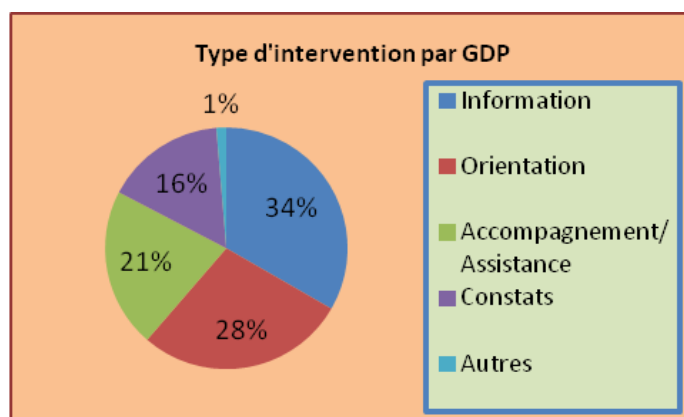
- La convention "Gardiens de la paix / STIB" avec libre parcours permettant ainsi une présence visible, dissuasive et apaisante sur les lignes traversant la commune.
- La convention "Gardiens de la paix / De Lijn" avec les mêmes objectifs fixés avec la STIB.
- La convention "Gardiens de la paix/ Police" en vue d'une meilleure collaboration et coordination.
- La coordination "Gardiens de la paix/ Communauté française" en vue de la sécurisation du périmètre autour de la station de métro Ribaucourt ; la sensibilisation des fonctionnaires sur le sac-jacking, l'arrachage de sac ou de bijoux.
- La convention "Gardiens de la paix / Logement molenbeekois".
- La sécurisation de 11 écoles (entrée et sortie).
- La mise en place de dispositifs spécifiques habituels (fête de la musique, période du ramadan, fête du mouton, activités culturelles ...) ou inhabituels (manifestations, marches ..) en étroite collaboration avec les services de police et les services sociaux communaux.
- La participation à l'opération de partenariat local de prévention (PLP) au quartier maritime.
- La participation active des gardiens de la paix à l'opération « Rosace », action de sensibilisation et de prévention contre le cambriolage.
-

II. ACTIVITES

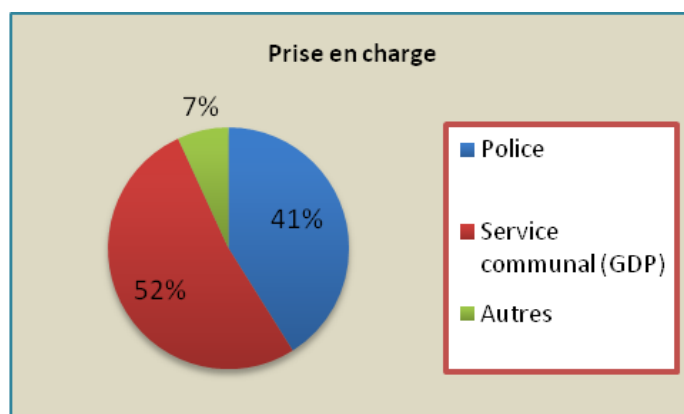
Durant l'année 2015-2016, les Gardiens de la Paix (GDP) ont été amenés à observer et/ou constater deux types de faits distincts:

- Les faits qualifiés d' "activités" qui font référence aux délits, incivilités, nuisances, plaintes, aide aux personnes,... ensemble de faits catégorisés en 8 phénomènes.
- Les faits qualifiés de "constats techniques " en lien direct avec d'autres services communaux tels que les Travaux publics, le service Propreté,... Les constats les plus patents ont trait à la propreté publique et à l'usage de la voie publique. Suivi des cas de dégradations et de vandalisme.

Pour la période référencée, le service a procédé à plusieurs constats ayant nécessité les interventions suivantes:



52 % des constats effectués sur la place publique ont été traités par le service des Gardiens. Suivi de l'intervention de la police dans 41 % des cas, spécifiquement d'agression (physique et/ou verbale).



Les Gardiens de la Paix interviennent pour apaiser les tensions sur la voie publique, par le biais de la médiation, avec l'appui des services communaux compétents. En cas de voie de fait, la police prend le relais.

Pour la prochaine période de référence, les principales actions du Service seront axées sur:

- La sensibilisation à la thématique de la radicalisation
- La tenue de journées de rencontres et d'échange d'expériences avec les équipes de gardiens des autres communes.
- Le maintien de la formation professionnelle continuée des gardiens quant aux tâches additionnelles prévue par la loi du janvier 2014 dont : le stationnement dangereux (quatre roues sur le trottoir) et les doubles files.
- Le maintien des dispositifs de surveillance contre les dépôts sauvages d'immondices
- L'extension des horaires en soirée
- Le maintien des dispositifs de surveillance avec plus de visibilité sur les grands axes routiers communaux (chaussée de Ninove, Bd Léopold II, chaussée de Gand).
- Maintien des actions de prévention par rapport aux présences de personnes d'origine étrangères (rassemblements de rom, arrivées de migrants...).

Les principales difficultés du service de gardiens de la paix restent liées à:

- La croissance des demandes concernant la présence de gardiens pour sécuriser festivités en recourant souvent à des heures supplémentaires récupérables.
- A la discordance entre l'ordre de mission du gardien et le calcul du risque aidant à déterminer le nombre de gardiens à affecter.
- Le manque de formation spécifique à ce type d'agent organisé par les autorités ou partenaire
- La présence de gardiens à certaines festivités, parfois organisées très tardivement en soirée, amenuisent par voie de conséquence l'action des équipes sur le terrain.

B. SCAV – ASSISTANCE AUX VICTIMES.

I. MISSIONS

Les missions des BAV sont définies dans la circulaire GPI 58 (assistance aux victimes).

Composé d'une assistante sociale, d'une juriste et d'une psychologue, le Service vient en aide aux Molenbeekois victimes d'infractions pénales et de calamités, en offrant une aide globale aux bénéficiaires. Ce qui leur est souvent indispensable.

Le Service collabore activement avec la police, les autres Bureaux d'Aide aux Victimes (BAV) de la zone de police de Bruxelles-Ouest, la médiation locale, l'hôtel social communal, le PASUC et les autres acteurs du réseau associatif de la commune.

Le Service accueille les victimes sans rendez-vous tous les matins lors des permanences organisées de 9h30 à 12h et sur rendez-vous les après-midis. Les membres de l'équipe peuvent se rendre au domicile des victimes si elles ont des difficultés à se déplacer.

II. ACTIVITES

Entre le 1er août 2015 et le 31 juillet 2016, le service a répondu à 355 nouvelles demandes d'aide.

On note une sensible diminution des demandes, que l'on peut mettre en lien avec une baisse de la criminalité sur la zone.

Celle-ci pourrait être expliquée par une plus forte présence policière et militaire.

81,13% de ces demandes proviennent de victimes d'infractions pénales. 7,89% de victimes d'incendies et de calamités et 10,99 % concernent des demandes « hors-cadre ».

Les demandes d'aide les plus fréquentes concernent des violences intrafamiliales (38,03%), des coups et blessures (9,86%), des calamités et incendies (7,89% - pour lesquels le service collabore avec le PASUC), des menaces et harcèlement (7,04%), des vols et cambriolages (5,36%), des violences sexuelles (3,38%).

Le surplus des demandes concerne, entre-autres, des escroqueries, du harcèlement, des morts violentes, des mineurs en danger, des accidents de la route, ...

Cette année, le service a été confronté à de nouvelles demandes liées au terrorisme, aux perquisitions ou aux attentats (1,7%).

Les interventions se répartissent comme suit : 26,48% de soutien psychologique. 32,96% de démarches socio-administratives et 46,2% de réponses juridiques sous forme d'informations et/ou de suivis de dossiers.

Ces interventions couvrent un éventail de réponses allant de l'écoute et de l'information juridique à l'accompagnement sur le moyen terme essentiellement.

Depuis de nombreuses années, les violences intrafamiliales représentent la plus grande part des nouvelles demandes et occupent un volume de prises en charge très important. Elles nécessitent une approche multidisciplinaire et globale car elles impliquent une constellation de problèmes qui induisent violences et souffrances intrafamiliales (enfants / parents / couples / ascendants / fratries).

Plusieurs de ces victimes ont été orientées vers l'hôtel social communal avec lequel le service collabore étroitement lors de la nécessité d'un relogement d'urgence.

Le SCAV collabore également très étroitement avec la médiation locale, notamment lors de conflits familiaux lourds impliquant des enfants.

La majorité des personnes bénéficiant de notre service sont des femmes (70,99% contre 27,61% d'hommes).

Les victimes sont orientées vers notre service par la police (5,35%), des services sociaux ou communaux (30,98%), les BAV (1,7%).

Elles se présentent surtout chez nous spontanément (39,15%) ou suite à l'offre de service envoyée par courrier (14,08%).

C.TECHNOPREVENTION (Prévention contre le vol)

Dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, le conseiller en prévention vol poursuit les missions fixées par la circulaire du 04 mars 2010. Il assure la prise en charge des victimes et/ou potentiels victimes de cambriolage ou de vol divers sur l'ensemble du territoire communal.

I. MISSIONS

L'action du Conseiller Prévention Vol auprès du public cible consiste à:

- Conseiller le citoyen en matière de sécurisation
- Informer les commerçants sur le phénomène de cambriolage
- Informer les professions libérales sur le phénomène de cambriolage
- Inciter à l'installation du matériel de techno-prévention
- Mener des actions ciblées (portes d'immeubles et d'habitations...)
- Effectuer des visites dans habitations
-

II. ACTIVITES

Méthodologie de travail :

En collaboration avec la police communale, le service fonctionne sur base du signalement.

Les informations proviennent autant des services de police que des services de prévention (les Gardiens de la paix, les services sociaux,...). A la réception du listing de police mensuel reprenant les cambriolages et/ou tentative de cambriolages rapportés au service de police, une offre de service est faite aux victimes par voie de courrier.

Seules les personnes désireuses d'obtenir un conseil ou une intervention recontactent le service.

Le Conseiller en prévention vol convient alors d'un rendez-vous à domicile aux fins d'évaluer la situation et prodiguer les conseils nécessaires. La réponse du service est fonction de la demande ou du constat fait par le Conseiller.

Le poste de conseiller prévention vol a été vacant jusqu'au 15 mai 2016 durant la période référencée.

D. SEMJA - Service d'Encadrement des Mesures Judiciaires Alternatives.

Le service du SEMJA, composé de deux personnes, poursuit un ensemble de missions attribuées conjointement par la CLES (Cellule de Lutte contre l'Exclusion Sociale), la commune de Molenbeek-Saint-Jean, et la fédération Wallonie-Bruxelles.

I. MISSIONS

Elles portent concrètement sur :

1. Le travail d'intérêt général

- La mise en place du travail d'intérêt général;
- L'organisation et la surveillance de l'exécution de cette mesure;
- L'information auprès des autorités judiciaires concernées (Parquet du procureur du Roi via l'assistant de justice) quant à l'exécution de la mesure;
- La promotion de cette mesure;

2. La peine de travail comme peine autonome

- la mise en place de la peine de travail;
- L'organisation et la surveillance de l'exécution de cette peine;
- L'information auprès des autorités judiciaires concernées (commission de probation via l'assistant de justice) quant à l'exécution de la peine;

3. Autres missions

- La constitution et l'entretien d'un réseau de partenaires reprenant les différents services communaux et ASBL susceptibles d'accueillir des prestataires faisant l'objet d'une mesure de diversion, d'un travail d'intérêt général ou d'une peine de travail;
- La participation aux groupes de planification sociale (GPS) de la commune de Molenbeek-Saint-Jean;
- La participation aux réunions mensuelles de la plate-forme des services d'encadrement des mesures judiciaires alternatives de l'agglomération bruxelloise qui constituent un lieu permettant aux personnes engagées au sein des projets de s'interroger sur leur pratique.

II. ACTIVITES

Pour l'année 2015-2016, l'équipe du SEMJA a encadré 170 personnes pour un total de 12633 heures prestées.

CELLULE RADICALISATION

La cellule Radicalisation est composée du chargé de projet "Radicalisation" qui travaille en étroite collaboration avec le Fonctionnaire de prévention.

I. MISSIONS

La Cellule a pour priorité d'**accompagner les familles** confrontées directement au phénomène de radicalisme à portée violente. Ce phénomène se caractérise dans le chef de l'auteur/ du jeune par un changement subi de comportement, une conversion tout aussi soudaine et parfois accompagnée d'une volonté de rejoindre le front des combats (en Syrie ou ailleurs...) pour y mener le djihad. Souvent à l'insu des parents.

Par leurs comportements extrêmes, ces jeunes issus des quartiers deviennent un danger pour eux-mêmes et pour la communauté. C'est donc dans ce contexte que la Cellule est amenée à travailler avec les familles en vue de les aider à maintenir et/ou recréer le lien familial.

Le service poursuit entre les missions suivantes :

- L'accompagnement des familles directement touchées par ce phénomène en vue de les aider à maintenir et/ou recréer le lien familial.
- L'organisation de séances d'information et de formation des travailleurs sociaux, du personnel éducatif impliqués;
- le suivi des réunions extérieures organisées par l'autorité institutionnelle
- Le contact structurel avec la Police de la Zone Ouest.

Pour ce faire, l'équipe a été renforcée par l'engagement d'une psychologue systémicienne et d'une chargée de projet en "Insertion socioprofessionnelle" afin de consolider le soutien aux familles, aux personnes radicalisées et/ou en voie de radicalisation.

II. ACTIVITES

Pour l'année 2015-2016, la Cellule a mis en évidence différentes causes de la radicalisation, notamment les problèmes liés à l'identité du jeune, aux ruptures de parcours (scolaire, professionnelle, sociale,...), etc.

Le service a organisé des formations à l'attention des travailleurs sociaux, du personnel éducatif et associatif afin de les sensibiliser sur la problématique de la radicalisation et ainsi les outiller.

Ces formations ont porté sur :

- L'aspect théorique sur la radicalisation
- Le profil des personnes radicalisées,
- Ainsi qu'un parallèle avec la dérive sectaire.

Les formations ont été complétées par la prise de parole d'un proche de la personne radicalisée, qui témoigne de son vécu. Tel l'ex-djihadiste, Mourad Benchelalli qui a témoigné de son parcours dans les écoles.

Différentes collaborations ont été mises en place afin de permettre un accompagnement optimal des familles notamment par les éducateurs de rue, la Maison de Justice de Bruxelles, les Maisons Communautaires ou encore le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean.

Le service assiste toujours activement aux réunions organisées par l'Unit R du Ministère de l'Intérieur, la Région Bruxelloise et le Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine.

Un contact structurel s'est mis en place avec la Police de la Zone Ouest : le chef de corps, la cellule Radicalisation, le service Famille et Jeunesse et les policiers de quartier.

Perspectives.

Le service va participer à des travaux de recherche sur le thème de la radicalisation organisés par des universités européennes. Il est actuellement engagé dans 2 consortiums.

E. LA MEDIATION LOCALE

I. MISSIONS

Composé de deux médiatrices locales, le service a pour missions et priorités de :

- Offrir l'intervention de médiateurs professionnels aux habitants de la commune aux prises avec une situation relationnelle problématique voire conflictuelle, dans leur voisinage, dans leur couple ou dans leur famille au sens large, comme dans leurs difficultés d'ordre locatif, et ce, sur leur propre initiative personnelle ou sur conseil de la police (avant dépôt éventuel de plainte), d'autres services communaux ou du réseau associatif ;
- Répondre à la demande du Parquet ou de la police, dans le cadre de dossiers judiciaires dits «classés sans suite» ou de la police dans le cadre de l'EPO ;
- Faire connaître auxdits habitants la médiation comme mode alternatif et légal de prévention, gestion et résolution des conflits interpersonnels dans un rapport de proximité.

La réalisation de ces missions a pour **impacts attendus**:

- De parvenir à construire ou à reconstruire du lien social, participer ainsi au vivre-ensemble et diminuer le sentiment d'insécurité ;
- D'autonomiser et responsabiliser un plus grand nombre de personnes concernées par des situations de conflictualité ;
- De diminuer le sentiment d'impunité par une proposition alternative et plus adéquate de suite, quand il y a eu appel au système judiciaire classique par la dénonciation d'une situation ;
- De développer une réflexion sur des thématiques précises (santé mentale et logement, nuisances sonores à l'intérieur des immeubles, violences familiales, etc.).

Pour ce faire, le service propose, dans un premier temps, un espace d'écoute pour entendre la demande et explorer les besoins qui la sous-tendent.

Dans un second temps, il fait une proposition de médiation (directe ou indirecte) ou offre un soutien individuel. Pour ce dernier, il peut s'agir d'une offre d'écoute active, d'accompagnement dans les démarches, d'une réorientation, toujours dans l'esprit de la médiation (prise de recul, autonomisation, responsabilisation, empowerment) et ce, pour ne laisser, dans la mesure du possible, personne dans une douloureuse impasse sur le plan de la relation à l'autre.

II. ACTIVITES

Du 1er août 2015 au 31 juillet 2016, le service, a traité 217 situations, reprenant 3008 interventions sur l'ensemble du territoire de la commune.

Les statistiques des problématiques sont les suivantes :

Problématique	Pourcentage (%)
Conflit de voisinage	30,4
Conflit conjugal	17,9
Conflit locatif	17,5
Conflit familial	17
Institutionnel	10,1
Violence familiale	3,2
Conflit scolaire	0,9
Conflit commercial	0,9
Autres	1,8

CENTRE COMMUNAUTAIRE MARITIME – CCM

I. MISSIONS

Ce rapport d'activités est une synthèse du travail accompli de septembre 2015 jusqu'en août 2016 par l'équipe du Centre Communautaire Maritime, les bénévoles qui soutiennent son fonctionnement, les habitants qui participent à la réalisation et à la réussite de ces activités, les partenaires.

Durant cette période le CCM a traversé une période agitée, qui a laissé des traces notamment au niveau de l'équipe.

Cela n'a pas empêché de garantir une certaine continuité à la plupart des actions entreprises.

Le Centre communautaire maritime (ci-après « CCM ») est une association sans but lucratif (asbl) créée en 2007, à l'initiative des habitants et associations du quartier Maritime à Molenbeek, ainsi que de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, dans le cadre du contrat de quartier « Maritime ». Son objet est de soutenir le développement socio-culturel du quartier et de travailler au renforcement de l'action sociale à travers l'action communautaire participative.

Plus particulièrement, l'association mène des activités qui visent à :

- Favoriser l'échange, la rencontre entre habitants
- Accueillir les parties prenantes du quartier dans une logique réseau
- Accompagner les activités des habitants dans une logique d'appropriation
- Initier des activités en réponse aux besoins du quartier

Le CCM se veut un lieu ouvert sur le quartier qui vise à accueillir des activités extérieures (habitants et associations) et à mettre sur pied ses propres activités (projets de cohésion sociale et autres).

II. ACTIVITES

Activités récurrentes

Il s'agit d'activités organisées avec cadence hebdomadaire ou toutes les 2 ou 4 semaines à partir de septembre/octobre et jusqu'en mai/juin pour un public jeune ou adulte.

Ateliers réguliers

Accompagnement scolaire, Alpha Ludique, Vie Citoyenne, cours de couture et atelier retouche, atelier d'initiation à l'Art (AIA), ateliers de cuisine « Papote et Popote », entraînement musculaire, atelier jeux sportifs.

Moments de rencontre

Café matin, les apéros du Maritime (à partir d'avril ils ont été organisés tous les vendredis au lieu d'une fois par mois, et ils sont devenus thématiques), atelier brico et récup, potager en bacs en collaboration avec le Resto Maritimite, les mardis de Radio Maritime.

Activités ponctuelles

Fêtes

Embarquement Immédiat
Fête de Saint-Nicolas
Marché de Noël
Repas de Nouvel An
La fête des Voisins
Molenbike – Fête du Vélo

Les femmes bénévoles du CCM ont organisé un défilé de mode.

Stages

Stages d'automne

Ateliers artistiques et ludiques organisés en collaboration avec la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale.

Stages de Carnaval

Activités festives en partenariat avec les maisons de quartier de la LES et le Pôle Jeunesse.

Stages de Printemps

Activités ludiques et artistiques en partenariat avec l'Ecole de Cirque de Bruxelles, Ludothèque Speculoos, LES - Maisons Maritime, Zinneke Parade - Zinnode Mariteam, F.I.J., Park Farm, Comité de Quartier Le Maritime, Contrat de quartier Autour de Léopold, Pôle Jeunesse, CBAI, Conseil Consultatif Communal des Aînés, Petits Riens, Football is my dream.

Stages d'Été

Activités sportives, artistiques et de découverte en partenariat avec les asbl L'Oranger, Kiosque, Jardin Ensoleillé, Ludothèque Spéculoos, Pôle Jeunesse, IBO, Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale.

Plus de 300 personnes, enfants, jeunes adultes, animateurs, artistes, ont participé aux 7 semaines totales de stage.

Sorties

Visités guidées de l'exposition « I Belgi, barbari e poeti » et des expositions permanentes et temporaires de « Street Art au MIMA » de Molenbeek.

Expositions

Le CCM Hall Expo a organisé plusieurs expositions : « Ateliers, usines, bureaux : qu'est-ce devenu la Manchester belge ? » sur le passé industriel du Maritime en collaboration avec Molenbecca, une expo sur les droits des femmes avec l'artiste Shokofeh.

Projections

Des films d'intérêts sociaux ont été projetés dans le cadre de « Le CCM fait son cinéma ».

Le film sur les écoles de devoirs de Molenbeek, « Devoirs et caetera... », financé par la Cohésion Sociale et réalisé par Christian Van Cutsem du Videp, a été projeté devant un public d'enfants et de professionnels.

Autres activités

Location des salles

Réunions et fête du Comité de quartier Le Maritime

Brocante Marie-Rose

Ciné-clubs pour petits et grands avec les bibliothèques francophones

Aide pour la déclaration d'impôt (Tax On Web) avec SPF Finances

PARTENARIAT

Festival du Cinéma Arabe « Aflam du Sud » en partenariat avec Angel Ciné.

Embarquement Immédiat avec l'Ecole de Cirque de Bruxelles et d'autres associations du quartier Maritime.

Modules d'initiation à la citoyenneté avec l'asbl Solidarité Savoir.

Mercredis Verts avec l'asbl ParckFarm .

Atelier de danse en partenariat avec la Maison Maritime et La Goutte d'Huile.

Mercredis Contés avec les bibliothèques communales francophones de Molenbeek.

Atelier de théâtre de mouvement filmé « Boire un thé à Molenbeek » avec le Videp.

Zinneke Parade sur le thème Fragile.

ÉQUIPE

Fin décembre tous les membres de l'équipe précédente étaient partis. Fabio, le nouveau coordinateur a pris ses fonctions début janvier. Edoardo a repris le travail de communication. Soumaya a été engagée fin mars pour s'occuper de l'accueil. Anne est venue en renfort en avril.

ADMINISTRATION

Les rapports pour la Cohésion Sociale et la Politique des Grandes Villes ont été remis en mars. Deux Conseils d'Administration et une Assemblée Générale ont eu lieu dans le premier semestre 2016 (2 autres sont programmés pour le deuxième semestre). Depuis février le bureau du CCM, intégré par de nouveaux membres, se réunit 2 fois par mois.

DIVISION CULTURES

A. CULTURES

I. MISSIONS :

En juillet 2015, il a été décidé de fusionner le Service Culture française et la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale en un seul service, le service des Cultures.

Il propose à la population environnante molenbeekoise et bruxelloise une série d'activités créatives et socioculturelles. Il développe des partenariats avec des artistes tant locaux qu'extérieurs à la commune; assure sa programmation culturelle tant au château du Karreveld qu'à la Maison des Cultures mais aussi sur tout le territoire communal.

Les objectifs: apprendre à (se) découvrir, apprendre à (se) reconnaître, apprendre à respecter sa culture et celle de son voisin, prendre conscience et apprivoiser les différentes capacités d'expression et leur mise en valeur

II. ACTIVITES :

*** La Maison des Cultures a 10 ans**

Ouverte en mai 2006, la Maison totalise déjà 10 années de formidables aventures créatives.

Pour fêter cela, la Maison se met sur son 31 du 20 au 28 mai 2016 avec une série d'activités, animations, expositions, premières de films, réjouissances et gâteau collectif de circonstance.

A sortir du lot, l'exposition le long du canal de 100 portraits photographiques d'habitants de la commune tirés par les fantastiques jeunes de l'atelier ciné photo de la Mccs. Une édition de cartes postales a été tirée pour l'occasion et véhicule avec fierté l'envie de tenir bon et le positivisme des habitants.

La grande exposition rétrospective 10.80 a été confiée à un habitant-photographe particulièrement engagé, Lieven Soete, qui a créé 80 moments Maison saisis au vol durant 10 ans.

Un catalogue a également été édité à l'occasion.

*** Projet « FABLABeKE »**

Dans le cadre de la programmation Feder et en partenariat avec IMAL, la Mccs a lancé en 2016 un Fablab à destination des plus jeunes. Espace de découverte et d'expérimentation numérique, deux nouveaux animateurs piloteront durant 4 ans ce projet de pointe, à la fois à la Mccs, mais aussi dans les écoles avec un fablab mobile !

* Les Ateliers et les stages

La saison 2015-2016, donc de septembre 2015 à mai 2016, s'est articulée autour de la thématique « Point(s) de vue ». Les ateliers créatifs, les stages, les classes urbaines s'en sont inspirées tout au long de la saison.

Le Service Cultures/MCCS propose aux enfants et aux jeunes des ateliers créatifs du mercredi et du samedi ainsi que, pour les tout-petits (à partir de quelques semaines) des ateliers et rencontres parents-enfants dans l'Espace Court'Echelle ainsi que des moments contés dans les crèches et consultations ONE.

Les stages de vacances pour enfants et jeunes se sont déclinés à travers des ateliers originaux et créatifs à la MCCS, au CCM et au WAQ (Toussaint, Carnaval, Pâques, Été).

* Atelier ciné-vidéo

Lors de la période post-attentats liée aux événements de Paris de novembre 2015, Molenbeek s'est retrouvée au centre de l'attention. Les jeunes des ateliers se sont, eux, trouvés confrontés à un autre défi à relever pour changer l'image de la commune. De là, est né le projet du clip « Molenbeek is my home ». Le clip a été repris instantanément dans plusieurs médias belges : RTBF, Le Soir, La Libre ...

En 2016, les jeunes des Ateliers ciné-vidéo ont vécu un rendez-vous historique avec le Roi Philippe qui s'est rendu dans leur local-atelier : une rencontre très riche et particulière. En effet, les jeunes ont eu l'occasion de s'entretenir avec le Roi des Belges durant 30 minutes à huit clos. Cette rencontre marque une reconnaissance importante pour le travail de ces jeunes, dont ils se souviendront toute leur vie.

Les jeunes des Ateliers ciné-vidéo ont exposé leurs oeuvres cette fois-ci entre deux cafés de Molenbeek. Cette exposition nommée « Regards croisés entre la Tour et le Phare » qui s'est déroulée au mois de janvier a marqué une nouvelle démarche des jeunes Molenbeekois vers l'ouverture, la rencontre de l'autre et le partage.

La saison s'est clôturée avec l'exposition « Face(s) Molenbeek », challenge de grande envergure porté par les jeunes de l'atelier ciné-vidéo. L'exposition porte sur 100 portraits d'habitants de la Commune de Molenbeek exposés le long de Canal. Les visages des habitants de Molenbeek transmettent le message de la richesse et la diversité de la commune ainsi que la force du vivre-ensemble.

* Classes urbaines

Au même titre que les classes vertes ou les classes de neige, les classes urbaines proposent à un groupe-classe de 25 enfants, une immersion quasi-totale dans l'environnement particulier de la Maison des Cultures. Le principe du projet est de sensibiliser les élèves de 4^{ème} primaire à leur environnement immédiat à travers un axe scientifique (modules d'exploration et d'expérimentation autour du thème « Point(s) de vue ») et un axe artistique (ateliers artistiques également autour du thème de la saison).

La collaboration et l'accompagnement de la Cellule Pédagogique communale sont indispensables, notamment pour la supervision pédagogique, le choix des écoles et la logistique des transports en bus communaux.

Ce sont, au total, 200 élèves des classes de 4^{ème} primaire des écoles communales qui ont pu participer à une classe urbaine. Les classes urbaines se sont terminées comme chaque année par une **exposition présentant les créations des élèves fabriquées durant la semaine de classe urbaine du 29 février au 22 mars 2016 sur le thème « Points de vue ».**

* Ateliers créatifs adultes et création de spectacles

Le projet des ateliers adultes hebdomadaires vise à répondre au plus près à la demande des habitants de Molenbeek. Leurs envies parviennent par l'intermédiaire d'associations ou de comités de quartier et, plus ponctuellement, par les habitants eux-mêmes.

Il s'agit de favoriser la cohésion du groupe et la mise en place d'un réseau solidaire. Désormais, les créations des ateliers visent à être programmées dans la salle de spectacle en proposant aux participants de devenir acteur de la salle

Les ateliers se déclinent dans les domaines suivants : Création de vêtements, danse indienne (Bharata Natyam), danse orientale, zumba, danse hip hop (atelier accueilli), yoga, danse albanaise (atelier accueilli), atelier de voix et chants « All voices » (atelier coproduit).

Atelier Théâtre à la belge :

Dans le cadre de l'atelier Théâtre à la belge, le spectacle « A la belle savonnette » a été créé et présenté lors de la Fête des 10 ans de la M CCS : une représentation amusante, écrite par un des participants de l'atelier et inspirée par les événements actuels de Molenbeek.

* Programmation danse-musique

9/10/2015 Zita Swoon & L. King el Patrone

Le jeune rappeur L.King El Patrone nous fera découvrir son rap qui s'inspire de la vie dans le quartier Beekant. Il est très actif dans ce quartier en animant notamment des ateliers d'écriture pour les jeunes du quartier

18, 19 et 20/12/2015 West side story II

West Side Story, le chef d'œuvre américain de Leonard Bernstein, a inspiré la troupe de l'atelier opéra de la M CCS. Les participants amateurs passionnés se sont lancés dans une adaptation très libre de ce conte moderne sous la houlette de Samir Bendimered. L'histoire parle de deux personnes qui tombent amoureuses, l'une vient de Bruxelles Ville, l'autre de Molenbeek. La frontière du canal marque l'univers de ces deux personnes, l'une plus aisée, l'autre plus pauvre ...

31/1/2016 ACAGALA

Les élèves de l'Académie de Musique et des Arts de la Parole se sont produits tout au long de la journée lors de spectacles interdisciplinaires (piano, guitare, violon, violoncelle, trompette, clarinette, flûte traversière, saxophone, accordéon, théâtre, improvisation, chant, chorale, ...)

20/2/2016 Karim Baggili

Le 4^{ème} album de Karim Baggili (oudiste et guitariste belge d'origine jordano-yougoslave)

Un concert de clavecin le 20 mars 2016 au château du Karreveld (Marie-Anne Dachy et Julien Wolfs – Johann Sebastian Bach et ses fils) 180 personnes

26 mars Open Stage des P'tits Belges

Atelier d'écriture avec des jeunes artistes, confirmés, rappeurs, slameurs, poètes suivi de l'impro beat box, d'un guest show et de l'Open Dance. Durant la soirée, un graffeur a réalisé une œuvre d'une dimension de 120 x 100 cm.

Concert de Bruno Brel

Le 3 et le 4 juin à 20h00 à la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale en collaboration avec le Café de la Rue.

Sept concerts classiques

Sept concerts dans le cadre des « concerts-apéros » de l'Heure Musicale du dimanche matin ont été organisés dans la « Salle des Sections » de la Maison communale, les dimanches 20 septembre 2015 (Anne Vandewalle – piano : l'intégrale de l'opus 75 de Serge Prokoviev « Romeo et Juliette) - 18 octobre 2015 (Carine Boermans – piano, Marie-Noëlle Dorignaux, Marie-Anne Denoia - violon), 15 novembre 2015 (Duo Anonymus, musique baroque belge avec Pascal Ormancy à la guitare baroque et violoncelle et Thomas Van Wetteren au violon), 21 février 2016 (Julien Beurms – piano), 17 avril 2016 (Johan Schmidt – piano), 15 mai 2016 (Julie Gebhart, soprano et Mathias Becarra, piano) et 19 juin 2016 (Mouna Ghafir, piano et Marc Danval – Hommage aux Sévenants).

Chaque concert attire une centaine de personnes.

Trois cycles de concerts de Jazz

« Blue Flamingo », concerts saisonniers, dans la salle « la Grange » du Château du Karreveld. L'accent est mis sur la qualité pour ces concerts : jazz accessible joué par de grands musiciens, restauration bio, sélection de vins haut de gamme, bières artisanales et ambiance feutrée.

Chaque concert accueille une moyenne de 80 à 100 personnes, soit 160 à 200 personnes par weekend. Vu sa régularité, cet évènement se fait sa place dans la vie culturelle bruxelloise. Budget par cycle : 2000 €.

En collaboration avec Museboosting

- Concerts d'automne : le vendredi 9 octobre, Lorenzo Di Maio Group et le samedi 10 octobre, Jan de Haas Vibes Quartet.
- Concert d'hiver: le vendredi 12 février 2016 : Harvest Group à 19h30 et le samedi 13 février 2016 : Määk Quintet à 19h30 ;
- Concert d'été : le vendredi 13 mai 2016 : Bounce Trio à 19h00 et le samedi 14 mai 2016 : Delvitagroup à 19h00

*** Spectacles Jeune Public**

7 et 8/10/2015 Léon l'accordéon concert également en TP

Léon accordéon veut comprendre pourquoi l'air qui souffle dans son ventre fait de la musique. Il part à la rencontre d'instruments traditionnels plus fous les uns que les autres : un tambour qui en assez de se faire taper dessus, une vielle à roue amnésique, des cornemuses soldates...

13 et 14/10/2015 Ronde cirque

Un mélange de cirque, de danse, de chant et de musique, ponctué de témoignage d'enfants de France et de Belgique sur la question de la fratrie

13 et 14/11/2015 Petit zooom, grand théâtre et littérature également en TP

C'est à l'aide d'un grand livre pop-up à sa taille qu'un comédien vous emmènera découvrir les fastes de ce bal pourvu de surprises. Illustré par Alice Bossut, ce livre s'ouvrira successivement sur cinq tableaux ou décors pour accueillir les différentes péripéties d'une histoire ensorcelante qui s'adresse aux enfants de cinq à sept ans

9 et 20/11/2015 Rembobine danse

Dans un univers ludique, la danse se crée au fur et à mesure que les objets apparaissent, la danseuse les découvre et s'y mêle pour jouer avec la matière. Des vidéos s'insèrent à ses côtés agissant tantôt comme partenaire tantôt comme image animée. Jouons avec la réalité pour plonger dans un lieu presque secret rempli d'objets du passé. Rewind, pause, fast forward... Play !

4/12/2015 Karavan concert également en TP

ArnoQuins, c'est l'album et le spectacle du groupe KARAVAN. Huit artistes chantent un concept musical métissé en A Cappella. Dans cette performance atypique et impressionnante, ils interprètent des morceaux du « cousin belgo-albinos ARNO »

20/1/2016 L'arbre à paroles théâtre, mouvement et chant également en TP

Ce moment privilégié est l'aboutissement d'un travail de 2 ans ayant pour objectifs : la communication interculturelle non verbale, l'ouverture à la pensée de l'autre, le partage des imaginaires et des imaginations

27, 28 et 29/1/2016 Mais je suis pas un ours théâtre également en TP

Dans la grande forêt, un ours, sentant l'hiver venir, s'endort paisiblement dans sa caverne. Pendant ce temps, un théâtre ambulant s'installe juste au-dessus de lui. A son réveil, la forêt a disparu et l'ours découvre un monde étrange qu'il ne comprend pas

17, 18 et 19/2/2016 L'ogrelet théâtre également en TP

L'Ogrelet vit seul avec sa maman au fond des bois, isolé du monde. Il a six ans. Cet enfant est grand, vraiment très grand pour son âge. C'est le jour de la rentrée scolaire et l'enfant est impatient de découvrir le monde. À l'école, il prend rapidement conscience qu'il est différent des autres enfants. Il porte en lui un lourd héritage que sa mère lui apprend enfin. Il est fils d'ogre. Un conte moderne tout en contrastes et en nuances, d'une richesse thématique inépuisable.

12/4/2016 Demain danse, théâtre et musique

Dans ce spectacle, la Compagnie3637 aborde la façon dont les jeunes d'aujourd'hui ressentent les perspectives d'avenir que notre société actuelle propose. Se sentent-ils sous la pression de cadres imposés ? De carcans qui se resserrent ?

Où trouvent-ils justement la liberté de projeter leurs rêves ?

D'imaginer d'autres modèles ? De s'inventer dans cette ère en mutation ? Quelle est l'étendue véritable de leurs choix ? Qu'est-ce qu'ils veulent faire plus tard ? Que signifie pour eux devenir adulte, demain ?

18/4/2016 Batailles des livres littérature

La « Bataille des Livres » est une activité de promotion de la lecture proposée de façon ludique aux élèves du primaire durant toute l'année scolaire 2014-2015 à travers la découverte de livres issus de plusieurs pays francophones, des quizz,.... Pour les classes inscrites, une journée festive sera organisée au sein de la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale le 4 mai 2015. Rencontres d'auteurs, ateliers et animations seront au programme !

20 et 21/4/2016 Stoel danse également en TP

Un spectacle de danse pour tous à partir de 3 ans 1/2.

22/4/2016 Mon/De danse également en TP

MON/DE s'inspire des paralysies du sommeil, trouble provoquant, lors de l'endormissement ou du réveil, une paralysie du corps alors que le sujet est totalement conscient. Elles s'accompagnent d'hallucinations visuelles, auditives et physiques, pouvant provoquer de fortes angoisses. A travers différentes techniques hip-hop, la danse amène les interprètes dans cet état étrange où la réalité, la matière et le temps sont déformés

Sur scène, les 3 danseurs explorent ce phénomène transposable à nos craintes du quotidien et aux codes et rôles que la société nous impose. Ils s'y trouvent confrontés à leurs parts obscures et aux démons intérieurs qui les habitent.

27 et 28/4/2016 Souliers rouges théâtre

Ce spectacle est une réécriture du conte les Souliers Rouges d'Andersen. L'auteure, s'inspire du conte mais nous en propose une version où tout réside dans la capacité d'une petite fille à détourner un chemin tout tracé....

*** Programmation spectacles Adultes**

25/9/2015 Un monde vécu - documentaire

Documentaire sonore réalisé par des artistes voisins de la Maison des Cultures : Un monde vécu est un long voyage fait de rencontres, auprès de ceux et celles qui ne veulent pas se laisser déposséder par la logique de l'agriculture industrielle, un documentaire sur la reconquête d'un monde de savoir-faire et d'expérience, d'un monde vécu comme l'écrivait André Gorz, une réflexion sur la nécessaire reconquête de notre liberté.

16 et 17/10/2015 Le procès de la jeunesse acte 2 - théâtre

Avec les jeunes du Pôle Jeunesse du Service Cultures/MCCS. Créée pour le Festival En Avant Jeunesse 2015 et récompensée par le prix du jury, beau pour le retour de cette pièce acte 2.

23, 24 et 25/10/2015 Pères en scène - théâtre

Pères en scène, ce sont de jeunes comédiens amateurs rassemblés autour du metteur en scène Mohamed Allouchi, pour une création collective autour des difficultés que rencontrent les pères du quartier Anneessens avec leurs enfants.

18 et 29/12/2015 Mais je suis un ours - théâtre

Dans la grande forêt, un ours, sentant l'hiver venir, s'endort paisiblement dans sa caverne. Pendant ce temps, un théâtre ambulant s'installe juste au-dessus de lui. A son réveil, la forêt a disparu et l'ours découvre un monde étrange qu'il ne comprend pas.

16/1/2016 Banquet des conteurs - conte

Autour d'un repas, les mots mijotent, les images infusent, les histoires digèrent les petits tracas. Soudain notre chaise s'agite, son dossier nous glisse un mot à l'oreille... Les objets s'animent ! De la balade apéritive au salon du dessert, en passant par la grande table, les conteurs font basculer le monde dans celui des objets. Vous ne regarderez plus jamais votre fourchette de la même façon...

16/4/2016 Les radieuses – documentaire – Accueil

Séance d'écoute organisée par le GSARA asbl sous forme de documentaire sonore de Sarah Segura et Thibault Coeckelberghs. Fatima, Malika, Mokhtaria et Louisa, belges d'origine marocaine, nées à Oran, nous entraînent à la découverte de leurs quartiers à Oran en Algérie.

*** Expositions**

Exposition « Incarnation(s) »

Du 20 novembre 2015 au 20 janvier 2016, 8 artistes ont exposé leurs œuvres dans les différents espaces du Service Cultures / MCCS :

Dans le préau : Sammy Baloji et Lazara Rosell Albear // Bare-Faced sont rencontrés, l'un venant de la République démocratique du Congo et l'autre de Cuba. Les œuvres montrent la filiation et les allers-retours entre les deux univers.

Dans le préau : Roberta Gigante // Aria matérialise son œuvre comme un instrument d'une composition rythmée qui se propage à travers une danse dans l'espace.

Dans le petit Foyer : Dimitri Fagbohoun // Mama Dao expose une installation particulière d'objets tels fétiche à clous, masques, cartes en céramique, néon ainsi qu'une installation vidéo.

Dans l'Espace Cafet'arts : Denicolai & Provoost // Valentin de Saint-André réécrit la mémoire de l'histoire du cachalot échoué sur la plage Saint-André à Koksijde, sur la côte belge.

Dans l'Espace Cafet'arts : Jean Philippe Convert // Tout sauf un esclave présente un catalogue affiché à l'envers dans l'Espace Cafet'arts.

Sur la façade de la grande cour : Namsa Leuba // Ya Kala Ben présente des photos sur bâches de 320 x 230 cm qui s'inscrivent dans le cadre d'une recherche anthropologique commencée au cours d'un voyage en Guinée et en Afrique du Sud.

Dans le foyer : Eléonore Saintagnan // L'esprit de la roche filme les personnes qu'elle rencontre, qu'ils soient acteurs ou non. Son travail documente la persistance et l'évolution des mythes et des croyances irrationnelles face aux avancées des nouvelles technologies.

Dans la petite cour : Laurent Le Deunff // Animaux préhistoriques expose ses sculptures en terre cuite selon une méthode utilisée par les hommes préhistoriques. Il expose également son arbre à chats dans une forme démesurée.

Exposition de l'Atelier Paloke du 14 au 15 novembre de 11h à 18h au château du Karreveld, salle Reine Elisabeth - Vernissage le 13 novembre de 18h à 21h
Seront exposés les travaux des élèves et professeurs des ateliers céramiques, textile et dessin.

Exposition « Regards croisés » entre La Tour et Le Phare du 27 janvier au 27 février 2016. Exposition réalisée par les jeunes de l'atelier ciné-vidéo de la Maison qui partent à la rencontre des Molenbeekoïses et en ont tiré de beaux portraits.

Exposition Cafet'arts : Cécile Balate

Du 5 février au 5 mars 2016, Cécile Balate a exposé le récit de son voyage au Sénégal. Cécile expose le récit visuel de son voyage, de ses rencontres mais aussi une série de dessins plus intimes.

Exposition « 50 portraits de Bruxelles à Paris et vice versa »

du 4 au 16 mars 2016 au château du Karreveld.

Christophe Vootz a exposé ses photographies des personnalités du monde culturel entre les deux capitales. Lors du vernissage, certaines d'entre elles étaient présentes dont Viktor Lazlo, Nicole Croisille, Jacqueline Bir, Alain Leempoel, Zidani, ...Gérald Watelet est venu avec son équipe de l'émission de la RTBF « C'est du Belge ».

14 mars au 23 avril Exposition « Au fil des saisons, du jour et de la nuit ».

Œuvres originales de Mélanie Rutten, illustratrice de livre pour enfants. Vernissage le 11 mars. Avec l'aide et le soutien du Centre de Littérature Jeunesse de la Ville de Bruxelles. Thé conté le 23 avril pour les 6-8 ans.

Exposition du Mérite Artistique Européen – MAE du 2 au 10 avril 2016 au château du Karreveld. MAE, groupement belge le plus important en matière d'arts plastiques reprenant la photographie, le dessin, la peinture, la sculpture et la céramique a exposé 25 de ses membres.

Exposition Kashmir du 22 au 24 avril 2016 au château du Karreveld.

Découverte du Cachemire par des photographies et de l'artisanat typique, de la musique traditionnelle et présentation de costumes féminins typiques. Des dégustations permettaient de goûter à la cuisine du Cachemire.

Exposition du Cercle d'art BNP Paribas du 19 au 26 mai 2016 au château du Karreveld. Une quinzaine d'artistes ont exposé leurs œuvres au château.

Exposition en extérieur : « Face(s) Molenbeek »

Du 21 mai au 30 septembre 2016.

Une expo-promenade le long du canal, de la place Saintelette à la Porte de Ninove, réalisée par les jeunes de l'atelier ciné-vidéo qui a inauguré les 10 ans d'existence et d'action de la Maison des Cultures. 100 visages aux expressions toutes différentes sont les témoins joyeux d'une splendide diversité d'habitant de Molenbeek.

16/6/2016 au 19/06/2016 Exposition de fin d'année de l'Académie de Dessin et des Arts visuels de Molenbeek dans le cadre de ses 150 ans d'existence - Accueil

Travaux réalisés par les élèves, enfants, jeunes et adultes durant l'année 2015-2016 (dessin, peinture, sculpture, céramique, gravure, photographie, vidéographie, cinéma d'animation, infographie, ...).

*** Festivals & événements**

Festival d'Été Bruxellons 2015 du 11 juillet au 7 septembre 2015

Pour la 17^e fois, la Cour et la Grange du Château du Karreveld ont accueilli une nouvelle édition du festival de théâtre "Bruxellons !". Cet événement convivial de l'été est devenu un "incontournable" des divertissements de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, mais aussi au niveau de la Région bruxelloise.

En 2015, un chef d'œuvre de la comédie musicale a été présenté par une troupe de 40 artistes accompagnée d'un orchestre de 11 musiciens, dans une mise en scène de Daniel Hanssens et Jack Cooper. Cela faisait plus de quarante ans que "La Mélodie du Bonheur", n'avait plus été jouée en français par une troupe professionnelle en Belgique. Et pour les néerlandophones, ce spectacle a été sous-titré lors de cinq représentations les 22, 26, 27 août et les 2 et 3 septembre.

En dehors de cette superbe création, "Bruxellons !" a proposé un florilège des arts de la scène: 15 spectacles étaient à l'affiche de la programmation francophone, 4 spectacles pour le jeune public (à partir de 3 ans), ainsi que deux spectacles en néerlandais : "Het Weiss Effekt" et "Josephina".

Nombre de spectateurs en 2015 : 25.042 personnes

Budget : Le festival Bruxellons a un coût global de **605.545€**. La commune intervient avec un subside octroyé à Bulles Productions de 5400 €.

La commune a pris également en charge la distribution d'un toute-boîte (30 000 exemplaires) pour un montant de 750 €.

10/7/2015 Festival Bruxelles fait son cinéma Adios Carmen

Nord du Maroc : Amar, 10 ans, vit avec son oncle en attendant le retour de sa mère, émigrée en Belgique avec Carmen, exilée espagnole et ouvreuse au cinéma local, Amar découvre le monde de Bollywood et l'amitié.

Tournoi de théâtre amateur

Du 14 au 27 septembre 2015, ce tournoi a mis en compétition 6 spectacles amateurs sélectionnés par le festival Bruxellons en collaboration avec l'ABCD (l'Association Bruxelloise et Brabançonne des Comédies Dramatiques) :

Lors du Gala de l'ABCD (Association Bruxelloises et Brabançonne des Comédies Dramatiques), les gagnants ont été proclamés et les prix remis (prix de la Commune et prix du public) aux meilleurs spectacles en la salle « la Grange du Château du Karreveld

Deux représentations gratuites du gagnant du Premier Prix ont été jouées lors des fêtes de la Communauté française du 27 septembre en la salle « la Grange » à 15h00 et 20h15

Nombre de spectateurs : 230 spectateurs

Le Tournoi est entièrement subsidié par la Cocof pour un montant de 4955 €.

Les Journées du Patrimoine : le 19 et 20 septembre de 10h00 à 18h00 au Centre communautaire maritime.

Une exposition, des visites guidées et des promenades ont été organisées autour du thème : « Qu'est devenue la Manchester belge ? ».

En collaboration avec l'asbl Molenbecca.

Budget pris en charge par la Région de Bruxelles Capitale et géré par l'asbl Molenbecca

2 et 3/10/2015 Indian art day – Event-Débat concert

Pour célébrer la naissance de Gandhi et la journée internationale de la non-violence, l'asbl Kalavati et la MCCS ont co-produit l'événement. Au programme : Conférence « Engagement et authenticité », tchaï moment, Danse Bharatanatyam (participantes de l'atelier danse indienne), buffet indien et concert de chant traditionnel « Raphaëlle's World ».

Au-delà : Parcours conté au cimetière : le samedi 31 octobre de 18h à 21h30 au cimetière de Molenbeek

Événement en collaboration avec le service de la Culture flamande, les bibliothèques francophone et néerlandophone, le service Tourisme, le service du Cimetière et l'asbl PCM. Le public est venu prêter l'oreille aux frémissements de l'invisible, tisser un lien particulier avec ce qui le dépasse ou lui est cher.

A l'entrée de ce site classé, les workshops et animations ont éclairé les passants sous un jour nouveau : distribution de lampions, réflexion et rédaction d'épithètes, lecture du tarot, échassiers lumineux, musiciens.

Les conteurs de la Maison du Conte et leurs musiciens ont emmené le public à travers le cimetière pour des balades contées. Il y a eu 2 balades en français et une en néerlandais à 18h15. Idem à 20h. A la fin des balades un petit espace restauration a permis à chacun de se réchauffer. Public : 220 personnes

Ladies in the 50's le 19 novembre 2015 de 14h à 17h, salle du Sippelberg. En collaboration avec le service de la Culture Flamande et l'asbl MOCA.

Pour la première fois, le service des Cultures s'est associé au service de la culture flamande pour l'organisation d'un shownamiddag consacré aux années 50. Quatre chanteuses et six musiciens ont fait revivre les grands standards de la musique des fifties.

Vingt-troisième Marché de Noël

Le vendredi 11 de 18h00 à 22h00, le samedi 12 de 14h00 à 22h00 et le dimanche 13 décembre 2015 de 12h00 à 20h00 sur le site du Château du Karreveld :

Une parade d'inauguration avec des jongleurs de feu a marqué l'ouverture du 23^{ème} Marché de Noël. De plus, pendant les 3 jours, 6 artistes de rue ont déambulé et animé le marché : musiciens, échassiers, jongleurs, ...L'espace sous les arcades était transformé en Royaume du Père Noël où les enfants pouvaient rencontrer ce dernier sur son traineau.

Des artistes et artisans ont exposé leurs créations dans les salles du château : la Grange, la chapelle et les salons. Le village de chalets (40) proposait des salaisons, fromages, confitures, et des articles cadeaux. La sélection des artisans s'est faite sur base de la qualité de leur marchandise afin de conserver la spécificité de ce marché de Noël.

Radio Nostalgie nous a envoyé 2 Mères Noël qui ont distribué des boules de Noël et des bonnets de père Noël le vendredi dans la cour du château.

Le feu d'artifice, le samedi 14 décembre 2015 à 20h00, a attiré énormément de visiteurs.

13 et 14/1/2016 Festival Moussem Cities @ Tunis

Tunis / 5 ans après la révolution avec les performances de Jawhar (concert), Zoufri – Rochdi Belgasmi (danse), D-Sysyphé – Meher Awachri (théâtre), Meriem Boussemlmi (théâtre) « Ce que le didacteur n'a pas dit », etc...une programmation artistique toute en profondeur entre réalité et espoirs.

23/1/2016 Ziya Azazi Europalia Turquie / Eglise Saint-Jean-Baptiste à 20H

Spectacle produit par Ziya Azazi qui pratique la danse en se basant sur des mouvements giratoires expérimentaux et répétitifs. Au programme, spectacle « Ember » qui parle de désespoir là où l'homme prend conscience de sa mortalité mais aussi cherche le moyen de donner un sens à sa vie.

Nouvel An amazigh 2966, YENNAYERL

Le 15 janvier 2016 à 19h00 dans la Grange du Château du Karreveld.

Pour fêter le Nouvel An Amazigh, le groupe Amazigh Groove a entamé la soirée et a été suivi par un concert de la grande star de la chanson amazighe, Fatima Tabaamrant.

5/3/2016 Festival impro amateur (FBIA) accueil

À trois semaines de son départ en Suisse pour le Mondial d'Impro Junior, l'équipe nationale belge se prépare Les meilleurs joueurs belges se retrouvent sur scène pour un match qui promet du suspense des surprises et du talent en concentré 16

16, 17 et 18/3/2016 Festival up cirque contemporain

Festival de cirque de création, organisé par l'Espace Catastrophe, du 8 au 20 mars 2016 dans plusieurs lieux culturels bruxellois. Contorsions, magie danse, théâtre physique, manipulations d'objets, acrobatie, magie.

23 et 26 mars 2016 Kidzik Festival

Un festival de musique pour enfants. Avec le nouveau spectacle des déménageurs « Danse avec les Gnous », concert BAP avec deux chanteurs-musiciens, un accordéon, deux ukulélés, une guimbarde, des percussions. Les sonorités de la langue se métissent, voyagent du blues à la Méditerranée, du désert à l'Europe de l'Est.

Egalement ateliers hip-hop (beat box & graph) et, enfin, un bal folk « Trio de forme » (trois musiciens font taper du pied, sautiller, galoper, valser...au Château du Karreveld).

Festival Molendance – samedi 23 avril 2016.

Parcours dansé sur l'espace public place Communale et la rue Ste-Marie. Au programme : spectacles Viva, Un bruit, Crowd control et Tango Bxl-Buenos Aires ». Avec un kid's space (les Salvettes Junior, les Gumettes et Possédés), des ateliers de danse et initiation cirque, un dance battle « All Styles », un flash mob et un spectacle itinérant « Birdwatching ».

Gala du Brussels Tango Festival – 28/04/2016

Gala d'ouverture du Festival Tango au Château Karrveld en partenariat avec l'asbl Alma del Sur. Le Festival Tango, créé en 2005, est reconnu comme un des meilleurs festivals de tango d'Europe par les différents médias et apport à la commune une attractivité et une notoriété réelles.

19/6/2016 Fête de la musique « Viva la musica ! »

Dans le cadre des 70 ans de l'immigration italienne en Belgique, la commune de Molenbeek a consacré en 2016 une série d'événements musicaux festifs dédiés à la communauté italienne de Belgique.

Un festival de musique de chambre le vendredi 2 octobre à 20h00, samedi 3 octobre à 15h30 et 20h00 et dimanche 4 octobre 2015 à 15h30 et 20h00 : le « Brussels Chamber Music Festival »

Cet événement regroupe des musiciens de renommée mondiale et propose des concerts accessibles à tous. Le festival a été fréquenté par un public de tout horizon. L'idée est d'inscrire ce rendez-vous dans la durée pour en faire un événement incontournable de la scène musicale belge.

Une augmentation du taux de fréquentation de 10% a été enregistrée par rapport à 2014. Pour un événement comme celui-ci, il faut, en effet, compter environ cinq éditions pour véritablement fidéliser un public et faire en sorte que le festival devienne une manifestation incontournable du mois d'octobre pour les amateurs de ce style de musique.

Nombre de spectateurs : 360

Budget : 1500 €

Festival Francofaune – 9 et 10/10/2016.

Le Festival de la biodiversité musicale Francofaune 2015 a fait escale à Molenbeek. Concert Zita Swoon & L. King El Patrone dansent et chantent en toute liberté sans partition ni hiérarchie établies.

Trois Aper'O Park et deux Apér'O Jardin Rencontre, dans les parcs avec les habitants, pour promouvoir la culture, animée par des musiciens, des artistes, des animations pour enfants et un cyclo-bar, avec la collaboration du Service de la Culture néerlandophone, au parc Marie-Josée le 25 octobre 2015, au parc du Scheutbos le 30 avril 2016, au Karreveld le 22 mai 2016 dans le cadre de l'inauguration officielle du parc, dans le jardin collectif de l'asbl BON le 24 mai 2016, dans le jardin de la Maison des Cultures le 25 mai 2016.

Fête de fin d'année – 12 décembre. Organisée par la Cellule Jeunesse du Service Cultures/MCCS. Pour les familles, les enfants et les jeunes participants des ateliers. Au programme : démonstration des ateliers, auberge espagnole et, enfin, le spectacle « La Jeunesse de Mickey ».

B. CULTURE NEERLANDOPHONE

I. MISSIONS :

En 2015-2016, le service de la culture néerlandophone était composé de deux personnes – en plein temps - dont une personne subventionnée par la communauté flamande dans le cadre de la politique culturelle locale. L'autre personne est payée sur fonds propres de la commune. Le service est situé à la rue du Jardinier, 47B à Molenbeek - Saint - Jean.

Il est accessible tous les jours de 8h jusqu'à 16h, par téléphone 02 412 06 32/33 ou par mail cultuurbeleid.1080@molenbeek.irisnet.be.

Le service a deux missions:

Premièrement, il garantit un service culturel aux habitants, aux associations et aux autres personnes intéressées. Il répond à toutes les questions qui concernent la culture et les loisirs et il renvoie tout le monde aux instances culturelles et communales appropriées. Le service organise aussi un programme culturel pour les habitants.

Deuxièmement, le service coordonne le 'Lokaal Cultuurbeleid', un partenariat entre différentes associations culturelles, qui œuvrent ensemble au développement culturel de la commune.

Cette mission n'est autre que l'application du décret dd. 13 juillet 2001 'portant stimulation d'une politique culturelle locale qualitative et globale' de la communauté flamande.

Le service suit de près tous les processus de la politique culturelle néerlandophone. Il s'agit, entre autre, de l'encadrement du conseil culturel, de dresser un plan sur 6 années en matière de gestion culturelle, les plans d'action annuels et l'état d'avancement et il s'agit aussi de l'organisation et de la coordination de projets culturels.

Dans ces missions, le service de la culture néerlandophone est assisté par le conseil culturel, qui a été établi le 5 mars 2007 selon la formule du décret dd.13 juillet 2001 et selon l'article 5 du règlement organique pour l'installation du conseil culturel dd. 29 avril 2005.

Cette formule détermine la composition du conseil : d'une part les associations culturelles collaborant avec des bénévoles et des professionnels, et d'autre part les experts en matière de culture qui sont domiciliés à la commune.

Le conseil culturel de Molenbeek - Saint - Jean a 17 membres disposant d'un droit de vote et 3 observateurs.

Le conseil a pour mission (article 2 du règlement organique pour l'installation du conseil culturel) :

- La stimulation d'une politique culturelle globale et de qualité, comme repris à l'art. 3 du décret dd. 13 juillet 2001. Le conseil culturel émet des avis sur la mise en page, l'exécution et l'évaluation du plan communal de gestion culturelle et est de ce fait impliqué lors de la préparation et mise en œuvre de la politique culturelle.
- Conseiller le Conseil Communal et le Collège des Bourgmestre et Echevins, sur les affaires culturelles néerlandophones, comme prévu à l'article 4 de la loi spéciale du 8 août 1980 sur la réforme des institutions ; de 1 à 10 :

1. la protection de la langue ;
2. la stimulation des recherches;
3. les Beaux-Arts;
4. le patrimoine, les musées et les instances scientifiques – culturelles
5. les bibliothèques, les discothèques et les services similaires ;
6. le radio, la télévision et l'assistance à la presse écrite ;
7. la politique de la jeunesse (sauf s'il y a un conseil de la jeunesse) ;
8. l'éducation permanente et l'animation culturelle ;
9. les sports, l'éducation physique et la vie en plein air ;
10. les loisirs et le tourisme.

- La promotion et l'organisation des concertations, la coordination et la collaboration entre les associations culturelles;
- Le rassemblement d'information et de la documentation sur la vie culturelle et les besoins culturels ;
- Les représentants des associations, qui sont membres du conseil culturel, informent la base et sonde sa base

II. ACTIVITES :

Du 1 août 2015 au 31 juillet 2016, le service de la culture néerlandophone a effectué les deux missions (le service culturel et coordonner la politique culturelle) de différentes manières.

Service culturel communal

Dans le cadre du service culturel, de multiples contacts avec la population ont eu lieu : par téléphone, e-mail et conversations de visu.

Le service fait aussi partie de différentes structures consultatives. Lors de ces réunions, il s'est informé de la vie culturelle à Molenbeek – Saint – Jean :

- Le conseil d'administration du CC De Vaartkapoen
Le service de la culture néerlandophone a suivi les réunions du conseil de gestion du centre communautaire, toutes les 6 semaines, le mardi soir.
- Le conseil d'administration de la O.B. De Boekenmolen
Le service de la culture néerlandophone a suivi les réunions du conseil de gestion de la bibliothèque.
- Le conseil préparatoire du 'CBC – Overleg'
Le service de la culture néerlandophone a suivi le réseau des coordinateurs culturels bruxellois, un groupe de réflexion en matière de la politique culturelle locale qui rassemble 12 communes bruxelloises. Le réseau se réunissait régulièrement, au moins chaque 2 mois.
- Le service culturel néerlandophone fait partie du comité des professionnels, un réseau des professionnels en matière de culture dans la commune, à savoir la bibliothèque publique De Boekenmolen et le Centre Culturel De Vaartkapoen. Ils se réunissent pour parler de la politique culturelle locale à suivre ainsi que des développements culturels dans la commune.
- Le service culturel néerlandophone fait aussi partie de BROM (Brede School Molenbeek), un réseau des acteurs molenbeekoïses qui travaillent dans le milieu des jeunes et enfants molenbeekoïses.

Le service de la culture néerlandophone a organisé/ contribué aux activités culturelles suivantes:

- Une série de concerts à la salle de fête Sippelberg, en collaboration avec l'asbl Moca et le service de l'Action Sociale. A diverses occasions, les artistes musicaux ont assuré des après-midi de détente, surtout pour les personnes âgées, pour qui c'était l'occasion de se rencontrer :

17.09.2015 Alain Des
22.10.2015 Wendy Van Wanten
19.11.2015 Ladies of the fifties
14.01.2016 Yves Segers
25.02.2016 die Lustige Floessers
17.03.2016 Christian Vidal
19.05.2016 tribute to Sammy Davis jr., Doran & Lissa Lewis
23.06.2016 Pino Baresi

Le service soutient aussi l'organisation logistique des productions/ programmations pour enfants, organisées par vzw MOCA.

Les jeudis 17 et 24 septembre 2015, le service organisait Zinneterrasse (e.c.a. GC De Vaartkapoen, la MCCS et restaurant social Les Uns & Les Autres) pendant le marché hebdomadaire avec des spectacles culturels, des dégustations, ... à la Place Communale

Le 5 mars 2016, le service a collaboré à la fête des balconnières, organisée par l'antenne du quartier Heyvaert et le service des plantations. Les habitants ont pu s'inscrire pour recevoir les balconnières gratuites. Les balconnières ont été distribuées aux mois de mai et juin.

Le 24 avril 2016, le service a organisé le Erfgoeddag autour du thème 'RITUELS' avec une exposition, des démonstrations et des dégustations autour de la fabrication du pain. La collaboration avec Molenbecca asbl et le service du tourisme.

Le 30 avril 2016, le service a organisé un apéro au Scheutbos, e.c.a. GC Le Vaartkapoen. L'événement cadrait dans le projet Molen Ma Belle et accompagnait l'évènement Buiten Gewoon/ Extra Ordinaire de BROM en Goodplanet avec des activités aventureuses pour les familles au Scheutbos.

Le samedi 7 mai 2016, la fête au parc Bonnevie a été organisée. Pour l'organisation de la fête, plusieurs associations et institutions ont collaboré. Le service culture a participé à la programmation de quelques actes culturels.

Le dimanche 22 mai, le service participait à l'ouverture officielle du Château de Karreveld, après son réaménagement, avec de la musique, le bar mobile, les animations pour les enfants et des promenades vertes.

L'organisation de la Fête de la Communauté Flamande le dimanche 3 juillet 2016, ainsi que le dimanche 10 juillet 2016. Le 10 juillet 2016, la neuvième édition du festival de théâtre de rue « O'de Molenbeek » ainsi qu'un pique-nique géant sur la pelouse, ont eu lieu à la rue Sainte Marie. Au programme: acrobatie, cirque et des animations permanentes. Ce festival a été organisé en collaboration avec le centre communautaire De Vaartkapoen et a compté environ 350 participants. Le festival faisait partie de l'évènement de la Fête de la Communauté Flamande.

Le 3 juillet 2015, un concert de Johan Verminnen a été organisé dans la grange du château du Karreveld. Les 250 personnes présentes étaient accueillies par un speech de l'échevin. Le concert a été clôturé par une grande réception de goûters italiens et spiritueux.

Avec le service des cultures, le service a organisé 4 apéros « Aper'O Park » un concept pop-up avec un apéro, une animation pour les enfants et un concert dans un parc molenbeekoïse ou dans un jardin dans le Centre Historique (« Aper'O Jardin »). Le triporteur/ bar du service sert comme bar mobile afin de stimuler la rencontre, promouvoir la culture et annoncer les événements prochains.

1. 25/10/2015: Aper'O park au Marie José
2. 30/04/2016: Aper'O park au Scheutbos
3. 22/05/2016: Aper'O park au Karreveld pour l'ouverture officielle
4. 24/05/2016: Aper'O Jardin au jardin collectif de BON vzw
5. 25/05/2016: Aper'O Jardin au jardin de la Maison des Cultures

Chaque 1^{er} mercredi du mois, le service organise avec la bibliothèque De Boekenmolen, une après-midi de jeux à la bibliothèque.

La coordination du 'Lokaal Cultuurbeleid'

Sur ordre de la Région flamande, le service de la culture néerlandophone a pris en charge la coordination de la politique culturelle locale, 'Lokaal Cultuurbeleid'. Le service a fait le suivi du conseil culturel en tant qu'organe consultatif.

Le conseil culturel s'est réuni le 9 mars 2016, le 26 avril 2016 et le 31 mai 2016. En tant qu'organe consultatif communal, il a émis des avis quant aux mesures culturelles et initiatives concrètes reprises dans le plan d'action de la politique culturelle.

Le service de la culture a aussi coordonné /participé à des projets en collaboration avec des partenaires culturels molenbeekoïse. Il s'agit des projets suivants:

- le service s'est investi dans Molem Ma Belle e.c.a. CC De Vaartkapoen. Pendant le mois de mai, le kiosque à la Place Communale a accueilli une trentaine d'activités et animations pour mettre en évidence la beauté et la durabilité de la commune. Il y avait e.a. un 'kookmet', des cinémas en plein air, des ateliers de cerfs-volants et de service de thé oriental, de la création du savon et il y avait des moments d'informations. L'évènement s'est mise en place par le Vaartkapoen et des associations molenbeekoïse. Molem Ma Belle va être refaite dans les prochaines années.
- Dans le cadre de Molem ma Belle, le service de la culture néerlandophone et la bibliothèque de Boekenmolen ont organisé un projet commun pour améliorer le jardin aux herbes, pour le laisser vivre et pour le lier aux autres jardins collectifs molenbeekoïse. Après les ateliers avec l'artiste Lina Kusaité en 2015, les services ont continué le projet en 2016 :
 - 14/10/2016 atelier des Cartes aux Herbes
 - 14/05/2016 atelier Vertical Gardening
 - 22/05/2016 promenade Plant Walk au Karreveld
 - 8/06/2016 atelier Vertical Gardening au jardin de Bon
 - 10/06/2016 atelier Herbarium

- Dans le projet nomade “Karavane”, qui rassemble 8 communes bruxelloises, le Foyer vzw a développé un triporteur électrique et un spectacle de cirque et un tour humain ‘les castellers’ avec ses jeunes. Cette création se montrait dans la commune et les autres communes bruxelloises en 2015 (e.a. dans la commune de Saint Gilles où il y a l’accueil festif des caravanes à la place Morichar, le 10 octobre 2015). Les habitants de ce quartier se préparaient pendant 6 mois pour accueillir les autres caravanes. En 2016, notamment le 1 octobre 2016 et le 15 octobre 2016, la commune de Watermael Boisfort et la commune de Molenbeek accueilleraient les caravanes des autres communes après un trajet participatif de quelques mois dans respectivement le Cité – Jardin et l’espace Saint Rémi. Le service fait le suivi administratif du projet régional.
- Le conseil culturel a choisi de soutenir un projet citoyen ‘les académies du quartier’. Ces académies se forment autour des moments de rencontre où les habitants du quartier se parlent des thèmes de vie comme l’éducation, l’enseignement, la radicalisation, l’emploi, la violence dans la famille. Un système de suivi de base ou de référence s’établit.
- Avec le conseil culturel et la bibliothèque, le service a réfléchi sur le réaménagement du pavillon au parc Marie José, qui serait disponible après le déménagement de l’école.

C. BIBLIOTHEQUES FRANCOPHONES

I. MISSIONS :

Conformément à l'article 1 du Décret relatif au développement des pratiques de lecture organisées par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques du 30 avril 2009, les bibliothèques publiques communales francophones assurent aujourd'hui les missions suivantes :

1° Ajustement des collections de base de chaque bibliothèque publique communale francophone aux besoins exprimés par la population qu'elle est appelée à desservir, disposant ainsi des livres destinés à des publics spécifiques (personnes qui fréquentent une formation d'alphabétisation ou de remise à niveau des connaissances, personnes âgées souffrantes de déficiences légères de la vue, personnes qui suivent une formation continue, « bébés-lecteurs », adolescents ou encore toute personne soucieuse de se détendre par la lecture, etc.) ;

2° Organisation des séances de prêt (36 h / semaine) auprès du public fréquentant les bibliothèques publiques communales francophones ;

3° Participation à des actions de promotion de la lecture (accueil des classes de différentes écoles, organisation de plusieurs séances d'heures du conte avec les sections maternelles des écoles de Molenbeek-Saint-Jean, diverses activités d'animations autour du livre et de la lecture, organisation d'un club de lecture, projections des films adaptés des romans au Château du Karreveld ou au CCM, organisation de plusieurs ateliers, organisation de dépôts de livres dans les maisons de repos, etc.) ;

4° Participation aux prêts interbibliothèques ;

5° Mise en place d'un système de veille de la production éditoriale dans tous les domaines de la connaissance en vue de diversifier les collections de base de chaque bibliothèque publique communale francophone.

II. ACTIVITES :

❖ SEANCES

La bibliothèque communale n°2 (rue des Béguines 103) a été accessible au public durant 290 séances (26 h / semaine).

La bibliothèque communale n°1 (rue Tazieaux 25) a été accessible au public durant 149 séances (10 h / semaine).

A côté de ces séances de prêts, la bibliothèque communale n°2 a réalisé en ses murs 13 accueils de classes, 6 séances d'initiation à l'informatique, 10 séances du club de lecture, 10 samedi conté et 4 activités à destination du public adultes.

La bibliothèque communale n°1 a réalisé 2 accueils de classes, 8 séances pour les tous petits, 22 accueils destinés aux apprenants en alphabétisation et 11 accueils de collectivités (association AJM, la Les (projet Molierbeek) et Proforal).

❖ LECTEURS²

La bibliothèque communale n° 2 (rue des Béguines 103) a accueilli **1690 lecteurs**, dont :

- 296 jeunes lecteurs ;
- 511 lecteurs adolescents ;
- 637 lecteurs adultes ;
- 197 lecteurs spéciaux ;
- 6 lecteurs, membres du personnel de la bibliothèque de la rue des Béguines ;
- 43 collectivités parmi lesquelles on compte d'autres bibliothèques communales, des écoles, des associations, des maisons de quartier, des résidences pour personnes âgées.

La bibliothèque communale n°1 (rue Tazieaux 25) a accueilli **1325 lecteurs**, dont :

- 330 jeunes lecteurs ;
- 552 lecteurs adolescents ;
- 403 lecteurs adultes ;

². Les lecteurs repris sous cette rubrique sont les lecteurs actifs, c'est-à-dire les lecteurs qui ont emprunté au moins une fois pendant la période évaluée. La période évaluée correspond à la période suivante : cette période prend cours à partir du 1er août 2015 pour se terminer au 31 juillet 2016. D plus, il faut ici entendre le terme « lecteur » au sens large. En effet, le vocable « lecteur » englobe les catégories suivantes :

- les jeunes lecteurs âgés de 0 à 12 ans ;
- les lecteurs « adolescents » se situant dans la tranche d'âge entre 12 et 18 ans ;
- les lecteurs adultes ayant 18 ans et plus ;
- les lecteurs dits spéciaux, c'est-à-dire les personnes ayant atteint l'âge révolu de 65 ans, les personnes à mobilité réduite, les membres du personnel communal ;
- les membres du personnel des deux bibliothèques communales francophones ;
- les collectivités, telles les maisons de quartier, les crèches, les écoles, les associations, les résidences pour personnes âgées, etc.

- 8 lecteurs spéciaux ;
- 2 lecteurs, membres du personnel de la bibliothèque de la rue des Béguines ;
- 30 collectivités parmi lesquelles on compte d'autres bibliothèques communales, des écoles, des associations, des maisons de quartier, des résidences pour personnes âgées

TABLEAU 1 : Lecteurs par catégories

<i>Bibliothèque</i>	<i>Moins de 18 ans</i>	<i>Adultes</i>	<i>Collectivités</i>
Béguines	807	840	43
Tazieaux	882	413	30
TOTAL	1689	1253	73

Nombre total de lecteurs : 3015 lecteurs

❖ **INSCRIPTIONS**³

→ **TABLEAU 2 : Bib. n °2 : Lecteurs du territoire de compétence**
 → **(commune de Molenbeek-Saint-Jean)**

	moins de 18 ans	18 ans et plus	collectivités
août 2015	13	0	0
septembre 2015	33	9	0
octobre 2015	32	18	0
novembre 2015	37	12	0
décembre 2015	22	12	1
janvier 2016	17	16	0
février 2016	29	18	1
mars 2016	11	11	0
avril 2016	11	10	0
mai 2016	10	8	0
juin 2016	9	7	0
juillet 2016	15	10	0
Total	239	131	2

Nombre total d'inscriptions : 372 inscriptions.

³Les inscriptions sont ventilées par bibliothèque communale, selon qu'elles proviennent de lecteurs issus du territoire de compétence, c'est-à-dire habitant MOLENBEEK-SAINT-JEAN, ou encore hors du territoire de compétence, c'est-à-dire tous les lecteurs habitant d'autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale, voire même de communes hors de la Région, telles celles issues de la périphérie bruxelloise, des provinces wallonnes et flamandes.

→ **TABLEAU 3 : Bib. n°2 : Lecteurs inscrits hors du territoire de compétence (autres communes)**

	moins de 18 ans	18 ans et plus	collectivités
août 2015	3	7	0
septembre 2015	27	16	1
octobre 2015	23	23	6
novembre 2015	26	16	0
décembre 2015	17	15	0
janvier 2016	16	8	0
février 2016	19	15	0
mars 2016	12	9	0
avril 2016	11	12	0
mai 2016	13	6	0
juin 2016	5	9	0
juillet 2016	2	2	1
Total	174	138	8

Nombre total d'inscriptions : 320 inscriptions.

La bibliothèque communale n°2 (rue des Béguines 103) a enregistré **692 inscriptions.**

➤ **TABLEAU 4 : Bib. n°1 : Lecteurs inscrits du territoire de compétence (commune de Molenbeek-Saint-Jean)**

	moins de 18 ans	18 ans et plus	collectivités
août 2015	6	5	0
septembre 2015	57	16	2
octobre 2015	31	9	0
novembre 2015	39	9	0
décembre 2015	59	20	0
janvier 2016	27	10	0
février 2016	26	12	2
mars 2016	10	3	2
avril 2016	22	5	0
mai 2016	13	11	0
juin 2016	10	3	1
juillet 2016	3	0	0
Total	303	103	7

Nombre total d'inscriptions : 413 inscriptions

→ **TABLEAU 5 : Bib. n°1 : Lecteurs inscrits hors du territoire de compétence (autres communes)**

	moins de 18 ans	18 ans et plus	collectivités
août 2015	4	3	0
septembre 2015	29	6	0
octobre 2015	24	7	0
novembre 2015	17	14	0
décembre 2015	19	17	0
janvier 2016	18	15	0
février 2016	10	24	0
mars 2016	3	2	0
avril 2016	4	5	1
mai 2016	9	1	1
juin 2016	4	4	0
juillet 2016	1	0	1
Total	142	98	3

Nombre total d'inscriptions : 243 inscriptions

La bibliothèque communale n°1 (rue Tazieaux 25) a enregistré **656 inscriptions**

❖ **REINSCRIPTIONS**⁴

TABLEAU 6 : Réinscription lecteurs à la bibliothèque n°2

Jeunes lecteurs	151
Lecteurs adolescents	291
Lecteurs adultes	410
Lecteurs spéciaux	185
Personnel des bibliothèques	6
Collectivités	33
TOTAL	1076

Jeunes et adolescents	442
Adultes	601
Collectivités	33
TOTAL	1076

⁴ Il s'agit ici de lecteurs dont l'inscription dans chaque bibliothèque est antérieure au 1er août 2015, et qui ont emprunté des livres au moins une fois durant la période considérée, à savoir la période commençant le 1er août 2015 pour se terminer le 31 juillet 2016.

TABLEAU 7 : Réinscription lecteurs à la bibliothèque n°1

Jeunes lecteurs	170
Lecteurs adolescents	314
Lecteurs adultes	224
Lecteurs spéciaux	7
Personnel des bibliothèques	2
Collectivités	18
TOTAL	735

Jeunes et adolescents	484
Adultes	233
Collectivités	18
TOTAL	735

Les deux bibliothèques ont enregistrées ensemble **1811 réinscriptions**.

❖ **PRETS**⁵

Les bibliothèques publiques locales de Molenbeek-Saint-Jean ont prêté 41.563 documents. Elles ont effectué 376 prêts inter dans d'autres bibliothèques afin de répondre aux besoins de son lectorat. Elles ont prêté 148 ouvrages à d'autres bibliothèques dans le cadre du prêt inter.

❖ **Prêts par catégories d'usagers**

TABLEAU 8 : Bibliothèque communale n°2 (rue des Béguines 103)

	JEU	ADO	ADU	SPE	BIB	COL	Total
août 2015	58	62	207	198	9	47	581
septembre 2015	129	158	234	187	15	170	893
octobre 2015	137	188	252	205	10	127	919
novembre 2015	100	161	214	155	10	126	766
décembre 2015	116	120	209	184	7	90	726
janvier 2016	100	152	229	185	9	104	779
février 2016	148	155	228	176	13	103	823
mars 2016	125	150	223	178	8	65	749
avril 2016	106	130	226	186	11	92	751
mai 2016	81	119	199	156	8	86	649
juin 2016	71	70	195	161	14	92	603
juillet 2016	54	35	170	173	8	47	487
Total	1225	1500	2586	2144	122	1149	8726

⁵ Il y a lieu de dissocier le prêt par catégories de lecteurs du prêt par catégories de documents pour chaque bibliothèque.

TABLEAU 9 : Bibliothèque communale n°1 (rue Tazieaux 25)

	JEU	ADO	ADU	SPE	BIB	COL	Total
août 2015	37	58	38	5	4	11	153
septembre 2015	120	173	89	7	7	104	500
octobre 2015	113	175	86	9	7	80	470
novembre 2015	147	158	87	9	1	62	464
décembre 2015	139	129	72	3	3	31	377
janvier 2016	147	168	98	2	0	71	486
février 2016	144	162	105	3	17	54	485
mars 2016	111	118	90	2	7	42	370
avril 2016	118	187	85	6	7	46	449
mai 2016	105	149	83	2	5	52	396
juin 2016	57	64	60	3	2	21	207
juillet 2016	31	31	19	2	6	13	102
Total	1269	1572	912	53	66	587	4459

❖ **Prêts par catégories de documents**

TABLEAU 10 : Bibliothèque communale n°2 (rue des Béguines 103)

	Fiction jeunesse	BD jeunesse	Docu. jeunesse	Fiction adultes	BD adultes	Docu. adultes	Périodiques	Total
août 2015	377	304	35	1037	66	138	88	2045
septembre 2015	797	312	147	1077	98	214	108	2753
octobre 2015	728	395	127	1092	105	197	117	2761
novembre 2015	598	282	138	844	78	176	132	2248
décembre 2015	609	273	128	1094	62	173	123	2462
janvier 2016	650	261	129	936	40	197	119	2332
février 2016	772	374	126	929	40	226	149	2616
mars 2016	682	363	125	926	39	189	147	2471
avril 2016	580	275	90	1046	26	221	135	2373
mai 2016	458	311	130	869	48	145	123	2084
juin 2016	424	230	51	954	39	151	117	1966
juillet 2016	318	197	47	960	43	138	83	1786
Total	6993	3577	1273	11764	684	2165	1441	27897

TABLEAU 11 : Bibliothèque communale n°1 (rue Tazieaux 25)

	Fiction jeunesse	BD jeunesse	Docu. jeunesse	Fiction adultes	BD adultes	Docu. adultes	Périodiques	Total
août 2015	203	247	70	62	0	31	5	618
septembre 2015	673	251	184	130	0	106	30	1374
octobre 2015	755	274	195	136	0	63	24	1447
novembre 2015	616	334	145	118	0	70	20	1303
décembre 2015	534	280	159	70	0	75	27	1145
janvier 2016	601	249	201	114	0	83	33	1281
février 2016	706	347	247	103	1	79	30	1513
mars 2016	584	299	199	49	0	67	24	1222
avril 2016	630	374	159	91	0	55	26	1335
mai 2016	595	374	111	99	0	61	32	1272
juin 2016	366	222	86	78	0	36	20	808
juillet 2016	139	116	37	41	0	11	4	348
Total	6402	3367	1793	1091	1	737	275	13666

❖ Prêts : qui emprunte quoi ?**TABLEAU 12 : Bibliothèque communale n°2 (rue des Béguines 103)**

	Moins de 18 ans	Plus de 18 ans	Collectivités	Total
Fiction jeunesse	3773	1428	1367	6568
BD jeunesse	2732	474	161	3367
Documentaires jeunesse	1156	443	190	1789
Fiction adultes	303	445	175	923
BD adultes	1	0	0	1
Documentaires adultes	356	335	52	743
Périodiques	227	44	4	275
Total	8548	3169	1949	13666

TABLEAU 13 : Bibliothèque communale n°1 (rue Tazieaux 25)

	Moins de 18 ans	Plus de 18 ans	Collectivités	Total
Fiction jeunesse	3943	2142	917	7002
BD jeunesse	2550	989	38	3577
Documentaires jeunesse	690	441	142	1273
Fiction adultes	530	10179	1048	11757
BD adultes	142	457	85	684
Documentaires adultes	422	1472	270	2164
Périodiques	537	886	17	1440
Total	8814	16566	2517	27897

Total du réseau : 41.563 prêts

❖ ACQUISITIONS

La bibliothèque publique locale de Molenbeek-Saint-Jean a acheté **4026 livres**.

TABLEAU 14 : Bibliothèque communale n°2 (rue des Béguines 103)

	Fiction -18 ans	BD - 18 ans	Doc. - 18 ans	Fiction + 18 ans	BD + 18 ans	Doc. + 18 ans	Périodiques	Total
Août 2015	26	0	1	28	0	0	27	82
Sept. 2015	19	0	0	2	0	0	36	57
Oct. 2015	25	1	0	81	0	13	47	167
Nov. 2015	6	20	0	75	0	3	38	142
Déc. 2015	17	18	1	23	0	4	35	98
Janvier 2016	40	21	1	38	1	13	59	173
Févr. 2016	59	36	6	22	9	6	69	207
Mars 2016	5	10	0	36	0	4	44	99
Avril 2016	44	30	0	127	1	5	60	267
Mai 2016	2	0	0	40	0	0	34	76
Juin 2016	59	108	1	80	1	11	24	284
Juillet 2016	43	65	15	35	22	9	42	231
Total	345	309	25	587	34	68	515	1883

TABLEAU 15 : Bibliothèque communale n°1 (rue Tazieaux 25)

	Fiction - 18 ans	BD - 18 ans	Doc. - 18 ans	Fiction adulte	BD + 18 ans	Doc. + 18 ans	Périodiques	Total
Aût 2015	61	4	3	23	0	6	8	170
Sept. 2015	14	0	1	5	0	3	3	40
Oct. 2015	13	0	8	1	0	8	3	46
Nov. 2015	14	32	0	1	0	3	3	99
Déc. 2015	13	37	1	22	0	5	2	130
Janvier 2016	77	41	1	7	0	1	2	247
Févr. 2016	52	65	9	13	0	4	4	264
Mars 2016	28	8	8	14	0	5	2	102
Avril 2016	12	13	1	28	0	3	1	83
Mai 2016	29	32	2	44	0	1	1	170
Juin 2016	59	153	3	17	8	0	2	454
Juillet 2016	84	67	1	26	0	4	5	338
Total	456	452	38	201	8	43	36	2143

Les bibliothèques ont également élagués 2642 ouvrages de leur collection.

ACTION CULTURELLE

Conformément au Décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques du 30 avril 2009, la Bibliothèque publique locale de Molenbeek-Saint-Jean a mis en place une politique de développement du livre et de la lecture. Afin de promouvoir ses collections et ses services, la bibliothèque a pu ainsi réaliser les actions suivantes :

Période	Evénement(s)
Août 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'opération <i>Lire dans les parcs</i> au Parc BONNEVIE (chaque mardi, entre 14 h et 16 h) et au Parc du KARREVELD (chaque jeudi, entre 14 h et 16 h) en collaboration avec le Centre de Littérature de jeunesse de BRUXELLES • Organisation de 5 animations avec Atouts Jeunes pour les enfants au Parc des Muses. • Club de lecture
Septembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Cinéma & Littérature : Projection des films <i>l'extraordinaire voyage de T.S. Spivet</i> et <i>Last days of Summer</i> • Club Manga et Club de Lecture. • Samedi conté avec Carine pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines. • Des bébés et des livres : 2 animations pour les moins de trois ans • Mercredi conté au CCM

	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au <i>Festival Embarquement Immédiat</i> • Participation aux <i>Zinneterrasse</i>
Octobre 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une rencontre littéraire avec, Diane Meur, auteure, à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines, dans le cadre de l'opération <i>Fureur de Lire</i>. • Organisation d'un goûter-lecture au CCM dans le cadre de l'opération <i>Fureur de Lire</i>. • Cinéma & Littérature : Projection des films <i>Astérix et le domaine des dieux</i> et <i>Suite française</i> au château du Karreveld • Club Manga et Club de Lecture. • Samedi conté avec Nadine pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines. • Des bébés et des livres : 1 animation pour les moins de trois ans • Visite du musée de la BD • Participation avec 5 classes à la Semaine du Prix Paul Hurtmans • Mercredi conté au CCM
Novembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un stage créatif pendant le congé de Toussaint. • Cinéma & Littérature : Projection des films <i>Benoît Brisefer</i> et <i>Gemma Boverly</i> au Karreveld • Participation à la Semaine de la Solidarité Internationale, récolte de livres au profit d'Oxfam • Samedi conté avec Carine pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines. • Participation à la MCCS à la journée <i>Petit Zoom Grand</i> autour du livre de jeunesse • Contes turcs pour adultes au Karreveld dans le cadre d'Europalia Turquie • Deuxième Nocturne des bibliothèques, le vendredi 20 novembre de 18h à 22h (soirée pyjama et tarots-histoires) • Des bébés et des livres : 2 animations pour les moins de trois ans • Club Manga et Club de Lecture • Mercredi conté au CCM
Décembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Cinéma & Littérature : Projection des films <i>Les vacances du Petit Nicolas</i> et <i>American Sniper</i> au Karreveld • Club Manga et Club de Lecture. • Samedi conté avec Nadine pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines. • Des bébés et des livres : 1 animation pour les moins de trois ans • Mercredi conté au CCM • Contes turcs pour enfants au Karreveld dans le cadre d'Europalia Turquie

	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence sur la Turquie et ses cultures à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines.
Janvier 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Cinéma & Littérature : Projection des films <i>Astro Boy</i> et <i>Still Alice</i> au Karreveld • Samedi conté avec Carine pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines. • Des bébés et des livres : 2 animations pour les moins de trois ans • Club Manga et Club de Lecture. • Mercredi conté au CCM • Deux représentations de théâtre de marionnettes turcs dans le cadre d'Europalia Turquie à l'école 9 • Projection du documentaire <i>Au-delà de l'Ararat</i> • Soirée de lectures littéraires autour de la Turquie dans le cadre d'Europalia Turquie au Karreveld
Février 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Cinéma & Littérature : Projection des films <i>Le Petit Prince</i> et <i>Enfant 44</i> au Karreveld • Rencontre littéraire avec à la bibliothèque n°2 • Organisation d'un stage créatif à l'Institut Machtens • Mercredi conté au CCM • Samedi conté avec Nadine pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines. • Préparation et participation avec deux classes à la <i>Veillée du Livre</i> à la Foire du Livre de Bruxelles • Des bébés et des livres : 1 animation pour les moins de trois ans • Club Manga et Club de Lecture.
Mars 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Cinéma & Littérature : Projection des films <i>Divergente 2 : l'insurrection</i> et <i>Loin de la foule déchaînée</i> au Karreveld • Mercredi conté au CCM • Samedi conté avec Carine pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines. • Des bébés et des livres : 2 animations pour les moins de trois ans • Club Manga et Club de Lecture • Exposition de l'illustratrice jeunesse Mélanie Rutten à la MCCS, nombreuses animations avec les classes, l'académie de dessin et le tout public • Participation à l'opération « la langue française en fête » via des ateliers d'écriture pour les apprenants, les adultes et les adolescents ainsi que via des animations dans certaines écoles de la commune
Avril 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un stage de théâtre pour les enfants de 9 à 12 ans au Karreveld • Cinéma & Littérature : Projection des films <i>Le petit monde de Léo : cinq contes de Lionni</i> et <i>Mémoires de jeunesse</i> • Mercredi conté au CCM

<p>Avril 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Club Manga et Club de Lecture. • Organisation d'un <i>Samedi conté</i> avec Nadine JAVAUX pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines. • Des bébés et des livres : 1 animation pour les moins de trois ans • Organisation dans le cadre de l'opération <i>Je lis dans ma commune</i> d'une balade contée
<p>Mai 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la fête Bonnevie : lectures et histoires • Cinéma & Littérature : Projection des films <i>Pan</i> et <i>Respire</i> • Organisation d'un <i>Samedi conté</i> avec Carine Thiebaut pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines. • Mercredi conté au CCM • Des bébés et des livres : 2 animations pour les moins de trois ans • Organisation dans le cadre des 70 ans de l'immigration italienne d'une <i>lecture italienne</i> • Club Manga et Club de Lecture.
<p>Juin 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cinéma & Littérature : Projection des films <i>Labyrinthe</i> et <i>le dernier loup</i> • Organisation d'un <i>Samedi conté</i> avec Nadine JAVAUX pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines. • Des bébés et des livres : 2 animations pour les moins de trois ans • Rencontre avec l'auteur Girolamo Santocono • Mercredi conté au CCM • Club Manga et Club de Lecture.
<p>Juillet 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'opération <i>Lire dans les parcs</i> au Parc BONNEVIE (chaque mardi, entre 14 h et 16 h) et au Parc du KARREVELD (chaque jeudi, entre 14 h et 16 h) en collaboration avec le Centre de Littérature de jeunesse de BRUXELLES. • Organisation de 5 animations (lecture et ateliers créatifs) avec Atouts Jeunes pour les enfants au Parc des Muses. • Club de lecture.

A cela, il faut ajouter que nous avons été faire 31 animations dans les crèches de la commune, au pré-gardiennat et à la crèche de la Cité Joyeuse. L'ensemble de nos animations nous ont permis de toucher 3737 personnes.

FORMATIONS SUIVIES PAR LES BIBLIOTHECAIRES

- Rencontre professionnelle avec François Rocca et Fred Bernard
- Plein feu sur les éditions Gautier-Languereau
- Explorer les nouveaux outils pour animer un club de lecture
- Les fictions horribles
- Réseaux sociaux de lecteurs : acteurs, stratégies, nouveaux usages et opportunités pour les professionnels du livre
- Cultivez la créativité grâce au livre de la jeunesse ou comment créer une animation autour d'un livre
- Ecole des Loisirs : 50 ans que les enfants ont le dernier mot
- Parcours de formation (5 jours) autour du public avec une mobilité réduite

D. BIBLIOTHEQUE NEERLANDOPHONE

I. MISSIONS :

Au 1 janvier **2015**, la Commune comptait 94.855 habitants. La zone d'action de la bibliothèque a été calculée à 30% du nombre total des habitants et s'élève à 28.454 habitants.

Au 1 janvier **2016**, la Commune comptait **96.246** habitants. La zone d'action comptait **28.874** habitants.

La bibliothèque a cinq missions centrales :

1. Participation de culture
2. La disposition d'information et la promotion / collection
3. Rencontre
4. Education
5. Détente

Dans ces missions, la bibliothèque est assistée par le conseil de gestion qui est composé selon la formule 9C. Par conséquent, il est composé d'une association indépendante de spécialistes et d'utilisateurs.

Ces derniers ont été choisis dans de différents groupes cibles du réseau socio-culturel et parmi les emprunteurs de la bibliothèque de Molenbeek-Saint-Jean.

II. ACTIVITES :

Pendant la période du 1 août 2015 au 31 juillet 2016, la bibliothèque néerlandophone a accompli ces activités de manière différente. La bibliothèque fait une distinction entre les activités d'extension et les activités journalières.

Des activités d'extension sont des activités supplémentaires des activités journalières. Exemples des activités d'extension : emprunts d'école, la Semaine du Livre pour les Jeunes, la Semaine de la Bibliothèque, Lecture du Livre à domicile, Lecture du Livre à domicile extra, cours d'internet, Semaine Nationale de Lecture, ateliers, projets en collaboration avec des partenaires...

Des activités journalières sont : emprunt, traitement des livres, mise à jour des catalogues, suivi des demandes d'information etc...

Les activités peuvent être subdivisées en 3 groupes:

A) Participation de culture – Rencontre – Détente

Activités pour la jeunesse

La bibliothèque a organisé **Lire à haute voix** pour les enfants de 4 à 7 ans.

En 2015 : le 19 septembre, le 24 octobre et le 14 novembre (32 participants).

En 2016 : le 20 février et le 18 juin (3 participants)

En 2015-2016, le projet **Boekbaby** (de 0 à 3 ans) a eu lieu à la bibliothèque, en collaboration avec SBB (Streekgericht Bibliotheekbeleid) et Consultations des Nourrissons. L'objectif était : faire connaître les livres aux jeunes parents et leurs enfants. La bibliothèque a eu surtout un rôle de soutien.

En 2015, la bibliothèque a débuté l'organisation **des jeux mensuels** de 14h à 16h : le 5 août, le 2 septembre, le 4 novembre et le 2 décembre (24 participants).

En 2016 : le 6 janvier, le 3 février, le 2 mars, le 6 avril, le 4 mai, le 1 juin et le 7 juillet (53 participants).

Du 16 septembre au 18 septembre le vtbKultuur Anderlecht-Molenbeek a organisé en collaboration avec la bibliothèque une **exposition des Jeux Anciens**. Les écoles participantes : sixième primaire Sint-Karel, quatrième primaire Tyl Uilenspiegel et deuxième primaire Windekind (56 participants).

Pendant la **Semaine de la Bibliothèque**, une vente des livres pour les écoles a été organisée le 9 octobre..

Pendant la **Semaine Nationale de Lecture** au mois de novembre et dans le cadre « Europalia Turquie » la bibliothèque a organisée des activités pour les enfants et les familles :

- 14 novembre : déjeuner Turc et lecture multilingue – Néerlandais/Turque en collaboration avec le Foyer asbl (31 participants)
- 3 décembre : conteuse Connie Tielemans pour la première maternelle de Vier Winden (37 participants).
- 18 janvier : **Semaine Nationale de lecture** – le théâtre de conte Mag de Mug de Kreejater a été remplacé par l'activité **Lire à Haute Voix** en collaboration avec les enseignants qui racontent les histoires Kamishibaï aux enfants de la troisième maternelle et du premier degré C de l'école Vier Winden (36 participants).
- 26 en 28 janvier : **Semaine Nationale de lecture** – le théâtre de conte Mag de Mug de Kreejater pour la 3^{ième} maternelle des écoles Regenboog, Sint - Albert, Sint-Jozef (les classes des institutrices Leen et Marijke), Vier Winden et Windroos (217 participants).

Davidfonds Molenbeek et la bibliothèque ont organisé le concours **Junior Journalistenwedstrijd**, un concours annuel d'écriture créative, thème pour les enfants du 3^{ième} degré primaire, le thème *Différents et pourtant identiques*. Les enfants avaient le choix du genre sauf poésie et une propre opinion.

Les écoles participantes : Institut Imelda, Sint-Karel et Vier Winden: (44 participants). Le 29 janvier il y avait la remise des prix avec Veerle Ernalsteen. Il y avait 9 gagnants dont le premier prix a été rapporté par l'Institut Imelda.

La Semaine du Livre pour les Jeunes du 5 mars au 20 mars sous le thème «*Loin de la ville !* »

Dans le cadre de la *Semaine du livre pour les Jeunes 2016* la bibliothèque a organisé quelques activités pour les écoles néerlandophones. Les frais ont été portés en partie par la SBB, a plupart par la commune.

La Semaine du Livre pour les Jeunes, commence toujours plus tôt à la Région Bruxelloise vu le grand nombre d'enfants dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire.

23 février conteur Bert Vannieuwenhuyse pour les enfants du 1^{er} degré des écoles primaires, De Klimpaal, De Knipoog, Imelda Instituut et Sint-Albert (77 participants)

25 février conteur Wim Collin pour les enfants des écoles primaires du 1^{er} degré B De Klimpaal, classe Marijke sint-Jozef, 2^{ième} année Windekind et 1^{ier} degré Windroos (98 participants)

1 mars écrivain Jef Aerts pour les écoles primaires (6^{ième} année Sint-Karel, 3^{ième} degré A et B Vier Winden et la 5^{ième} et 6^{ième} Windekind (87 participants)

2 mars atelier par KAMO (les primaires 2^{ième} degré B De Klimpaal et la classe de Melissa Sint-Jozef (28 participants)

3 mars atelier par KAMO (les primaires 3^{ième} année Sint-Karel et la 4^{ième} Sint-Albert (35 participants)

3 mars conteur Fred Versonnen (les primaires 2^{ième} degré A et B De Klimpaal, 3^{ième} année Sint-Karel, Sint-Jozef classe Lut et classe Harald, le 2^{ième} degré A et B Vier Winden - 84 participants)

14, 15 et 16 mars 2016 : **Les animations d'enfant**, en collaboration avec l'Université Erasme pour les 2^{ième} et 3^{ième} maternelles de l'Institut Imelda, Parc Marie-José, Regenboog, Sint-Albert, Vier Winden et Windroos (186 élèves, 43 accompagnateurs).

La bibliothèque a organisé pour les primaires 4 ateliers, 8 lectures des petites histoires et 3 lectures par un auteur et pour les plus petits, 12 sessions de contes

La bibliothèque a organisé dans la **semaine du projet de la Littérature** du l'Athénée Toverfluit de Molenbeek-Saint-Jean le 13 mai 2016 pour le 1^{er} degré de l'école secondaire, une raconté avec Veerle Ernalsteen et le jeu smartbib (38 participants).

En total, **676** élèves ont participé à la semaine de la jeunesse, à la semaine du projet de l'école Toverfluit et aux animations pour les plus petits.

Lecture de livres à domicile: janvier-mars 2016

La bibliothèque a organisé localement la 'Boekenbende aan huis'. Elle a eu le support logistique et d'organisation du SBB (Streekgericht Bibliotheekbeleid).

Par l'intermédiaire de ce projet, des étudiants de l'enseignement supérieur vont à domicile et lisent 5x des histoires à haute voix pour des enfants des familles ayant un retard linguistique.

L'objectif est d'atteindre les enfants de la 3^{ème} troisième maternelle et de la 1^{ère} année. En 2016, la bibliothèque a placé 22 étudiants - formation Orthopédagogie dans 22 familles.

Le trajet des étudiants formation Ortho a débuté le 16 février, les écoles participantes : l'Institut Imelda, Paruckschool, Regenboog, Sint-Karel et Windekind. La clôture festive de la **Lecture de livres à domicile** Ortho a eu lieu à la bibliothèque le 19 avril 2016. Les enfants ont montrés leurs petits travaux, spécialement faits pour cet évènement. Puis il y a eu un apéritif convivial (participants : 19 enfants et 33 adultes).

Lecture de livres à domicile extra : en collaboration avec le Centrum West et du SBB : janvier-mars 2016 et en date du 26 février, c'était la soirée de clôture. En total 17 enfants et 23 adultes.

Activités pour les adultes et les familles

Le 9 septembre, sous la coordination de Brom (Brede School Molenbeek) et ses partenaires a eu lieu le **Marché des Loisirs**, lié au **projet Ezelsoor**. Une activité où les enfants pouvaient couvrir gratuitement leurs livres pour la nouvelle année scolaire. Le Marché a eu lieu dans La Maison des Cultures et Cohésion Sociale. La bibliothèque était présente avec un petit stand et un petit coin agréable pour lire.

Du 21 septembre au 26 septembre : **semaine de la démence**

Une table de thème a été prévue à la bibliothèque et des poèmes concernant le thème y étaient affichés. Le mercredi 29 septembre, un moment de contact était possible entre 14h et 17h, avec un collaborateur de BrOes.

La semaine de la bibliothèque: (du 10 au 18 octobre 2015)

Le samedi 10 octobre de 10h à 14h : un petit snack et une boisson pour chaque participant, des Glittertattoo's par Nicky Hofmans pour les enfants, une vente des livres plus utilisé à un prix dérisoire.

Le dimanche 18 octobre à 11h : dans le cadre d'Europalia La Turquie, une conférence d'auteur Dirk Vermeiren. Entre 2002 et 2014, il était le correspondant de VRT en Turquie et vivait et travaillait à Istanbul. Ceci était suivie d'un buffet des snacks turque.

La vente des livres à des prix dérisoires a eu lieu pendant les mois d'août et septembre.

L'Equipe de la bibliothèque a participé le 15 novembre à *la **Brusselse bibliothecarissendag*** à Mons. Une journée d'accueil plein d'activités et des formations pour les bibliothèques bruxelloises et son personnel.

La bibliothèque a organisé le 13 décembre un **Salongesprek avec le journaliste Bart Eeckhout et l'écrivain Hans Vandecandelaere** de son livre « A Molenbeek » Depuis décembre 2015, un accueil d'enfants est prévu (5 enfants et 41 adultes).

Service de livres au Centre Marie-José

Depuis septembre 2005, le service de livres, crée pour le Centre de jour – Centre de Rencontres pour Seniors 'Marie-José'. Le service vise à permettre aux lecteurs moins mobiles d'emprunter des livres.

Ainsi, le service communale « les Ateliers » apporte bimestriel un paquet de livres (romans et ouvrages informatifs) au centre.

Depuis novembre 2006, la bibliothèque néerlandophone a mis en place une collaboration avec la bibliothèque francophone à Molenbeek-Saint-Jean et ont convenu que chaque mois le centre aurait également un paquet de livres francophones. Début 2016, la collaboration s'est arrêtée vu que beaucoup de Seniors lisent uniquement des livres francophones.

Le service de livre à la maison

Ce service est pour les lecteurs ayant difficile de se rendre eux-mêmes à la bibliothèque. Pour l'instant, personne utilise ce service. En plus, il y a trop peu du personnel pour démarrer ceci convenablement.

Toast Literair

Le 24 janvier en collaboration avec le Davidsfonds Molenbeek-Saint-Jean. Petit déjeuner et une conférence d'auteur avec Christophe Vekeman (26 participants)

Dimanche le 22 février - Interlitatratour

Dans le cadre de 70 ans *Immigration Italienne*, la bibliothèque a invité le 19 février en collaboration avec le Masereelfonds Molenbeek, Piola Libri, La Vallée/Smart et l'Instituto Italiano di Cultura l'écrivain Antonio Pennacchi pour parler de son livre « Het Mussolinikanaal » (42 participants).

Du 18 mars au 18 avril, une exposition *Benvenuti Amici* de Molenbecca a été organisée à la bibliothèque (vernissage le 18 mars – 18 participants, l'exposition - 50 participants).

Le mercredi 16 mars - l'écrivain Juif Hubert Benkowski a donné un témoignage de sa famille qui a été massacrée pendant la Seconde Guerre mondiale par les nazis. Les employés communaux ont eu l'opportunité d'y participer (13 participants). L'écrivain offre aux élèves de l'école secondaire de l'Athénée Toverfluit la possibilité d'écouter son histoire et d'ouvrir un débat.

Le dimanche 24 avril - La journée du patrimoine - le thème **Les Rituels** organisée à la Maison Communale de Molenbeek-Saint-Jean. Un collaborateur de la bibliothèque a fait les dessins pour la brochure d'information.

Le mercredi 4 mai - Lire dans ma commune - Et demain, tous multilingues! - en collaboration avec la bibliothèque francophone de Molenbeek-Saint-Jean et le Foyer. Nadine Javaux, Patrizia Civetta et Veerle Ernalsteen racontent les histoires de Kamishibaï en néerlandais, en italien, en français et en Arabe (participants : 18 enfants et 5 adultes).

Le dimanche 22 mai la bibliothèque a organisé, en collaboration avec vtbKultuur Molenbeek, la conférence d'auteur avec **Guido Fonteyn** sur son livre « Vlaanderen, Brussel, Wallonië : un ménage à trois » (22 participants).

Dans le cadre de **Molem-Ma-Belle**, une collaboration avec le centre culturel De Vaartkapoen et le service Culture néerlandophone, des ateliers ont été organisés dans la bibliothèque ou dans le jardin pendant le Café Quartier :

- Le 25 août - atelier : fabriquer du savon (20 participants)
- Le 22 janvier - atelier : l'avenir du jardin pour le personnel de la bibliothèque et de la bibliothèque néerlandophone (8 participants).
- Le 14 mai – atelier : vertical gardening (16 participants).

Le samedi 4 juin - Le Collectif d'Ecrits / Schrijverscollectief Molenbeek a présenté sa brochure bilingue sur l'environnement et sa nature (17 participants).

Le jeudi 30 juin – un vernissage VZW Molenketjes (crèche) des dessins faits par les enfants en collaboration avec un artiste. Les enfants et les parents y ont été invités (32 enfants et 22 adultes).

O'de Molenbeek – Fête du 11 juillet

Ce festival convivial du théâtre de rue est organisé annuellement en collaboration avec le service Culture néerlandophone et le centre communautaire De Vaartkapoen et a eu lieu le 9 juillet 2016.

Toutes ces activités ont été annoncées par des différents canaux : le site internet, par mail, la banque de données de la Culture, l'agenda de Brussel Deze Week.

Quelques activités ont été communiquées par un avis communal interne. Une information apparaissait régulièrement dans le petit journal de Randstad, dans le Buurthuis Bonnevie Info, dans le oVerKant de De Vaartkapoen, <http://cultuur1080culture.be>

Et en plus, la bibliothèque a posé des stands autour de certaines activités et de différents thèmes avec du matériel (DVD, livres, dessins animés, magazines etc...)

B) Education

Les emprunts des classes

Molenbeek-Saint-Jean compte 15 écoles fondamentales et maternelles et 1 école secondaire. La collaboration entre la bibliothèque et les écoles est efficace. Mensuellement, 2 semaines sont totalement consacrées pour les visites des classes et environ **1356** enfants viennent à la bibliothèque (62 classes – écoles fondamentales : De Klimpaal, Institut Imelda, Paruck, Regenboog, Sint-Albert, Sint-Jozef, Sint-Martinus, Tyl Uilenspiegel/De Knipoog, Vier Winden, Windekind et Windroos).

Les participants des classes maternelles, les primaires et les enseignants font chaque année une grande visite de la bibliothèque. Le premier degré de l'enseignement secondaire de l'Athénée Toverfluit vient 1x par an visiter la bibliothèque pendant la Semaine de l'Ecole.

Paquets de livres

Des paquets de livres sont régulièrement composés à la demande des écoles, des crèches Arion et Elmer West, des pleines de jeux, La Maison des Cultures et Cohésion Sociale, le service Culture néerlandophone, l'Antenne de quartier Heyvaert...

Institut Imelda

-classe d'accueil + la première maternelle	4 paquets de livres
-projet de lecture	2 paquets de livres
L'école Paloke (troisième degré)	1 paquet de livres
L'école Windekind (troisième degré)	2 paquets de livres
L'école Toverfluit (9 classes)	15 paquets de livres
L'école Secondaire Toverfluit	10 paquets de livres
Crèche Arion	9 paquets de livres.
Crèche Elmer West - les plus petits	5 paquets de livres.

Crèche Elmer West - les bébés	5 paquets de livres.
Crèche Het Molentje	9 paquets de livres.
Saint Remi – local de stage HCCS	1 paquet de livres
Maison de la Culture et Cohesion Sociale	3 paquets de livres.
Centre Communautaire De Vaartkapoen:	5 paquets de livres.
Antenne Quartier Heyvaert	2 paquets de livres

Des visites guidées supplémentaires

Pour les écoles

- 29 septembre : pour la 5^{ième} année de l'école Windekind (18 participants)
- 1 octobre : pour la 6^{ième} année de l'école l'Institut Imelda (16 participants)
- 1 octobre : pour la 2^{ième} année de l'école Regenboog (40 participants)

- 2 octobre : pour la 6^{ième} année de l'école Windekind (19 participants)
- 20 octobre : pour la 4^{ième} année de l'école Windekind (23 participants)
- 18 janvier : pour la 3^{ième} maternelle et le 1^{ier} degré de l'école Windekind (36)
- 3 juin : Smartbib pour la 2^{ième} année secondaire de Toverfluit (16 participants)
- 24 juin : pour les parents et les élèves de l'école Kadekes Koekelberg (32)

Pour les associations

- 28 août : pour les groupes d'IBO Verliefde wolk (2,5-6 ans) (65 participants)
- 26 janvier : Bibnet – Onderzoek Eengemaakt bibliotheekstelsysteem (6 participants)
- 19 février : Les mamans de Dar Al Amal (8 participants)
- 2 juin : Bonnevie (4 participants)

Pour l'Education de base, l'Accueil et l'Intégration

- 19, 25, 26 août et le 26 novembre : pour Bon asbl Accueil et Intégration – Molenbeek-Saint-Jean (57 participants)
- 1 décembre : pour Brusselleer (6 participants)
- 29 janvier : pour Bon asbl (dans la langue Arabe - 14 participants)
- 18 mars : pour Bon asvl(dans la langue Arabe - 20 participants)
- 27 mai : pour Bon asbl (8 participants)
- 7, 9, 10, 17 et 23 juin : pour Bon asbl (70 participants)

C) La disposition d'information et la promotion – Résultats globaux du fonctionnement 2015-2016

COLLECTION

Bios3 - 2.2.1.1 documents imprimés				
	En possession	Les acquisitions	prêts	renouvellements
Jeunesse fiction	9.315	638	14.170	6.564
Jeunesse bandes dessinées	1.536	170	4.742	1.579
Jeunesse non-fiction	4.326	367	4.864	2.497
Total Jeunesse (calculé automatiquement)	15.177	1.175	23.776	10.640
Adultes fiction	5.912	618	1.252	760
Adultes bandes dessinées	953	48	238	333
Adultes non-fiction	6.019	487	1.031	700
Total adultes (calculé automatiquement)	12.884	1.153	2.521	1.793
numéros de magazines	313	388	264	129
documents imprimés	28.374	2.716	26.561	12.562

Bos3 - 2.2.1.2 Matériel audio - visuel : AVM

	Possession	acquisitions	prêts	Renouvellements
Daisy-livres jeunesse	107	4	0	10
Daisy-livres adultes	48	1	0	4
Daisy-livres	155	5	0	14
Dvd jeunesse fiction	337	83	489	180
Dvd adultes fiction	547	157	540	103
Dvd adultes non- fiction	4	0	3	1
Subtotal dvd	888	240	1.032	284
Andere AVM jeunesse non- fiction	220	0	48	29
Andere AVM adultes fiction	1	211	0	0
Andere AVM adultes non- fiction	26	1	7	6
Subtotal autre AVM	247	212	55	35
Subtotal AVM jeunesse	444	87	489	98
Subtotal AVM adultes	599	158	543	109
Total AVM	1.043	245	1.032	206

Bios3 - 2.2.4 IBL

IBL nombre demandé	5
IBL nombre honoré	5
IBL nombre reçu	47
IBL nombre livré	24

Bios3 - 2.2.2 collection d'entrepôt

	possession	prêts	renouvellements
Des matériaux imprimés	2459	936	718
AVM dans l'entrepôt	38	15	7
Total collection d'entrepôt	2497	951	725

EMPRUNTEURS**Bios 3 - 2.2.6 Public**

	Féminin	Masculin	Total
Total emprunteurs - jeunesse dans la commune	281	209	490
Total emprunteurs - jeunesse dehors la commune	67	42	109
Total des cartes pour non-utilisateurs individuels - jeunesse	103		
Cartes pour non utilisateurs individuels - jeunesse: cible atteint	1356		

Total emprunteurs - jeunesse**702****Total utilisateurs individuels - jeunesse****1955**

Total emprunteurs - adultes dans la commune	247	109	356
---	-----	-----	------------

Total emprunteurs – adultes dehors la commune	191	98	289
---	-----	----	------------

Total des cartes pour non-utilisateurs individuels - adultes	9		
--	---	--	--

Cartes pour non utilisateurs individuels - adultes: cible atteint	195		
--	-----	--	--

Total emprunteurs - adultes**654****Total utilisateurs individuels - adultes****840****Total emprunteurs 1356****Total utilisateurs individuels 2795**

Total visiteurs de la bibliothèque *

16584

INTERNET

Internet	2015 1/9 – 31/12	2016 1/1-31/7
Gratuit	468 consultations	271 consultations
Total 2015-2016	739 consultations	

Total emprunteurs : **2.747**

Total collection : **31.914**

Total emprunts : **41.336**

Données d'efficacité

Ces données d'efficacité informent sur les résultats du fonctionnement d'une bibliothèque. Les calculs ci-dessous nous apprennent que chaque lecteur a emprunté **15** ouvrages en moyenne. La bibliothèque possède **12** livres par lecteur et chaque livre est emprunté une fois.

Fréquence d'emprunt (emprunts / emprunteurs)

La fréquence d'emprunt indique la relation entre le nombre d'emprunts et le nombre d'emprunteurs : autrement dit, elle indique combien de livres sont annuellement empruntés par chaque utilisateur, en moyenne.

2015 - 15

Coefficient de possession (collection/emprunteurs)

Le coefficient de possession indique la relation entre la collection et le nombre d'emprunteurs. Autrement dit : il indique le nombre de livres que chaque emprunteur a, en moyenne, à sa disposition.

2015 - 11,6

Coefficient d'utilisation (emprunts / collection)

Le coefficient d'utilisation indique la relation entre la possession de la collection et le nombre d'emprunts. Il indique le nombre de fois qu'un livre a été emprunté en moyenne.

2015 - 0,8

Automatisation

Le système 'BruNO', ou 'Brussels Network Openbare Bibliotheken', a été développé en collaboration du SBB, la VGC et le CIRB (Centre d'informatique de la Région bruxelloise).

E. MUSEE

I. MISSIONS :

- 1° Exposition permanente du Musée communal
- 2° Extension des collections du Musée communal
- 3° Inventariage, numérisation et stockage des pièces des collections du Musée communal
- 4° Conservation du patrimoine historique
- 5° Gestion et mise en valeur du patrimoine artistique communal
- 6° Les collections du musée comme source de renseignements
- 7° Expositions temporaires et autres activités

II. ACTIVITES :

1. Exposition permanente du Musée communal :

Le chantier de l'exposition permanente, subsidié par la Communauté Française, a repris durant l'été 2015 et se poursuit actuellement.

Pas moins de 12 réunions de chantier ont eu lieu auxquelles ont assisté les différentes firmes désignées, un délégué des travaux publics et le personnel du musée, supervisées par le coordinateur du chantier.

Les éléments suivants sont installés :

Le nouveau plafond (suite à l'effondrement survenu en 2012).

La climatisation et chauffage.

Les branchements électriques et multimédias.

Les vitrines, socles et panneaux-cimaises.

L'exposition permanente se divise en 6 zones thématiques. A la date du 31 juillet 2016, la finalisation du contenu des zones et de sa mise en forme est en cours.

Une ouverture peut être envisagée au début de l'année 2017.

Il est bien évident que la priorité à l'heure où sont écrites ses lignes, va bien sûr à la finalisation des composantes de l'exposition permanente.

2. Autres :

Néanmoins et parallèlement à ce travail, l'équipe du musée reçoit de nombreuses demandes d'information de la part d'étudiants, d'historiens, de particuliers et de services communaux, qui sont relayées soit directement par le Musée soit par le service des Archives, toujours chapeauté par le conservateur du musée.

Des dons d'archives historiques de particuliers continuent à être offerts au musée.

Sur le plan de la conservation du patrimoine historique et artistique de la commune, le musée a envoyé une précieuse statue du 16^e siècle, une Madone à l'Enfant, menacée par des vers à bois, pour traitement à l'IRPA.

En collaboration avec le service Tourisme, le musée a organisé, à l'occasion des Journées du Patrimoine 2015, l'ouverture – avec visites guidées par le conservateur – de l'ancienne minoterie Farcy (Quai des Charbonnages, 34). L'événement a connu une affluence importante.

Sur le plan des expositions temporaires, le musée a été partenaire, avec l'Académie de dessin et La Fonderie, d'une exposition d'envergure consacrée aux 150 ans de la création de l'Académie de dessin. L'exposition s'est tenue dans les locaux de La Fonderie (14 novembre 2015 – 7 février 2016). Un catalogue richement illustré a été édité pour l'occasion (*Faites quelque chose de beau ! 1865-2015. 150 ans à l'Académie de Dessin et des Arts visuels de Molenbeek-Saint-Jean*, Molenbeek-Saint-Jean, 2015, 70 p.).

Au niveau du rayonnement de la commune vers l'extérieur, le musée a prêté des pièces de sa collection à deux expositions temporaires ; l'une s'est tenue au Palais royal de Bruxelles (« Marie de Flandre. Paysages romantiques », 22.07 – 06.09.2015) ; l'autre, aux *Archief en Museum van het Vlaamse Leven te Brussel* (« Karel Buls : een inspiratie », 17.09.2016 – 04.02.2016).

Notons également la tenue d'une exposition aux Halles Saint-Géry, intitulée : « Salles obscures et vie de quartier à Molenbeek-Saint-Jean (1907-2016) » entièrement prise en charge par Cinematek et les Halles Saint-Géry qui est planifiée à partir de 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 14 novembre 2016 dans les prestigieux locaux des Halles Saint-Géry en plein cœur de Bruxelles. En co-organisateur, le musée contribue à la conception et y apporte une partie des documents exposés.

F. TOURISME

I. MISSIONS :

Le service Tourisme souhaite mettre en évidence le patrimoine existant de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et toutes les initiatives et activités qui se développent sur le territoire communal. Le service a également pour objectif de soutenir de futurs projets et de les ouvrir au grand public. Ces projets doivent contribuer à véhiculer une image positive de Molenbeek, le but étant de faire de Molenbeek-Saint-Jean un pôle touristique.

Le service tourisme ambitionne de travailler au niveau communal et régional, pour faire en sorte que les habitants, les navetteurs, les gens de passage à Molenbeek-Saint-Jean, à Bruxelles, en région bruxelloise et dans la périphérie souhaitent découvrir la commune.

II. ACTIVITES :

Introduction

Le service tourisme a disposé cette année d'une personne à mi-temps.

Réseau touristique

Après les attentats du mois de novembre 2015, nous avons trouvé utile de rassembler les acteurs touristiques et de réfléchir ensemble à ce que nous pourrions construire afin de renforcer l'image de Molenbeek.

Nous avons organisé deux réunions (le 21/01/2016 et le 08/03/2016) ce qui nous a permis de faire connaissance, tisser des liens et de faire un travail de réseau. Ensemble nous avons décidé d'organiser l'évènement MolenSplash le 01/05/2016 (voir plus bas). VisitBrussels a par ailleurs finalisé le flyer trilingue sur l'église Saint-Baptiste en juin et celui-ci a été mis à disposition à l'église.

1. Communication

Cette année nous avons poursuivi notre travail de mise en valeur du patrimoine molenbeekois. Nous avons installé 7 présentoirs contenant de l'information culturelle et touristique. Ils ont été placés en janvier dans les lieux suivants : auberge de jeunesse Génération Europe, Hôtel Belvue, atelier Grooteiland, Maison communale, piscine Louis Namèche, Château du Karreveld, Daring hockey club.

Ainsi nous avons mis à disposition les 10 cartes-promenade développées par les différents services, les 12 cartes postales, les brochures sur le cimetière, le passé industriel, l'église Saint-Jean-Baptiste, Bruxelles Boulangère. Nous y avons également placé différents flyers d'évènements culturels.

Nous avons fait une campagne sur le réseau Decaux du 12/07/2016 au 25/07/2016 afin de mettre en valeur plusieurs lieux touristiques molenbeekois : l'église Saint-Jean-Baptiste, les galeries funéraires, la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale, le château du Karreveld, la Fonderie, le MIMA, la Maison Communale.

2. Réimpression des cartes postales

Pour promouvoir le tourisme à Molenbeek-Saint-Jean, le service Tourisme a fait réimprimer les anciennes cartes postales réalisées par le passé par le service. Nous avons également réimprimé les cartes postales de la Fonderie et nous avons conclu une convention d'échange. La Fonderie a offert 15 x 2 places pour les parcours qu'elle organise. Nous les avons distribuées via concours dans l'agenda culturel paru en mai 2016.

3. Information touristique

Le service tourisme donne aussi des informations touristiques aux particuliers. Cela se passe à différents niveaux, en envoyant par exemple des folders, en donnant des informations ou autres contacts mais aussi en étant présent sur d'autres évènements et en organisant des visites guidées pour des groupes. Cette année la demande a fortement augmenté.

Cette année nous avons organisé une visite guidée pour un groupe de l'ambassade de Taiwan, du Parlement Européen, pour un groupe de personnes âgées, un groupe d'Italiens et aussi pour un groupe d'étudiants en tourisme.

4. Journées du Patrimoine 2015: 19/09/2015 et 20/09/2015

Le thème en 2015 était : Ateliers, Usines et Bureaux. Ce weekend-là, à Molenbeek il y avait 11 activités différentes. Le service tourisme, en partenariat avec le MoMuse, a organisé 3 visites guidées bilingues de la Minoterie Farcy située Quai des Charbonnages 30-34. Ces visites ont remporté un franc succès, le soleil était au rendez-vous. Nous avons eu plus de 300 visiteurs (à la Minoterie) sur le week-end.

5. Au-delà, balades contées dans le cimetière : 31/10/2015

Nous avons organisé cet évènement en partenariat avec le Cimetière de Molenbeek, le réseau des bibliothèques francophones et néerlandophones, l'asbl PCM, le service des cultures et le service de la culture néerlandophone.

Le programme a démarré à 18h dans la pénombre et s'est terminé vers 22h. Un échassier et une fée lumineuse ont accueilli les visiteurs. Nous avons prévu un espace de restauration pour les visiteurs.

Il y a eu 4 balades contées en français et 2 en néerlandais accompagnées par des musiciens, un atelier épitaphe, et une activité « lecture de tarot ».

Au départ des balades, les participants recevaient un lampion afin de pouvoir suivre la balade à travers le cimetière.

Nous avons prévu une scénographie lumineuse en bambou qui a permis de créer une ambiance particulière pendant l'avènement.

Les balades contées ont rencontré un succès incroyable. Elles étaient complètes. Ce soir-là, nous avons accueilli plus de 220 personnes.

6. Exposition « Je suis l'autre » : du 09/11/2015 au 23/11/2015

L'exposition « Je suis l'autre » qui avait pour thème « les lieux de cultes dans les quartiers bruxellois » s'est déroulée à l'église Saint-Jean-Baptiste.

Nous avons organisé cette exposition en partenariat avec le service de la culture néerlandophone et la cellule du dialogue interculturel.

Lors du vernissage du 09/11, il y avait plus de 100 personnes. Nous avons programmé un concert d'oud et une chorale de jeunes filles belges d'origine marocaine.

L'exposition était accessible du mardi au dimanche et a accueilli un total de 400 visiteurs.

Il y a eu deux visites guidées pour le groupe de travail du dialogue interculturel les 17 et 19 novembre.

7. Erfgoeddag, journée flamande du patrimoine : 24/04/2016

Cette année le thème était « Rituels ». Nous avons organisé une exposition sur les rituels autour du pain en partenariat avec le service de la culture néerlandophone, le MoMuse, la bibliothèque néerlandophone, Molenbecca, le service des cultures et le Davidsfonds.

Le 24/04/2016, nous avons prévu quelques zakouskis, des boissons et un atelier autour du pain avec la pizzeria Di Bari et une animatrice. Le public pouvait déguster différents types de pain et regarder l'exposition proposée par Molenbecca.

Nous avons également édité une publication intitulée « Bruxelles Boulangère » en collaboration avec l'historien Léo Camerlynck, qui abordait l'origine des spécialités culinaires bruxelloises. Nous proposons aussi une vidéo où Léo Camerlynck expliquait le contenu de la brochure. L'exposition s'est déroulée à la Maison Communale du 24/04 au 25/04. Nous avons également accueilli une classe le 25/04 qui a pu assister à une visite guidée de Jean Boterdael (Molenbecca).

8. MolenSplash : 01/05/2016

Suite aux attentats de novembre 2015, nous avons réuni les acteurs touristiques à deux reprises afin de travailler ensemble sur l'amélioration de l'image de Molenbeek. Plus de 50 personnes étaient présentes lors de la première réunion. Les synergies ont donné pour résultat : « MolenSplash », un événement autour du canal qui célébrait également le lancement de la nouvelle saison de navigation de Brussels By Water.

Le programme de la journée était le suivant :

- Animations au quai Béco avec un atelier donné par la Maison des Femmes, un stand d'info touristique des Greeters, du service tourisme et de Voir et Dire Bruxelles, des histoires au bord de l'eau de Molen Besace.

- 3 types de visites guidées: 7 croisières guidées par Brussels by Water de Saintelette à Porte de Ninove et de Saintelette à Vilvorde, une visite de Brukselbinnenstebuiten « Canal Grande » pour découvrir la dynamique urbaine le long du canal, une balade à vélo avec Pro Velo.
- Nous proposons ensuite un parcours par 6 lieux d'animations : une visite « panorama » du clocher de l'église Saint-Rémi, un passage par le marché du dimanche sur la Place Communale, une visite guidée de la Fonderie, un concert au café de La Rue, une exposition en partenariat avec le MoMuse à l'auberge de jeunesse Génération Europe comportant des anciennes cartes-vues du canal de Charleroi et de Willebroek et enfin une visite de l'exposition « City Lights » au MIMA.

MolenSplash a réuni plus de 500 visiteurs sur la journée. C'était donc une belle réussite.

9. Journées églises ouvertes : 04/06/2016 et 05/06/2016

Le thème de cette année était « Sons et silence ».

Cette année était particulière puisque nous avons décidé, en partenariat avec la cellule du dialogue interculturel, d'ouvrir les mosquées de Molenbeek lors du week-end des journées églises ouvertes.

Le public a ainsi pu visiter les églises Saint-Jean-Baptiste et Saint-Rémi ainsi que les mosquées Al Khalil, Attadamoun, Abou-Bakr, Arafat, El Mostakbal, El Moutakine, Al Moslimine, Al Imrane, Darululumcamialslamia, Anwars – chababs, Mevlana et l'Islamic Pakistan Centre

Le programme des églises ouvertes débutait par un concert de violon et d'orgue positif à l'église Saint-Jean-Baptiste. Ensuite le public a pu profiter le samedi d'une visite guidée bilingue de l'église Saint-Rémi et enfin le dimanche, l'église Saint-Jean-Baptiste accueillait le concert d'Andantino et de GPS Trio.

Cet évènement a été organisé en partenariat avec le MoMuse, organum novum et le Conseil consultatif des mosquées de Molenbeek.

Au total sur le week-end, il y a eu plus de 500 personnes pour visiter les églises et mosquées de Molenbeek.

10. Inauguration des galeries funéraires : 11/06/2016

Le 11 juin, nous avons inauguré les galeries funéraires qui venaient d'être rénovées. L'architecte et le responsable du cimetière ont animé deux visites guidées. Au total 200 personnes ont assisté à l'inauguration.

11. Subsidies

Cette année, nous avons subsidié 3 associations molenbeekoises : Grooteiland, La Fonderie et Foyer vzw.

G. EVENEMENTS

I. MISSIONS :

Evènements et protocole

- Fêtes, cérémonies et autres
- Collectes et autres appels à la charité
- Gestion de la Salle des fêtes communale du Sippelberg
- Gestion des salles du Château du Karreveld.
- Gestion du domaine de Bergendal
- Gestion des occupations occasionnelles ou permanentes dans les écoles communales par des associations
- Gestion de l'article budgétaire de « Participation- Actions Citoyennes et Educatives »

II. ACTIVITES :

A. FETES, CEREMONIES ET AUTRES

Le service des Evènements a servi de trait d'union entre les autorités communales et diverses associations molenbeekeoises ou non pour l'organisation de manifestations tant sur la voie publique (brocantes, ...) que dans les espaces publics (parcs, cimetières...) ainsi que dans certains locaux communaux (Karreveld, Sippelberg, écoles communales, ...).

B. MANIFESTATIONS DE CHARITE ET FETES ORDINAIRES

Le service des Evènements eut également à traiter les dossiers de :

- diverses collectes communales ou intercommunales, fêtes à but philanthropique et ordinaire ;
- en outre, le service eut à s'occuper de :
 - ✧ l'attribution de médailles ou plaquettes de la commune à diverses sociétés et/ou associations;
 - ✧ l'octroi de subsides annuels et ponctuels aux associations culturelles et pour des manifestations à caractère unique, en fonction des activités déployées au cours de l'année 2015-2016 ;
 - ✧ la délivrance d'autorisations pour l'occupation de locaux scolaires par des groupements sportifs, postsecondaires, éducatifs ou autres ;
 - ✧ l'attribution d'une aide matérielle des ateliers communaux et des travaux publics – signalisation ;
 - ✧ l'autorisation de marches pacifiques, de processions religieuses ou de cortèges sur la voie publique ;
 - ✧ l'autorisation relative à des festivités qui se sont déroulées dans un parc.

C. GESTION DE LA SALLE DES FETES COMMUNALE DU SIPPELBERG

Tenue à jour de l'agenda des occupations, propositions au Collège échevinal et contact avec les locataires, commande de travaux aux divers services concernés pour l'entretien et la rénovation de la salle (à la demande du préposé).

Pour la période concernée (*du 01/08/2015 au 31/07/2016*), il y a eu 72 occupations de la salle des fêtes communale du Sippelberg réparties comme suit :

- Associations : 27 occupations
- Particuliers : 11 occupations
- Services communaux : 34 occupations.

D. GESTION DES SALLES DU CHATEAU DU KARREVELD

Tenue à jour de l'agenda des occupations des différentes salles, propositions au Collège échevinal et contact avec les locataires, commande de travaux aux divers services concernés pour l'entretien et la rénovation des salles (à la demande du concierge). Pour la période concernée (*du 01/08/2015 au 31/07/2016*), il y a eu 304 occupations des salles du Château du Karreveld réparties comme suit :

- Associations : 70 occupations
- Particuliers : 6 occupations
- Services communaux : 228 occupations.

E. GESTION DU DOMAINE DE BERGENDAL

Tenue à jour de l'agenda des occupations, propositions au Collège échevinal et contact avec les locataires, commande de travaux aux divers services concernés pour l'entretien et la rénovation de la salle (à la demande du concierge). Pour la période concernée (*du 01/08/2015 au 31/07/2016*), il y a eu 140 occupations des salles du domaine du Bergendal. Il s'agit principalement d'occupations de services communaux et d'écoles communales.

Pour la période concernée, les occupations ont été les suivantes :

- Associations : 2 occupations
- Ecoles communales : 130 occupations
- Services communaux : 8 occupations

F. GESTION DU PARC MARIE-JOSE

Tenue à jour de l'agenda des occupations et propositions au Collège échevinal.

G. TOURNAGES DE FIMS OU AUTRES

Le Service des Evènements a été investi de différentes demandes de tournages sur notre territoire.

H. REMISES DES PRIX

Tenue de l'agenda relatif aux remises des prix des différentes écoles communales (francophones et néerlandophones), propositions au Collège échevinal. Répartition des différentes collaborations matérielles sollicitées par les différentes écoles.

I. COMMEMORATIONS PATRIOTIQUES

- 4 septembre : Libération de Bruxelles (Brigade Piron)
- 30 octobre : Cérémonie d'hommage aux citoyens morts pour la patrie – au cimetière avec les élèves des 6^{ème} primaires
- 11 novembre : Relais Sacré - Square des Libérateurs
- Février : Anniversaire de la mort du roi Albert 1er - parc avenue Joseph Baeck
- 12 mai – V-Day – Commémorations des Combattants tombés pour la patrie à la salle « La Grange » du Château du Karreveld
- 15 mai : V-Day à Gembloux

Le Service des Evènements a également apporté une aide logistique et matérielle pour l'organisation des évènements suivants :

- Les Tambours pour la Paix
- Fête voisins
- Festival Couleur Café
- Journée sans voiture
- Marché de Noël (au Château du Karreveld ainsi que dans les écoles communales)
- Différents joggings
- Différents cortèges de Carnaval

K. PARTICIPATION

Le service Evènements a octroyé un soutien financier aux projets qui donne un coup de projecteur positif à la Commune :

- « Le Coin perdu » – soutien financier pour l'organisation de la braderie annuelle ;
- « Alma del Sur » - soutien financier pour l'organisation du « Festival Tango » ;
- « Comité quartier 'Le Maritime »' – soutien financier pour l'organisation de la fête de la Saint Nicolas des enfants du quartier Maritime ;
- « Molen ROM » asbl – soutien financier afin de promouvoir la communauté ROM de Molenbeek, faciliter son intégration dans la commune et à renforcer la cohabitation et l'échange avec les différentes communautés présentes à Molenbeek-Saint-Jean ;
- « Partenariat Local de Prévention » - soutien financier afin de travailler avec les habitants sur des thématiques liées à l'insécurité et à la cohésion ;
- « Marché de Noël » - soutien financier en vue de la mise en place du Marché de Noël.

H. COMMUNICATION PROMOTION

I. MISSIONS :

Le service Communication Promotion Culturelle ne figure plus sur l'organigramme du Département Prévention et Vie sociale, Division Cultures. Celui-ci est passé sous l'aile du service Relations Publiques et Communications dépendant du Département Services Généraux et Démographie.

Il était composé de deux agents : un de ces agents a été transféré vers le service Relations Publiques et Communications et le second est resté actif à la Division Cultures et dépend directement du service de la Culture française.

II. ACTIVITES :

Les tâches de cet agent consistent en la préparation de l'agenda communal sous l'autorité du service Relations Publiques et Communications et de tous les flyers et affiches destinés à communiquer autour de tous les événements culturels organisés par l'administration communale.

Mise en forme, mise en page, traductions et corrections tout en respectant les diverses contraintes (droit à l'image, respect de la vie privée,...) et le rétroplanning imposé constituent la plus grosse partie des fonctions inhérentes à cet agent.

Cet agent travaille également sous l'autorité directe du chef de service de la Culture française et d'un responsable chargé de projet comme aide logisitique.

Il participe également aux diverses activités organisées par la Division Cultures.

=====

**DEPARTEMENT INFRASTRUCTURES ET
DEVELOPPEMENT URBAIN**

**DIVISION ADMINISTRATIF – FINANCIER –
SOCIO-ECONOMIQUE**

A. Marchés Publics

B. Volet 5B Contrats de Quartier (Socio –
Economique) Administratif et Financier

DIVISION TECHNIQUE

A. Suivi Technique

B. Gestion Voirie

C. Signalisation

DIVISION GESTION BATIMENTS

A. Service Ateliers Bâtiments

DEPARTEMENT INFRASTRUCTURES ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Pendant l'exercice susmentionné, la Division du Développement urbain et la Division des Travaux publics ont fusionné. Le département Infrastructures & Développement urbain a été créé en octobre 2015. Ce département était composé initialement de 2 divisions, à savoir une Division 'administrative', une Division 'technique'. Depuis juin 2015, la Division technique s'est sous-divisée en une Division 'suivi technique' et une Division 'gestion des bâtiments'. La Division administrative est composée de 2 services, à savoir le service 'marchés publics' et le service 'administratif, financier et socio-économique'.

De manière générale, le département Développement urbain et Infrastructures contribue à une revitalisation urbaine, sociale et économique des différents quartiers de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean en développant différents types de projets, allant de constructions de p.ex. des logements, des écoles, des infrastructures de proximité aux (ré) aménagements de voiries.

Aussi la maintenance et l'entretien des différentes infrastructures communales (hors logements) est assuré par le département Développement urbain et Infrastructures.

La Division 'administrative' du département Développement Urbain et Infrastructures compte 15 personnes.

La Division 'suivi technique' du département Développement Urbain et Infrastructures compte 28 personnes.

La Division 'gestion des bâtiments' du département Développement Urbain et Infrastructures comprend le personnel des Ateliers.

DIVISION ADMINISTRATIF – FINANCIER – SOCIO-ECONOMIQUE

A. MARCHES PUBLICS

I. MISSIONS :

Le service 'marchés publics' assure les missions suivantes : il est en charge principalement de la passation des Marchés Publics pour le Département au-dessus de 30.000€ HTVA, plus précisément :

- pour les marchés de service : sélection des candidats et des adjudicataires, attribution du marché à un soumissionnaire, commandes aux Bureaux d'étude en vue de la rédaction du CSC des travaux, élaboration des critères de sélection et de réduction et d'attribution en association avec la Division Technique...
- pour les marchés de travaux : rédaction de la partie administrative des CSC (adjudication ou appel d'offres ouvert ou restreint, procédure négociée avec ou sans publication, procédure négociée simplifiée), collaboration administrative pour la partie technique rédigée par la Division technique, attribution des marchés

- rédaction des clauses administratives, des rapports d'analyse, des délibérations du Collège et du Conseil Communal en matière de Marché Public

II. ACTIVITES :

II. BATIMENTS - Général

II.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Entretien des installations de chauffages

Intervention en cas de nécessité pour tout le patrimoine communal via un marché stock (firme IMTECH) avec un pic lors de la période hivernale.

Modernisation d'ascenseurs

Une partie des ascenseurs du patrimoine communal a été mise en conformité. Cette action est poursuivie pour l'exercice suivant.

Contrat d'entretien des installations d'alarmes intrusion/incendie dans les bâtiments communaux

Marché de services qui a pour objet l'entretien et la maintenance des installations d'alarmes intrusion/incendie dans les bâtiments communaux. Le marché a débuté en janvier 2015 pour une durée de 4 ans. La réception provisoire de ce projet est prévue pour fin décembre 2018.

Nouveau réseau de caméras de vidéosurveillance

Marché de travaux qui a pour objet l'installation d'un nouveau réseau de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal.

Les travaux sont en cours d'exécution et la fin des travaux est prévu pour fin septembre 2016 auquel il faudra ajouter le délai d'exécution des travaux pour l'extension du projet initial (en attente de la modification budgétaire septembre 2016 pour la commande de cette extension).

III. ADMINISTRATION CENTRALE

III.1. Aménagement des bâtiments

Aménagement d'une Antenne Population sise rue Charles Malis 40

Chantier en cours. Réception provisoire prévue pour l'automne 2016.

Aménagement de la Maison communale

Locaux d'accueil et cour intérieure : Chantier terminé.

III.2. Equipement et maintenance des bâtiments

Intendant 63-65

- Marché de travaux relatifs à la rénovation et adaptation des installations électriques et informatiques du bâtiment sis rue de l'Intendant 63-65. Les travaux sont terminés. Il reste des travaux supplémentaires à payer.
- Marché de travaux ayant pour objet divers aménagements intérieurs du bâtiment. Etat d'avancement du dossier : le chantier sera réceptionné sous peu.

Salle des fêtes du Sippelberg

Marché de travaux ayant pour objet la mise en conformité des installations électriques de la salle des fêtes du Sippelberg, avenue du Sippelberg n° 1. La réception des travaux est prévue pour le 8 septembre 2016 des travaux est prévue pour fin septembre 2016.

IV. VOIRIES COMMUNALES

IV.1. Aménagement des voiries - PTI

PTI 2010-2012

- « Projet 05 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet de la rue Isidore Teirlinck à Molenbeek-Saint-Jean. Par réaménagement complet, on entend l'ensemble de la voirie, de façades à façades, comprenant les fondations, les revêtements, les plantations, le mobilier urbain et tout autre équipement nécessaire. La Réception provisoire a été faite en juin.
- « Projet 06 et 07 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet des rues François Mus et Mommaerts (entre le boulevard Léopold II et la rue Piers) à Molenbeek-Saint-Jean.
- « Projet 14 » :
Marché de travaux ayant pour objet l'amélioration de la sécurité urbaine et l'aménagement d'un jardin public jouxtant la construction d'une nouvelle école néerlandophone sise rue de la Semence à Molenbeek-Saint-Jean. La réception provisoire de ce projet a été accordée le 10 mars 2016.

PTI 2013-2015

- « Projet 01 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet de l'avenue des Myrtes (de façade à façade entre la rue du Korenbeek et la chaussée de Gand) : le dossier d'adjudication a été introduit chez M Khassime - BPL – direction des Investissements et chez Mme Fantuzzi – BPL – direction des Marchés Publics. Nous avons eu un arrêt de la part de la direction MP; par conséquent, les subsides sont perdus. Il a été décidé en Collège que ce projet sera exécuté sur fonds d'emprunt.
- « Projet 02 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet des rues Sonatine, Sérénade et du Caprice: le dossier d'adjudication a été introduit chez M Khassime - BPL – direction des Investissements et chez Mme Fantuzzi – BPL – direction des Marchés Publics: en ordre. Le dossier d'adjudication a été publié fin juin.
- « Projet 03 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet des rues Melpomène, Calliope : le dossier d'adjudication a été introduit chez M Khassime - BPL – direction des Investissements et chez Mme Fantuzzi – BPL – direction des Marchés Publics: en ordre. Le dossier d'adjudication a été publié fin juin.
- « Projet 08 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet de la place Mennekens : le dossier d'adjudication a été introduit chez M Khassime - BPL – direction des Investissements et chez Mme Fantuzzi – BPL – direction des Marchés Publics. Nous avons eu un arrêt de la part de la direction MP; par conséquent, les subsides sont perdus. Le projet ne sera pas exécuté.

- « Projet 07 et 09 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet des rues Verheyden et Bouvier : le dossier d'adjudication a été introduit chez M Khassime - BPL – direction des Investissements et chez Mme Fantuzzi – BPL – direction des Marchés Publics: en ordre. Le dossier d'adjudication a été publié fin juin.
- « Projet 13 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet des rues Bonnevie et de Geneffe et du Parc Bonnevie : le dossier d'adjudication a été introduit chez M Khassime - BPL – direction des Investissements et chez Mme Fantuzzi – BPL – direction des Marchés Publics: en ordre. Le dossier d'adjudication a été publié par l'BGE.

IV.2. Travaux de voiries

Réfection des trottoirs du boulevard Edmond Machtens

Le marché de services a été attribué fin 2015. L'avant-projet a été approuvé par le Collège en avril; la lettre de commande du dossier d'adjudication doit être envoyée.

Réaménagement du trottoir de la rue Alphonse Vandenpeereboom, côté terrain SNCB

Marché de services : le bureau d'étude a été sélectionné, mais la délibération du Collège pour l'attribution du marché passe au collège du 23 08 2016.

IV.3. Entretien extraordinaire des voiries

Entretien des voiries en revêtement hydrocarboné

Marché de travaux ayant pour objet l'entretien et la réfection des revêtements asphaltiques de différentes rues

Entretien des revêtements en pavage

Marché de travaux ayant pour objet l'entretien et la réfection des revêtements en pavage

V. SIGNALISATION ROUTIERE

V.1. Achat d'équipement de signalisation routière

Fourniture (et placement) de mobilier urbain

Marché de travaux ayant pour objet la fourniture et placement de mobilier urbain

Fourniture (et placement) de Signalisation

Marché de travaux ayant pour objet la fourniture et pose de signalisation routière.

Marquage routier

Marché de travaux ayant pour objet divers aménagement relatifs aux marquages routiers.

VI. PARKING COUVERT

Mise en conformité du parking sis rue Tazieaux 40 pour utilisation par la Police

Les travaux ont été exécutés.

Parking Brunfaut

Problèmes d'infiltrations d'eau dans les 2 niveaux souterrains : Suivi au niveau des services communaux pour les travaux à exécuter d'urgence

VII. ECLAIRAGE PUBLIC

Illuminations de fin d'année

Dossier exécutés.

VIII. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

VIII.1. Construction et extension d'écoles

Ecole 1

Extension de l'école : Projet abandonné.

Marché de fourniture d'un pavillon sanitaire temporaire : en cours d'élaboration.

Réparation des toilettes intérieures et pose de cloisons : en cours de réalisation par les ateliers communaux.

Ecole 6

Réception provisoire

Ecole 8-9

Remplacement des clôtures existantes et sécurisation de l'entrée principale : Dossier technique en cours d'élaboration

Ecole 16

Réfection de la cours de récréation : chantier en cours.

Ecole 17

- Marché de services ayant pour objet la mission d'auteur de projet pour l'extension de l'école communale Tamaris sis angle des avenue des Tamaris et du Condor. La fin des travaux est prévue pour le 1 septembre 2016.
- Marché de travaux ayant pour objet l'agrandissement d'un bâtiment scolaire à l'angle des avenues Tamaris et Condor à Molenbeek-Saint-Jean. La fin des travaux est prévue pour le 1 septembre 2016.

Ecole Windekind

- Installation de modules provisoires : Elaboration du permis d'urbanisme pour l'école provisoire en conteneurs et coordination durant le chantier d'installation de l'école provisoire.
- Marché de services qui a pour objet la mission d'étude d'auteur de projet en vue de la construction d'une nouvelle école néerlandophone maternelle et primaire sise rue Jean- Baptiste Decock n°54. L'avis de marché a été publié en juillet 2016. L'auteur de projet devrait être désigné en mars 2017.

Ecole Knipoog

- Marché de Services ayant pour objet la mission d'auteur de projet pour la construction d'une nouvelle école néerlandophone rue de la Semence à Molenbeek-Saint-Jean. La réception provisoire de ce projet a été accordée le 16 novembre 2015.
- Marché de travaux qui a pour objet la construction d'une nouvelle école néerlandophone sise rue de la Semence à Molenbeek – Saint - Jean. La réception provisoire de ce projet a été accordée le 16 novembre 2015.

VIII.2. Aménagement des bâtiments scolaires

Ecole 11

Rénovation de classes et de divers locaux : Chantier en cours.

VIII.3. Equipement et maintenance des bâtiments

Ecole 2

Rénovation de l'installation de chauffage de la concierge : Travaux exécutés.

Traitement du mérule dans la cave : travaux exécutés

Travaux de toiture : élaboration du cahier des charges en cours

Traitement de l'humidité ascensionnelle : élaboration du cahier des charges en cours

Ecole 5

Subsides accordé par la cocof pour la rénovation des toitures en pentes. Début du chantier prévu en septembre 2016

IX. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

IX.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Sans objet

X. JEUNESSE

X.1. Station de plein air et ludothèque

Sans objet

XI. CULTURE

XI.1. Equipement et maintenance du château du Karreveld

Marché de travaux ayant pour objet la restauration des fenêtres et des portes extérieures : le permis unique a été délivré en juillet dernier. La partie technique du dossier d'adjudication est réalisée.

XII. MAISON DES CULTURES ET DE LA COHESION SOCIALE

XII.1. Maintenance des bâtiments

Sans objet

XIII. MUSEE COMMUNAL

XIII.1. Equipement et maintenance des bâtiments

- Marché de travaux et de services qui a pour objet l'aménagement intérieur du Musée communal,
- Marché de services à lots séparés ayant pour objet la conception et la production d'éléments de médiations à intégrer dans le musée communal.
- Aménagement intérieur du Musée communal - Projet n° 2 : Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture et l'installation de vitrine et de matériel audiovisuel.
- Aménagement intérieur du Musée communal - Projet n° 3 : Marché de travaux ayant pour objet l'installation d'un conditionnement d'air y compris l'aménagement d'un local technique RF pour le musée communal. La réception provisoire de ce projet a été accordée le 13 juin 2016.

- Aménagement intérieur du Musée communal - Projet n° 4 : Marché de travaux ayant pour objet la fourniture, la fabrication et le placement des structures muséographiques comprenant cimaises, socle et vitrine d'éclairage pour le musée communal.
- Musée communal : Marché de travaux ayant pour objet la sécurisation du musée communal

XIV. INSTALLATIONS SPORTIVES

XIV.1. Construction d'infrastructures sportives

Stade du Sippelberg

Réhabilitation de la zone « vestiaires-bureaux » : Chantier en cours

Rénovation des vestiaires et mise en œuvre de nouvelles techniques spéciales : Marché de services et de travaux abandonnés. Nouveau projet prévu pour 2017.

Piscine Louis Namèche

Marché de travaux ayant pour objet la rénovation de la Piscine communale Louis Namèche, rue van Kalck 93 : La réception provisoire de ce projet a été accordée le 28 septembre 2015 par BELIRIS qui est le Maître d'ouvrage délégué. Néanmoins, suite à un incident de la cabine HT (Hautes tensions) en août 2015, nous avons dû faire un avenant au protocole d'accord initial et les travaux de remplacement de cette cabine n'ont pu avoir lieu qu'en mars 2016.

Stade Verbiest

Remplacement du revêtement synthétique : Etudes élaborées en interne. Dossier d'adjudication en cours.

Stade Machtens

Marché de travaux ayant pour objet l'installation d'un nouvel éclairage du terrain C de football, rue Charles Malis 61. le dossier a été validé par la Tutelle Régionale au mois d'août dernier et le projet va bientôt être publié par le service des marchés publics.

Stade Henry Pevenage

- Marché de travaux ayant pour objet la rénovation des installations électrique du bâtiment communal et de l'éclairage du terrain n° 1 de hockey sur gazon. La réception provisoire des travaux a été accordée en date du 5 avril 2016.
- Marché de travaux ayant pour objet la rénovation du terrain de hockey sur gazon du stade Henry Pevenage, avenue du château n°1. La réception provisoire des travaux a été accordée en date du 6 octobre 2015.
- Marché de travaux ayant pour objet le remplacement du revêtement synthétique du terrain n°1 de hockey sur gazon du stade Henry Pevenage, avenue du château n°1. La réception provisoire des travaux a été accordée en date du 27 octobre 2015.

XV. PARCS ET ESPACES VERTS

XV.1. Equipement et maintenance des parcs

Le parc Marie-José

Réaménagement du parc en collaboration avec Beliris : Chantier terminé

Le parc Bonnevie

Publication et analyse des offres

Le parc du Château du Karreveld

Réaménagement du parc en collaboration avec Beliris : Chantier terminé

Parc des Etangs Noirs

Réaménagement du parc en cours

XVI. BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE

XVI.1. Aménagement des bâtiments

Bibliothèque francophone – Rue des Béguines n°103

- Marché de service ayant pour objet la mission d'auteur de projet (architecture, stabilité, techniques spéciales) relative à la reconstruction et à l'agrandissement d'une nouvelle bibliothèque sur le site de l'ancienne bibliothèque existante. Phase réalisées en 2015/2016 : dossier d'adjudication, plans, cahiers spécial des charges, métré estimatif, métrés détaillés, réunion de coordination avec la directrice de la bibliothèque.
- Déménagement et installations aux pavillons « tijtjes » : Demande de mise en œuvre des nouvelles installations par nos services communaux.
- Mise en œuvre d'une Œuvre d'art : En cours d'étude.

XVI.2. Equipement et maintenance des bâtiments

Sans objet

XVII. BIBLIOTHEQUE NEERLANDOPHONE

XVII.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Sans objet

XVIII. MAISON DE QUARTIER

XVIII.1. Equipement et maintenance des bâtiments

La Maison de quartier rue de la Meuse

Infiltration toiture : Etat des lieux, évaluation des différentes propositions de mise en œuvre, demande d'estimation

XIX. CRECHES COMMUNALES

XIX.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Crèche Louise Lumen

- Mise aux normes demandées par le SIAMU : Dossier en cours d'élaboration. Début du chantier prévu en septembre 2016
- Marché de travaux ayant pour objet l'installation d'une nouvelle ventilation dans les locaux de la crèche : Dossier en cours d'élaboration. La fin des travaux est prévue pour fin septembre 2016.

Prégardiennat Petites alouettes

Aménagement d'une 3^e section : Chantier en cours. Fin des travaux prévue pour fin septembre 2016.

Crèche L28

Remplacement des dalles incendiées : Elaboration du dossier d'adjudication en cours.

Crèche Elmer

Suivi des problèmes d'humidité

Crèche JB De Cock 99-101

Suivi après Réception Provisoire

Crèche rue de Bonne – Enghien

Suivi après Réception Provisoire

Crèche chaussée de Merchtem 13 – rue de Geneffe 20-22

Réception Provisoire + suivi après cette réception

Crèche Fabiola – J Dubrucs 90

Suivi de la problématique des balcons vétustes (après la chute de divers balcons) du bâtiment dit Vendôme.

XX. SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

XX.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Sans objet

XXI. PROPETE PUBLIQUE

XXI.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Rénovation lourde du bâtiment des Propretés Publiques

Marché de travaux ayant pour objet la rénovation des installations électriques de l'hangar arrière du service de la Propreté Publique, rue des Quatre-Vents 73. Le dossier technique est terminé et la partie administrative doit être traitée par le service des marchés publics.

XXII. CIMETIERE

XXII.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Sans objet

XXII.2. Galerie et travaux divers

Restauration des Galeries funéraires au cimetière de Molenbeek-Saint-Jean

Marché de service ayant pour objet la mission d'auteur de projet (architecture, stabilité) relative à la restauration des Galeries funéraires (classées) du cimetière de Molenbeek-Saint-Jean.

Marché de travaux qui a pour objet la restauration des Galeries funéraires.

Phases réalisées en 2015-2016 : phase exécution, réunion de coordination avec divers services communaux, réception provisoire 25 avril 2016.

XXIII. PATRIMOINE PRIVE

XXIII.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Le Dôme

Rénovation et la transformation de l'établissement : Ce dossier est toujours en attente du permis d'urbanisme.

Le Pythagoras

- Réparation de la toiture sur la partie entrée/bloc sanitaire pour cause d'infiltration d'eau : désignation de la firme. Mise en œuvre achevée. Etanchéité de toiture récupérée
- Rénovation des toitures : Dossier abandonné.

Ransfort 40

Construction de logements à la rue Ransfort, 40 : chantier est en cours. La fin des travaux est prévue dans le courant du mois de février 2017.

Allée verte, logements et services communaux de la Démographie (Op. 1.3, 1.4, 4.2 du CQCBV) Rues Vandermaelen 6-8 et Sainte-Marie 31-35

Une prise de possession partielle a été accordée par la commune le 03 juin 2016. Celle-ci concerne l'espace public (allée verte) et la façade du bâtiment Stevens dont les travaux sont exécutés. Elle a pour but de permettre l'ouverture de cet espace au public durant l'été 2016. La visite de réception provisoire des parties : bureaux, parking et logements a eu lieu les 29 et 30 juin 2016. La levée des remarques est prévue le 1^{er} septembre 2016

Hotel Belvue

- Suivi après Réception Provisoire. Analyse de la problématique de l'humidité dans le sous-sol.
- Clôture de l'hôtel Belvue

Construction d'un nouveau bâtiment sis rue Campine 26

Analyse des offres d'entrepreneurs en cours

Nouveau bâtiment au coin de rue Comte e Flandre et la chaussée de Gand

Réception provisoire + suivi après réception provisoire

Bâtiment L28

Suivi après réception provisoire + suivi des remarques du SIAMU

Bâtiment Petite Senne 1 – rue Vandermaelen

Chantier en cours

Bâtiment J Schols

Chantier en cours

XXIV. VOLET 2

- Quai de l'Industrie 5/5b (invendable)
- Chaussée de Ninove 122 (en attente retour CE)
- Rue Vandenpeereboom 110 (en cours d'attribution FDL)
- Rue de l'Ecole 63-65 (vendu / clause résolutoire non respectée / en attente retour C. Sas concernant l'annulation de la vente)
- Rue Vandenpeereboom 22/22+ (vendu / PU en cours d'instruction)
- Quai des Charbonnages 8 (invendable / visite du site lundi 23/05/2016 avec Archi Human)
- Quai du Hainaut 23 (en attente remise des offres pour 20/06/2016)
- Rue de la Perle 3 (vendu / rédaction de l'acte authentique)
- Rue de Liverpool 24 (réflexion autour de la division parcellaire)
- Rue Heyvaert 107/109 (occupé jusqu'au 31/01/2017 / csc 09/2016)
- Rue Brunfaut 33

XXV. CONTRAT DE QUARTIER DURABLE

XXV.1. Contrat de quartier durable « Autour de Léopold II »

- Coût total du CQD : 22.526.220,97€ (19.246.932,82 € en investissement projet brique, 3.055.368,00€ en opérations socio-éco et 199.000,00€ en frais d'étude programme de base et frais de personnel en années 5 et 6) prévus dont 11.000.000 € part régionale, 578.947,38 € part minimale communale et le reste en cofinancements (Beliris, Feder, PGV, Cocof, ...) et fond d'emprunt communal.
- Le Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II se trouve dans sa dernière année d'exécution.
- Dans le cadre du volet brique, le suivi a impliqué principalement la désignation des auteurs de projets suivie de l'accompagnement de ces derniers dans leur mission d'études (avant-projet, demande de permis d'urbanisme, élaboration dossier d'adjudication) relatives aux différentes opérations de rénovation / constructions neuves ainsi que la gestion de toutes les missions annexes. Au total 8 opérations sont en cours de réalisation.
- Au niveau du volet socio-économique, les 14 projets ont poursuivi leur développement.
- De manière générale, un travail continu a été fait pour tenir à jour les plannings, les fiches projets, les tableaux financiers et les états d'avancement, introduire des dossiers de demande de subsides et faire le suivi des démarches en cours, transmettre les documents utiles aux pouvoirs subsidiant (Feder, Beliris, Cocof, PGV, Région CQD) et assister à des Comités d'accompagnement auprès de ces derniers afin de présenter l'état d'avancement des dossiers, organiser des COQ et AG, ...

POLE RUISSEAU - SAINCTELETTE

Opération 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 - Projet phare Saintelette

Le bureau d'étude Bogdan & Van Broeck

- La commande de l'avant-projet a été lancée le 10 août 2015. De nombreuses réunions ont été organisées afin de réunir autour de la table l'ensemble des personnes concernées par le projet (service crèche, Olina, ONE, service sport, BBA, service environnement-énergie). L'objectif était de définir autant que possible les besoins des futurs usagers du bâtiment. Pour cela, des réunions de travail hebdomadaires ont été planifiées afin d'accompagner le plus possible le bureau d'étude dans ses choix et réflexions afin de correspondre au mieux aux attentes du maître de l'ouvrage. Des visites d'infrastructures sportives et de crèches existantes ont également eu lieu pour constater les aménagements exemplaires ou au contraire ne pas réitérer les dysfonctionnements. Le bureau d'architectes Bogdan & Van Broeck a présenté le projet définitif en séance du 13 octobre 2015. Le Collège a marqué son approbation sur le dossier d'avant-projet, y compris son estimatif budgétaire en séance du 30 novembre 2015.
- La mission relative à la demande de permis de d'urbanisme a été lancée le 07 décembre 2015. Le dossier a été déposé à la BDU le 03 février 2016 et complété par le rapport SIAMU dès sa réception le 07 mars 2016. Le projet a été soumis à l'enquête publique du 17 au 31 mai 2016 et est passé en commission de concertation le 07 juin 2016.

- Un avis favorable a été remis le 14 juin 2016 moyennant un petit complément de plan de fournir. Ce dernier a été déposé le 01 juillet 2016. Actuellement, en attente de l'avis d'octroi du permis par le fonctionnaire délégué.
De même, le dossier de permis d'environnement est en cours de traitement à la Région.
- Le dossier d'adjudication a été commandé le 10 février 2016. A nouveau cette phase a demandé un travail d'accompagnement significatif par la chef de projet toujours dans l'objectif de concevoir un projet en adéquation avec les recommandations de la commune en termes d'usages, de gestion et d'entretien de son patrimoine immobilier. Les clauses administratives et l'avis de marché ont été rédigés par le service marché public en collaboration avec la chef de projet. Le dossier complet partie technique a été remis le 04 juin 2016. Il a dû être analysé et mis à jours dans un temps record. Le 22 juin 2016, le Conseil communal a approuvé le dossier d'adjudication et l'estimation du budget de travaux. Cette délibération a été rendue exécutoire par expiration du délai de la Tutelle. L'avis de marché a dès lors été publié le 03 août 2016. Compte tenu des remarques formulées par l'Administration régionale dans son courrier du 09 aout 2016, le dossier d'adjudication a été modifié et il est inscrit pour repasser à nouveau pour approbation au Conseil du 31 aout 2016. Un avis rectificatif sera alors publié à l'attention des soumissionnaires.
- La remise des offres est prévue pour le 26 septembre 2016. Il faudra ensuite procéder à l'analyse des offres suivie de l'attribution du marché et cela avant la fin de l'échéance du Contrat de Quartier en date du 21 décembre 2016.
- En parallèle, une mission pour la suite de l'étude de pollution du sol a été lancée en janvier 2016. Le bureau ABO a été désigné pour cette mission par le Collège en date du 21 mars 2016. Une étude détaillée et étude de risque a été faite et déclarée conforme par l'IBGE en date du 23 juin 2016. Un projet de gestion des terres a été élaboré par ABO et transmis IBGE le 10 aout 2016. En attente d'une approbation du document par l'IBGE.
- Des sondages de sol complémentaires ont été réalisés par la firme Géosonda (marché Stock) en mai 2016.
- Le protocole d'accord avec Beliris a été mis à jour et approuvé lors de la séance du Conseil du 25 mai 2016.
- Un travail de rédaction de la convention avec FEDER ainsi que d'élaboration de tableaux financiers a été entamé à partir de mai 2016 par Melissa Poucet. En cours de finalisation.
- Un dossier de Demande d'accord de principe d'octroi de subsides dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement régional en infrastructures sportives communales – période 2014-2018 a été élaboré par la chef de projet et déposé à la Région en date du 11 mai 2016.
- Un dossier de manifestation d'intérêt dans le cadre de l'appel à projet Be.Exemplary a été élaboré et déposé en aout 2016. Collaboration de la chef de projet avec le service administratif.

Opération 1.6 : Espace Vert collectif :

- Des réflexions ont eu lieu sur la manière de procéder pour permettre d'encore réaliser cette opération dans le délai du contrat de quartier vu le manque de temps disponible pour se consacrer à ce projet. L'idée est de commander une mission de conception/réalisation or la commune n'a pas d'expérience avec ce genre de procédure. La rédaction du Cahier Spécial des Charges est une priorité pour la fin du mois d'août 2016 faute de quoi l'opération risque de ne pas pouvoir se faire.

Opération 1.7: Réaménagement de la rue de l'Avenir :

- La Région (Bruxelles Mobilité) a la maîtrise d'ouvrage de cette opération. La chef de projet supervise le suivi du projet pour s'assurer que les choses avancent bien. La collaboration avec Bruxelles Mobilité n'est pas très bonne vu leur peu d'investissement sur le dossier.
- Le dossier de permis d'urbanisme a été introduit le 15 décembre 2015. Le projet a été soumis à enquête publique du 06 avril au 05 mai 2016 et est passé en commission de concertation le 10 mai 2016. Le dossier est actuellement en cours de traitement. Vu l'absence prolongée de la gestionnaire du projet chez Bruxelles Mobilité, la chef de projet a pris les devants pour tenter de faire avancer le dossier.
- Le mobilier urbain est pris en charge financièrement par l'enveloppe du Contrat de Quartier. Des données techniques ont été récoltées afin de préparer une Fiche Technique et lancer un appel d'offre pour un marché de fourniture avant la fin de l'année 2016.

PÔLE RIBAU COURT - MEXICO

Opération 2.1 & 2.2 : Création de 3 logements & d'un espace vert

Le bureau d'étude Vers.A. et Enesta

- Dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme, le projet a été soumis à enquête publique du 22 octobre au 05 novembre 2015 et est passé en commission de concertation le 17 novembre 2015. Un avis favorable sans remarques a été formulé et le permis a été octroyé le 06 avril 2016.
- Le dossier d'adjudication a été commandé le 07 décembre 2015. Cette phase a demandé un travail d'accompagnement significatif par la chef de projet dans l'objectif de concevoir un projet en adéquation avec les recommandations de la commune en termes d'usages, de gestion et d'entretien de son patrimoine immobilier. Les clauses administratives et l'avis de marché ont été rédigés par le service marché public en collaboration avec la chef de projet. Le dossier complet partie technique a été remis le 25 février 2016. Un important temps d'analyse a été réservé pour la relecture des documents techniques du marché (CSC, métré, plans) réalisés par les auteurs de projet afin de s'assurer de la cohérence du dossier et minimiser les risques de discussions avec l'entreprise en phase chantier. De même, un certain travail a dû être fait sur les clauses administratives en collaboration avec la Tutelle afin de s'assurer de la parfaite conformité des documents du marché. Le Conseil communal a approuvé le dossier d'adjudication et l'estimation du budget de travaux en sa séance du 20 avril 2016. Un arrêté d'annulation a été rédigé par la Tutelle en date du 26 mai 2016. Compte tenu des remarques formulées par l'Administration régionale, le dossier d'adjudication a été modifié et est repassé pour approbation au Conseil communal du 22 juin 2016. Cette délibération a été rendue exécutoire par expiration du délai de la Tutelle. L'avis de marché a dès lors été publié le 03 août 2016.
- La remise des offres est prévue pour le 09 septembre 2016. Il faudra ensuite procéder à l'analyse des offres suivie de l'attribution du marché et cela avant la fin de l'échéance du Contrat de Quartier en date du 21 décembre 2016.
- En parallèle, une mission pour la suite de l'étude de pollution du sol a été attribuée au bureau ABO-Group lors de la séance du Collège en date du 21 décembre 2015. Une étude détaillée et étude de risque a été faite et déclarée conforme par l'IBGE en date du 27 avril 2016. Un projet de gestion du risque a été élaboré par ABO-Group et déclarée conforme par l'IBGE en date du 20 juillet 2016.

Opération 2.6 à 2.7 : Aménagement de la rue de Ribaucourt, plan lumière et étude de faisabilité

Le bureau d'étude BUUR + Radiance 35 + ARA

- Les offres pour la mission de service ont été déposées à la Commune le 17 août 2015. Les soumissionnaires ont présenté leurs offres lors d'un Comité d'avis le 02 septembre 2015. Le rapport d'analyse a été rédigé et le bureau BUUR, en association avec Radiance 35 et ARA, a été désigné par le Collège le 05 octobre 2015.
- Leurs intentions de projet ont été présentées à la COQ en séance du 13 octobre 2015.
- La commande de l'avant-projet a été lancée le 09 octobre 2015 et un dossier complet a été déposé par BUUR le 14 décembre 2015. Cette phase d'avant-projet a demandé l'organisation de nombreuses réunions afin de réunir autour de la table l'ensemble des personnes concernées par le projet à savoir les auteurs de projet (BUUR et Radiance 35), les services communaux (développement urbain, mobilité, plantations, signalisation), les services régionaux (espace public, sécurité routière, mobilité vélo, urbanisme,...), les acteurs extérieurs (police, Stib, De Lijn, atrium,...) mais aussi les membres du Collège Communal. Tout cela a demandé beaucoup de coordination. Surtout étant donné le manque de proactivité du bureau d'étude dont les propositions ont rarement fait l'objet d'un consensus. Le dossier d'avant-projet a été présenté et approuvé par le Collège en séance du 21 décembre 2015 moyennant la prise en compte d'une série de remarques.
- Une certaine énergie a été dépensée pour organiser un événement participatif en novembre 2015 or ce dernier n'a pas pu avoir lieu étant donné les événements tragiques des attentats qui ont eu lieu à cette même période. Le travail a été reporté à la période d'enquête publique (avril 2016) afin de sensibiliser les riverains au futur réaménagement de leur rue ainsi que sa mise en lumière.
- La mission relative à la demande de permis d'urbanisme a été lancée le 04 janvier 2016. La date de remise était fixée au 08 février mais de nombreux ajustements ont encore dû être faits sur le projet car, en fin de délai d'étude d'avant-projet, la solution de réaménagement restait peu convaincante. Il a donc encore fallu consacrer une grande partie de la phase élaboration du permis d'urbanisme pour travailler activement sur le projet en lui-même. Encore une fois, une série de réunions ont dû être organisées avec la Région afin de se mettre d'accord sur le projet avant son dépôt pour instruction par la DRU. De même, il a fallu s'assurer que les propositions recevaient l'accord du Collège et de la Bourgmestre. A tel point que le délai contractuel prévu au CSC a dû être prolongé. La demande de PU a dû être postposée et il a fallu être extrêmement proactif pour collaborer avec la DRU afin de récupérer ce temps et maintenir un passage en Commission de concertation en mai 2016.
- Le dossier complet a enfin pu être déposé à la BDU le 07 mars 2016. Le projet a été soumis à enquête publique du 06 avril au 05 mai 2016 et est passé en commission de concertation le 10 mai 2016. Un avis favorable sous 3 conditions a été formulé le 24 mai 2016 et le permis favorable sous 5 conditions a été octroyé le 10 juin 2016.
- Un événement participatif a été organisé en date du 13 avril 2016 sur la Place de Mexico pour présenter les futurs aménagements urbains aux riverains. Un autre événement relatif à la mise en lumière de la rue s'est déroulé lors de la soirée du 19 avril 2016.

- Le dossier d'adjudication a été commandé le 19 mai 2016. Cette phase a demandé un travail d'accompagnement significatif par la chef de projet dans l'objectif de concevoir un projet en adéquation avec les recommandations de la commune pour l'aménagement de ses voiries. Les clauses administratives et l'avis de marché ont été rédigés par le service marché public en collaboration avec la chef de projet. Le dossier complet partie technique a été remis le 12 août 2016. Un important temps d'analyse a été réservé pour la relecture des documents techniques du marché (CSC, métré, plans) réalisés par les auteurs de projet afin de s'assurer de la cohérence du dossier et minimiser les risques de discussions avec l'entreprise en phase chantier. Le dossier est inscrit pour approbation par le Conseil communal en sa séance du 31 août 2016.
- Sous réserve de l'accord de la Tutelle, l'avis de marché sera publié début octobre 2016 avec une remise des offres début novembre 2016. Il faudra ensuite procéder à l'analyse des offres suivie de l'attribution du marché et cela avant la fin de l'échéance du Contrat de Quartier en date du 21 décembre 2016.

Opération 2.8 : Axe énergie autour de Ribaucourt / Bonnevie asbl et Casablanca asbl

Bonnevie ASBL et Casablanca ASBL sont associées et collaborent de manière optimale. Les demandes d'embellissement de façade sont en hausse dû au travail conjoint des 2 asbl). Elles ont également mis sur pied deux chantiers pédagogiques à savoir isolation acoustique et rénovation de façades à la chaux. Elles ont réalisé un chantier important rue de Mexico (Maison, arrière maison, cour) et angle Laermans / Mommaerts (façade). 10 travailleurs sous statut Article 60 et PTP forment l'équipe de Casablanca.

Bonnevie asbl prépare un évènement important pour fêter ses 40 ans mais également toutes les rénovations de façades qui ont été réalisées dans le cadre des Contrats de quartier. Cette journée de visite aura lieu le dimanche 16 octobre 2016.

Opération 2.10 : Projet Young Coach / communal

Opération 2.11 : Young Coach / JES asbl

Opération 3.4 : Impuls : animateur salle et parc St-Rémy / JES asbl

Ces trois projets forment une synergie importante et positive pour le parc Saint-Rémy et la salle adjacente. L'ASBL JES gère la salle et fait également des animations sur le parc. En octobre 2015, l'inauguration du parc et de la salle a eu lieu.

La prospectrice a démissionné et partie fin septembre. Une remplaçante a pris son poste en octobre 2015. Elle travaille 2 jours semaine à Saint-Rémy, 2 jours à Pôle Jeunesse (depuis avril 2016) et 1 jour de prospection. +/- 25 jeunes suivis $\frac{3}{4}$ garçons pour $\frac{1}{4}$ filles. Le projet fonctionne relativement bien : contact avec Colruyt de Osseghem: 10 jeunes de 18 à 30 ans ont été reçus pour rentrer en formation, avec GSK société pharmaceutique et une société de toiture (1 jeune en stage puis engagé). Un montage de projet avec le BIJ pour faire du volontariat : 1 jeune part en Islande pour un stage d'éco-conseiller et apprentissage de l'anglais. Plusieurs demandes pour obtenir le CESS (jury central, cours de promotion sociale...) – passage de test au SELOR pour des postes sans CESS.

La coordinatrice socio-éco suit plus particulièrement ce projet. Un comité d'accompagnement a lieu tous les 2 mois. Elle a également procédé au recrutement pour le remplacer la prospectrice. Elle fait également des recherches pour pérenniser le projet.

RE: Pôle Saint-Rémy

Opération 3.1: Revitalisation du parc Saint-Rémy et sécurisation des abords:

- Les travaux ont débuté le 2 mars 2015 et ce sont achevés en août 2016.
- En sa séance du 13 juillet 2015, le Collège a validé l'état des lieux et autorisé la prise de possession de l'ouvrage afin que le parc puisse être utilisé pendant les vacances scolaires.
- L'inauguration a eu lieu le 10 octobre 2015.
- La réception provisoire du Parc Saint Remi a été accordée suite à la visite sur place en date du 16/12/2015. Cette décision a été actée par le Collège en date du 11/05/2016.

Opération 3.3 : animateur de rue / LES asbl :

L'animateur de rue a recentré ses animations avec les jeunes. Après plusieurs dysfonctionnements et des problèmes d'espaces, le TSR fait ses permanences au Pôle jeunesse et continue ses activités sur les espaces publics. Il a également repris contact avec le CCM depuis que le nouveau coordinateur est en place.

MO: Pôle Montagne aux anges

Opération 4.1: Pôle jeunesse

- La chef de projet a suivi le travail du technicien en charge du chantier. Le chantier s'est terminé en août 2015. Une série de remarques ont dû être levées par l'entreprise. La réception provisoire a été octroyée en janvier 2016.
- L'ASBL, qui va être gestionnaire du lieu, a demandé une attestation SIAMU pour contrôler le respect des normes en la matière. Ce contrôle a eu lieu en septembre 2015, des travaux complémentaires ont dû avoir lieu. Fin des travaux en juin 2016, demande d'une nouvelle visite SIAMU en cours.
- Prise de possession du lieu par l'asbl LES en janvier 2016 et déménagement en février 2016. Ouverture au public en septembre 2016.

Opération 4.4 : Coordination et animation du Pôle jeunesse LES asbl

Le projet est géré par l'asbl LES qui a réalisé des actions « jeunes » de septembre 2015 à décembre 2015 en dehors du bâtiment car celui-ci n'était pas encore prêt.

Ils ont pris possession du bâtiment en janvier 2016 et déménagé en février 2016. Il y a eu aussi un changement de coordination.

Plusieurs réunions ont eu lieu pour organiser la gestion du bâtiment et les plages horaires des différents partenaires.

Depuis avril 2016, se trouve le projet Young coach (lundi et mardi de 10h à 17h30 - *Soutien pour la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un projet international*), JEEP (*Jeunes Etudes Emploi tout un Programme, Mercredi de 13h30 à 17h30 et sur rendez-vous individualisé pour aider à trouver un job étudiant*), Infor'Jeunes (*Lundi et mercredi de 10h à 17h30, jeudi de 13h à 17h, Informe, aide et de conseil dans tous les domaines qui concernent les jeunes*) et dès septembre 2016, l'asbl ABEF (*lundi et mercredi de 11h à 19h30, Accompagnement pédagogique, méthodologie, coaching, scolaire*). Un comité d'accompagnement devrait se mettre en place début septembre 2016.

Opération 4.5 : Soutien méthodologique pour rhétoriciens / ABEF asbl

L'Association Bruxelloise d'Entraide, de Formations et d'Accompagnement Scolaire (ABEF) vise d'une part, à donner aux 5èmes et aux rhétos, les outils méthodologiques, la confiance et le soutien indispensable pour la réussite de leurs études supérieures. Et d'autre part, à accompagner les jeunes durant la première année du supérieur pour les aider à s'adapter et ainsi faciliter la transition entre le secondaire et le supérieur. Le flux des jeunes (+/- 80 jeunes 5 et 6 secondaire et bac 1) est toujours constant et l'ABEF est toujours en recherche de profs et de subsides pour pérenniser son activité.

UL: Pôle Ulens

Opération de réserve : rue Ulens 40-44

- Le financement de l'opération logement a été annulé dans le cadre de l'enveloppe du Contrat de Quartier vu l'impossibilité de mener à bien le projet dans le timing imposé pour une commande des travaux fin 2016.
- Une personne a été engagée à mi-temps grâce au financement FEDER relatif à la construction de la crèche néerlandophone afin de prendre le dossier en main. Des financements et accords sont en cours de négociation avec GO pour la construction de l'école secondaire néerlandophone.

CL: Climat de quartier

Opération 6.1: Actions propreté (Commune / Cellule incivilité)

La cellule Incivilités est composée de plusieurs agents désignés pour constater les infractions au RGP (Règlement Général de Police), habilités à dresser des avertissements et des procès-verbaux dans le cadre des infractions en droit de l'environnement visées par l'ordonnance du 25 mars 1999.

Dans le cadre du CQ, la Cellule intervient, sur le périmètre, pour apprendre aux citoyens les bons gestes liés à la gestion des déchets et à la propreté en général, faire respecter la réglementation sur la gestion des déchets issus des activités économiques, réduire les incivilités et actes de malpropreté publique, réprimer les incivilités et actes de malpropreté publique. Ils sont également présents à chaque animation extérieure (Brocantes, embarquement immédiat, fêtes de rue...) et à la demande des associations du périmètre.

Opération 6.2: Lutte contre l'insalubrité (Commune / Cellule logement)

En septembre 2015, la coordinatrice a démissionné.

La charge de travail au sein de la Cellule Logement (qui se doit de traiter toutes les situations sur le territoire de manière égale, et est fort sollicitée), n'a pas permis de poursuivre les activités planifiées. Une nouvelle personne a pu être recrutée dans le cadre d'un appel interne, et a débuté dans ses nouvelles fonctions à partir du 1/01/2016. Elle a été opérationnelle rapidement et a vite compris la complexité sociale et juridique des problèmes des logements insalubres et des marchands de sommeil. L'action est centrée sur le tronçon Ribaucourt en essayant de créer davantage de synergies entre la Commune et l'associatif du périmètre.

La surveillance des biens de multipropriétaires sur le périmètre se poursuit avec l'objectif d'arriver avant la fin du CQ à clôturer un gros dossier.

Opération 6.3: Signalétique de quartier

Le projet "Signalétique de quartier" a pour objectif de développer une signalétique durable, visible et valorisante des équipements collectifs sur le périmètre du CQ avec au préalable une mission d'étude devant aboutir à un diagnostic des besoins précis. Plusieurs réunions ont eu lieu avec le service mobilité/signalisation de la commune afin de discuter du contenu de la mission de service. L'idée était de réaliser un marché commun étant donné leur enveloppe budgétaire disponible pour une signalisation à l'échelle de la commune. Parallèlement à ces réunions, un accord avec la Région a été passé afin que l'étude se fasse sur tout le territoire communal et la réalisation des travaux uniquement sur le périmètre du CQ. La rédaction du CSC mission de service a été prise en charge par le service mobilité. Malheureusement, le travail n'a pas abouti. Le marché a été divisé en 2 : une fiche technique pour l'étude, le diagnostic et la proposition de signalétique sur l'ensemble de la commune et ensuite un cahier de charge travaux pour la réalisation sur le périmètre du CQ. La coordinatrice socio-éco a fait une fiche technique et lancée l'appel d'offre "Mission d'étude" en juin avec remise en juillet 2016. La désignation de Speculoos SPRL par le Collège a eu lieu le 25 juillet 2016. Le bureau d'étude travaille actuellement sur une proposition qui sera présentée début septembre 2016. Des comités d'accompagnement sont organisés avec des représentants des différents services communaux concernés (tourisme, urbanisme, communication, mobilité) pour les diriger dans leur travail.

Opération 6.4: Développement des activités à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale

Depuis l'année scolaire 2015-2016, les stages ont lieu à la salle St Rémy (place St Rémy) et à l'école communale Regenboog (rue Ulens) en partenariat avec l'asbl JES. Le partenariat avec JES va au-delà de la mise à disposition de la salle St Remy : les jeunes en formation « animation » à JES peuvent vivre une première expérience dans ce champs professionnel. Ils sont engagés en tant que bénévoles en soutien aux accompagnateurs artistiques durant le stage. Cette nouvelle formule fait sens à plusieurs niveaux pour la construction d'un projet culturel et de cohésion sociale dans le quartier avec l'utilisation d'un nouvel espace public – place St Rémy, implication des jeunes du quartier et soutien à leur formation professionnelle, implication d'une école à proximité.

Opération 6.5: Formation d'animateurs en discipline de cirque / Ecole de Cirque

Au niveau de la formation d'animateurs adultes, l'année scolaire 2015-2016 a permis de concrétiser les modules 1 et 2 et le démarrage d'un nouveau module. En ce qui concerne la formation jeunes (16-18 ans), plusieurs réunions ont permis une redéfinition des besoins des jeunes et la mise en place d'une nouvelle formation plus pertinente. L'Ecole de cirque a dû déménager fin juin 2016 du n°11 au n°3 suite aux travaux de Tours et Taxis.

Embarquement immédiat (3ème dimanche de septembre/journée sans voiture) est tous les ans un moment important pour le quartier maritime et le périmètre du contrat de quartier. Pour 2016, un partenariat "culinaire" entre une dizaine d'asbl et de jeunes a été mis sur pied afin de créer un véritable "Village culinaire".

CO: Co-Production

Opération 7.1 : Enveloppe de quartier/Communication/Participation

L'axe "Enveloppe de quartier 2015" a permis d'octroyer un subside à 3 projets :

- un projet de verdurisation "Pont Vert" menée par des habitants & Maison de quartier Bonnevie
- Entreprenariat au féminin géré par Solidarité Savoir. Projet qui aide à la création d'entreprise de femmes
- et d'un projet innovant pour le quartier : le Medibus de Dune asbl Dépannage d'Urgence de Nuit & Echanges : mobil-home transformé en salle de consultations infirmières et en comptoir d'information et de réduction des risques liés aux usages de drogues.

Fin décembre 2015, un nouvel appel à projet "Enveloppe de quartier 2016" (dernière année) a été lancé et 7 projets ont été acceptés :

Atelier Vélo Mobile qui a déjà démarré à la maison Maritime avec un groupe d'ados

Medibus - comptoir de réduction des risques et des soins infirmiers de proximité pour les usagers de drogues en situation de grande précarité –prolongation

Les Rénos en visite : visites variées proposant plusieurs visions et solutions pour arriver à une rénovation durable/chez les habitants du quartier pour inciter les autres à rénover/avec animations le long du parcours

Le Jardin Kanaletto : ouverture de la maison du 17 rue des Ateliers à l'Espace vert Collectif pour devenir un espace de rencontre autour du la fabrication du pain / 25 à 30 hommes / Pères et fils autour de différentes activités

Portes Ouvertes sur l'Egalité : portes ouvertes et animations dans le quartier et autour de la rue du Jardinier/promouvoir l'égalité des genres et l'égalité des chances dans le quartier/célébrer la journée de la femme le 8 mars/créer une synergie avec les différentes associations et acteurs du quartier

Entreprenariat Féminin (fin de cycle) : 5 séances de sensibilisation à l'entrepreneuriat + un cycle de 10 séances d'info sur la thématique demandée par le public

Village culinaire autour de LEO :

Ateliers de cuisine enfants/ados/jeunes/mamans/papas pour créer un village culinaire lors de la fête Embarquement immédiat/créer des formations diverse pour arriver à un village culinaire en septembre.

Communication et participation : la coordinatrice socio-éco suit l'ensemble des opérateurs et organise des réunions de concertation avec eux. Elle suit plus particulièrement le projet Young Coach et Pôle jeunesse.

Administratif : depuis juin 2016, suite à la fusion des services de Projets subsidiés et TP en Département Infrastructures et Développement Urbain, elle prend également en charge le suivi administratif du volet brique.

Opération 7.2 : Co-Production jeunes (18-25 ans)

Le projet a démarré en 2016.

3 projets ont été déposés mais plusieurs réunions ont dû avoir avec les trois groupes de jeunes pour affiner leur projet, budget, timing. A l'heure actuelle, un seul est subventionné : King Poing Boxing Club pour les enfants de 7 à 18 ans : permettre de faire du sport sur l'espace public, initiation à la Boxe anglaise les mercredis, samedis et dimanches.

Les 2 autres projets mûrissent et devraient être opérationnel en septembre.

COQ – AG – Participation/concertation

AG (1):

15/12/2015: Assemblée générale présentant l'ensemble des projets, y compris ceux d'enveloppe de quartier, et ce, de manière interactive, sous forme de stands. 50 personnes.

COQ (5) :

13/10/2015: Présentation du bureau d'architecture en charge du projet Phare – Bogdan & Van Broeck et de celui en charge du projet de réaménagement de la rue Ribaucourt – BUUR en association avec Radiance 35 et ARA. Et état d'avancement global de tous les projets et lancement de l'appel à projet "Enveloppe de quartier 2016". 13 personnes.

15/12/2015 : Présentation de l'état d'avancement du projet Phare, du projet "réaménagement Rue Ribaucourt" et approbation des avant-projets. 22 personnes.

12/04/2016 : Etat d'avancement et présentation des rapports d'activités. 14 personnes

26/04/2016 : Etat d'avancement et présentation des rapports d'activités. 14 personnes

Quels ont été les autres moments de rencontre avec les habitants ?

(Ateliers participatifs, évènements festifs,...)

- Dimanche 21/09/2015 : Embarquement immédiat – rue Picard
- Samedi 10/10/2015 : inauguration de la Salle Saint-Rémy et du parc
- Samedi 12/03/2016 : Journée de l'Egalité avec la Maison des Femmes et autres associations
- Mercredi 13/04/2016 : stand information sur le futur réaménagement de la rue Ribaucourt
- Mardi 19/04/2016 : balade lumineuse rue Ribaucourt dans le cadre du réaménagement de la rue Ribaucourt

XXV.2. Contrat de quartier durable « Petite Senne »

Le Contrat de quartier durable Petite Senne se trouve dans sa 1^{ère} et 2^{ème} année d'exécution.

Début janvier L'équipe s'occupe de la coordination et gestion des opérations de rénovation, des acquisitions, des marchés publics de service et des opérations du volet socio-économique.

Depuis septembre 2015 l'équipe, aidée par le bureau d'étude PTA, a également préparé la première modification du programme du Contrat de quartier durable.

Celle-ci a été présentée le 4 décembre 2015 au Cabinet du Ministre-Président, le 14 décembre 2015 et le 17 février 2016 (tableau financier des modifications) à la Commission de Quartier, 17 février 2016 également en Assemblée Générale.

La première modification a été approuvée par le Conseil Communal le 25 février et le 20 avril 2016.

Cette modification concernait les points suivants :

- L'adaptation du programme grâce au budget complémentaire d'acquisitions via Beliris ;
- L'adaptation du programme grâce au nouvel appel à projet Alliance Habitat;
- L'abandon d'opérations (Opération 4.A « Réaménagement de la rue de la Princesse », Opération 5.A « Redynamiser le commerce et l'HORECA » et Opération 7.A « Autour de la porte de Ninove » sont supprimées) ;
- Le transfert d'opérations vers de nouvelles localisations (opération « 1. F1 : les logements conventionnés Gosselies » est devenue « logements Liverpool » car il a été adapté au changement de la localisation, le bien étant acquis rue de Liverpool par la commune en date du 25 novembre 2015. Opération 1.F2 : Crèche, acquisition « Gosselies » abandonnée au profit de « Liverpool ») ;
- L'adaptation des budgets et plans financiers annuels aux coûts estimés actualisés;
- L'adaptation et l'actualisation du contenu des fiches;
- L'introduction de nouvelles opérations (opération 8.D : collaborateur administratif);
- Une rectification du tableau financier en modifiant les opérations confiées à Beliris : Beliris financerait les opérations 1B « labo de langue, jeu et travail » et 1C4 « recyclerie » en lieu et place des études et travaux de l'opération 1C « Atelier et logement », à hauteur de 3.125.000 EUR ;
- Le montant de la part régionale est fixé à 10.900.000 EUR

Le Ministre-Président a marqué son accord sur les modifications dans un courrier dd 25/05/2016.

Le coût total du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne » est de 27.766.574 EUR dont :

- 10.900.000 EUR de part régionale
- 579.655 EUR de part communale
- 3.125.000 EUR de financement Beliris
- 12.823.717 EUR de financements divers (Beliris acqu. , FEDER, ...)

De septembre 2015 à aout 2016, 6 commissions de Quartier, ont été organisées avec les représentants des habitants, des associations et des professionnels et une Assemblée Générale.

1.A Jardin d'hiver + Espace public + Réaménagement quai de l'Industrie

L'opération prévoit l'acquisition de biens, dont la halle Libelco, actuellement occupés par du commerce de voitures de seconde main en vue de la reconvertir en un jardin couvert. Le principe de l'acquisition de la Halle (quai de l'industrie 79) a été approuvé par le Conseil communal le du 2 septembre 2015 et le principe de l'acquisition du bien sis rue Heyvaert 87 par le CC du 25 novembre 2015.

Une offre d'achat d'un montant de 1.559.040,00 € a été faite au propriétaire. Un accord reste possible. En attente de l'étude de reconnaissance de sol.

L'opération prévoit également le réaménagement du quai de l'industrie entre la rue de Gosselies et la rue de Liverpool en accordant la priorité aux usagers faibles.

Pour le jardin d'hiver, la commune bénéficie d'un subside FEDER. Le projet est dorénavant co-suivi par l'équipe FEDER.

1.B Labo de langue, jeu et travail

L'opération prévoit l'acquisition du bien sis quai de l'industrie 83, actuellement occupé par un commerce de voiture de seconde main, en vue de le reconvertir en un labo de langue, jeu et travail. Le principe de l'acquisition du bien avait déjà été approuvé par le Conseil du 3/6/2015.

Une offre pour un montant de 598.500€ a été acceptée par le propriétaire. Le compromis est en cours de rédaction.

1.C Ateliers, Logements, Cour, Recyclerie

L'opération prévoit l'acquisition de biens actuellement occupés par du commerce de voitures de seconde main en vue de les reconvertir en 2 infrastructures semi publique destinée à des ateliers et une recyclerie et des logements sociaux.

Le principe de l'acquisition du bien sis quai de l'Industrie 75 a été approuvé par le Conseil communal du 25/11/2015, celui du bien sis quai de l'Industrie 77 par le Conseil du 2/9/2015. Pour le bien quai de l'industrie 79 voir sous 1.A Jardin d'hiver. Pour le bien quai de l'industrie 77, une offre de 545.000€ est en cours d'analyse par le liquidateur du propriétaire et devrait être acceptée.

1.E Meubles de recyclage klimop

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par l'asbl Atelier Groot Eiland, qui vise à collecter, stocker et traiter toutes sortes de déchets de bois afin de fabriquer de nouveaux meubles. Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

1.F Logements conventionnés et nouvelle crèche

L'opération prévoit l'acquisition du bien sis rue de Liverpool 24. Les biens sis rue Liverpool seront reconvertis en minimum 12 logements et une crèche de 72 places. La Commune a acquis le bien et signé l'acte le 23/11/2015.

Pour la crèche, la commune bénéficie d'un subside FEDER. Le projet est dorénavant co-suivi par l'équipe FEDER.

Une convention d'occupation temporaire du bien par ENTRAKT a été approuvée par le Conseil du 22/06/2016.

1.K Activités WAQ et partenaires

Il s'agit d'une opération socio-économique qui est portée par la Commune. L'opération a comme objectif de créer un point d'ancrage dans le quartier où les habitants et usagers du quartier sont les bienvenus pour se rencontrer,...

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

1.M Logements conventionnés Heyvaert

L'opération prévoit l'acquisition des biens sis rue Heyvaert 107-109, actuellement occupés par un commerce de voiture de seconde main (n° 107) et par des logements (n° 109) en vue de reconvertir en des logements. La Commune a acquis le bien et a signé l'acte le 21/12/2015

Une occupation temporaire est également prévue, négociations en cours avec le projet WiM (WeCycle in Molenbeek).

2.A Projet Pop-Up Canal

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par la commune. L'opération prévoit un budget de 100.000 €, dont 30.000€ en 2016, pour financer des projets d'occupations temporaires, portés par des associations ou des comités d'habitants, dans des espaces publics ou des bâtiments inexploités. L'appel à projet a été lancé en juin 2015 et 8 candidatures ont été réceptionnées le 30 septembre 2015. Le jury, qui s'est tenu le 11 décembre 2015, a sélectionné 5 projets qui ont pu débuter début mai 2016.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

2.B Enveloppe de quartier

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par la commune. L'opération prévoit un budget de 90.000 €, dont 30.000€ en 2016 pour financer des projets qui contribuent à renforcer la cohésion sociale. L'appel à projet a été lancé fin 2015 et 6 candidatures ont été réceptionnées. Le jury, qui s'est tenu le 22 février 2016, a sélectionné 5 projets qui ont pu débuter début avril 2016.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

2.C Offre de loisir pour enfants

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par la Maison des Cultures, pour élargir l'offre des activités extra-scolaires dans le quartier Heyvart : ateliers hebdomadaires + stages. Le programme pour l'année 2015-2016 a été établi.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

2.D Rénovation de façades

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par le CPAS/Greenworks de Molenbeek, qui fait de la rénovation des façades pour améliorer et embellir le cadre de vie dans le quartier.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

3.A Réaménagement partiel rue de Bonne.

L'opération prévoit le réaménagement partiel de la rue de Bonne : un premier tronçon coté gare de l'Ouest et la partie en face à la nouvelle école Bonne-Mariemont. Des contacts ont été pris avec Bruxelles Mobilité et la Région afin d'envisager d'étendre le projet à un réaménagement de façade à façade de l'ensemble de la rue, sur base du partenariat suivant : ensemble des études menées et financées via le CQD - travaux financés et mis en œuvre par Bruxelles Mobilité.

Suite à l'impossibilité de réaliser les tests préliminaires à un accord de subside avant la date butoir de la prochaine modification de programme, l'opération sera probablement retirée du CQD.

4.A Réaménagement de la rue de la Princesse

Cette opération a été supprimée lors de la 1^{ère} modification.

5.A Redynamisation du commerce et de l'horeca

Cette opération a été supprimée lors de la 1^{ère} modification.

6.A Espace public liaison Pierron-Brunfaut

Le projet prévoit le réaménagement de l'espace public entre la tour Brunfaut et l'espace Pierron.

Une convention de désignation du pouvoir adjudicateur entre la commune et « LLM » est approuvée au CC du 25/11/2015. « LLM » est chargé de conclure un avenant avec la société anonyme « DETHIER ARCHITECTURES », en groupement sans personnalité juridique avec la société privée à responsabilité limitée (bureau d'architectes) « ATELIER 229, société d'architectes », la société anonyme (bureau d'ingénieurs) « ARCADIS BELGIUM » et la société anonyme (bureau d'ingénieurs) « NEY & PARTNERS », pour étendre la mission complète d'étude et de suivi de travaux.

Présentation d'une proposition de projet en COQ du mardi 1/12. Approbation de l'avant-projet en COQ du lundi 14/12.

Convention signée le 17.12.2015. Demande de PU déposée le 22.01.2016. Montant des honoraires : 39.350 €

6.B Bellevue for starters

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par Art2Work, qui souhaite faire participer activement les jeunes bruxellois à leur auto-réalisation et à la création de leur propre mise à l'emploi. Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

6.C Atelier Groot Eiland restaurant & potager

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par Atelier Groot Eiland, qui a été ajoutée lors de la 1^{ère} modification. Elle a comme but l'installation d'un restaurant social dans les anciennes brasseries de Belle-Vue.

6.D Formation Espace Hôtelier Bellevue

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par Molenbeek Formation, qui a comme but l'organisation d'une formation au métier de femme ou valet de chambre, à destination de demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

7.A Autour de la Porte de Ninove

Cette opération a été supprimée lors de la 1^{ère} modification suite à la création d'une « Task Force » au niveau régional.

8.A Chef de projet 0-4

Les tâches du chef de projet « Petite Senne » sont :

- Assister la commune et le bureau d'étude dans l'élaboration des modifications du programme (qui sera présenté au CC en février 2016) ;
- Négocier en vue de l'acquisition des terrains nécessaires aux opérations ;
- Rechercher et contacter des partenaires financiers pour certaines opérations, contacts avec Bruxelles mobilité pour trouver des financements supplémentaires pour les travaux de réaménagement de l'espace public, avec Beliris en vue de mettre en place le protocole d'accord de coopération en vue de financer certaines acquisitions de parcelles dans le quartier Heyvaert ;
- Etre l'interface entre les différents intervenants - habitants, commune, Région, Beliris, bureau d'études, tissu associatif local ;
- Participer à la mise en place et à la tenue des différentes actions de sensibilisation et d'information ;
- Préparer les dossiers à soumettre au Collège des Bourgmestre et Echevins, au Conseil communal et au Gouvernement régional en collaboration avec le gestionnaire administratif ;
- Veiller au maintien de la cohérence dans l'exécution des projets entre eux et favoriser les synergies avec d'autres projets communaux. Finaliser le protocole d'accord de coopération en vue de financer certaines acquisitions de parcelles dans le quartier Heyvaert
- Lancer les appels d'offres aux bureaux d'étude : Rédiger les clauses techniques, décrire les missions des auteurs de projet, élaborer les programmes détaillés des bâtiments,... Un premier avis de marché pour les opérations 1.A1, 2 et 3 + 1.F2 sera présenté au CC du 31/08/2016

- Préparer, avec le bureau d'étude, l'élaboration d'une deuxième modification du programme (octobre 2016).
- Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

8.C. Communication et participation

Cette opération consiste en l'organisation des réunions publiques (Coq et Ag) et des réunions thématiques, ainsi que la communication sur le programme de base via des rencontres, le site internet et le Molenbeek Info. En juin 2016, un marché a été lancé pour pouvoir faire appel à un bureau de graphisme. Atelier per twee a été désigné pour cette mission par le Collège du 18/07/2016.

Depuis avril 2016, le suivi des opérations socio-économiques fait également partie de cette opération, ainsi que la coordination des opérations Antenne de quartier, Enveloppes de Quartier et Pop Up et Participation Jeunes. Les occupations temporaires des biens déjà acquis par la Commune, sont également suivies dans le cadre de cette opération.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

9 .A Slow Urbanism

Le bureau d'étude qui a réalisé le programme de base a vu sa mission étendue durant les années 2015 et 2016 pour étudier les diverses opérations à initier. En concertation avec le chef de projet, le bureau d'étude a réalisé des études de faisabilité pour les projets suivants :

- 1M logements conventionnés,
- 1. C2 logements sociaux,
- SU7.B projet mixte logements/HORECA

Montants des honoraires : 22.500 € financé par la Région

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/16.

9.B Processus participation jeune

Jes vzw a été désigné par le Collège du 28/09/2015 pour la mission de service Participation Jeune. Après un premier diagnostic de terrain et la création d'un réseau avec les jeunes du quartier, ils ont organisé des ateliers d'intervention urbaine, à l'antenne de quartier en avril 2016.

Un premier rapport intermédiaire a été réalisé pour juin 2016.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/16.

XXV.3. Contrat de quartier Cinéma Bellevue

Suivi administratif, financier et technique des chantiers ci-après :

- Vandermaelen 6-8 (op 4.2-1.3-1.4 : logements – bureaux communaux et parking – allée verte)
- Vandermaelen 18 (op 1.6 et 5a1 : logement et crèche zinneke)
- Chaussée de Gand - rue Comte de Flandre (op 1.1 : logements et commerce)
- Merchtem (op5a-8ab : crèche et lieu d'accueil extrascolaire)
- Art en ville (op 4.1 : publication et film)
- Pietro et Pierron (op 4.8 et 4.9 – parc et parcours).

Réception provisoire et inauguration des chantiers :

- Chaussée de Gand – rue Comte de Flandre labellisé Bâtiment exemplaire sur le plan énergétique et environnemental (op 1.1 – logements et commerce)
- Merchtem (op5a-8ab : crèche et lieu d'accueil extrascolaire)

Dépôt à l'administration de la Région Bruxelloise des justificatifs de l'ensemble des opérations du contrat de quartier. Le montant prévisionnel du programme est de 14.868.632,21 EUR dont 10.898.661,99 EUR de part régionale et 1.219.970,22 EUR de part communale. Analyse et décompte du BDU en attente.

Justification des dépenses auprès de diverses sources de financement :

- VIPA (crèche zinneke Vandermaelen 18 pour 575.022,35 EUR)
- Beliris (Gand-Flandres pour 1.307.382,29 EUR)
- Primes énergies (Gand Flandres pour 73.886,12 EUR, Vandermaelen 6-8 pour 58.798.08 EUR et 78.727,20 EUR)
- Batex (Vandermaelen 6-8 pour 219.829,50 EUR et Vandermaelen 18 pour 65.340 EUR)
- PGV (Etangs noirs pour 385.000 EUR, Gand Flandres pour 259.923,98 EUR, Vandermaelen 18 pour 442.930,77 EUR)
- FBRTC (Vandermaelen 6-8 de 3.258.000 EUR), etc.

XXVI. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX CONTRATS DE QUARTIER ET SUIVI DE SUBSIDES SPECIFIQUES

Détails des missions de gestion « Aide transversale « administrative, participation et évaluation »

- rédaction des dossiers de candidature (texte, plan de financement, plan de faisabilité,...) pour les différents subsides (notamment les crèches via le Plan crèche, Cocof, Kind & Gezin, One,...) et suivi des procédures en interne et en externe (rédaction des délibérations de collège et conseil et des courriers de transmis)
- validation des répartitions des justificatifs entre les pouvoirs subsidants
- suivi des tranches de subsides (Déclaration de créance, justificatifs,...) en collaboration avec les chefs de projets et gestionnaires techniques
- suivi financier et administratif des financements (notamment des divers pouvoirs subsidants : régional, fédéral et européen), préparation des justificatifs financiers et administratifs
- recherche, gestion et suivi des subsides spécifiques (rédaction de dossiers de candidature et suivi des justificatifs/procédures)
- collaboration à la conception des programmes de revitalisation urbaine
- encadrement des projets d'infrastructures (plan de pérennisation, plan financier, recherche de subventions complémentaires,)
- collaboration au suivi des évaluations des projets.

Rapport d'activités des missions de gestion « Aide transversale « administrative, participation et évaluation »

Tâches transversales de réflexion et amélioration des outils et procédures :

- Participation aux réunions d'élaboration et de mise en place de nouveau tableau de suivi financier permettant une vision systématique des prévisions budgétaires et de l'état financier quotidien de chaque projet subsidié ;
- Modifications et mise à jour des tableaux de suivi financier de chaque opération du Contrat de Quartier Cinéma Bellevue ;
- Rédaction de notes de synthèse sur les procédures ex : délai de paiement
- Réflexion et proposition d'uniformisation des codes projets dans le système comptable et le rangement documents afin de permettre un traitement simplifié des opérations budgétaires

Tâches transversales pour le suivi de dossiers de subventions :

- Rédaction des courriers et suivi des envois relatifs aux subsides spécifiques
- Constitution des dossiers de pièces justificatives des paiements à destination des pouvoirs subsidants (préparation et vérification des documents à introduire, respect des échéances, suivi des envois...)
- Rédaction des délibérations des Collèges et des Conseils relatifs à chaque étape d'évolution des dossiers
- Mise à jour des tableaux de suivi financier et suivi de l'évolution financière des opérations et de l'utilisation des budgets
- Soutien aux gestionnaires techniques pour le suivi financier des projets
- Suivi des états d'avancement,
- Suivi administratif et financier des primes énergies et des primes Batex.

Suivi et justification des dossiers relatifs à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale accordant des subventions aux communes pour la rénovation d'infrastructures communales consacrées aux crèches :

Volet infrastructure/Budget: recherches des données, rédaction/constitution des dossiers, rédaction des plans financiers et de pérennisation, collèges, conseils, envois, suivi des demandes de subsidiation entre la notification et l'octroi de subsides, constitution et envoi des justificatifs financiers...

Création de milieux d'accueil de la petite enfance dans le cadre des contrats de quartier :

Contrat de quartier Cinéma-Belle-Vue : suivi de la réalisation de 2 milieux d'accueil de la petite enfance, l'un francophone l'autre néerlandophone pour un total de 72 nouvelles places (Crèche Petite Senne 28 – Crèche Merchtem 48 places)

Réunions de suivi financier des opérations

Suivi et justification de la subvention VIPA pour la construction de la crèche Petite Senne/Zinneke (financement d'une partie des travaux) :

Réalisation du cahier de charge spécial « œuvre d'art » et du rapport d'analyse des offres en collaboration avec le gestionnaire technique

Suivi et justification des subsides BELIRIS octroyés pour la rénovation de la Place Communale ;

Préparation des pièces justificatives des 10 premiers états d'avancement, constitution du dossier et rédaction des courriers au pouvoir subsidant.

Suivi des paiements relatifs à la place communale, rédaction de collège et préparation des dossiers « paiement » pour les services communaux concernés.

XXVII. POLITIQUE DES GRANDES VILLES ET POLITIQUE DE LA VILLE

- **Contrat Ville Durable 2010** : coordination des chantiers et décompte
 - Gestion et coordination des projets de rénovation
 - 18 projets prévus - 17 réalisés & 1 non utilisé
 - Coût total du programme : 3.989.193 € prévus – 2.854.627,72 € dépensés/approuvés (au 01/10/2015)
 - taux d'utilisation du subside : 71,56%

- **Contrat Ville Durable 2012** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers, décomptes
 - Gestion et coordination des projets de rénovation
 - 28 projets prévus – 25 réalisés, 2 en cours de réalisation & 1 non utilisés
 - Coût total du programme : 3.989.193 € prévus – 3.731.947,04 € justifiés (au 30/06/2015)
 - taux d'utilisation du subside : décompte final prévu fin 2017

- **Contrat Ville Durable 2013** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers, décomptes
 - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
 - 20 projets prévus – 16 réalisés, 2 débutants & 2 non utilisés
 - Coût total du programme : 4.065.040 € prévus – 2.170.856,43 € justifiés au 30/04/2016
 - taux d'utilisation du subside : décompte final prévu au 30 juin 2018

- **Contrat Ville Durable 2014** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers, décomptes
 - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
 - 31 projets prévus – 12 réalisés, 13 en cours de réalisation, 2 débutants, 2 reportés & 2 non utilisés
 - Coût total du programme : 4.065.040 € prévus – 1.062.335,78€ justifiés au 30/06/2016
 - taux d'utilisation du subside : décompte final prévu au 30 juin 2018

- **Contrat Ville Durable 2015** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers, décompte
 - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
 - 20 projets prévus – 4 réalisés, 11 en cours de réalisation, 1 débutant, 3 reportés et 1 non utilisé
 - Coût total du programme : 2.989.563,00 € prévus – 1.098.763,58€ justifiés au 30/06/2016
 - taux d'utilisation du subside : décompte final prévu au 31 mars 2018

- **Contrat Ville Durable 2016** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers
 - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
 - 18 projets prévus – 3 réalisés, 12 en cours de réalisation, 2 débutants et 1 reporté
 - Coût total du programme : 2.092.694,00 € prévus – 597.912,60 d'acompte au 13/06/2016
 - taux d'utilisation du subsidie : décompte final prévu au 31 mars 2021.

XXVIII. FEDER

XXVIII.1. FEDER 2013

Espace Hôtelier Bellevue

L'ensemble du site est réceptionné provisoirement depuis le 30 août 2015. L'hôtel est en exploitation depuis le 8 juin 2015. Prise de possession partielle (partie hôtel) : Collège du 11 mai 2015. Beaucoup de problèmes de fonctionnement surgissent depuis l'ouverture de l'hôtel et la question de l'assignation de l'entrepreneur et d'une partie des bureaux d'études devrait être envisagée avec le service juridique et l'échevinat de manière à anticiper la préservation des intérêts de la commune. Les relations avec les exploitants sont actuellement bonnes, mais tendues dans la mesure où les gestionnaires interprètent le contrat de mise à disposition d'un hôtel comme clé sur porte.

Suivi administratif du dossier : suivi financier et administratif auprès de la Cellule FEDER (tableaux financiers transmis de documents, rapport annuel et rapport final ...) participation au Comité d'accompagnement au cabinet Vervoort qu'aux audits réalisés

Milieux de la petite enfance Rives Ouest

Les deux milieux d'accueil de la petite enfance sont ouverts depuis 2014.

Suivi administratif du dossier : suivi financier et administratif auprès de la Cellule FEDER (tableaux financiers, transmis de documents, rapport annuel et rapport final ...) et participation au Comité d'accompagnement au cabinet Vervoort.

XXVIII.2. FEDER 2020

Ulens 40-44

La Commune de Molenbeek-Saint-Jean projette de construire une école secondaire de 450 places et une crèche de 48 places sur le terrain sis rue Ulens 40-44, à Molenbeek-Saint-Jean. Elle a acquis le site via le FRBTC.

Nous sommes sur le point de conclure un partenariat avec GO! qui financerait la construction de l'école et prendrait en charge la gestion de la crèche.

Nous bénéficions également d'une subvention FEDER pour la construction de la crèche. La convention avec Feder sera conclue courant octobre.

Depuis un jugement rendu en date du 28 mai 2014, la commune de Molenbeek-Saint-Jean est propriétaire du terrain sis rue Ulens 40-44 et la procédure d'expropriation a suivi son cours.

L'expert judiciaire a rendu son rapport d'expertise qui fixe la valeur vénale du bien exproprié à 2.021.156 €.

Notre avocat nous informe que l'Etat belge a déposé des conclusions invitant le Juge de Paix à fixer l'indemnité provisoire d'expropriation à 3.105.891,8 €.

Conclusions à l'appui desquelles l'Etat belge annonce sa volonté de contester ultérieurement la légalité de la procédure via une action en révision devant le Tribunal de première instance.

La question de l'évaluation de la valeur du terrain est certes, à ce stade de la procédure, une question encore à résoudre, mais le souhait de l'Etat belge d'aller en révision du jugement nous inquiète au plus haut point. En effet, si le projet prenait du retard, la Commune pourrait perdre ses subventions et son précieux partenaire. Ce projet, vital pour les habitants de la commune, ne pourrait alors pas être réalisé.

Nous avons écrit à la Régie des bâtiments ainsi qu'au Ministre Jan Jambon et au Premier Ministre afin que ces derniers demandent à la Régie de renoncer officiellement à son droit d'aller en révision dans le cadre de la procédure d'expropriation en cours ; d'accepter officiellement d'entrer en négociation avec la Commune de Molenbeek-Saint-Jean; d'accepter officiellement de comparaître volontairement aux côtés de la Commune devant le Juge de Paix du canton de Molenbeek-Saint-Jean, dès qu'un accord sera trouvé entre nos administrations respectives, afin de mettre un terme à la procédure judiciaire précitée.

Dans l'attente de l'aboutissement des marchés publics de services et de travaux relatifs à ces projets, nous avons déjà mis une partie du terrain à disposition de GO! : l'école temporaire « Telescoop » a ouvert ses portes ce 01/09/2016 et occupe une partie du terrain jusqu'au démarrage du chantier.

Cette installation s'est faite dans un climat de confiance et de collaboration avec les occupants actuels, le Samu Social et la concierge, qui pourront également continuer à occuper leurs locaux respectifs jusqu'au début des travaux. En parallèle, nous continuons activement nos recherches pour trouver un site qui conviendra à la relocalisation du Samu Social.

Charbonnages 86

Propriétaire du site, la commune bénéficie d'une subvention FEDER pour la construction de la crèche (convention FEDER à signer courant octobre 2016). Une clé de répartition des dépenses entre les différentes fonctions (crèche, salle de boxe, salle de sport et logement) sera appliquée en fonction des superficies construites.

L'enquête publique s'est bien passée : seulement deux remarques mineures.

Le PU a été obtenu. Le permis d'environnement (classe 3 - simple déclaration) a été déposé et transmis à la Région.

Les études de pollution sol, les essais de sol et les fouilles fondations ont été réalisées. L'avis de marché a été publié le 03/08. Le rapport d'analyse des offres sera finalisé pour passage au Collège le 17/10 et transmis Tutelle.

La commande du marché travaux est estimée au 07/12 soit 14 jours avant l'échéance imposée par le CQD.

Liverpool 24 (crèche)

La commune bénéficie d'une subvention FEDER pour la construction de la crèche (convention FEDER à signer courant octobre 2016). Le budget prévisionnel est en cours d'élaboration.

Industrie 75 et 79 (espace public + jardin d'hiver) (halle Libelco)

La commune bénéficie d'une subvention FEDER pour la construction de la crèche (convention FEDER à signer courant octobre 2016). Les négociations sont en cours avec le propriétaire en vue de l'acquisition du bâtiment.

B. VOLET 5B CONTRATS DE QUARTIER (SOCIO - ECONOMIQUE) ADMINISTRATIF ET FINANCIER

I. MISSIONS :

Le service 'administratif, financier et socio-économique' assure les missions suivantes. Il est en charge du suivi administratif, financier et socio-économique des projets développés au sein du Département, plus précisément :

- gestion des subsides : constitution des dossiers de demandes de subsides avec la Division technique, suivi des procédures liées aux subsides (conventions avec les pouvoirs subsidiants et éventuellement les bénéficiaires, ...), justificatifs, droits constatés, ...
- suivi administratif : rédaction de courriers simples, « type », rédaction de délibérations pour le Collège et le Conseil Communal...
- suivi financier des projets : tableaux de suivi financier, suivi des factures, rédaction de bons de transmission, rédaction de Collèges pour les engagements et Conseils pour les modes de financement...
- suivi marchés publics : bons de commande et fiches techniques pour les marchés publics en dessous de 30.000€ HTVA
- suivi des projets socio-économiques : réunions de partenariats, appels à projets, rédaction de conventions, recherche de partenaires des infrastructures créées...
- participation et communication : commissions de quartier, inaugurations des infrastructures, processus participatifs au niveau des projets...

II. ACTIVITES :

II. BATIMENTS - Général

II.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Entretien des installations de chauffages

Intervention en cas de nécessité pour tout le patrimoine communal via un marché stock (firme IMTECH) avec un pic lors de la période hivernale.

Modernisation d'ascenseurs

Une partie des ascenseurs du patrimoine communal a été mise en conformité. Cette action est poursuivie pour l'exercice suivant.

Contrat d'entretien des installations d'alarmes intrusion/incendie dans les bâtiments communaux

Marché de services qui a pour objet l'entretien et la maintenance des installations d'alarmes intrusion/incendie dans les bâtiments communaux. Le marché a débuté en janvier 2015 pour une durée de 4 ans. La réception provisoire de ce projet est prévue pour fin décembre 2018.

Nouveau réseau de caméras de vidéosurveillance

Marché de travaux qui a pour objet l'installation d'un nouveau réseau de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal.

Les travaux sont en cours d'exécution et la fin des travaux est prévu pour fin septembre 2016 auquel il faudra ajouter le délai d'exécution des travaux pour l'extension du projet initial (en attente de la modification budgétaire septembre 2016 pour la commande de cette extension).

III. ADMINISTRATION CENTRALE

III.1. Aménagement des bâtiments

Aménagement d'une Antenne Population sise rue Charles Malis 40

Chantier en cours. Réception provisoire prévue pour l'automne 2016.

Aménagement de la Maison communale

Locaux d'accueil et cour intérieure : Chantier terminé.

III.2. Equipement et maintenance des bâtiments

Intendant 63-65

- Marché de travaux relatifs à la rénovation et adaptation des installations électriques et informatiques du bâtiment sis rue de l'Intendant 63-65. Les travaux sont terminés. Il reste des travaux supplémentaires à payer.
- Marché de travaux ayant pour objet divers aménagements intérieurs du bâtiment. Etat d'avancement du dossier : le chantier sera réceptionné sous peu.

Salle des fêtes du Sippelberg

Marché de travaux ayant pour objet la mise en conformité des installations électriques de la salle des fêtes du Sippelberg, avenue du Sippelberg n° 1. La réception des travaux est prévu pour le 8 septembre 2016 des travaux est prévue pour fin septembre 2016.

IV. VOIRIES COMMUNALES

IV.1. Aménagement des voiries - PTI

PTI 2010-2012

- « Projet 05 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet de la rue Isidore Teirlinck à Molenbeek-Saint-Jean. Par réaménagement complet, on entend l'ensemble de la voirie, de façades à façades, comprenant les fondations, les revêtements, les plantations, le mobilier urbain et tout autre équipement nécessaire. La Réception provisoire a été faite en juin.
- « Projet 06 et 07 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet des rues François Mus et Mommaerts (entre le boulevard Léopold II et la rue Piers) à Molenbeek-Saint-Jean.
- « Projet 14 » :
Marché de travaux ayant pour objet l'amélioration de la sécurité urbaine et l'aménagement d'un jardin public jouxtant la construction d'une nouvelle école néerlandophone sise rue de la Semence à Molenbeek-Saint-Jean. La réception provisoire de ce projet a été accordée le 10 mars 2016.

PTI 2013-2015

- « Projet 01 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet de l'avenue des Myrtes (de façade à façade entre la rue du Korenbeek et la chaussée de Gand) : le dossier d'adjudication a été introduit au BPL – direction des Investissements au BPL – direction des Marchés Publics. Nous avons eu un arrêt de la part de la direction MP; par conséquent, les subsides sont perdus. Il a été décidé en Collège que ce projet sera exécuté sur fonds d'emprunt.
- « Projet 02 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet des rues Sonatine, Sérénade et du Caprice: le dossier d'adjudication a été introduit chez M Khassime - BPL – direction des Investissements et chez Mme Fantuzzi – BPL – direction des Marchés Publics: en ordre. Le dossier d'adjudication a été publié fin juin.
- « Projet 03 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet des rues Melpomène, Calliope : le dossier d'adjudication a été introduit chez M Khassime - BPL – direction des Investissements et chez Mme Fantuzzi – BPL – direction des Marchés Publics: en ordre. Le dossier d'adjudication a été publié fin juin.
- « Projet 08 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet de la place Mennekens : le dossier d'adjudication a été introduit chez M Khassime - BPL – direction des Investissements et chez Mme Fantuzzi – BPL – direction des Marchés Publics. Nous avons eu un arrêt de la part de la direction MP; par conséquent, les subsides sont perdus. Le projet ne sera pas exécuté.
- « Projet 07 et 09 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet des rues Verheyden et Bouvier : le dossier d'adjudication a été introduit chez M Khassime - BPL – direction des Investissements et chez Mme Fantuzzi – BPL – direction des Marchés Publics: en ordre. Le dossier d'adjudication a été publié fin juin.
- « Projet 13 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet des rues Bonnevie et de Geneffe et du Parc Bonnevie : le dossier d'adjudication a été introduit chez M Khassime - BPL – direction des Investissements et chez Mme Fantuzzi – BPL – direction des Marchés Publics: en ordre. Le dossier d'adjudication a été publié par l'BGE.

IV.2. Travaux de voiries

Réfection des trottoirs du boulevard Edmond Machtens

Le marché de services a été attribué fin 2015. L'avant-projet a été approuvé par le Collège en avril; la lettre de commande du dossier d'adjudication doit être envoyée.

Réaménagement du trottoir de la rue Alphonse Vandenpeereboom, côté terrain SNCB

Marché de services : le bureau d'étude a été sélectionné, mais la délibération du Collège pour l'attribution du marché passe au collège du 23 08 2016.

IV.3. Entretien extraordinaire des voiries

Entretien des voiries en revêtement hydrocarboné

Marché de travaux ayant pour objet l'entretien et la réfection des revêtements asphaltiques de différentes rues

Entretien des revêtements en pavage

Marché de travaux ayant pour objet l'entretien et la réfection des revêtements en pavage

V. SIGNALISATION ROUTIERE

V.1. Achat d'équipement de signalisation routière

Fourniture (et placement) de mobilier urbain

Marché de travaux ayant pour objet la fourniture et placement de mobilier urbain

Fourniture (et placement) de Signalisation

Marché de travaux ayant pour objet la fourniture et pose de signalisation routière.

Marquage routier

Marché de travaux ayant pour objet divers aménagement relatifs aux marquages routiers.

VI. PARKING COUVERT

Mise en conformité du parking sis rue Tazieaux 40 pour utilisation par la Police

Les travaux ont été exécutés.

Parking Brunfaut

Problèmes d'infiltrations d'eau dans les 2 niveaux souterrains : Suivi au niveau des services communaux pour les travaux à exécuter d'urgence

VII. ECLAIRAGE PUBLIC

Illuminations de fin d'année

Dossier exécutés.

VIII. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

VIII.1. Construction et extension d'écoles

Ecole 1

Extension de l'école : Projet abandonné.

Marché de fourniture d'un pavillon sanitaire temporaire : en cours d'élaboration.

Réparation des toilettes intérieures et pose de cloisons : en cours de réalisation par les ateliers communaux.

Ecole 6

Réception provisoire

Ecole 8-9

Remplacement des clôtures existantes et sécurisation de l'entrée principale : Dossier technique en cours d'élaboration

Ecole 16

Réfection de la cours de récréation : chantier en cours.

Ecole 17

- Marché de services ayant pour objet la mission d'auteur de projet pour l'extension de l'école communale Tamaris sis angle des avenue des Tamaris et du Condor. La fin des travaux est prévue pour le 1 septembre 2016.

- Marché de travaux ayant pour objet l'agrandissement d'un bâtiment scolaire à l'angle des avenues Tamaris et Condor à Molenbeek-Saint-Jean. La fin des travaux est prévue pour le 1 septembre 2016.

Ecole Windekind

- Installation de modules provisoires : Elaboration du permis d'urbanisme pour l'école provisoire en conteneurs et coordination durant le chantier d'installation de l'école provisoire.
- Marché de services qui a pour objet la mission d'étude d'auteur de projet en vue de la construction d'une nouvelle école néerlandophone maternelle et primaire sise rue Jean- Baptiste Decock n°54. L'avis de marché a été publié en juillet 2016. L'auteur de projet devrait être désigné en mars 2017.

Ecole Knipooog

- Marché de Services ayant pour objet la mission d'auteur de projet pour la construction d'une nouvelle école néerlandophone rue de la Semence à Molenbeek-Saint-Jean. La réception provisoire de ce projet a été accordée le 16 novembre 2015.
- Marché de travaux qui a pour objet la construction d'une nouvelle école néerlandophone sise rue de la Semence à Molenbeek – Saint - Jean. La réception provisoire de ce projet a été accordée le 16 novembre 2015.

VIII.2. Aménagement des bâtiments scolaires

Ecole 11

Rénovation de classes et de divers locaux : Chantier en cours.

VIII.3. Equipement et maintenance des bâtiments

Ecole 2

Rénovation de l'installation de chauffage de la concierge : Travaux exécutés.

Traitement de la mэрule dans la cave : Travaux exécutés

Travaux de toiture : élaboration du cahier des charges en cours

Traitement de l'humidité ascensionnelle : élaboration du cahier des charges en cours

Ecole 5

Subsides accordé par la cocof pour la rénovation des toitures en pentes. Début du chantier prévu en septembre 2016

IX. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

IX.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Sans objet

X. JEUNESSE

X.1. Station de plein air et ludothèque

Sans objet

XI. CULTURE

XI.1. Equipement et maintenance du château du Karreveld

Marché de travaux ayant pour objet la restauration des fenêtres et des portes extérieures : le permis unique a été délivré en juillet dernier. La partie technique du dossier d'adjudication est réalisée.

XII. MAISON DES CULTURES ET DE LA COHESION SOCIALE

XII.1. Maintenance des bâtiments

Sans objet

XIII. MUSEE COMMUNAL

XIII.1. Equipement et maintenance des bâtiments

- Marché de travaux et de services qui a pour objet l'aménagement intérieur du Musée communal,
- Marché de services à lots séparés ayant pour objet la conception et la production d'éléments de médiations à intégrer dans le musée communal.
- Aménagement intérieur du Musée communal - Projet n° 2 : Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture et l'installation de vitrine et de matériel audiovisuel.
- Aménagement intérieur du Musée communal - Projet n° 3 : Marché de travaux ayant pour objet l'installation d'un conditionnement d'air y compris l'aménagement d'un local technique RF pour le musée communal. La réception provisoire de ce projet a été accordée le 13 juin 2016.
- Aménagement intérieur du Musée communal - Projet n° 4 : Marché de travaux ayant pour objet la fourniture, la fabrication et le placement des structures muséographiques comprenant cimaises, socle et vitrine d'éclairage pour le musée communal.
- Musée communal : Marché de travaux ayant pour objet la sécurisation du musée communal

XIV. INSTALLATIONS SPORTIVES

XIV.1. Construction d'infrastructures sportives

Stade du Sippelberg

Réhabilitation de la zone « vestiaires-bureaux » : Chantier en cours

Rénovation des vestiaires et mise en œuvre de nouvelles techniques spéciales : Marché de services et de travaux abandonnés. Nouveau projet prévu pour 2017.

Piscine Louis Namèche

Marché de travaux ayant pour objet la rénovation de la Piscine communale Louis Namèche, rue van Kalck 93 : La réception provisoire de ce projet a été accordée le 28 septembre 2015 par BELIRIS qui est le Maître d'ouvrage délégué. Néanmoins, suite à un incident de la cabine HT (Hautes tensions) en août 2015, nous avons dû faire un avenant au protocole d'accord initial et les travaux de remplacement de cette cabine n'ont pu avoir lieu qu'en mars 2016.

Stade Verbiest

Remplacement du revêtement synthétique : Etudes élaborées en interne. Dossier d'adjudication en cours.

Stade Machtens

Marché de travaux ayant pour objet l'installation d'un nouvel éclairage du terrain C de football, rue Charles Malis 61. le dossier a été validé par la Tutelle Régionale au mois d'août dernier et le projet va bientôt être publié par le service des marchés publics.

Stade Henry Pevenage

- Marché de travaux ayant pour objet la rénovation des installations électrique du bâtiment communal et de l'éclairage du terrain n° 1 de hockey sur gazon. La réception provisoire des travaux a été accordée en date du 5 avril 2016.
- Marché de travaux ayant pour objet la rénovation du terrain de hockey sur gazon du stade Henry Pevenage, avenue du château n°1. La réception provisoire des travaux a été accordée en date du 6 octobre 2015.

- Marché de travaux ayant pour objet le remplacement du revêtement synthétique du terrain n°1 de hockey sur gazon du stade Henry Pevenage, avenue du château n°1. La réception provisoire des travaux a été accordée en date du 27 octobre 2015.

XV. PARCS ET ESPACES VERTS

XV.1. Equipement et maintenance des parcs

Le parc Marie-José

Réaménagement du parc en collaboration avec Beliris : Chantier terminé

Le parc Bonnevie

Publication et analyse des offres

Le parc du Château du Karreveld

Réaménagement du parc en collaboration avec Beliris : Chantier terminé

Parc des Etangs Noirs

Réaménagement du parc en cours

XVI. BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE

XVI.1. Aménagement des bâtiments

Bibliothèque francophone – Rue des Béguines n°103

- Marché de service ayant pour objet la mission d’auteur de projet (architecture, stabilité, techniques spéciales) relative à la reconstruction et à l’agrandissement d’une nouvelle bibliothèque sur le site de l’ancienne bibliothèque existante. Phase réalisées en 2015/2016 : dossier d’adjudication, plans, cahiers spécial des charges, métré estimatif, métrés détaillés, réunion de coordination avec la directrice de la bibliothèque.
- Déménagement et installations aux pavillons « tijtjes » : Demande de mise en œuvre des nouvelles installations par nos services communaux.
- Mise en œuvre d’une Œuvre d’art : En cours d’étude.

XVI.2. Equipement et maintenance des bâtiments

Sans objet

XVII. BIBLIOTHEQUE NEERLANDOPHONE

XVII.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Sans objet

XVIII. MAISON DE QUARTIER

XVIII.1. Equipement et maintenance des bâtiments

La Maison de quartier rue de la Meuse

Infiltration toiture : Etat des lieux, évaluation des différentes propositions de mise en œuvre, demande d’estimation

XIX. CRECHES COMMUNALES

XIX.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Crèche Louise Lumen

- Mise aux normes demandée par le SIAMU : Dossier en cours d'élaboration. Début du chantier prévu en septembre 2016
- Marché de travaux ayant pour objet l'installation d'une nouvelle ventilation des locaux de la crèche : Dossier en cours d'élaboration. La fin des travaux est prévue pour fin septembre 2016.

Prégardiennat Petites alouettes

Aménagement d'une 3^e section : Chantier en cours. Fin des travaux prévue pour fin septembre 2016.

Crèche L28

Remplacement des dalles incendiées : Elaboration du dossier d'adjudication en cours.

Crèche Elmer

Suivi des problèmes d'humidité

Crèche JB De Cock 99-101

Suivi après Réception Provisoire

Crèche rue de Bonne – Enghien

Suivi après Réception Provisoire

Crèche chaussée de Merchtem 13 – rue de Geneffe 20-22

Réception Provisoire + suivi après cette réception

Crèche Fabiola – J Dubrucs 90

Suivi de la problématique des balcons vétustes (après la chute de divers balcons) du bâtiment dit Vendôme.

XX. SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

XX.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Sans objet

XXI. PROPLETE PUBLIQUE

XXI.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Rénovation lourde du bâtiment des Propretés Publiques

Marché de travaux ayant pour objet la rénovation des installations électriques de l'hangar arrière du service de la Propreté Publique, rue des Quatre-Vents 73. Le dossier technique est terminé et la partie administrative doit être traitée par le service des marchés publics.

XXII. CIMETIERE

XXII.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Sans objet

XXII.2. Galerie et travaux divers

Restauration des Galeries funéraires au cimetière de Molenbeek-Saint-Jean

Marché de service ayant pour objet la mission d'auteur de projet (architecture, stabilité) relative à la restauration des Galeries funéraires (classées) du cimetière de Molenbeek-Saint-Jean.

Marché de travaux qui a pour objet la restauration des Galeries funéraires.

Phases réalisées en 2015-2016 : phase exécution, réunion de coordination avec divers services communaux, réception provisoire 25 avril 2016.

XXIII. PATRIMOINE PRIVE

XXIII.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Le Dôme

Rénovation et la transformation de l'établissement : Ce dossier est toujours en attente du permis d'urbanisme.

Le Pythagoras

- Réparation de la toiture sur la partie entrée/bloc sanitaire pour cause d'infiltration d'eau : Désignation de la firme. Mise en œuvre achevée. Etanchéité de toiture récupérer
- Rénovation des toitures : Dossier abandonné.

Ransfort 40

Construction de logements à la rue Ransfort, 40 : Chantier est en cours. La fin des travaux est prévue dans le courant du mois de février 2017.

Allée verte, logements et services communaux de la démographie (Op. 1.3, 1.4, 4.2 du CQCBV) Rues Vandermaelen 6-8 et Sainte-Marie 31-35

Une prise de possession partielle a été accordée par la commune le 03 juin 2016. Celle-ci concerne l'espace public (allée verte) et la façade du bâtiment Stevens dont les travaux sont exécutés. Elle a pour but de permettre l'ouverture de cet espace au public durant l'été 2016. La visite de réception provisoire des parties : bureaux, parking et logements a eu lieu les 29 et 30 juin 2016. La levée des remarques est prévue le 1^{er} septembre 2016

Hotel Belvue

- Suivi après Réception Provisoire. Analyse de la problématique de l'humidité dans le sous-sol.
- Clôture de l'hôtel Belvue

Construction d'un nouveau bâtiment sis rue Campine 26

Analyse des offres d'entrepreneurs en cours

Nouveau bâtiment au coin de rue Comte e Flandre et la chaussée de Gand

Réception provisoire + suivi après réception provisoire

Bâtiment L28

Suivi après Réception Provisoire + suivi des remarques du SIAMU

Bâtiment Petite Senne 1 – rue Vandermaelen

Chantier en cours

XXIV. VOLET 2

- Quai de l'Industrie 5/5b (invendable)
- Chaussée de Ninove 122 (en attente retour CE)
- Rue Vandenpeereboom 110 (en cours d'attribution FDL)
- Rue de l'Ecole 63-65 (vendu / clause résolutoire non respectée / en attente retour C. Sas concernant l'annulation de la vente)
- Rue Vandenpeereboom 22/22+ (vendu / PU en cours d'instruction)
- Quai des Charbonnages 8 (invendable / visite du site lundi 23/05/2016 avec Archi Human)
- Quai du Hainaut 23 (en attente remise des offres pour 20/06/2016)
- Rue de la Perle 3 (vendu / rédaction de l'acte authentique)
- Rue de Liverpool 24 (réflexion autour de la division parcellaire)
- Rue Heyvaert 107/109 (occupé jusqu'au 31/01/2017 / csc 09/2016)
- Rue Brunfaut 33

XXV. CONTRAT DE QUARTIER DURABLE

XXV.1. Contrat de quartier durable « Autour de Léopold II »

- Coût total du CQD : 22.526.220,97€ (19.246.932,82 € en investissement projet brique, 3.055.368,00€ en opérations socio-éco et 199.000,00€ en frais d'étude programme de base et frais de personnel en années 5 et 6) prévus dont 11.000.000 € part régionale, 578.947,38 € part minimale communale et le reste en cofinancements (Beliris, Feder, PGV, Cocof, ...) et fond d'emprunt communal.
- Le Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II se trouve dans sa dernière année d'exécution.
- Dans le cadre du volet brique, le suivi a impliqué principalement la désignation des auteurs de projets suivie de l'accompagnement de ces derniers dans leur mission d'études (avant-projet, demande de permis d'urbanisme, élaboration dossier d'adjudication) relatives aux différentes opérations de rénovation / constructions neuves ainsi que la gestion de toutes les missions annexes. Au total 8 opérations sont en cours de réalisation.
- Au niveau du volet socio-économique, les 14 projets ont poursuivi leur développement.
- De manière générale, un travail continu a été fait pour tenir à jour les plannings, les fiches projets, les tableaux financiers et les états d'avancement, introduire des dossiers de demande de subsides et faire le suivi des démarches en cours, transmettre les documents utiles aux pouvoirs subsidiant (Feder, Beliris, Cocof, PGV, Région CQD) et assister à des Comités d'accompagnement auprès de ces derniers afin de présenter l'état d'avancement des dossiers, organiser des COQ et AG, ...

Opération 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 - Projet phare Saintelette

Le bureau d'étude Bogdan & Van Broeck

- La commande de l'avant-projet a été lancée le 10 août 2015. De nombreuses réunions ont été organisées afin de réunir autour de la table l'ensemble des personnes concernées par le projet (service crèches, Olina, ONE, service sport, BBA, service environnement-énergie). L'objectif était de définir autant que possible les besoins des futurs usagers du bâtiment. Pour cela, des réunions de travail hebdomadaires ont été planifiées afin d'accompagner le plus possible le bureau d'étude dans ses choix et réflexions afin de correspondre au mieux aux attentes du maître de l'ouvrage. Des visites d'infrastructures sportives et de crèches existantes ont également eu lieu pour constater les aménagements exemplaires ou au contraire ne pas réitérer les dysfonctionnements. Le bureau d'architectes Bogdan & Van Broeck a présenté le projet définitif en séance du 13 octobre 2015. Le collège a marqué son approbation sur le dossier d'avant-projet, y compris son estimatif budgétaire en séance du 30 novembre 2015.
- La mission relative à la demande de permis de d'urbanisme a été lancée le 07 décembre 2015. Le dossier a été déposé à la BDU le 03 février 2016 et complété par le rapport SIAMU dès sa réception le 07 mars 2016. Le projet a été soumis à enquête publique du 17 au 31 mai 2016 et est passé en commission de concertation le 07 juin 2016. Un avis favorable a été remis le 14 juin 2016 moyennant un petit complément de plan de fournir. Ce dernier a été déposé le 01 juillet 2016. Actuellement, en attente de l'avis d'octroi du permis par le fonctionnaire délégué. De même, le dossier de permis d'environnement est en cours de traitement à la Région.
- Le dossier d'adjudication a été commandé le 10 février 2016. A nouveau cette phase a demandé un travail d'accompagnement significatif par la chef de projet toujours dans l'objectif de concevoir un projet en adéquation avec les recommandations de la commune en termes d'usages, de gestion et d'entretien de son patrimoine immobilier. Les clauses administratives et l'avis de marché ont été rédigés par le service marché public en collaboration avec la chef de projet. Le dossier complet partie technique a été remis le 04 juin 2016. Il a dû être analysé et mis à jours dans un temps record. Le 22 juin 2016, le Conseil communal a approuvé le dossier d'adjudication et l'estimation du budget de travaux. Cette délibération a été rendue exécutoire par expiration du délai de la Tutelle.
L'avis de marché a dès lors été publié le 03 août 2016. Compte tenu des remarques formulées par l'Administration régionale dans son courrier du 09 août 2016, le dossier d'adjudication a été modifié et il est inscrit pour repasser à nouveau pour approbation au Conseil du 31 août 2016.
Un avis rectificatif sera alors publié à l'attention des soumissionnaires.
- La remise des offres est prévue pour le 26 septembre 2016. Il faudra ensuite procéder à l'analyse des offres suivie de l'attribution du marché et cela avant la fin de l'échéance du Contrat de Quartier en date du 21 décembre 2016.
- En parallèle, une mission pour la suite de l'étude de pollution du sol a été lancée en janvier 2016. Le bureau ABO a été désigné pour cette mission par le Collège en date du 21 mars 2016.

Une étude détaillée et étude de risque a été faite et déclarée conforme par l'IBGE en date du 23 juin 2016. Un projet de gestion des terres a été élaboré par ABO et transmis IBGE le 10 août 2016. En attente d'une approbation du document par l'IBGE.

- Des sondages de sol complémentaires ont été réalisés par la firme Géosonda (marché Stock) en mai 2016.
- Le protocole d'accord avec Beliris a été mis à jour et approuvé lors de la séance du Conseil du 25 mai 2016.
- Un travail de rédaction de la convention avec FEDER ainsi que d'élaboration de tableaux financiers a été entamé à partir de mai 2016 par Melissa Poucet. En cours de finalisation.
- Un dossier de Demande d'accord de principe d'octroi de subsides dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement régional en infrastructures sportives communales – période 2014-2018 a été élaboré par la chef de projet et déposé à la Région en date du 11 mai 2016.
- Un dossier de manifestation d'intérêt dans le cadre de l'appel à projet Be.Exemplary a été élaboré et déposé en août 2016. Collaboration de la chef de projet avec le service administratif.

Opération 1.6 : Espace Vert collectif :

- Des réflexions ont eu lieu sur la manière de procéder pour permettre d'encore réaliser cette opération dans le délai du contrat de quartier vu le manque de temps disponible pour se consacrer à ce projet. L'idée est de commander une mission de conception/réalisation or la commune n'a pas d'expérience avec ce genre de procédure. La rédaction du Cahier Spécial des Charges est une priorité pour la fin du mois d'août 2016 faute de quoi l'opération risque de ne pas pouvoir se faire.

Opération 1.7: Réaménagement de la rue de l'Avenir :

- La Région (Bruxelles Mobilité) a la maîtrise d'ouvrage de cette opération. La chef de projet supervise le suivi du projet pour s'assurer que les choses avancent bien. La collaboration avec Bruxelles Mobilité n'est pas très bonne vu leur peu d'investissement sur le dossier.
- Le dossier de permis d'urbanisme a été introduit le 15 décembre 2015. Le projet a été soumis à enquête publique du 06 avril au 05 mai 2016 et est passé en commission de concertation le 10 mai 2016. Le dossier est actuellement en cours de traitement. Vu l'absence prolongée de la gestionnaire du projet chez Bruxelles Mobilité, la chef de projet a pris les devants pour tenter de faire avancer le dossier.
- Le mobilier urbain est pris en charge financièrement par l'enveloppe du Contrat de Quartier. Des données techniques ont été récoltées afin de préparer une Fiche Technique et lancer un appel d'offre pour un marché de fourniture avant la fin de l'année 2016.

Opération 2.1 & 2.2 : Création de 3 logements & d'un espace vert

Le bureau d'étude Vers.A. et Enesta

- Dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme, le projet a été soumis à enquête publique du 22 octobre au 05 novembre 2015 et est passé en commission de concertation le 17 novembre 2015. Un avis favorable sans remarques a été formulé et le permis a été octroyé le 06 avril 2016.
- Le dossier d'adjudication a été commandé le 07 décembre 2015. Cette phase a demandé un travail d'accompagnement significatif par la chef de projet dans l'objectif de concevoir un projet en adéquation avec les recommandations de la commune en termes d'usages, de gestion et d'entretien de son patrimoine immobilier. Les clauses administratives et l'avis de marché ont été rédigés par le service marché public en collaboration avec la chef de projet. Le dossier complet partie technique a été remis le 25 février 2016. Un important temps d'analyse a été réservé pour la relecture des documents techniques du marché (CSC, métré, plans) réalisés par les auteurs de projet afin de s'assurer de la cohérence du dossier et minimiser les risques de discussions avec l'entreprise en phase chantier. De même, un certain travail a dû être fait sur les clauses administratives en collaboration avec la Tutelle afin de s'assurer de la parfaite conformité des documents du marché. Le Conseil communal a approuvé le dossier d'adjudication et l'estimation du budget de travaux en sa séance du 20 avril 2016. Un arrêté d'annulation a été rédigé par la Tutelle en date du 26 mai 2016. Compte tenu des remarques formulées par l'Administration régionale, le dossier d'adjudication a été modifié et est repassé pour approbation au Conseil communal du 22 juin 2016. Cette délibération a été rendue exécutoire par expiration du délai de la Tutelle. L'avis de marché a dès lors été publié le 03 août 2016.
- La remise des offres est prévue pour le 09 septembre 2016. Il faudra ensuite procéder à l'analyse des offres suivie de l'attribution du marché et cela avant la fin de l'échéance du Contrat de Quartier en date du 21 décembre 2016.
- En parallèle, une mission pour la suite de l'étude de pollution du sol a été attribuée au bureau ABO-Group lors de la séance du Collège en date du 21 décembre 2015. Une étude détaillée et étude de risque a été faite et déclarée conforme par l'IBGE en date du 27 avril 2016. Un projet de gestion du risque a été élaboré par ABO-Group et déclarée conforme par l'IBGE en date du 20 juillet 2016.

Opération 2.6 à 2.7 : Aménagement de la rue de Ribaucourt, plan lumière et étude de faisabilité

Le bureau d'étude BUUR + Radiance 35 + ARA

- Les offres pour la mission de service ont été déposées à la Commune le 17 août 2015. Les soumissionnaires ont présenté leurs offres lors d'un Comité d'avis le 02 septembre 2015. Le rapport d'analyse a été rédigé et le bureau BUUR, en association avec Radiance 35 et ARA, a été désigné par le Collège le 05 octobre 2015.

- Leurs intentions de projet ont été présentées à la COQ en séance du 13 octobre 2015.
- La commande de l'avant-projet a été lancée le 09 octobre 2015 et un dossier complet a été déposé par BUUR le 14 décembre 2015. Cette phase d'avant-projet a demandé l'organisation de nombreuses réunions afin de réunir autour de la table l'ensemble des personnes concernées par le projet à savoir les auteurs de projet (BUUR et Radiance 35), les services communaux (développement urbain, mobilité, plantations, signalisation), les services régionaux (espace public, sécurité routière, mobilité vélo, urbanisme,...), les acteurs extérieurs (police, Stib, De Lijn, atrium,...) mais aussi les membres du Collège Communal.
Tout cela a demandé beaucoup de coordination. Surtout étant donné le manque de proactivité du bureau d'étude dont les propositions ont rarement fait l'objet d'un consensus.
Le dossier d'avant-projet a été présenté et approuvé par le Collège en séance du 21 décembre 2015 moyennant la prise en compte d'une série de remarques.
- Une certaine énergie a été dépensée pour organiser un évènement participatif en novembre 2015 or ce dernier n'a pas pu avoir lieu étant donné les évènements tragiques des attentats qui ont eu lieu à cette même période. Le travail a été reporté à la période d'enquête publique (avril 2016) afin de sensibiliser les riverains au futur réaménagement de leur rue ainsi que sa mise en lumière.
- La mission relative à la demande de permis d'urbanisme a été lancée le 04 janvier 2016. La date de remise était fixée au 08 février mais de nombreux ajustements ont encore dû être faits sur le projet car, en fin de délai d'étude d'avant-projet, la solution de réaménagement restait peu convaincante. Il a donc encore fallu consacrer une grande partie de la phase élaboration du permis d'urbanisme pour travailler activement sur le projet en lui-même. Encore une fois, une série de réunions ont dû être organisées avec la Région afin de se mettre d'accord sur le projet avant son dépôt pour instruction par la DRU. De même, il a fallu s'assurer que les propositions recevaient l'accord du Collège et de la Bourgmestre. A tel point que le délai contractuel prévu au CSC a dû être prolongé. La demande de PU a dû être postposée et il a fallu être extrêmement proactif pour collaborer avec la DRU afin de récupérer ce temps et maintenir un passage en Commission de concertation en mai 2016.
- Le dossier complet a enfin pu être déposé à la BDU le 07 mars 2016. Le projet a été soumis à enquête publique du 06 avril au 05 mai 2016 et est passé en commission de concertation le 10 mai 2016. Un avis favorable sous 3 conditions a été formulé le 24 mai 2016 et le permis favorable sous 5 conditions a été octroyé le 10 juin 2016.
- Un évènement participatif a été organisé en date du 13 avril 2016 sur la Place de Mexico pour présenter les futurs aménagements urbains aux riverains. Un autre évènement relatif à la mise en lumière de la rue s'est déroulé lors de la soirée du 19 avril 2016.
- Le dossier d'adjudication a été commandé le 19 mai 2016. Cette phase a demandé un travail d'accompagnement significatif par la chef de projet dans l'objectif de concevoir un projet en adéquation avec les recommandations de la commune pour l'aménagement de ses voiries.
Les clauses administratives et l'avis de marché ont été rédigés par le service marché public en collaboration avec la chef de projet. Le dossier complet partie technique a été remis le 12 août 2016.

Un important temps d'analyse a été réservé pour la relecture des documents techniques du marché (CSC, métré, plans) réalisés par les auteurs de projet afin de s'assurer de la cohérence du dossier et minimiser les risques de discussions avec l'entreprise en phase chantier.

Le dossier est inscrit pour approbation par le Conseil communal en sa séance du 31 aout 2016.

- Sous réserve de l'accord de la Tutelle, l'avis de marché sera publié début octobre 2016 avec une remise des offres début novembre 2016. Il faudra ensuite procéder à l'analyse des offres suivie de l'attribution du marché et cela avant la fin de l'échéance du Contrat de Quartier en date du 21 décembre 2016.

Opération 2.8 : Axe énergie autour de Ribaucourt / Bonnevie asbl et Casablanca asbl

Bonnevie ASBL et Casablanca ASBL sont associées et collaborent de manière optimale.

Les demandes d'embellissement de façade sont en hausse dû au travail conjoint des 2 asbl). Elles ont également mis sur pied deux chantiers pédagogiques à savoir isolation acoustique et rénovation de façades à la chaux. Elles ont réalisé un chantier important rue de Mexico (Maison, arrière maison, cour) et angle Laermans / Mommaerts (façade). 10 travailleurs sous statut Article 60 et PTP forment l'équipe de Casablanca.

Bonnevie asbl prépare un évènement important pour fêter ses 40 ans mais également toutes les rénovations de façades qui ont été réalisées dans le cadre des Contrats de quartier. Cette journée de visite aura lieu le dimanche 16 octobre 2016.

Opération 2.10 : Projet Young Coach / communal

Opération 2.11 : Young Coach / JES asbl

Opération 3.4 : Impuls : animateur salle et parc St-Rémy / JES asbl

Ces trois projets forment une synergie importante et positive pour le parc Saint-Rémy et la salle adjacente. L'ASBL JES gère la salle et fait également des animations sur le parc. En octobre 2015, l'inauguration du parc et de la salle a eu lieu.

La prospectrice (Isabelle Ysebaert) a démissionné et est partie fin septembre. Une remplaçante (Silvia Rexha) a pris son poste en octobre 2015. Elle travaille 2 jours semaine à Saint-Rémy, 2 jours à Pôle Jeunesse (depuis avril 2016) et 1 jour de prospection. +/- 25 jeunes suivis $\frac{3}{4}$ garçons pour $\frac{1}{4}$ filles.

Le projet fonctionne relativement bien : contact avec Colruyt de Osseghem: 10 jeunes de 18 à 30 ans ont été reçus pour rentrer en formation, avec GSK société pharmaceutique et une société de toiture (1 jeune en stage puis engagé).

Un montage de projet avec le BIJ pour faire du volontariat : 1 jeune part en Islande pour un stage d'éco-conseiller et apprentissage de l'anglais.

Plusieurs demandes pour obtenir le CESS (jury central, cours de promotion sociale...) – passage de test au SELOR pour des postes sans CESS.

La coordinatrice socio-éco suit plus particulièrement ce projet. Un comité d'accompagnement a lieu tous les 2 mois. Elle a également procédé au recrutement pour le remplacer la prospectrice. Elle fait également des recherches pour pérenniser le projet.

RE: Pôle Saint-Rémy

Opération 3.1: Revitalisation du parc Saint-Rémy et sécurisation des abords:

- Les travaux ont débuté le 2 mars 2015 et ce sont achevés en août 2016.
- En sa séance du 13 juillet 2015, le Collège a validé l'état des lieux et autorisé la prise de possession de l'ouvrage afin que le parc puisse être utilisé pendant les vacances scolaires.
- L'inauguration a eu lieu le 10 octobre 2015.
- La réception provisoire du Parc Saint Remi a été accordée suite à la visite sur place en date du 16/12/2015. Cette décision a été actée par le Collège en date du 11/05/2016.

Opération 3.3 : animateur de rue / LES asbl :

L'animateur de rue a recentré ses animations avec les jeunes. Après plusieurs dysfonctionnements et des problèmes d'espaces, le TSR fait ses permanences au Pôle jeunesse et continue ses activités sur les espaces publics. Il a également repris contact avec le CCM depuis que le nouveau coordinateur est en place.

MO: Pôle Montagne aux anges

Opération 4.1: Pôle jeunesse

- La chef de projet a suivi le travail du technicien en charge du chantier. Le chantier s'est terminé en août 2015. Une série de remarques ont dû être levées par l'entreprise. La réception provisoire a été octroyée en janvier 2016.
- L'ASBL, qui va être gestionnaire du lieu, a demandé une attestation SIAMU pour contrôler le respect des normes en la matière. Ce contrôle a eu lieu en septembre 2015, des travaux complémentaires ont dû avoir lieu. Fin des travaux en juin 2016, demande d'une nouvelle visite SIAMU en cours.
- Prise de possession du lieu par l'asbl LES en janvier 2016 et déménagement en février 2016. Ouverture au public en septembre 2016.

Opération 4.4 : Coordination et animation du Pôle jeunesse LES asbl

Le projet est géré par l'asbl LES qui a réalisé des actions « jeunes » de septembre 2015 à décembre 2015 en dehors du bâtiment car celui-ci n'était pas encore prêt.

Ils ont pris possession du bâtiment en janvier 2016 et déménagé en février 2016. Il y a eu aussi un changement de coordination.

Plusieurs réunions ont eu lieu pour organiser la gestion du bâtiment et les plages horaires des différents partenaires.

Depuis avril 2016, se trouve le projet Young coach (lundi et mardi de 10h à 17h30 - *Soutien pour la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un projet international*), JEEP (*Jeunes Etudes Emploi tout un Programme, Mercredi de 13h30 à 17h30 et sur rendez-vous individualisé pour aider à trouver un job étudiant*), Infor'Jeunes (*Lundi et mercredi de 10h à 17h30, jeudi de 13h à 17h, Informe, aide et de conseil dans tous les domaines qui concernent les jeunes*) et dès septembre 2016, l'asbl ABEF (*lundi et mercredi de 11h à 19h30, Accompagnement pédagogique, méthodologie, coaching, scolaire*).

Un comité d'accompagnement devrait se mettre en place début septembre 2016.

Opération 4.5 : Soutien méthodologique pour rhétoriciens / ABEF asbl

L'Association Bruxelloise d'Entraide, de Formations et d'Accompagnement Scolaire (ABEF) vise d'une part, à donner aux 5èmes et aux rhétos, les outils méthodologiques, la confiance et le soutien indispensable pour la réussite de leurs études supérieures. Et d'autre part, à accompagner les jeunes durant la première année du supérieur pour les aider à s'adapter et ainsi faciliter la transition entre le secondaire et le supérieur. Le flux des jeunes (+/- 80 jeunes 5 et 6 secondaire et bac 1) est toujours constant et l'ABEF est toujours en recherche de profs et de subsides pour pérenniser son activité.

UL: Pôle Ulens

Opération de réserve : rue Ulens 40-44

- Le financement de l'opération logement a été annulé dans le cadre de l'enveloppe du Contrat de Quartier vu l'impossibilité de mener à bien le projet dans le timing imposé pour une commande des travaux fin 2016.
- Une personne a été engagée à mi-temps grâce au financement FEDER relatif à la construction de la crèche néerlandophone afin de prendre le dossier en main. Des financements et accords sont en cours de négociation avec GO pour la construction de l'école secondaire néerlandophone.

CL: Climat de quartier

Opération 6.1: Actions propreté (Commune / Cellule incivilité)

La cellule Incivilités est composée de plusieurs agents désignés pour constater les infractions au RGP (Règlement Général de Police), habilités à dresser des avertissements et des procès-verbaux dans le cadre des infractions en droit de l'environnement visées par l'ordonnance du 25 mars 1999.

Dans le cadre du CQ, la Cellule intervient, sur le périmètre, pour apprendre aux citoyens les bons gestes liés à la gestion des déchets et à la propreté en général, faire respecter la réglementation sur la gestion des déchets issus des activités économiques, réduire les incivilités et actes de malpropreté publique, réprimer les incivilités et actes de malpropreté publique. Ils sont également présents à chaque animation extérieure (Brocantes, embarquement immédiat, fêtes de rue...) et à la demande des associations du périmètre.

Opération 6.2: Lutte contre l'insalubrité (Commune / Cellule logement)

En septembre 2015, la coordinatrice a démissionné.

La charge de travail au sein de la Cellule Logement (qui se doit de traiter toutes les situations sur le territoire de manière égale, et est fort sollicitée), n'a pas permis de poursuivre les activités planifiées. Une nouvelle personne a pu être recrutée dans le cadre d'un appel interne, et a débuté dans ses nouvelles fonctions à partir du 1/01/2016. Elle a été opérationnelle rapidement et a vite compris la complexité sociale et juridique des problèmes des logements insalubres et des marchands de sommeil. L'action est centrée sur le tronçon Ribaucourt en essayant de créer davantage de synergies entre la Commune et l'associatif du périmètre.

La surveillance des biens de multipropriétaires sur le périmètre se poursuit avec l'objectif d'arriver avant la fin du CQ à clôturer un gros dossier.

Opération 6.3: Signalétique de quartier

Le projet "Signalétique de quartier" a pour objectif de développer une signalétique durable, visible et valorisante des équipements collectifs sur le périmètre du CQ avec au préalable une mission d'étude devant aboutir à un diagnostic des besoins précis. Plusieurs réunions ont eu lieu avec le service mobilité/signalisation de la commune afin de discuter du contenu de la mission de service.

L'idée était de réaliser un marché commun étant donné leur enveloppe budgétaire disponible pour une signalisation à l'échelle de la commune. Parallèlement à ces réunions, un accord avec la Région a été passé afin que l'étude se fasse sur tout le territoire communal et la réalisation des travaux uniquement sur le périmètre du CQ. La rédaction du CSC mission de service a été prise en charge par le service mobilité. Malheureusement, le travail n'a pas abouti.

Le marché a été divisé en 2 : une fiche technique pour l'étude, le diagnostic et la proposition de signalétique sur l'ensemble de la commune et ensuite un cahier de charge travaux pour la réalisation sur le périmètre du CQ. La coordinatrice socio-éco a fait une fiche technique et lancée l'appel d'offre "Mission d'étude" en juin avec remise en juillet 2016.

La désignation de Speculoos SPRL par le Collège a eu lieu le 25 juillet 2016. Le bureau d'étude travaille actuellement sur une proposition qui sera présentée début septembre 2016.

Des comités d'accompagnement sont organisés avec des représentants des différents services communaux concernés (tourisme, urbanisme, communication, mobilité) pour les diriger dans leur travail.

Opération 6.4: Développement des activités à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale

Depuis l'année scolaire 2015-2016, les stages ont lieu à la salle St Rémy (place St Rémy) et à l'école communale Regenboog (rue Ulens) en partenariat avec l'asbl JES. Le partenariat avec JES va au-delà de la mise à disposition de la salle St Remy : les jeunes en formation « animation » à JES peuvent vivre une première expérience dans ce champs professionnel. Ils sont engagés en tant que bénévoles en soutien aux accompagnateurs artistiques durant le stage. Cette nouvelle formule fait sens à plusieurs niveaux pour la construction d'un projet culturel et de cohésion sociale dans le quartier avec l'utilisation d'un nouvel espace public – place St Rémy, implication des jeunes du quartier et soutien à leur formation professionnelle, implication d'une école à proximité.

Opération 6.5: Formation d'animateurs en discipline de cirque / Ecole de Cirque

Au niveau de la formation d'animateurs adultes, l'année scolaire 2015-2016 a permis de concrétiser les modules 1 et 2 et le démarrage d'un nouveau module. En ce qui concerne la formation jeunes (16-18 ans), plusieurs réunions ont permis une redéfinition des besoins des jeunes et la mise en place d'une nouvelle formation plus pertinente. L'Ecole de cirque a dû déménager fin juin 2016 du n°11 au n°3 suite aux travaux de Tours et Taxis.

Embarquement immédiat (3ème dimanche de septembre/journée sans voiture) est tous les ans un moment important pour le quartier maritime et le périmètre du contrat de quartier. Pour 2016, un partenariat "culinaire" entre une dizaine d'asbl et de jeunes a été mis sur pied afin de créer un véritable "Village culinaire".

CO: Co-Production

Opération 7.1 : Enveloppe de quartier/Communication/Participation

L'axe "Enveloppe de quartier 2015" a permis d'octroyer un subside à 3 projets :

- un projet de verdurisation "Pont Vert" menée par des habitants & Maison de quartier Bonnevie
- entrepreneuriat au féminin géré par Solidarité Savoir. Projet qui aide à la création d'entreprise de femmes
- un projet innovant pour le quartier : le Medibus de Dune asbl Dépannage d'Urgence de Nuit & Echanges : mobil-home transformé en salle de consultations infirmières et en comptoir d'information et de réduction des risques liés aux usages de drogues.

Fin décembre 2015, un nouvel appel à projet "Enveloppe de quartier 2016" (dernière année) a été lancé et 7 projets ont été acceptés :

- Atelier vélo mobile qui a déjà démarré à la maison Maritime avec un groupe d'ados
- Medibus - comptoir de réduction des risques et des soins infirmiers de proximité pour les usagers de drogues en situation de grande précarité –prolongation
- Les Rénos en visite : visites variées proposant plusieurs visions et solutions pour arriver à une rénovation durable/chez les habitants du quartier pour inciter les autres à rénover/avec animations le long du parcours
- Le Jardin Kanaletto : Ouverture de la maison du 17 rue des Ateliers à l'Espace vert Collectif pour devenir un espace de rencontre autour de la fabrication du pain / 25 à 30 hommes / Pères et fils autour de différentes activités
- Portes Ouvertes sur l'égalité : portes ouvertes et animations dans le quartier et autour de la rue du Jardinier/promouvoir l'égalité des genres et l'égalité des chances dans le quartier/célébrer la journée de la femme le 8 mars/créer une synergie avec les différentes associations et acteurs du quartier
- Entrepreneuriat Féminin (fin de cycle) : 5 séances de sensibilisation à l'entrepreneuriat + un cycle de 10 séances d'info sur la thématique demandée par le public
- Village culinaire autour de LEO : Ateliers de cuisine enfants/ados/jeunes/mamans/papas pour créer un village culinaire lors de la fête Embarquement immédiat/créer des formations diverse pour arriver à un village culinaire en septembre.

Communication et participation : la coordinatrice socio-éco suit l'ensemble des opérateurs et organise des réunions de concertation avec eux. Elle suit plus particulièrement le projet Young Coach et Pôle jeunesse.

Administratif : depuis juin 2016, suite à la fusion des services de Projets subsidiés et TP en Département Infrastructures et Développement Urbain, elle prend également en charge le suivi administratif du volet brique.

Opération 7.2 : Co-Production jeunes (18-25 ans)

Le projet a démarré en 2016. 3 projets ont été déposés mais plusieurs réunions ont dû avoir lieu avec les trois groupes de jeunes pour affiner leur projet, budget, timing.

A l'heure actuelle, un seul est subventionné : King Poing Boxing Club pour les enfants de 7 à 18 ans : permettre de faire du sport sur l'espace public, initiation à la Boxe anglaise les mercredis, samedis et dimanches.

Les 2 autres projets mûrissent et devraient être opérationnel en septembre.

COQ – AG – Participation/concertation

AG (1):

15/12/2015: Assemblée générale présentant l'ensemble des projets, y compris ceux d'enveloppe de quartier, et ce, de manière interactive, sous forme de stands. 50 personnes.

COQ (5) :

13/10/2015: Présentation du bureau d'architecture en charge du projet Phare – Bogdan & Van Broeck et de celui en charge du projet de réaménagement de la rue Ribaucourt – BUUR en association avec Radiance 35 et ARA. Et état d'avancement global de tous les projets et lancement de l'appel à projet "Enveloppe de quartier 2016". 13 personnes.

15/12/2015 : Présentation de l'état d'avancement du projet Phare, du projet "réaménagement Rue Ribaucourt" et approbation des avant-projets. 22 personnes.

12/04/2016 : Etat d'avancement et présentation des rapports d'activités. 14 personnes

26/04/2016 : Etat d'avancement et présentation des rapports d'activités. 14 personnes

Quels ont été les autres moments de rencontre avec les habitants ?

(Ateliers participatifs, évènements festifs,...)

- Dimanche 21/09/2015 : Embarquement immédiat – rue Picard
- Samedi 10/10/2015 : inauguration de la Salle Saint-Rémy et du parc
- Samedi 12/03/2016 : Journée de l'égalité avec la Maison des femmes et autres associations
- Mercredi 13/04/2016 : stand information sur le futur réaménagement de la rue Ribaucourt
- Mardi 19/04/2016 : balade lumineuse rue Ribaucourt dans le cadre du réaménagement de la rue Ribaucourt

XXV.2. Contrat de quartier durable « Petite Senne »

Le Contrat de quartier durable Petite Senne se trouve dans sa 1^{ère} et 2^{ème} année d'exécution.

L'équipe s'occupe de la coordination et gestion des opérations de rénovation, des acquisitions, des marchés publics de service et des opérations du volet socio-économique.

Depuis septembre 2015 l'équipe, aidée par le bureau d'étude PTA, a également préparé la première modification du programme du Contrat de quartier durable. Celle-ci a été présentée le 4 décembre 2015 au Cabinet du Ministre-Président, le 14 décembre 2015 et le 17 février 2016 (tableau financier des modifications) à la Commission de Quartier, 17 février 2016 également en Assemblée Générale.

La première modification a été approuvée par le Conseil Communal le 25 février et le 20 avril 2016.

Cette modification concernait les points suivants :

- L'adaptation du programme grâce au budget complémentaire d'acquisitions via Beliris ;
- L'adaptation du programme grâce au nouvel appel à projet Alliance Habitat;
- L'abandon d'opérations (Opération 4.A « Réaménagement de la rue de la Princesse », Opération 5.A « Redynamiser le commerce et l'HORECA » et Opération 7.A « Autour de la porte de Ninove » sont supprimées) ;
- Le transfert d'opérations vers de nouvelles localisations (opération « 1. F1 : les logements conventionnés Gosselies » est devenue « logements Liverpool » car il a été adapté au changement de la localisation, le bien étant acquis rue de Liverpool par la commune en date du 25 novembre 2015. Opération 1.F2 : Crèche, acquisition « Gosselies » abandonnée au profit de « Liverpool ») ;
- L'adaptation des budgets et plans financiers annuels aux coûts estimés actualisés;
- L'adaptation et l'actualisation du contenu des fiches;
- L'introduction de nouvelles opérations (opération 8.D : collaborateur administratif);
- Une rectification du tableau financier en modifiant les opérations confiées à Beliris : Beliris financerait les opérations 1B « labo de langue, jeu et travail » et 1C4 « recyclerie » en lieu et place des études et travaux de l'opération 1C « Atelier et logement », à hauteur de 3.125.000 EUR ;
- Le montant de la part régionale est fixé à 10.900.000 EUR

Le Ministre-Président a marqué son accord sur les modifications dans un courrier dd 25/05/2016.

Le coût total du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne » est de 27.766.574 EUR dont :

- 10.900.000 EUR de part régionale
- 579.655 EUR de part communale
- 3.125.000 EUR de financement Beliris
- 12.823.717 EUR de financements divers (Beliris acqu. , FEDER, ...)

De septembre 2015 à août 2016, 6 commissions de Quartier ont été organisées avec les représentants des habitants, des associations et des professionnels et une Assemblée Générale.

1.A Jardin d'hiver + Espace public + Réaménagement quai de l'Industrie

L'opération prévoit l'acquisition de biens, dont la halle Libelco, actuellement occupés par du commerce de voitures de seconde main en vue de la reconvertir en un jardin couvert. Le principe de l'acquisition de la Halle (quai de l'industrie 79) a été approuvé par le Conseil communal le du 2 septembre 2015 et le principe de l'acquisition du bien sis rue Heyvaert 87 par le CC du 25 novembre 2015.

Une offre d'achat d'un montant de 1.559.040,00 € a été faite au propriétaire. Un accord reste possible. En attente de l'étude de reconnaissance de sol.

L'opération prévoit également le réaménagement du quai de l'industrie entre la rue de Gosselies et la rue de Liverpool en accordant la priorité aux usagers faibles.

Pour le jardin d'hiver, la commune bénéficie d'un subside FEDER. Le projet est dorénavant co-suivi par l'équipe FEDER.

1.B Labo de langue, jeu et travail

L'opération prévoit l'acquisition du bien sis quai de l'industrie 83, actuellement occupé par un commerce de voiture de seconde main, en vue de le reconverter en un labo de langue, jeu et travail. Le principe de l'acquisition du bien avait déjà été approuvé par le Conseil du 3/6/2015.

Une offre pour un montant de 598.500€ a été acceptée par le propriétaire. Le compromis est en cours de rédaction.

1.C Ateliers, Logements, Cour, Recyclerie

L'opération prévoit l'acquisition de biens actuellement occupés par du commerce de voitures de seconde main en vue de les reconverter en 2 infrastructures semi publique destinée à des ateliers et une recyclerie et des logements sociaux.

Le principe de l'acquisition du bien sis quai de l'Industrie 75 a été approuvé par le Conseil communal du 25/11/2015, celui du bien sis quai de l'Industrie 77 par le Conseil du 2/9/2015. Pour le bien quai de l'industrie 79 voir sous 1.A Jardin d'hiver. Pour le bien quai de l'industrie 77, une offre de 545.000€ est en cours d'analyse par le liquidateur du propriétaire et devrait être acceptée.

1.E Meubles de recyclage klimop

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par l'asbl Atelier Groot Eiland, qui vise à collecter, stocker et traiter toutes sortes de déchets de bois afin de fabriquer de nouveaux meubles. Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

1.F Logements conventionnés et nouvelle crèche

L'opération prévoit l'acquisition du bien sis rue de Liverpool 24. Les biens sis rue Liverpool seront reconvertis en minimum 12 logements et une crèche de 72 places. La Commune a acquis le bien et signé l'acte le 23/11/2015.

Pour la crèche, la commune bénéficie d'un subside FEDER. Le projet est dorénavant co-suivi par l'équipe FEDER.

Une convention d'occupation temporaire du bien par ENTRAKT a été approuvée par le Conseil du 22/06/2016.

1.K Activités WAQ et partenaires

Il s'agit d'une opération socio-économique qui est portée par la Commune. L'opération a comme objectif de créer un point d'ancrage dans le quartier où les habitants et usagers du quartier sont les bienvenus pour se rencontrer,...

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

1.M Logements conventionnés Heyvaert

L'opération prévoit l'acquisition des biens sis rue Heyvaert 107-109, actuellement occupés par un commerce de voiture de seconde main (n° 107) et par des logements (n° 109) en vue de reconverter en des logements. La Commune a acquis le bien et a signé l'acte le 21/12/2015

Une occupation temporaire est également prévue, négociations en cours avec le projet WiM (WeCycle in Molenbeek).

2.A Projet Pop-Up Canal

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par la commune. L'opération prévoit un budget de 100.000 €, dont 30.000€ en 2016, pour financer des projets d'occupations temporaires, portés par des associations ou des comités d'habitants, dans des espaces publiques ou des bâtiments inexploités. L'appel à projet a été lancé en juin 2015 et 8 candidatures ont été réceptionnées le 30 septembre 2015. Le jury, qui s'est tenu le 11 décembre 2015, a sélectionné 5 projets qui ont pu débuter début mai 2016.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

2.B Enveloppe de quartier

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par la commune. L'opération prévoit un budget de 90.000 €, dont 30.000€ en 2016 pour financer des projets qui contribuent à renforcer la cohésion sociale. L'appel à projet a été lancé fin 2015 et 6 candidatures ont été réceptionnées. Le jury, qui s'est tenu le 22 février 2016, a sélectionné 5 projets qui ont pu débuter début avril 2016.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

2.C Offre de loisir pour enfants

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par la Maison des Cultures, pour élargir l'offre des activités extra-scolaires dans le quartier Heyvart : ateliers hebdomadaires + stages. Le programme pour l'année 2015-2016 a été établi.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

2.D Rénovation de façades

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par le CPAS/Greenworks de Molenbeek, qui fait de la rénovation des façades pour améliorer et embellir le cadre de vie dans le quartier.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

3.A Réaménagement partiel rue de Bonne.

L'opération prévoit le réaménagement partiel de la rue de Bonne : un premier tronçon coté gare de l'Ouest et la partie en face à la nouvelle école Bonne-Mariemont. Des contacts ont été pris avec Bruxelles Mobilité et la Région afin d'envisager d'étendre le projet à un réaménagement de façade à façade de l'ensemble de la rue, sur base du partenariat suivant : ensemble des études menées et financées via le CQD - travaux financés et mis en œuvre par Bruxelles Mobilité.

Suite à l'impossibilité de réaliser les tests préliminaires à un accord de subside avant la date buttoir de la prochaine modification de programme, l'opération sera probablement retirée du CQD.

4.A Réaménagement de la rue de la Princesse

Cette opération a été supprimée lors de la 1^{ère} modification.

5.A Redynamisation du commerce et de l'horeca

Cette opération a été supprimée lors de la 1^{ère} modification.

6.A Espace public liaison Pierron-Brunfaut

Le projet prévoit le réaménagement de l'espace public entre la tour Brunfaut et l'espace Pierron.

Une convention de désignation du pouvoir adjudicateur entre la commune et « LLM » est approuvée au CC du 25/11/2015. « LLM » est chargé de conclure un avenant avec la société anonyme « DETHIER ARCHITECTURES », en groupement sans personnalité juridique avec la société privée à responsabilité limitée (bureau d'architectes) « ATELIER 229, société d'architectes », la société anonyme (bureau d'ingénieurs) « ARCADIS BELGIUM » et la société anonyme (bureau d'ingénieurs) « NEY & PARTNERS », pour étendre la mission complète d'étude et de suivi de travaux. Présentation d'une proposition de projet en COQ du mardi 1/12. Approbation de l'avant-projet en COQ du lundi 14/12.

Convention signée le 17.12.2015. Demande de PU déposée le 22.01.2016. Montant des honoraires : 39.350 €

6.B Bellevue for starters

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par Art2Work, qui souhaite faire participer activement les jeunes bruxellois à leur auto-réalisation et à la création de leur propre mise à l'emploi. Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

6.C Atelier Groot Eiland restaurant & potager

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par Atelier Groot Eiland, qui a été ajoutée lors de la 1^{ère} modification. Elle a comme but l'installation d'un restaurant social dans les anciennes brasseries de Belle-Vue.

6.D Formation Espace Hôtelier Bellevue

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par Molenbeek Formation, qui a comme but l'organisation d'une formation au métier de femme ou valet de chambre, à destination de demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

7.A Autour de la Porte de Ninove

Cette opération a été supprimée lors de la 1^{ère} modification suite à la création d'une « Task Force » au niveau régional.

8.A Chef de projet 0-4

Les tâches du chef de projet « Petite Senne » sont :

- Assister la commune et le bureau d'étude dans l'élaboration des modifications du programme (qui sera présenté au CC en février 2016) ;
- Négocier en vue de l'acquisition des terrains nécessaires aux opérations ;
- Rechercher et contacter des partenaires financiers pour certaines opérations, contacts avec Bruxelles mobilité pour trouver des financements supplémentaires pour les travaux de réaménagement de l'espace public, avec Beliris en vue de mettre en place le protocole d'accord de coopération en vue de financer certaines acquisitions de parcelles dans le quartier Heyvaert ;
- Etre l'interface entre les différents intervenants - habitants, commune, Région, Beliris, bureau d'études, tissu associatif local ;
- Participer à la mise en place et à la tenue des différentes actions de sensibilisation et d'information ;
- Préparer les dossiers à soumettre au Collège des Bourgmestre et Echevins, au Conseil communal et au Gouvernement régional en collaboration avec le gestionnaire administratif ;
- Veiller au maintien de la cohérence dans l'exécution des projets entre eux et favoriser les synergies avec d'autres projets communaux. Finaliser le protocole d'accord de coopération en vue de financer certaines acquisitions de parcelles dans le quartier Heyvaert
- Lancer les appels d'offres aux bureaux d'étude : Rédiger les clauses techniques, décrire les missions des auteurs de projet, élaborer les programmes détaillés des bâtiments,... Un premier avis de marché pour les opérations 1.A1, 2 et 3 + 1.F2 sera présenté au CC du 31/08/2016
- Préparer, avec le bureau d'étude, l'élaboration d'une deuxième modification du programme (octobre 2016). Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

8. C Communication et participation

Cette opération consiste en l'organisation des réunions publiques (Coq et Ag) et des réunions thématiques, ainsi que la communication sur le programme de base via des rencontres, le site internet et le Molenbeek Info. En juin 2016, un marché a été lancé pour pouvoir faire appel à un bureau de graphisme. Atelier per twee a été désigné pour cette mission par le Collège du 18/07/2016.

Depuis avril 2016, le suivi des opérations socio-économiques fait également partie de cette opération, ainsi que la coordination des opérations Antenne de quartier, Enveloppes de Quartier et Pop Up et Participation Jeunes. Les occupations temporaires des biens déjà acquis par la Commune, sont également suivies dans le cadre de cette opération.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

9. A Slow Urbanism

Le bureau d'étude qui a réalisé le programme de base a vu sa mission étendue durant les années 2015 et 2016 pour étudier les diverses opérations à initier. En concertation avec le chef de projet, le bureau d'étude a réalisé des études de faisabilité pour les projets suivants :

- 1M logements conventionnés,
- 1. C2 logements sociaux,
- SU7.B projet mixte logements/HORECA

Montants des honoraires : 22.500 € financé par la Région

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/16.

9.B Processus participation jeune

Jes vzw a été désigné par le Collège du 28/09/2015 pour la mission de service Participation Jeune. Après un premier diagnostic de terrain et la création d'un réseau avec les jeunes du quartier, ils ont organisé des ateliers d'intervention urbaine, à l'antenne de quartier en avril 2016.

Un premier rapport intermédiaire a été réalisé pour juin 2016.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/16.

XXV.3. Contrat de quartier Cinéma Bellevue

Suivi administratif, financier et technique des chantiers ci-après : Vandermaelen 6-8 (op 4.2-1.3-1.4 : logements – bureaux communaux et parking – allée verte), Vandermaelen 18 (op 1.6 et 5a1 : logement et crèche zinneke), chaussée de Gand –rue comte de Flandre (op 1.1 : logements et commerce), Merchtem (op5a-8ab : crèche et lieu d'accueil extrascolaire), Art en ville (op 4.1 : publication et film), Pietro et Pierron (op 4.8 et 4.9 – parc et parcours).

Réception provisoire et inauguration des chantiers :

- chaussée de Gand –rue Comte de Flandre labellisé Bâtiment exemplaire sur le plan énergétique et environnemental (op 1.1 – logements et commerce),
- Merchtem (op5a-8ab : crèche et lieu d'accueil extrascolaire). Dépôt à l'administration de la Région Bruxelloise des justificatifs de l'ensemble des opérations du contrat de quartier. Le montant prévisionnel du programme est de 14.868.632,21 EUR dont 10.898.661,99 EUR de part régionale et 1.219.970,22 EUR de part communale. Analyse et décompte du BDU en attente.

Justification des dépenses auprès de diverses sources de financement :

- VIPA (crèche Zinneke Vandermaelen 18 pour 575.022,35 EUR),
- Beliris (Gand-Flandres pour 1.307.382,29 EUR)
- Primes énergies (Gand Flandres pour 73.886,12 EUR, Vandermaelen 6-8 pour 58.798.08 EUR et 78.727,20 EUR), et Batex (Vandermaelen 6-8 pour 219.829,50 EUR et Vandermaelen 18 pour 65.340 EUR), PGV (Etangs noirs pour 385.000 EUR, Gand Flandres pour 259.923,98 EUR, Vandermaelen 18 pour 442.930,77 EUR), FBRTC (Vandermaelen 6-8 de 3.258.000 EUR), etc.

XXVI. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX CONTRATS DE QUARTIER ET SUIVI DE SUBSIDES SPECIFIQUES

Détails des missions de gestion « Aide transversale « administrative, participation et évaluation »

- rédaction des dossiers de candidature (texte, plan de financement, plan de faisabilité,...) pour les différents subsides (notamment les crèches via le Plan crèche, Cocof, Kind & Gezin, One,...) et suivi des procédures en interne et en externe (rédaction des délibérations de collège et conseil et des courriers de transmis) ;
- validation des répartitions des justificatifs entre les pouvoirs subsidants ;
- suivi des tranches de subsides (Déclaration de créance, justificatifs,...) en collaboration avec les chefs de projets et gestionnaires techniques ;
- suivi financier et administratif des financements (notamment des divers pouvoirs subsidants: régional, fédéral et européen), préparation des justificatifs financiers et administratifs ;
- recherche, gestion et suivi des subsides spécifiques (rédaction de dossiers de candidature et suivi des justificatifs/procédures) ;
- collaboration à la conception des programmes de revitalisation urbaine ;
- encadrement des projets d'infrastructures (plan de pérennisation, plan financier, recherche de subventions complémentaires,);
- collaboration au suivi des évaluations des projets.

Rapport d'activités des missions de gestion « Aide transversale « administrative, participation et évaluation »

Tâches transversales de réflexion et amélioration des outils et procédures :

- Participation aux réunions d'élaboration et de mise en place de nouveau tableau de suivi financier permettant une vision systématique des prévisions budgétaires et de l'état financier quotidien de chaque projet subsidié ;
- Modifications et mise à jour des tableaux de suivi financier de chaque opération du Contrat de Quartier Cinéma Bellevue ;
- Rédaction de notes de synthèse sur les procédures ex : délai de paiement
- Réflexion et proposition d'uniformisation des codes projets dans le système comptable et le rangement documents afin de permettre un traitement simplifié des opérations budgétaires

Tâches transversales pour le suivi de dossiers de subventions :

- Rédaction des courriers et suivi des envois relatifs aux subsides spécifiques
- Constitution des dossiers de pièces justificatives des paiements à destination des pouvoirs subsidants (préparation et vérification des documents à introduire, respect des échéances, suivi des envois...)
- Rédaction des délibérations des Collèges et des Conseils relatifs à chaque étape d'évolution des dossiers
- Mise à jour des tableaux de suivi financier et suivi de l'évolution financière des opérations et de l'utilisation des budgets
- Soutien aux gestionnaires techniques pour le suivi financier des projets
- Suivi des états d'avancement,
- Suivi administratif et financier des primes énergies et des primes Batex.

Suivi et justification des dossiers relatifs à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale accordant des subventions aux communes pour la rénovation d'infrastructures communales consacrées aux crèches

Volet infrastructure/Budget: recherches des données, rédaction/constitution des dossiers, rédaction des plans financiers et de pérennisation, collèges, conseils, envois, suivi des demandes de subsidiation entre la notification et l'octroi de subside, constitution et envoi des justificatifs financiers...

Création de milieux d'accueil de la petite enfance dans le cadre des contrats de quartier :

Contrat de quartier Cinéma-Belle-Vue : suivi de la réalisation de 2 milieux d'accueil de la Petite Enfance, l'un francophone l'autre néerlandophone pour un total de 72 nouvelles places (Crèche Petite Senne 28 – Crèche Merchtem 48 places)

Réunions de suivi financier des opérations

Suivi et justification de la subvention VIPA pour la construction de la crèche Petite Senne/Zinneke (financement d'une partie des travaux).

Réalisation du cahier de charge spécial « œuvre d'art » et du rapport d'analyse des offres en collaboration avec le gestionnaire technique ;

Suivi et justification des subsides BELIRIS octroyés pour la rénovation de la place Communale

Préparation des pièces justificatives des 10 premiers états d'avancement, constitution du dossier et rédaction des courriers au pouvoir subsidant.

Suivi des paiements relatifs à la place communale, rédaction de collège et préparation des dossiers « paiement » pour les services communaux concernés.

XXVII. POLITIQUE DES GRANDES VILLES ET POLITIQUE DE LA VILLE

- **Contrat Ville Durable 2010** : coordination des chantiers et décompte
 - Gestion et coordination des projets de rénovation
 - 18 projets prévus - 17 réalisés & 1 non utilisé
 - Coût total du programme : 3.989.193 € prévus – 2.854.627,72 € dépensés/approuvés (au 01/10/2015)
 - taux d'utilisation du subside : 71,56%

- **Contrat Ville Durable 2012** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers, décomptes
 - Gestion et coordination des projets de rénovation
 - 28 projets prévus – 25 réalisés, 2 en cours de réalisation & 1 non utilisés
 - Coût total du programme : 3.989.193 € prévus – 3.731.947,04 € justifiés (au 30/06/2015)
 - taux d'utilisation du subside : décompte final prévu fin 2017

- **Contrat Ville Durable 2013** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers, décomptes
 - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
 - 20 projets prévus – 16 réalisés, 2 débutants & 2 non utilisés
 - Coût total du programme : 4.065.040 € prévus – 2.170.856,43 € justifiés au 30/04/2016
 - taux d'utilisation du subside : décompte final prévu au 30 juin 2018

- **Contrat Ville Durable 2014** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers, décomptes
 - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
 - 31 projets prévus – 12 réalisés, 13 en cours de réalisation, 2 débutants, 2 reportés & 2 non utilisés
 - Coût total du programme : 4.065.040 € prévus – 1.062.335,78€ justifiés au 30/06/2016
 - taux d'utilisation du subside : décompte final prévu au 30 juin 2018

- **Contrat Ville Durable 2015** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers, décompte
 - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
 - 20 projets prévus – 4 réalisés, 11 en cours de réalisation, 1 débutant, 3 reportés et 1 non utilisé
 - Coût total du programme : 2.989.563,00 € prévus – 1.098.763,58€ justifiés au 30/06/2016
 - taux d'utilisation du subside : décompte final prévu au 31 mars 2018

- **Contrat Ville Durable 2016** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantier :
 - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
 - 18 projets prévus – 3 réalisés, 12 en cours de réalisation, 2 débutants et 1 reporté
 - Coût total du programme : 2.092.694,00 € prévus – 597.912,60 d'acompte au 13/06/2016
 - taux d'utilisation du subside : décompte final prévu au 31 mars 2021.

XXVIII. FEDER

XXVIII.1. FEDER 2013

Espace Hôtelier Bellevue

L'ensemble du site est réceptionné provisoirement depuis le 30 août 2015. L'hôtel est en exploitation depuis le 8 juin 2015. Prise de possession partielle (partie hôtel) : Collège du 11 mai 2015. Beaucoup de problèmes de fonctionnement surgissent depuis l'ouverture de l'hôtel et la question de l'assignation de l'entrepreneur et d'une partie des bureaux d'études devraient être envisagée avec le service juridique et l'échevinat de manière à anticiper la préservation des intérêts de la commune.

Les relations avec les exploitants sont actuellement bonnes, mais tendues dans la mesure où les gestionnaires interprètent le contrat de mise à disposition d'un hôtel comme clé sur porte.

Suivi administratif du dossier : suivi financier et administratif auprès de la Cellule FEDER (tableaux financiers, transmis de documents, rapport annuel et rapport final ...) participation au Comité d'accompagnement au cabinet Vervoort ainsi qu'aux audits réalisés.

Milieux de la petite enfance Rives Ouest

Les deux milieux d'accueil de la petite enfance sont ouverts depuis 2014.

Suivi administratif du dossier : suivi financier et administratif auprès de la Cellule FEDER (tableaux financiers, transmis de documents, rapport annuel et rapport final ...) et participation au Comité d'accompagnement au cabinet Vervoort.

XXVIII.2. FEDER 2020

Ulens 40-44

La Commune de Molenbeek-Saint-Jean projette de construire une école secondaire de 450 places et une crèche de 48 places sur le terrain sis rue Ulens 40-44, à Molenbeek-Saint-Jean. Elle a acquis le site via le FRBTC.

Nous sommes sur le point de conclure un partenariat avec GO! qui financerait la construction de l'école et prendrait en charge la gestion de la crèche. Nous bénéficions également d'une subvention FEDER pour la construction de la crèche. La convention avec Feder sera conclue courant octobre.

Depuis un jugement rendu en date du 28 mai 2014, la commune de Molenbeek-Saint-Jean est propriétaire du terrain sis rue Ulens 40-44 et la procédure d'expropriation a suivi son cours. L'expert judiciaire a rendu son rapport d'expertise qui fixe la valeur vénale du bien exproprié à 2.021.156 €.

Notre avocat nous informe que l'Etat belge a déposé des conclusions invitant le Juge de Paix à fixer l'indemnité provisoire d'expropriation à 3.105.891,8 €. Conclusions à l'appui desquelles l'Etat belge annonce sa volonté de contester ultérieurement la légalité de la procédure via une action en révision devant le Tribunal de première instance.

La question de l'évaluation de la valeur du terrain est certes, à ce stade de la procédure, une question encore à résoudre, mais le souhait de l'Etat belge d'aller en révision du jugement nous inquiète au plus haut point. En effet, si le projet prenait du retard, la Commune pourrait perdre ses subventions et son précieux partenaire. Ce projet, vital pour les habitants de la commune, ne pourrait alors pas être réalisé.

Nous avons écrit à la Régie des bâtiments ainsi qu'au Ministre Jan Jambon et au Premier Ministre afin que ces derniers demandent à la régie de renoncer officiellement à son droit d'aller en révision dans le cadre de la procédure d'expropriation en cours ;

D'accepter officiellement d'entrer en négociation avec la Commune de Molenbeek-Saint-Jean; d'accepter officiellement de comparaître volontairement aux côtés de la Commune devant le Juge de Paix du canton de Molenbeek-Saint-Jean, dès qu'un accord sera trouvé entre nos administrations respectives, afin de mettre un terme à la procédure judiciaire précitée.

Dans l'attente de l'aboutissement des marchés publics de services et de travaux relatifs à ces projets, nous avons déjà mis une partie du terrain à disposition de GO! : l'école temporaire « Telescoop » a ouvert ses portes ce 01/09/2016 et occupe une partie du terrain jusqu'au démarrage du chantier.

Cette installation s'est faite dans un climat de confiance et de collaboration avec les occupants actuels, le Samu Social et la concierge, qui pourront également continuer à occuper leurs locaux respectifs jusqu'au début des travaux.

En parallèle, nous continuons activement nos recherches pour trouver un site qui conviendra à la relocalisation du Samu Social.

Charbonnages 86

Propriétaire du site, la commune bénéficie d'une subvention FEDER pour la construction de la crèche (convention FEDER à signer courant octobre 2016).

Une clé de répartition des dépenses entre les différentes fonctions (crèche, salle de boxe, salle de sport et logement) sera appliquée en fonction des superficies construites.

L'enquête publique s'est bien passée : seulement deux remarques mineures. Le PU a été obtenu. Le permis d'environnement (classe 3 - simple déclaration) a été déposé et transmis à la Région. Les études de pollution sol, les essais de sol et les fouilles fondations ont été réalisées.

L'avis de marché a été publié le 03/08. Le rapport d'analyse des offres sera finalisé pour passage au Collège le 17/10 et transmis Tutelle. La commande du marché travaux est estimée au 07/12 soit 14 jours avant l'échéance imposée par le CQD.

Liverpool 24 (crèche)

La commune bénéficie d'une subvention FEDER pour la construction de la crèche (convention FEDER à signer courant octobre 2016). Le budget prévisionnel est en cours d'élaboration.

Industrie 75 et 79 (espace public + jardin d'hiver) (halle Libelco)

La commune bénéficie d'une subvention FEDER pour la construction de la crèche (convention FEDER à signer courant octobre 2016). Les négociations sont en cours avec le propriétaire en vue de l'acquisition du bâtiment.

DIVISION TECHNIQUE

A. SUIVI TECHNIQUE

I. MISSIONS :

Le service 'suivi technique' assure les missions suivantes dans le cadre de suivi de projets depuis la phase acquisition d'un terrain ou d'un bien jusqu'à la réception définitive des travaux :

- suivi des acquisitions en collaboration avec le service des Affaires juridiques ;
- participation à la désignation de bureaux d'études en collaboration avec le service marché public (marché de services) ;
- suivi des bureaux d'études désignés pour l'élaboration d'un Contrat de quartier ;
- gestion en interne des divers projets de rénovation ou de nouvelle construction au cours des différentes phases (esquisse, avant-projet, permis d'urbanisme, dossier d'adjudication, suivi de chantier jusqu'à la réception définitive) ;
- suivi des bureaux d'études désignés pour des missions de rénovation ou de nouvelle construction au cours des différentes phases (esquisse, avant-projet, permis d'urbanisme, dossier d'adjudication, suivi de chantier jusqu'à la réception définitive) ;
- participation à la désignation d'entrepreneurs en collaboration avec le service marché public (marché de travaux) ;
- suivi des entrepreneurs désignés pour la mise en œuvre de projets de rénovation ou de construction (suivi de chantier) ;
- suivi marchés publics : bons de commande et fiches techniques pour les marchés publics en dessous de 30.000€ HTVA (travaux, fournitures, service)

II. ACTIVITES :

II. BATIMENTS - Général

II.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Entretien des installations de chauffages

Intervention en cas de nécessité pour tout le patrimoine communal via un marché stock (firme IMTECH) avec un pic lors de la période hivernale.

Modernisation d'ascenseurs

Une partie des ascenseurs du patrimoine communal a été mise en conformité. Cette action est poursuivie pour l'exercice suivant.

Contrat d'entretien des installations d'alarmes intrusion/incendie dans les bâtiments communaux

Marché de services qui a pour objet l'entretien et la maintenance des installations d'alarmes intrusion/incendie dans les bâtiments communaux. Le marché a débuté en janvier 2015 pour une durée de 4 ans. La réception provisoire de ce projet est prévue pour fin décembre 2018.

Nouveau réseau de caméras de vidéosurveillance

Marché de travaux qui a pour objet l'installation d'un nouveau réseau de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal.

Les travaux sont en cours d'exécution et la fin des travaux est prévu pour fin septembre 2016 auquel il faudra ajouter le délai d'exécution des travaux pour l'extension du projet initial (en attente de la modification budgétaire septembre 2016 pour la commande de cette extension).

III. ADMINISTRATION CENTRALE

III.1. Aménagement des bâtiments

Aménagement d'une Antenne Population sise rue Charles Malis 40

Chantier en cours. Réception provisoire prévue pour l'automne 2016.

Aménagement de la Maison communale

Locaux d'accueil et cour intérieure : Chantier terminé.

III.2. Equipement et maintenance des bâtiments

Intendant 63-65

- Marché de travaux relatifs à la rénovation et adaptation des installations électriques et informatiques du bâtiment sis rue de l'Intendant 63-65. Les travaux sont terminés. Il reste des travaux supplémentaires à payer.
- Marché de travaux ayant pour objet divers aménagements intérieurs du bâtiment. Etat d'avancement du dossier : le chantier sera réceptionné sous peu.

Salle des fêtes du Sippelberg

Marché de travaux ayant pour objet la mise en conformité des installations électriques de la salle des fêtes du Sippelberg, avenue du Sippelberg n° 1. La réception des travaux est prévu pour le 8 septembre 2016 des travaux est prévue pour fin septembre 2016.

VI. PARKING COUVERT

Mise en conformité du parking sis rue Tazieaux 40 pour utilisation par la Police

Les travaux ont été exécutés.

Parking Brunfaut

Problèmes d'infiltrations d'eau dans les 2 niveaux souterrains : Suivi au niveau des services communaux pour les travaux à exécuter d'urgence

VII. ECLAIRAGE PUBLIC

Illuminations de fin d'année

Dossier exécutés.

VIII. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

VIII.1. Construction et extension d'écoles

Ecole 1

Extension de l'école : Projet abandonné.

Marché de fourniture d'un pavillon sanitaire temporaire : en cours d'élaboration.

Réparation des toilettes intérieures et pose de cloisons : en cours de réalisation par les ateliers communaux.

Ecole 6

Réception provisoire

Ecole 8-9

Remplacement des clôtures existantes et sécurisation de l'entrée principale : Dossier technique en cours d'élaboration

Ecole 16

Réfection de la cours de récréation : chantier en cours.

Ecole 17

- Marché de services ayant pour objet la mission d'auteur de projet pour l'extension de l'école communale Tamaris sis angle des avenue des Tamaris et du Condor. La fin des travaux est prévue pour le 1 septembre 2016.
- Marché de travaux ayant pour objet l'agrandissement d'un bâtiment scolaire à l'angle des avenues Tamaris et Condor à Molenbeek-Saint-Jean. La fin des travaux est prévue pour le 1 septembre 2016.

Ecole Windekind

- Installation de modules provisoires : Elaboration du permis d'urbanisme pour l'école provisoire en conteneurs et coordination durant le chantier d'installation de l'école provisoire.
- Marché de services qui a pour objet la mission d'étude d'auteur de projet en vue de la construction d'une nouvelle école néerlandophone maternelle et primaire sise rue Jean- Baptiste Decock n°54. L'avis de marché a été publié en juillet 2016. L'auteur de projet devrait être désigné en mars 2017.

Ecole Knipoog

- Marché de Services ayant pour objet la mission d'auteur de projet pour la construction d'une nouvelle école néerlandophone rue de la Semence à Molenbeek-Saint-Jean. La réception provisoire de ce projet a été accordée le 16 novembre 2015.
- Marché de travaux qui a pour objet la construction d'une nouvelle école néerlandophone sise rue de la Semence à Molenbeek – Saint - Jean. La réception provisoire de ce projet a été accordée le 16 novembre 2015.

VIII.2. Aménagement des bâtiments scolaires

Ecole 11

Rénovation de classes et de divers locaux : Chantier en cours.

VIII.3. Equipement et maintenance des bâtiments

Ecole 2

Rénovation de l'installation de chauffage de la concierge : Travaux exécutés.

Traitement de la mэрule dans la cave : Travaux exécutés

Travaux de toiture : élaboration du cahier des charges en cours

Traitement de l'humidité ascensionnelle : élaboration du cahier des charges en cours

Ecole 5

Subsides accordé par la cocof pour la rénovation des toitures en pentes. Début du chantier prévu en septembre 2016

IX. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

IX.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Sans objet

X. JEUNESSE

X.1. Station de plein air et ludothèque

Sans objet

XI. CULTURE

XI.1. Equipement et maintenance du château du Karreveld

Marché de travaux ayant pour objet la restauration des fenêtres et des portes extérieures : le permis unique a été délivré en juillet dernier. La partie technique du dossier d'adjudication est réalisée.

XII. MAISON DES CULTURES ET DE LA COHESION SOCIALE

XII.1. Maintenance des bâtiments

Sans objet

XIII. MUSEE COMMUNAL

XIII.1. Equipement et maintenance des bâtiments

- Marché de travaux et de services qui a pour objet l'aménagement intérieur du Musée communal,
- Marché de services à lots séparés ayant pour objet la conception et la production d'éléments de médiations à intégrer dans le musée communal.
- Aménagement intérieur du Musée communal - Projet n° 2 : Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture et l'installation de vitrine et de matériel audiovisuel.
- Aménagement intérieur du Musée communal - Projet n° 3 : Marché de travaux ayant pour objet l'installation d'un conditionnement d'air y compris l'aménagement d'un local technique RF pour le musée communal. La réception provisoire de ce projet a été accordée le 13 juin 2016.
- Aménagement intérieur du Musée communal - Projet n° 4 : Marché de travaux ayant pour objet la fourniture, la fabrication et le placement des structures muséographiques comprenant cimaises, socle et vitrine d'éclairage pour le musée communal.
- Musée communal : Marché de travaux ayant pour objet la sécurisation du musée communal

XIV. INSTALLATIONS SPORTIVES

XIV.1. Construction d'infrastructures sportives

Stade du Sippelberg

Réhabilitation de la zone « vestiaires-bureaux » : Chantier en cours

Rénovation des vestiaires et mise en œuvre de nouvelles techniques spéciales : Marché de services et de travaux abandonnés. Nouveau projet prévu pour 2017.

Piscine Louis Namèche

Marché de travaux ayant pour objet la rénovation de la Piscine communale Louis Namèche, rue van Kalck 93 : La réception provisoire de ce projet a été accordée le 28 septembre 2015 par BELIRIS qui est le Maître d'ouvrage délégué. Néanmoins, suite à un incident de la cabine HT (Hautes tensions) en août 2015, nous avons dû faire un avenant au protocole d'accord initial et les travaux de remplacement de cette cabine n'ont pu avoir lieu qu'en mars 2016.

Stade Verbiest

Remplacement du revêtement synthétique : Etudes élaborées en interne. Dossier d'adjudication en cours.

Stade Machtens

Marché de travaux ayant pour objet l'installation d'un nouvel éclairage du terrain C de football, rue Charles Malis 61. le dossier a été validé par la Tutelle Régionale au mois d'aout dernier et le projet va bientôt être publié par le service des marchés publics.

Stade Henry Pevenage

- Marché de travaux ayant pour objet la rénovation des installations électrique du bâtiment communal et de l'éclairage du terrain n° 1 de hockey sur gazon. La réception provisoire des travaux a été accordée en date du 5 avril 2016.
- Marché de travaux ayant pour objet la rénovation du terrain de hockey sur gazon du stade Henry Pevenage, avenue du château n°1. La réception provisoire des travaux a été accordée en date du 6 octobre 2015.
-
- Marché de travaux ayant pour objet le remplacement du revêtement synthétique du terrain n°1 de hockey sur gazon du stade Henry Pevenage, avenue du château n°1. La réception provisoire des travaux a été accordée en date du 27 octobre 2015.

XV. PARCS ET ESPACES VERTS

XV.1. Equipement et maintenance des parcs

Le parc Marie-José

Réaménagement du parc en collaboration avec Beliris : Chantier terminé

Le parc Bonnevie

Publication et analyse des offres

Le parc du Château du Karreveld

Réaménagement du parc en collaboration avec Beliris : Chantier terminé

Parc des Etangs Noirs

Réaménagement du parc en cours

XVI. BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE

XVI.1. Aménagement des bâtiments

Bibliothèque francophone – Rue des Béguines n°103

- Marché de service ayant pour objet la mission d'auteur de projet (architecture, stabilité, techniques spéciales) relative à la reconstruction et à l'agrandissement d'une nouvelle bibliothèque sur le site de l'ancienne bibliothèque existante. Phase réalisées en 2015/2016 : dossier d'adjudication, plans, cahiers spécial des charges, métré estimatif, métrés détaillés, réunion de coordination avec la directrice de la bibliothèque.
- Déménagement et installations aux pavillons « tijtjes » : Demande de mise en œuvre des nouvelles installations par nos services communaux.
- Mise en œuvre d'une Œuvre d'art : En cours d'étude.

XVI.2. Equipement et maintenance des bâtiments

Sans objet

XVII. BIBLIOTHEQUE NEERLANDOPHONE

XVII.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Sans objet

XVIII. MAISON DE QUARTIER

XVIII.1. Equipement et maintenance des bâtiments

La Maison de quartier rue de la Meuse

Infiltration toiture : Etat des lieux, évaluation des différentes propositions de mise en œuvre, demande d'estimation

XIX. CRECHES COMMUNALES

XIX.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Crèche Louise Lumen

- Mise aux normes demandée par le SIAMU : Dossier en cours d'élaboration. Début du chantier prévu en septembre 2016
- Marché de travaux ayant pour objet l'installation d'une nouvelle ventilation des locaux de la crèche : Dossier en cours d'élaboration. La fin des travaux est prévue pour fin septembre 2016.

Prégardiennat Petites alouettes

Aménagement d'une 3^e section : Chantier en cours. Fin des travaux prévue pour fin septembre 2016.

Crèche L28

Remplacement des dalles incendiées : Elaboration du dossier d'adjudication en cours.

Crèche Elmer

Suivi des problèmes d'humidité

Crèche JB De Cock 99-101

Suivi après Réception Provisoire

Crèche rue de Bonne – Enghien

Suivi après Réception Provisoire

Crèche chaussée de Merchtem 13 – rue de Geneffe 20-22

Réception Provisoire + suivi après cette réception

Crèche Fabiola – J Dubrucs 90

Suivi de la problématique des balcons vétustes (après la chute de divers balcons) du bâtiment dit Vendôme.

XX. SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

XX.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Sans objet

XXI. PROPLETE PUBLIQUE

XXI.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Rénovation lourde du bâtiment des Propretés Publiques

Marché de travaux ayant pour objet la rénovation des installations électriques de l'hangar arrière du service de la Propreté Publique, rue des quatre-vents 73. Le dossier technique est terminé et la partie administrative doit être traitée par le service des marchés publics.

XXII. CIMETIERE

XXII.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Sans objet

XXII.2. Galerie et travaux divers

Restauration des Galeries funéraires au cimetière de Molenbeek-Saint-Jean

Marché de service ayant pour objet la mission d'auteur de projet (architecture, stabilité) relative à la restauration des Galeries funéraires (classées) du cimetière de Molenbeek-Saint-Jean.

Marché de travaux qui a pour objet la restauration des Galeries funéraires.

Phases réalisées en 2015-2016 : phase exécution, réunion de coordination avec divers services communaux, réception provisoire 25 avril 2016.

XXIII. PATRIMOINE PRIVE

XXIII.1. Equipement et maintenance des bâtiments

Le Dôme

Rénovation et la transformation de l'établissement : Ce dossier est toujours en attente du permis d'urbanisme.

Le Pythagoras

- Réparation de la toiture sur la partie entrée/bloc sanitaire pour cause d'infiltration d'eau : Désignation de la firme. Mise en œuvre achevée. Etanchéité de toiture récupérer
- Rénovation des toitures : Dossier abandonné.

Ransfort 40

Construction de logements à la rue Ransfort, 40 : Chantier est en cours. La fin des travaux est prévue dans le courant du mois de février 2017.

Allée verte, logements et services communaux de la démographie (Op. 1.3, 1.4, 4.2 du CQCBV) Rues Vandermaelen 6-8 et Sainte-Marie 31-35

Une prise de possession partielle a été accordée par la commune le 03 juin 2016. Celle-ci concerne l'espace public (allée verte) et la façade du bâtiment Stevens dont les travaux sont exécutés. Elle a pour but de permettre l'ouverture de cet espace au public durant l'été 2016. La visite de réception provisoire des parties : bureaux, parking et logements a eu lieu les 29 et 30 juin 2016. La levée des remarques est prévue le 1^{er} septembre 2016

Hotel Belvue

- Suivi après Réception Provisoire. Analyse de la problématique de l'humidité dans le sous-sol.
- Clôture de l'hôtel Belvue

Construction d'un nouveau bâtiment sis rue Campine 26

Analyse des offres d'entrepreneurs en cours

Nouveau bâtiment au coin de rue Comte e Flandre et la chaussée de Gand

Réception provisoire + suivi après réception provisoire

Bâtiment L28

Suivi après Réception Provisoire + suivi des remarques du SIAMU

Bâtiment Petite Senne 1 – rue Vandermaelen

Chantier en cours

Bâtiment J Schols

Chantier en cours

XXIV. VOLET 2

- Quai de l'Industrie 5/5b (invendable)
- Chaussée de Ninove 122 (en attente retour CE)
- Rue Vandenpeereboom 110 (en cours d'attribution FDL)
- Rue de l'Ecole 63-65 (vendu / clause résolutoire non respectée / en attente retour C. Sas concernant l'annulation de la vente)
- Rue Vandenpeereboom 22/22+ (vendu / PU en cours d'instruction)
- Quai des Charbonnages 8 (invendable / visite du site lundi 23/05/2016 avec Archi Human)
- Quai du Hainaut 23 (en attente remise des offres pour 20/06/2016)
- Rue de la Perle 3 (vendu / rédaction de l'acte authentique)
- Rue de Liverpool 24 (réflexion autour de la division parcellaire)
- Rue Heyvaert 107/109 (occupé jusqu'au 31/01/2017 / csc 09/2016)
- Rue Brunfaut 33

XXV. CONTRAT DE QUARTIER DURABLE

XXV.1. Contrat de quartier durable « Autour de Léopold II »

- Coût total du CQD : 22.526.220,97€ (19.246.932,82 € en investissement projet brique, 3.055.368,00€ en opérations socio-éco et 199.000,00€ en frais d'étude programme de base et frais de personnel en années 5 et 6) prévus dont 11.000.000 € part régionale, 578.947,38 € part minimale communale et le reste en cofinancements (Beliris, Feder, PGV, Cocof, ...) et fond d'emprunt communal.
- Le Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II se trouve dans sa dernière année d'exécution.
- Dans le cadre du volet brique, le suivi a impliqué principalement la désignation des auteurs de projets suivie de l'accompagnement de ces derniers dans leur mission d'études (avant-projet, demande de permis d'urbanisme, élaboration dossier d'adjudication) relatives aux différentes opérations de rénovation / constructions neuves ainsi que la gestion de toutes les missions annexes. Au total 8 opérations sont en cours de réalisation.

- Au niveau du volet socio-économique, les 14 projets ont poursuivi leur développement.
- De manière générale, un travail continu a été fait pour tenir à jour les plannings, les fiches projets, les tableaux financiers et les états d'avancement, introduire des dossiers de demande de subsides et faire le suivi des démarches en cours, transmettre les documents utiles aux pouvoirs subsidiant (Feder, Beliris, Cocof, PGV, Région CQD) et assister à des Comités d'accompagnement auprès de ces derniers afin de présenter l'état d'avancement des dossiers, organiser des COQ et AG, ...

POLE RUISSEAU – SAINCTELETTE

Opération 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 - Projet phare Saintelette

Le bureau d'étude Bogdan & Van Broeck

- La commande de l'avant-projet a été lancée le 10 août 2015. De nombreuses réunions ont été organisées afin de réunir autour de la table l'ensemble des personnes concernées par le projet (service crèche, Olina, ONE, service sport, BBA, service environnement-énergie).

L'objectif était de définir autant que possible les besoins des futurs usagers du bâtiment. Pour cela, des réunions de travail hebdomadaires ont été planifiées afin d'accompagner le plus possible le bureau d'étude dans ses choix et réflexions afin de correspondre au mieux aux attentes du maître de l'ouvrage.

Des visites d'infrastructures sportives et de crèches existantes ont également eu lieu pour constater les aménagements exemplaires ou au contraire ne pas réitérer les dysfonctionnements.

Le bureau d'architectes Bogdan & Van Broeck a présenté le projet définitif en séance du 13 octobre 2015. Le collège a marqué son approbation sur le dossier d'avant-projet, y compris son estimatif budgétaire en séance du 30 novembre 2015.

- La mission relative à la demande de permis de d'urbanisme a été lancée le 07 décembre 2015. Le dossier a été déposé à la BDU le 03 février 2016 et complété par le rapport SIAMU dès sa réception le 07 mars 2016.
Le projet a été soumis à l'enquête publique du 17 au 31 mai 2016 et est passé en commission de concertation le 07 juin 2016. Un avis favorable a été remis le 14 juin 2016 moyennant un petit complément de plan de fournir. Ce dernier a été déposé le 01 juillet 2016. Actuellement, en attente de l'avis d'octroi du permis par le fonctionnaire délégué. De même, le dossier de permis d'environnement est en cours de traitement à la Région.
- Le dossier d'adjudication a été commandé le 10 février 2016. A nouveau cette phase a demandé un travail d'accompagnement significatif par la chef de projet toujours dans l'objectif de concevoir un projet en adéquation avec les recommandations de la commune en termes d'usages, de gestion et d'entretien de son patrimoine immobilier. Les clauses administratives et l'avis de marché ont été rédigés par le service marché public en collaboration avec la chef de projet. Le dossier complet partie technique a été remis le 04 juin 2016. Il a dû être analysé et mis à jours dans un temps record. Le 22 juin 2016, le Conseil communal a approuvé le dossier d'adjudication et l'estimation du budget de travaux. Cette délibération a été rendue exécutoire par expiration du délai de la Tutelle. L'avis de marché a dès lors été publié le 03 août 2016. Compte tenu des remarques formulées par l'Administration régionale dans son courrier du 09 aout 2016, le dossier d'adjudication a été modifié et il est inscrit pour repasser à nouveau pour approbation au Conseil du 31 aout 2016. Un avis rectificatif sera alors publié à l'attention des soumissionnaires.

- La remise des offres est prévue pour le 26 septembre 2016. Il faudra ensuite procéder à l'analyse des offres suivie de l'attribution du marché et cela avant la fin de l'échéance du Contrat de Quartier en date du 21 décembre 2016.
- En parallèle, une mission pour la suite de l'étude de pollution du sol a été lancée en janvier 2016. Le bureau ABO a été désigné pour cette mission par le Collège en date du 21 mars 2016. Une étude détaillée et étude de risque a été faite et déclarée conforme par l'IBGE en date du 23 juin 2016. Un projet de gestion des terres a été élaboré par ABO et transmis IBGE le 10 août 2016. En attente d'une approbation du document par l'IBGE.
- Des sondages de sol complémentaires ont été réalisés par la firme Géosonda (marché Stock) en mai 2016.
- Le protocole d'accord avec Beliris a été mis à jour et approuvé lors de la séance du Conseil du 25 mai 2016.
- Un travail de rédaction de la convention avec FEDER ainsi que d'élaboration de tableaux financiers a été entamé à partir de mai 2016 par Melissa Poucet. En cours de finalisation.
- Un dossier de Demande d'accord de principe d'octroi de subsides dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement régional en infrastructures sportives communales – période 2014-2018 a été élaboré par la chef de projet et déposé à la Région en date du 11 mai 2016.
- Un dossier de manifestation d'intérêt dans le cadre de l'appel à projet Be.Exemplary a été élaboré et déposé en août 2016. Collaboration de la chef de projet avec le service administratif.

Opération 1.6 : Espace Vert collectif :

- Des réflexions ont eu lieu sur la manière de procéder pour permettre d'encore réaliser cette opération dans le délai du contrat de quartier vu le manque de temps disponible pour se consacrer à ce projet. L'idée est de commander une mission de conception/réalisation or la commune n'a pas d'expérience avec ce genre de procédure. La rédaction du Cahier Spécial des Charges est une priorité pour la fin du mois d'août 2016 faute de quoi l'opération risque de ne pas pouvoir se faire.

Opération 1.7: Réaménagement de la rue de l'Avenir :

- La Région (Bruxelles Mobilité) a la maîtrise d'ouvrage de cette opération. La chef de projet supervise le suivi du projet pour s'assurer que les choses avancent bien. La collaboration avec Bruxelles Mobilité n'est pas très bonne vu leur peu d'investissement sur le dossier.
- Le dossier de permis d'urbanisme a été introduit le 15 décembre 2015. Le projet a été soumis à enquête publique du 06 avril au 05 mai 2016 et est passé en commission de concertation le 10 mai 2016. Le dossier est actuellement en cours de traitement. Vu l'absence prolongée de la gestionnaire du projet chez Bruxelles Mobilité, la chef de projet a pris les devants pour tenter de faire avancer le dossier.
- Le mobilier urbain est pris en charge financièrement par l'enveloppe du Contrat de Quartier. Des données techniques ont été récoltées afin de préparer une Fiche Technique et lancer un appel d'offre pour un marché de fourniture avant la fin de l'année 2016.

PÔLE RIBAUCCOURT - MEXICO

Opération 2.1 & 2.2 : Création de 3 logements & d'un espace vert

Le bureau d'étude Vers.A. et Enesta

- Dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme, le projet a été soumis à enquête publique du 22 octobre au 05 novembre 2015 et est passé en commission de concertation le 17 novembre 2015. Un avis favorable sans remarques a été formulé et le permis a été octroyé le 06 avril 2016.
- Le dossier d'adjudication a été commandé le 07 décembre 2015. Cette phase a demandé un travail d'accompagnement significatif par la chef de projet dans l'objectif de concevoir un projet en adéquation avec les recommandations de la commune en termes d'usages, de gestion et d'entretien de son patrimoine immobilier. Les clauses administratives et l'avis de marché ont été rédigés par le service marché public en collaboration avec la chef de projet. Le dossier complet partie technique a été remis le 25 février 2016. Un important temps d'analyse a été réservé pour la relecture des documents techniques du marché (CSC, métré, plans) réalisés par les auteurs de projet afin de s'assurer de la cohérence du dossier et minimiser les risques de discussions avec l'entreprise en phase chantier. De même, un certain travail a dû être fait sur les clauses administratives en collaboration avec la Tutelle afin de s'assurer de la parfaite conformité des documents du marché. Le Conseil communal a approuvé le dossier d'adjudication et l'estimation du budget de travaux en sa séance du 20 avril 2016. Un arrêté d'annulation a été rédigé par la Tutelle en date du 26 mai 2016. Compte tenu des remarques formulées par l'Administration régionale, le dossier d'adjudication a été modifié et est repassé pour approbation au Conseil communal du 22 juin 2016. Cette délibération a été rendue exécutoire par expiration du délai de la Tutelle. L'avis de marché a dès lors été publié le 03 août 2016.
- La remise des offres est prévue pour le 09 septembre 2016. Il faudra ensuite procéder à l'analyse des offres suivie de l'attribution du marché et cela avant la fin de l'échéance du Contrat de Quartier en date du 21 décembre 2016.
- En parallèle, une mission pour la suite de l'étude de pollution du sol a été attribuée au bureau ABO-Group lors de la séance du Collège en date du 21 décembre 2015. Une étude détaillée et étude de risque a été faite et déclarée conforme par l'IBGE en date du 27 avril 2016. Un projet de gestion du risque a été élaboré par ABO-Group et déclarée conforme par l'IBGE en date du 20 juillet 2016.

Opération 2.6 à 2.7 : Aménagement de la rue de Ribaucourt, plan lumière et étude de faisabilité

Le bureau d'étude BUUR + Radiance 35 + ARA

- Les offres pour la mission de service ont été déposées à la Commune le 17 août 2015. Les soumissionnaires ont présenté leurs offres lors d'un Comité d'avis le 02 septembre 2015. Le rapport d'analyse a été rédigé et le bureau BUUR, en association avec Radiance 35 et ARA, a été désigné par le Collège le 05 octobre 2015.
- Leurs intentions de projet ont été présentées à la COQ en séance du 13 octobre 2015.

- La commande de l'avant-projet a été lancée le 09 octobre 2015 et un dossier complet a été déposé par BUUR le 14 décembre 2015. Cette phase d'avant-projet a demandé l'organisation de nombreuses réunions afin de réunir autour de la table l'ensemble des personnes concernées par le projet à savoir les auteurs de projet (BUUR et Radiance 35), les services communaux (développement urbain, mobilité, plantations, signalisation), les services régionaux (espace public, sécurité routière, mobilité vélo, urbanisme,...), les acteurs extérieurs (police, Stib, De Lijn, atrium,...) mais aussi les membres du Collège Communal.

Tout cela a demandé beaucoup de coordination. Surtout étant donné le manque de proactivité du bureau d'étude dont les propositions ont rarement fait l'objet d'un consensus.

Le dossier d'avant-projet a été présenté et approuvé par le Collège en séance du 21 décembre 2015 moyennant la prise en compte d'une série de remarques.

- Une certaine énergie a été dépensée pour organiser un évènement participatif en novembre 2015 or ce dernier n'a pas pu avoir lieu étant donné les évènements tragiques des attentats qui ont eu lieu à cette même période. Le travail a été reporté à la période d'enquête publique (avril 2016) afin de sensibiliser les riverains au futur réaménagement de leur rue ainsi que sa mise en lumière.
- La mission relative à la demande de permis d'urbanisme a été lancée le 04 janvier 2016. La date de remise était fixée au 08 février mais de nombreux ajustements ont encore dû être faits sur le projet car, en fin de délai d'étude d'avant-projet, la solution de réaménagement restait peu convaincante. Il a donc encore fallu consacrer une grande partie de la phase élaboration du permis d'urbanisme pour travailler activement sur le projet en lui-même. Encore une fois, une série de réunions ont dû être organisées avec la Région afin de se mettre d'accord sur le projet avant son dépôt pour instruction par la DRU. De même, il a fallu s'assurer que les propositions recevaient l'accord du Collège et de la Bourgmestre. A tel point que le délai contractuel prévu au CSC a dû être prolongé. La demande de PU a dû être postposée et il a fallu être extrêmement proactif pour collaborer avec la DRU afin de récupérer ce temps et maintenir un passage en Commission de concertation en mai 2016.
- Le dossier complet a enfin pu être déposé à la BDU le 07 mars 2016. Le projet a été soumis à enquête publique du 06 avril au 05 mai 2016 et est passé en commission de concertation le 10 mai 2016. Un avis favorable sous 3 conditions a été formulé le 24 mai 2016 et le permis favorable sous 5 conditions a été octroyé le 10 juin 2016.
- Un évènement participatif a été organisé en date du 13 avril 2016 sur la Place de Mexico pour présenter les futurs aménagements urbains aux riverains. Un autre évènement relatif à la mise en lumière de la rue s'est déroulé lors de la soirée du 19 avril 2016.
- Le dossier d'adjudication a été commandé le 19 mai 2016. Cette phase a demandé un travail d'accompagnement significatif par la chef de projet dans l'objectif de concevoir un projet en adéquation avec les recommandations de la commune pour l'aménagement de ses voiries. Les clauses administratives et l'avis de marché ont été rédigés par le service marché public en collaboration avec la chef de projet. Le dossier complet partie technique a été remis le 12 août 2016. Un important temps d'analyse a été réservé pour la relecture des documents techniques du marché (CSC, métré, plans) réalisés par les auteurs de projet afin de s'assurer de la cohérence du dossier et minimiser les risques de discussions avec l'entreprise en phase chantier. Le dossier est inscrit pour approbation par le Conseil communal en sa séance du 31 août 2016.

- Sous réserve de l'accord de la Tutelle, l'avis de marché sera publié début octobre 2016 avec une remise des offres début novembre 2016. Il faudra ensuite procéder à l'analyse des offres suivie de l'attribution du marché et cela avant la fin de l'échéance du Contrat de Quartier en date du 21 décembre 2016.

Opération 2.8 : Axe énergie autour de Ribaucourt / Bonnevie asbl et Casablanca asbl

Bonnevie ASBL et Casablanca ASBL sont associées et collaborent de manière optimale. Les demandes d'embellissement de façade sont en hausse dû au travail conjoint des 2 asbl). Elles ont également mis sur pied deux chantiers pédagogiques à savoir isolation acoustique et rénovation de façades à la chaux. Elles ont réalisé un chantier important rue de Mexico (Maison, arrière maison, cour) et angle Laermans / Mommaerts (façade). 10 travailleurs sous statut Article 60 et PTP forment l'équipe de Casablanca.

Bonnevie asbl prépare un évènement important pour fêter ses 40 ans mais également toutes les rénovations de façades qui ont été réalisées dans le cadre des Contrats de quartier. Cette journée de visite aura lieu le dimanche 16 octobre 2016.

Opération 2.10 : Projet Young Coach / communal

Opération 2.11 : Young Coach / JES asbl

Opération 3.4 : Impuls : animateur salle et parc St-Rémy / JES asbl

Ces trois projets forment une synergie importante et positive pour le parc Saint-Rémy et la salle adjacente. L'ASBL JES gère la salle et fait également des animations sur le parc. En octobre 2015, l'inauguration du parc et de la salle a eu lieu.

La prospectrice a démissionné et partie fin septembre. Une remplaçante a pris son poste en octobre 2015. Elle travaille 2 jours semaine à Saint-Rémy, 2 jours à Pôle Jeunesse (depuis avril 2016) et 1 jour de prospection. +/- 25 jeunes suivis $\frac{3}{4}$ garçons pour $\frac{1}{4}$ filles.

Le projet fonctionne relativement bien : contact avec Colruyt de Osseghem: 10 jeunes de 18 à 30 ans ont été reçus pour rentrer en formation, avec GSK société pharmaceutique et une société de toiture (1 jeune en stage puis engagé). Un montage de projet avec le BIJ pour faire du volontariat : 1 jeune part en Islande pour un stage d'éco-conseiller et apprentissage de l'anglais. Plusieurs demandes pour obtenir le CESS (jury central, cours de promotion sociale...) – passage de test au SELOR pour des postes sans CESS.

La coordinatrice socio-éco suit plus particulièrement ce projet. Un comité d'accompagnement a lieu tous les 2 mois. Elle a également procédé au recrutement pour le remplacer la prospectrice. Elle fait également des recherches pour pérenniser le projet.

RE: Pôle Saint-Rémy

Opération 3.1: Revitalisation du parc Saint-Rémy et sécurisation des abords:

- Les travaux ont débuté le 2 mars 2015 et ce sont achevés en août 2016.
- En sa séance du 13 juillet 2015, le Collège a validé l'état des lieux et autorisé la prise de possession de l'ouvrage afin que le parc puisse être utilisé pendant les vacances scolaires.
- L'inauguration a eu lieu le 10 octobre 2015.
- La réception provisoire du Parc Saint Remi a été accordée suite à la visite sur place en date du 16/12/2015. Cette décision a été actée par le Collège en date du 11/05/2016.

Opération 3.3 : animateur de rue / LES asbl :

L'animateur de rue a recentré ses animations avec les jeunes. Après plusieurs dysfonctionnements et des problèmes d'espaces, le TSR fait ses permanences au Pôle jeunesse et continue ses activités sur les espaces publics. Il a également repris contact avec le CCM depuis que le nouveau coordinateur est en place.

MO: Pôle Montagne aux anges

Opération 4.1: Pôle jeunesse

- La chef de projet a suivi le travail du technicien en charge du chantier. Le chantier s'est terminé en août 2015. Une série de remarques ont dû être levées par l'entreprise. La réception provisoire a été octroyée en janvier 2016.
- L'ASBL, qui va être gestionnaire du lieu, a demandé une attestation SIAMU pour contrôler le respect des normes en la matière. Ce contrôle a eu lieu en septembre 2015, des travaux complémentaires ont dû avoir lieu. Fin des travaux en juin 2016, demande d'une nouvelle visite SIAMU en cours.
- Prise de possession du lieu par l'asbl LES en janvier 2016 et déménagement en février 2016. Ouverture au public en septembre 2016.

Opération 4.4 : Coordination et animation du Pôle jeunesse LES asbl

Le projet est géré par l'asbl LES qui a réalisé des actions « jeunes » de septembre 2015 à décembre 2015 en dehors du bâtiment car celui-ci n'était pas encore prêt.

Ils ont pris possession du bâtiment en janvier 2016 et déménagé en février 2016. Il y a eu aussi un changement de coordination.

Plusieurs réunions ont eu lieu pour organiser la gestion du bâtiment et les plages horaires des différents partenaires.

Depuis avril 2016, se trouve le projet Young coach (lundi et mardi de 10h à 17h30 - *Soutien pour la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un projet international*), JEEP (*Jeunes Etudes Emploi tout un Programme, Mercredi de 13h30 à 17h30 et sur rendez-vous individualisé pour aider à trouver un job étudiant*), Infor'Jeunes (*Lundi et mercredi de 10h à 17h30, jeudi de 13h à 17h, Informe, aide et de conseil dans tous les domaines qui concernent les jeunes*) et dès septembre 2016, l'asbl ABEF (*lundi et mercredi de 11h à 19h30, Accompagnement pédagogique, méthodologie, coaching, scolaire*).

Un comité d'accompagnement devrait se mettre en place début septembre 2016.

Opération 4.5 : Soutien méthodologique pour rhétoriciens / ABEF asbl

L'Association Bruxelloise d'Entraide, de Formations et d'Accompagnement Scolaire (ABEF) vise d'une part, à donner aux 5èmes et aux rhétos, les outils méthodologiques, la confiance et le soutien indispensable pour la réussite de leurs études supérieures. Et d'autre part, à accompagner les jeunes durant la première année du supérieur pour les aider à s'adapter et ainsi faciliter la transition entre le secondaire et le supérieur. Le flux des jeunes (+/- 80 jeunes 5 et 6 secondaire et bac 1) est toujours constant et l'ABEF est toujours en recherche de profs et de subsides pour pérenniser son activité.

UL: Pôle Ulens

Opération de réserve : rue Ulens 40-44

- Le financement de l'opération logement a été annulé dans le cadre de l'enveloppe du Contrat de Quartier vu l'impossibilité de mener à bien le projet dans le timing imposé pour une commande des travaux fin 2016.
- Une personne a été engagée à mi-temps grâce au financement FEDER relatif à la construction de la crèche néerlandophone afin de prendre le dossier en main. Des financements et accords sont en cours de négociation avec GO pour la construction de l'école secondaire néerlandophone.

CL: Climat de quartier

Opération 6.1: Actions propreté (Commune / Cellule incivilité)

La cellule Incivilités est composée de plusieurs agents désignés pour constater les infractions au RGP (Règlement Général de Police), habilités à dresser des avertissements et des procès-verbaux dans le cadre des infractions en droit de l'environnement visées par l'ordonnance du 25 mars 1999.

Dans le cadre du CQ, la Cellule intervient, sur le périmètre, pour apprendre aux citoyens les bons gestes liés à la gestion des déchets et à la propreté en général, faire respecter la réglementation sur la gestion des déchets issus des activités économiques, réduire les incivilités et actes de malpropreté publique, réprimer les incivilités et actes de malpropreté publique. Ils sont également présents à chaque animation extérieure (Brocantes, embarquement immédiat, fêtes de rue...) et à la demande des associations du périmètre.

Opération 6.2: Lutte contre l'insalubrité (Commune / Cellule logement)

En septembre 2015, la coordinatrice a démissionné.

La charge de travail au sein de la Cellule Logement (qui se doit de traiter toutes les situations sur le territoire de manière égale, et est fort sollicitée), n'a pas permis de poursuivre les activités planifiées. Une nouvelle personne a pu être recrutée dans le cadre d'un appel interne, et a débuté dans ses nouvelles fonctions à partir du 1/01/2016. Elle a été opérationnelle rapidement et a vite compris la complexité sociale et juridique des problèmes des logements insalubres et des marchands de sommeil. L'action est centrée sur le tronçon Ribaucourt en essayant de créer davantage de synergies entre la Commune et l'associatif du périmètre.

La surveillance des biens de multipropriétaires sur le périmètre se poursuit avec l'objectif d'arriver avant la fin du CQ à clôturer un gros dossier.

Opération 6.3: Signalétique de quartier

Le projet "Signalétique de quartier" a pour objectif de développer une signalétique durable, visible et valorisante des équipements collectifs sur le périmètre du CQ avec au préalable une mission d'étude devant aboutir à un diagnostic des besoins précis.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec le service mobilité/signalisation de la commune afin de discuter du contenu de la mission de service.

L'idée était de réaliser un marché commun étant donné leur enveloppe budgétaire disponible pour une signalisation à l'échelle de la commune.

Parallèlement à ces réunions, un accord avec la Région a été passé afin que l'étude se fasse sur tout le territoire communal et la réalisation des travaux uniquement sur le périmètre du CQ. La rédaction du CSC mission de service a été prise en charge par le service mobilité. Malheureusement, le travail n'a pas abouti.

Le marché a été divisé en 2 : une fiche technique pour l'étude, le diagnostic et la proposition de signalétique sur l'ensemble de la commune et ensuite un cahier de charge travaux pour la réalisation sur le périmètre du CQ. La coordinatrice socio-éco a fait une fiche technique et lancée l'appel d'offre "Mission d'étude" en juin avec remise en juillet 2016.

La désignation de Speculoos SPRL par le Collège a eu lieu le 25 juillet 2016. Le bureau d'étude travaille actuellement sur une proposition qui sera présentée début septembre 2016. Des comités d'accompagnement sont organisés avec des représentants des différents services communaux concernés (tourisme, urbanisme, communication, mobilité) pour les diriger dans leur travail.

Opération 6.4: Développement des activités à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale

Depuis l'année scolaire 2015-2016, les stages ont lieu à la salle St Rémy (place St Rémy) et à l'école communale Regenboog (rue Ulens) en partenariat avec l'asbl JES. Le partenariat avec JES va au-delà de la mise à disposition de la salle St Rémy : les jeunes en formation « animation » à JES peuvent vivre une première expérience dans ce champs

professionnel. Ils sont engagés en tant que bénévoles en soutien aux accompagnateurs artistiques durant le stage. Cette nouvelle formule fait sens à plusieurs niveaux pour la construction d'un projet culturel et de cohésion sociale dans le quartier avec l'utilisation d'un nouvel espace public – place St Rémy, implication des jeunes du quartier et soutien à leur formation professionnelle, implication d'une école à proximité.

Opération 6.5: Formation d'animateurs en discipline de cirque / Ecole de Cirque

Au niveau de la formation d'animateurs adultes, l'année scolaire 2015-2016 a permis de concrétiser les modules 1 et 2 et le démarrage d'un nouveau module. En ce qui concerne la formation jeunes (16-18 ans), plusieurs réunions ont permis une redéfinition des besoins des jeunes et la mise en place d'une nouvelle formation plus pertinente. L'Ecole de cirque a dû déménager fin juin 2016 du n°11 au n°3 suite aux travaux de Tours et Taxis.

Embarquement immédiat (3ème dimanche de septembre/journée sans voiture) est tous les ans un moment important pour le quartier maritime et le périmètre du contrat de quartier. Pour 2016, un partenariat "culinaire" entre une dizaine d'asbl et de jeunes a été mis sur pied afin de créer un véritable "Village culinaire".

CO: Co-Production

Opération 7.1 : Enveloppe de quartier/Communication/Participation

L'axe "Enveloppe de quartier 2015" a permis d'octroyer un subside à 3 projets :

- un projet de verdurisation "Pont Vert" menée par des habitants & Maison de quartier Bonnevie

- entreprenariat au féminin géré par Solidarité Savoir. Projet qui aide à la création d'entreprise de femmes
- un projet innovant pour le quartier : le Medibus de Dune asbl Dépannage d'Urgence de Nuit & Echanges : mobil-home transformé en salle de consultations infirmières et en comptoir d'information et de réduction des risques liés aux usages de drogues.

Fin décembre 2015, un nouvel appel à projet "Enveloppe de quartier 2016" (dernière année) a été lancé et 7 projets ont été acceptés :

- Atelier vélo mobile qui a déjà démarré à la maison Maritime avec un groupe d'ados
- Medibus - comptoir de réduction des risques et des soins infirmiers de proximité pour les usagers de drogues en situation de grande précarité –prolongation
- Les Rénos en visite : visites variées proposant plusieurs visions et solutions pour arriver à une rénovation durable/chez les habitants du quartier pour inciter les autres à rénover/avec animations le long du parcours
- Le Jardin Kanaletto : ouverture de la maison du 17 rue des Ateliers à l'Espace vert Collectif pour devenir un espace de rencontre autour de la fabrication du pain / 25 à 30 hommes / Pères et fils autour de différentes activités
- Portes Ouvertes sur l'égalité : portes ouvertes et animations dans le quartier et autour de la rue du Jardinier/promouvoir l'égalité des genres et l'égalité des chances dans le quartier/célébrer la journée de la femme le 8 mars/créer une synergie avec les différentes associations et acteurs du quartier
- Entrepreneuriat Féminin (fin de cycle) : 5 séances de sensibilisation à l'entrepreneuriat + un cycle de 10 séances d'info sur la thématique demandée par le public
- Village culinaire autour de LEO : Ateliers de cuisine enfants/ados/jeunes/mamans/papas pour créer un village culinaire lors de la fête Embarquement immédiat/créer des formations diverse pour arriver à un village culinaire en septembre.

Communication et participation : la coordinatrice socio-éco suit l'ensemble des opérateurs et organise des réunions de concertation avec eux. Elle suit plus particulièrement le projet Young Coach et Pôle jeunesse.

Administratif : depuis juin 2016, suite à la fusion des services de Projets subsidiés et TP en Département Infrastructures et Développement Urbain, elle prend également en charge le suivi administratif du volet brique.

Opération 7.2 : Co-Production jeunes (18-25 ans)

Le projet a démarré en 2016.

3 projets ont été déposés mais plusieurs réunions ont dû avoir avec les trois groupes de jeunes pour affiner leur projet, budget, timing. A l'heure actuelle, un seul est subventionné : King Poing Boxing Club pour les enfants de 7 à 18 ans : permettre de faire du sport sur l'espace public, initiation à la Boxe anglaise les mercredis, samedis et dimanches.

Les 2 autres projets mûrissent et devraient être opérationnel en septembre.

COQ – AG – Participation/concertation

AG (1):

15/12/2015: Assemblée générale présentant l'ensemble des projets, y compris ceux d'enveloppe de quartier, et ce, de manière interactive, sous forme de stands. 50 personnes.

COQ (5) :

13/10/2015: Présentation du bureau d'architecture en charge du projet Phare – Bogdan & Van Broeck et de celui en charge du projet de réaménagement de la rue Ribaucourt – BUUR en association avec Radiance 35 et ARA. Et état d'avancement global de tous les projets et lancement de l'appel à projet "Enveloppe de quartier 2016". 13 personnes.

15/12/2015 : Présentation de l'état d'avancement du projet Phare, du projet "réaménagement Rue Ribaucourt" et approbation des avant-projets. 22 personnes.

12/04/2016 : Etat d'avancement et présentation des rapports d'activités. 14 personnes

26/04/2016 : Etat d'avancement et présentation des rapports d'activités. 14 personnes

Quels ont été les autres moments de rencontre avec les habitants ?

(Ateliers participatifs, évènements festifs,...)

- Dimanche 21/09/2015 : Embarquement immédiat – rue Picard
- Samedi 10/10/2015 : inauguration de la Salle Saint-Rémy et du parc
- Samedi 12/03/2016 : Journée de l'égalité avec la Maison des femmes et autres associations
- Mercredi 13/04/2016 : stand information sur le futur réaménagement de la rue Ribaucourt
- Mardi 19/04/2016 : balade lumineuse rue Ribaucourt dans le cadre du réaménagement de la rue Ribaucourt

XXV.2. Contrat de quartier durable « Petite Senne »

Le Contrat de quartier durable Petite Senne se trouve dans sa 1^{ère} et 2^{ème} année d'exécution.

L'équipe s'occupe de la coordination et gestion des opérations de rénovation, des acquisitions, des marchés publics de service et des opérations du volet socio-économique.

Depuis septembre 2015 l'équipe, aidée par le bureau d'étude PTA, a également préparé la première modification du programme du Contrat de quartier durable. Celle-ci a été présentée le 4 décembre 2015 au Cabinet du Ministre-Président, le 14 décembre 2015 et le 17 février 2016 (tableau financier des modifications) à la Commission de Quartier, 17 février 2016 également en Assemblée Générale.

La première modification a été approuvée par le Conseil Communal le 25 février et le 20 avril 2016.

Cette modification concernait les points suivants :

- L'adaptation du programme grâce au budget complémentaire d'acquisitions via Beliris ;
- L'adaptation du programme grâce au nouvel appel à projet Alliance Habitat;

- L'abandon d'opérations (Opération 4.A « Réaménagement de la rue de la Princesse », Opération 5.A « Redynamiser le commerce et l'HORECA » et Opération 7.A « Autour de la porte de Ninove » sont supprimées) ;
- Le transfert d'opérations vers de nouvelles localisations (opération « 1. F1 : les logements conventionnés Gosselies » est devenue « logements Liverpool » car il a été adapté au changement de la localisation, le bien étant acquis rue de Liverpool par la commune en date du 25 novembre 2015. Opération 1.F2 : Crèche, acquisition « Gosselies » abandonnée au profit de « Liverpool ») ;
- L'adaptation des budgets et plans financiers annuels aux coûts estimés actualisés;
- L'adaptation et l'actualisation du contenu des fiches;
- L'introduction de nouvelles opérations (opération 8.D : collaborateur administratif);
- Une rectification du tableau financier en modifiant les opérations confiées à Beliris : Beliris financerait les opérations 1B « labo de langue, jeu et travail » et 1C4 « recyclerie » en lieu et place des études et travaux de l'opération 1C « Atelier et logement », à hauteur de 3.125.000 EUR ;
- Le montant de la part régionale est fixé à 10.900.000 EUR

Le Ministre-Président a marqué son accord sur les modifications dans un courrier dd 25/05/2016.

Le coût total du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne » est de 27.766.574 EUR dont :

- 10.900.000 EUR de part régionale
- 579.655 EUR de part communale
- 3.125.000 EUR de financement Beliris
- 12.823.717 EUR de financements divers (Beliris acqu. , FEDER, ...)

De septembre 2015 à aout 2016, 6 commissions de Quartier, ont été organisées avec les représentants des habitants, des associations et des professionnels et une Assemblée Générale.

1.A Jardin d'hiver + Espace public + Réaménagement quai de l'Industrie

L'opération prévoit l'acquisition de biens, dont la halle Libelco, actuellement occupés par du commerce de voitures de seconde main en vue de la reconvertir en un jardin couvert. Le principe de l'acquisition de la Halle (quai de l'industrie 79) a été approuvé par le Conseil communal le du 2 septembre 2015 et le principe de l'acquisition du bien sis rue Heyvaert 87 par le CC du 25 novembre 2015.

Une offre d'achat d'un montant de 1.559.040,00 € a été faite au propriétaire. Un accord reste possible. En attente de l'étude de reconnaissance de sol.

L'opération prévoit également le réaménagement du quai de l'industrie entre la rue de Gosselies et la rue de Liverpool en accordant la priorité aux usagers faibles.

Pour le jardin d'hiver, la commune bénéficie d'un subside FEDER. Le projet est dorénavant co-suivi par l'équipe FEDER.

1.B Labo de langue, jeu et travail

L'opération prévoit l'acquisition du bien sis quai de l'industrie 83, actuellement occupé par un commerce de voiture de seconde main, en vue de le reconvertir en un labo de langue, jeu et travail. Le principe de l'acquisition du bien avait déjà été approuvé par le Conseil du 3/6/2015.

Une offre pour un montant de 598.500€ a été acceptée par le propriétaire. Le compromis est en cours de rédaction.

1.C Ateliers, Logements, Cour, Recyclerie

L'opération prévoit l'acquisition de biens actuellement occupés par du commerce de voitures de seconde main en vue de les reconvertir en 2 infrastructures semi publique destinée à des ateliers et une recyclerie et des logements sociaux.

Le principe de l'acquisition du bien sis quai de l'Industrie 75 a été approuvé par le Conseil communal du 25/11/2015, celui du bien sis quai de l'Industrie 77 par le Conseil du 2/9/2015. Pour le bien quai de l'industrie 79 voir sous 1.A Jardin d'hiver. Pour le bien quai de l'industrie 77, une offre de 545.000€ est en cours d'analyse par le liquidateur du propriétaire et devrait être acceptée.

1.E Meubles de recyclage klimop

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par l'asbl Atelier Groot Eiland, qui vise à collecter, stocker et traiter toutes sortes de déchets de bois afin de fabriquer de nouveaux meubles. Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

1.F Logements conventionnés et nouvelle crèche

L'opération prévoit l'acquisition du bien sis rue de Liverpool 24. Les biens sis rue Liverpool seront reconvertis en minimum 12 logements et une crèche de 72 places. La Commune a acquis le bien et signé l'acte le 23/11/2015.

Pour la crèche, la commune bénéficie d'un subside FEDER. Le projet est dorénavant co-suivi par l'équipe FEDER.

Une convention d'occupation temporaire du bien par ENTRAKT a été approuvée par le Conseil du 22/06/2016.

1.K Activités WAQ et partenaires

Il s'agit d'une opération socio-économique qui est portée par la Commune. L'opération a comme objectif de créer un point d'ancrage dans le quartier où les habitants et usagers du quartier sont les bienvenus pour se rencontrer,...

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

1.M Logements conventionnés Heyvaert

L'opération prévoit l'acquisition des biens sis rue Heyvaert 107-109, actuellement occupés par un commerce de voiture de seconde main (n° 107) et par des logements (n° 109) en vue de reconvertir en des logements. La Commune a acquis le bien et a signé l'acte le 21/12/2015. Une occupation temporaire est également prévue, négociations en cours avec le projet WiM (WeCycle in Molenbeek).

2.A Projet Pop-Up Canal

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par la commune. L'opération prévoit un budget de 100.000 €, dont 30.000€ en 2016, pour financer des projets d'occupations temporaires, portés par des associations ou des comités d'habitants, dans des espaces publiques ou des bâtiments inexploités. L'appel à projet a été lancé en juin 2015 et 8 candidatures ont été réceptionnées le 30 septembre 2015. Le jury, qui s'est tenu le 11 décembre 2015, a sélectionné 5 projets qui ont pu débuter début mai 2016.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

2.B Enveloppe de quartier

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par la commune. L'opération prévoit un budget de 90.000 €, dont 30.000€ en 2016 pour financer des projets qui contribuent à renforcer la cohésion sociale. L'appel à projet a été lancé fin 2015 et 6 candidatures ont été réceptionnées. Le jury, qui s'est tenu le 22 février 2016, a sélectionné 5 projets qui ont pu débuter début avril 2016.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

2.C Offre de loisir pour enfants

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par la Maison des Cultures, pour élargir l'offre des activités extra-scolaires dans le quartier Heyvart : ateliers hebdomadaires + stages. Le programme pour l'année 2015-2016 a été établi.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

2.D Rénovation de façades

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par le CPAS/Greenworks de Molenbeek, qui fait de la rénovation des façades pour améliorer et embellir le cadre de vie dans le quartier.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

3.A Réaménagement partiel rue de Bonne.

L'opération prévoit le réaménagement partiel de la rue de Bonne : un premier tronçon coté gare de l'Ouest et la partie en face à la nouvelle école Bonne-Mariemont. Des contacts ont été pris avec Bruxelles Mobilité et la Région afin d'envisager d'étendre le projet à un réaménagement de façade à façade de l'ensemble de la rue, sur base du partenariat suivant : ensemble des études menées et financées via le CQD - travaux financés et mis en œuvre par Bruxelles Mobilité.

Suite à l'impossibilité de réaliser les tests préliminaires à un accord de subside avant la date buttoir de la prochaine modification de programme, l'opération sera probablement retirée du CQD.

4.A Réaménagement de la rue de la Princesse

Cette opération a été supprimée lors de la 1^{ère} modification.

5.A Redynamisation du commerce et de l'horeca

Cette opération a été supprimée lors de la 1^{ère} modification.

6.A Espace public liaison Pierron-Brunfaut

Le projet prévoit le réaménagement de l'espace public entre la tour Brunfaut et l'espace Pierron.

Une convention de désignation du pouvoir adjudicateur entre la commune et « LLM » est approuvée au CC du 25/11/2015. « LLM » est chargé de conclure un avenant avec la société anonyme « DETHIER ARCHITECTURES », en groupement sans personnalité juridique avec la société privée à responsabilité limitée (bureau d'architectes)

« ATELIER 229, société d'architectes », la société anonyme (bureau d'ingénieurs) « ARCADIS BELGIUM » et la société anonyme (bureau d'ingénieurs) « NEY & PARTNERS », pour étendre la mission complète d'étude et de suivi de travaux. Présentation d'une proposition de projet en COQ du mardi 1/12. Approbation de l'avant-projet en COQ du lundi 14/12.

Convention signée le 17.12.2015. Demande de PU déposée le 22.01.2016. Montant des honoraires : 39.350 €

6.B Bellevue for starters

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par Art2Work, qui souhaite faire participer activement les jeunes bruxellois à leur auto-réalisation et à la création de leur propre mise à l'emploi. Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

6.C Atelier Groot Eiland restaurant & potager

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par Atelier Groot Eiland, qui a été ajoutée lors de la 1^{ère} modification. Elle a comme but l'installation d'un restaurant social dans les anciennes brasseries de Belle-Vue.

6.D Formation Espace Hôtelier Bellevue

Il s'agit d'une opération socio-économique, portée par Molenbeek Formation, qui a comme but l'organisation d'une formation au métier de femme ou valet de chambre, à destination de demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

7.A Autour de la Porte de Ninove

Cette opération a été supprimée lors de la 1^{ère} modification suite à la création d'une « Task Force » au niveau régional.

8.A Chef de projet 0-4

Les tâches du chef de projet « Petite Senne » sont :

- Assister la commune et le bureau d'étude dans l'élaboration des modifications du programme (qui sera présenté au CC en février 2016) ;
- Négocier en vue de l'acquisition des terrains nécessaires aux opérations ;
- Rechercher et contacter des partenaires financiers pour certaines opérations, contacts avec Bruxelles mobilité pour trouver des financements supplémentaires pour les travaux de réaménagement de l'espace public, avec Beliris en vue de mettre en place le protocole d'accord de coopération en vue de financer certaines acquisitions de parcelles dans le quartier Heyvaert ;
- Etre l'interface entre les différents intervenants - habitants, commune, Région, Beliris, bureau d'études, tissu associatif local ;
- Participer à la mise en place et à la tenue des différentes actions de sensibilisation et d'information ;
- Préparer les dossiers à soumettre au Collège des Bourgmestre et Echevins, au Conseil communal et au Gouvernement régional en collaboration avec le gestionnaire administratif ;
- Veiller au maintien de la cohérence dans l'exécution des projets entre eux et favoriser les synergies avec d'autres projets communaux. Finaliser le protocole d'accord de coopération en vue de financer certaines acquisitions de parcelles dans le quartier Heyvaert
- Lancer les appels d'offres aux bureaux d'étude : Rédiger les clauses techniques, décrire les missions des auteurs de projet, élaborer les programmes détaillés des bâtiments,... Un premier avis de marché pour les opérations 1.A1, 2 et 3 + 1.F2 sera présenté au CC du 31/08/2016
- Préparer, avec le bureau d'étude, l'élaboration d'une deuxième modification du programme (octobre 2016). Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

8. C Communication et participation

Cette opération consiste en l'organisation des réunions publiques (Coq et Ag) et des réunions thématiques, ainsi que la communication sur le programme de base via des rencontres, le site internet et le Molenbeek Info. En juin 2016, un marché a été lancé pour pouvoir faire appel à un bureau de graphisme. Atelier per twee a été désigné pour cette mission par le Collège du 18/07/2016.

Depuis avril 2016, le suivi des opérations socio-économiques fait également partie de cette opération, ainsi que la coordination des opérations Antenne de quartier, Enveloppes de Quartier et Pop Up et Participation Jeunes. Les occupations temporaires des biens déjà acquis par la Commune, sont également suivies dans le cadre de cette opération.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/15.

9 .A Slow Urbanism

Le bureau d'étude qui a réalisé le programme de base a vu sa mission étendue durant les années 2015 et 2016 pour étudier les diverses opérations à initier. En concertation avec le chef de projet, le bureau d'étude a réalisé des études de faisabilité pour les projets suivants :

- 1M logements conventionnés,
- 1. C2 logements sociaux,
- SU7.B projet mixte logements/HORECA

Montants des honoraires : 22.500 € financé par la Région. Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/16.

9.B Processus participation jeune

Jes vzw a été désigné par le Collège du 28/09/2015 pour la mission de service Participation Jeune. Après un premier diagnostic de terrain et la création d'un réseau avec les jeunes du quartier, ils ont organisé des ateliers d'intervention urbaine, à l'antenne de quartier en avril 2016.

Un premier rapport intermédiaire a été réalisé pour juin 2016.

Le rapport d'activités et financier pour l'année 2015 a été présenté en CoQ le 14/3/16.

XXV.3. Contrat de quartier Cinéma Bellevue

Suivi administratif, financier et technique des chantiers ci-après :

- Vandermaelen 6-8 (op 4.2-1.3-1.4 : logements – bureaux communaux et parking – allée verte)
- Vandermaelen 18 (op 1.6 et 5a1 : logement et crèche zinneke)
- Chaussée de Gand –rue comte de Flandre (op 1.1 : logements et commerce)
- Merchtem (op5a-8ab : crèche et lieu d'accueil extrascolaire)
- Art en ville (op 4.1 : publication et film)
- Pietro et Pierron (op 4.8 et 4.9 – parc et parcours).

Réception provisoire et inauguration des chantiers chaussée de Gand – rue Comte de Flandre labellisé Bâtiment exemplaire sur le plan énergétique et environnemental (op 1.1 – logements et commerce), Merchtem (op5a-8ab : crèche et lieu d'accueil extrascolaire)

Dépôt à l'administration de la Région Bruxelloise des justificatifs de l'ensemble des opérations du contrat de quartier. Le montant prévisionnel du programme est de 14.868.632,21 EUR dont 10.898.661,99 EUR de part régionale et 1.219.970,22 EUR de part communale. Analyse et décompte du BDU en attente.

Justification des dépenses auprès de diverses sources de financement:

- VIPA (crèche zinneke Vandermaelen 18 pour 575.022,35 EUR)
- Beliris (Gand-Flandres pour 1.307.382,29 EUR)
- Primes énergies (Gand Flandres pour 73.886,12 EUR, Vandermaelen 6-8 pour 58.798.08 EUR et 78.727,20 EUR)
- Batex (Vandermaelen 6-8 pour 219.829,50 EUR et Vandermaelen 18 pour 65.340 EUR)
- PGV (Etangs noirs pour 385.000 EUR, Gand Flandres pour 259.923,98 EUR, Vandermaelen 18 pour 442.930,77 EUR)
- FBRTC (Vandermaelen 6-8 de 3.258.000 EUR), etc.

XXVI. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX CONTRATS DE QUARTIER ET SUIVI DE SUBSIDES SPECIFIQUES

Détails des missions de gestion « Aide transversale « administrative, participation et évaluation »

- rédaction des dossiers de candidature (texte, plan de financement, plan de faisabilité,...) pour les différents subsides (notamment les crèches via le Plan crèches, Cocof, Kind & Gezin, One,...) et suivi des procédures en interne et en externe (rédaction des délibérations de collège et conseil et des courriers de transmis)
- validation des répartitions des justificatifs entre les pouvoirs subsidants
- suivi des tranches de subsides (Déclaration de créance, justificatifs,...) en collaboration avec les chefs de projets et gestionnaires techniques
- suivi financier et administratif des financements (notamment des divers pouvoirs subsidants : régional, fédéral et européen), préparation des justificatifs financiers et administratifs
- recherche, gestion et suivi des subsides spécifiques (rédaction de dossiers de candidature et suivi des justificatifs/procédures)
- collaboration à la conception des programmes de revitalisation urbaine
- encadrement des projets d'infrastructures (plan de pérennisation, plan financier, recherche de subventions complémentaires,)
- collaboration au suivi des évaluations des projets.

Rapport d'activités des missions de gestion « Aide transversale « administrative, participation et évaluation »

Tâches transversales de réflexion et amélioration des outils et procédures :

- Participation aux réunions d'élaboration et de mise en place de nouveau tableau de suivi financier permettant une vision systématique des prévisions budgétaires et de l'état financier quotidien de chaque projet subsidié ;
- Modifications et mise à jour des tableaux de suivi financier de chaque opération du Contrat de Quartier Cinéma Bellevue ;
- Rédaction de notes de synthèse sur les procédures ex : délai de paiement
- Réflexion et proposition d'uniformisation des codes projets dans le système comptable et le rangement documents afin de permettre un traitement simplifié des opérations budgétaires

Tâches transversales pour le suivi de dossiers de subventions :

- Rédaction des courriers et suivi des envois relatifs aux subsides spécifiques
- Constitution des dossiers de pièces justificatives des paiements à destination des pouvoirs subsidants (préparation et vérification des documents à introduire, respect des échéances, suivi des envois...)
- Rédaction des délibérations des Collèges et des Conseils relatifs à chaque étape d'évolution des dossiers
- Mise à jour des tableaux de suivi financier et suivi de l'évolution financière des opérations et de l'utilisation des budgets
- Soutien aux gestionnaires techniques pour le suivi financier des projets
- Suivi des états d'avancement,
- Suivi administratif et financier des primes énergies et des primes Batex.

Suivi et justification des dossiers relatifs à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale accordant des subventions aux communes pour la rénovation d'infrastructures communales consacrées aux crèches

Volet infrastructure/Budget: recherches des données, rédaction/constitution des dossiers, rédaction des plans financiers et de pérennisation, collèges, conseils, envois, suivi des demandes de subsidiation entre la notification et l'octroi de subside, constitution et envoi des justificatifs financiers...

Création de milieux d'accueil de la petite enfance dans le cadre des contrats de quartier
Contrat de quartier Cinéma-Belle-Vue : suivi de la réalisation de 2 milieux d'accueil de la petite enfance, l'un francophone l'autre néerlandophone pour un total de 72 nouvelles places (Crèche Petite Senne 28 – Crèche Merchtem 48 places)
Réunions de suivi financier des opérations

Suivi et justification de la subvention VIPA pour la construction de la crèche Petite Senne/Zinneke (financement d'une partie des travaux).

Réalisation du cahier de charge spécial « œuvre d'art » et du rapport d'analyse des offres en collaboration avec le gestionnaire technique

Suivi et justification des subsides BELIRIS octroyés pour la rénovation de la place Communale

Préparation des pièces justificatives des 10 premiers états d'avancement, constitution du dossier et rédaction des courriers au pouvoir subsidant.
Suivi des paiements relatifs à la place communale, rédaction de collège et préparation des dossiers « paiement » pour les services communaux concernés.

XXVII. POLITIQUE DES GRANDES VILLES ET POLITIQUE DE LA VILLE

- **Contrat Ville Durable 2010** : coordination des chantiers et décompte
 - Gestion et coordination des projets de rénovation
 - 18 projets prévus - 17 réalisés & 1 non utilisé
 - Coût total du programme : 3.989.193 € prévus – 2.854.627,72 € dépensés/approuvés (au 01/10/2015)
 - taux d'utilisation du subside : 71,56%

- **Contrat Ville Durable 2012** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers, décomptes
 - Gestion et coordination des projets de rénovation
 - 28 projets prévus – 25 réalisés, 2 en cours de réalisation & 1 non utilisés
 - Coût total du programme : 3.989.193 € prévus – 3.731.947,04 € justifiés (au 30/06/2015)
 - taux d'utilisation du subside : décompte final prévu fin 2017

- **Contrat Ville Durable 2013** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers, décomptes
 - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
 - 20 projets prévus – 16 réalisés, 2 débutants & 2 non utilisés
 - Coût total du programme : 4.065.040 € prévus – 2.170.856,43 € justifiés au 30/04/2016
 - taux d'utilisation du subside : décompte final prévu au 30 juin 2018

- **Contrat Ville Durable 2014** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers, décomptes
 - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
 - 31 projets prévus – 12 réalisés, 13 en cours de réalisation, 2 débutants, 2 reportés & 2 non utilisés
 - Coût total du programme : 4.065.040 € prévus – 1.062.335,78€ justifiés au 30/06/2016
 - taux d'utilisation du subside : décompte final prévu au 30 juin 2018

- **Contrat Ville Durable 2015** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers, décompte
 - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
 - 20 projets prévus – 4 réalisés, 11 en cours de réalisation, 1 débutant, 3 reportés et 1 non utilisé
 - Coût total du programme : 2.989.563,00 € prévus – 1.098.763,58€ justifiés au 30/06/2016
 - taux d'utilisation du subside : décompte final prévu au 31 mars 2018

- **Contrat Ville Durable 2016** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers
 - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
 - 18 projets prévus – 3 réalisés, 12 en cours de réalisation, 2 débutants et 1 reporté
 - Coût total du programme : 2.092.694,00 € prévus – 597.912,60 d'acompte au 13/06/2016
 - taux d'utilisation du subside : décompte final prévu au 31 mars 2021.

XXVIII. FEDER

XXVIII.1. FEDER 2013

Espace Hôtelier Bellevue

L'ensemble du site est réceptionné provisoirement depuis le 30 août 2015. L'hôtel est en exploitation depuis le 8 juin 2015. Prise de possession partielle (partie hôtel) : Collège du 11 mai 2015. Beaucoup de problèmes de fonctionnement surgissent depuis l'ouverture de l'hôtel et la question de l'assignation de l'entrepreneur et d'une partie des bureaux d'études devraient être envisagée avec le service juridique et l'échevinat de manière à anticiper la préservation des intérêts de la commune.

Les relations avec les exploitants sont actuellement bonnes, mais tendues dans la mesure où les gestionnaires interprètent le contrat de mise à disposition d'un hôtel comme clé sur porte.

Suivi administratif du dossier : suivi financier et administratif auprès de la Cellule FEDER (tableaux financiers, transmis de documents, rapport annuel et rapport final ...) participation au Comité d'accompagnement au cabinet Vervoort ainsi qu'aux audits réalisés.

Milieus de la petite enfance Rives Ouest

Les deux milieux d'accueil de la petite enfance sont ouverts depuis 2014.

Suivi administratif du dossier : suivi financier et administratif auprès de la Cellule FEDER (tableaux financiers, transmis de documents, rapport annuel et rapport final ...) et participation au Comité d'accompagnement au cabinet Vervoort.

XXVIII.2. FEDER 2020

Ulens 40-44

La Commune de Molenbeek-Saint-Jean projette de construire une école secondaire de 450 places et une crèche de 48 places sur le terrain sis rue Ulens 40-44, à Molenbeek-Saint-Jean. Elle a acquis le site via le FRBTC.

Nous sommes sur le point de conclure un partenariat avec GO! qui financerait la construction de l'école et prendrait en charge la gestion de la crèche. Nous bénéficions également d'une subvention FEDER pour la construction de la crèche. Le convention avec Feder sera conclue courant octobre.

Depuis un jugement rendu en date du 28 mai 2014, la commune de Molenbeek-Saint-Jean est propriétaire du terrain sis rue Ulens 40-44 et la procédure d'expropriation a suivi son cours. L'expert judiciaire a rendu son rapport d'expertise qui fixe la valeur vénale du bien exproprié à 2.021.156 €.

Notre avocat nous informe que l'Etat belge a déposé des conclusions invitant le Juge de Paix à fixer l'indemnité provisoire d'expropriation à 3.105.891,8 €. Conclusions à l'appui desquelles l'Etat belge annonce sa volonté de contester ultérieurement la légalité de la procédure via une action en révision devant le Tribunal de première instance.

La question de l'évaluation de la valeur du terrain est certes, à ce stade de la procédure, une question encore à résoudre, mais le souhait de l'Etat belge d'aller en révision du jugement nous inquiète au plus haut point.

En effet, si le projet prenait du retard, la Commune pourrait perdre ses subventions et son précieux partenaire. Ce projet, vital pour les habitants de la commune, ne pourrait alors pas être réalisé.

Nous avons écrit à la Régie des Bâtiments ainsi qu'au Ministre Jan Jambon et au Premier Ministre afin que ces derniers demandent à la régie de renoncer officiellement à son droit d'aller en révision dans le cadre de la procédure d'expropriation en cours ; d'accepter officiellement d'entrer en négociation avec la Commune de Molenbeek-Saint-Jean; d'accepter officiellement de comparaître volontairement aux côtés de la Commune devant le Juge de Paix du canton de Molenbeek-Saint-Jean, dès qu'un accord sera trouvé entre nos administrations respectives, afin de mettre un terme à la procédure judiciaire précitée.

Dans l'attente de l'aboutissement des marchés publics de services et de travaux relatifs à ces projets, nous avons déjà mis une partie du terrain à disposition de GO! : l'école temporaire « Telescoop » a ouvert ses portes ce 01/09/2016 et occupe une partie du terrain jusqu'au démarrage du chantier. Cette installation s'est faite dans un climat de confiance et de collaboration avec les occupants actuels, le Samu Social et la concierge, qui pourront également continuer à occuper leurs locaux respectifs jusqu'au début des travaux. En parallèle, nous continuons activement nos recherches pour trouver un site qui conviendra à la relocalisation du Samu Social.

Charbonnages 86

Propriétaire du site, la commune bénéficie d'une subvention FEDER pour la construction de la crèche (convention FEDER à signer courant octobre 2016). Une clé de répartition des dépenses entre les différentes fonctions (crèche, salle de boxe, salle de sport et logement) sera appliquée en fonction des superficies construites. L'enquête publique s'est bien passée : seulement deux remarques mineures. Le PU a été obtenu. Le permis d'environnement (classe 3 - simple déclaration) a été déposé et transmis à la Région. Les études de pollution sol, les essais de sol et les fouilles fondations ont été réalisées. L'avis de marché a été publié le 03/08. Le rapport d'analyse des offres sera finalisé pour passage au Collège le 17/10 et transmis Tutelle. La commande du marché travaux est estimée au 07/12 soit 14 jours avant l'échéance imposée par le CQD.

Liverpool 24 (crèche)

La commune bénéficie d'une subvention FEDER pour la construction de la crèche (convention FEDER à signer courant octobre 2016). Le budget prévisionnel est en cours d'élaboration.

Industrie 75 et 79 (espace public + jardin d'hiver) (halle Libelco)

La commune bénéficie d'une subvention FEDER pour la construction de la crèche (convention FEDER à signer courant octobre 2016). Les négociations sont en cours avec le propriétaire en vue de l'acquisition du bâtiment.

B. GESTION VOIRIE

I. MISSIONS :

Le service 'Gestion Voirie' assure les missions suivantes :

- Gestion des concessionnaires : Coordination et suivi des interventions des concessionnaires en voiries communales.
 - Gestion de travaux de voirie hors concessionnaire : Suivi et coordination de dossier et chantier de réaménagement de voirie via fond propre, subside, PTI,...

II. ACTIVITES :

IV. VOIRIES COMMUNALES

IV.1. Aménagement des voiries - PTI

PTI 2010-2012

- « Projet 05 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet de la rue Isidore Teirlinck à Molenbeek-Saint-Jean. Par réaménagement complet, on entend l'ensemble de la voirie, de façades à façades, comprenant les fondations, les revêtements, les plantations, le mobilier urbain et tout autre équipement nécessaire. La Réception provisoire a été faite en juin.
- « Projet 06 et 07 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet des rues François Mus et Mommaerts (entre le boulevard Léopold II et la rue Piers) à Molenbeek-Saint-Jean.
- « Projet 14 » :
Marché de travaux ayant pour objet l'amélioration de la sécurité urbaine et l'aménagement d'un jardin public jouxtant la construction d'une nouvelle école néerlandophone sise rue de la Semence à Molenbeek-Saint-Jean. La réception provisoire de ce projet a été accordée le 10 mars 2016.

PTI 2013-2015

- « Projet 01 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet de l'avenue des Myrtes (de façade à façade entre la rue du Korenbeek et la chaussée de Gand) : le dossier d'adjudication a été introduit chez M Khassime - BPL – direction des Investissements et chez Mme Fantuzzi – BPL – direction des Marchés Publics. Nous avons eu un arrêt de la part de la direction MP; par conséquent, les subsides sont perdus. Il a été décidé en Collège que ce projet sera exécuté sur fonds d'emprunt.
- « Projet 02 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet des rues Sonatine, Sérénade et du Caprice: le dossier d'adjudication a été introduit chez M Khassime - BPL – direction des Investissements et chez Mme Fantuzzi – BPL – direction des Marchés Publics: en ordre. Le dossier d'adjudication a été publié fin juin.
- « Projet 03 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet des rues Melpomène, Calliope : le dossier d'adjudication a été introduit chez M Khassime - BPL – direction des Investissements et chez Mme Fantuzzi – BPL – direction des Marchés Publics: en ordre. Le dossier d'adjudication a été publié fin juin.
- « Projet 08 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet de la place Mennekens : le dossier d'adjudication a été introduit chez M Khassime - BPL – direction des Investissements et chez Mme Fantuzzi – BPL – direction des Marchés Publics. Nous avons eu un arrêt de la part de la direction MP; par conséquent, les subsides sont perdus. Le projet ne sera pas exécuté.

- « Projet 07 et 09 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet des rues Verheyden et Bouvier : le dossier d'adjudication a été introduit chez M Khassime - BPL – direction des Investissements et chez Mme Fantuzzi – BPL – direction des Marchés Publics: en ordre. Le dossier d'adjudication a été publié fin juin.
- « Projet 13 » :
Marché de services ayant pour objet le réaménagement complet des rues Bonnevie et de Geneffe et du Parc Bonnevie : le dossier d'adjudication a été introduit chez M Khassime - BPL – direction des Investissements et chez Mme Fantuzzi – BPL – direction des Marchés Publics: en ordre. Le dossier d'adjudication a été publié par l'BGE.

IV.2. Travaux de voiries

Réfection des trottoirs du boulevard Edmond Machtens

Le marché de services a été attribué fin 2015. L'avant-projet a été approuvé par le Collège en avril; la lettre de commande du dossier d'adjudication doit être envoyée.

Réaménagement du trottoir de la rue Alphonse Vandenpeereboom, côté terrain SNCB

Marché de services : le bureau d'étude a été sélectionné, mais la délibération du Collège pour l'attribution du marché passe au collège du 23 08 2016.

C. SIGNALISATION

I. MISSIONS :

Le service 'Signalisation' assure les missions suivantes :

- la signalisation des chantiers en voirie ;
- la signalisation relative aux interventions urgentes ;
- la gestion du stock de matériel de signalisation routière ;
- la gestion du mobilier de voirie (en ce comprises les clefs des potelets et bornes) ;
- la signalisation des festivités en voirie ;
- l'affichage communal ;
- les « permissions de voirie » :
 - placement d'interdictions temporaires de stationnement en cas de déménagement, festivité,... ;
 - placement de containers, échafaudage, grue sur le domaine public ;
 - interventions en domaine publics pour les chantiers de voirie, l'intervention des impétrants, ... ;
- extension du réseau électrique, gaz, eau, égout, et de télécommunication, placement d'armoires ROP (armoires pour équipements télécom) ;
- mobilier Urbain – Installation d'abribus ;
- gestion d'un guichet accessible au public ;
- gestion des taxes d'occupation de voirie (conteneur, échafaudage, grue,...) ;
- gestion des taxes via le système OSIRIS ;
- exécution et suivit des états des lieux de voirie ;

- suivi des bureaux d'études désignés pour des missions de réaménagement de voiries au cours des différentes phases (esquisse, avant-projet, permis d'urbanisme, dossier d'adjudication, suivi de chantier jusqu'à la réception définitive) ;
- gestion de l'éclairage public : Suivi de la rénovation et de la construction des équipements en éclairage publics des voiries communales, avec l'intercommunale SIBELGA
- gestion des égouts publics : Suivi et coordination de la rénovation et de la construction des équipements d'égouts en voiries communales, avec l'intercommunale HYDROBRU

II. ACTIVITES :

VOIRIES COMMUNALES

Entretien extraordinaire des voiries

Entretien des voiries en revêtement hydrocarboné :
 Marché de travaux ayant pour objet l'entretien et la réfection des revêtements asphaltiques de différentes rues

Entretien des revêtements en pavage :
 Marché de travaux ayant pour objet l'entretien et la réfection des revêtements en pavage

SIGNALISATION ROUTIERE

Achat d'équipement de signalisation routière

Fourniture (et placement) de mobilier urbain :
 Marché de travaux ayant pour objet la fourniture et placement de mobilier urbain

Fourniture (et placement) de signalisation :
 Marché de travaux ayant pour objet la fourniture et pose de signalisation routière.

Marquage routier :
 Marché de travaux ayant pour objet divers aménagement relatifs aux marquages

DIVISION GESTION BATIMENTS

A. SERVICE ATELIERS - BATIMENTS

I. MISSIONS :

Les divers corps de métier de l'atelier communal ont pour mission :

- De réaliser de petites réparations dans les bâtiments communaux, problèmes de plomberie, serrurerie, menuiserie, peinture, électricité, vitrerie...
- De fabriquer certains meubles pour les divers bureaux et écoles communaux

- De travailler avec les Services de la police pour les expulsions sur le territoire de la commune.
- De donner une aide matérielle aux diverses festivités organisées sur le territoire communal

II. ACTIVITES :

Travaux effectués par les menuisiers

ECOLE 1

Différentes réparations : portes, châssis, rideaux
 Fabrication : étagères
 Placement : distributeurs de savon, porte-documents, tableaux
 Réparation bac à sable

ECOLE 2

Diverses réparations : placement portes, châssis, poubelles et auvent

ECOLE 5

Réparation châssis, tables pic-nic, portes
 Confection d'une cloison pour containers
 SIPPT

ECOLE 6

Fixation valves, support mural, coffre-fort, porte-manteaux, distributeurs de savon
 Suspendre tableaux

ECOLE 7

SIPPT
 Réparations châssis, portes, barrières
 Placement de barrières

ECOLE 8

Réparation châssis, portes
 Fabrication de tables informatique
 Remplacement de la toiture de la cabane

ECOLE 9

Réparation : portes, châssis après effraction
 Collage de parquet dans plusieurs classes

ECOLE 10

Réparations châssis, portes

ECOLE 11

SIPPT
 Déménagement de la salle de gymnastique
 Remonter un cabanon
 Réparation portes et châssis

ECOLE 12

SIPPT
 Fixation de tableaux

ECOLE 13

Réparation plafond d'une classe

ECOLE 14

Diverses réparations
 Refixer le panneau de séparation wc
 Placement d'étagères et cloison

ECOLE 15

Fabrication d'une cloison en bois pour protéger les tuyaux
 Démontage abri de jardin

ECOLE 16

Enlever les plaques du plafond salle de gym
Réparation portes wc

ECOLE 17

Fabrication planches à roulette pour bacs à plantes
Fabrication étagères
Différentes réparations
Installer des câbles

GBS KNIPOOG

Fabrication de plusieurs tableaux panneaux en liège

GBS WINDROOS

Réparation plafond, portes, fenêtres
Fabrication étagères
SIPPT

GBS PALOKE

SIPPT
Divers travaux de réparation
Montage meubles d'école

GBS WINDEKIND

SIPPT
Diverses réparations portes, châssis
Fabrication d'une rampe
Aménagement de la salle des profs

GBS REGENBOOG

Diverses réparations
Placement porte-manteaux

CRECHE FABIOLA

SIPPT
Fabrication d'étagères, barrières

CRECHE LUMEN

réparer et refixer les barrières, lits
montage du mobilier Wesco
SIPPT
Aménagement diverses sections

CRECHE ARION ET MOLENTJE

SIPPT
Placement d'un plan de travail
Enlever la terrasse
Déménagement

CRECHE PETITES ALOUETTES

Réparations diverses
SIPPT

CRECHE PETITS POUSETS

Diverses réparations
Encadrement autour des radiateurs
Montage mobilier Wesco
SIPPT

CRECHE HARLEKIJNTJE

SIPPT
Aménagement du bureau
Réparation portes

PLANTATION ET PARCS

Réparation de la remorque + camionnette
Placement plexi

KARREVELD

Diverses réparations
Marché de Noël
Expositions, fête de la musique, théâtre

MAISON COMMUNALE

Aménagement de la conciergerie académie de dessin
Étagères place Liverpool
Construction nouveau comptoir GRH
Enlèvement de danger
Montage expositions, mobilier de bureau

CIMETIERE

Fabrication d'un chariot

Travaux effectués par les maçons

ECOLE 1

Windroos mur à maçonner + plafonnage dans le débarras femme d'ouvrage.
Placement de pics anti-pigeons sur le toit et tablettes de fenêtre.
Remplacement de taques d'égout et carrelage.

ECOLE 2

Débarras des femmes d'ouvrage cimentage autour des 2 fenêtres.
Regenboog 1^{er} étage habillage d'une poutre.

ECOLE 7

Escalier en pierre à réparer.
Remaçonner pierre bleue à l'entrée dans la cour.

ECOLE 8

Rejointoyage du fronton entrée préguardienne.

ECOLE 9

Fermer les trous de souris dans toute l'école.
Réparation de carrelage à l'entrée cour des petits vers le réfectoire.
Réparation de plafonnage dans l'entrée préguardienne.
Refaire les joints en façade du local de l'assistante sociale.
Abattre une cheminée menaçante inutilisée.
Réparation d'un affaissement carrelage dans le réfectoire.
Conciergerie placement de carrelage dans la cuisine.

ECOLE 10

Salle de gymnastique plafonnage à réparer porte d'entrée.

ECOLE 11

Trou au sol à refermer salle de gymnastique.

ECOLE 13

Cour de récréation joints des murs à refaire + cimentage à divers endroits.

ECOLE 16

Carrelage préau à remplacer plusieurs endroits.

ECOLE 19

Réparation dalle au sol dans la chaufferie.

CRECHE LUMEN

Réparation de carrelage dans la buanderie.

CRECHE HARLEKIJNTJE

Trou au sol à ouvrir puis refermer suite à une fuite d'eau.

CRECHE MOLENKETJE

Placement de carrelage dans la cuisine entre les meubles.

CRECHE L 28

Placement d'étauçons dans le garage sous la grande salle.

VOIRIE

Plafonnage d'une porte condamnée.

Refermer une gaine au sol dans le garage.

Réparations de plafonnage aux étages.

PLANTATION ET PARCS

Parc st Rémi porte et linteau + câbles de bordure de chemin à retendre.

Espace Brunfaut ouvrir le sol en klinkers et refermer.

TRAVAUX PUBLICS

Bâtiment Intendant refaire la terrasse du 1^{er} étage.

Plafonnage du contour de porte de la chaufferie.

Placement de carrelage au sol W.C 4^{ème} étage.

PROPRIETES COMMUNALE

Bâtiment AJA Plafonnage dans la cage d'escalier.

CIMETIERE

Ouverture d'une porte entre la morgue et le garage.

BERG-EN-DAAL

Rejointoyer le mur au-dessus du garage.

Replacer des plinthes dans la cuisine et réfectoire.

ATELIER ET DEPOT

Abattre le mur entre local maçon et vitrier + finitions.

TRANSPORTS

Montages et démontages grande tente 10 x 10.

Montages et démontages expositions.

Aides diverses aux déménageurs.

Aide aux festivités de Noël.

Travaux effectués par les peintres

ECOLE 1

Peinture lignes sur terrain de jeu.

Peinture vestiaire femmes armoires et buanderie.

Peinture des lignes dans le hall

ECOLE 2

Placement de vinyl conciergerie.

WINDROOS

Tirer des lignes au tableau.

ECOLE 5

Peinture et salle de vinyle concierge.

WINDEKIND

Peindre une classe.

Peinture de points sur aire de jeux.

Peinture placard et coin poupée.

Placement gymnase de vinyle pour l'exposition.

ECOLE 7

Peinture classe maternelle.

Peinture couloir.

Peinture chambre enfants concierge.

ECOLE 8

Collage de vinyl dans une classe.
Peinture tablettes couloir.
Peinture dessin sur terrain de jeu.
Peinture local coordination et deux entrées.

ECOLE 9

Peinture chambre, salon, cuisine et salle de bains conciergerie et installation de vinyl salle de bains.

ECOLE 10

Mise en place de vinyl dans une classe.

ECOLE 11

Placement de bandes de sécurité dans les escaliers.
Peinture tables de réfectoire.
Peinture de deux maisonnettes en bois sur terrain de jeu.

ECOLE 12

Modification des pièces vinyle chalet.
Peinture dessins aire de jeux.

ECOLE 13

Mise en place des morceaux de vinyle et seuil de porte pour la sécurité.
Peinture plafond et classe.

KNIPOOG

Peinture tableau.

ECOLE 15

Peinture de classe.
Vernissage maison de jardin.
Peinture armoire.

ECOLE 16

Peinture salon, cuisine, salle de bains et le couloir conciergerie.
Peinture grande chambre chez les petits.
Changement du vinyl des toilettes.
Peinture tableau.

ECOLE 17

Gymnase placer vinyl pour la festivité : quatre fois.
Vernissage des bacs à fleurs.
Vernissage du chalet.
Enlever le ruban adhésif sur les portes et les fenêtres.

CRECHE FABIOLA

Fermeture de trous dans les cloisons Gyproc et collage vinyle.

CRECHE LUMEN

Placer nez de marche sur l'escalier des quatre salles.
Peinture de tablettes.

CRECHE PETITS POUSETS

Fermeture des trous plus retouches et recollage vinyl.
Peinture plaques de protection de chauffage.

CRECHE HARLEKIJNTJE

Peinture et vinyle dans le local gestion.

CRECHE ELMER

Élimination des Graffittis sur la porte et le mur.

ITEM

Placement de bande de sécurité à l'escalier.

ACADEMIE

ACA de Musique: Création panneau publicitaire.

Théâtre Académie :

Assemblage et peinture décor.

PROPRETÉ PUBLIC

Fabrication de numéros auto-adhésif.

Rue de la perle vinyl et peinture des escaliers.

KARREVELD

Montage du chapiteau.

Peinture couloir conciergerie et deux chambres.

Chalets marquage pour Noël.

Vernissage de portes et fenêtres extérieures.

Vernissage des bancs.

Peinture des poubelles

Peinture couloir et chaufferie.

DÉVELOPPEMENT URBAIN

Place Liverpool : Vernis bancs.

MAISON COMMUNALE

Peinture bureau économat et stock.

Peinture couloir urbanisme.

Peinture bureau de l'emploi.

Placement de bandes de sécurité dans les escaliers.

Placer pièce de vinyle.

Application de produit anti-urine sur la façade.

Boucher les trous et peinture murale au service hygiène.

Vernissage du tableau information.

SERVICE ACTION SOCIALE

Peinture jouet.

SERVICE SIGNALISATION

Lettrage six planches de signalisation.

TRAVAUX PUBLICS

Intendant, 63 Peinture à l'extérieur dans la cour.

Peinture terrasse.

Peinture plafond dans un bureau.

PROJETS SUBSIDIES

Peinture bacs à fleurs.

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

Comte de Flandre, 45 52 Peinture appartement Mr Assouri.

Hôtel Belle-Vue peinture salle de bains.

Sippelberg: Peinture grande salle.

Ludothèque Speculoos: Peinture WC.

CIMETIÈRE

Peinture chambre et le réfectoire.

BERG-EN-DAL

Vernissage des bancs extérieurs.

MOBILITÉ

Fabrication de numéros auto-adhésif.

SERVICE CULTURE

Agrandir et coller des affiches et des bannières.

CCM

Placement de bandes de sécurité aux escaliers.

TRANSPORTS ET LIVRAISONS

Aides régulières aux déménagements des écoles.

Aides pour différentes expositions.

Travaux effectués par les plombiers

Entretiens, réparations, remplacements :

- De chauffe-eau électriques ou au gaz
- De diverses installations sanitaires
- De différentes toitures, plateformes et gouttières
- De descentes d'eau pluviale
- De petites parties d'égouts
- De divers avaloires et siphons de cours, dans différents bâtiments communaux.

Travaux effectués par les vitriers

- Placement de vitrages dans divers bâtiments communaux
- Sécurisation des sites avec dégâts de vitres (placement de panneaux, ramassages des débris de verre,..)
- Divers petits transports

Travaux effectués par les déménageurs

- Expulsions
- Transport et mise en place du matériel de festivité à divers endroits sur le territoire communal
- Transport et mise en place du matériel de festivité pour les différentes distributions de prix
- Aménagement et déménagement dans divers endroits sur le territoire communal
- Placement de mâts pour drapeaux

Travaux effectués par les serruriers

Divers dépannages urgents sur les sites communaux

Mise en place et réalisation de serrures et de clefs dans les divers bâtiments communaux, ainsi que les écoles communales ou propriétés communales.

Travaux effectués par les électriciens

I Missions :

- Etablissement de cahiers des charges et demande de devis ;
- Gestion du matériel électrique et sonore ;
- Entretien, dépannages et montages des installations électriques de tous les bâtiments communaux ;
- Modification des installations et câblages informatiques dans les écoles et bureaux communaux ;
- Installation de points lumineux spéciaux pour diverses activités extérieures ;
- Prise de son des Conseils communaux et de police ;
- Prise de son des colloques et assemblées ;
- Réunions en vue de l'organisation des festivités ;
- Présence à des festivités en soirée et week-end.

II Activités :

- Prise de son et sonorisation de différentes activités :
 - Conseil communal ;
 - Conseil de Police ;
 - Fête de la Saint-Nicolas ;
 - Fête de la Nature ;
 - Fête des Marionnettes ;
 - 70ème anniversaire de la Fête de la Libération '40-45 ;
 - Marché de Noël ;
 - Journée sans voiture ;
 - Remise des prix des écoles ;
 - Etc.
- Mise en place de l'éclairage pour différentes expositions au Château du Karreveld, à la Maison communale, ...
- Remplacement de la parlophonie par de la vidéophonie dans les crèches et écoles ;
- Rajout d'installation informatique dans les bâtiments communaux ;
- Montage des éclairages, sonneries et vidéophonies des nouveaux pavillons scolaires ;
- Placement de pointeuses dans différents bâtiments.

Ecoles communales fondamentales francophones

- Ecole n°1 : remplacement d'interrupteur, gâche électrique et lampes ;
- Ecole n°2 : dépannages et remplacement de lampes, placement d'un vidéophone ;
- Ecole n°5 : réglage de l'horloge sonnerie et remplacement de lampes ;
- Ecole n°7 : remplacement de la gâche électrique, de lampes et dépannages ;
- Ecole n°8 : nouvelle installation (prises, éclairage, informatique) du bureau de la direction et remplacement de lampes ;
- Ecole n°9 : dépannage du tableau général et remplacement de lampes ;
- Ecole n°10 : remplacement d'interrupteurs, de prises et de lampes ;
- Ecole n°11 : remplacement de lampes ;
- Ecole n°13 : dépannages et remplacement de lampes ;
- Ecole n°14 : changement de lampes ;

- Ecole n°15 : remplacement de lampes ;
- Ecole n°16 : remplacement de lampes ;
- Ecole n°17 : dépannages, remplacement de lampes et éclairage led extérieur ;
- Ecole n°18 : remplacement de lampes, réparation et dépannage de la porte d'entrée ;
- Ecole n°19 : remplacement de l'éclairage extérieur et dépannages de prises ;

Ecoles communales fondamentales néerlandophones

- Ecole n°1 « Windroos » : placement d'une horloge pour la sonnerie et remplacement de lampes ;
- Ecole n°2 « Regenboog » : remise en ordre de prises, remplacement de lampes et placement d'une sonnette provisoire ;
- Ecole n°5 « Windekind » : remplacement de lampes et de l'horloge sonnerie ;
- Ecole n°11 « Paloke » : remplacement de lampes dans toute l'école ;
- Ecole n°11bis « Marie-Josepark » : remplacement de lampes ;
- Ecole n°13 « Tijn Uylenspiegel » : changement de lampes ;
- Ecole n°13bis « Tijltjes » : changement de lampes ;

Crèches francophones

- Crèche « Lumen » : remplacement de lampes ;
- Crèche « Les Petits Poucets » : remplacement de lampes ;
- Crèche « Reine Fabiola » : dépannages, remplacement de lampes ;
- Crèche « Alouette » : placement d'une ligne internet ;

Crèches néerlandophones

- Crèche « Arion » : dépannages, remplacement du vidéophone et de lampes ;
- Crèche « Harlekijntje » remplacement de luminaires et placement d'un vidéophone ;

Maison communale

- Remplacement de tout l'éclairage de la salle des pas-perdus et de tout le 1er étage ;
- Dépannages divers ;

Château du Karreveld

- Remplacement de lampes ;
- Placement du câblage informatique pour les bureaux du service culture ;
- Remplacement de la fontaine de l'étang ;

Salle du Sippelberg

- Nouvelle installation d'éclairage, ainsi que de lampes de secours ;
- Placement d'un nouveau tableau électrique ;

Académie de dessins

- Remplacement de lampes ;
- Nombreux dépannages ;

Maison des cultures et de la cohésion sociale

- Placement de spots d'exposition ;
- Placement de câbles informatiques ;

Bibliothèques

- Remplacement de lampes ;

Service plantations

- Dépannages de tout le circuit éclairage ;
- Nouvelle installation au « coin vert » ;

Centre communautaire maritime

- Remplacement de lampes ;
- Montage du conseil communal ;

Speculoos

- Placement de câbles internet et téléphone ;
- Remplacement de lampes ;

Imprimerie

- Remplacement de lampes ;

Parking Brunfaut

- Remplacement de lampes ;
- Dépannages ;

Stade du Brussels

- Remplacement de l'éclairage ;

Salle omnisports rue Decock

- Remplacement de lampes ;

Gardiens de la Paix boulevard Léopold II 60

- Remplacement de lampes ;
- Réparation de prises ;

Gardiens de la Paix Parc Marie-José

- Remplacement des lampes extérieures ;

AJA Mission Locale

- Placement d'une pointeuse ;
- Dépannage de la gâche électrique de la porte d'entrée rue Vandermaelen ;

Service mobilité

- Remplacement de lampes ;

Atelier rue des Osiers

- Remplacement de spots extérieurs ;
- Dépannages divers ;

Cimetière

- Dépannages des lignes téléphoniques et internet ;

PSE

- Remplacement de lampes ;
- Placement de lignes ;

Travaux Publics rue de l'Intendant

- Remplacement de lampes ;
- Placement de nouveaux spots led extérieurs ;
- Placement de prises de courant dans le local du pavage.

=====

**DEPARTEMENT AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET GESTION IMMOBILIERE**

DIVISION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

A. Urbanisme

B. Inspection Urbanistique

**DIVISION LOGEMENT ET GESTION
IMMOBILIERE**

A. Propriétés Communales

B. Logements Temporaires

C. Habitat

DIVISION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

A. URBANISME

I. MISSIONS :

Le service de l'urbanisme remplit des missions de gestion administrative et d'actions sur le territoire communal dans le but d'améliorer le patrimoine bâti et le cadre de vie des citoyens de la Commune.

Le travail quotidien du personnel du service se fait suivant 4 axes :

1. Information :

- au public
- aux professionnels (architectes, notaires, entrepreneurs, avocats,...)
- aux services communaux (mobilité, travaux publics, service juridique, projets subsidiés, cellule logement, service plantation, police...)

2. Traitement des demandes de Permis d'urbanisme et Certificats

3. Traitement des demandes de Permis d'environnement

4. Etudes urbanistiques

Au cours de cette année le service de l'urbanisme a repris au sein de sa structure la délivrance des permis d'environnement afin de ne créer à termes qu'un seul point d'entrée des permis d'urbanisme et d'environnement ou des permis mixtes.

Les objectifs sont :

- L'amélioration de la qualité des façades avant et arrière
- La dédensification et la verdurisation des intérieurs d'îlots
- L'amélioration de la qualité des logements
- La gestion de la division des maisons unifamiliales et le maintien de grands logements
- Un suivi permanent des chantiers effectués suite à permis d'urbanisme (contrôle des conditions)
- La gestion de l'aménagement de l'espace public
- L'étude de l'impact des antennes (paraboles, GSM,...)
- L'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Le respect de l'isolation thermique des bâtiments

Le personnel du Service de l'urbanisme se compose :

- 1 responsable de service
- 1 architecte coordinateur de l'équipe permis d'urbanisme – Gestion des permis
- 1 technicien coordinateur de l'équipe permis d'environnement – Gestion des permis
- 1 architecte coordinateur de l'équipe renseignements urbanistiques
- 3 architectes
- 1 urbaniste
- 1 inspecteur
- 8 administratifs
- de 2 équipes étroitement liées:
 - Gestion des permis (urba et environnement)
 - Renseignements au public

Ce personnel est chapeauté par l'Echevin de l'Urbanisme, de la Propreté Publique et de l'Informatique : Monsieur Olivier MAHY et d'un directeur général, responsable de la division « Aménagement du territoire » et « Logements et Gestion immobilière ».

II. ACTIVITES :

Les tâches du service de l'urbanisme sont diversifiées, complexes, personnalisées et touchent aux thématiques suivantes :

I - MATIERES ADMINISTRATIVES

1. Permis d'urbanisme
2. Permis d'environnement
3. Certificat d'urbanisme
4. Permis de lotir ou de modification de lotissement
5. Recours (refus de permis d'urbanisme ou de lotir)
6. Etudes et projets urbanistiques
7. Attribution de numéro de police
8. Coordination entre les services communaux
9. Primes à la rénovation
10. Suivi des études de performance énergétique des bâtiments
11. Frais d'introduction des demandes de permis d'urbanisme
12. Frais d'introduction des demandes de permis d'environnement
13. Taxe de bâtisse
14. Charges d'urbanisme
15. Renseignements urbanistiques
16. Divisions de biens
17. Frais de copie de documents
18. Taxe sur les logements et commerces surnuméraires

II – ACTION SUR LE TERRAIN

1. Contrôle de la mise en œuvre des permis d'urbanisme

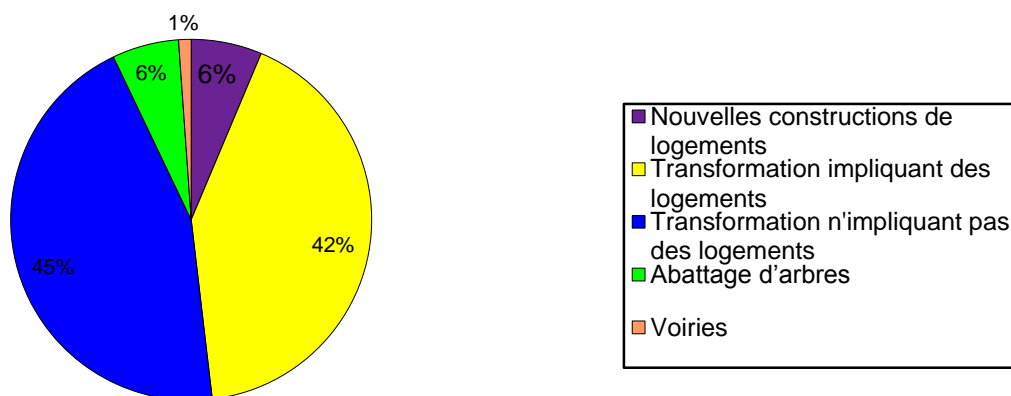
III – CONCLUSION

I. MATIERES ADMINISTRATIVES

LES PERMIS D'URBANISME

a. Répartition selon l'objet de la demande

Pour la période considérée, **268** (288)* demandes de permis ont été introduites dont la répartition est la suivante :



Introduits en 2015/2016	Nombre de dossiers (*)	%	% (An passé)
Nouvelles constructions	17 (10)	6 %	2 %
Transformation impliquant des logements	112 (129)	42 %	45 %
Transformation n'impliquant pas des logements	120 (129)	45 %	45 %
Abattage d'arbres	16 (13)	6 %	5 %
Voirie	3 (7)	1 %	2 %
Total	268 (288)		

- 35% des demandes de PU introduites cette année découlent d'une régularisation (96 dossiers) contre 44% l'année passée (126 dossiers).
- 415 (370) nouveaux logements ont été demandés pour des nouvelles constructions.

On peut constater que le nombre de dossiers introduits a diminué (- 7%).

La ventilation par type de demandes reste assez similaire d'une période à l'autre, il faut noter l'augmentation des dossiers de régularisation touchant des logements suite aux contrôles renforcés dans ce domaine.

* les chiffres entre parenthèses représentent les chiffres de la période précédente

b. Répartition selon la procédure

Au cours de la période considérée, **455** (502) dossiers de demande de permis ont été étudiés.

Ce chiffre provient de la somme des 'nouveaux dossiers', des dossiers 'incomplets' des périodes précédentes et des dossiers demandant des 'plans modificatifs'.

En effet, de nombreux dossiers sont 'incomplets' au vu de l'imprécision des dossiers remis (manque de documents administratifs, erreurs dans les situations existantes, incohérence des demandes,...). Ces dossiers nécessitent un suivi particulier, technique et administratif, pour effectuer la procédure dans des délais raisonnables.

De nombreux autres dossiers suscitent l'introduction de 'plans modificatifs' afin de ne pas être refusés directement et de permettre un avancement plus favorable de ceux-ci. Le traitement de ces dossiers peut donc s'étaler sur 2 voire 3 ans selon la rapidité de réaction des demandeurs.

Le programme régional NOVA (plate-forme de gestion des demandes de permis d'urbanisme) a été développé au début de cette période et actuellement ces possibilités sont pleinement utilisées par le service.

Cependant, le nombre de documents produit n'a pas diminué.

Pour un permis délivré, il faut produire :

- Une attestation de dépôt ;
- Un ou plusieurs avis de réception de dossier incomplet ;
- Un avis de réception de dossier complet ;
- Adresser un dossier à la région lors de rapport ou d'étude d'incidences ;
- Adresser un dossier aux membres de la commission de concertation ;
- Une affiche d'enquête public ;
- Un avis de commission de concertation ;
- Un avis préalable au Collège ;
- Un permis ou refus de permis d'urbanisme ;

- Proportion de permis-refus et complets (en cours)-incomplets traités en 2015/2016 :

	DOSSIERS TRAITES EN 2015/2016	PERIODE PRECEDENTE	EVOLUTION
INCOMPLETS	105	106	-1 %
COMPLET – EN COURS DE PROCEDURE	133	179	- 76 %
PERMIS DELIVRES	166	159	+ 4 %
DOSSIERS REFUSES	51	58	- 12 %
TOTAL	455	502	- 10,5 %

Nous pouvons constater que le nombre de dossiers traités est constant (entre 450 & 500)

Sur les 268 (288) dossiers introduits pendant la période considérée, **26 %** (30%) des dossiers, 56 PU et 14 refus, ont été finalisés dans cette même période, **35 %** (33%) sont en cours de procédure et **39 %** (37%) sont demeurés incomplets (ces chiffres n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus).

Nombre de dossiers traités sur l'année considérée en rapport avec l'année d'introduction :

Sur **455** (502) dossiers traités en 2015/2016, **268** (288) dossiers ont été introduits en 2015 / 2016, **187** (214) proviennent de dossiers introduits entre 2013 & 2015 mais étaient soit restés 'incomplets' soit en attente de 'plans modificatifs'.

Il est à noter que suite à une modification de la procédure, les dossiers de 2013/2014/début 2015 sont déclarés périmés.

Commission de Concertation: **205** (181) dossiers dont **166** (166) soumis à enquête publique

Les dossiers soumis à la commission de concertation nécessitent de la part du service un travail d'analyse et de suivi particulier. En effet de nombreuses réunions préparatoires sont organisées afin de prendre en considération l'ensemble des facteurs liés au dossier.

Ces dossiers nécessitent également un traitement administratif plus conséquent (convocation, affiches rouges, gestion de l'ordre du jour, suivi de la journée de CC, PV, information au public...)

Sur la période considérée 205 dossiers avaient été présentés en commission de concertation soit une augmentation de 13 %.

LES PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Nombre de dossiers traités sur la période considérée :

Tableau procédure

Classe	Accusé réception	Enquêtes publiques	Octrois	Refus
III	53			
II	46	25	21	7
1B	36	3		
Total	135	28	21	7

Tableau autorisations / modifications

Classe	Notifications/ Permis	Successions	Cessations	Reprises
III				
II	28			1
1B				
Total	28			1

Les dossiers de classe 2 & 3 sont entièrement traités par la Commune avec organisation d'une enquête publique pour les classes 2.

Pour les installations de classe 1B, le service doit transmettre dans les 10 jours le dossier à l'IBGE.

Cette dernière informe l'administration communale pour prendre les mesures de publicité, après l'enquête publique le dossier passe en commission de concertation. La Commune dispose d'un délai de 30 jours après la réunion de la commission de concertation pour rendre son avis et le transmettre à l'I.B.G.E.

LES CERTIFICATS D'URBANISME

Pour l'année considérée :

0 demande introduite, 0 certificat refusé. (0 l'an passé)

LES PERMIS DE LOTIR : NOUVEAUX & MODIFICATIONS

Pour l'année considérée :

3 demandes introduites, 1 permis délivré, 0 refus.

RECOURS SUR REFUS DE PERMIS D'URBANISME

Il a été procédé à la préparation et l'envoi de **12** (15) dossiers de recours au Collège d'Urbanisme ou au Gouvernement.

Ces dossiers proviennent des demandeurs non satisfaits du résultat de leur dossier.

Ceci implique d'établir 3 copies des dossiers, la signature des autorités communales et l'envoi au collège d'urbanisme.

Ces dossiers doivent être traités dans des délais très brefs (10 jours), ce qui oblige notre service administratif d'être très flexible mais retarde inévitablement le traitement des permis au quotidien.

Au-delà de ce travail administratif, cela implique une nouvelle analyse par la suite afin d'accompagner la procédure juridique par des arguments techniques (architectes).

ETUDES ET PROJETS URBANISTIQUES

En cours d'étude :

- Elaboration d'un nouveau PPAS 'Gazomètre' ;
- Modification du PPAS 6D ;
- Elaboration du règlement communal d'urbanisme et du règlement communal d'urbanisme zoné (place Communale) ;

L'ensemble des PPAS et études sont organisés par le service et mené à bien par les bureaux d'étude. Le service de l'urbanisme a toutefois décidé de procéder à l'élaboration du RCU en interne.

Le montant des subsides régionaux s'élève à 60%

ATTRIBUTION DE NUMERO DE POLICE

Le service urbanisme a également pour tâches l'attribution de numéros de police pour des nouveaux immeubles ou des modifications d'existants (20 dossiers).

COORDINATION ENTRE SERVICES COMMUNAUX

Le service urbanisme est couramment appelé à participer à diverses réunions thématiques ou de coordination notamment en rapport avec l'élaboration des contrats de quartier et des projets communaux menés par les services des projets subsidiés, de la mobilité des travaux publics et des plantations.

PRIMES A LA RENOVATION

Le service distribue les formulaires de primes et explique les conditions d'octroi ainsi que la marche à suivre pour les obtenir.

Le service doit également donner son accord sur les travaux proposés.

Ces primes régionales sont de 2 types :

- rénovation de logement ;
- embellissement de façade suivant la recommandation couleurs autorisée par le Collège.

SUIVI DES ETUDES DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

La modification de la réglementation énergétique concernant l'isolation thermique et la ventilation des bâtiments a entraîné la modification de la composition des dossiers de permis.

Le traitement et le suivi sont menés par un agent PEB subsidié par l'IBGE.

FRAIS D'INTRODUCTION DES DEMANDES DE PERMIS D'URBANISME

La perception de cette taxe a engendré un montant de **€ 52.925** (€ 79.555).

Cette diminution est justifiée par la baisse du nombre de dossier introduit.

FRAIS D'INTRODUCTION DES DEMANDES DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Depuis janvier 2008, la délivrance de pièces et de renseignements administratifs à des particuliers ou à des établissements privés et la constitution de dossiers administratifs donnent lieu au paiement d'une redevance, voici ci-après le résultat de cette redevance en rapport avec le service permis d'environnement et de l'hygiène, au total cette taxe a généré en recettes 6.449,65 €.

Tableau recettes

Classe	Frais de dossier	Copies de permis	Copies de documents
III	400 €		
II	3.875 €	290 €	94,65 €
1B	1.250 €		
Att. abattage	540 €		
Total recettes	6.449,65 €		

1. TAXES DE BATISSE

Les dossiers soumis à la taxe de bâtisse ont permis de rapporter un montant de **€ 91.187,6** (€ 28.976)

Le montant actuel est largement supérieur à la moyenne sur plusieurs années, entre € 40.000 & € 50.000, ce chiffre s'explique par la construction de grande ampleur sur le territoire communal.

2. CHARGES D'URBANISME

Un dossier a fait l'objet d'une demande du versement du montant de la charge d'urbanisme, celle-ci est de

72.518,00 EUR.

Cette charge ne sera perçue par la Commune que dans le cas où le projet privé est mis en œuvre.

3. RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Les informations délivrées aux notaires et aux particuliers reprennent : les renseignements urbanistiques légaux, la confirmation du nombre de logements, la confirmation d'affectation.

Cette délivrance de renseignements a rapporté à la Commune **€ 173.090** (€199.454) engendrant environ **1.300** (1.500) courriers.

4. DIVISION DE BIENS, ACTES DE BASE, NOMBRE DE LOGEMENTS

Ces tâches consistent à informer le public et les professionnels sur la situation légale des biens (PU, PV, ...) et sur l'éventuelle nécessité de procéder à l'introduction d'une demande de permis.

Le nombre de demande est assez important : **170** (170).

5. FRAIS DE COPIE DE DOCUMENTS

La perception de cette redevance a engendré un montant de **3265 €** .

6. TAXE SUR LES LOGEMENTS ET COMMERCES SURNUMÉRAIRES

Une des conséquences de l'établissement des procès-verbaux pour les divisions des logements et commerces sans permis d'urbanisme est l'établissement de la taxe sur les logements et commerces surnuméraires.

Le montant réclamé de celle-ci est de **426.650 €** (52.300,00 € perçu).

II. Actions sur le terrain

1. CONTROLE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PERMIS D'URBANISME

Depuis cette année, un agent du service suit l'ensemble des chantiers en cours avec les architectes afin de vérifier la mise en œuvre des PU délivrés et les conditions liées à ces permis.

Au total, 80 (127) visites ont été effectuées.

De ces visites, ont découlés 38 (75) constats d'infractions pour non-respect du permis dont 7 (4) procès-verbaux et 41 (NC) constats de respect du permis dont 14 (NC) procès-verbaux de cessation d'infraction.

A chaque visite un rapport est également dressé.

III. CONCLUSION

Le nombre de dossiers de permis d'urbanisme introduits sur la période considérée a diminué **288** (317).

Durant la période considérée, le service urbanisme a traité **502** (509) demandes de permis d'urbanisme ce qui est toujours au-dessus de la moyenne annuelle située entre 420 & 480 dossiers des années précédentes.

Voici les recettes détaillées:

- la taxe de bâtisse **€ 91.187,6** (€ 28.976 / € 92.794 / € 71.720 / €48.891/€ 36.859 / € 44.395 / € 194.509 / € 101.991) ;
- la redevance sur la gestion des dossiers d'urbanisme **€ 52.925** (€ 79.555 / € 69.240 / € 26.540 / € 24.075 / € 39.029 / € 41.310 / € 41.480 / € 17.815).
- la redevance sur la gestion des dossiers d'environnement **6.449,65 €**
- la redevance sur les renseignements urbanistiques **€ 173.090** (€ 199.454 / € 134.372 € 83.415 / € 93.621 / € 90.900 / € 74.392 / € 67.865/ € 93.750)
- la redevance sur la copie de documents **3265 €** (€ 2896 / € 2606 / € 1173).
- la taxe sur les logements et commerces surnuméraires **426.650 €** (52.300,00 € perçu) – (précédemment : € 147.900)

Nouvelle recette :

- Charge d'urbanisme : **72.518,00 EUR**

Il est à noter que le montant global des 'recettes' **€ 826.085,25** (€ 495.696 / € 328.561 / € 201.073 / € 170.732) a augmenté d'un peu plus de **65 %** .

Nous disposons toutefois de peu de prise sur ces montants. Ceux-ci dépendent directement du nombre de dossiers introduits, du type de procédure, du contenu des demandes, de l'ampleur des projets et des procès-verbaux établis.

Cet important accroissement s'explique par le fait du maintien des montants des 'anciennes' taxes, avec notamment, un fort accroissement du montant de la taxe sur les logements surnuméraires et la 'création' d'une nouvelle recette correspondant aux charges d'urbanisme.

Le service a également participé à des comités d'accompagnement pour de grands projets sur d'autres communes (site de Tours & Taxis,), à de nombreuses réunions extérieures concernant la modification de réglementations en vigueur (RRU, PRAS, Cobat, actes et travaux de minimales importances), réunions à l'urbanisme régional (avant-projet,...), visite de futurs projets, de chantier,....

Au niveau de la gestion des dossiers de demandes de permis d'urbanisme, nous sommes dans les délais légaux pour le traitement de ceux-ci.

En ce qui concerne les renseignements urbanistiques, vu la complexité des réponses et le nombre important de demande, nous accusons un retard d'un mois.

B. INSPECTION URBANISTIQUE

I. MISSIONS :

Le service de l'inspection, a été créé dans le courant de cette année afin de rassembler en un seul service les matières telles que l'urbanisme et l'environnement mais également l'hygiène et le cadastre.

La cellule socio-économique effectuant préalablement ces mêmes tâches de manière détachées, celle-ci a donc été insérée au sein de ce service.

Le citoyen désireux de déposer plainte s'adresse désormais à un seul service.

Ce service a pour mission de veiller au respect de la réglementation en vigueur et ce, en accord avec la vision urbanistique actuelle afin de permettre l'amélioration du cadre urbain de la commune mais également de veiller à la légalité des logements.

Il se compose actuellement de deux équipes, l'une effectuant tous les contrôles de biens privés en termes d'urbanisme et permis d'environnement, l'autre visant l'hygiène et le cadastre.

Le personnel du Service Inspections se compose de :

- 1 responsable de service
- 1 architecte coordinateur de l'équipe « Urbanisme/environnement/socio-éco »
- 1 technicien coordinateur de l'équipe « Hygiène/cadastre/expulsions »
- 6 inspecteurs urbanisme et environnement
- 2 techniciens au cadastre
- 1 inspecteur de l'hygiène
- 1 technicien pour les expulsions

de 2 équipes :

II) Inspections - Urbanisme/environnement/socio-éco

III) Inspections – Hygiène/cadastre/expulsions

II. ACTIVITES :

Les activités sont directement liées aux plaintes reçues.

Elles sont également liées aux actions ciblées (chantier sans autorisation, paraboles, affectations précises telles que commerces de voiture, lieux de culte ou également morcellement illégal de maisons unifamiliales)

I - Activités urbanisme/environnement/socio-éco

1. Amélioration de la qualité du cadre urbain
2. Les infractions urbanistiques
3. Les infractions liées à l'absence de permis d'environnement
4. Sécurisation des chancres urbains
5. Renseignements sur les droits et devoirs des citoyens

II - Activités hygiène/cadastre/expulsions

1. Hygiène
 - a. Dératisation
 - b. Désinfection & désinsectisation des bâtiments scolaires et autres biens communaux
 - c. Certificats d'hygiène pour les débits de boissons et snacks
 - d. Attestations pour les homes
 - e. Le contrôle dans les établissements non soumis à permis d'environnement
 - f. Garderies privées
 - g. Enquêtes et échantillonnage de produits ou champignons suspects
 - h. Déclarations d'abattage (moutons)
2. Cadastre
3. Expulsions

III - Conclusion

I. ACTIVITES URBANISME/ENVIRONNEMENT/SOCIO-ECONOMIQUE

1. AMELIORATION DE LA QUALITE DU CADRE URBAIN

1. Amélioration de l'habitat

- salubrité des lieux
- le respect des normes minimales (*notamment en fonction du RRU, code du logement*)
- les conseils techniques ;

2. Lutte contre les 'marchands de sommeil' ;

3. Amélioration de l'espace public et de l'esthétique des façades ;

4. Contrôle des conditions d'habitabilité en collaboration avec la cellule logement ;

5. Contrôle des 'commerces bruyants' en collaboration avec les services de la police
Le service effectue le contrôle de salles de fêtes, de culte, commerces de nuit, débits de boissons, snack, night shop, phone shop, café, asbl,... suivant les conditions des permis délivrés et les conditions du SIAMU.

L'ensemble de ces actions se traduit par une visite des lieux, une vérification de l'existence d'un permis d'urbanisme et éventuellement l'obligation d'introduire un permis d'urbanisme en régularisation.

2. LES INFRACTIONS URBANISTIQUES

Les infractions urbanistiques concernent les thématiques suivantes :

- Les chantiers en cours ;
- Les changements d'affectations, les morcellements de biens et l'augmentation du volume bâti ;
- L'espace public (paraboles, façades, enseignes obsolètes, ...)

Les interventions font suite à :

- la mise en œuvre des permis d'urbanisme ;
- des plaintes par rapport à des travaux non-autorisés ;

et lors d'opérations policières avec vérification des autorisations existantes.

Suite à un constat d'infraction, plusieurs dispositions peuvent être prises :

- procès-verbal de constat d'infraction en matière d'urbanisme ;
- arrêt des actes & travaux (notamment lorsque les travaux sont en cours) ;
- mise sous scellés

Ces courriers sont également transmis à la Région, au cadastre, au parquet et au procureur du Roi.

Les constats d'infractions urbanistiques

Les procès-verbaux d'infraction à l'urbanisme suivants ont été dressés concernant :

- 24 infractions pour changement d'affectation / utilisation non autorisée ; (21)
- 13 infractions pour division d'un logement ; (13)
- 20 infractions pour extension non autorisée / travaux de stabilité (démolitions, constructions,...) ; (28)
- 26 infractions pour modification de façade sans autorisation ; (26)
- 4 infractions pour panneaux publicitaires ou enseignes ; (5)
- 1 infraction pour modification du relief du sol ; (1)
- 0 infraction pour abattage d'arbres ; (1)
- 0 infraction pour aménagement d'une zone de recul ; (7)
- 7 infractions pour non-respect du phasage imposé dans les permis d'urbanisme de régularisation ; (4)
- 4 infractions pour non-respect du Titre XIII du règlement général sur les bâtisses ; (NC)

Dans le cas où un procès-verbal ne suffit pas et/ou que les propriétaires poursuivent les travaux en infraction, notre service procède à l'arrêts des actes et travaux (9 cette période) (10) voir à la mises sous scellés du bien (4 cette période) (4).

Les contrôles de la PEB (performance énergétique des bâtiments) ont conduit à l'établissement de 0 procès-verbaux (0).

0 procès-verbaux sur base du Règlement Général de Police pour le placement d'antenne parabolique en façade avant ont été dressés (0).

Enfin, 15 PV de cessation d'infraction ont été établis (21).

3. LES INFRACTIONS LIEES A L'ABSENCE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Pour le contrôle du respect du permis d'environnement et de la gestion du suivi administratif des installations classées, l'Ordonnance du 25 mars 1999 permet la constatation, la poursuite et la répression des infractions en matière environnementale.

Etablissements	Contrôles	Avertissements	Mises en demeures	PV	Arrêtés
1364	450	80	17	7	

4. SECURISATION DES CHANCRES URBAINS

- Contrôle des immeubles dangereux (immeubles en ruine/vides ou squattés).
- Contrôle des bâtiments non dangereux mais laissés vides ou à l'abandon temporaire.
- Cas de bâtiments (ou biens) remarquables.

5. RENSEIGNEMENTS SUR LES DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS

Le Service répond à la population désireuse de connaître la législation touchant

- *La Constitution.*
- *Le Code Civil.*
- *L'Ordonnance Organique de Planification et de l'Urbanisme (OOPU)*
- *Le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU)*
- *le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS)*

Le service répond individuellement aux problèmes courants intervenant entre citoyens

- Sur les droits et devoirs du propriétaire
 - *propriétaires et locataires,*
 - *propriétaires mitoyens,*
 - *changement de propriétaire*
 - *propriétaires et la Loi*
- Sur les droits et devoirs du locataire
- Sur les droits et devoirs de l'exploitant

En général, ces renseignements se font oralement au guichet ou par téléphone mais des réponses écrites sont régulièrement rédigées et peuvent être évaluées à 300 lettres et e-mail.

II. Activités hygiène/cadastre/expulsions

1. HYGIENE

Plusieurs textes légaux fondent le cadre de travail dudit service (le COBAT, la Nouvelle Loi Communale, Ordonnance Régional du 17.06.1997, RRU, SIAMU, Code Bruxellois du logement,...) pour la prise en charge des matières concernant la salubrité ou la sécurité publique et également pour contrôler la qualité des denrées alimentaires proposées au public.

Tableau hygiène

	Courriers	Arrêtés	Abrogations	Contrôles	Attestations	Actions
Homes	2			2	3	
Crèches	3			3		
Snacks	22			67		
Dératisations	12					103
Procès-verbaux	42			58		
Débits de boissons	8				9	
Abattages					54	

C'est dans ce cadre très complexe du point de vue légal que le service communal de l'hygiène réalise régulièrement des actions et des contrôles dans les biens privés, en cas de conflit de voisinage suite à des nuisances dues au manque d'hygiène mais également dans les Homes, les crèches, les débits de boissons en vue d'en vérifier les conditions d'hygiène et de sécurité.

C'est souvent suite à une plainte que l'inspecteur de l'hygiène procède à l'inspection d'un lieu privé. Cependant, pour les établissements sociaux les contrôles se font d'initiative et pour ceux qui nécessitent la prise de mesures précises en vue de rendre les lieux salubres, un courrier est envoyé à la direction afin qu'elle procède à la mise en œuvre de ces mesures.

Les inspecteurs de quartier sollicitent aussi l'avis du service communal d'hygiène, lors de la procédure d'inscription au registre de la population de nouveaux arrivants sur le territoire communal, quand ils estiment que les conditions d'habitabilité ne sont pas réunies.

Ces contrôles permettent diverses formes de réactions et d'actions, lorsque les différentes parties concernées acceptent d'œuvrer ensemble pour remédier à la situation notamment :

- Un dialogue entre le service communal de l'hygiène, les propriétaires et les locataires permettant d'apaiser dans bien des cas un conflit éventuel ;
- Une prise de conscience des propriétaires quant aux lois et normes applicables en matière de salubrité de leurs biens et également leurs responsabilités civiles. Certains propriétaires par la suite procèdent à des aménagements pour les rendre salubres ;
- Une information exhaustive que les employés dudit service dispensent aux locataires sur le bon usage d'un logement, en vue d'en optimiser les conditions d'hygiène et ainsi éviter les facteurs qui favorisent un taux d'humidité élevé, la prolifération des moisissures et champignons ou tout simplement comment il faut procéder pour éviter des intoxications au monoxyde de carbone ou par de l'air vicié;
- Une pression qui oblige des propriétaires à faire vérifier les installations par des organismes agréés, pour les installations de chauffage et d'électricité ;

Cependant, si le constat indique qu'un danger réel pour la sécurité et la santé des occupants existe et que des travaux majeurs sur le bien sont indispensables, un courrier d'avertissement est adressé au propriétaire en vue de lui demander son intention face à la situation constatée, lui laissant un délai raisonnable.

Si ce délai est dépassé sans que le propriétaire ne réagisse, alors un arrêté de fermeture est proposé aux autorités signataires conformément aux articles 133 et 135 de la nouvelle loi communale ; l'arrêté n'est abrogé que si les travaux conséquents sont réalisés et que des attestations des services agréés en matière d'hygiène et de sécurité sont produits.

Actuellement, le service se concentre prioritairement sur l'hygiène des établissements qui proposent des denrées alimentaires (103 actions) et ceux qui proposent des services tels que les homes et les crèches.

a. Dératisation

Deux campagnes de dératisation sont réalisées (au printemps et en automne). La campagne se mène en concertation et en collaboration avec l'Intercommunale Bruxelloise de Distribution de l'eau (IBDE), qui en plus, gère les réseaux d'égouttage des 19 communes bruxelloises.

La commune assure la dératisation des espaces en surface et l'IBDE s'occupe de tout le réseau d'égout. De même, les appâts sont placés principalement, dans des lieux en corrélation avec les plaintes émises par les habitants. Ces opérations sont réalisées conformément aux prescriptions du cahier des charges.

Une dératisation à la demande des habitants est également effectuée par la société spécialisée sur base d'un contrat avec l'administration communale.

Elle se rend chez l'habitant et y procède aux opérations requises, 175 interventions de dératisation ont été opérées chez les particuliers, la baisse des interventions est due à l'efficacité de la campagne de dératisation des égouts.

b. Désinfection & désinsectisation des bâtiments scolaires et autres biens communaux

Les interventions se font à la demande des services concernés et le travail presté par la firme qui a gagné le marché est satisfaisant à tout point de vue et ce en exécution du cahier des charges.

c. Certificats d'hygiène pour les débits de boissons et snacks

Le service des Classes Moyennes sollicite le service de l'Hygiène pour procéder à l'inspection quant aux normes de salubrité des lieux. 9 certificats ont été rédigés dans ce cadre.

d. Attestations pour les homes

25 homes pour personnes âgées se trouvent sur le territoire communal, les inspections dans ces installations concernent le contrôle des mesures de sécurité en collaboration avec les services du SIAMU ainsi que la rédaction de rapports relatifs à la salubrité et les Attestations C requises.

Nous n'intervenons que lors du renouvellement de l'agrément d'un home par la Communauté Française ou Flamande. 5 homes ont été contrôlés et 6 attestations C ont été délivrées.

e. Le contrôle dans les établissements non soumis à permis d'environnement

Le service communal de l'hygiène en collaboration avec les Inspecteurs du SIAMU et/ou de BRULABO, procède régulièrement à des inspections de contrôle dans les établissements occupés par le commerce de denrées alimentaires. Les observations émises dans ce contexte, concernent l'amélioration des mesures de prévention contre les incendies et/ou le respect de la qualité des aliments. A ce niveau, nous sommes satisfaits de la collaboration des tenanciers de ces établissements car en général, ils obtempèrent aux injonctions qu'ils reçoivent.

f. Garderies privées

Le territoire communal compte 25 crèches dont 6 pré – gardiennats, l'administration communale en possède 6 et les 19 restantes sont des crèches privées ; les inspections dans ces installations en général, concernent le contrôle des mesures de sécurité en collaboration avec les services du SIAMU ainsi que la rédaction de rapports relatifs à la salubrité. L'état général de toutes les crèches est satisfaisant.

g. Enquêtes et échantillonnage de produits ou champignons suspects

Envoi de courrier et d'échantillons à BRULABO (nourriture suspecte, mérules, ...) pour l'identification des éléments pathogènes, c'est un moyen qu'on n'utilise pas souvent étant donné le côté délicat du prélèvement et du conditionnement des échantillons.

h. Déclarations d'abattage

Dans le cadre du processus de contrôle de la sécurité des denrées alimentaires, le service délivre les certificats autorisant l'abattage et le transport des ovins et caprins. 54 certificats ont été délivrés, ce chiffre faible est dû essentiellement au boycott de la fête musulmane du sacrifice du mouton.

2. LE CADASTRE

Le département du Cadastre, annexé à celui des Permis d'Environnement et de l'Hygiène, dispose des plans du territoire molenbeekoïse annotés de renseignements cadastraux de même qu'un équipement informatisé.

Il incombe à l'employé du Cadastre de renseigner les services des administrations ou de la Police au sujet de l'identité d'un propriétaire, la superficie ou le revenu cadastral annuel d'un bien.

Le nombre de demandes de recherches cadastrales n'est pas aisé à comptabiliser toutefois en moyenne le service enregistre environ trois demandes quotidiennes.

La police et divers services communaux ont régulièrement recours à ses services. Trois fois l'an, le service du Cadastre établit une liste détaillée de renseignements cadastraux concernant toutes les modifications d'ordre urbanistique intervenues sur le territoire de la commune.

Le contrôle cadastral des biens immobiliers permet une réévaluation des revenus cadastraux des biens concernés (formulaires 220 et les formulaires 43B). Plus de 750 courriers ont été envoyés aux propriétaires ayant des biens répertoriés comme étant sans confort et les contrôles effectués, pour cette période écoulée, ont abouti à une réévaluation du cadastre pour 635 biens.

3. LES EXPULSIONS

Les expulsions et les restitutions en collaboration avec les huissiers de justice et la police. Les biens de l'expulsé sont évacués sur la voirie publique par une équipe de déménagement privée, puis, l'équipe d'ouvriers communaux charge ces biens dans un ou plusieurs véhicules afin de les entreposer dans le dépôt communal sis rue des Quatre Vents, 49.

Tableau expulsions

Nombre des expulsions	Restitutions	Annulations	Cases vidées
91	12	42	25

Le travail de l'agent communal consiste à collecter des renseignements au sujet de l'expulsé et à établir une liste des biens expulsés, leur état et l'emplacement qui leur sera réservé dans le dépôt communal. Cette liste est soumise au Service du Contentieux qui prend contact avec l'expulsé.

Si l'intéressé se présente dans les 6 mois suivant sa date d'expulsion, l'agent communal s'occupe de la restitution des biens. Il a été procédé à 91 expulsions et à 25 restitutions durant la période comprise entre le 01/08/2015 et le 31/07/2016.

DIVISION LOGEMENT ET GESTION IMMOBILIERE

A. PROPRIETES COMMUNALES

I. MISSIONS :

Le Service des Propriétés Communales est chargé de la location des biens immobiliers communaux et, à ce titre, il assure la gestion de la :

- 1 location à titre d'habitations à caractère social (347 logements, hors logements de transit) :

Adresse	N° de police	Nombre de logement
Rue de l'Avenir	019A	04
Rue de Bonne	027	11
Rue Fernand Brunfaut	044	04
Rue du Cinéma	023	03
Rue de la Colonne	001	01
Rue du Comte de Flandre	003	8
	047	13
Rue de Courtrai	040	02
Rue Jean-Baptiste Decock	099	07
Avenue Jean Dubrucq	096	07
Avenue Jean Dubrucq	224	08
Rue de l'École	021	02
	029	03
	039	01
	053	02
Rue Fin	016	04
	020	04

Rue Fin	022	04
	037-039	02
	038	03
Chaussée de Gand	163	13
	375	08
Rue Heyvaert	122A	02
Rue des Houilleurs	19A	03
Quai de l'Industrie	059	17
	091	16
Rue du Jardinier	077	01
Rue Eugène Laeremans	018	05
Rue Le Lorrain	008	07
Boulevard Léopold II	103	04
Rue de la Lys	068	01
Quai de Mariemont	059	13
Rue du Maroquin	014	04
	026	01
Rue Mommaerts	001	03
	001A	02
	001B	01
	003A	02
	003B	02
Rue François Mus	024	03
Rue du Niveau	003	02
	030	01
	040	01
	048	01
Rue des Osiers	008	02
Rue de la Perle	017	03
Petite Rue Courtois	001	06
	003	01
	005	01
Place Communale	030	02
Rue des Quatre-vents	053	10
	055	01
	079	03
	182-184-186- 188	08
	192	06
Rue Ransfort	030	01
Rue du Ruisseau	021	03
Rue Saint-Martin	003	01
	005	01
	006	04
	008	01
	009-011-013	04
	010	01
	012	01
	014	01
	015-017-019	04
	016-018	04
	020-022	04

Rue Saint-Martin	021-023-025	04
	024-026	04
	027-029-031	04
	028	08
	033-035-037	04
Rue Sainte-Marie	037	04
Rue Tazieaux	038	06
	040	06
	043	07
Rue Vanderdussen	063	08
Rue Albert Vanderkindere	021-023-027	05
Rue Vandermaelen	013	02
	026	01
Rue Wauters-Koeckx	008	05

2. Location de garages et d'emplacements de parking :

Adresse	N° de police	Nombre d'emplacement
Av. Jean Dubrucq,	082	17
Av. Jean Dubrucq,	224	8
Quai de l'Industrie,	059	11
Bd Léopold II,	170	24
Rue Le Lorrain,	008	8
Bd Louis Mettwie		147
Rue Tazieaux	032	2
	040	23

Dans l'attente du transfert vers les services mobilité et travaux publics (décision de principe du Collège des Bourgmestre et Echevins du 18/12/13), la gestion des parkings est toujours assurée par le service des propriétés communales.

3. Location de locaux à usage commercial ou associatif (infrastructures) :

Adresse	N° de police	Occupant
Rue de Berchem	007	crèche « Olina »
Rue de Bonne	025	antenne ONE
Rue Fernand Brunfaut	042	crèche « Elmer »
Rue de la Colonne	001	a.s.b.l. « La Rue » + a.s.b.l. « Periphéria »
Rue de Courtrai	001	maison de quartier
Rue du Comte de Flandre	001	commerce: petite restauration
	013-015	« AJJA » (diverses associations + 1 restaurant social)
	047/RG	commerce: bijoutier
	047/RD	commerce « Cartouche ECO »

Rue Jean-Baptiste Decock	101	crèche « Het Molentje »
Avenue De Roovere	009	commerce : restaurant « Pythagoras »
Avenue Jean Dubrucq	082	diverses associations dont « Lire & Ecrire »
	226	crèche : « Le nid'Olina »
Rue de l'Ecole	039	commerce : laboratoire dentaire
Rue d'Enghien	051	Crèche « Olina »
Rue Fin	018	commerce : atelier « Ancienne usine Hainaut »
	034	jardin urbain géré par l'association « La Rue »
Chaussée de Gand	006	a.s.b.l. « La goutte d'huile »
	159	commerce : opticien « Optique des Etangs noirs »
	163A	commerce : charcuterie « Le palais de Balkis »
	165	commerce : opticien « Gold optique »
	171	commerce : banque « ATTIJARIJafa »
	375	crèche : « Les couleurs d'Olina »
Rue de Gosselies	008	atelier + bureaux : CPAS
Quai du Hainaut	039-041	site Belle-Vue
Quai de l'Industrie	032	maison de quartier
Rue Pierre-Victor Jacobs	019	salle de sport – a.s.b.l. YES
Rue du Jardinier	75A	maison de la femme + crèche « Olina »
Boulevard du Jubilé	042	épicerie sociale : Amphora
Boulevard Léopold II	101	2 associations : Mission Locale de Molenbeek (bureaux) et Molenbeek Formation (restaurant)
	170 avant	pôle jeunesse
	170 arrière	a.s.b.l. « BAPA »
Rue de la Meuse	044	maison de quartier
Place Communale	028-029	commerce : en projet
	029	service communal : cellule pédagogique
Rue du Presbytère	019	a.s.b.l. « L.E.S. - FUTSAL Molenbeek »
Rue Sainte-Marie	039	commerce : friterie « Chez René »
	041	association : « De Vaartkapoen »
Rue Joseph Scholz		entrepôt : en projet
Rue Tazieaux	034	association : AJM
	045	association : Croix rouge de Belgique
Rue Vandenboogaerde	093	« Centre Communautaire Maritime » (diverses associatio
Rue Albert Vanderkindere	029	salle de sport – CLES
Rue Vandermaelen	005	association: Mission locale de Molenbeek

4. Location d'emplacements de terrain rue de l'Oiselet (5 emplacements)

5. Location de différents terrains, la plupart à titre précaire

Suite à la reprise de la gestion des logements de transit par l'a.s.b.l. M.A.I.S., le service des propriétés communales assure les interventions techniques qui incombent au propriétaire des 17 logements situés :

- Rue du Cinéma, 023 (1 logement)
- Chaussée de Gand, 163 (1 logement)
- Quai de l'Industrie, 059 (1 logement)
- Rue du Jardinier, 077 (1 logement)
- Rue Mommaerts, 001 (1 logement)
- Rue du Niveau, 003 (1 logement)
- Rue de la Perle, 017 (1 logement)
- Rue Saint-Martin, 028 (4 logements)
- Rue Vandermaelen, 007 (6 logements)

Le service des propriétés communales assure le lien avec les copropriétés dont l'Administration communale fait partie :

- Complexe de garage du Domaine Fleuri (Boulevard Mettwie)
- Résidence Iris
- Immeuble « Vendôme » - avenue Jean Dubrucq 82-86
- Immeuble Cap-Horn - Rue Wauters-Koeckx 8
- Maison Maritime – Rue Vandenboogaerde 91-93

Le service des propriétés communales assure la représentation de l'Administration Communale dans ses relations de propriétaire avec ses voisins.

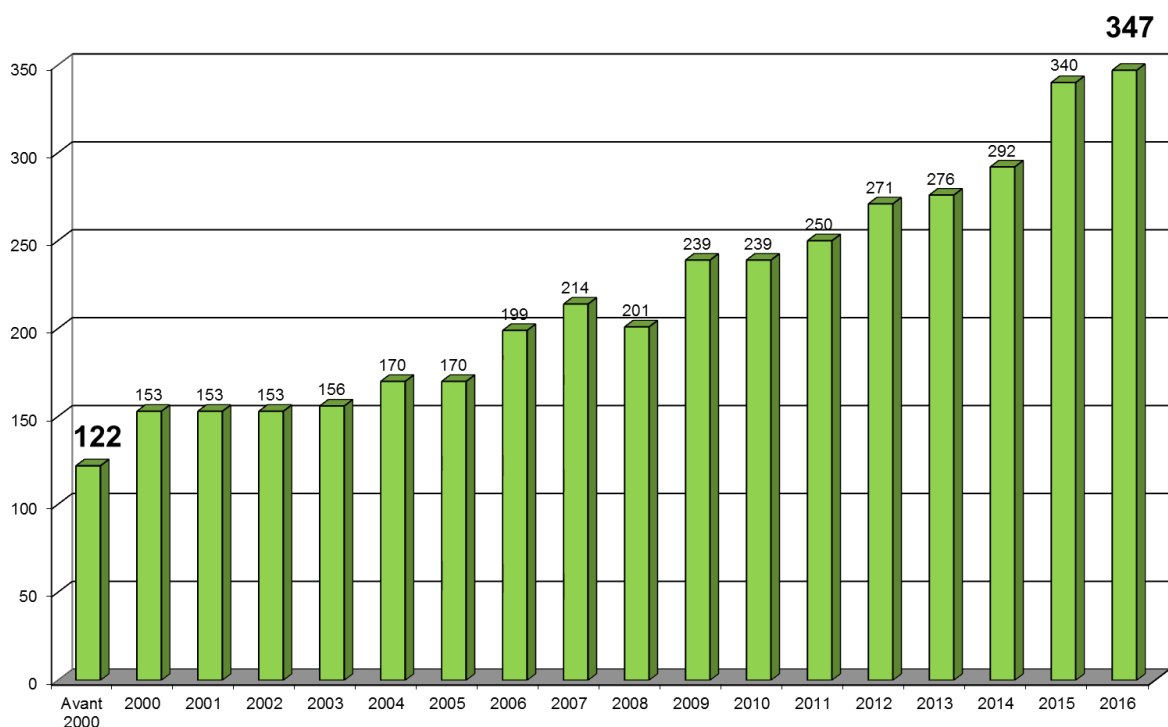
Le service intervient dans les processus d'acquisition ou de vente de biens immobiliers par l'Administration Communale.

STATISTIQUES

1) Nombre de logements (hors logements de transit)

flat	9	2,59%
une chambre	49	14,12%
deux chambres	93	26,80%
trois chambres	109	31,41%
quatre chambres	58	16,71%
cinq chambres	28	8,07%
six chambres	1	0,29%
	347	

2) Evolution du nombre de logements (hors logements de transit)



Durant la période 2015-2016, le nombre de logements a augmenté de 7 unités (8 nouveaux logements et un logement attribué au transit), soit une augmentation de +2%.

Les autres logements initialement prévus dans le rapport annuel précédent (7 logements rue des Etangs Noirs 78, 4 logements rue Tazieaux 6-8, 5 logements rue Vandermaelen 6 et 4 logements rue Vandermaelen 18) n'étant pas encore livrés, ceux-ci seront pris en compte dans le prochain rapport annuel.

3) Prévision du nombre de logements :

Quai de l'Industrie, 79: 11 logements
 Rue du Maroquin 26 : maison unifamiliale
 Rue de Mexico 13 : 3 logements
 Place Communale 28 : 1 logement
 Rue Ransfort 40: 3 logements
 Rue Vandermaelen 6: 5 logements.
 Rue Vandermaelen 18 : 4 logements

4) Interventions des ouvriers

Période	Nombre d'interventions	Jours ouvrables (www.joursouvres.be)	Moyenne d'interventions journalières
01/01/14 – 31/07/14	342	146	2,3
01/08/14 – 31/07/15	699	252	2,8
01/08/15 – 31/07/16	954	253	3,8

II) ACTIVITES :

Les activités principales du service, pour la période du 01.08.2015 au 31.07.2016, ont été les suivantes :

1) Dans le cadre de la gestion locative des logements, des infrastructures et des garages :

- guichet d'accueil et d'information ;
- contacts réguliers avec les locataires et les occupants ;
- établissement et mise à jour du registre des candidats-locataires via ImmoAssist (au 31.7 2016 : 2.845) en vue de gérer l'ordre d'attribution des logements ;
- Participation à la Commission d'Attribution des Logements Communaux (CALC) ;
- Participation à la Commission d'Attribution des Locaux à Usage Commercial (CALUC) ;
- Désignation de nouveaux locataires (ou mutation) : analyse des dossiers des candidats – sélection des candidats les plus anciens – contacts et visites avec les candidats potentiels – présentation des candidats retenus à la CALC – Entérinement de la proposition de CALC par le Collège des Bourgmestre et Echevins → pour la période écoulée : 25 attributions de logement à des candidats-locataires et 19 mutations de locataires ;
- Négociations avec les occupants des infrastructures ;
- Calcul des loyers et des droits d'occupation ;
- Entrée-sortie locatives : rédactions et enregistrements des baux et des conventions d'occupations – reprise des compteurs – constitutions et libérations des garanties ;
- Indexation des loyers et droits d'occupation, calculs des charges annuelles – transmission des données aux services de la Caisse et des Finances ;
- Etablissement des états des lieux d'entrée et de sortie, avec calcul des dégâts ;
- Maintenance des installations techniques et entretien des bâtiments : les interventions sont réalisées par les ouvriers polyvalents du service (voir II) STATISTIQUES 4) Interventions des ouvriers) et, le cas échéant, par les ouvriers des ateliers communaux. Des firmes privées interviennent pour des entretiens (installations de chauffage, châssis, égouttage, ...) et des travaux plus spécifiques (remplacement de chaudières, placement de revêtements de sol et de nouveaux châssis, travaux de toitures, rafraîchissement avant remise en location,...). Les chantiers plus importants (rénovation, travaux de façades, etc.) sont gérés par le Service des Travaux Publics ;
- Le service assiste aux réunions de coordinations interservices dans le cadre de la création de nouveaux logements et d'infrastructures ;
- Gestion de diverses tâches (indexations, décomptes de charges, demandes d'interventions techniques, appels des locataires, etc) via le programme de gestion locative (ImmoAssist) ;

2) Dans le cadre des relations avec les copropriétés

Le service assure la représentation de l'administration communale lors des assemblées générales des copropriétaires et la gestion des appels de fond. Il est l'interlocuteur des syndics.

Plus spécifiquement, dans le cadre de la Maison Maritime, première copropriété d'organismes « publics » (Actiris, Citydev et la Commune), il assure la gérance de la copropriété dans le cadre d'une convention de délégation de gérance.

3) Dans le cadre des activités de géomètre, de topographie et d'expertise immobilière :

Les états des lieux divers : avant/après occupation, avec des voisins, infrastructures avant locations, calcul des dégâts locatifs...

L'établissement de plans et de procès-verbaux de mesurage, de reprise de mitoyenneté, de division, ...

Les expertises et les mesurages de biens sollicités par les différents services communaux,

L'établissement et le suivi d'une cartographie des propriétés communales,

La vérification de la conformité des taxes régionales à charge de la Commune

B. LOGEMENTS TEMPORAIRES

Logements temporaires

1) MISSIONS :

Les logements de transit sont prévus pour un **accueil conditionné et de durée limitée (6 mois, reconductible dans des cas exceptionnels avec un maximum de 18 mois)** destiné à des personnes en situation locative précaire, notamment des locataires :

- occupant un logement insalubre (au sens large du terme : par exemple, le logement de personnes en situation de sur-occupation peut être considéré comme tel)
- victimes d'un sinistre et en recherche d'un relogement en deuxième ligne (ces personnes ayant déjà été hébergées en première ligne que ce soit via leur assurance, à l'Hôtel Social, ou en famille)
- ayant été hébergés à l'Hôtel Social et pour qui un hébergement de plus long terme est nécessaire

L'objet du transit est de permettre aux personnes accueillies de rechercher ou de réintégrer un logement adapté et stable. Le but est donc de rebondir vers un autre logement, ce qui explique pourquoi **le transit est soumis à des conditions et à une procédure** permettant d'examiner le projet de la personne et de voir s'il est compatible et adapté au projet d'accueil temporaire. **Le transit ne consiste donc pas à un accueil d'urgence ou de crise.**

1.1 Procédure d'accès

Les critères et les conditions d'admission

- Les critères :

1. Répondre au profil :
 - Etre majeur
 - Etre en ordre de séjour
2. Répondre à l'utilité de la solution de transit. L'examen de celle-ci se fait par les personnes sources (associations ou services communaux) à l'origine de la demande.
3. Répondre à la pertinence de l'accueil temporaire. L'examen de celle-ci se fait par la gestionnaire via un entretien avec le(s) candidat(s).

- Les conditions :

1. Respecter la convention et les conditions liées à la mise à disposition temporaire (signature obligatoire avant toute occupation).
2. Respecter la durée de l'hébergement temporaire pour se reloger.
3. Respecter le règlement d'ordre intérieur (ROI) et le signer.
4. Accepter l'accompagnement (*dont le planning et la fréquence du suivi sont établis à l'entrée et selon le projet*) et s'engager dans un processus de recherche active dans le cadre d'un plan de relogement (document à signer).
5. Honorer les paiements et les frais de séjour (indemnité et consommations en énergie et eau).

La procédure d'admission

La durée de la procédure d'admission, en partant de la demande jusqu'à l'entrée dans le logement, peut prendre 2 à 3 semaines en moyenne. Elle se déroule comme suit :

La demande : les personnes sources

La demande doit émaner d'un service de première ligne (service associatif, service communal ou para-communal) appelé « personne source » et doit être adressée au gestionnaire des logements de transit (via un formulaire type).

L'examen de la demande : la gestionnaire

La gestionnaire prend connaissance de la demande et, si l'utilité du transit est avérée, rencontre les personnes candidates au transit, à domicile où sur leur lieu d'hébergement, afin de prendre mieux connaissance de leur condition de logement. Elle vérifie si la situation répond aux critères d'admission et évalue les capacités et les motivations des personnes à accepter les conditions du transit (chercher un logement, avoir la volonté de retrouver un logement, accepter l'accompagnement). Elle rédige alors un rapport pour chaque demande qui répond aux critères et aux conditions du transit. Ce rapport, qui décrit la situation des personnes et qui traite de la validité de la candidature (pertinence de l'accueil et motivations du candidat), est transmis au Comité de Coordination des Logements de Transit (CCLT) qui se réunit alors pour valider ou non l'admission au transit.

L'admission et la prolongation du séjour : le Comité de Coordination des Logements de Transit (CCLT)

Le CCLT est l'organe chargé de prendre les décisions sur l'accueil en transit. Durant le séjour, il sera chargé du suivi du respect de la convention d'occupation et des actions judiciaires à intenter pour non respect des obligations de l'occupant, par exemple : non paiement, dégradation, etc.

Le CCLT est **apolitique** et se compose de personnes issues du monde associatif et de la fonction publique, à savoir :

- 4 employés communaux :
 - 2 représentants de la *Division Logement & Propriétés Communales* (dont l'un assume la présidence du comité)
 - 1 représentant du service des *Affaires Sociales*
 - 1 représentant de la *CLES*
- 1 employé du CPAS : la responsable de la maison d'accueil « *Le Relais* »
- 1 employé de la société immobilière du service public « *Le Logement Molenbeekois* »
- 1 représentant de l'association Bonnevie
- 1 représentant de l'association La Rue
- 1 représentant de La MAIS asbl (Agence immobilière sociale de Molenbeek-Saint-Jean)

Le CCLT se réunit toutes les six semaines en moyenne. Il prend aussi les décisions concernant les prolongations du séjour et se réunit pour aborder des questions liées au fonctionnement des logements de transit et du CCLT lui-même.

L'entrée au transit et l'accompagnement

En tant que gestionnaire immobilier (voir point 3), l'asbl La MAIS est en charge de la signature des conventions d'occupation et de l'état des lieux d'entrée (et de sortie). Elle se charge également du suivi du paiement des loyers et des interventions techniques au sein des logements.

La gestionnaire de la cellule transit se charge alors de l'accompagnement des personnes pendant leur séjour (suivi du projet de relogement) et fait état de l'évolution des occupations au CCLT à chaque fois qu'il se réunit.

1.2 Caractéristiques et modalités pratiques

Le nombre, le type et la localisation des logements de transit

Le service gère actuellement **18 logements de transit**, sommairement meublés (lits, table, chaises, commodes, etc.) se situant et se composant comme suit :

- **Rue du Cinéma, 21-23**
 - 2 unités : duplex - rez+1 – 1 chambre
 - duplex – 2^e+3^e étage – 1 chambre
- **Rue du Niveau, 1-3**
 - 1 unité : duplex – rez+1 – 2 chambres

- **Rue de la Perle, 17**
1 unité : duplex – 3^e+4^e étage – **3 chambres**

- **Rue Saint-Martin, 28**
4 unités : rez – **1 chambre**
2^e étage - **flat**
4^e étage D - **flat**
4^e étage G – **1 chambre**

- **Rue Vandermaelen, 7**
6 unités : rez D – **1 chambre**
rez G – **1 chambre**
1^e étage – **3 chambres**
2^e étage – **3 chambres**
3^e étage D – **studio**
3^e étage G – **1 chambre**

- **Quai de l'Industrie, 59**
1 unité : 2^e étage gauche arrière – **2 chambres**

- **Chaussée de Gand, 171**
1 unité : 3^e étage – **1 chambre**

- **Rue du Jardinier, 79**
1 unité : rez-de-chaussée – **1 chambre**

- **Rue Mommaerts, 1**
1 unité : 2^{ème} étage – **4 chambres**

Depuis le 1^{er} septembre 2013, la gestion de 16 logements (tous les logements repris ci-dessus à l'exception du duplex rez+1 rue du Cinéma 21 et du logement rue Mommaerts, 1) a été confiée à l'asbl La MAIS. Les logements *Rue du Jardinier, 79 et Chaussée de Gand, 171* sont mis à la disposition du projet Housing First, projet destiné à la réinsertion de personnes sans-abris.

Le logement situé rue du Cinéma 21 (duplex - rez+1 – 1 chambre), a été mis à la disposition de l'asbl Projet Lama (centre médico-social pour toxicomanes), dans le cadre de leur projet de réinsertion par le logement de personnes en cure de désintoxication.

Dès le 1^{er} juillet 2015, le parc locatif des logements de transit a été augmenté d'une unité supplémentaire. Il s'agit du logement situé au 2^{ème} étage de la rue Mommaerts, 1 (4 chambres). Depuis cette date l'entièreté des logements de transit a été confiée en gestion à l'asbl La MAIS (18 au total).

Les projets de réinsertion par le logement, que ce soit celui du Projet Lama asbl ou celui d'Housing First ont été maintenus et même prolongés, notamment avec la mise à disposition du logement rue Mommaerts, 1 (4 chambres) à la LES asbl pour un projet de réinsertion de personnes Roms en situation de sans-abrisme.

En conclusion, 14 logements restent à la disposition de la cellule transit et 4 ont été mis à la disposition de plusieurs associations qui œuvrent à la réinsertion et à la mise en autonomie d'un public fragilisé.

La durée de mise à disposition et la participation financière

La durée de la mise à disposition du logement de transit

Elle est appréciée en fonction de la situation des personnes et **ne pourra excéder 18 mois**. Les demandes de prolongation sont examinées par le CCLT.

La participation financière des occupants

- *L'indemnité d'occupation* : elle est calquée sur les montants que les Agences Immobilières Sociales appliquent à leurs locataires (montants de 2007). En plus de ce montant, un forfait pour les consommations de **chauffage, d'eau (privative), d'électricité des communs et l'assurance** est exigé chaque mois. Pour **l'électricité (privative)**, il y a un compteur par logement et les consommations sont facturées sur base du relevé. Dans le cas d'une demande de prolongation du séjour par les occupants, le montant de l'indemnité est revu à la hausse afin que ce prolongement reste dissuasif.
- *La garantie* : elle est à payer à l'entrée en transit. Elle correspond à deux mois de loyer. Les personnes qui se trouvent dans l'incapacité de la régler en une seule fois peuvent introduire une demande d'échelonnement à La MAIS asbl ou, s'ils entrent dans les conditions, solliciter la garantie du CPAS.

II) ACTIVITES :

2.1 Les demandes de logement de transit

Les demandes sont traitées (visites à domicile et entretien) et un rapport est réalisé. Seules les candidatures qui entrent dans les critères d'accès au logement de transit sont soumises à l'approbation des membres du CCLT.

⇒ **Entre le 01/08/2015 et le 31/07/2016, 41 demandes ont été examinées par la gestionnaire**

2.2 L'introduction des demandes : les personnes sources

Les demandes ont émané :

- De la Cellule Logement : 10
- Du SCAV : 7
- De l'Hôtel social : 4
- Des cabinets (Bourgmestre et échevins) : 4
- De l'asbl Bonnevie : 4
- De l'asbl La Rue : 2
- Du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean : 2
- Du service des Propriétés communales : 2
- De l'asbl ALMK : 2
- De l'asbl La Mais : 1
- De l'asbl L'Union des Locataires des Marolles : 1
- Demande directe : 1
- D'Antenne J : 1

2.3 L'origine de la demande

Les situations pour lesquelles une demande de logement de transit est sollicitée sont nombreuses et diversifiées.

Pour cette année, nous pouvons les répertorier comme suit :

- Insalubrité avec arrêté d'inhabitabilité de l'Administration Communale ou avec interdiction de mise en location par l'Inspection Régionale du logement (11)
- Préavis légal (9)
- Sinistre avec arrêté d'inhabitabilité de l'Administration Communale (6 dont 4 incendies et 2 effondrements)
- Insalubrité (4)
- Violence intrafamiliale (3, dont 2 en provenance de l'Hôtel Social)
- Expulsion (3)
- Autres (5)

2.4 Les candidatures soumises au CCLT : 17

Candidatures approuvées par le CCLT

⇒ **12 candidatures acceptées** et **10 entrées** au logement de transit

Deux candidatures n'ont pas été suivies d'une entrée, l'une pour absence de disponibilité, l'autre pour absence de logement adapté dans le parc de logements de transit (4 chambres). Ces deux demandes sont toujours en attente.

Candidatures refusées par le CCLT

⇒ **5 candidatures refusées**

Ces candidatures ont été refusées pour les raisons suivantes :

- deux se trouvaient en dehors des critères d'accès (la gestionnaire des logements de transit a présenté ces deux situations à la suite d'une demande explicite du partenaire-source qui, malgré l'incompatibilité de ces situations avec les critères d'accès, souhaitait obtenir une décision officielle du CCLT).
- trois se trouvaient dans les critères d'accès mais le comité a préconisé une autre réponse au transit (deux d'entre elles pouvaient notamment réintroduire une demande si cette réponse n'aboutissait pas).

2.5 Les occupations

Entre le 1/08/2015 et le 31/07/2016, il y a eu **25 occupations**. En dehors des 10 entrées évoquées plus haut (dont 1 a été réalisée après le 31/07/2016), 13 personnes/familles occupaient déjà un logement de transit au 1^{er} août 2015 à la suite d'une décision favorable du CCLT prise avant le 1/08/2015 et 2 personnes/familles sont entrées après le 1^{er} août 2015 alors que la décision du CCLT avait été prise avant cette date.

Au total, **63 personnes ont été hébergées au transit, dont 31 adultes et 32 enfants** pendant la période se situant entre le 01/08/2015 et le 31/07/2016.

2.6 L'« après » transit

Pour cette année, les issues après l'hébergement en transit ont été :

- Attribution d'un logement MAIS (9)
- Retour au domicile initial après travaux de rénovation : (1)
- Attribution d'un logement de l'AIS de Forest (1)
- Location d'un logement sur le parc locatif privé (1)
- Attribution d'un logement social (1)

Sur les 9 entrées ayant eu lieu entre le 1/08/2015 et le 31/07/2016, 7 d'entre elles occupent encore un logement de transit actuellement. Le total des occupations actuelles est de 12 occupations sur 14 logements. Durant cette période, 13 sorties ont été répertoriées.

2.7 Les réunions du comité

Entre le 01/08/2015 et le 31/7/2016, le CCLT s'est réuni 9 fois (17/09/2015, 29/10/2015, 26/11/2015, 10/12/2015, 04/02/2016, 18/02/2016, 14/04/2016, 26/05/2016, 30/06/2016).

Un CCLT a été organisé par voie électronique (25/08/2015) et une mise au vert a été organisée le 25/02/2016. Celle-ci a été consacrée à la réflexion sur le dispositif et à la mise à jour du Vadémécum.

Hôtel social

1) MISSIONS :

Les logements de l'Hôtel Social sont prévus pour un **accueil d'urgence de durée limitée (3 mois maximum)** destiné à des personnes victimes de la perte **soudaine et imprévisible** de leur logement et/ou se trouvant dans une situation présentant **un danger pour leur sécurité**. Ils concernent plus précisément les victimes d'un sinistre ou d'une catastrophe (incendie, inondation, effondrement, explosion, etc.) et les victimes de violences familiales.

L'objet de l'accueil à l'Hôtel Social est de permettre aux personnes accueillies d'avoir du temps et de l'espace pour rassembler les éléments de leur situation et de rebondir vers une autre solution d'hébergement. Le séjour est par définition restreint à la stricte nécessité de s'organiser pour faire face à l'imprévu.

Les conditions d'admission

L'accès à l'Hôtel Social est conditionné à des critères précis d'admission, à savoir la perte du logement principal pour autant que cette perte revête un **caractère soudain, imprévisible et présente un danger pour la sécurité des personnes**.

Les personnes accueillies doivent répondre aux conditions suivantes :

- Etre majeures
- Etre en ordre de séjour

L'accueil

L'admission nécessite une orientation judicieusement évaluée par un travail d'écoute, une évaluation des alternatives et de la pertinence de l'accueil des personnes à l'Hôtel social. Ce travail est **confié exclusivement au Plan d'Accompagnement Social des Urgences Communales (PASUC) et au Service Communal d'Aide aux Victimes (SCAV)** qui disposent de personnel spécialisé dans la gestion des urgences et dans l'orientation des personnes vers les structures les plus adaptées à leur situation.

L'accompagnement

Analyse des alternatives

L'admission et l'accueil en logement d'urgence ont pour objectif de permettre l'analyse des alternatives à cet hébergement momentané, limité à la situation critique. Il s'agit d'examiner les possibilités de retour à domicile, de séjour temporaire en famille ou à l'hôtel via les assurances, etc. Ce travail est réalisé par l'équipe de l'Hôtel Social en étroite collaboration avec la personne de référence du SCAV ou du PASUC.

Définir et mettre en place le projet de relogement

Si aucune alternative d'hébergement n'est possible, un projet de relogement est défini par l'équipe de l'Hôtel Social, la personne de référence du SCAV et la ou les personnes hébergées. Ce dernier peut être un retour à domicile après travaux dans le cas d'un sinistre, l'attente d'une place en maison d'accueil, la recherche d'un logement dans le privé, la réintégration du logement après décision du Juge de Paix, etc. La concrétisation du projet nécessite tout un travail d'accompagnement réalisé par l'équipe de l'Hôtel Social et la personne de référence du SCAV.

II) ACTIVITES :

Les situations

Entre le 1^{er} août 2015 et le 31 juillet 2016, l'Hôtel Social a accueilli **17 personnes ou familles** en situation d'urgence. Parmi elles, on dénombre :

- **8 victimes de violences familiales**
- **6 victimes d'un incendie**
- **2 victimes de la perte soudaine du logement (insalubrité)**
- **1 victime d'intoxication au CO**

Sur les 16 situations, 7 personnes/familles avaient été accueillies avant le 1^{er} août 2015. Elles étaient encore hébergées à l'Hôtel Social après cette date.

Les violences familiales

Les violences familiales sont caractérisées essentiellement par des violences conjugales (**3 situations sur 8**). Les autres relèvent de violences intrafamiliales exercées par un ou des membres de la famille sur un ou plusieurs enfants (**5 situations 8**).

Les violences subies sont d'ordre physique et s'accompagnent, presque toujours, de violences morales. Il s'agit ici de situations pour lesquels un hébergement d'urgence devait être envisagé afin de mettre à l'abri les victimes. Ces dernières sont toutes des femmes.

Les incendies

Sur les 6 victimes d'incendies, **5 habitaient le même immeuble**. Les personnes accueillies étaient toutes locataires des lieux et seule une seule d'entre elle était assurée.

Les admissions

Pour rappel, le PASUC et le SCAV sont les deux seuls services habilités à permettre l'accès à l'Hôtel Social. Tous les accueils se sont déroulés en journée.

Service à l'origine de l'accès

	SCAV	PASUC
Violence familiale	8	
Incendie	1	5
Intoxication CO	1	
Perte logement	2	
	12	5

Les occupations

Entre le 1^{er} août 2015 et le 31 juillet 2016, **20 adultes** (parmi eux 7 hommes, 13 femmes) et **20 enfants ont été hébergés**, ce qui fait un total de **40 personnes**.

L'accompagnement

L'accompagnement psychologique et juridique

L'équipe du SCAV se charge du soutien psychologique des personnes hébergées et informe les personnes pour tout ce qui est relatif aux questions d'ordre juridique (recherche d'un avocat, information et conseils juridiques, ...).

L'accompagnement psychosocial

L'assistante sociale de l'Hôtel Social se charge de l'accompagnement psychosocial des occupants. Une fois la situation administrative et sociale plus ou moins stabilisée, le projet de relogement peut être mis en place.

Pour les situations dont le projet ne consiste pas en une recherche de logement mais plutôt en un retour au domicile, ce qui est souvent le cas pour les sinistres, l'accompagnement consiste alors à contacter les propriétaires et les services compétents (Cellule Logement, Assurance, ...) afin de déterminer si un retour au domicile est possible. Dans le cas où le retour au domicile ne peut pas être envisagé (Arrêté de fermeture ou d'inhabitabilité,...), le projet de relogement consistera en une recherche de logement dans le secteur privé avec une possibilité d'accueil dans les logements de transit.

Bien qu'ils aient pu bénéficier d'un hébergement suite à leur situation, les personnes accueillies à l'Hôtel Social vivent des moments difficiles, déstabilisants et précaires. Une écoute et un soutien permanent durant le séjour sont impératifs pour la bonne exécution du projet de relogement.

Le partenariat et le travail en réseau

Le travail d'accompagnement mis en place dans le cadre d'un hébergement à l'Hôtel Social n'a été possible qu'à travers un travail en réseau avec des services publics et des associations spécialisées dans divers domaines (CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, Cellule Logement, Epicerie Sociale (Amphora asbl), Snijboontje bis, Police, ONE, SAJ, SPJ, SAMPA, Médiation Locale, etc.).

L' « après » Hôtel Social : l'aboutissement des projets de relogement

Sur les 17 situations, 12 ont quittées l'Hôtel Social, les 5 situations restantes occupent toujours les lieux pour le moment.

Les personnes/familles ont quitté l'Hôtel Social :

- pour intégrer un logement de transit : 6 (5 de la commune et 1 de l'asbl « CAW »)
- pour intégrer un logement social : 4
- pour retourner dans leur domicile (retour auprès du conjoint violent) : 2

Sur les 5 personnes encore sur place, les projets de relogement sont les suivants :

- attribution prochaine d'un logement social : 1
- attribution prochaine d'un logement de transit communal : 1
- réintégration du domicile après travaux : 1
- recherche de logement dans le secteur privé : 2

C. HABITAT

1) MISSIONS :

1. Rappel des missions de la cellule Logement

La cellule Logement a été mise en place en 2006, en reprenant les missions de contrôle de la qualité des logements exercées précédemment par le service de l'hygiène.

Ses principales missions sont:

- la lutte contre les logements insalubres (en ce compris les logements sinistrés) ;
- la lutte contre les immeubles à l'abandon ;
- la lutte contre les marchands de sommeil ;
- l'accueil, l'orientation et conseil aux usagers.

Les agents de la Cellule Logement réalisent autant un travail de terrain (visites) qu'administratif.

Mener à bien ces différentes missions implique des axes multiples et complémentaires et requiert de développer la collaboration avec de nombreux acteurs.

Depuis 2007, la Cellule Logement est reconnue comme Observatoire local du Logement par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

La Commune reçoit par ce biais un subside annuel de 25.000 EUR pour le fonctionnement du service. Ce subside a été reconduit pour 2015 par un arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 décembre 2015, sur la base du rapport d'activités réalisé.

2. Personnel pour l'accomplissement de ces missions

Pour la période concernée, la Cellule logement est composée de 5 personnes à temps plein⁶ :

- 1 coordinatrice ;
- 1 coordinateur-adjoint ;
- 1 agent chargé de la lutte contre les immeubles inoccupés et du projet de la cellule logement (lutte contre les marchands de sommeil et l'insalubrité) dans le cadre du contrat de quartier durable « Autour de Léopold II »;
- assistantes techniques/administratives.

II) ACTIVITES :

Les activités de la Cellule Logement pour réaliser ses missions se répartissent comme suit :

- Le contrôle de la salubrité/sécurité des logements (impliquant les collaborations avec d'autres services)
- La coordination du Protocole communal (Commune-CPAS-Services de police) de lutte contre les marchands de sommeil et les logements insalubres
- Le contrôle et la lutte contre les immeubles inoccupés
- La coordination-animation du Conseil consultatif du Logement
- Le guichet « Info Logement »
- L'établissement des rapports techniques pour les demandes d'allocations de relogement

1. Contrôle de la salubrité/sécurité des logements

a) Traitement des situations

Dans une majorité de cas, l'ouverture d'un dossier intervient suite à la plainte d'un locataire. Elle peut aussi résulter de la demande d'un propriétaire, du CPAS, des organes de police, des services communaux (population, urbanisme, incivilités, taxes, cadastre, SCAV, PUIC, etc.), de Sibelga ou encore d'organismes à caractère social ou administratif informés de problèmes de logement d'un habitant molenbeekois (exemple : service social des mutuelles, d'un hôpital, etc.).

Les étapes du traitement d'un dossier sont les suivantes :

- réception de la plainte (guichet, téléphone, courrier ou mail) et constitution du dossier ;
- visite du logement par un ou deux agents (accompagnés par d'autres services si nécessaire) avec réalisation d'un reportage photographique et prises de mesures (humidité, CO) le cas échéant ;
- établissement d'un rapport de visite circonstancié ;

⁶ Contre 6 personnes en 2015-2016. Ce non-remplacement d'un des agents rend l'accomplissement de l'ensemble des tâches plus ardu (sans compter les aléas de santé pour les membres présents).

- rédaction de courriers au locataire et au propriétaire/bailleur signalant les anomalies constatées et les réactions attendues⁷ ;
- contacts téléphoniques avec les intéressés (notamment en cas d'urgence) et avec tous tiers utiles ;
- contacts avec les locataires en vue de les informer, notamment lorsque l'occupation des lieux paraît elle-même pouvoir générer de l'insalubrité (manque de ventilation par exemple), les orienter et, éventuellement, remettre les parties en communication (la cellule logement servant bien souvent d'intermédiaire pour la reprise d'un contact entre bailleur et locataire) ;
- processus de dialogue – si possible – avec le propriétaire (par téléphone, sur les lieux ou en nos bureaux) en vue de déterminer les mesures à prendre et les travaux à effectuer et rappel des règlements et textes de loi existant en matière de logement ;
- si nécessaire, procédure d'adoption d'un arrêté d'inhabitabilité en application de l'art.135 § 2 de la Nouvelle Loi communale. Cette procédure suppose la possibilité, pour le propriétaire, d'être entendu préalablement (selon le principe de droit "*audit alteram partem*"), sauf les cas d'urgence (risque imminent pour la sécurité, incendie)⁸.

Cette audition n'est pas que procédurale. Il arrive que les explications données par un propriétaire – de bonne volonté – amène la Cellule Logement à suspendre la prise d'un arrêté pour permettre (et surtout encourager) la réalisation de travaux. Le but recherché n'est pas la sanction mais l'amélioration d'une situation. Certains propriétaires ont besoin d'être conseillés ou « coachés » ; des litiges avec le locataire ou un défaut d'occupation « en bon père de famille » peuvent dans certains cas expliquer qu'un logement se soit dégradé.

- En fonction des situations, le dossier est traité par la cellule logement seule, ou en concertation avec d'autres services ;
- La Cellule Logement veille enfin au contrôle des arrêtés d'inhabitabilité, ce qui implique des visites et des reprises de dossiers. Il s'agit d'un travail de longue haleine, le nombre total d'arrêtés non abrogés pris entre 1993 et 2016 s'élevant à 565 situations (pour 497 actes)⁹.

b) Données chiffrées

Durant la période de référence la Cellule Logement a :

- **traité 250 dossiers**¹⁰ (dont 86 entre août et décembre 2015 et 165 entre janvier et juillet 2016) ;
- procédé à **200 visites** de logements (toutes situations confondues)¹¹ ;

⁷ Ces courriers seront à la signature de M. le Secrétaire communal et, soit, de Mme la Bourgmestre (dans le cadre de l'article 135, § 2 de la Nouvelle Loi Communale), soit de M. l'Echevin du Logement (dans les autres cas)

⁸ En cas d'arrêté résultant d'une interdiction de mise en location de l'Inspection régionale du Logement, l'audition ne se justifie pas, puisque la procédure a été suivie par ce service régional. La Commune agit dans ce cas comme exécutant d'un autre niveau de pouvoir, sur la base de l'article 133 de la Nouvelle Loi communale.

⁹ Le nombre de situations correspond au nombre de logements concernés par l'arrêté d'inhabitabilité. Le nombre d'actes équivaut au nombre d'arrêtés. Ex : un immeuble incendié composé de 8 logements : 1 acte, 8 situations.

¹⁰ Cela vise tant les nouveaux dossiers ouverts que le suivi de dossiers antérieurs. Les visites interviennent dans le cadre du contrôle de l'insalubrité, mais aussi pour les allocations de relogement et le contrôle des arrêtés.

¹¹ Pour le rapport annuel 2014-2015, le nombre total de visites s'élevait à 397.

- proposé aux autorités signataires (Bourgmestre) **18 arrêtés d'inhabitabilité** visant 44 situations dans le cadre de l'art. 135 NLC et **26 arrêtés d'inhabitabilité** résultant **d'interdictions de mise en location** de l'Inspection Régionale du Logement ;
- procédé à **63 abrogations** (levées d'arrêtés), dont 41 arrêtés pris par la Commune et 22 suite à la déclaration du logement conforme par l'IRL.

c) Collaboration avec les autres services

- avec le Service des Taxes :

Cette collaboration est quasi quotidienne vu l'existence de la taxe sur les logements frappés d'un arrêté d'insalubrité ou d'inhabitabilité.

La cellule réalise de nombreuses inspections et reçoit nombre d'administrés à son guichet, généralement au moment de l'enclenchement de la procédure de taxation. Une base de données commune créée en 2015 permet de croiser les déclarations des administrés dans le cadre de l'enrôlement avec les informations de la Cellule Logement.

Durant le 2^e semestre 2015, la cellule Logement et le service des taxes ont procédé à une réécriture substantielle du règlement-taxe afin de le rendre plus précis et complet. Le but est, par cette réécriture, d'inciter davantage les administrés à réaliser les travaux nécessaires pour permettre la suppression de l'arrêté ou que la taxe soit davantage dissuasive. Le nouveau règlement-taxe a été approuvé par le Conseil communal lors de la séance du 25 février 2016.

- La Cellule Logement travaille en étroite collaboration avec le Service de l'Urbanisme. Très souvent, des situations d'insalubrité découlent de travaux réalisés sans permis d'urbanisme, au mépris de la qualité du logement et des règles de l'art. Soit nous procédons à des visites conjointes, soit les services s'échangent des informations pour suivre et/ou ouvrir un dossier. Les rapports de la Cellule Logement peuvent également être transmis – via l'Urbanisme – au Parquet, en cas de poursuites pénales d'infractions urbanistiques (ce qui permettra au Procureur du Roi de savoir comment la situation a évolué).
- collaboration avec le service Population : en ce qui concerne les demandes de regroupement familial (89 au total pour 2015-2016) mais également l'échange d'informations dans le cadre du Protocole (point 2)
- collaboration avec l'Inspection régionale du Logement : la cellule logement transmet des plaintes à l'IRL. Toutefois, sauf circonstances particulières, la Cellule Logement évite de se substituer systématiquement au locataire pour le dépôt d'une plainte, laissant à celui-ci la décision d'engager (ou non) cette procédure, vu aussi les conséquences d'une telle plainte sur la préservation du logement. Par contre, de nombreux contacts interviennent avec l'IRL pour s'informer du suivi d'un dossier ou pour concertation.

2. Protocole de collaboration « Marchands de sommeil – Logement insalubres »

Pour la période 2015-2016, les éléments suivants peuvent être mis en exergue :

- Le groupe de liaison du Protocole s'est réuni, à l'initiative de la cellule logement (qui convoque, anime, coordonne et rédige les procès-verbaux de réunions), les 8/10 et 7/12/2015, ainsi que les 8/4 et 23/6 2016 ;

Chaque réunion réunit une dizaine d'intervenants, de l'administration (Bureau des Etrangers, Service Population, Urbanisme, Cellule Logement), des services de police (Service des Lois spécifiques, responsables de commissariats de la division de Molenbeek-Saint-Jean) et du CPAS (responsables de secteur, référent logement). Il y est question des situations en cours, des visites communes organisées/projetées, de la transmission d'informations par chacun des services, de questions organisationnelles, etc.

- Un bilan officiel du Protocole a été présenté par la cellule logement en la salle du Collège des Bourgmestre et Echevins au Bourgmestre, Echevin du Logement, Responsables des services de police, responsables du CPAS le 28/6/2016
- La cellule logement a organisé 3 demi-journées de formations (18/2, 23/2 et 2/3/2016) à l'attention de 55 agents de police des différents commissariats de la Division afin de les sensibiliser aux questions de la qualité des logements et leur présenter les services à interpellier dans le cadre du Protocole. Depuis ces formations, de plus en plus d'agents transmettent des situations.

3. Immeubles inoccupés et abandonnés

Les dispositifs réglementaires et de taxation étant distincts, on distinguera les logements et immeubles de logements d'une part, des immeubles ayant une autre affectation (commerce, industrie, bureaux, etc.) d'autre part.

a) Immeubles de logement et logements inoccupés

La Commune de Molenbeek-Saint-Jean (Cellule Logement) dresse depuis plusieurs années une liste des biens inoccupés sur son territoire. Cette liste nécessite une actualisation permanente et implique une identification parfois difficile des situations. Au 31 décembre 2015, cette liste reprend 93 logements inoccupés¹² sur le territoire communal.

Sur la période de référence, 6 dossiers ont en outre été transmis à la Cellule régionale des Logements inoccupés (2 durant le 2^e semestre 2015, 4 durant le premier semestre 2016), en vue qu'une amende administrative soit prononcée (dont 85 % sera rétrocedé à la Commune).

Notons que l'introduction de ces plaintes entraîne un travail conséquent pour la Cellule Logement, les informations sollicitées étant nombreuses et la Commune étant en réalité appelée à faire un travail d'instruction et de collecte de données important pour le compte de la Région. Formellement, un constat d'inoccupation (durant plus de 12 mois) doit également être dressé.

Avant de transmettre une plainte à la Région bruxelloise, le service œuvre tout d'abord en amont au niveau local, par des contacts avec les propriétaires, pour rappeler leurs responsabilités, suggérer le recours aux agences immobilières sociales ou à des associations susceptibles de les soutenir dans des démarches de rénovation et de constitution d'un dossier de demande de primes.

Le travail en réseau avec les partenaires associatifs permet d'échanger des informations et d'ébaucher des propositions d'aide aux propriétaires disposés à faire évoluer leur situation.

¹² Conformément aux prescrits du Code du Logement (art. 15, § 1^{er}). L'inventaire 2014 reprenait 68 logements.

Un partenariat a notamment été mis en place avec l'asbl La Rue (dans le cadre du Contrat de quartier Cinéma-Bellevue à l'origine, mais qui s'est pérennisé).

La Commune n'a pas encore pris de logement en gestion publique. Cependant, un montant de 150.000 EUR destiné à la prise en gestion publique d'au moins 3 unités de logements a été approuvé pour l'année 2015 et réinscrit 2016 (la mise en place d'une prise en gestion publique rencontre des difficultés de sélection d'une situation qui se prêterait aux critères de faisabilité, puis de faisabilité financière et administrative de tels projets. « LA » situation qui permettrait une gestion publique n'a donc pas encore été rencontrée).

Une action en cessation pour logement inoccupés, à charge d'un propriétaire, a été introduite par la Commune devant le Président du Tribunal de 1^{ère} Instance de Bruxelles le 7/12/2015. La première ordonnance rendue par le tribunal est favorable à la Commune

b) Immeubles non affectés au logement

14 procès-verbaux (constats d'inoccupation) ont été dressés pour cette catégorie d'immeubles, dont 7 transmis au service des taxes pour enrôlement (une fois les conditions rencontrées).

Comme peu de propriétaires s'acquittent de leurs obligations, introduisant des recours et débutant de longues procédures juridiques, la Cellule logement communale continue également à agir en amont, en prenant contact avec ces propriétaires pour les informer au mieux et pour tenter de faire évoluer les situations d'abandon, souvent complexes, avant même qu'elles ne soient taxées.

4. Conseil consultatif du Logement (CCL)

Durant la période d'activité, le CCL:

- a finalisé son règlement d'ordre intérieur, qui a été approuvé par le Collège des Bourgmestres le 14.11.2015 et par le Conseil communal le 16.12.2015.
- s'est réuni en séances plénières les 15/9 et 1/12/2015, 1/3 et 7/6/2016.
- a constitué deux groupes de travail. Le groupe I aborde des questions administratives et urbanistiques, le groupe II évoque le lien entre santé, santé mentale et logement (ces groupes se sont réunis chacun à plusieurs reprises)
- a rendu les avis suivants :
 - avis n° 2015/1 du 15/9/2015 relatif aux modalités d'octroi d'une prime destinée à atténuer la hausse des centimes additionnels communaux au précompte immobilier, exercice 2016
 - avis n° 2015/2 du 27/10/2015 relatif au projet de règlement communal d'urbanisme
 - avis n° 2015/3 du 27/10/2015 relatif au sort du service « Origine & Habitat »
 - avis n° 2016/1 du 29/01/2016 relatif au règlement-taxe sur les logements déclarés insalubres ou inhabitables (modifications 2016-2018)
 - avis n° 2016/2 du 29/4/2016 relatif au projet de règlement communal sur la tenue des registres de la population concernant l'inscription et la radiation desdits registres à Molenbeek-Saint-Jean

Le rapport d'activités annuel complet, tel qu'approuvé par le CCL en sa séance du 6 septembre 2016, est joint en annexe.

5. Guichet « Info logement »

Ce guichet est installé dans les locaux de la Cellule Logement rue Tazieaux, 47. Il est accessible le mardi et mercredi de 13h30 à 16h, le jeudi et vendredi de 9h à 12 h (des rendez-vous étant toujours possibles, également, en dehors de ces heures, pour des situations particulières).

Le guichet accueille aussi bien les plaintes de locataires vis-à-vis de leurs propriétaires (essentiellement pour insalubrité) que des demandes de locataires ou de propriétaires sur divers sujets. Dans un premier temps, l'accent est mis sur l'écoute. Soit la Cellule prend en charge la demande de visite du logement, ou oriente la personne vers le service approprié. La Cellule met également à disposition une liste de logements à louer établie par le Guichet Info Logement de la Commune de Forest (couvrant les 19 communes), actualisée toutes les semaines.

335 personnes se sont présentées au guichet durant la période concernée.

6. Visites dans le cadre de demandes d'allocations de relogement

Lorsque l'habitation quittée se situe sur le territoire de la Commune, la Cellule logement établit un rapport technique décrivant le logement (rapport signé par Madame la Bourgmestre) permettant aux locataires l'introduction d'une demande d'allocation de relogement, auprès de la Direction régionale du Logement (pour logement inadéquat ou insalubre). Il s'agit d'un service précieux rendu aux résidents molenbeekoïses, que seules 3 Communes réalisent en Région bruxelloise.

77 visites de logements ont ainsi été effectuées dans ce cadre durant l'exercice 2015-2016.

=====

DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE ET PROPRETE PUBLIQUE

A. DIVISION ESPACES PUBLICS

1. Proprete Publique
2. Plantations
3. Pavage
4. Cimetière - Ouvriers

B. MOBILITE

C. DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Projets du Développement Durable
2. Eco-Conseiller
3. Energie

DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE **ET PROPRETE PUBLIQUE**

A. DIVISION ESPACES PUBLICS

I. MISSIONS :

Gestion administrative et technique des services Propreté publique, Charroi, Métallurgie et Douches publiques.

II. ACTIVITES :

- Préparation des dossiers pour le Collège des Bourgmestres et Echevins et Conseil communal
- Projets de réponses, lettres, notes, rapports transmis à l'Echevin de la Propreté publique,
- Correspondance via e-mail avec l'Agence Bruxelles – Propreté et gestion des plaintes via le système AlloPronet
- Ordonnances de recouvrement
- Bons de commande pour la Propreté Publique, le Charroi et la Métallurgie
- Traitement des factures
- Suivi de la nature et de la quantité des déchets collectés et des dépenses générées
- Suivi de la consommation en carburant du charroi communal
- Calcul des heures prestées par les chauffeurs de réserve – poids lourd
- Gestion des heures supplémentaires prestées par le personnel
- Compte des recettes des douches publiques par semaine
- Gestion journalière du parc automobile, établissement des fiches techniques et analyse des soumissions
- Gestion du coin vert communal – mardi et jeudi de 7h30 à 12h30, et les 1^{er} et 3^{ème} samedis mois de 9h00 à 13h00
- Gestion administrative du personnel du service (formations, accidents du travail, présences, congés, maladies, visites médicales etc...)
- Gestion administrative des travailleurs dans le cadre de l'Article 60 (CPAS)
- Gestion des plaintes
- Suivi du contrat de propreté – Subside régional
- Suivi des conventions relatives à l'enlèvement des graffitis (visite des lieux, établissement, déplacements pour signatures contradictoires des parties concernées)
- Réunions de travail avec les instances régionales et réponses aux divers questionnaires provenant de l'A.B.P et de l'I.B.G.E.
- Collaboration avec le SEMJA dans le cadre de prestations d'intérêt général, rapports, évaluation et contacts avec les responsables
- Collaboration avec divers services communaux, notamment l'Eco-conseil (Fête du sacrifice, Proxy Chimik communal, fûts composteurs) et la Cellule Environnement/Incivilités (contrôle des dépôts clandestins)
- Organisation d'actions mensuelles d'enlèvement d'encombrants par quartier
- Collaboration avec l'ABP – installation de parcs à conteneurs mobiles
- Collaboration avec Bruxelles-Formations et Actiris (stagiaires de transition)
- Gestion administrative des étudiants en Centre d'Education et de Formation en Alternance
- Gestion administrative des stagiaires de transition en entreprise
- Suivi administratif des conventions bouchers/sacrificateurs/aidants dans le cadre de la fête du sacrifice
- Mise en place des équipes de garde pour le PUIC et le sel

1. Propreté Publique

I. MISSIONS :

Balayage et entretien des voiries communales, collecte de déchets, ramassage de déchets clandestins, organisation de la fête du sacrifice, stockage et livraison des fûts composteurs, curage des avaloirs, épandage de sel sur les voiries communales en hiver, intervention urgente en cas de sinistre, gestion des équipes de garde pour le PUIC et le sel.

II. ACTIVITES :

Le personnel du service est chargé :

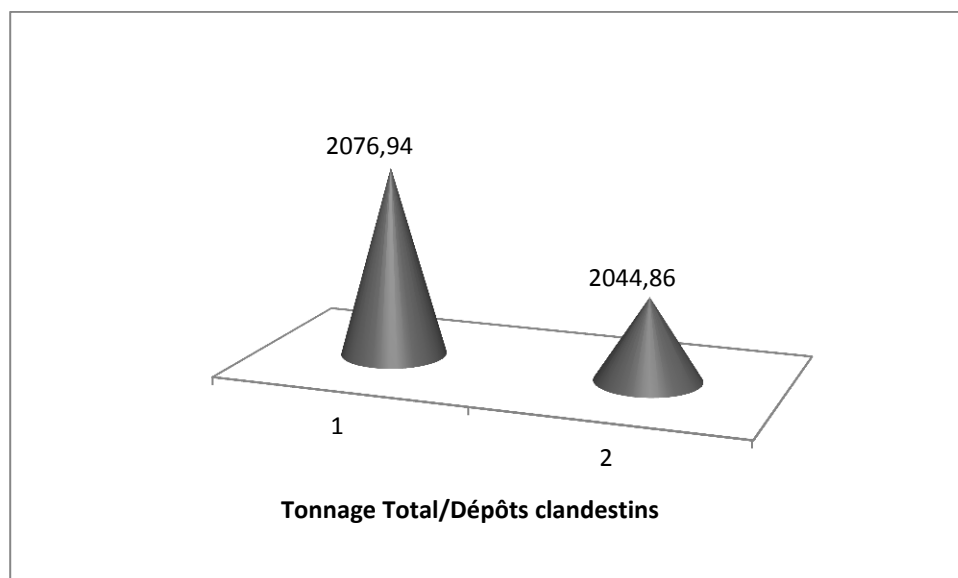
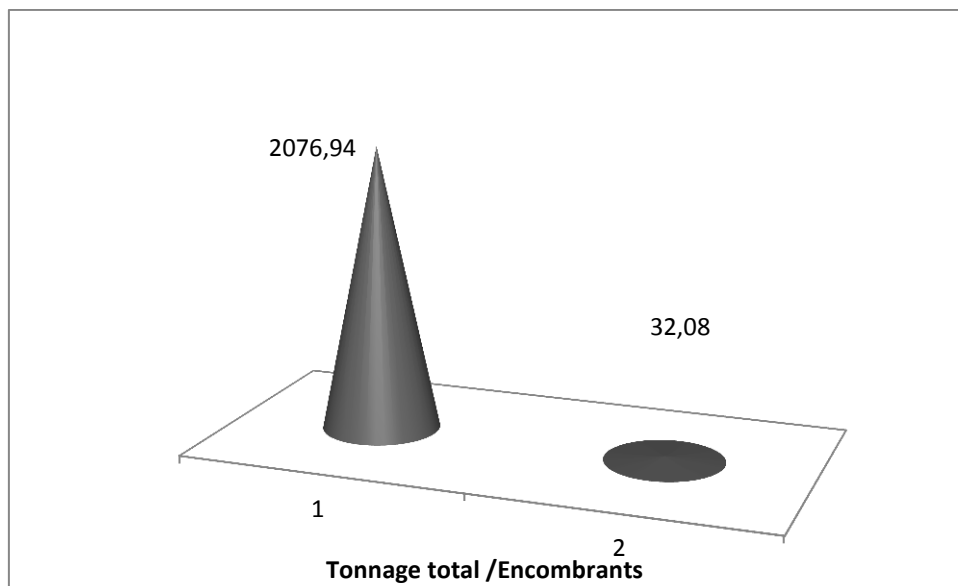
- journallement, de l'entretien des voiries communales
- du balayage et de l'enlèvement des déchets des marchés publics - mardi place de la Duchesse de Brabant- jeudi place Communale et alentours
- du curage des avaloirs au moyen d'un camion hydrocureur
- en hiver, de l'épandage de sel sur les voiries communales
- du balayage et de l'enlèvement des déchets lors des diverses activités se déroulant sur le territoire de la commune (braderies, festivités officielles, activités sportives, etc...)
- du balayage des voiries commerciales le samedi matin
- de l'enlèvement des déchets des écoles communales, des bâtiments communaux, des colonies communales et des services communaux
- de l'enlèvement des dépôts sauvages, au moyen de camions - grappin
- de l'enlèvement des balayures, au moyen de camionnettes
- vidange des corbeilles urbaines
- organisation de la fête du sacrifice
- enlèvement des graffitis chez les particuliers et sur les bâtiments communaux

Déchets divers, dépôts clandestins et enlèvement à domicile

Le service de la Propreté publique a collecté pendant la période du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016 un total de **3359** tonnes de déchets, toutes natures confondues, pour une somme globale de **367.411,90** EUR.

Année	Tonnage total (Clandestins + Encombrants)	Tonnage dépôts clandestins	Tonnage encombrants	Evolution Encombrants/ Tonnage total	Evolution Dépôts clandestins/ Tonnage total
2015- 2016	2076,94	2044,86	32,08	1,54%	98,45

Les chiffres relatifs au tonnage des déchets encombrants ne concernent que les encombrants collectés lors des actions communales. Les chiffres des actions en partenariat avec l'Agence Régionale de la Propreté ne sont pas disponibles.



DOUCHES PUBLIQUES

I. MISSION :

Permettre à des personnes n'ayant pas de commodités sanitaires de s'assurer une hygiène corporelle à des prix modiques (€ 0,50). Détachement d'un préposé 2 fois par semaine.

II. ACTIVITES :

- ouverture au public deux fois par semaine des douches
- entretien des locaux

▪ **Fréquentation et recettes**

Année	Hommes	Femmes	Recette
2015 - 2016	129	120	124,50 EUR

METALLURGIE

I. MISSION :

Réparations et entretiens divers.

II. ACTIVITES :

Travaux effectués par le personnel du service :

Pour le service de la Propreté publique

- diverses réparations aux véhicules
- diverses réparations aux charrettes des balayeurs, etc....
- fabrication et entretien du matériel
- réparation des conteneurs
- réparation des corbeilles urbaines

Enlèvement des graffitis (ci-après données en chiffres)

Année	Nombre d'interventions avec convention	Nombre d'interventions sans convention
2015 - 2016	33	18

Pour les écoles et colonies de vacances communales

- placement et entretien de clôtures dans les écoles
- réparation de paniers du mini-basket
- fabrication de ferrures diverses
- réparation des charnières des fenêtres
- réparation des battants des portes
- fabrication de tôles pour regards d'égout
- réparation de jouets des écoles maternelles et colonies
- réparation et fabrication de caches pour sorties de radiateurs
- diverses réparations dans les salles de gymnastique
- fabrication et placement de divers portillons
- diverses réparations du matériel de l'Académie de dessin et musique

Pour le département Infrastructures

- réparation des barrières Nadar
- fabrication d'outils et de piquets pour les égoutiers et paveurs
- fabrication de diverses pièces métalliques pour les peintres et menuisiers

Pour le service des Sports

- entretien et clôture des terrains de sport
- réparation des clôtures autour des stades communaux
- réparation des portes métalliques des différents stades communaux.

Pour les Propriétés communales

- diverses réparations pour les garages communaux
- réparation, remplacement et renouvellement de clôtures des terrains communaux
- réglage des portes hydrauliques des bâtiments communaux
- fabrication et placement de diverses protections pour fenêtres.

Pour le service des Plantations

- diverses réparations aux machines et outillages
- réparation de bancs dans les parcs communaux
- réparation ou remplacement de clôtures dans les parcs

Fête du sacrifice

- Aménagement du lieu d'abattage.

CHARROI

I. MISSION :

Gestion administrative et technique du parc automobile communal

II. ACTIVITES :

Le personnel du service est chargé :

- des formalités de rédaction, de duplication et de communication des dossiers techniques concernant l'acquisition :
 - des véhicules
 - des carburants
 - des produits d'entretien et pièces de rechange
 - de l'outillage
 - de la gestion des contrats d'entretien pour les véhicules
 - du déclassement et de la vente des véhicules usagés ou accidentés

Le personnel technique du Charroi est chargé :

- de la maintenance des cars servant au transport des élèves des écoles communales, de l'entretien,
- du dépannage et de la réparation du charroi communal, véhicules et engins confondus, appartenant à divers services :
 - Collège des Bourgmestre et Echevins
 - Propreté publique
 - Pavage
 - Infrastructures
 - Mission locale
 - Ateliers communaux

- Plantations
- Cimetière
- Instruction publique
- Propriétés communales
- PUIC
- Epicerie sociale
- Lutte contre l'Exclusion Sociale
- Gardiens de la Paix
- Maison des cultures et de la Cohésion Sociale
- Pool

Transports pour les différents services communaux

EQUIPEMENT

Collège des Bourgmestre et Echevins : 2 véhicules

- 1 Opel Vectra, JTS 299
- 1 Peugeot 407, 880 BCC

Propreté Publique : 24 véhicules

- 4 camions compacteurs Renault GQA461 - LWC881 - 1 BMB110 - 1DRD 690
- 1 camion benne : Renault, KHS 770
- 1 camion conteneur Renault, 1GJW793
- 1 camion grappin DAF – 1DGG 442
- 3 camions avec grue Renault, TQF178 – YXP 442 – 198 ADW
- 1 camion Hydrocureur – Renault 370 BWK
- 1 camionnette Fiat, TSD 300
- 1 camionnette Fiat Doblo, 1AIB 038
- 1 camionnette Opel Movano, 445 ALB
- 1 balayeuse Johnston, 524 BRC
- 1 camionnette Citroën Jumper, STC 868
- 1 camionnette Renault Logan, 353 BER
- 1 Pick-up Renault Logan, 351 BER
- 1 camion balayeuse, 1GTN 337
- 1 petit camion compacteur 1 KPY 922
- 1 camionnette Citroën Jumper YBM 422
- 1 camionnette Opel Movano, 1 NEK 707
- 1 balayeuse Johnston, 1 NLF 725
- 1 camionnette pick-up, Fiat Doblo, 1FWY 437

Pavage : 5 véhicules, 2 remorques et 2 machines

- 1 camion Renault, avec grappin, SIH 010
- 1 camionnette Citroën Jumper, SWW 749
- 1 camionnette Opel Combo, XLH 352
- 1 pelleuse Kubota K.008, RCL 660
- 1 remorque - machine haute pression sans plaque
- 1 remorque Hapert, QEP 625
- 1 compresseur Atlas Copco – QCE 255
- 1 camionnette Renault Master – TVR 879
- 1 camionnette Ford, 1 CTT 798

Infrastructures : 3 véhicules

- Signalisation
1 camionnette Opel Movano, 372 ALB
1 camionnette Opel Combo, TVR 764
- Techniciens bâtiment
1 camionnette Fiat Doblo, 1AIB 051

Mission locale : 3 véhicules

- 2 camionnettes Opel Vivaro ,TSD 284 – 1 CCM 629
- 1 camionnette Renault Master, CRW 598

Ateliers Communaux : 15 véhicules et 1 remorque (kiosque)

- Electricité
1 camionnette Fiat Doblo 1EEO 047
1 camionnette Citroën Jumpy NIQ 044
1 camionnette Opel Combo, 379 ALB
- Plomberie
1 camionnette Opel Vivaro, XFL 806
1 camionnette Renault Trafic 1-EGO-493
- Distribution de potage
1 camionnette Fiat Doblo, 1-FWY-414
- Menuiserie
1 camionnette Citroën Berlingo, NIQ 045
1 camionnette Opel Movano , 1 NEK 694
- Festivités
1 remorque (kiosque) TAT, UUN 896
- Maçonnerie
1 camionnette Fiat Ducato 1EEO 054
- Déménagement
1 camionnette Renault Maxitic, 1 PPE 676 (nouvelle plaque)
1 camionnette Iveco Daily, XMY 909
1 camionnette Renault Mascotte, PWM 838
- Serrurerie
1 camionnette Fiat Doblo, 1 AIA 879
- Vitrerie
1 camionnette Opel Vivaro, TSD 313
- Peinture
1 camionnette Citroën Jumpy, NIQ 046

Plantations : 9 véhicules, 6 remorques, 9 tracteurs et 5 machines

- 1 camionnette Citroën Jumper, YFS 554
- 1 camionnette Renault Master, TVR 882
- 1 camionnette Opel Movano, 374 ALB
- 1 camionnette Fiat Ducato, 1-GAJ-626
- 1 Pick-up Fiat, 556 AMJ
- 1 Pick-up Renault Logan, 350 BER

1 camionnette Opel Combo, au gaz naturel, 897 APN
1 camionnette Opel Vivaro, XFL 803
1 camion conteneur Renault, SIH 011
1 broyeur VANDAELE, UTQ 111
1 tracteur International, FKU 922
1 tracteur Case, LDQ 656
1 tracteur Kubota B6200 – stade Sippelberg, BUK 005
1 tracteur - tondeuse ISEKI (Parc Marie-José), SIY147
1 tondeuse Ransomes, 423 BJJ
1 tracteur - tondeuse Iseki – LMY 675
2 tracteurs – tondeuses- Ferrari, TTP 935 – VTK 174
1 tracteur New Holland Boomer 2035- 1 AAI 601
1 tracteur Jinma 1 JEN 582
1 nacelle Haulotte
1 remorque UJK 176
1 remorque UTJ 924
1 remorque UTQ 189
1 remorque QGL 263
1 remorque 12 tonnes - transport lent - LDQ 656
1 remorque 5 tonnes - transport lent – FUK 922
1 chargeur Ferrari Turbo Loader M 360 1 AYW 942
1 chargeur Ferrari Frontplaner 1G 56086

Service du Cimetière : 5 engins et 1 véhicule

1 Dumper AUSA
1 tondeuse Toro
1 chargeur sur pneus Caterpillar, 1BYR152
1 pelleteuse Case, PWM 963
1 pelleteuse Kubota KX91
1 camionnette Opel Combo, XMY 910

Service de l'Instruction publique : 4 véhicules

1 car Irisbus 237ARK
1 car Renault, 1 EGB 131
1 car Irisbus, HHQ 196
1 car Irisbus, YFY 954

Service des Propriétés communales : 2 véhicules

1 camionnette Opel Vivaro, SVM 887
1 camionnette VW Caddy, 1 CIM 118

Service d'intervention d'urgence – PUIC

1 camionnette Ford Transit, TCI 754

Epicerie sociale

1 camionnette Opel Vivaro, YGC 933

Lutte contre l'Exclusion Sociale

1 voiture Peugeot Bipper, 375 ALB

Service des Gardiens de la Paix : 2 véhicules

1 camionnette Renault Kango, JXM 973
1 camionnette Opel Combo, 373 ALB

Maison des cultures et de la Cohésion Sociale : 2 véhicules

1 camionnette Renault Trafic, 1 FFE 197

1 camionnette Opel Combo, TYV 512

Pool : 7 véhicules

1 voiture Fiat Panda, YZE 050

1 voiture Renault Kangoo, 1-CTT-701

1 camionnette Citroën Berlingo, TCG 598

1 voiture Opel Vectra, 1 KHR 930 (nouvelle plaque)

1 Renault Twizy MABE 885

1 Renault Twizy MABG 597

1 Renault Twizy MABE 890

Livraison de nouveaux véhicules

1 balayeuse Johnston – 1 NLF 725 pour le service Propreté publique

1 camionnette Opel Movano – 1 NEK 707 pour le service Propreté publique

1 camionnette Opel Movano – 1 NEK 694 pour le service Ateliers (menuiserie)

Vente de véhicules déclassés

2 balayeuses - Bucher CC5000 XL

1 cureuse d'avaloir - Volvo FS719

Accidents de circulation

23 dont : 1 Infrastructures
 4 Ateliers
 12 Propreté Publique
 1 Plantations
 3 Instruction publique
 1 Propriétés communales
 1 Pool

Consommation et dépenses en carburants des véhicules et machines des différents services

ANNEE	ESSENCE & DIESEL	CNG/Super	CONSOMMATION TOTALE	DEPENSES
2015-2016	101.389 L	1.770 L	103.159 L	105.345,00 EUR

2. Plantations

I. MISSIONS :

Gestion, Fleurissement et Entretien des espaces verts communaux et des modules fleuris placés en voiries

II. ACTIVITES :

1. Activités ordinaires :

- Entretien journalier tels que :

- tontes
- plantation et entretien de parterres de fleurs
- taille des arbres, arbustes et des haies
- désherbage alternatif
- ramassage des feuilles
- plantations, tailles, élagages et abattages d'arbres
- enlèvement des détritiques, vidange des poubelles
- entretien des pieds d'arbre

des espaces verts communaux suivants :

- Parc du Karreveld
 - Parc Marie José
 - Parc des Muses
 - Parc Albert
 - Parc Hauwaert
 - Parc Fuchsias
 - Parc Stade Pévenage
 - Parc de la Fonderie
 - Parc de la Petite Senne
 - Parc Saint-Rémi
 - Parc L 28 (Jean Dubrucq)
 - Parc Quatre Vents
 - Parc Vandenheuvel
 - Parc Etangs Noirs
 - Stade Edmond Machtens
 - Stade Sippelberg
 - Berg en Dal
 - Espace Pierron
 - Square Edmond Machtens
 - Square des Libérateurs
 - Square Joseph Lemaire
 - Square Edmond Leroy
 - Bureau de Police chaussée de Gand
 - Bassin de Natation Louis Namèche
 - Toutes les écoles
 - Toutes les crèches
 - Bibliothèque néerlandophone
 - Maison des Cultures
 - Espace vert de l'immeuble « Arc en ciel »
 - Cimetière communal
 - Toutes les propriétés communales, à l'exception des logements (terrains, jardins, places devant immeubles, ...)
- 7 plantations d'arbres, 50 plantations d'arbustes, 16 expertises au tomographe, 237 élagages et/ou tailles, 52 abattages et 7 dessouchages dans les espaces verts communaux, voiries, propriétés et écoles communales ;

- Entretien des terrains vagues appartenant à la commune (fauchage, élagage, abattage d'arbres) ;
- Entretien des trottoirs longeant des terrains appartenant à la Commune ou à un propriétaire privé en cas de défaut de ce dernier (sécurité de passage des piétons) ;
- Entretien du stade sportif du Sippelberg ;
- Culture de 20.000 plantes annuelles, 7.700 bisannuelles et 800 chrysanthèmes pour la décoration des parterres et bacs à fleurs ;
- Garniture et installation de 404 bacs à fleurs suspendus au niveau de différentes voiries communales ;
- Garniture et mise en place de 65 pots géants, de 60 pyramides florales, 4 garcies fleuries et de 42 pots au sol sur voirie ;
- Arrosage en voirie de toutes ces structures en été (2 x par semaine) ;
- Nettoyage quotidien de 46 canisites et zones de chiens en liberté ;
- Garniture des tombes des anciens combattants ;
- Mise en place des sapins en voirie et dans les locaux communaux ;
- MolenBeautifull : Parrainage d'arbres dans les rues par les habitants pour la décoration des pieds d'arbres qu'ils planteront et entretiendront (33 arbres parrainés) ;
- « Balconnières de façade » au quartier Heyvaert : projet pilote afin de verduriser davantage un quartier en manque d'espaces verts : distribution gratuite de 100 balconnières fleuries aux habitants du quartier ;
- Suivi du mobilier urbain dans les parcs (bancs et corbeilles urbaines) ;
- Suivi des plaines de jeux, rapport transmis au Département Infrastructures ;
- Gestion différenciée :
 - gestion et entretien des prairies fleuries, zones de tonte différenciée et zones à fauchage tardif
 - désherbage manuel, mécanique et thermique
 - recyclage des chutes d'arbres en copeaux.

2. Activités plus ponctuelles :

- Gestion de la pépinière, multiplication de certaines espèces d'arbres et vivaces ;
- Maintien de la biodiversité : création d'une banque d'espèces fruitières via la pépinière, d'hôtels à insectes, de zones de refuge pour les animaux ainsi que soins et nourriture donnés aux canards dans nos parcs ;
- Interventions urgentes diverses : abattage d'arbres menaçants de tomber (demandes d'arrêtés d'urgence à la Bourgmestre et de permis d'urbanisme), élagage de branches gênant le passage, vandalisme, incivilités (déchets abandonnés dans les parcs et les squares, plantes arrachées), ...
- Entretien écologique du Scheutbos ;
- Réalisation de paysages urbains ;
- Aides ponctuelles pour les différentes actions (prêt de matériel, main d'œuvre, conseil, plantations, ...) ;
- Formations et stages ;
- Nombreuses interventions urgentes demandées par et pour la sécurité des habitants.

3. Pavage

I. MISSIONS - II. ACTIVITES :

Divers travaux ont été effectués en collaboration avec d'autres services, notamment avec les ateliers communaux.

Participation à l'organisation des festivités qui se sont déroulées sur le territoire de notre commune, pose de signalisation, de barrières nadar, ...).

Travaux habituellement effectués par ce service :

- Tous les travaux d'intervention sur la voie publique comprenant la pose et le remplacement du mobilier urbain (potelets, barrières, poubelles).
- Pose et entretien de la signalisation routière.
- Marquages routiers.
- Réfection des revêtements de sol dans les écoles et autres bâtiments communaux.
- Réparation des espaces de jeux.
- Intervention pour les autres services communaux (terrassements, tranchées, démolitions).
- Réfection et installation d'égouts en dehors du domaine public.
- Réfection des revêtements dans le domaine public (asphalte, pavés, dalles, ...).
- Dépannages occasionnels à caractère urgent chez les particuliers pour des problèmes d'égouttage.
- Déplacement et pose de barrières NADAR pour divers évènements.
- Participation en main d'oeuvre à diverses festivités.
- Interventions dans les parcs (réfection des chemins, de l'égouttage, pose de bancs, de panneaux d'indication, ...)

4. Cimetière – Ouvriers

I. MISSIONS

- Entretien du cimetière en collaboration avec le service des Plantations
- Le dépôt mortuaire
- L'inhumation ou l'exhumation des défunts, ou la mise en columbarium de l'urne contenant leurs cendres ...

II. ACTIVITES :

Le service du Cimetière a procédé à :

- 91 fosses ordinaires 5 ans;
- 34 concessions 15 ans;
- 18 concessions 50 ans pleine terre;
- 16 caveaux 50 ans;
- 27 columbariums 5 ans;
- 7 columbariums 15 ans;

- 2 columbariums 50 ans;
- 47 dispersions;
- 2 enfants (Pelouse des Etoiles);
- 0 pelouse d'honneur;
- 3 exhumations;
- 117 passages de défunts à la morgue;
- 21 scellés de cercueil pour un départ vers l'étranger;
- 1 champ d'urne 5 ans;
- 2 champs d'urne 15 ans;
- 1 champ d'urne 50 ans;

B. MOBILITE

I. MISSIONS :

Les missions du Service Mobilité portent essentiellement sur : l'espace public, la politique de déplacements et stationnement, et la sensibilisation.

I. A. Espaces publics

I. A.1. Plans de réaménagement des voiries

Collaboration avec le Département Infrastructure et Développement urbain (ex-Travaux publics et Projets subsidiés, Bruxelles Mobilité (Région) et Beliris dans la confection des plans de réaménagement des voiries. Le Service Mobilité veille à l'application des différents règlements régissant l'espace public (*Règlement Régional d'Urbanisme, Code du Gestionnaire, Code de la Route etc.*) ainsi que des plans stratégiques (*Plan directeur Zones 30, Plan communal de Mobilité (PCM), Plan Iris II, etc.*). Il veille également à ce que les réaménagements renforcent la sécurité des usagers, en particulier des piétons et cyclistes, et améliorent l'accessibilité multi-modale de la commune.

I.A.2. Plans de signalisation

Conception ou validation des plans de signalisation définitive sur les voiries communales et collaboration en matière de signalisation avec la Région sur les voiries régionales.

I.A.3. Plans de réaménagement provisoire

Conception de plans de réaménagement provisoire (marquages et potelets) visant à sécuriser des lieux en particulier ou à permettre la réalisation de zones 30.

I.A.4. Plans de placement ralentisseurs

Collaboration avec le Département Infrastructure et Développement Urbain pour le placement de ralentisseurs sur voirie communale.

I.A.5 Plans de marquages routiers

Elaboration et suivi de l'exécution du marché de marquages routiers : passage piétons, ligne de stationnement, piste cyclable, cédez le passage.

I.A.6 Cartographie du territoire communal

Elaboration d'une carte générale de la commune recensant l'ensemble des éléments liés à la mobilité : marquages, signalisation fixe, ralentisseurs, stationnement vélo, mobilier urbain.

I.A.7 Collaboration avec les services Pavage et Signalisation pour la coordination interventions sur l'Espace Public : gestion et entretien de la signalisation et du mobilier urbain.

I. B. Politique des déplacements

I. B.1. Stationnement

I.B.1.1 Stationnement en voirie

- Suivi du comité d'accompagnement Commune – Agence du stationnement ;
- Suivi de l'étude Plan d'action Communal de Stationnement (*PACS*) ;
- suivi des demandes d'emplacements pour personnes handicapées ;
- réception des demandes de zones de livraison et recherche de solutions effectives pour leur bon fonctionnement ;
- suivi de la mise en œuvre du plan d'action carsharing (Cambio, Ubeeqo, Zen Car) ;
- parking vélo : mise en place d'une politique de stationnement pour cyclistes ;
- Installation et gestion de boxes à vélo ;
- suivi de l'implantation de stations de vélos à libre service partagés (Villo !) ;
- étude et mise en place de solutions contre le stationnement gênant et/ou illégal (zone d'évitement).

I.B.1.2 Stationnement hors voirie

- préparation de la politique générale de la Commune en matière de parking hors voirie.
- gestion, surveillance, entretien et maintenance du parking Brunfaut. Gestion de la clientèle et des abonnés.

I. B.2. Autres

- remise d'avis en matière de projets régionaux (plans de mobilité, de stationnement, etc.) ;
- suivi du contrat de mobilité: dans le cadre d'une convention signée par la Région et la Commune, des policiers sont placés à différents carrefours de Molenbeek-Saint-Jean afin de faciliter, notamment, la circulation des transports en commun et de veiller à la sécurité de tous les usagers ;
- conseil aux entreprises en matière de déplacements ;
- suivi d'études d'incidences via la participation à des comités d'accompagnement ;
- soutien aux écoles réalisant leur plan de déplacements scolaires ;
- réalisation du Plan de déplacement d'entreprise (PDE) de l'administration communale (non terminé) ;
- réalisation de comptages de véhicules et piétons par des membres du service ou via radar, sur différents points clés de la commune, afin de connaître, à terme l'évolution générale de la circulation sur la commune ;
- comptages de véhicules et mesures de vitesse via radar, ainsi qu'analyse des données en vue d'identifier les endroits où il y a lieu d'intervenir afin d'améliorer la sécurité et le cadre de vie.

I. C. Sensibilisation et communication

Le travail de sensibilisation vise à encourager les déplacements « durables », par le biais de l'organisation d'événements, de formations et de la diffusion au niveau communal de campagnes de sensibilisation régionales ou fédérales.

Certaines missions du Service mobilité l'amènent à communiquer avec les habitants et autres acteurs de la commune, notamment dans le cadre de changements de circulation ou de la mise en place du stationnement géré (phasage, distribution des cartes de stationnement...).

I. D Collaborations intercommunales

Le service mobilité est en contact avec les communes voisines afin d'assurer une plus grande cohérence, notamment en matière de stationnement et de circulation.

I. E. Suivi administratif et gestion du service

- suivi administratif du Règlement général complémentaire sur la police de la circulation routière ;
- suivi administratif nécessaire à la réalisation des activités du service ;
- réponse aux interpellations des habitants (par courrier, courriel, téléphone ou aux guichets) et aux interpellations des conseillers communaux ;
- recrutement, accueil, évaluation, formation du personnel ;

Suivi administratif des sanctions administratives dressées par les agents constatateurs (pas d'activités sur la période concernée, en raison du transfert d'un membre du personnel).

II. ACTIVITES :

II. A. Espace public

II. A.1. Plans de réaménagement des voiries

Le service Mobilité a participé, en collaboration avec d'autres services communaux, régionaux et fédéraux à l'élaboration de différents plans de réaménagements, parmi lesquels : Plan triennal 2013-2015 (avenue des Myrtes, place Jef Mennekens, rue du Caprice - Sonatine - Sérénade, rue Bouvier, rue Verheyden, rue Melpomène), rue de Ribaucourt (CQD Autour de Leopold II), rue Evariste Pierron (CQD Petite Senne), rue Isidoor Teirlinck, rue François Mus, rue Pierre-Victor Jacobs (« parc Saint-Rémi », boulevard Edmond Machtens, chaussée de Gand, ICR 10 et B Nord, rénovation Tunnel Léopold II, place Saintelette, porte de Ninove, deux passerelles cyclo-piétonnes, CRU3 - Ligne 25-28.

II.A.2. Plans de signalisation

- Les plans de signalisation verticale et horizontale ont été réalisés, notamment dans les voies ou quartiers suivants :
 - Zone payante (rouge) place des Etangs Noirs (rue de Berchem) et quai du Hainaut ;
 - Zone bleue Van Zande (avec Berchem-Sainte-Agathe) ;
 - Rue du Facteur (parking police) ;
 - Rue Vandenboogaerde (abrogation sens unique).

II.A.3. Plans de réaménagement provisoire

Pas d'activité durant la période considérée.

II.A.4. Plans de placement ralentisseurs

Pas d'activité durant la période considérée.

II.A.5. Plans de marquages routiers

Préparation de la réfection de 115 passages pour piétons en thermoplastiques (travail d'analyse terrain et de cartographie). Suivi de la rénovation des marquages routiers réalisés par les ouvriers communaux.

II.A.6. Cartographie du territoire communal

Elaboration d'une cartographie de l'espace public sur l'ensemble de la commune (encodage de nouvelles données).

II. B. Politique des déplacements

II.B.1. Stationnement

II.B.1.1 Stationnement en voirie

Participation et secrétariat des réunions du comité d'accompagnement Commune – Agence du stationnement, dans le cadre de la délégation des missions de perception et de contrôle.

- Réalisation : Stationnement géré : zone bleue Van Zande et zones rouges place des Etangs Noirs (rue de Berchem) et quai du Hainaut ;

Participations aux groupes de travail organisés par l'Agence du stationnement. Proposition de mesures et d'adaptation au PRPS (carte de dérogations, sectorisation)

Gestion courante des boxes à vélos et placement de 5 nouveaux boxes. Suivi du projet « Cycloparking » (transfert de la gestion des boxes à parking.brussels dans le cadre d'un projet FEDER)

Suivi des rapports financiers relatifs au stationnement (diverses adaptations nécessaires) pour les années 2014 et 2015.

II.B.1.2 Stationnement hors voirie

- Opération de gratuité du parking Brunfaut les samedis et dimanches ;
- Fléchage provisoire du parking brunfaut ;
- Recherche de solutions pour l'amélioration de l'accès au parking Brunfaut (via chaussée de Gand, rue des Mariniers...) ;
- Transfert des 40 abonnés de la police du parking Brunfaut vers le parking Tazieaux.

II.B.2. Autres

- Mise à jour du plan de déplacements d'entreprise (PDE) de l'administration communale : pas d'avancées significatives sur ce dossier ;
- Gestion de la flotte de vélos de service ;
- Gestion des vélos abandonnés sur le territoire communal ;
- Réunion associations cyclistes (GRACQ et Fietsersbond)
- Participation et finalisation de l'audit Bypad (organisation générale, communication d'informations au bureau d'études) ;
- participation aux réunions relative au plan directeur bus (STIB) et remise d'avis ;
- Participation au projet de signalétique communale ;
- Interventions auprès des écoles : réunion avec les écoles du quartier Maritime, modifications de circulation chaussée de Merchtem dans le cadre de la sécurisation des abords des écoles Sainte-Ursule et Vier-Winden, demande d'intervention de la Région quai de Mariemont, aux abords de la nouvelle école 6, réunions concernant les petites améliorations à l'aménagement des abords de la nouvelle école De Knipoog (rue de la Semence).

II. C. Sensibilisation et communication

- Communication dans le cadre de changements de circulation : chaussée de Merchtem ;
- Communication relative au stationnement géré : le service Mobilité vient seulement en soutien / validation de la communication maintenant organisée par l'Agence du stationnement ;
- Communication relative au parking Brunfaut : opération de gratuité ;
- Formation des élèves du primaire avec le concours de Pro Velo asbl ;
- Relais de la communication relative au Dimanche sans voiture : site internet communal, affiches, dépliants ;

- Soutien financier aux activités pendant le Dimanche sans voiture (Embarquement Immédiat - Ecole du Cirque)
- Prêt de la piste d'habileté à l'école Imelda-Basisschool ;
- Aide en petit matériel aux écoles : chasubles (nouvelle école 6).

II. D. Collaborations intercommunales

- Mise en œuvre d'une solution pour les zones de stationnement gérées à cheval sur 2 communes (Berchem Saint Agathe) : reconnaissance mutuelle des cartes de stationnement.

II. E. Suivi administratif et gestion du service

- Suivi administratif du Règlement général complémentaire sur la police de la circulation routière ;
- suivi administratif nécessaire à la réalisation des activités du service ;
- réponse aux interpellations des habitants (par courrier, courriel, téléphone, aux guichets et dans les bureaux) ;
- réponse aux interpellations de Conseillers communaux ;
- organisation des échanges d'informations et des collaborations avec les autres services communaux (Personnel, Economat, Gardiens de la Paix, Ateliers, Propreté publique, Infrastructure et Développement Urbain, etc.), régionaux et la Police ;
- Représentation à la CCCR (Commission Consultative pour la Circulation Routière) et aux groupes de travail Circulation routière et Sécurité routière ;
- Gestion des dérogations pour le dimanche sans voiture et pour la circulation alternée en cas de pic de pollution ;
- Recrutement de personnel : remplacement temporaire puis remplacement définitif de Baptiste Fesler et de Nathalie Fastenackels ;
- Formation du personnel nouvellement arrivé (Eric Crillaerts, Geert Deroose, Christophe Ferrand, Karima Changuiti).

C. DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Projet de développement durable

I. MISSIONS :

La cellule a pour mission :

- de proposer, concevoir, développer et réaliser des projets en matière de développement durable, en particulier dans sa composante environnementale, et en accord avec les principes du développement durable
- de rechercher des moyens financiers (subventions, subsides, aides diverses...) afin de mener ces projets et d'inscrire la Commune dans les programmes de financement opportuns et utiles à sa politique en matière de DD
- de suivre les projets implémentés afin d'en assurer le bon développement et d'en gérer les aspects administratifs (conventions, orientation stratégique, méthodologie, reporting, rapport financier, suivi et évaluation)
- de développer ces projets, autant que possible et lorsque cela est opportun, en partenariat avec des opérateurs associatifs et institutionnels de la Commune et de la Région afin de favoriser leur transversalité et l'appropriation de la notion de développement durable par les organisations partenaires

- d'accompagner et conseiller les autres services et/ou opérateurs de la Commune qui solliciteraient l'aide de la cellule dans le cadre d'un projet inscrit dans le développement durable et de prendre, le cas échéant et au besoin, une participation active dans le projet
- de collaborer et/ou stimuler la collaboration et la coordination avec les autres services communaux dont les activités et projets peuvent recouvrir et/ou intégrer une dimension développement durable, notamment dans les projets d'infrastructure

II. ACTIVITES :

La cellule a suivi, développé et réalisé en 2015-2016 les projets suivants:

- Projet 'Vegetal Bellevue' (Politique de la ville 2015) : travaux d'aménagements pour la réalisation d'un espace agro-écologique à l'arrière des anciennes Brasseries Bellevue sur un ancien bras de la Senne (fonction de production maraîchère à vocation socio-économique et communautaire, soutien à la biodiversité et amélioration du cadre de vie - fin prévue en novembre 2016).

Appel d'offre et attribution du marché pour divers travaux d'infrastructure visant à améliorer l'exploitation de l'espace maraîcher et divers travaux de plantations et d'aménagements pour développer l'aspect paysager, améliorer la biodiversité du lieu et les capacités d'accueil du site pour divers types d'activités (ateliers, animations pédagogiques, formations...)

- Jardin Pédagogique Avenir (rue de l'Avenir 19) : gestion administrative (gestion des utilisateurs, inscriptions, conventions, gestion technique...) et soutien au développement de l'activité du jardin et aux initiatives liées au jardin (ex.: MolenbeekBioMarkt, aménagements abords, événements)
- Marché de Noël durable 2015 (subside Evénement Durable Bruxelles Environnement) : action de réduction de la production de déchets sur le Marché de Noël en collaboration avec les Services Plantations et Eco-conseil; introduction de vaisselle réutilisable, tri des déchets recyclables (PMC, Papiers carton), introduction de vaisselle compostable en substitut à la vaisselle plastique et valorisation de la fraction en compost.
- Projet WIM « WeCycle In Molenbeek » (appel à projet Co-create2016/InnovIris): projet collaboratif (EcoRes, Energies & Ressources asbl, ULB, UCL) de valorisation des matériaux/déchets bois collecté sur le territoire communal au sein d'un atelier ouvert et co-créatif (living lab) en vue de leur transformation en nouveaux biens/objets. Introduction d'un dossier de candidature (coordination EcoRes) dans le cadre de l'appel à projet Co-create 2016.
- Agenda 21 local 2015 : projet d'atelier de collecte et de transformation visant la valorisation et la requalification de déchets de bois ; consultations et phase de prospection d'opérateurs. Détermination des objectifs et modalités du projet. Développement du projet en lien avec le projet WIM (cf. supra)
- Collaboration et soutien au développement de divers projets en partenariats avec d'autres services communaux et/ou opérateurs de la commune (potager CCM, projet « Recyclerie » - CQD Petite Senne...)

- Alliance Emploi-Environnement/Axe Alimentation durable (Fiche Action 08):
finalisation de la gestion administrative des subventions ; dossiers justificatifs des dépenses du projet

Coopération Internationale Communale : collaboration au projet de développement mené par le service communal des Relations internationales avec la Mairie de Mbour (Sénégal) et son Bureau de développement local. Mission sur place février 2016.

2. Eco - Conseil

I. MISSIONS :

- Réponses aux demandes et résolution de plaintes diverses de la population, d'entreprises et d'associations (déchets, compost, recyclages de matériaux, d'emballages et de déchets chimiques, odeurs, bruit, plaintes de voisinage, déjections canines, chats errants, pigeons, demande de placement de nichoirs à faucon, verdurisation,...).
- Suivi administratif des matières relatives à l'environnement et des plaintes.
- Organisation et coordination de la "Semaine de l'arbre" avec comme but de sensibiliser les enfants et les habitants au respect de la nature, en collaboration avec le service des Plantations et les écoles communales.
- Gestion des demandes de fûts composteurs et des vermicompostières, ainsi que l'organisation d'activités autour du compost, par exemple avec le comité d'habitants « Molenbabbel ».
- Sensibilisation des enfants des écoles à l'Eco-consommation, au tri des déchets et au recyclage.
- Mise en place et suivi de la procédure de labellisation de la Maison Communale « Entreprise éco-dynamique », aussi appelé « éco-label ». Réalisation de l'Eco-mapping, en collaboration avec une stagiaire.
- Collaboration avec le service des Plantations pour la gestion des espaces verts.
- Suivi de la situation des étangs, oiseaux, poissons et insectes (guêpes, abeilles, chenille processionnaire du chêne, capricorne asiatique du bois, ...) dans les parcs publics.
- Suivi de l'emplacement communal de récolte des déchets verts en collaboration avec l'Agence Bruxelles-Propreté.
- Collaboration avec les ASBL « Chats Libres » et « Catrescue » pour la gestion du problème des chats errants, la stérilisation et élaboration d'une convention avec ces asbl. Etablissement d'une charte de nourrissage et délivrance de carte de nourrisseurs de chats, pour les personnes ayant signé la convention.
- Gestion des guérites de collecte de vêtements usagés en collaboration avec « les Petits Riens ».
- Gestion du Proxy Chimik communal et des permis d'Environnement qui sont nécessaires.
- Information de la population, des Ecoles, des Maisons de Quartiers et des Associations à propos des déchets, du recyclage, de l'éco-consommation, et du compostage
- Mise en place et encadrement de la collecte sélective de bouchons de liège.

- Collaboration avec les services communaux pour une meilleure gestion environnementale au sein de l'Administration Communale. Sensibilisation au tri et recyclage.
- **Echantillonnage et analyse de terres des parcs et écoles communales, en collaboration avec le Laboratoire intercommunal de Chimie et de Bactériologie.**
- *Coordination au niveau de la commune du projet de Gestion du Scheutbos, en collaboration avec l'I.B.G.E. et les « Amis du Scheutbos ».*
- Elaboration et suivi du projet de création d'une Maison de la Nature et d'une ferme pour enfants dans le bâtiment communal situé au 997 de la chaussée de Ninove, dans le cadre des accords de coopération Beliris.
- Collaboration avec l'Association des Villes et Communes, ainsi que de l'I.B.G.E., dans le cadre des actions relatives au Développement Durable.
- Suivi législatif des matières environnementales dans le Moniteur Belge.
- Suivi et mise à jour d'un centre d'informations et de documentation concernant l'environnement, à la disposition de la population et du personnel.
- Suivi du dossier « Agenda Iris 21 » molenbeekois.
- Rédaction de dossier pour la subsidiation de la stérilisation des chats errants.
- Elaboration d'un règlement pour l'obtention de primes pour la construction ou rénovation citernes à eau de pluie. Traitement des demandes de primes.
- Gestion des demandes de subsides en faveur des actions environnementales pour les associations.
- Organisation de du pôle nature de « l'Apéropark » au château du Karreveld le 22.05.2016, en collaboration avec les services culture francophone et néerlandophone et Festivités.
- Encadrement et gestion de subsides pour les écoles en ce qui concerne les projets de potagers collectifs.
- Coordination de la Fête du Sacrifice du Mouton, avec les services suivants : Propreté Publique, Incivilités, Informatique, Caisse Communale, Mobilité, Hygiène, Permis d'Environnement, Contentieux, Police, Gardiens de la Paix, administrations communales de Jette, Berchem-Ste-Agathe, Ganshoren et instances régionales : AFSCAA, IBGE, Agence Bruxelles-Propreté, Exécutif des Musulmans de Belgique et Croix-Rouge

II. ACTIVITES :

- Gestion des plaintes : 100 par an
- Demandes de renseignements : 350 par an
- Fûts composteurs : 30 demandes par an
- Semaine de l'arbre : 9 écoles, 190 enfants ont planté des arbres
- Charte de nourrissage et cartes de nourrisseurs de chats : 40 par an
- Coordination des actions de stérilisation des chats errants : 140 demandes par an
- Expertises relatives aux matières environnementales : 5 dossiers par an
- Gestion du Proxy chimik

3. Energie

I. MISSIONS :

Les missions sont de mettre en place le **plan énergie communal** et de poursuivre au niveau communal le développement d'un Plan Local d'Action pour la Gestion Energétique (PLAGE).

Le 9 juillet 2013, le Conseil communal a adopté le nouveau **Plan énergie** pour la commune qui au travers de 22 mesures tend à offrir une réponse aux défis énergétiques, sociaux et environnementaux sur son territoire.

Le projet « **PLAGE** » de son côté correspond à la mise en place progressive et à la réalisation d'un ensemble cohérent et coordonné d'actions et de méthodes appliquées aux bâtiments communaux (bureaux, écoles, crèches, centres culturels, centres sportifs, ...) qui permet de connaître leur efficacité énergétique; d'identifier le potentiel d'économie; de sensibiliser les occupants ; d'intégrer l'efficacité énergétique dans les choix d'investissement; et d'assurer la transparence de l'information.

Depuis 2005, la commune a engagé un Responsable énergie « Bâtiment communaux » dont la mission principale est de mener à bien le projet PLAGE et d'apporter un soutien technique et réglementaire aux différents services techniques (principalement les services des Taux publics, du Développement urbain et des Finances).

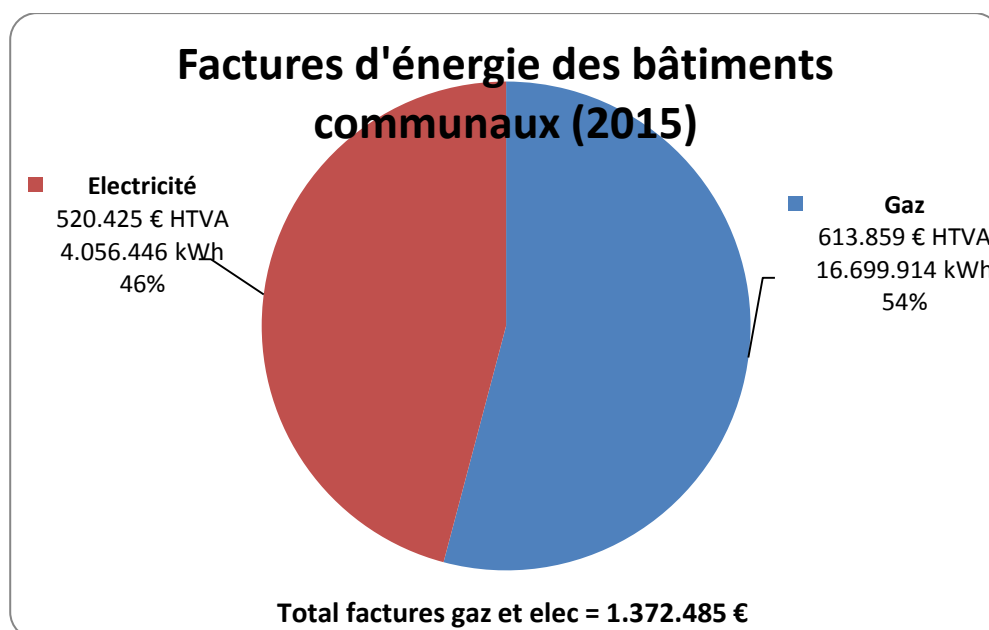
Depuis septembre 2014, le service énergie a été renforcé par un collaborateur ayant pour principale mission la réalisation des certificats énergétiques PEB des bâtiments communaux.

II. ACTIVITES :

1. Cadastre énergétique

Le parc immobilier de la commune est composé d'une centaine de bâtiments : parmi ceux-ci, on peut dénombrer de nombreuses écoles, une Maison Communale, des bibliothèques, des bureaux, une piscine olympique, quelques maisons de quartier, des habitations à loyer réduit, , ...

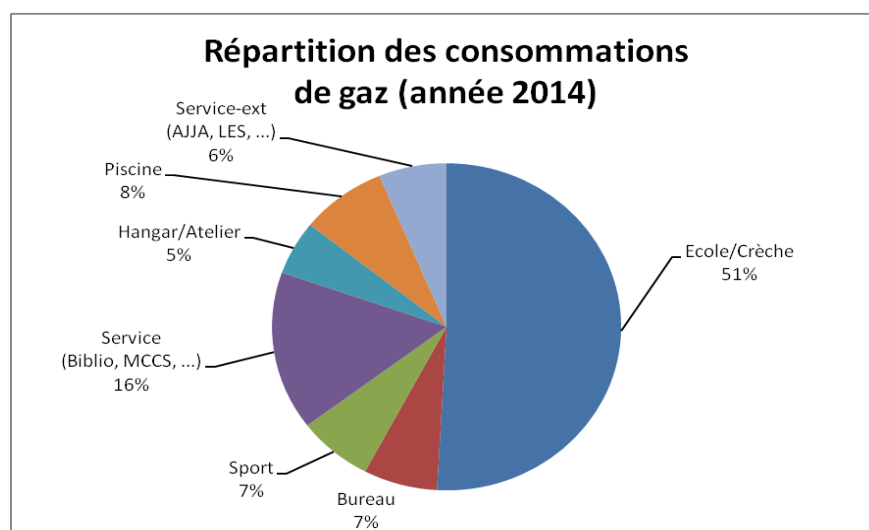
Les consommations de gaz et d'électricité de la Commune ont été compilées bâtiment par bâtiment depuis l'année 2005. La collecte d'information est réalisée en rassemblant dans un fichier Excel la base de données mise à disposition par fournisseur d'énergie.



La facture annuelle d'électricité et de gaz pour l'ensemble des bâtiments communaux était en 2014 de 1.372.485 € TVAC (54% pour le gaz et 46% pour l'électricité). Cette facture était de 1.600.267 € TVAC en 2013.

1.1. Consommations de gaz

Année	Affectation	Gaz total kWh	Gaz total kWh normal	Gaz total € (HTVA)
2014	Ecole/Crèche	7.202.220	9.068.329	€ 275.412,44
2014	Bureau	914.096	1.224.760	€ 36.560,03
2014	Sport	1.040.770	1.242.963	€ 40.208,93
2014	Service	2.215.610	2.788.969	€ 88.651,61
2014	Hangar/Atelier	804.807	950.940	€ 30.930,10
2014	Piscine	973.244	1.423.953	€ 35.558,94
2014	Service-ext	881.256	1.124.124	€ 36.574,87

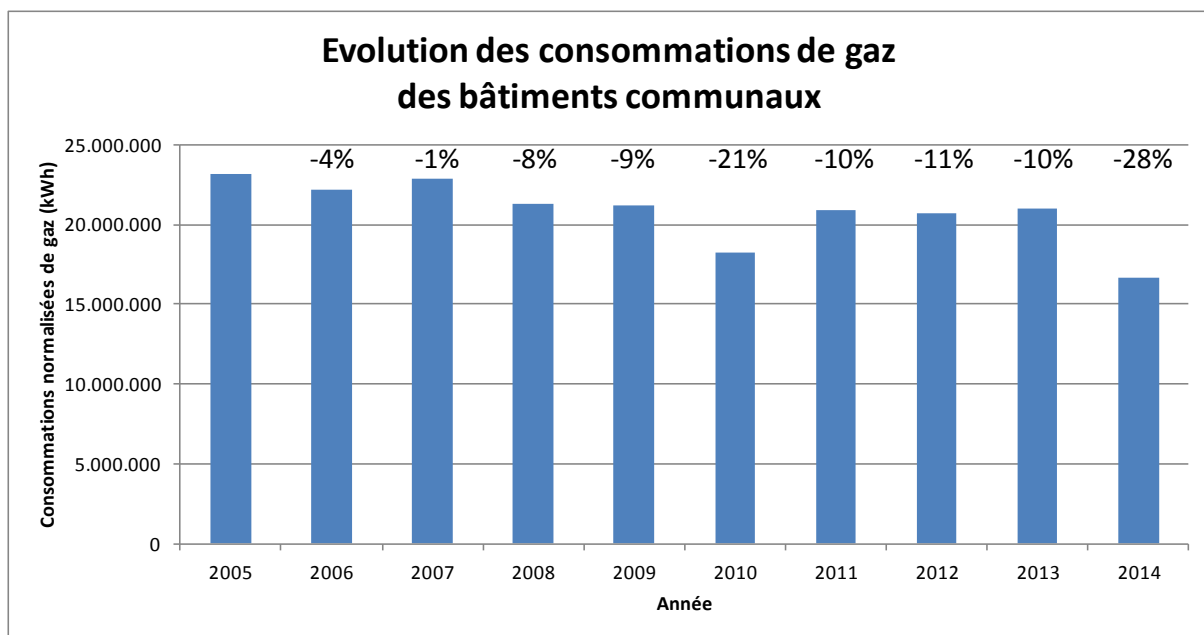


Année	Affectation	Nombre de Nbre de compteurs	Gaz total kWh	Gaz total kWh normal*	Gaz total € (HTVA)
2005	Bâtiments communaux*	63	20.773.265	23.180.314	€ 499.972
2006	Bâtiments communaux	69	19.665.500	22.206.159	€ 648.547
2007	Bâtiments communaux	69	19.164.045	22.875.702	€ 768.905
2008	Bâtiments communaux	70	19.297.773	21.316.472	€ 843.362
2009	Bâtiments communaux	70	19.262.829	21.189.119	€ 838.691
2010	Bâtiments communaux	81	19.589.416	18.192.103	€ 687.163
2011	Bâtiments communaux	80	18.505.096	20.883.802	€ 756.449
2012	Bâtiments communaux	83	20.475.989	20.733.798	€ 954.694
2013	Bâtiments communaux	87	18.517.954	21.008.309	€ 765.775
2014	Bâtiments communaux	82	13.150.747	16.699.914	€ 507.322
2005	Bâtiments PLAGE**	15	12.051.414	13.005.345	€ 309.764
2006	Bâtiments PLAGE	15	11.298.742	12.428.403	€ 360.228

2007	Bâtiments PLAGE	15	11.250.123	12.845.991	€ 417.220
2008	Bâtiments PLAGE	16	10.245.825	11.042.511	€ 446.257
2009	Bâtiments PLAGE	16	10.039.967	10.719.971	€ 406.580
2010	Bâtiments PLAGE	16	11.451.805	10.634.948	€ 385.684
2011	Bâtiments PLAGE	16	9.653.285	10.955.077	€ 374.708
2012	Bâtiments PLAGE	16	9.787.346	10.008.592	€ 467.778
2013	Bâtiments PLAGE	16	9.284.637	9.615.644	€ 366.132
2014	Bâtiments PLAGE	16	4.984.344	6.669.323	€ 190.296
2005	Bâtiments non PLAGE	48	8.721.851	10.174.969	€ 190.208
2006	Bâtiments non PLAGE	54	8.366.759	9.777.756	€ 288.319
2007	Bâtiments non PLAGE	54	7.913.922	10.029.711	€ 351.685
2008	Bâtiments non PLAGE	54	9.051.948	10.273.961	€ 397.104
2009	Bâtiments non PLAGE	54	9.222.862	10.469.147	€ 432.111
2010	Bâtiments non PLAGE	65	8.137.611	7.557.155	€ 301.479
2011	Bâtiments non PLAGE	64	8.851.811	9.928.725	€ 381.741
2012	Bâtiments non PLAGE	67	10.688.642	10.725.206	€ 486.916
2013	Bâtiments non PLAGE	71	9.233.317	11.392.665	€ 399.643
2014	Bâtiments non PLAGE	66	8.166.403	10.030.591	€ 317.026

(*) Consommations de gaz normalisées sur base des données climatiques (DJ15/15)

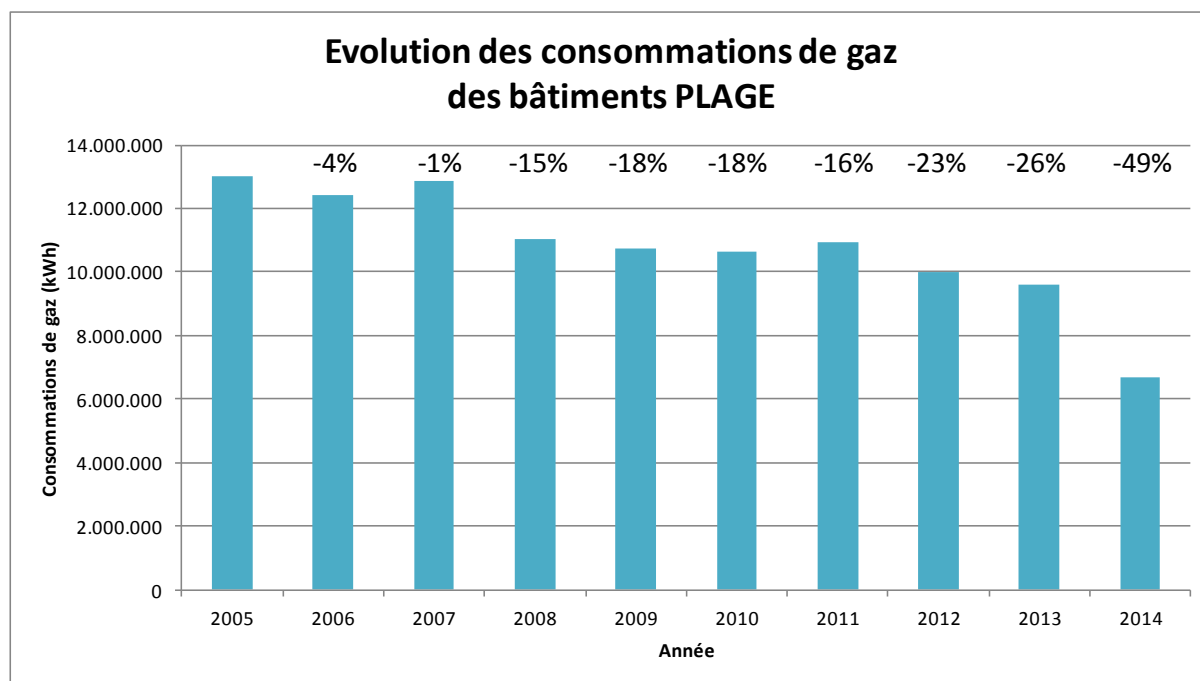
(**) Les bâtiments PLAGE incluent les bâtiments suivants : Maison communale, Château du Karreveld, Ecole n°16, Ecole/School n°11, Ecole n°9, Crèche Reine Fabiola, Crèche Louise Lumen, Bureaux Intendant 63-65, Piscine Louis Namèche



Le graphique ci-dessus montre que la consommation de gaz de l'année 2014 correspond à une économie de 28% par rapport à l'année 2005. Cette forte diminution est en grande partie due à la fermeture de la piscine Louis Namèche pour cause de rénovation complète.

La forte diminution en 2010 peut s'expliquer par l'effet du climat et un nombre de jour différents des périodes de relevé entre les deux années.

Il est intéressant de noter que les consommations de gaz depuis 2005 sont en baisse, alors que le parc de bâtiments communaux a augmenté depuis de façon non négligeable (Ecole Tamaris, MCCS, Ecole/School 2, extensions d'écoles, nouvelles crèches)

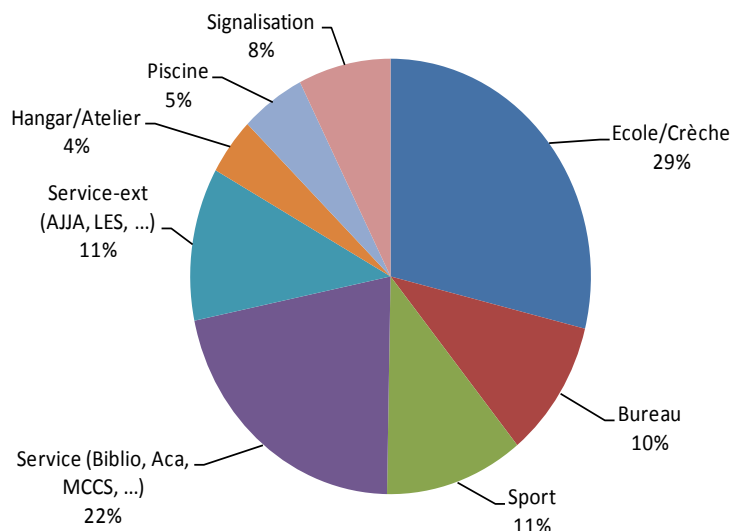


Les bâtiments PLAGE ont un suivi particulier au niveau énergétique : visite mensuelle, optimisation des paramètres de régulation du chauffage, investissements dans de nouvelles installations plus performantes. Ces différentes actions ont permis de réduire les consommations de 26% par rapport à 2005 (hors rénovation de la piscine Louis Namèche).

1.2. Consommations d'électricité

Année	Affectation	Elect total kWh	Elect total kWh normal*	Elect total € (HTVA)
2014	Ecole/Crèche	1.276.721	1.320.999	€ 179.232,54
2014	Bureau	461.787	468.750	€ 67.504,93
2014	Sport	401.242	511.398	€ 47.149,85
2014	Service	981.548	982.115	€ 124.675,14
2014	Service-ext	521.085	520.269	€ 65.947,91
2014	Hangar/Atelier	194.775	193.625	€ 28.659,73
2014	Piscine	237.947	237.947	€ 30.130,68
2014	Signalisation	325.050	341.612	€ 43.072,73

Répartition des consommations d'électricités Année 2014

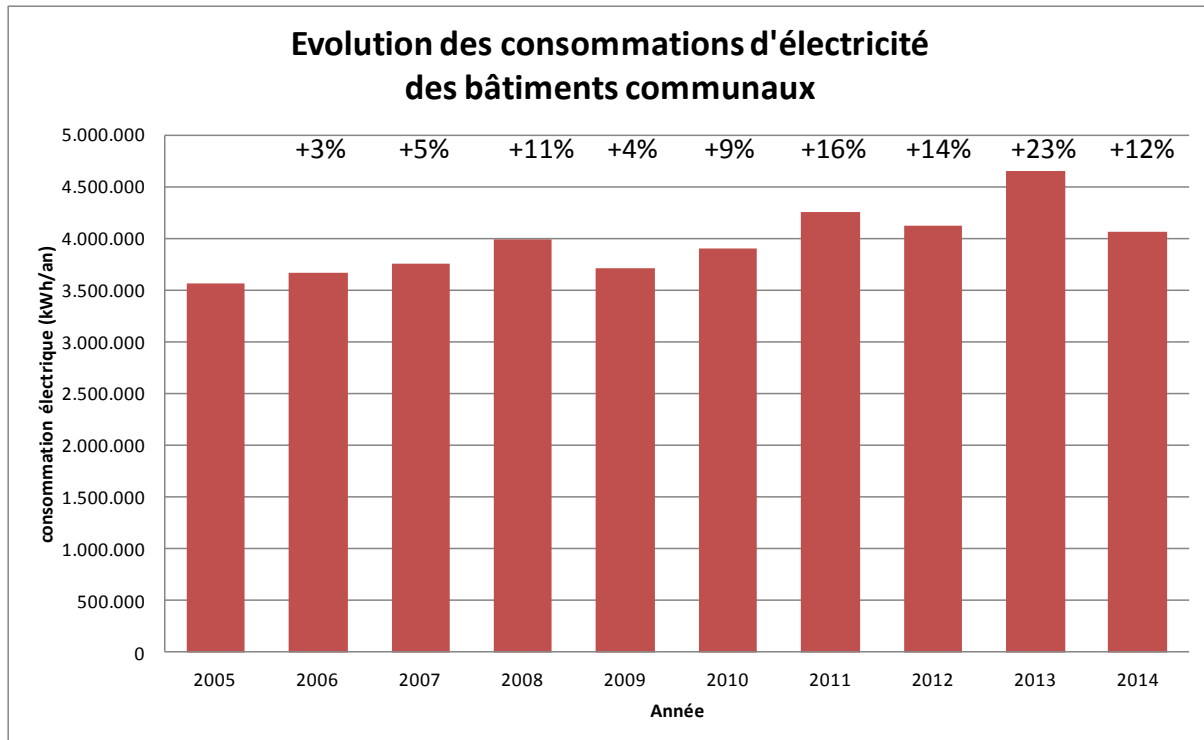


Année	Affectation	nbre compt	Elect total kWh	Elect total kWh normal*	Elect total € (HTVA)
2005	Bâtiments communaux*	74	3.566.875	3.560.782	€ 357.688
2006	Bâtiments communaux	76	3.621.027	3.667.980	€ 386.169
2007	Bâtiments communaux	77	3.774.587	3.753.031	€ 451.674
2008	Bâtiments communaux	79	3.955.691	3.987.671	€ 553.093
2009	Bâtiments communaux	79	3.702.803	3.702.803	€ 572.830
2010	Bâtiments communaux	79	3.718.135	3.903.658	€ 454.869
2011	Bâtiments communaux	90	3.985.850	4.250.391	€ 536.398
2012	Bâtiments communaux	83	3.974.503	4.126.679	€ 574.536
2013	Bâtiments communaux	100	4.566.035	4.598.689	€ 573.762
2014	Bâtiments communaux	109	3.879.070	4.056.446	€ 520.426
2005	Bâtiments PLAGE**	10	2.285.188	2.279.214	€ 221.744
2006	Bâtiments PLAGE	13	2.383.767	2.377.439	€ 239.713
2007	Bâtiments PLAGE	13	2.476.427	2.475.447	€ 266.605
2008	Bâtiments PLAGE	12	2.477.492	2.484.225	€ 316.029
2009	Bâtiments PLAGE	12	2.231.901	2.231.901	€ 321.588
2010	Bâtiments PLAGE	13	2.318.670	2.382.452	€ 244.765
2011	Bâtiments PLAGE	14	2.143.250	2.293.312	€ 254.958
2012	Bâtiments PLAGE	13	2.172.326	2.181.011	€ 295.582
2013	Bâtiments PLAGE	13	2.215.295	2.241.311	€ 248.565
2014	Bâtiments PLAGE	13	1.256.087	1.252.810	€ 167.411
2005	Bâtiments non PLAGE	64	1.281.687	1.281.567	€ 135.944
2006	Bâtiments non PLAGE	63	1.237.260	1.290.540	€ 146.456
2007	Bâtiments non PLAGE	64	1.298.160	1.277.584	€ 185.069
2008	Bâtiments non PLAGE	67	1.478.199	1.503.445	€ 237.065
2009	Bâtiments non PLAGE	67	1.470.902	1.470.902	€ 251.242
2010	Bâtiments non PLAGE	66	1.399.465	1.521.207	€ 210.104

2011	Bâtiments non PLAGE	76	1.842.600	1.957.079	€ 281.440
2012	Bâtiments non PLAGE	70	1.802.177	1.945.668	€ 278.954
2013	Bâtiments non PLAGE	87	2.350.741	2.357.378	€ 325.197
2014	Bâtiments non PLAGE	96	2.622.983	2.803.637	€ 353.015

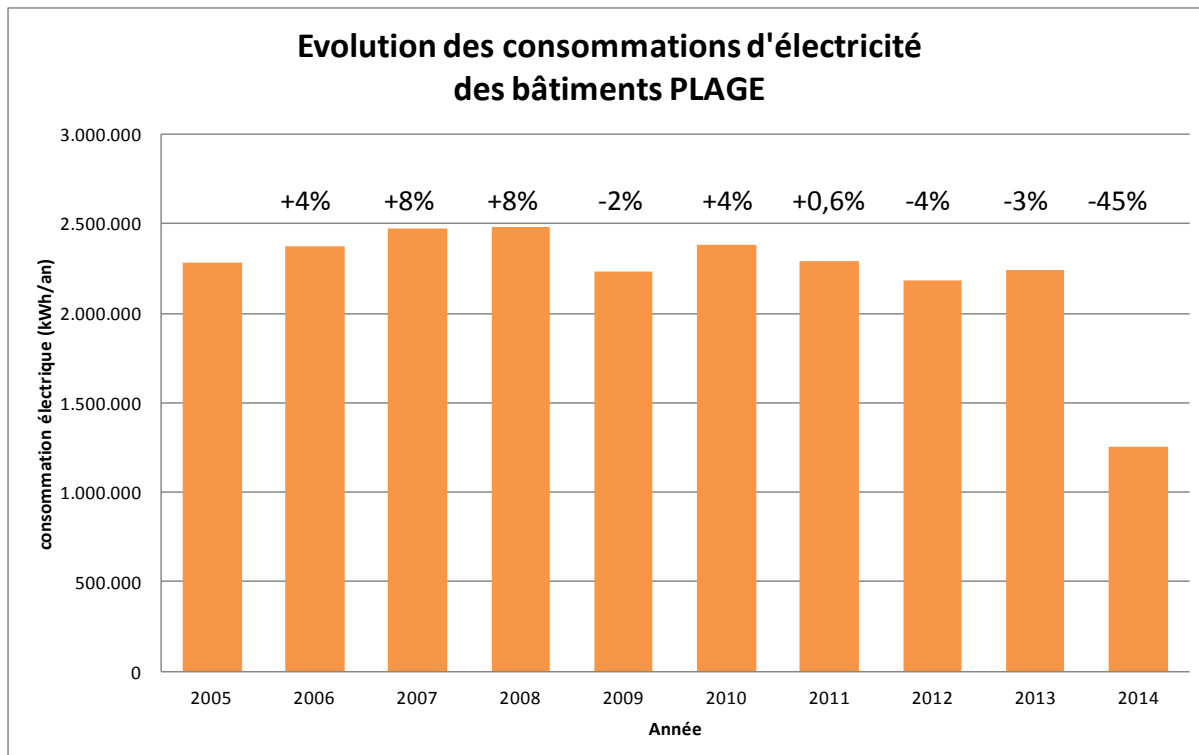
(*) Consommations d'électricité normalisées sur une année calendrier.

(**) Les bâtiments PLAGE incluent les bâtiments suivants : Maison communale, Château du Karreveld, Ecole n°16, Ecole/School n°11, Ecole n°9, Crèche Reine Fabiola, Crèche Louise Lumen, Bureaux Intendant 63-65, Piscine Louis Namèche



La consommation électrique des bâtiments communaux a augmenté de 12% par rapport à 2005 et ce malgré plusieurs investissements de relighting dans des écoles. Notons que l'amélioration constaté en 2014 est principalement due à la fermeture de la piscine Louis Namèche pour cause de travaux de rénovation. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs qui sont :

- une augmentation du parc des bâtiments communaux depuis 2005 (Ecole Tamaris, MCCS, Ecole/School 2, extensions d'écoles, ...) ;
- une utilisation plus importante de l'électricité pour le chauffage des locaux (nouveaux pavillons temporaires d'écoles, chauffés à l'électricité et multiplication d'utilisation de chaufferettes électriques comme appoint de chauffage dans divers locaux) ;
- une augmentation du parc informatique, des serveurs et des installations de refroidissement associés ;
- Un plus grand nombre d'installation à air-conditionnée ;
- Une généralisation dans les nouveaux bâtiments de pulsion et d'extraction de l'air via des groupes motorisés consommant une quantité non négligeable d'électricité.



Le graphique ci-dessus montre que la consommation électrique dans les bâtiments PLAGE en 2014 est de 45% inférieure à celle de 2005.

Notons que cette forte diminution est due à la fermeture de la piscine Louise Namèche pour cause de travaux de rénovation.

Cette réduction (hors piscine) a pu être réalisée via des investissements de rénovation de l'éclairage (ex. Ecole 16) et une meilleure programmation des groupes de pulsion.

2. Projet NRclick

A la demande des Directeurs Techniques des 19 communes bruxelloises, Sibelga a mis en place un système de comptabilité énergétique intitulé « NRclick ».

Le développement du projet a été réalisé en étroite collaboration avec les différentes communes via les Responsables énergie.

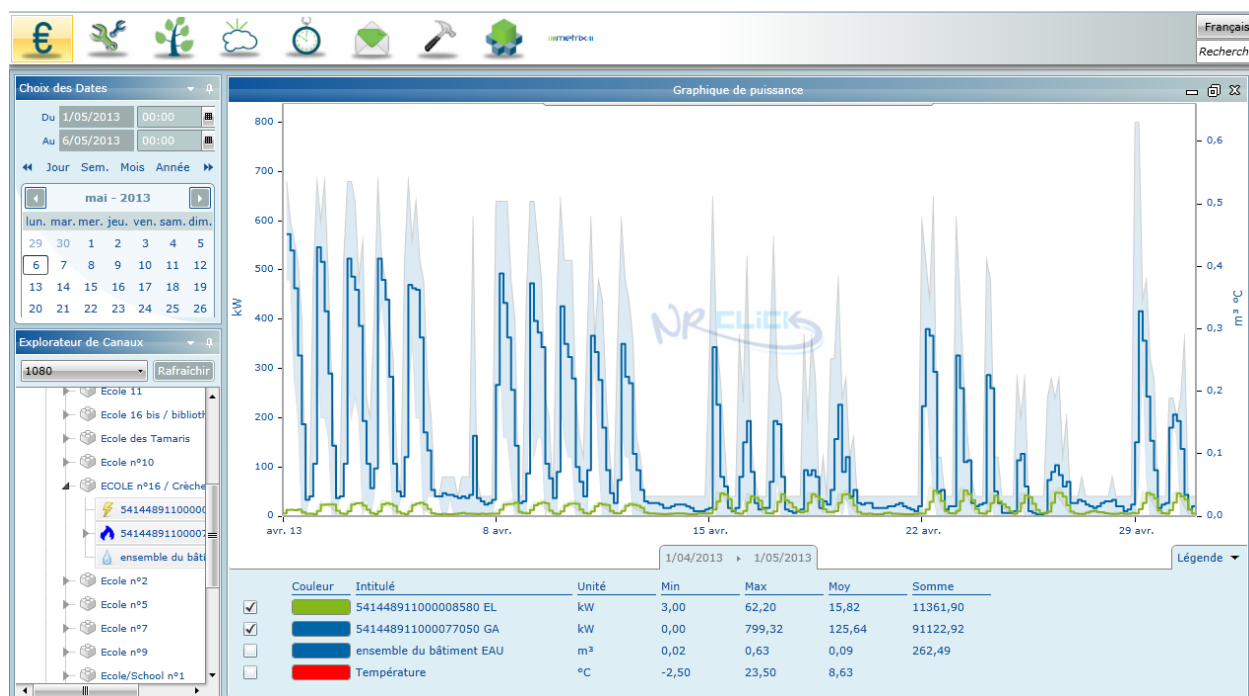
Dans le cadre de ce projet une interface graphique accessible depuis une connexion Internet a été mise en ligne à l'adresse suivante : <http://nrclick.sibelga.be/>

2.1. Suivi automatisé des consommations

Afin de pouvoir suivre l'évolution des consommations des bâtiments les plus consommateurs, des remplacements de compteurs par des compteurs « Intelligents » (munis d'impulsion) ont été réalisés dans les bâtiments suivants :

<u>Année de pose Data-logger</u>	<u>Nom site</u>
nov-12	Académie de dessin
févr-13	AJJA conciergerie
nov-11	Maison Communale + Commissariat
févr-13	AJJA
Juin-14	Ecole 11
juin-12	Ecole 16 & crèche des petits poucets
févr-13	Ecole 2
Nov-13	Ecole 9
Juin-14	Prégardiennat « Petite Alouette »
nov-12	Maison de cultures (Phase 3)
nov-12	Maison de cultures (Phase 4)
nov-12	Maison de cultures (Phase 2)
oct-11	Château du Karreveld
Juillet 13	School 11
févr-13	School 2
Après travaux de rénovation	Piscine Louis Namèche

Exemple de suivi des consommations à l'école 16 via NRclick :



2.2. Suivi mensuel des consommations

Depuis octobre 2015, la majorité des bâtiments communaux sont suivis mensuellement via des relevés manuelles des index des compteurs d'énergie (gaz et électricité) et d'eau. Ces relevés sont effectués par un membre du personnel de chaque site (ex. concierge dans les écoles). Une plate-forme web permet de communiquer les relevés et alimenter une base de données permettant au service énergie de faire un suivi de l'évolution des consommations. Les responsables des sites reçoivent via e-mail un rapport automatique du suivi de l'évolution des consommations par compteurs.

3. Certification PEB des bâtiments Publics

Le « **certificat PEB bâtiment public** » est un document affichant la performance énergétique globale d'un bâtiment public. Ce résultat est calculé sur base des consommations des occupants publics qui occupent le bâtiment.

Son but est d'informer les visiteurs et les occupants de la consommation réelle du bâtiment, de son évolution dans le temps, des émissions de CO2 correspondantes et des mesures à prendre pour améliorer sa performance énergétique.

Ce certificat doit être mis à jour annuellement et doit être affiché dans le hall d'entrée du bâtiment.

Bâtiment	Adresse	Année	Conso spécifique (kWh EP /m².an)	Factures (€/an)	Surface occ. (m²)	Indice
Kribbe Arion	Chaussée de Ninove 124A, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	227,3	8302,27	624,25	C
		2016	205,28	8191,17	624,25	C+
Centre de rencontre – School 11 bis "Marie-Josepark"	Boulevard Edmond Machtens 1, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	845,26	13417,74	291,71	G
		2016	780,54	13441,85	291,71	G
Ecole 14 « -La flûte enchantée »	Rue de la Flûte Enchantée 30, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	179,89	16833,57	1820,2	D+
		2016	156,6	16014,82	1820,2	C-
Bibliothèque 2	Rue des Béguines 103, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	310,2	4990,65	323,7	E+
		2016	232,03	4347,22	323,7	D+
Ecole 19 "Korenbeek"- School 13 bis "Tijltjes"-Crèche "Harlekintje"	Rue des Béguines 101, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	251,68	24465,02	1454,2	E
		2016	264,88	20376,59	1454,2	E
Ecole 7 "Arc-en-ciel"	Rue de Ribaucourt 21, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	245,55	41723,56	3026,76	E+
		2016	213,26	32977,9	3026,76	D-
Crèche Reine Fabiola	Avenue Jean Dubrucq 90, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	303,51	38779,31	2384,37	D+

BÂTIMENT Intendant 63-65	Rue de l'Intendant 63, 1080 Molenbeek-Saint- Jean	2015	187,51	40697,26	3525,53	B-
		2016	213,12	36128,70	3525,53	C+
School 5 " Windekind "	Rue Jean-Baptiste Decock 54, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	246,06	15718,95	1130,43	E+
		2016	215,93	11697,19	1130,43	D-
Ecole 18 "Korenbeek"	Rue du Korenbeek 133, 1080 Molenbeek- Saint-Jean	2015	290,05	18792,59	1061,94	E-
		2016	252,84	14497,38	1061,94	E
Ecole 11 - Ecole 12 – Pavillons School 11	Rue Paloke 31, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	330,2	61062,43	3237,43	F
		2016	328,78	53334,9	3237,43	F
School 11 "Paloke"	Chaussée de Ninove 1001, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	139,38	9210,69	1246,96	C
		2016	122,57	8774,56	1246,96	C+
Ecole 13 "L'école qui bouge"-School 13 "Tijl Uylenspiegel"	Rue De Koninck 65, 1080 Molenbeek-Saint- Jean	2015	251,91	39925,86		E
		2016	243,56	41823,59	3381,66	E+
Ecole 10 "La cité des enfants"	Rue Ransfort 76, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	174,78	23244,55	2065	D+
		2016	200,73	18650,69	2065	D
Ecole 15- Ecole 16 –Crèche les Petits Poucets	Avenue Carl Requette 20, 1080 Molenbeek- Saint-Jean	2015	170,99	71822,78		D+
		2016	193,08	58271,34	7026,23	D
Ecole 5 "Chouette"	Place de la Duchesse de Brabant 2, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	193,28	38389,83	4781,26	D
		2016	158,25	36455,16	4781,26	C-
Crèche Louise Lumen	Rue Jean-Baptiste Decock 59, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	432,43	24841,81	1109,6	E

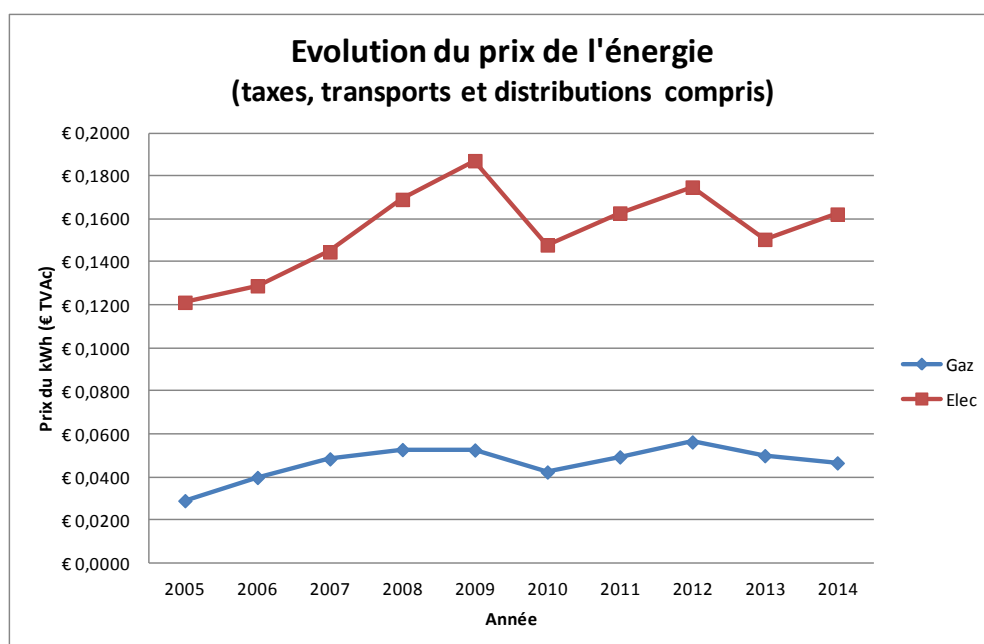
		2016	411,96	24237,08	1109,6	E+
Ecole 17 "Les Tamaris"	Avenue du Condor 1, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	179,89	33994,42	3287,2	D+
		2016	147,89	29822,7	3287,2	C-
Ecole 8- Ecole 9	Rue du Gulden Bodem 2, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	222,25	37078,15	3609,6	D-
		2016	182,61	33719,74	3609,6	D+
Ecole 1 - School 1	Rue des Quatre-Vents 71, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	241,79	56736,76	5401,43	E+
		2016	206,07	53262,71	5401,43	D
Gemeentelijke Basisschool 2	Rue Ulens 83, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	176,16	30445,18	2671,18	D+
		2016	162,47	22694,64	2671,18	C-
Ecole fondamentale n° 2	Rue Le Lorrain 94, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	173,13	22270,9	2281,76	D+
		2016	156,33	17871,13	2281,76	D+
Gemeentelijke Basisschool 2	Rue de Ribaucourt 180, 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	185,99	7905,47	634	D+
		2016	195,29	6530,8	634	D
Maison des Cultures et de la Cohésion sociale	Rue Mommaerts,4 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	248,41	63192,62	4239,63	D+
Academie de Dessin et des Arts visuels	Rue Mommaerts 2A 1080 Molenbeek-Saint-Jean 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	142,52	27490,58	3024,12	C
Institut Edmond Machtens Bibliothèque 1	Rue Tazieaux 25 1080 Molenbeek-Saint-Jean 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	255,53	20403,14	1312,41	E+
Bibliotheek – De Boekenmolen	Rue du Jardinier 47 1080 Molenbeek-Saint-Jean 1080 Molenbeek	2015	256,95	13783,55	848,97	D

Service des Plantations et des Espaces verts	Boulevard Louis Mettwie 15 1080 Molenbeek-Saint-Jean 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	391,41	18569,51	1000,18	F	
		2016	359,37	18318,07	1000,18	E-	
Salle des fêtes du Sippelberg	Avenue du Sippelberg 1080 Molenbeek-Saint-Jean 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	322,14	12435,57	596,22	E-	
		2016	237,47	10358,26	596,22	D	
Château du Karreveld	Avenue Jean de la Hoese 3 1080 Molenbeek-Saint-Jean 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	485,61	52140,84	2274,36	G	
		2016	411,12	46970,05	2274,36	F	
Atelier communal	Rue des Osiers 15 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	484,29	21899,63	998,53	G	
Imprimerie-Dépot communal	Rue des Quatre-Vents 27 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	70,83	9921,71	2351,56	B+	
Bâtiment AJJA	Rue du Comte de Flandre 15 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	300,32	50303,1	3968,9	C-	
Centre de Promotion de la Santé à l'école	Rue Vandermaelen 26 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	304,71	7050,14	424,29	C	
Salle Beudin	Rue Docteur Charles Beudin 24 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2016	359,69	27591,71	1499,21	D+	
Administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2015	246,6	70677,56	7076,51	C	

4. Marchés conjoints énergie 2013-2015

Suivi (ajout et suppression de compteurs) des Marchés conjoints énergies pour la fourniture de gaz et d'électricité pour la période 2013-2015. Les communes, CPAS et la zone de police suivant ont pris part aux marchés :

- Commune de Jette
- Commune de Ganshoren
- Commune de Koekelberg
- La Régie communale Autonome de Koekelberg
- Commune de Berchem-Sainte-Agathe
- Commune de Molenbeek-Saint-Jean, LES asbl et Molenbeek Sport asbl
- CPAS de Jette
- CPAS de Ganshoren
- CPAS de Koekelberg
- CPAS de Berchem-Sainte-Agathe
- CPAS de Molenbeek-Saint-Jean
- La zone de Police Bruxelles-Ouest 5340



Des Marchés publics de 3 ans de fournitures de gaz et d'électricité ont débuté en 2010 et en 2013. Ce qui mène à un prix plus avantageux. Il est bon de noter qu'une partie du prix (environ 50% de la facture) n'est pas négociable et correspond aux coûts de transport, de distribution, taxes, cotisations fédérales et régionales (Sibelga, Elia, contribution énergies renouvelables, ...)

5. Marchés conjoints énergie 2016-2017

A partir du 1/1/2016, la fourniture d'électricité et de gaz se fera via la centrale d'achat de gaz et d'électricité Interfin (filiale de Sibelga). Les différentes données techniques nécessaires ont été transmises à Interfin par la commune.

6. Projet pilote d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures communales

Réalisation d'un marché visant à la mise à disposition des toits du patrimoine de bâtiments de la commune de Molenbeek-Saint-Jean en vue du placement et de l'exploitation d'installations photovoltaïques et des équipements connexes nécessaires à la production d'électricité par le biais de ces installations photovoltaïques.

Les bâtiments suivant ont été sélectionnée projet pilote :

- Ecole 5, Place de la Duchesse du brabant 27, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Bureau Intendant 65, Rue de l'intendant 63-65, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Ecole 13/School 13, Rue De Koninck, 63, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Service plantation, Boulevard Louis Mettewie, 15, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Ecole 10, Rue Ransfort, 76, 1080 Molenbeek-Saint-Jean

La puissance-crête totale des installations photovoltaïques installées en 2015 par le tiers investisseur Blue Tree est de 182 kWc.

6.1. Production

Le tableau ci-dessous indique la production de chacune des installations pour la première année d'exploitation depuis la visite de contrôle de Brugel.

Production 2015-2016	Puissance (kWc)	Index CV au 30/06/2015 (1)	Index CV au 30/06/2016	Production (kWh)
Intendant	98,80	6.158	90.545	84.387
Ecole 5A	12,48	761	11.590	10.830
Ecole 5B	12,48	733	12.286	11.553
Ecole 10	12,48	726	10.165	9.439
Ecole 13A	12,48	767	12.083	11.316
Ecole 13B	12,48	2.729	13.937	11.208
Service Plantation	12,48	2.271	13.080	10.809
Total	173,7			149.542

(1) 8/7/15 pour Intendant et Service Plantation

6.2. Rayonnement solaire global

L'ensoleillement de juillet 2015 à juin 2016 a été légèrement en dessous de la moyenne.

Rayonnement solaire global	Moyenne annuelle	Juillet 2015 à Juin 2016	Ecart
Irradiation dans le plan horizontal à Uccle (kWh/m ²)	996,8	990,4	-0,6%

Source: IRM

6.3. Productivité des installations

Le tableau ci-dessous indique pour chaque installation la productivité (en kWh/kWc) nominale et normalisée sur base des données d'irradiation fournies par l'IRM.

Productivité (kWh/kWc)	Garantie (année 1)	Réel 2015-2016	Normalisé 2015-2016	Ecart normalisé vs. garanti	Commentaire
Intendant	891,55	854,1	859,6	-3,6%	8 premiers jours de juillet non comptés
Ecole 5A	894,3	867,7	873,4	-2,3%	
Ecole 5B	894,3	925,7	931,7	4,2%	
Ecole 10	935,6	756,3	761,2	-18,6%	Faible production due au déclenchement d'un disjoncteur. Corrigé en mai 2016.
Ecole 13A	913,7	906,7	912,6	-0,1%	
Ecole 13B	913,7	898,1	903,9	-1,1%	
Service Plantation	885,1	866,1	871,7	-1,5%	8 premiers jours de juillet non comptés
Moyenne pondérée	897,8	861,0	866,6	-3,5%	

6.4. Redevance

Tenant compte de l'écart entre les productivités normalisées et garanties, la redevance pour l'année 2015-2016 est de 6.897,28 €

6.5. Analyse de l'auto-consommation

Le tableau ci-dessous indique pour chaque installation l'auto-consommation réelle depuis la mise en service de chacune des installations.

Etant donné que l'auto-consommation réelle est un peu plus basse que l'auto-consommation estimée initialement, Blue Tree accorde cette année une remise commerciale sur la redevance afin que la commune obtienne finalement pour les kWh auto-consommés le prix estimé dans notre offre (0,067 euros par kWh HTVA).

Site	Auto-consommation estimée		Production ⁽¹⁾ kWh	Auto-consommation réelle	
	kWh	%		kWh	%
Intendant	50.263	57%	84.387	53.009	63%
Ecole 5A	10.163	91%	11.590	8.156	70%
Ecole 5B	6.346	57%	12.286	4.624	38%
Ecole 10	8.902	76%	10.165	6.902	68%
Ecole 13A	10.896	96%	12.083	9.122	75%
Ecole 13B	7.117	62%	13.937	6.792	49%
Service Plantation	9.544	86%	13.080	9.785	75%
Total	103.231	66%	157.528	98.389	62%

Redevance (€ HTVA)	6.947,20	6.897,28
Ristourne commerciale (€ HTVA)		-275,96
Redevance nette (€ HTVA)		6.621,32
Coût énergie (€ HTVA/kWh)	0,067	0,067

(1) Depuis la mise en service de l'installation, sauf Intendant depuis le 8/7/15

Le prix du kWh solaire des installations photovoltaïques est de 0.0810 €/kWh TVA_{Ac}. Ce qui permet à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean de bénéficier d'électricité 50% moins chère que celle du fournisseur (0.1623 €/kWh TVA_{Ac}, en 2014)

7. Carte-parcours « Découvrir Molenbeek à travers ses bâtiments durables »

Avec le soutien des subsides de l'Agenda Iris 21, la commune a réalisé une carte parcours sur le thème : « Découvrir Molenbeek à travers ses bâtiments durables ».



Deux parcours sont proposés :

- Un parcours à pied permettant de découvrir 9 bâtiments durables
- Un parcours à vélo permettant de découvrir 12 bâtiments durables

Cette carte-parcours a été imprimée à 5000 exemplaires et complète la collection des autres cartes-parcours de la commune (parcours verts, promenade familiale, parcours patrimoines, parcours contrats de quartiers, ...).



Dans le cadre de la semaine européenne, du 13 au 17 juin 2016, le service énergie a proposée au grand public de découvrir Molenbeek au fil de ses bâtiments durables :

- Visite libre, du 13 au 17/6 avec carte-parcours
- Visite guidée le 15 juin de 14h à 16h

Résultats : 300 cartes-parcours ont été distribuées durant la semaine de l'énergie et 4 personnes ont participées à la visite guidée.

=====